NAZIONALE
BIBLIOTECA
VITT. EMANUELE
1
11 C
22
ROMA

Digitized by Google

11/36

BIBLIOTHÈQUE.

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT LE 18e SIÈCLE

AVEC AVANT-PROPOS ET NOTICES

PAR M. F. BARRIÈRE

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE BOUILLÉ

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT

Rue Jacob, 56

NAZIONALE
BIBLIOTECA
VITT. EMANUELE
1
11 -C
22
ROMA

BIBLIOTHÈQUE
DES MÉMOIRES

RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT LE 18e SIÈCLE

AVEC AVANT-PROPOS ET NOTES

PAR M. Fs. BARRIÈRE

TOME XXI

Digitized by Google

L'auteur et les éditeurs se réservent le droit de traduction
et de reproduction à l'étranger.

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

Digitized by Google

MÉMOIRES

DU MARQUIS

DE BOUILLÉ

AVEC UNE NOTICE SUR SA VIE

DES NOTES ET DES ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES

PAR M. Fs. BARRIÈRE

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1859

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

DES LIBRAIRES-ÉDITEURS.

Ce volume présentera une singularité sur laquelle nous devons appeler l'attention des lecteurs et dont ils s'expliqueront facilement les motifs. — Les Mémoires écrits de la main du marquis de Bouillé ne commencent qu'à son retour en France, après la guerre d'Amérique ; mais les succès qu'il y obtint font qu'on désire connaître ses débuts dans la carrière militaire. M. Barrière n'a forcément qu'indiqué ces brillants débuts dans la notice consacrée à l'auteur des mémoires. Sous quels chefs, dans quelle guerre, en quelles contrées a-t-il d'abord combattu ? quelle était alors l'organisation de l'armée? quels changements y apporta la mort de Louis XV ? quelles fonctions avait remplies M. de Bouillé dans nos colonies des Antilles avant d'y faire la guerre? Ces détails se trouvent avec une exactitude incontestable, avec tout l'intérêt qui s'attache à l'histoire dans un *Essai sur la vie du marquis de Bouillé*, publié en 1858 par son petit-fils, René de Bouillé, auteur de *l'Histoire des ducs de Guise*. Nous avons obtenu de sa bienveillance l'autorisation d'emprunter à ce remarquable *Essai* les détails qu'on regrettait de ne pas trouver dans les mémoires de son grand-père. On nous saura gré d'avoir, de cette manière, enrichi notre édition nouvelle au profit du lecteur : seulement, il importe qu'il soit mis au courant de l'anomalie que signalent les premières lignes de cet avertissement.

Digitized by Google

L'Essai qui a paru récemment est écrit, comme il devait l'être, à la troisième personne, tandis que l'auteur des mémoires parle directement à la première. Une fois ainsi prévenu, le lecteur voudra bien admettre une singularité dont il aura tous les avantages, et que nous lui rappellerons au moment où le volume passera d'une forme de langage à l'autre.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA VIE

DU MARQUIS DE BOUILLÉ.

Au nombre des biens que donne la fortune, qui pourrait dédaigner les avantages de la naissance? Peut-être est-ce un fardeau pesant qu'un grand nom, pour qui ne mêle aucune gloire récente à l'éclat d'une ancienne illustration; mais la noblesse est un don précieux, lorsqu'on hérite à la fois du rang et des vertus de ses pères. Il est heureux d'être le descendant des héros, quand on peut devenir leur égal; appelé par sa naissance à tous les honneurs, il est beau d'y pouvoir prétendre plus justement encore par son mérite. La maison de Bouillé semble avoir pris l'engagement de ne devoir jamais ses dignités qu'à ses services, depuis qu'elle a choisi pour maxime, et placé pour devise au milieu de ses armes, ces nobles mots : *Tout par labeur* (1).

François-Claude-Amour, MARQUIS DE BOUILLÉ, l'un

(1) La maison de Bouillé prend deux devises dans ses armes : l'une est celle que nous venons de citer; l'autre, qui suffirait seule pour prouver l'antiquité de cette famille, et qui est à la fois religieuse et guerrière, se trouve renfermée dans ces mots : *A vero bello Christi.*

des rejetons les plus célèbres de cette famille, naquit en Auvergne, au château du Cluzel, le 19 novembre 1739. Dans cette province, où ses ancêtres étaient venus s'établir dès le onzième siècle, tout l'entretenait de leur noblesse et de leur valeur. En apprenant l'antiquité de leur origine, l'éclat des dignités dont ils avaient été revêtus, l'illustration des alliances contractées par eux, une âme vaine aurait connu l'orgueil ; mais le jeune marquis de Bouillé, plus occupé des actions que des titres de ses aïeux, se fit montrer les armes qu'ils portaient autrefois dans la Palestine, les étendards qu'ils avaient ravis aux Turcs, en combattant plus tard sur les galères de Malte ; il apprit leur histoire ; il tressaillit au récit de leurs faits d'armes, et les premières impressions de sa jeunesse décidèrent de sa vie entière : il aima la gloire (1).

(1) Originaire du Maine, et depuis établie en Auvergne, dès le onzième siècle, la maison de Bouillé a eu des chevaliers de Saint-Michel sous Louis XI et sous François Ier (c'était alors l'ordre du roi), des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit sous Henri III et sous Henri IV, des commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Rhodes et à Malte, des gouverneurs de villes et de provinces, un grand nombre de comtes de Brioudes et de Lyon, et plusieurs prélats dans l'Église. Nicolas de Bouillé, oncle et tuteur de celui dont on va lire les Mémoires, était doyen des comtes de Lyon, premier aumônier du roi, évêque d'Autun et conseiller d'État.

En 1365, Jeanne de Bouillé fut mariée à Olivier Duguesclin, cousin germain du fameux connétable, et, en 1534, Antoine de Bouillé, baron d'Orouze, épousa en secondes noces Jeanne de Joyeuse, parente du duc de ce nom, qui mourut à Coutras avec le titre de pair et d'amiral de France.

En 1656, un Christophe-Alexandre de Bouillé du Chariol, commandeur de Malte, se distingua particulièrement au combat des Dardanelles, où il enleva aux Turcs plusieurs étendards et plusieurs drapeaux, suspendus depuis aux voûtes des églises dans ses commanderies.

Consultez au reste, sur l'ancienneté de la maison de Bouillé, l'ou-

Dès l'âge de quatorze ans, il courut se mêler dans les rangs des soldats (1). Il partageait leurs exercices, il bravait avec eux l'ardeur du jour, la fatigue des marches, et les rigueurs du bivouac. Au milieu des manœuvres ou sous la tente, il étudiait les besoins, les penchants, les mœurs de ses compagnons d'armes, pour savoir ce que l'art de la guerre peut obtenir des forces de l'homme, des lois de la discipline, ou des élans du courage. Les camps étaient pour lui l'école des combats; et, par les devoirs de l'obéissance, il apprenait à connaître l'usage et l'empire du commandement. Bientôt il allait commander à son tour.

Jamais la France n'avait eu plus besoin de guerriers; jamais nos armes n'avaient éprouvé plus d'affronts qu'à cette époque de la guerre de Sept-Ans. Aucun enthousiasme militaire n'animait la nation; l'armée semblait avoir oublié l'art des combats et perdu jusqu'au souvenir de ses anciens exploits. Est-ce dans les plaines de Rosbach ou sur les champs de bataille de Crevelt et de Minden qu'on aurait pu reconnaître la valeureuse infanterie de Fontenoi ? C'étaient pourtant les mêmes soldats, mais ce n'étaient plus les mêmes chefs. Sous un monarque indolent, les caprices d'une femme ambitieuse et vaine traçaient le plan des opérations militaires, et donnaient des chefs à l'armée.

vrage d'un jurisconsulte célèbre, la *Coutume d'Auvergne*, par Chabrol, conseiller d'État, aïeul du ministre et du préfet éclairés qui, de nos jours, ont honoré la France.

(1) En 1754, un camp fut formé à Gray, dans la Franche-Comté, sous le commandement du duc de Randan. M. de Bouillé servit à cette époque en qualité de cadet dans le régiment d'infanterie du prince de Rohan Rochefort. Il manœuvrait dans les rangs des grenadiers. Plus tard, il passa dix-huit mois dans la compagnie des mousquetaires noirs, que commandait alors le comte de Montboissier, son parent.

L'histoire de leurs campagnes ne présente que le tableau de leurs fautes et de nos revers. L'armée, qui paraissait avoir perdu tout sentiment de sa force et de sa dignité sous des généraux choisis par la faveur, se consolait de leurs défaites par des chansons. Aucun exemple, aucune exhortation ne pouvaient ramener à la victoire des officiers sans talents et des soldats sans discipline. O champs de Clostercamp, vous aviez vu tomber d'Assas, et son dévouement sublime n'avait point enfanté de héros!

M. de Bouillé vint grossir le petit nombre des guerriers qui sauvaient du moins l'honneur de nos armes. En 1756, il avait été nommé capitaine dans les dragons du régiment de la Ferronnays. En commençant la campagne, il résolut de mettre à profit, pour son instruction, les marches, les campements, les succès et les revers mêmes. Dans l'attaque ou dans la retraite, on le trouvait toujours au plus fort des périls. Passer des fleuves à la nage, s'élancer dans la mêlée, soutenir une charge, emporter une redoute, enfoncer un carré, revenir du champ de bataille tout couvert de fumée, de blessures et de gloire, tels étaient les premiers exercices, j'ai presque dit les premiers amusements de sa vie militaire.

Déjà le jeune officier n'était plus cité qu'avec éloges; déjà son avancement avait été la récompense de plusieurs actions d'éclat, lorsque les mouvements de l'armée dans laquelle il servait alors lui présentèrent une de ces occasions dont il était toujours avide. Au combat de Grumberg, il commandait notre avant-garde. Apercevoir une colonne ennemie, la couper, l'attaquer, la vaincre, ce fut pour M. de Bouillé l'ouvrage d'uu moment. Ce mouvement hardi décida le sort du combat, et la victoire, pour un

moment du moins, parut sourire à nos drapeaux. De rang en rang l'on répétait le nom du marquis de Bouillé. Le maréchal de Broglie, témoin de son heureuse audace, le chargea de porter à Versailles et la nouvelle et les gages du succès. Aussi modeste que brave, il remit au roi ses dépêches, répondit aux questions du prince, vanta beaucoup les actions des autres, et garda le silence sur les siennes. *Messieurs*, dit Louis XV aux courtisans qui l'entouraient, *il est le seul dont il ne parle pas, et cependant il s'est fort distingué : il a pris des canons et des drapeaux.* Mots flatteurs qui payaient déjà ses services ! Le roi joignit à ces paroles le rang de colonel. M. de Bouillé fit avec honneur une seconde campagne en Allemagne (1); et, rappelé sur les côtes de la Normandie, il allait s'embarquer avec son régiment pour une expédition lointaine, quand les négociations entamées mirent un terme à la guerre et à nos longs désastres.

Le traité de Paris, qui nous fit acheter la paix aux plus dures conditions, nous rendit cependant les îles ravies à la France dans une guerre où la marine n'avait pas éprouvé moins d'humiliations que l'armée. Nos possessions coloniales avaient besoin d'un chef dont l'administration ferme, vigilante, éclairée, réparât les maux qu'elles

(1) M. de Bouillé, en attendant la vacance d'un régiment, fit le service de colonel sans quitter les dragons de la Ferronnays. On lui confia souvent le commandement de nos avant-gardes. Il eut une affaire brillante sous les murs d'Eimbeck. Blessé d'un coup de sabre et renversé de cheval au combat de Quedlimbourg, il fut fait prisonnier. On l'échangea peu de mois après. Il eut, à cette époque, le régiment d'infanterie de Wostan, dont le colonel venait d'être tué au siége de Brunswick. Ce régiment porta le nom de Bouillé, qu'il garda jusqu'à la paix ; il prit alors celui de Vexin.

avaient soufferts, rallumât dans le cœur des habitants des sentiments d'affection refroidis par nos désastres, et mit, pour l'avenir, leurs ports à couvert des insultes, et leurs biens à l'abri du pillage. M. de Bouillé fut, à vingt-huit ans, nommé gouverneur de la Guadeloupe. Des mers lointaines, un ciel, un climat, des lieux nouveaux pour lui, allaient offrir de graves sujets de méditation à son esprit. Les devoirs de sa place, d'accord avec ses inclinations, l'attachaient plus que jamais aux études qu'exigeait son état.

Quelles sont les entreprises que peut tenter le courage au milieu de ces îles séparées entre elles par d'étroits bras de mer, occupées par des nations toujours rivales et souvent ennemies? Sur quel point de ses possessions la puissance anglaise est-elle attaquable? Pour triompher dans les Antilles, faut-il employer la force ou la ruse? Quels temps, quelles saisons, quels vaisseaux, quelles armes y sont favorables aux combats? Voilà quels soins occupaient la pensée toujours active du nouveau gouverneur. Il voulut savoir ce qu'on avait à redouter de la chaleur du climat et de la violence des vents. Il apprit à connaître, sur la carte, par des voyages ou par de fidèles rapports, la profondeur des eaux, la rapidité des courants, les mouillages que présentent les côtes, les fortifications qui les couvrent, le nombre des soldats qui les défendent; en sorte qu'au sein même de la paix il avait tout préparé pour les succès de la guerre.

Elle éclata, en 1778, à l'occasion de l'indépendance américaine, et l'on put regarder comme un signe précurseur des intentions de la France, la nomination de M. de Bouillé au gouvernement général de la Martinique et des îles du Levant. Dans les récompenses données à l'administrateur, il

Digitized by Google

était aisé de voir ce qu'on attendait du zèle et des talents du guerrier.

Ce n'est point ici le lieu de remarquer comment un impôt abusif, établi par le gouvernement anglais dans les provinces du nord de l'Amérique, disposa leurs habitants à la résistance ; ni comment quelques ballots de thé jetés dans la mer, à Boston, produisirent une secousse dont le contre-coup se fit sentir dans les deux mondes (1). La France fut-elle habile, imprudente ou généreuse dans sa politique, en épousant la querelle des insurgés américains ? C'est une question que je n'examinerai point davantage ; mais il importe à la connaissance du caractère et des opinions de M. le marquis de Bouillé, de montrer comment il prit une part brillante aux événements de cette guerre, sans approuver l'esprit qui la dirigea.

Lorsque, après trois années de séjour à la Guadeloupe, M. de Bouillé revint en Europe, il fut frappé des progrès que de nouveaux principes avaient faits parmi ses compatriotes. Il devina bientôt quel sentiment de bienveillance animait, en faveur des colonies anglaises, les écrivains qui commandaient en France à l'opinion publique. Le congrès de Philadelphie avait consacré leurs maximes et réalisé leurs vœux par les déclarations dans lesquelles il revendique les droits des peuples. Le caractère national secondait puissamment, à cette époque, l'impulsion que le parti philosophique donnait aux esprits. Un peuple

(1) Peut-être les causes, les principales circonstances, et surtout les résultats de la guerre d'Amérique, seront-ils un jour exposés dans une introduction aux Mémoires du maréchal de Rochambeau. Ce tableau général appartient, en effet, au récit des campagnes que firent, sur le continent américain, les troupes françaises unies aux soldats de Washington.

généreux devait voir avec intérêt des hommes qui, sans expérience et pour ainsi dire sans armes, soutenus uniquement par l'espoir d'affranchir un jour leur pays, luttaient contre les bataillons aguerris et nombreux de la Grande-Bretagne; et cette ardeur guerrière, si prompte à s'allumer dans le cœur des Français, s'enflammait encore du désir de protéger la faiblesse et d'aider le patriotisme.

M. de Bouillé, nourri dès sa jeunesse dans le respect des anciennes institutions monarchiques, fut étonné sans doute de voir, à Paris, les ministres d'un prince absolu favoriser l'indépendance, et plus surpris encore d'entendre les courtisans de Versailles propager eux-mêmes l'enthousiasme des idées républicaines; il put appréhender dès lors que ce changement dans la politique ne préparât bientôt une révolution dans l'État. Quoi qu'il en soit, ses principes expliquent assez comment, à l'époque où de jeunes officiers, devançant les ordres de leur gouvernement, s'associaient, avec autant d'éclat que de constance, à la fortune longtemps douteuse des Américains, et semblaient entraînés dans leurs rangs par l'amour de la liberté, M. de Bouillé ne voyait à soutenir, dans les combats auxquels il allait prendre part, que l'antique honneur des armes françaises et la gloire de la monarchie.

La France lui dut ses premiers succès en Amérique. Ses plans sont arrêtés, ses dispositions sont prises : pour mieux tromper la vigilance des Anglais, il choisit le moment où le marin le plus intrépide craint d'affronter une mer indomptable. La témérité de son entreprise doit en favoriser le succès. Il débarque à la Dominique, marche vers un des forts qui la protégent, et l'enlève l'épée à la

main. Surpris, épouvanté, l'ennemi ne se croit plus en sûreté dans ceux qu'il occupe encore. Il demande à capituler, et les drapeaux français flottent victorieux sur de nouveaux rivages (1). L'audace et les succès du vainqueur ont répandu l'alarme dans toutes les colonies anglaises. De quel côté vont tomber les coups qu'il prépare ? Il menace Sainte-Lucie, et fond sur Tabago. Rien ne résiste à nos armes : l'escadre anglaise, dont les vaisseaux flottaient dans ces parages, put entendre à la fois et le canon qui commençait l'attaque et celui qui célébrait la victoire.

Ce n'est point assez pour lui d'ajouter aux possessions de la France ; il veut encore venger ses alliés. Les Anglais qui, sans déclaration de guerre, ont enlevé Saint-Eustache à la Hollande, s'y croient à l'abri de toute entreprise. Il court les attaquer. Mais cette fois les vents contrarient sa marche ; ses chaloupes, en approchant du rivage, vont se briser sur des écueils ; les flots trop menaçants éloignent ses vaisseaux de la côte. Il reste à terre avec quatre cents hommes. Plus d'espoir de salut, s'il ne sait forcer la fortune à lui rester fidèle. A la faveur des dernières ombres de la nuit, il s'avance vers les fortifications anglaises. Les soldats qui les protégent sont dans la sécurité la plus pro-

(1) L'intervalle de temps qui s'écoula entre la prise de la Dominique et celle de Tabago ne fut point perdu pour la réputation militaire de M. de Bouillé. Resté dans les Antilles avec des forces trop peu considérables pour rien entreprendre, il fit la guerre défensive la plus honorable. « Partout où l'ennemi se présenta, dit la Biographie universelle, il trouva Bouillé, et Bouillé valait à lui seul une armée, « par la confiance qu'il inspirait à chacune des îles, et par la crainte « que son nom imprimait à l'ennemi, qui renonça à toute entreprise. »

fonde. La garnison manœuvrait sur l'esplanade ; point de sentinelles, point de postes avancés. Un détachement de soldats irlandais formait l'avant-garde française : leur uniforme rouge trompe les Anglais ; ils croient saluer des compatriotes, une décharge de mousqueterie répond à leurs cris d'allégresse. Assiégés, assiégeants entrent en foule dans la citadelle. Les Français ont l'audace d'enlever le pont derrière eux. Ils sont vainqueurs puisqu'ils n'ont plus qu'à combattre : une poignée d'hommes a conquis cette île qui pouvait, disait l'amiral Rodney, résister aux efforts d'une armée nombreuse.

Ceux qui trouvaient M. de Bouillé si redoutable dans l'action s'étonnaient de sa douceur après le combat. Le colon, l'étranger, le commerçant, ne réclamaient jamais en vain sa protection. On admirait également sa justice et son désintéressement (1). Ses ennemis redoutaient sa valeur et donnaient des éloges à son humanité. Un jour les vents furieux qui soulèvent les mers des Antilles, brisèrent en éclat deux frégates anglaises sur les côtes de la Martinique. Averti par des signaux de détresse, M. de Bouillé vient porter des secours à ceux contre lesquels il a si souvent combattu. Des feux protecteurs sont allumés sur le rivage ; des cordes sont lancées à la mer. Il

(1) Les Anglais disaient eux-mêmes que M. de Bouillé comptait deux puissants auxiliaires dans les Antilles : sa justice et son désintéressement. L'amiral Rodney avait donné d'autres exemples, en s'emparant de l'île Saint-Eustache, au mépris du droit des gens. Deux millions six cent mille livres qu'il avait ravis aux Hollandais se trouvaient encore dans l'île au moment où M. de Bouillé en fit la conquête : il rendit ces fonds à leurs véritables possesseurs. En 1786, les états généraux de Hollande lui firent remettre, par leur ambassadeur à Paris, un solitaire de 24,000 florins, pour reconnaître à la fois ses services et ses généreux procédés.

rassemble les débris échappés à la tourmente; il recueille les malheureux naufragés, les nourrit, les habille, et les renvoie, touchés de reconnaissance et surpris d'être libres, à l'amiral anglais. *Je ne vois point d'ennemis,* disait-il, *je ne vois que des infortunés, dans ceux que poursuit la tempête; et je ne saurais faire prisonniers des hommes que les flots m'ont livrés sans défense.*

Un dernier exploit allait signaler sa valeur. Au milieu de l'île Saint-Christophe s'élève un rocher immense, dont les flancs escarpés rendent le sommet inaccessible. L'œil découvre de loin, sur les eaux, ce mont orgueilleux qui semble dominer les Antilles. Les travaux de l'art ont ajouté à ses fortifications naturelles, et quinze cents hommes se sont renfermés dans les murs qui couronnent ce nouveau Gibraltar. Telles sont les positions que M. de Bouillé vient attaquer. En vain, par une manœuvre adroite, l'amiral Hood sépare les troupes débarquées de la flotte qui les protége; en vain il essaye de jeter des secours dans Brimstonehill, M. de Bouillé, livré à ses seules ressources, contient les assiégés, et disperse les renforts qu'on leur destine. Son artillerie bien dirigée foudroie les remparts de la place, dont le feu commence à s'éteindre : bientôt nos grenadiers pourront s'élancer sur la brèche. L'ennemi consent à leur livrer les portes d'une forteresse dont la baïonnette allait leur ouvrir le chemin; mais, tandis que nos soldats triomphent, nos marins laissent échapper l'occasion d'une victoire (1).

(1) Le comte de Grasse, à la tête de trente-deux vaisseaux de ligne français, devait protéger les troupes de terre occupées au siége de Brimstonehill. « On croyait, dit l'un des historiens du dix-huitième « siècle, on croyait n'avoir rien à craindre de l'escadre anglaise :

Sans le désastre qu'éprouvèrent bientôt nos forces navales, le vainqueur de Saint-Eustache et de Saint-Christophe exécutait encore de plus vastes projets. Des mers de l'Amérique, monté sur une flotte française, que devait grossir une escadre espagnole, il voulait s'élancer vers l'Europe, et reporter sur le sol de l'Angleterre les maux et les combats qu'elle envoie aux extrémités du monde. Mais déjà de nouvelles tentatives seraient sans objet. Épuisée par ses efforts et par ses succès mêmes, l'Angleterre fléchit; l'Amérique est libre, la France est satisfaite, la paix est conclue. Les exploits de M. de Bouillé contribuent puissamment à la rendre honorable pour son pays.

« elle était inférieure de dix vaisseaux à celle du comte de Grasse. « L'amiral Hood, qui en avait pris le commandement, parut pourtant « venir affronter ces forces supérieures. Aussitôt que le comte de Grasse « l'aperçoit, il fait lever les ancres. L'amiral anglais feint d'abord « d'accepter la bataille; il se retire ensuite, et voit avec plaisir l'es- « cadre française s'éloigner de plus en plus de l'île assiégée. Par une « habile manœuvre que secondent les vents et l'extrême agilité de « ses vaisseaux, il évite la ligne française, et, se glissant derrière elle, « arrive au même mouillage que le comte de Grasse venait d'aban- « donner. Honteux de la surprise qui lui a été faite, le comte de « Grasse attaque enfin la flotte anglaise, dont tous les vaisseaux embos- « sés ne pouvaient plus manœuvrer. Il est repoussé deux fois, et n'ose « ou ne sait pas user du moyen par lequel l'anglais Elphinston, monté « sur une escadre russe, brûla, en 1770, la flotte turque dans la rade « de Tschesmé. » (*Histoire de France* par Charles Lacretelle, tome V.)

M. de Grasse pouvait encore réparer sa faute. Après la prise de la forteresse assiégée, il semblait difficile que l'amiral Hood quittât le mouillage qu'il occupait, sans porter cette fois la peine de sa témérité. Cependant M. de Grasse ne profita point de cette occasion favorable. L'amiral Hood leva l'ancre et regagna paisiblement Sainte-Lucie. En le voyant ainsi s'échapper en présence des vaisseaux français, M. de Bouillé, qui venait de forcer le gouverneur de Saint-Christophe à se rendre, ne put s'empêcher de dire en souriant, *que cela n'était pas dans la capitulation.*

Le gouvernement le rappela dans sa patrie pour y recevoir les éloges et les récompenses dus à sa conduite (1). Il voguait vers la terre natale, plein d'espérance et de joie. Il allait revoir ce peuple généreux et brave, spirituel et poli, capable de briller à la fois par les travaux de la guerre et par les arts de la paix. Ses yeux ne purent sans émotion découvrir de loin les rivages de la France. Après s'être associé à ses triomphes, il voulait jouir de sa prospérité, il voulait partager son repos. Hélas! il allait voir éclater dans son sein des mouvements plus impétueux, plus rapides et plus destructeurs que les ouragans des Antilles.

Ici ma tâche se trouve interrompue et pour ainsi dire achevée; ici commencent les Mémoires écrits par M. de Bouillé pour l'instruction de l'histoire. On va connaître d'après lui-même son caractère, ses actions, ses idées politiques, ses vues pour le bonheur de ses concitoyens. On le suivra bientôt en Angleterre, où la reconnaissance des commerçants de Londres et de Glascow rendit hommage

(1) M. de Bouillé avait été nommé maréchal de camp en 1777. Il fut élevé au grade de lieutenant général, après la prise de Saint-Christophe; et lors de la signature de la paix, à l'époque de son retour en France, il fut compris dans la promotion que le roi fit en 1783 de plusieurs chevaliers de ses ordres. La guerre, loin d'enrichir M. de Bouillé, lui avait coûté de grands sacrifices; il devait sept cent mille livres. Louis XVI lui fit demander l'état de ses dettes, et voulait les acquitter; mais la délicatesse de M. de Bouillé ne put lui permettre d'accepter cette marque de la générosité du prince. Il en reçut un présent plus flatteur à ses yeux : le roi lui donna deux pièces de canon prises à Saint-Christophe, et qui appartenaient au premier régiment d'Angleterre. Ces pièces de canon, récompense honorable des services rendus à la France, étaient placées dans le château d'Orly, près Paris; elles en furent enlevées après le 14 juillet.

à ses procédés généreux ; à Berlin, où Frédéric II, juge éclairé du vrai mérite, lui fit le plus honorable accueil. On le verra bientot après assis dans l'assemblée des notables, puis appelé plus tard au commandement général de plusieurs provinces (1); contenant le peuple et réprimant la licence

(1) En 1787, M. de Bouillé commandait en second la province des Trois-Évêchés. La révolution ayant éclaté en 1789, il resta dans son commandement, contre l'exemple suivi presque généralement à cette époque. Le commandement en chef, non-seulement de cette province, mais encore de l'Alsace, de la Lorraine et de la Franche-Comté, lui fut confié en 1790. Il fut nommé depuis général en chef d'une des quatre armées qui composaient alors les forces militaires de la France.

Ce fut pendant son commandement en Lorraine qu'eut lieu l'affaire de Nancy contre les soldats rebelles aux décrets de l'assemblée nationale; affaire devenue célèbre, parce que l'opiniâtreté de la résistance et les difficultés de l'attaque lui donnèrent la chaleur, l'importance et les tristes résultats d'un combat. On voulait, à cette époque, envoyer à M. de Bouillé le bâton de maréchal de France; M. de Bouillé refusa par un sentiment qui l'honore Il ne voulait point que cette récompense fût le prix d'un succès remporté contre des Français, ni que son dévouement pour le roi et pour la monarchie parût acheté au prix de cette dignité, qui semblait ne pouvoir lui échapper un jour.

A la séance de l'assemblée nationale législative du 28 janvier 1850, dans la discussion du *projet de loi relatif à la garde mobile*, qui s'était signalée par sa fidélité à la cause de l'ordre et par son courage, lors des déplorables journées de juin 1848, M. le général Fabvier, représentant, prit la parole et résuma ainsi son opinion :

« A quel sujet cependant vous demande-t-on des récompenses pour « la garde mobile? .....

« Messieurs, les récompenses pour du sang français versé par des « mains françaises, elles sont tristes à recevoir, croyez-moi; et rap- « pelez-vous qu'au commencement de la révolution française, une « insurrection formidable s'éleva à Nancy. M. de Bouillé, lieutenant « général, fut chargé de la réprimer. La lutte fut cruelle et sanglante; « la loi triompha néanmoins. L'assemblée nationale et le roi nommè- « rent le lieutenant général de Bouillé maréchal de France. Il refusa : « *Je suis assez malheureux*, dit-il, *d'avoir versé le sang fran-*

dans l'armée ; demeurant, en apparence, étranger aux partis qui divisaient la France ; redouté du plus puissant, estimé de tous, et longtemps maître de donner la victoire à celui vers lequel inclinera son choix. Pour M. de Bouillé, ce choix pouvait-il être douteux ? Jamais le gouvernement monarchique n'eut de partisan plus éclairé ; jamais Louis XVI ne compta de sujet plus dévoué, j'oserais dire d'ami plus fidèle. On connaîtra les projets qu'avait conçus M. de Bouillé ; l'on saura comment le respect qu'il devait à des volontés augustes enchaîna son zèle, et comment, dans une circonstance bien mémorable, le sort et les hommes se plurent à déjouer toutes les combinaisons de sa prudence, à tromper tous les vœux de son cœur.

On n'a point assez fait son éloge en disant que son dévouement pour le roi et pour la monarchie tenait de l'héroïsme des temps anciens. Sans doute, par sa valeur et sa loyauté, le marquis de Bouillé eût dignement pris place parmi les chevaliers de Charles VII et de François Ier ; mais son caractère, ses idées, ses connaissances, ses talents militaires, le rapprochent davantage des généraux de Louis XIV : il eût mis comme eux sa gloire à rehausser la splendeur du trône ; il partageait leur admiration pour le système monarchique fondé par ce grand prince ; il ne croyait point à l'impossibilité de prolonger la durée des

« *çais pour le tromphe des lois ; je ne veux pas qu'une faveur* « *que vous m'accorderiez me le rappelle chaque jour.*

« Messieurs, je ne crois pas que ces sentiments si nobles, exprimés « par un des anciens serviteurs de la monarchie, ne conviennent « pas parfaitement aux citoyens de toutes les classes que nous avons « parmi nous, ne conviennent pas parfaitement aux enfants de la « garde mobile. »

(*Moniteur universel*, du mardi 29 janvier 1850.)

b.

institutions fondées vers le milieu du dix-septième siècle, parce que les idées d'honneur, de morale et de religion, qui servent de ressorts à ce gouvernement, avaient encore conservé sur son esprit toute leur force et tout leur empire. On aime à retrouver ainsi, dans les sentiments les plus honorables, la source des illusions dont sa raison ne pouvait le défendre.

L'on sait déjà ce que ses Mémoires doivent d'intérêt aux événements dont ils offrent le tableau. Ils sont écrits avec la simplicité d'un soldat et la véracité d'un homme de bien. Élevé dans les camps, M. de Bouillé n'a point prétendu à la gloire des lettres; son style quelquefois négligé a cependant du nerf, de la vivacité, de la chaleur. M. de Bouillé avait un esprit juste, un caractère ferme, une âme noble. Il était né pour les choses grandes et fortes : personne plus que lui n'aimait, n'admirait des vertus que le malheur a rendues depuis si touchantes; mais, pour raffermir un trône si violemment ébranlé, ce n'était point assez, selon lui, de la bonté de Louis XII, si l'on n'y joignait l'épée de Henri IV.

Obligé de quitter la France après la malheureuse issue du voyage de Varennes, la considération attachée à son nom, à ses services, l'accompagna dans l'étranger. Gustave, roi de Suède, l'honora de son amitié. Catherine eût voulu l'attacher à sa cour. Le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche ne pouvaient refuser leur estime à son caractère, leur confiance à ses talents. Il parut souvent auprès d'eux chargé des plus respectables pouvoirs (1). L'Angle-

(1) Honoré de la confiance des princes, admis à Coblentz dans leur conseil, M. de Bouillé fut chargé de plusieurs missions importantes;

terre, en 1792, désira le donner pour guide à l'inexpérience du duc d'York, et, plus tard, la Vendée le demandait pour chef (1). Mais il se lassa d'accompagner un général qui n'écoutait sa voix que dans les revers, et n'accepta point le commandement d'une armée dont il appréciait les efforts héroïques, sans se dissimuler leur impuissance.

La rédaction de ses Mémoires occupait en Angleterre les dernières années de sa vie. C'était en 1797. Dans la Hollande, en Suisse, en Espagne, sur les bords de l'A-

Monsieur, aujourd'hui Sa Majesté Louis XVIII, lui donna des pouvoirs écrits tout entiers de sa main et conçus dans ces termes :

« Vu l'état de captivité du roi mon frère et du dauphin mon ne-
« veu, en vertu des droits de ma naissance et des pouvoirs que j'ai
« reçus de Sa Majesté, j'autorise M. le marquis de Bouillé à traiter
« avec l'empereur et le roi de Prusse des opérations dont le but doit
« être la liberté du roi et le salut de la France. Au château de Schoun-
« bornhust, près Coblentz, ce 14 avril 1791.

Signé, LOUIS-STANISLAS-XAVIER. »

(Pièce communiquée par la famille de M. de Bouillé.)

(1) En 1792, M. de Bouillé, comme on le verra dans ses Mémoires, s'honorait de servir auprès de l'héritier des Condé. Lorsqu'en 1793, l'Angleterre envoya une armée en Flandre, le duc d'York, qui la commandait engagea M. de Bouillé à venir l'aider de ses conseils; M. de Bouillé y consentit par dévouement à la cause qu'il avait embrassée; mais il se lassa bientôt de suivre un jeune prince qui, confiant dans le succès, ne l'appelait jamais que pour réparer des fautes. M. de Bouillé se trouvait au quartier général du duc d'York, lorsqu'il reçut du prince qui règne aujourd'hui en France une lettre qui l'appelait au commandement de l'armée de l'Ouest. Cette lettre renfermait les témoignages de confiance les plus flatteurs donnés par l'auguste personne qui l'avait écrite : elle exprimait en outre le vœu des Vendéens, qui désiraient avoir M. de Bouillé pour chef. Mais sa santé ne lui permit pas de donner encore cette nouvelle preuve de son dévouement.

dige ou du Rhin, partout, à cette époque, les troupes françaises avaient été victorieuses. A travers les opinions toutes monarchiques et les sentiments tout dévoués de M. de Bouillé, l'on entrevoit qu'il n'était point insensible au triomphe de nos armes! Cette gloire militaire, qui si longtemps avait été son idole, brillait dans les rangs de nos guerriers d'un éclat qu'il ne pouvait méconnaître. Royaliste, leurs succès reculaient son espérance; Français, leurs exploits flattaient son orgueil. Cent fois il avait regretté d'inutiles menaces échappées à la chaleur de son premier mouvement, et dont pouvait s'offenser la patrie (1). Il avait vu l'invasion des armées étrangères, sans approuver de vaines jactances; et quand depuis la fortune passa du côté de la France, il ne prodigua point aux vainqueurs des dédains affectés. Il ne reprochait point leur naissance à des généraux anoblis par tant de victoires. Leur bravoure obtenait son estime, leurs talents ses éloges : il leur donnait sans contrainte le nom de vaillants capitaines, parce qu'il pouvait s'avouer sans orgueil qu'il n'eût point été déplacé près d'eux. Il est possible enfin qu'il prévît le moment où le trône rétabli parmi nous, appelant près de lui tous les genres d'illustration, aurait à la fois pour appuis, et ceux qui rehaussent l'éclat du rang qu'ils ont reçu de leurs pères, et ceux qui laisseront un grand nom à leurs descendants.

Il est aisé de voir, du moins, en lisant les Mémoires de M. le marquis de Bouillé, que les souvenirs de son pays se représentaient à chaque moment à son esprit, et sous sa plume. Londres était depuis quelque temps son

(1) Voyez dans les Mémoires ce qui concerne la lettre écrite par M. de Bouillé à l'assemblée nationale.

séjour habituel, quand les attaques d'une maladie douloureuse l'enlevèrent à sa famille (1). A ses derniers instants il dut chercher des yeux le château de ses pères, le lieu qu'occupaient leurs cendres, la province où tout rappelait leurs faits d'armes; le ciel, le climat, les riants paysages de cette belle France, pour laquelle il avait, comme eux, tiré l'épée et répandu son sang. Peut-être même, en descendant au tombeau sur une terre étrangère, eût-il désiré que son nom pût se mêler un jour aux cris de victoire qui, des rivages français, arrivaient jusqu'à lui.

Ces nobles et derniers vœux d'un soldat ne pouvaient être déçus. La fortune devait replacer sous les étendards de la France des hommes dignes d'honorer leur patrie par leurs sentiments et leurs actions. Sous les murs de Gaëte, au milieu des neiges de la Pologne, dans les défilés de l'Espagne, le nom de Bouillé fut inscrit plus d'une fois parmi ceux des guerriers dont s'honorait la patrie. Des grades, des décorations, des dignités, furent accordés à la même famille pour des services rendus, comme autrefois,

(1) Le 14 novembre 1800, M. de Bouillé mourut à Londres des suites d'une paralysie, à l'âge de soixante et un ans. Ses cendres ont été déposées au cimetière de Saint-Pancrace, dans un tombeau modeste que lui fit élever la piété de son fils aîné. Il laissa en mourant trois enfants : *Louis-Joseph-Amour*, marquis de Bouillé, lieutenant général, qui servit avec distinction d'abord à la tête du régiment des hulans britanniques, et depuis dans les armées françaises, pendant les campagnes qui ont eu lieu de 1806 à 1813; *François-Guillaume-Antoine*, comte de Bouillé, colonel de cavalerie, chevalier de Malte, celui qui, lors du voyage à Varennes, attendait le roi avec le détachement placé dans cette ville (voyez les Mémoires); enfin *Cécile-Émilie-Céleste-Éléonore* de Bouillé, mariée en 1791 à François-Jules-Gaspard, vicomte de Contades, petit-fils du maréchal de ce nom, et morte en 1801.

sur les champs de bataille, et, de nos jours, comme aux temps les plus éloignés de nous, elle pût redire encore avec une noble fierté : *Tout par labeur !*

Fs. Barrière.

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE BOUILLÉ

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAI SUR LA VIE

DU

MARQUIS DE BOUILLÉ

(FRANÇOIS-CLAUDE-AMOUR).

PREMIÈRE PARTIE.

LA GUERRE. — LES VOYAGES.

CHAPITRE I.

Éducation. — Entrée au service. — Organisation militaire à cette époque. — Guerre de sept ans. — Affaire d'arrière-garde. — Actions de Wildingen et de Langen-Saiza. — Combat de Grünberg. — Prise de la ville d'Eimbeck. — Combat de Katlenbourg. — M. de Bouillé obtient un régiment. — Préparatifs d'une expédition maritime à Brest. — Fin de la guerre (1).

1739—1763.

Très-ancienne dans le Maine et en Auvergne, considérable par son rang, ses alliances et sa fortune, la maison de Bouillé avait, dès le temps des croisades, fourni d'utiles serviteurs à la monarchie. De généreux efforts avaient attiré sur elle des charges

(1) Empruntés à *l'Essai sur la vie du marquis de Bouillé*, les cinq premiers chapitres qu'on va lire sont ceux que l'honorable auteur de cet essai a bien voulu nous autoriser à placer en tête des mémoires de son grand-père. (*Note de l'éditeur.*)

importantes, de hautes distinctions : plusieurs de ceux qui les obtinrent ont laissé des traces dans l'histoire. Jaloux de les suivre et de les raviver, l'homme éminent dont on expose ici le caractère et les actions ne devait pas hésiter dans le choix entre la facile jouissance d'avantages reçus en naissant et la recherche laborieuse d'une renommée qui s'acquiert au prix du mérite personnel.

Né le 19 novembre 1739, au château du Cluzel-Saint-Èble, au pied des montagnes qui séparent l'Auvergne du Velay, François-Claude-Amour de Bouillé resta bientôt fils unique d'une mère (1) morte presque en lui donnant le jour, et d'un père (2) qu'il perdit, dès sa huitième année, immédiatement après avoir été conduit par lui à Paris et placé au collége de Louis-le-Grand ou des Jésuites. La tutelle de l'orphelin fut alors dévolue à son oncle, Nicolas de Bouillé, doyen des comtes de Lyon, premier aumônier du roi, conseiller d'État, fort aimé de Louis XV, et plus tard évêque d'Autun. L'établissement où le jeune Bouillé devait faire ses études avait pour principal, à cette époque, le célèbre père La Tour, essentiellement doué des talents de son état et pénétré de l'esprit de son ordre. Là se trouvaient réunis plus de six cents pensionnaires appartenant aux premières classes du royaume, quelques étrangers d'origine illustre, et un nombre considérable de fils des principaux bourgeois de Paris, admis comme externes. L'éducation, reposant sur les mêmes bases et réglée d'après le même cours d'enseignement que celle de l'université, en différait néanmoins dans son application, variée selon la destinée probable des élèves et selon leurs dispositions et leur aptitude naturelles. Les préfets, soit des chambres particulières, soit des salles communes, étudiaient attentive-

(1) Marie-Albertine-Josèphe-Amour de Clavières de Sainte-Agrève, d'une ancienne maison du Vivarais.

(2) Guillaume-Antoine de Bouillé du Chariol, marquis de Bouillé, baron d'Allerét, seigneur de Saint-Geron, du Cluzel-Saint-Èble, de Vidières, etc.

ment sous ces rapports les enfants dont la surveillance leur était confiée, et les dirigeaient en conséquence; mais on cherchait à graver généralement dans les cœurs les principes de la religion, ceux de l'honneur, de l'obéissance à l'autorité publique, de l'attachement au roi et à la monarchie. Les Jésuites étaient dans l'usage de remettre au gouvernement des notes sur les jeunes gens les plus marquants qu'ils avaient élevés; et il arrivait rarement que leurs jugements, leurs pronostics, se trouvassent dans la suite démentis par les faits.

Tout révélait en Bouillé une humeur vive, impétueuse, indépendante, une âme noble et forte, un esprit actif et exalté, un enthousiasme réel pour les vertus héroïques et guerrières. Malgré la délicatesse de sa constitution, il prenait part à toutes les batailles de camarades, à toutes les petites révoltes d'écoliers, dont presque toujours il se posait en chef. Les études classiques lui inspirèrent d'abord une répugnance presque invincible, tandis qu'il se livrait avec une sorte d'ardeur passionnée à la lecture des poëmes épiques, des romans de chevalerie, de la vie des grands hommes, surtout des grands capitaines. Dans l'histoire générale, il ne manquait jamais de remarquer et d'admirer les belles actions, les traits sublimes. Son judicieux et indulgent instituteur, jésuite d'origine irlandaise, sut apercevoir tout ce que promettaient de tels germes, et s'appliqua à les épurer pour les faire fructifier pleinement. Il cultiva avec succès et enrichit une mémoire heureuse; il parvint à régler les mouvements d'un caractère fougueux, en éveillant la sympathie d'un cœur franc et ouvert dans lequel il enracina des sentiments religieux et des principes de morale qui ne s'altérèrent jamais.

Les soins et les leçons de ce respectable guide réussirent si bien à mûrir rapidement la raison de l'élève qu'on jugea inutile de retenir celui-ci plus longtemps au collége, et que son tuteur reçut le conseil de le faire entrer au service, quoique très-jeune encore et de santé peu robuste. Livré presque à lui-même

avant d'avoir accompli sa quinzième année, Bouillé débuta donc (1754), en qualité de cadet gentilhomme, au régiment d'infanterie dont le prince de Rohan-Rochefort était colonel. Accompagné d'un serviteur de confiance et recommandé aux officiers supérieurs, dont il allait partager la table, il rejoignit ce corps à Gray, en Franche-Comté, où avait été formé, ainsi que dans d'autres provinces, l'un de ces camps destinés à donner de l'ensemble aux troupes et à les exercer par des simulacres de guerre. Là, comme apprentissage du métier, il eut à remplir exactement tous les devoirs de simple soldat, manœuvrant dans le rang avec les grenadiers, passant des journées entières sous le harnois, et supportant ces fatigues avec un zèle au-dessus des forces de son âge.

A la fin de cette saison de première épreuve, Bouillé, de retour à Paris, devint pensionnaire de l'*académie* tenue par un sieur Duguet. Il existait dans la capitale trois établissements de ce genre, où, sous la direction de gentilshommes expérimentés, la jeune noblesse vouée aux armes s'instruisait dans tous les exercices relatifs à sa future profession. Chacune de ces *académies* réunissait une quarantaine de pensionnaires et un nombre double d'externes. Fort en vogue sous Louis XIV, elles jouissaient encore d'une célébrité assez étendue; mais elles étaient déjà moins suivies par les gens de cour. Quelques seigneurs étrangers, anglais principalement, venaient se former à des écoles renommées en Europe alors que la noblesse française y donnait le ton par la grâce et l'urbanité de ses manières, ainsi que par son adresse dans les arts de l'escrime et de l'équitation. Le point d'honneur y était traité avec une délicatesse excessive : rarement on accomplissait un cours, de dix-huit mois de durée au moins, sans avoir à soutenir quelque duel; et un adolescent plein d'ardeur et de résolution, sans guide comme sans frein, ne devait point éloigner une chance dont les résultats servirent à le rendre plus calme et plus liant.

Les pensionnaires avaient la libre disposition de leurs loisirs;

et Bouillé, suivant ses penchants et ses goûts, perfectionnait son esprit et son âme par une remarquable assiduité au Théâtre-Français, où il allait se pénétrer de nobles et profitables impressions en voyant Lekain, Brizard, Préville, mesdemoiselles Clairon, Gaussin reproduire nos chefs-d'œuvre tragiques avec un talent, un ensemble sans égal. Ces représentations entretenaient l'enthousiasme inné du jeune spectateur pour les actions héroïques et enflammaient son imagination si disposée à mépriser tous les dangers, à triompher de tous les obstacles, à franchir l'espace qui sépare les êtres ordinaires des hommes propres à conduire et à dominer leurs semblables.

Tel qu'on le connaît déjà, animé d'un amour extrême pour la gloire, d'un zèle immodéré pour la vertu, d'une invincible répugnance pour les méchants, des sentiments chevaleresques les plus inébranlables, Bouillé allait se trouver peu en harmonie avec l'époque à laquelle il devait vivre, avec la société dans laquelle il entrait.

Durant le temps passé à l'*académie*, il avait pris rang parmi les mousquetaires noirs de la compagnie commandée par le comte de Montboissier, son parent. Le service s'y réduisait à faire l'exercice pendant deux mois de l'été, à aller à tour de rôle prendre l'ordre à Versailles, et à assister à la revue du roi une fois chaque année. Au mois de juin 1756, Bouillé reçut un brevet de capitaine dans le régiment de dragons de La Ferronnays, qu'il rejoignit près de Montauban. Ce corps fut bientôt dirigé vers les frontières du nord, et fit en 1758 partie d'un camp sous Dunkerque, aux ordres du comte de Maillebois.

Deux ans qui s'écoulèrent avant que le marquis de Bouillé pût commander sa compagnie à la guerre, ne furent pas perdus pour le perfectionnement d'une éducation qu'il sentit le besoin et qu'il recueillit l'avantage de refaire lui-même. Fuyant la dissipation, il vouait une étude persévérante et approfondie à toutes les branches de l'art militaire, ainsi qu'aux sciences mathématiques, sans que les hivers passés à Paris, chez son oncle, l'évêque

d'Autun, interrompissent le cours de ses travaux volontaires. Il fut alors présenté au roi, à M. le Dauphin, et sa première apparition dans le monde se trouva favorisée par l'attrait qu'inspirent une physionomie distinguée, une tournure noble et gracieuse, et mieux que cela la maturité précoce d'un esprit observateur et pénétrant. Sa vocation instinctive pour les grandes choses trouvait un stimulant nouveau dans l'accueil plein d'intérêt que lui firent le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, et l'abbé-comte, depuis cardinal, de Bernis, ministre des affaires étrangères. Le maréchal, qui avait lui-même servi autrefois avec distinction à la tête des dragons, donnait les encouragements les plus flatteurs au débutant dans cette arme, et lui promettait un avancement rapide. En même temps l'abbé de Bernis le recevait avec une grâce naturelle et avec une bienveillance toute particulière, en raison de la parenté qui existait entre eux. Ce ministre se souvenait qu'étant très-jeune, très-pauvre, et alors membre du chapitre de Brioude, il avait trouvé souvent une hospitalité agréable et avantageuse dans le château du père du marquis de Bouillé. Il témoignait vivement le désir de pouvoir s'acquitter envers le fils de son ami et, disait-il avec une noble modestie, « de son bienfaiteur. » Mais la disgrâce de l'un, la mort de l'autre de ces personnages considérables allaient promptement enlever au jeune capitaine un double appui et lui démontrer que, pour faire son chemin, il ne devait compter que sur lui-même.

Les hostilités entre la France et l'Angleterre s'étaient engagées dès 1753 dans l'Inde, et depuis 1755 en Amérique. Étendues en Europe, en 1756, elles devinrent plus générales et plus sérieuses, par suite du traité d'alliance offensive et défensive que le cabinet de Versailles avait conclu avec celui de Vienne. Le gouvernement anglais riposta en se liant par un acte semblable avec le roi de Prusse, et dès lors s'alluma en Allemagne la guerre si fameuse, dite de sept ans. Peu brillante pour nos généraux, peu favorable à la politique qui les dirigeait, elle devait du moins

fournir à quelques gloires particulières une source où le marquis de Bouillé allait ardemment puiser en contribuant à la belle réputation que l'arme des dragons sut y acquérir en dépit de nos revers.

Les troupes, effectivement, avaient conservé presque intacts les sentiments qui les distinguaient au temps de Louis XIV, de même qu'une organisation et une administration intérieure, imparfaites sans doute, mais très-avantageuses à certains égards. Le point d'honneur restait porté à ses extrêmes limites chez les officiers, comme aussi chez les soldats, parmi les grenadiers et les dragons principalement. Entre ces derniers surtout régnait une véritable fraternité; et en compensation du relâchement trop général de la discipline, on retrouvait dans tous les rangs un esprit de corps fécond en héros.

Sans altérer, quant à leurs parties utiles, les principes de la constitution militaire française, le maréchal de Belle-Isle avait corrigé quelques abus, tant par l'amélioration du traitement des officiers subalternes, particulièrement dans l'infanterie, que par diverses ordonnances. Mais les lois ayant pour objet de réprimer le luxe effréné, répandu depuis les officiers généraux et les colonels jusqu'aux degrés inférieurs de la hiérarchie, étaient demeurées sans efficacité, parce que la considération des chefs se mesurait presque absolument d'après l'état qu'ils tenaient; et à ce vice, propagé du grand au petit, du riche au pauvre, s'ajoutaient des plaies non moins sensibles, telles que l'intrigue, l'esprit de parti, les pernicieuses rivalités entre généraux, et par suite l'insubordination et le défaut d'instruction des troupes. Les ministres, divisés à la cour, absorbés dans une lutte incessante pour la défense de leurs propres positions, couronnaient, en quelque sorte, plus qu'ils ne combattaient ce fâcheux état de désordre.

L'armée française, diminuée par des pertes considérables, avait été contrainte de rétrograder en deçà du Rhin devant celle de l'ennemi. Au camp de Dunkerque, le régiment de dra-

gons de La Ferronnays reçut l'ordre d'aller la renforcer, et il la rejoignit peu après la bataille de Crévelt (23 juin 1758). Cet échec motivait le remplacement du comte de Clermont, prince de la maison de Condé. On lui donna pour successeur dans le commandement le plus ancien des lieutenants généraux employés en cette guerre, le marquis, depuis maréchal, de Contades, officier de mérite, de la part duquel le maréchal de Belle-Isle attendait une plus scrupuleuse docilité à ses directions. L'offensive fut aussitôt ressaisie; l'ennemi se vit obligé de repasser le Rhin; et, à la fin de la campagne, l'armée française s'établit en quartiers d'hiver entre ce fleuve et la Lippe. Ce temps de repos général fournit encore toutefois au jeune Bouillé l'occasion de contribuer vaillamment avec ses dragons (décembre 1758) à la prise de la ville de Rhinfels, que les Prussiens s'étaient flattés de conserver.

Dès les premiers jours d'avril 1759, le prince Ferdinand de Brunswick, général en chef des alliés, s'avança de Fulde sur Francfort, avec quarante mille hommes. Le duc de Broglie, chargé de couvrir cette contrée, l'attendit, à la tête d'environ trente mille combattants, dans une position reconnue d'avance, occupée autrefois par M. de Turenne, et que le maréchal de Belle-Isle avait indiquée. Le choc eut lieu le 13 avril, et la victoire resta aux Français. Dans cette journée, le marquis de Bouillé, placé comme d'ordinaire à l'avant-garde, s'était fait remarquer par sa valeur et par la fermeté avec laquelle sa troupe et lui soutinrent pendant plusieurs heures l'attaque de la cavalerie légère ennemie.

Bien que, de fait, la campagne eût pu sembler ouverte par ce succès obtenu à Berghen, elle ne commença méthodiquement qu'au mois de juin, lors de la jonction des deux armées du Rhin et du Mein, à Giessen. Le plan arrêté paraissait avoir pour objet de refouler l'ennemi au delà du Weser, puis d'entreprendre le siége de Magdebourg, en combinant nos mouvements avec ceux des Impériaux. Ainsi la science de la stratégie s'ef-

forçait de faire tourner avantageusement une guerre peu justifiée par les principes d'une saine politique.

Le prince Ferdinand avait dû se mettre en mesure de protéger le Hanovre. Posté vis-à-vis de lui, à Minden, dans une sage et solide attitude d'expectative, le maréchal de Contades reçut de Paris l'ordre irréfléchi et inopportun de livrer immédiatement bataille. C'était l'effet funeste d'une intrigue de cour. L'humeur du maréchal de Soubise, qui n'avait pu obtenir le commandement de l'une des deux armées, l'irritation communiquée à madame de Pompadour, son amie, l'esprit dominateur du duc de Choiseul, qui lui-même dépendait de la bienveillance de la favorite, conspiraient pour rebuter ou pour perdre le vieux et incommode ministre de la guerre. Le nouveau chef du département des affaires étrangères représenta au conseil que les puissances alliées se plaignaient de l'insuffisance des résultats obtenus jusque-là par l'armée française, et désiraient une affaire décisive, dont la supériorité de nos troupes devait assurer le succès. Il déclara ne pouvoir faire la politique si l'on ne faisait pas mieux la guerre; et le maréchal de Belle-Isle, pour parer le coup, expédia secrètement l'injonction d'attaquer au plus vite (1), sans pressentir qu'il infligeait un échec (1er août) au général, prudent, étonné mais soumis, à l'armée, vaillante mais conduite par des chefs sans accord.

Dans la retraite qui en fut le résultat, le marquis de Bouillé se signala en repoussant vigoureusement, avec cent cinquante dragons, un nombreux corps de hussards. Le même jour, chargé du commandement temporaire de l'extrême arrière-garde, qui comprenait aussi cent cinquante autres cavaliers et trois cents volontaires d'infanterie, il voit tout à coup, tandis

(1) Ces détails ont été rapportés au marquis de Bouillé par le chevalier de Vallière, frère du célèbre lieutenant général d'artillerie de ce nom, et qui fut porteur confidentiel du fâcheux message du maréchal de Belle-Isle pour le maréchal de Contades.

que ses dragons font rafraîchir leurs chevaux dans la plaine, le reste de sa petite troupe culbuté ou enveloppé sur la hauteur par une brusque irruption de l'ennemi. A son ordre, les dragons brident aussitôt, et sur ses pas s'élancent avec la rapidité de l'éclair contre cinq cents hussards qu'il met en déroute et qu'il poursuit pendant une lieue et demie jusqu'au village de Volkmussen. Le feu des bataillons qui y sont embusqués l'arrête seul et l'oblige d'aller reprendre son poste, laissant le terrain jonché de morts et ramenant des prisonniers.

Le duc de Broglie, nommé maréchal de France, remplaçait M. de Contades dans le commandement en chef; mais l'approche de l'hiver allait interrompre les opérations, et Bouillé profita de cette morte-saison des guerriers d'alors pour venir passer quelques mois à Paris, à la cour. Il y retrouva l'intérêt, la bienveillance de M. de Belle-Isle. Il reçut de ce maréchal des compliments sur l'éclat de sa dernière action, ainsi que la promesse d'être nommé colonel dès qu'il aurait atteint l'âge de vingt-trois ans, exigé par les ordonnances, et même avant, s'il pouvait saisir l'occasion de se distinguer encore. Avec ce nouvel aiguillon et cette flatteuse perspective, Bouillé rejoignit au printemps (1760) l'armée, demeurée stationnaire, et dont la tranquillité n'avait pas été troublée. Le quartier général se trouvait à Francfort, et le régiment auquel appartenait Bouillé conservait son rang à l'avant-garde.

La campagne allait s'ouvrir à la fin de mai sous les plus heureux auspices. Le maréchal de Broglie inspirait aux troupes une confiance justifiée par son sang-froid, son esprit d'ordre, son coup d'œil sûr, son talent déjà mis à l'épreuve, et par le prestige d'une bataille gagnée : les officiers généraux, à la vérité, partageaient peu ce sentiment; mais on pouvait d'autant plus attendre du commandant en chef, qu'il avait près de lui, à la tête de son état-major, sous le titre de maréchal général des logis, un frère, le comte de Broglie, démesurément ambitieux, doué d'esprit, de génie même, d'une singulière fécondité de

ressources, d'un rare courage, d'une âme fortement trempée, fière et en quelque sorte invulnérable au milieu de tous les dangers, à travers tous les accidents. Ces deux hommes, grâce à la variété de leurs moyens mis en commun sous le sceau d'une affectueuse union, semblaient se compléter l'un par l'autre, et leur fraternel accouplement présentait à l'armée, remplie d'ardeur, tous les avantages de la plus imposante et de la plus féconde direction. Les circonstances n'allaient malheureusement guère la favoriser.

Le même plan stratégique subsistait presque sans modification. Saisissant l'offensive, le maréchal de Broglie s'était assez rapidement avancé en Vétéravie jusqu'à Corbach, où le 10 juin, il livra un combat heureux. Ce fut là, on le sait, qu'après avoir contribué au succès comme commandant de la réserve, le pétulant et aventureux comte de Saint-Germain, jaloux et dépité, quitta brusquement l'armée française, qui devait le voir reparaître quinze ans plus tard pour entreprendre, en qualité de ministre de la guerre, de rigoureuses réformes, de blessantes innovations, dont il ne recueillit que de nouveaux dégoûts.

La prise de Cassel avait suivi de près l'affaire de Corbach; mais le prince Ferdinand de Brunswick, à Warbourg, le 31 juillet, sut occuper et conserver avec énergie une solide position. Le régiment de M. de Bouillé bivouaquait auprès de la petite ville de Wildingen et de la rivière de Schwalm. Les ennemis, informés qu'un piquet de cinquante dragons se trouve placé fort imprudemment sur l'autre bord, sans que sa communication soit assurée, s'approchent une nuit au nombre de cent hussards et de cent cinquante hommes d'infanterie, dans le dessein d'enlever ce faible détachement. Au bruit du premier coup de fusil, Bouillé, ne prenant conseil que de lui-même, monte à cheval, réveille ses dragons, en rassemble soixante ou quatre-vingts, passe avec eux la rivière à la nage, rencontre dans une prairie l'infanterie ennemie, la charge con-

jointement avec le piquet qu'il a dégagé, la prend en entier, ainsi qu'un lieutenant-colonel qui la commandait, et poursuit pendant une lieue, l'épée dans les reins, les hussards, dont il force la plus grande partie à se rendre. Ce fait s'était passé si rapidement, qu'au camp on n'apprit l'attaque que par l'arrivée des prisonniers.

Ainsi le jeune guerrier répondait aux encouragements et à l'attente du vétéran illustre qui avait applaudi à ses premiers efforts et qui lui en préparait la récompense. Déjà elle paraissait assurée, et, à peine âgé de vingt et un ans, Bouillé se trouvait porté, comme colonel du régiment royal-dragons, dans un travail que le maréchal de Belle-Isle était au moment de faire signer par le roi, lorsque la mort frappa ce ministre, le 26 janvier 1761. Le duc de Choiseul lui succéda, et des influences de cour firent modifier la promotion. De nouveaux faits d'armes, de plus en plus brillants, devaient toutefois tirer prompte réparation de la fortune.

Les quartiers d'hiver, qui terminaient alors assez méthodiquement chaque campagne, avaient été établis en Hesse dès la fin de novembre 1760. Le quartier général de l'armée française occupait Cassel. Un corps d'avant-garde, joint à dix mille Saxons, était placé sur la rive droite de la Werra, dans le pays d'Eisenach, pour faire face à l'aile droite des Prussiens; le régiment de dragons de La Ferronnays cantonnait même très-près d'eux, en avant de Gotha. Les patrouilles des deux partis se heurtaient sans cesse. Le maréchal de Broglie, par des rencontres généralement avantageuses, harcela ainsi les ennemis pendant presque toute la mauvaise saison. Au printemps, ceux-ci attaquèrent à leur tour. Une colonne de dix mille hommes força le corps qui couvrait la droite de notre armée à se replier dans les plaines de Langen-Salza, entre Mühlhausen et Eisenach. Quatre des bataillons saxons qui combattaient sous les drapeaux français ayant été sabrés par six escadrons prussiens et hanovriens, le régiment de La Ferronnays fut envoyé à leur se-

cours : il arriva au moment de leur désastre. Un vaste ravin le séparait d'eux et des ennemis : il le franchit ; mais les escadrons, chargeant les uns après les autres, furent culbutés tour à tour. M. de Bouillé, qui commandait le dernier, avait eu le temps de le ranger en bataille, en se jetant de côté. A la vue de cette troupe en bon ordre, l'ennemi ralentit sa poursuite, et une partie du régiment put ainsi se reformer en arrière de l'abri qui lui était offert. Deux forts escadrons prussiens s'étant subitement arrêtés à quelques pas, Bouillé voulut entraîner le sien contre eux ; mais les dragons ne bougeaient point. Il s'élance donc seul, pousse droit au commandant de la troupe ennemie, décharge d'abord sur lui son pistolet, qui le manque, puis il le joint au sabre, en criant : « Vive le roi ! » Aussitôt les dragons se raniment, se précipitent sur ces deux escadrons qu'ils enfoncent ; et le reste du régiment, rallié alors, décide la déroute. Emporté au milieu des ennemis par son cheval, qui tombe mort sous lui, et blessé de plusieurs coups de sabre, Bouillé allait infailliblement succomber, si l'un de ses cavaliers ne l'eût dégagé. Il remonte immédiatement sur un cheval de prise, et, rejoint par la principale partie du régiment, dont une blessure du lieutenant-colonel lui livre le commandement, il se lance de nouveau sur les pas de l'ennemi, qu'il culbute dans un ravin en lui faisant éprouver une perte considérable. La contenance du capitaine français arrête une forte colonne de cavalerie qui venait au secours des Prussiens, et permet à toute l'infanterie saxonne de se retirer sans trouble à Eisenach.

Dans cette journée, sur quatre cents hommes qui composaient le régiment de La Ferronnays, cent vingt avaient été tués ou blessés, et parmi ces derniers on comptait six officiers.

Poussée vivement par le prince Ferdinand, l'armée française cependant était en pleine retraite sur la rive gauche de la Fulda. Ce ne fut que derrière l'Olm que le maréchal de Broglie, parvenu à concentrer la majeure partie de ses forces, put reprendre,

sur plusieurs colonnes, une direction agressive. Le début de ce mouvement fut signalé, le 21 mars, par un succès dont l'honneur appartint principalement au marquis de Bouillé, et dont l'éclat influa sur sa carrière militaire.

Le jeune prince héréditaire, depuis duc de Brunswick, s'étant porté en avant de l'Ohm avec six mille fantassins et plusieurs escadrons, fut atteint près de Grünberg par le comte de Stainville, qui commandait alors dix à douze mille hommes. A la tête de cent cinquante dragons et de deux compagnies d'infanterie, Bouillé, chargé d'observer la marche de l'ennemi, le rencontre et culbute la queue de sa colonne, qui se dirigeait, par Stangenroth, sur une chaussée, vers un bois voisin de la petite ville de Grünberg. Il adresse aussitôt son rapport, en demandant qu'on détache sans retard quelques escadrons pour couper ce corps sur son flanc gauche et l'envelopper par derrière, tandis que lui-même, tournant rapidement le village de Stangenroth, va se mettre en mesure de charger à droite et en tête. Sur ces entrefaites, rejoint par un renfort qui élève sa troupe au nombre de trois cents chevaux, l'audacieux capitaine se décide, sans plus attendre, à attaquer directement la gauche de l'ennemi. Il le renverse, lui enlève cinq drapeaux, trois pièces de canon et se réunit dans le bois à un autre corps de dragons qui, d'après ses avis, vient de charger la queue de la colonne. L'ennemi, rallié à la faveur d'un moment de confusion, essaye vainement de se reporter en avant. Bouillé le met de nouveau en déroute, et le poursuit jusqu'à Burgenmünden. A l'entrée de ce bourg, il trouve encore quelque infanterie, de l'artillerie et des bagages qui n'avaient pu effectuer entièrement le passage de la rivière pour regagner le corps du général Luckner (1), établi sur les hauteurs de l'autre rive. Cet imposant obstacle ne l'arrête point. Bouillé, se sentant soutenu par deux régiments

(1) Le même qui, entré au service de France avec le grade de lieutenant général, après la paix de 1763, devint maréchal en 1792, et périt sur l'échafaud révolutionnaire le 5 janvier 1794.

de cavalerie qui s'avancent à quelque distance derrière lui, n'hésite pas à pénétrer le sabre à la main dans Burgenmünden, d'où il chasse les ennemis en leur enlevant encore onze pièces d'artillerie. Il en tourne immédiatement une partie, que ses dragons seuls vont servir, contre le général Luckner, qui, malgré la supériorité de son feu, ne peut l'empêcher de se maintenir dans ce poste, où un corps d'infanterie vient le relever à la nuit.

Trois mille prisonniers, dix-neuf drapeaux et quatorze canons furent les trophées de cette affaire, d'autant plus importante qu'elle rendit à l'armée française l'avantage de l'offensive perdu dans deux campagnes.

Pour prix de l'intrépidité, du sang-froid et du coup d'œil dont le marquis de Bouillé venait de donner des preuves signalées, le maréchal de Broglie le combla d'éloges, et, d'accord avec le comte de Stainville, lui conféra, comme un droit acquis par sa belle conduite, l'honorable mission de porter au roi les drapeaux pris dans la journée. Arrivé à Versailles le 25 mars, le jeune officier fut aussitôt introduit près de Louis XV, qui soupait en ce moment dans ses cabinets. Après avoir lu avec attention les dépêches dont M. de Bouillé était porteur et lui avoir demandé diverses explications sur les événements de la campagne, particulièrement sur l'affaire de Grünberg : « Messieurs, dit le roi, il loue tout le monde ; il n'y a que lui dont il « ne parle pas : cependant il s'est fort distingué, il a pris des « canons et des drapeaux. » Puis se tournant vers lui : « Mes « troupes se battent bien, n'est-ce pas ? s'écria Louis XV en « cherchant probablement à soulever le poids de quelque pé- « nible ressouvenir. — Oui, sire, quand elles sont bien com- « mandées, » repartit Bouillé avec une franchise et une vivacité toutes militaires, sans se douter du coup ainsi porté au cœur d'un général malheureux dans (1) la même guerre et qui faisait en ce moment partie des convives du monarque.

Remarquant que M. de Bouillé paraissait très-fatigué, le roi

(1) Le maréchal de Soubise.

eut la bonne grâce de lui donner lui-même un verre de vin de Champagne, et, en le congédiant, il lui adressa encore des paroles flatteuses, qui furent suivies d'un prompt effet : au bout de peu de jours, le ministre annonça au marquis de Bouillé qu'il était nommé colonel, avec promesse du premier régiment vacant et permission de faire le service dans ce nouveau grade pendant la campagne, qu'il alla continuer dès le commencement d'avril.

La levée des siéges de Ziegenhain, de Cassel et du blocus de Göttingen, ainsi qu'une perte de quinze mille hommes tués, blessés, ou morts de maladie en six semaines, complétèrent, au préjudice de l'ennemi, les conséquences du combat de Grünberg. Le maréchal de Broglie avait resserré ses quartiers vers sa droite et se préparait à de grandes entreprises sur le Bas-Rhin et sur la Hesse. Tout à coup des ordres de la cour viennent contrarier ses judicieux projets et réduire les proportions de son commandement. L'armée va désormais être partagée en deux corps, l'un de soixante mille hommes, restant sous les ordres de M. de Broglie, l'autre de cent mille, passant à ceux du maréchal de Soubise. De la nécessité de régler le concours des généraux résultèrent des lenteurs dans les opérations. La campagne ne s'ouvrit que le 21 juin. Le prince Ferdinand manœuvrait avec l'intention d'isoler M. de Soubise. Le régiment de La Ferronnays était toujours à l'avant-garde de M. de Broglie. Dans une rencontre, le 28, près du village de Geissmar, M. de Bouillé reçut au côté un coup de feu qui le condamna à l'inaction pour plus d'un mois.

Pendant ce temps, les deux armées réunies perdaient (16 juillet) la bataille de Wellinghausen, après laquelle le maréchal de Broglie, se séparant du prince de Soubise, franchit le Weser et porta la guerre en avant de Göttingen. Le prince Ferdinand l'y suivit avec ses principales forces ; mais rien d'important ne devait plus être tenté : tout allait se borner à des combats d'avant-postes.

Digitized by Google

Guéri de sa blessure, M. de Bouillé trouva le corps dont il faisait partie commandé par le vicomte de Belzunce, officier général des plus braves, des plus audacieux, qui eût été le premier soldat d'Alexandre ou de Charles XII. Un tel chef ne pouvait manquer d'apprécier le jeune colonel, dont les qualités militaires avaient tant d'analogie avec celles qu'il possédait lui-même. Aussi eut-il bientôt accordé au marquis de Bouillé estime et amitié, le poussant toujours en avant dans ses entreprises contre l'ennemi, l'employant sans relâche dans des commandements de confiance, enfin lui procurant, par cette continuelle activité, l'occasion d'accomplir bientôt un nouveau fait d'armes.

Chargé d'attaquer, à la tête de cinq cents chevaux, l'arrière-garde du général Luckner, Bouillé fondit sur elle avec sa résolution et son impétuosité ordinaires, et, après l'avoir mise en pleine déroute, il la suivit de si près qu'il serait entré en même temps que les fuyards dans la ville d'Eimbeck, enceinte de murailles, si les portes n'en eussent été précipitamment fermées. L'ardeur de l'action l'avait engagé dans un chemin creux, couvert par une redoute dont le feu lui tua quelques hommes, ainsi que son propre cheval. Sorti de ce mauvais pas, il se replace aussitôt à la tête de ses cavaliers, oblige l'ennemi de se retirer de l'ouvrage avancé, fait mettre pied à terre aux dragons, leur ordonne d'enfoncer la porte à coups de hache (1), et, malgré la vive fusillade qui l'accueille, pénètre dans Eimbeck, après avoir perdu une vingtaine de soldats et autant de chevaux. En compensation, il s'était emparé de cent cinquante grenadiers hanovriens et de bon nombre de hussards.

Il importait aux Français d'occuper cette ville : elle couvrait les cantonnements de leur armée en avant et autour de Göttingen. Assuré de ce côté, M. de Broglie effectua, dès les premiers jours d'octobre, une pointe sur le duché de Brunswick,

(1) En ce temps, les dragons portaient toujours des outils dans l'une de leurs fontes de pistolets.

dans le dessein d'y attirer le prince Ferdinand, et de lui faire abandonner la position qu'il tenait entre nos deux armées. Le maréchal avait en conséquence ordonné de mettre le siége devant les places de Wolfenbüttel et de Brunswick. La première se rendit au comte de Lusace, l'autre reçut du secours; et, tandis que l'on commençait à retirer les troupes qui venaient d'en former l'investissement, le poste d'Oelpert, où commandait le marquis de Vastan, colonel d'un régiment d'infanterie et brigadier, fut attaqué le 14 octobre, et forcé par sept bataillons sous les ordres du général Luckner. Le combat avait été vif et opiniâtre; et M. de Vastan demeurait prisonnier, couvert de blessures, auxquelles il succomba promptement. Son régiment, selon la promesse faite six mois auparavant, allait être donné au marquis de Bouillé, dont il porta le nom jusqu'à l'époque de la paix, où il prit celui de Vexin.

Le brevet de ce nouvel emploi se trouva daté du 19 novembre, jour même où le titulaire accomplissait sa vingt-deuxième année. Avant qu'il lui fût parvenu, M. de Bouillé eut encore une occasion de se mesurer avec l'ennemi, le 13, dans un combat entre la cavalerie française et celle du général Luckner, au passage de la Rhum, près de Katlenbourg. Moins heureux cette fois, nullement soutenu dans une charge qu'il exécuta pour profiter d'un faux mouvement de ses adversaires, Bouillé ne put empêcher les escadrons qu'il dirigeait d'être tués ou pris en grande partie. Lui-même, atteint à la tête d'un violent coup de sabre qui le renversa en l'étourdissant, se trouva, lorsqu'il reprit ses sens, au pouvoir d'une troupe de hussards. Conduit près de Luckner, il éprouva de la part de ce général les égards que méritaient son courage et sa blessure. Il obtint même, au bout de peu de jours, sa liberté sur parole jusqu'à son échange, qui ne tarda pas.

Durant cet intervalle, le régiment de Vastan, alors régiment de Bouillé, dont les compagnies de grenadiers et de chasseurs avaient été détruites au siége de Brunswick, venait, ainsi que

plusieurs autres, de rentrer en France, afin de réparer ses pertes. Son nouveau colonel, après une assez lente convalescence, ne put le rejoindre qu'à la fin de mai sur les côtes de Normandie, d'où il le conduisit, au mois de septembre, à Brest, pour faire partie d'une expédition maritime qui s'y préparait. Cet armement, composé de cinq vaisseaux de ligne, d'autant de frégates et de transports montés par sept bataillons, deux escadrons de dragons à pied et chargés d'un train considérable d'artillerie, avait pour destination d'attaquer Rio-Janeiro, d'enlever toutes les richesses qui s'y trouvaient, d'aller ensuite à l'île de France chercher les débris des troupes récemment expulsées de l'Inde, et de renouveler dans cette presqu'île la guerre contre les Anglais. Le commandement était confié au comte d'Estaing, auteur du plan des opérations, promu au grade de lieutenant général à l'âge de trente-trois ans, et joignant à l'avantage de la connaissance du pays le poids d'une réputation méritée par le succès antérieur de plusieurs entreprises brillantes sur le même théâtre.

Les troupes, embarquées depuis six semaines, attendaient les vents dans la rade. Au moment où ils devenaient favorables (premiers jours de décembre), lorsque le signal du départ était même déjà donné, tout changea subitement : un courrier apportait la nouvelle de la signature des préliminaires d'une paix dont les conditions devaient être si peu propres à dédommager des guerriers, Bouillé particulièrement, de la perte de leurs prochaines espérances de gloire.

CHAPITRE II.

Réformes dans l'armée. — Le marquis de Bouillé est envoyé avec son régiment à la Martinique. — Il revient momentanément en France. — Il est nommé gouverneur de la Guadeloupe. — Projets et préparatifs d'une guerre contre l'Angleterre. — Retour de M. de Bouillé. — État de la France. — Mort de Louis XV. — Avénement de Louis XVI. — Le comte de Maurepas; M. Necker.

1763-1777.

Condamné par la paix à l'inaction, Bouillé jugea qu'il lui fallait puiser de plus en plus dans des occupations assidues l'aptitude complète au grand rôle dont il avait en quelque sorte l'instinct autant que l'ambition. Il sentit que son épée ne suffisait pas pour l'y faire parvenir, et qu'aux connaissances militaires acquises déjà par la pratique et par l'étude, il était nécessaire d'en ajouter bien d'autres s'il voulait atteindre le premier rang, même dans la carrière des armes. Au milieu des jouissances et des devoirs de la société, il sut donc se ménager des loisirs utiles à son instruction, en même temps qu'il s'appliquait à fortifier dans son âme cette ardeur de hauts faits, ce feu sacré de l'honneur, innés chez lui et alimentés jusque-là par la vie des camps. Loin de céder à l'entraînement des séductions que son âge et sa position pouvaient lui présenter, et de se laisser éblouir par le vernis élégant et frivole de la vie du monde, il ne demeura que plus pur et plus ferme au spectacle d'une dépravation rapidement contagieuse. L'état moral et politique de la France à cette époque devait exercer une puissante influence sur la vie entière du marquis de Bouillé, en le roidissant contre l'atteinte du mal qui se propageait

dans tous les rangs, et en lui imprimant une indépendance de jugement, une rigidité de principes peut-être trop peu voilée et trop en contraste avec les vices du temps.

L'intelligence prématurément sérieuse et réfléchie de M. de Bouillé discernait dans la situation sociale et administrative du royaume les graves symptômes d'une progressive et prompte décadence, produits par le relâchement de tous les ressorts du gouvernement aussi bien que par la corruption des esprits, non moindre que celle des mœurs.

Quant à l'armée, son administration, sa constitution même, si féconde quoique incohérente, s'altérait par l'effet d'ordonnances conçues sous une trop vive préoccupation des avantages de la discipline prussienne. Le sentiment des revers subis dans la dernière guerre inspirait l'aveugle imitation du système des vainqueurs. En travaillant ainsi à modifier sans mesure, on dissolvait sans réflexion et sans prévoyance.

BIBLIOTECA NAZ. VITTORIO EMANUELE ROMA

Louis XV, à la vérité, désapprouvait les innovations. Il en pressentait les suites funestes; mais il ne savait pas résister à l'impulsion et à l'ascendant du ministre et de ses bureaux. Quoiqu'il fût doué d'un esprit clairvoyant, d'un jugement sain, et que la durée déjà longue de son règne lui eût fait acquérir l'habitude des affaires, ce prince ne voulait jamais que dans le conseil on se soumît à son avis, qui pourtant était presque toujours le meilleur; il semblait appréhender la responsabilité en matière d'État, et préférait de s'en décharger sur ses ministres (1).

Pour comble d'irrégularité et d'inconvénient, ces dépositaires du pouvoir, indépendants les uns des autres dans leurs attributions respectives, restaient soumis non-seulement à l'influence, mais, bien plus, à la direction et au contrôle (2)

(1) Souvent il leur disait, en adhérant à leur opinion lorsqu'elle était contraire à la sienne : *Vous verrez que vous vous trompez.*

(2) Le maréchal de Belle-Isle et le chancelier de Lamoignon s'étaient, il est vrai, toujours refusés à cet assujettissement.

d'une favorite, dont l'empire sur le monarque s'érigeait en coutume, et, pour ainsi dire, en droit de déterminer la composition et les changements personnels du cabinet. Elle s'était ainsi constituée centre unique des affaires, et, en quelque sorte, véritable premier ministre. Cette viagère et scandaleuse suprématie touchait pourtant à son déclin. Elle cessa le 14 avril 1764, jour où madame de Pompadour mourut à Versailles, poursuivie par le cri public qui lui imputait les malheurs de la guerre de sept ans et l'abaissement de la France. Le peuple était habitué à voir en elle la cause de tous ses maux. Le roi, depuis un certain temps, ne l'affectionnait plus guère comme maîtresse, mais l'écoutait toujours comme intime conseiller politique; il profitait d'ailleurs près d'elle d'une complaisance favorable à des distractions désordonnées. Les vieux courtisans seuls la regrettèrent comme une protectrice reconnue. Les ministres, le duc de Choiseul particulièrement, se sentirent délivrés d'une importune entrave à l'essor de leur puissance.

Cet événement changea donc l'aspect de la cour et du gouvernement. L'allure des bureaux même sembla prendre plus d'arbitraire indépendance. Peu de mois après, le mauvais vouloir du premier commis de la guerre, Dubois, allait pousser M. de Bouillé vers de lointains parages, où plus tard devaient se déployer avec éclat ses talents d'administrateur et de guerrier. Au commencement de l'année 1765, s'étant rendu en Auvergne pour y régler les affaires de sa majorité, il apprit que son régiment avait ordre de se trouver dans les premiers jours de mars à Rochefort, de s'y embarquer, et d'aller tenir garnison aux colonies pendant la durée réglementaire de trois années au moins. Tout contrarié qu'était d'abord le marquis de Bouillé de cette expatriation qui avait une apparence de défaveur, la curiosité si naturelle à son âge, à son caractère, et peut-être aussi quelque pressentiment secret et flatteur lui rendirent bientôt sa résignation moins méritoire. Mais à ses vagues espérances succéda une triste surprise lorsque, arrivé

à la Martinique, il eut pris connaissance de la situation de cette île, qui, ainsi que la Guadeloupe, avait été occupée par les Anglais durant le cours de la dernière guerre.

Le gouvernement se proposait d'y établir, pour l'avenir, des défenses plus considérables, d'y construire des arsenaux et des magasins de terre et de mer, d'améliorer le port du Fort-Royal destiné à former la place d'armes de l'Archipel des Antilles, de lui donner pour protection une nouvelle citadelle et de perfectionner l'ancienne. Les troupes étaient employées à ces travaux, ainsi qu'à creuser un canal autour de la ville et à curer le port Depuis dix-huit mois, l'intempérie du climat et des fatigues d'un genre si nouveau pour des hommes de guerre avaient détruit plus de la moitié du régiment Royal-Marine. Non moins malheureux, celui de Vexin était destiné à perdre en deux ans vingt-huit officiers et les deux tiers de ses soldats. Indépendamment de son sol brûlant, coupé par des montagnes d'un abord très-difficile, la Martinique offrait à cette époque l'aspect le plus triste, le plus épuisé. La misère, du moins l'état de gêne des habitants, y constatait les suites désastreuses de la guerre récemment terminée.

Aux désagréments d'un tel séjour, le marquis de Bouillé trouva pourtant une compensation dans ses rapports avec le gouverneur, M. d'Ennery, doué d'esprit, d'un excellent jugement, d'un cœur sensible, d'une âme forte, d'une remarquable activité. Cet officier général s'était acquis une bonne réputation militaire dans l'état-major de l'armée, en Allemagne. Une sympathie naturelle entre deux hommes réellement distingués procura à M. de Bouillé l'avantage d'être initié avec bienveillance dans tous les détails de l'administration du comte d'Ennery, la meilleure qui eût encore régi ces îles. Mais, tout en étudiant ainsi leur situation ordinaire sous ses diverses faces, le jeune et judicieux observateur apercevait dans l'encouragement donné dès lors (1766) par la France aux mouvements insurrectionnels des colonies anglaises en Amérique, les germes

certains d'une guerre sur ce théâtre dont il s'appliqua aussitôt à acquérir une connaissance générale, exacte et profonde. Monté sur une légère embarcation, prise à fret pour son usage, il visita successivement les petites Antilles, au nombre de vingt environ, formant un demi-cercle dont les extrémités tendent vers le continent, et appartenant à différentes nations, principalement à l'Angleterre.

M. de Bouillé n'avait pas encore terminé le cours de ces explorations, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de son oncle, l'évêque d'Autun, ainsi qu'un congé pour venir en France mettre ordre aux affaires de sa succession. Il arriva à Paris à la fin de juillet 1767, et reconnut dans l'accueil que lui firent les ministres l'effet des rapports avantageux parvenus sur son compte. Le duc de Choiseul lui donna lieu d'espérer quelques faveurs prochaines. Afin de hâter l'accomplissement de ses promesses, M. de Bouillé crut devoir rejoindre la cour à Compiègne, où d'ailleurs l'attirait la formation de l'un de ces camps destinés à faire passer chaque année sous les yeux du roi une partie de l'armée. L'esprit de minutie s'y était introduit d'une manière absolue que Louis XV désapprouvait, qu'il raillait même, sans pourtant contrarier la marche du ministre, à peu près tout-puissant. Le crédit de celui-ci se signalait jusque dans la vie intérieure du monarque, auquel il imposait exclusivement pour familiers intimes ses propres parents, ses amis, ses créatures, ainsi que M. de Bouillé eut lieu de le remarquer en soupant dans les cabinets à Compiègne et à Fontainebleau.

Les ravages successifs et si rapprochés que la mort avait faits dans la famille royale semblaient un renouvellement des malheurs de ce genre éprouvés par Louis XIV sur la fin de son règne. Le peuple accordait de sincères regrets au dauphin, dont le caractère, l'esprit et les lumières avaient fait présager la restauration de l'État, à la dauphine son épouse, enfin à la reine, modèle de vertus ainsi que de dignité, et la meilleure, sans

contredit, des princesses qui se fussent assises sur le trône de France. La cour était dominée par des impressions moins sérieuses. Cependant, privée de gaieté, de mouvement même, elle se trouvait plus déserte qu'auparavant. Les princesses, filles du roi, tenaient seules appartement pour les dames, et le château ressemblait presque à un lieu de retraite. Louis XV, fidèle à ses habitudes, chassait cinq fois chaque semaine, par dissipation plus que par goût, et assistait aussi régulièrement au conseil, en se mêlant toujours aussi peu de l'administration du royaume. Il restait trois jeunes princes et deux princesses, enfants du feu dauphin. Celles-ci avaient pour gouvernante la comtesse de Marsan, Rohan par elle-même, entrée dans la maison de Lorraine par son mariage, femme du plus grand mérite, d'une haute piété, d'une douceur extrême, d'un parfait usage du monde. Ses connaissances utiles et agréables la rendaient propre en tous points au noble emploi qu'elle occupait et à former des élèves accomplies, telles que la *vénérable* Clotilde, reine de Sardaigne, et l'angélique Élisabeth. L'éducation des petits-fils de Louis XV ne recevait pas malheureusement une aussi rassurante impulsion. La mort prématurée du dauphin la laissait privée des soins que s'était réservés cette surveillance paternelle dont il y eût eu lieu d'atteudre de salutaires effets.

M. d'Ennery, revenu en France à la fin de 1767, devait retourner l'année suivante à la Martinique. Il proposa à M. de Bouillé de l'y accompagner, et il lui offrit le gouvernement de l'une des îles du Vent, qui toutes allaient être réunies sous son autorité. Le jeune colonel accepta; puis, au bout de quelques mois (juillet 1768), il conclut, avant de partir, son mariage avec mademoiselle de Bègue, riche héritière créole, dont le père, gentilhomme de Provence, retiré alors du service, avait été major général des troupes à la Martinique. Aussitôt M. de Bouillé alla prendre possession du gouvernement particulier de la Guadeloupe, qui venait de lui être confié.

Cette île, la plus considérable des petites Antilles, a quatre-vingts lieues de tour, comprenant un sol fertile, bien arrosé, bien cultivé. Les marais et eaux stagnantes, plus rares qu'en aucun lieu du même archipel, y nuisent moins aussi à la salubrité de l'air. Un bras de mer, d'environ six cents toises de longueur, la divise en deux parties nommées *Grande terre*, entièrement plate, et *Guadeloupe* proprement dite, coupée par une chaîne de montagnes assez élevées et par d'abondants ruisseaux. Toute la défense, établie dans cette dernière portion, consistait en une médiocre citadelle, près de la ville de la Basse-Terre, chef-lieu, et en quelques réduits ou camps retranchés qui y communiquaient et qui formaient des postes excellents. Aussi les Anglais, qui en 1759 attaquèrent cette colonie avec six mille hommes de très-bonnes troupes, ne purent la réduire qu'au bout de quatre-vingt-dix jours d'efforts continuels, quoique la citadelle se fût rendue dès le cinquième et que mille ou douze cents habitants seulement, qui avaient pris les armes, ne fussent soutenus que par moins de deux cents hommes des compagnies franches de la marine.

Aux Iles, à cette époque, l'autorité militaire décidait de toutes les affaires, hors les objets absolument contentieux, assujettis à suivre le cours ordinaire de la justice : encore le gouverneur s'occupait-t-il de concilier les différends; et, quand ce fonctionnaire était juste, sage, éclairé, son administration, réellement semblable à celle d'un père de famille, pouvait contribuer beaucoup à la prospérité générale de la colonie, ainsi qu'au repos et au bonheur des habitants. M. de Bouillé possédait les lumières et les autres qualités propres à lui faire atteindre ce but, qu'il poursuivit avec un zèle actif, inspiré par son ardeur pour le bien public. Aussi la satisfaction du gouvernement de la métropole et les regrets des administrés constatèrent, au bout de quelques années, son succès dans l'accomplissement d'une telle tâche, sorte de noviciat qui lui valut l'honneur d'être choisi pour gouverneur

général des îles du Vent, lorsque les approches de la guerre entre la France et l'Angleterre, à l'occasion des troubles de l'Amérique, donnèrent à ce poste une importance toute nouvelle.

Déjà, vers la fin de l'année 1770, on avait pu croire à une rupture. Sa probabilité ressortait de l'esprit des instructions secrètes adressées aux gouverneurs de la Martinique et de la Guadeloupe, ainsi que du fait de l'arrivée de deux bataillons, qui devaient être suivis de dix autres, transportés sur une forte escadre dont le départ de France aurait précédé la déclaration de guerre. Leur envoi avait pour objet une brusque attaque contre les colonies anglaises, d'autant plus faciles à envahir qu'elles n'étaient pas encore convenablement préparées à se défendre. En même temps, les Espagnols se seraient portés sur la Jamaïque, et la puissance britannique aurait eu à soutenir dans l'Inde l'effort de cinq à six mille hommes de troupes françaises, déjà postés aux îles de France et de Bourbon, où des forces plus considérables se disposaient à les rejoindre. Dès la paix de 1763, des agents envoyés par le duc de Choiseul s'étaient appliqués à susciter des troubles dans l'Amérique septentrionale. Les populations de la nouvelle Angleterre, inquiètes et aigries contre le gouvernement de la métropole, semblaient prêtes à passer à l'état de révolte et même de lutte soutenue. Dans l'Inde, les négociations étaient encore plus avancées. Un traité avait été conclu avec Hyder-Ali-Kan, tout prêt à faire, à la tête de sa puissante armée, renforcée par nos bataillons, une entreprise sur le territoire des Anglais. Enfin l'ambassadeur de Louis XV à Constantinople poussait le cabinet ottoman à la guerre contre la Russie, dont on redoutait les liaisons, intimes alors, avec l'Angleterre.

La politique prenait pour sujet ou plutôt pour prétexte des hostilités que recélait ce plan une prétention de l'Espagne sur les îles Falkland, vulgairement dites Malouines, et situées

dans la mer du Sud, où elles étaient propres à servir de relâche aux navires qui la fréquentaient. Anciennes possessions des Espagnols, qui les avaient ensuite abandonnées, elles formèrent depuis, entre les mains des Anglais, un établissement consolidé par la construction du fort Egmont; et récemment les Espagnols s'étaient de nouveau emparés de ce poste, sans avoir produit aucune réclamation préalable, par conséquent sans avoir exposé leurs droits.

Charles III, plein de la fierté castillane non moins que de celle qu'il tenait du sang de Louis XIV, désirait tirer ainsi vengeance d'humiliations subies par lui-même étant roi de Naples, et des sérieuses disgrâces que les Anglais avaient fait essuyer aux armes espagnoles durant la dernière guerre. Le motif tout semblable de réparer les malheurs et d'effacer la honte de cette funeste époque engageait le duc de Choiseul à mettre en vigueur, par le concours de la France, les stipulations du pacte de famille conclu en 1762. Le chef du cabinet de Versailles se flattait de l'espoir de détruire la marine de l'Angleterre, à laquelle il aurait ainsi opposé des forces combinées doubles des siennes, ou plutôt d'écraser cette puissance même par la ruine de son commerce, qu'il comptait étouffer jusque dans ses germes, en lui enlevant l'Inde, ses colonies à sucre, et en séparant d'elle l'Amérique du Nord, déjà évidemment livrée à la fermentation.

Un scrupuleux respect pour la vérité historique oblige toutefois à rappeler ici que cette conception si patriotique, si hardie, si avantageuse, d'une exécution assez facile et d'un succès presque assuré, prenait aussi naissance dans une source plus personnellement ambitieuse. Le ministre sentait la nécessité d'abriter sous l'éclat d'un fait immense une position à son tour minée par l'intrigue; mais il favorisa cette ennemie qu'il prétendait vaincre et dont lui-même il semblait emprunter le caractère. M. de Choiseul avait eu le tort et commis l'imprudence de prendre ses dispositions à l'insu du roi. Ses ad-

versaires pénétrèrent son secret ; la trahison le livra ; Louis XV l'éclaircit promptement auprès du monarque espagnol ; la disgrâce s'ensuivit, et la perspective de gloire et de puissance prolongée aboutit à l'exil (24 décembre 1770). Le débat entre Madrid et Londres fut d'ailleurs bientôt terminé.

Dès qu'on apprit aux Iles que la guerre n'aurait pas lieu, M. de Bouillé, voyant s'évanouir des chances qu'il avait crues prochaines, sollicita et obtint son rappel (octobre 1771). Ce ne fut pourtant pas sans regrets qu'il quitta le gouvernement de la Guadeloupe, vers lequel la conscience du bien accompli pendant son exercice porta souvent depuis le marquis de Bouillé à faire remonter le souvenir des plus douces jouissances de sa vie.

De retour à Paris à la fin de 1771, il se sentit vivement frappé des changements survenus en trois années à la cour. Sur ce théâtre, de nouvelles figures remplaçaient les anciens acteurs. Quelques gens de qualité, ennemis du duc de Choiseul qu'ils avaient contribué à renverser, y apparaissaient presque seuls encore. Les princes du sang, partisans déclarés de la magistrature en défaveur, se tenaient éloignés par ordre du roi. La plupart des grandes dames s'étaient bannies elles-mêmes, par leurs démonstrations dédaigneuses envers la maîtresse d'origine si subalterne qu'exploitait une famille décriée.

La principale influence dans le gouvernement appartenait au duc d'Aiguillon, ministre enclin à l'emploi des moyens absolus, et que secondaient deux hommes habiles, en conformité de principes comme de caractère avec lui : appelés au conseil par le duc de Choiseul, ils lui étaient, à la fin, devenus tout à fait hostiles. Le chancelier Maupeou avait inauguré cette nouvelle alliance, en faisant rentrer les parlements dans les justes limites de leurs attributions, par un coup de vigueur et d'audace, de génie même, indispensable pour prévenir, ou retarder du moins, la chute du trône, que préparait une lutte ambitieuse et usurpatrice. L'abbé Terray, contrôleur général, re-

marquable par son esprit, par son énergie poussée jusqu'à la rigueur, appliquait à la direction de son département de hautes connaissances spéciales.

Ce triumvirat concentrait entre ses mains toutes les grandes affaires ; et, à côté du blâme mérité par son attitude vis-à-vis de la favorite, surtout par la situation que sa politique avait laissé prendre à la France au dehors, on doit reconnaître avec éloge qu'à l'intérieur du royaume son administration, ferme et éclairée, réalisait de favorables changements et remédiait, dans la mesure possible, à des maux en quelque sorte invétérés.

Déjà ces heureux effets commençaient à se manifester ; mais, au moment où l'autorité royale venait de recouvrer et de consolider (1) tout ce que les parlements lui avaient fait perdre depuis plus de vingt années, où les finances se rétablissaient grâce aux talents de l'abbé Terray (2), où les ressorts du gouvernement acquéraient une nouvelle force et une nouvelle activité, où enfin tous les gens raisonnables, échappés à la contagion de l'esprit philosophique, pouvaient espérer le salut de la chose publique, Louis XV cessa d'exister, le 10 mai 1774. Par sa mort, la couronne, que ses faiblesses et ses fautes avaient hérissée de trop d'épines, passait sur la tête d'un prince âgé de moins de vingt ans, mal préparé par son éducation à la connaissance des affaires, des hommes, du monde, doué d'aptitude, sans nul doute, de sublimes vertus, animé des plus pures intentions, mais dépourvu de cette prévoyante et féconde

(1) « Déjà les conseils supérieurs établis dans les provinces et le nou- « veau parlement de Paris prenaient de la consistance. Plusieurs des « anciens membres de cette dernière cour de justice, des présidents à « mortier et autres demandaient à y rentrer aux conditions que le roi « aurait fixées. » (Note tirée des Souvenirs manuscrits de L.-J.-A. marquis de Bouillé.)

(2) Voir la note première des *Mémoires du marquis de Bouillé (François-Claude-Amour) sur la révolution française*, édition Berville et Barrière.

initiative, de cette résolution prompte et puissante qu'exigent la possession et la défense d'un trône chancelant et menacé. Fatale disproportion entre l'homme et les événements, que la violence de ceux-ci devait faire cruellement ressortir !

Le nouveau règne, dès son début, présentait aux esprits éclairés les symptômes d'un avenir peu rassurant. M. de Bouillé, alors encore simple mais judicieux spectateur, observait avec soin la marche des choses. Louis XV emportait les regrets de ses vieux courtisans, de ses ministres et de leurs familiers, de ses valets dont il était fort aimé. A sa mort, certaines classes du peuple, de celui de Paris surtout, témoignèrent une joie poussée jusqu'à l'indécence, explosion de la haine qu'avaient amassée de trop hauts et de trop longs exemples de scandale. Le reste de la cour et du public éprouvait des impressions diverses, conformes aux intérêts particuliers, aux caractères individuels, ainsi qu'aux mobiles variés qui se partageaient l'empire de l'opinion. Aux sectes des philosophes, des encyclopédistes, des économistes, des jansénistes, et des adversaires de ces derniers, s'ajoutaient les partis, non moins actifs et non moins absolus, des parlementaires et des anti-parlementaires, magistrats anciens ou nouvaux, les uns privés de leurs siéges et même de la jouissance de leur liberté, les autres jaloux de conserver la possession de leurs charges. Chacun croyait voir poindre l'aurore du triomphe de ses idées ou de sa cause.

Dès que Louis XV eut expiré, la cour partit pour Choisy. M. de Bouillé y suivit *Monsieur*, frère du roi, auquel il était attaché en qualité de premier chambellan. Il fut aussitôt témoin du mouvement des ressorts mis en jeu pour déterminer le renvoi du ministère et la formation d'un autre cabinet, favorable aux vues des courtisans. Les têtes les plus prudentes étaient néanmoins d'avis de maintenir aux affaires des hommes qui en avaient l'expérience, jointe à une incontestable capacité. Mais la sagesse et la raison pouvaient-elles prévaloir contre tant

de passions personnelles alors surexcitées? Le parti considérable des amis du duc de Choiseul s'agitait pour le ramener au pouvoir, par l'appui de la reine, sensible au penchant que cet homme d'État professait pour la maison d'Autriche et reconnaissante de la part qu'il avait prise à son propre mariage. Éblouissant service, qu'une destinée barbare devait transformer en sentence de mort! Toutefois les préventions de Louis XVI contre l'ancien conseiller de son grand-père étaient trop fortes et trop profondes pour ne pas lui inspirer à cet égard une invincible résistance.

De son côté, le duc d'Aiguillon, ainsi rassuré quant à la rivalité la plus redoutable pour lui, se flattait de l'espoir d'une stabilité recherchée au prix d'infatigables efforts. Afin de se la garantir, il crut utile de faire tomber sur le comte de Maurepas, son oncle, un choix que le jeune monarque était pressé de fixer. L'influence de quelques entours agit avec avantage pour associer à ce dessein madame Adélaïde, objet d'une extrême déférence de la part de son royal neveu; et, sur la recommandation de la princesse, ou par un manége que l'on abrita de son nom, M. de Maurepas fut préféré à un homme bien plus digne de remplir cette haute mission, M. de Machault, qui n'avait pour lui que son mérite, qu'aucune intrigue ne soutenait, et auquel Louis XVI, de lui-même, avait d'abord pensé.

La désapprobation des gens sérieux et indépendants ne tarda pas à se manifester. Ils mettaient en regard le caractère austère, les vues étendues, l'application au travail, le talent expérimenté de l'un (1) et les goûts légers, l'insouciance, la souplesse d'esprit, l'art de courtisan signalés chez son heureux rival. Ce dernier, façonné dès l'adolescence (2) au ministère sans avoir re-

(1) M. de Machault, contrôleur général des finances en 1745, réunit à ce département, en 1750, les fonctions de garde des sceaux, puis devint ministre de la marine en 1754, jusqu'en 1757, époque où il fut disgracié.

(2) Le comte de Maurepas avait été pourvu, à l'âge de quinze ans, de

cueilli d'utiles fruits de cet apprentissage, et éloigné des affaires depuis vingt-cinq ans, ne semblait nullement propre à remplir l'emploi de grave mentor près d'un jeune souverain, à gouverner une jeune cour et un vieux royaume menacé de dissolution prochaine. Pour préserver l'État, il eût fallu une main plus ferme et plus habile que celle du premier ministre, sans département, qui allait en diriger les conseils.

La composition du cabinet changea d'ailleurs presque immédiatement. M. d'Aiguillon fut sacrifié le premier. Sa disgrâce ne précéda que de trois mois à peine celle du chancelier Maupeou et de l'abbé Terray. Tous leurs collègues secondaires se virent également remplacés par des personnages plus probes qu'habiles, peu susceptibles de devenir des sujets d'ombrage ou d'embarras pour celui qui voulait se conserver toujours la suprématie.

Dans des conjonctures qui commandaient tant de méditations, de vues et de netteté, M. de Maurepas n'avait préparé aucun plan et même n'apportait le contingent d'aucun avis mûr et décidé sur les grandes questions du gouvernement. Il ne faisait que tâtonner, qu'essayer. Loin d'imprimer une direction aux partis, il cherchait seulement à se maintenir en équilibre, jusqu'à ce qu'il pût s'assurer l'appui du plus fort d'entre eux. Les mobiles inspirations de l'*opinion* lui servaient de boussole et lui dictèrent le choix de ses collègues, qui eût dû résulter d'une appréciation ferme et prévoyante (1). L'un des plus estimables de ces nouveaux conseillers a déclaré lui-même depuis, dans la franchise de son âme toute vertueuse, que, « pour

la charge de secrétaire d'État, par suite de la démission de son père. Devenu ministre de la maison du roi et de la marine, il fut exilé en 1749, à cause des épigrammes qu'il avait faites contre madame de Pompadour.

(1) M. de Malesherbes a dit à ce sujet : « Il est si rare que le public, « toujours prompt à s'enthousiasmer ou à se prémunir, juge d'une ma- « nière saine des talents et des vertus ! » (*Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, par François Hue, 1814, page 506.)

« faire un bon ministre, l'instruction et la probité ne suffisent « pas. Turgot et moi en avons été la preuve, ajoutait M. de « Malesherbes. Nous étions de fort honnêtes gens, très-ins- « truits, passionnés pour le bien. Qui n'eût pensé qu'on ne « pouvait mieux faire que de nous choisir? Cependant, ne « connaissant les hommes que dans les livres, manquant d'ha- « bileté pour les affaires, nous avons mal administré; nous « avons laissé diriger le roi par M. de Maurepas, qui a ajouté « sa propre faiblesse à celle de son élève. Sans le vouloir, sans « le prévoir, nous avons contribué à la révolution (1). »

Toujours entraîné dans les flots tumultueux et incertains du même courant, M. de Maurepas n'hésita point à rétablir les anciens parlements. C'était exposer la royauté aux conséquences d'une réaction dans le sens de la faiblesse. Les corps que l'on reconstituait ainsi ne s'y méprirent pas; ils affectèrent de voir dans cette démarche un acte obligé de justice et de réparation. Assez généralement près de se soumettre un instant auparavant, ils reprirent, avec leurs siéges, leurs anciennes prétentions, leur attitude altière et même hostile vis-à-vis du gouvernement. Dès lors l'inquiétude, l'agitation, signes précurseurs des grandes crises, se propagèrent dans le royaume entier. L'esprit de licence, soi-disant philosophique, pénétrait toutes les classes de la société, la cour même : la mode lui servait d'auxiliaire et d'égide. Six mois s'étaient à peine écoulés qu'un des ministres du moment, plus clairvoyant que ses collègues et fidèle ami du feu dauphin, le comte, puis maréchal, du Muy, écrivait lui-même, dans une lettre qui fut montrée à M. de Bouillé : *Le règne est manqué.*

Sans se décourager pourtant, ce personnage respectable et éclairé, ce serviteur intègre travaillait avec sagesse et fermeté à réparer les maux, à détruire les abus introduits par des ten-

(1) *Idem*, page 507. Voir aussi les *Particularités et observations sur les ministres des finances de France les plus célèbres, depuis* 1660 *jusqu'en* 1791, Paris, 1812, page 193.

dances systématiques dans l'administration de l'armée, lorsque la mort (10 octobre 1775) vint le ravir à ses fonctions et anéantir son entreprise heureusement commencée. Le comte de Saint-Germain fut appelé à lui succéder. Ce nom seul rappelle l'effet funeste produit sur l'organisation militaire et sur l'esprit des troupes par des réformes incomplètes et par des mesures révoltantes, conçues sous l'influence d'un talent incontestable mais vieilli et d'un caractère inquiet, soupçonneux, accessible aux réclamations intéressées des gens puissants, tout en se plaisant à lancer les traits d'un esprit caustique et en affichant les apparences de la simplicité et de la résolution. Les vastes plans d'économie du nouveau ministre demeurèrent stériles. Ceux de M. de Turgot n'avaient guère produit davantage. Le désordre s'accroissait chaque jour dans les ressources essentielles de l'État. M. de Maurepas parut enfin sentir le besoin d'y appliquer une attention plus sérieuse et des remèdes plus efficaces. Mais le terme de sa carrière politique allait être prochainement marqué par celui de sa vie.

Pour sortir de l'embarras qui résultait de cette vacance, l'esprit philosophique et novateur fut encore consulté. Il avait soutenu et même enflé la réputation d'un banquier étranger, républicain, protestant. On crut ne pouvoir faire un meilleur choix que celui de M. Necker, qui, sous le titre modeste de directeur du trésor et adjoint au contrôleur général Taboureau, se trouva ainsi placé de fait à la tête des finances du royaume (octobre 1776). Ses moyens d'administration consistaient sommairement à subvenir aux dépenses extraordinaires du gouvernement par des emprunts, entrouvant l'hypothèque de ceux-ci, et le montant des rentes dont ils entraînaient la création, dans des économies à réaliser sur divers services. Ce principe était vrai en lui-même ; mais l'abus qui en fut fait dénatura ses conséquences, abaissa le crédit public et greva l'État de manière à rendre impossible le rétablissement de l'équilibre entre la recette et la dépense. Effectivement, depuis le commencement

du siècle, un déficit considérable existait, et se creusait même chaque jour. Pour remédier au mal, il eût fallu recourir à la pratique d'une épargne sévère, à la réduction des frais de recouvrement, ou au perfectionnement du système de l'impôt par une répartition plus égale et plus juste. Ces graves mesures et ces réformes salutaires éprouvaient à la cour, de la part des grands et même des financiers, une opposition dont sans doute on eût pu triompher : mais l'énergique persévérance nécessaire pour réussir dans cette tâche devait-elle se rencontrer chez un souverain inexpérimenté et livré jusque-là aux conseils d'un vieux ministre, frivole et insouciant?

Telle était cependant la situation du gouvernement et des finances du royaume peu avant l'instant où il allait se trouver engagé dans une guerre féconde en gloire assurément, mais issue d'un germe dont le développement ne pouvait manquer de réagir plus tard d'une manière funeste sur ceux qui le favorisaient alors.

CHAPITRE III.

Dispositions de la France à l'égard des colonies anglaises insurgées. — Le marquis de Bouillé est nommé gouverneur général des îles du Vent. — Guerre d'Amérique. — Prise de la Dominique. — Situation de M. de Bouillé et des îles du Vent. — Affreux ouragan. — Trait de générosité du marquis de Bouillé envers les équipages de deux frégates anglaises naufragées.

1777-1780.

Depuis la paix de 1763, la cour de France, sous le poids de désavantages cruellement ressentis, épiait, dans les différends survenus entre l'Angleterre et ses colonies de l'Amérique septentrionale, une cause d'affaiblissement pour cette puissance et des chances d'indemnité politique pour elle-même. Le cabinet n'avait pu que passagèrement rester étranger à des troubles maintenant devenus sérieux. Il eût voulu nuire à sa rivale sans se compromettre, éviter l'éclat hasardeux des armes : il traitait sourdement avec les insurgés. A la fin de l'année 1776 cependant, on vit arriver à Paris le célèbre docteur Franklin, muni des pouvoirs du nouveau congrès américain et chargé d'imprimer un élan plus décisif aux négociations déjà entamées. Si d'un côté l'on tenait à ne pas cesser de voiler des secours fournis en secret, de l'autre il y avait intérêt à s'en étayer pour provoquer une rupture, plus profitable encore, entre les deux grandes puissances européennes. Supérieur d'esprit et de caractère à nos ministres, Franklin les eut bientôt enchaînés de manière à les conduire à son but tout en leur persuadant qu'il ne faisait que les suivre. La faveur de l'opinion publique, l'appui des philosophes étaient acquis à la cause des Américains. Le

gouvernement assistait avec tolérance à des exposés de doctrines, à des discussions de systèmes contraires sans doute au principe fondamental de son existence, mais propices en ce moment à la guerre où il allait se voir entraîné et que d'ailleurs il ne pouvait plus éviter sans faire déchoir la France. Pressé dans un périlleux dilemme, il lui fallait se mettre à la tête d'événements révolutionnaires, non-seulement pour en tirer parti, mais afin de n'en pas devenir immédiatement victime. Toutes les considérations ultérieures s'effaçaient devant l'opportunité de ravir à l'Angleterre des ressources toujours menaçantes pour les divers établissements européens dans le nouveau monde, et, en abaissant sa marine, de la dépouiller d'un empire que nulle autre puissance n'osait même lui disputer.

Il y avait réellement lieu de profiter du temps où cinquante mille soldats et quatre-vingts vaisseaux de guerre anglais se trouvaient paralysés dans les bois, les marais et les mers glacées de l'Amérique; mais l'accomplissement d'une aussi vaste entreprise exigeait à la fois, de la part du cabinet de Versailles, la restauration d'une flotte négligée et délabrée, et la promptitude de détermination indispensable pour prévenir un raccommodement entre la métropole et les insurgés. Il était nécessaire aussi de préparer l'action combinée des forces françaises avec celles de l'Espagne, qui, préalablement aux hostilités, devait retirer ses trésors du nouveau monde, et, plus prévoyante que lors de la dernière guerre, mettre ses possessions en état de défense. On ne pouvait donc juger quel moment il conviendrait de saisir pour se déclarer, sans avoir une connaissance parfaite des moyens disponibles des deux États, aussi bien que des ressources respectives de l'Angleterre et des colonies soulevées. On recherchait sur ces divers points des notions certaines et précises, seules aptes à former la base d'une utile décision.

Les choses en étaient là lorsque le marquis de Bouillé fut mandé à Versailles (fin de février 1777). Le ministre de la marine lui proposa d'aller à Saint-Domingue remplacer M. d'En-

nery, dont la santé donnait de vives inquiétudes. En effet, la nouvelle de sa mort étant arrivée quelques jours après, ses fonctions durent passer au successeur qu'il avait lui-même demandé. Une intrigue de cour vint pourtant troubler cet arrangement, et au gouvernement de Saint-Domingue on substitua, en faveur de M. de Bouillé, celui de la Martinique et de Sainte-Lucie, avec des instructions pour réunir sous son autorité toutes les autres îles françaises du Vent, dès que l'intérêt de leur sûreté et la nature des circonstances lui feraient juger nécessaire une semblable concentration de pouvoirs. Il fut en même temps promu au grade de maréchal de camp.

Ce changement de destination devait le servir mieux qu'il n'eût pu le désirer et le deviner. Malgré l'importance de Saint-Domingue, la situation de cette île, *sous le Vent*, n'aurait jamais procuré à un chef aussi actif et aussi entreprenant les mêmes occasions et les mêmes ressources que le gouvernement général des *îles du Vent*. Avant de partir, le marquis de Bouillé tint à se bien pénétrer des intentions du cabinet relativement aux affaires de l'Amérique, et il eut à ce sujet une conférence approfondie avec M. de Vergennes. Le ministre paraissait être d'avis de temporiser, et de ne s'engager dans cette querelle qu'à la dernière extrémité. Il manifestait même l'espoir que la France pourrait éviter une rupture déclarée. M. de Bouillé lui objecta l'alternative déjà posée par Franklin : ou l'alliance de la France avec l'Amérique, ou l'accommodement de celle-ci avec l'Angleterre, et lui demanda quelle serait sa réponse en cas d'insistance de la part des Américains. « Alors, dit M. de Vergen-« nes, il faudrait bien en donner une décisive, qui serait la « guerre. » Ces paroles ne pouvaient laisser aucun doute sur l'approche des hostilités, et M. de Bouillé songea exclusivement à s'y préparer.

Arrivé le 29 avril à la Martinique, et encore pénétré du souvenir de sa ferme et régulière administration de la Guadeloupe, il éprouva bientôt une pénible surprise au spectacle du relâche-

ment général, de l'indiscipline et du désordre qui s'étaient introduits parmi les troupes, de l'esprit d'indépendance régnant chez les habitants, de l'ardeur de rapine et d'usurpation des employés, enfin des prétentions exorbitantes des commerçants, accoutumés à dicter des lois au gouvernement par suite de la faiblesse du ministère en exercice et des précédents fonctionnaires supérieurs. D'ailleurs, depuis cent cinquante ans que les colonies des Antilles étaient établies, le système des ordonnances et règlements, fixé d'après une connaissance trop peu positive du régime local et appliqué souvent selon les caprices d'interprétations contradictoires, avait produit une confusion extrême, et ouvert, pour ainsi dire, la porte à l'anarchie, lorsque le gouverneur manquait d'énergie et surtout d'un jugement éclairé. Utiles en tous temps, pour abriter sous une responsabilité sérieuse des mesures parfois opposées aux ordres de la cour, ces qualités devenaient indispensables, alors que les événements allaient leur fournir de nouvelles et plus importantes occasions de s'exercer. Le ministre, sans doute, avait tenu compte de cette nécessité, et prévu qu'en dehors de ses instructions, très-détaillées il est vrai M. de Bouillé aurait à agir avec une latitude dont son caractère, incapable d'en abuser au profit de son autorité, ferait, ainsi qu'il arriva, une source de prospérité et un élément de succès.

La Martinique formait le principal entrepôt du commerce de la France avec l'Amérique septentrionale. De là avaient été expédiés les premiers secours aux colonies insurgées; leurs corsaires déposaient dans les ports de cette île une grande partie des riches prises faites par eux sur les Anglais; enfin c'était l'arsenal qui leur fournissait des armes. En prenant possession de ce gouvernement, M. de Bouillé avait donc à tenir une conduite d'autant plus délicate, difficile même, qu'un des points capitaux de sa mission lui imposait le devoir de ne protéger les Américains qu'en ménageant leurs adversaires, contre lesquels il lui fallait aussi pourtant mettre les îles françaises en état de

défense, et, bien plus, disposer ses moyens d'agir offensivement avec avantage dès l'ouverture de la guerre.

Dans ce but complexe, et sous prétexte de faire part de son arrivée aux gouverneurs anglais, ainsi que de les complimenter suivant l'usage, il expédia le 26 mai, pour les colonies britanniques, la corvette *la Favorite,* montée par un officier intelligent et par un ingénieur provisoirement revêtu de la qualité d'aide de camp. Ils étaient munis d'un travail, antérieurement rédigé par M. de Bouillé, sur la manière d'attaquer ces îles, et chargés de le compléter par des observations relatives aux changements qui pouvaient être survenus depuis quelques années. En même temps, il adressait à la cour l'état des approvisionnements nécessaires pour une escadre de huit ou dix vaisseaux, et il insistait sur l'urgence de faire du fort royal de la Martinique une place d'armes de terre et de mer. Ne recevant point cependant de réponse des ministres à ses demandes, non plus qu'à des mémoires sur les différentes branches du service, toutes les mesures restaient exclusivement soumises aux inspirations de son zèle et de sa prévoyance.

Au surplus, la réforme des abus introduits dans l'administration intérieure devait encore moins absorber son attention que les rapports épineux établis par la nature des circonstances entre lui et les gouverneurs anglais. Ceux-ci faisaient alors saisir fréquemment nos bâtiments armés en corsaires à la Martinique sous pavillon américain, et qui livraient des munitions de guerre aux colonies insurgées, ou en exportaient des denrées aussi bien que des nègres en grand nombre. De tels faits motivaient des plaintes. M. de Bouillé y répliquait en promettant d'établir un meilleur ordre de choses. Effectivement, il empêcha, mais non sans peine, les armements en course et les enrôlements des matelots français ; il mit plus de sévérité dans la vente des prises : voilant ainsi, autant que possible, les secours donnés aux ennemis de l'Angleterre. Il parvint de cette manière à se concilier, à certains égards, une confiance ébranlée

par la conduite brusque et violente de son prédécesseur, et il eut le crédit de faire relâcher plusieurs navires qui avaient été saisis en état de coutravention.

De ces litigieuses affaires était provenue une correspondance assez vive, une sorte de guerre de plume, d'autant plus pénible pour M. de Bouillé, qu'il sentait que le bon droit n'était pas toujours de son côté, et que les subterfuges à l'emploi desquels il lui fallait avoir recours ne convenaient nullement à son caractère. Au milieu de complications journellement croissantes, il lui importait de s'instruire et de pouvoir informer la cour de la situation politique respective des Anglais et des Américains dans le Nord, particulièrement de s'assurer si les premiers n'avaient pas formé le projet de nous prévenir et d'attaquer nos îles. Le devoir de réclamer quelques prisonniers faits sur des navires français commerçants dans les parages de la Nouvelle-Angleterre lui servit de prétexte à l'envoi de l'un de ses aides de camp auprès de l'amiral Howe. La réponse fut honnête : les prisonniers revinrent (octobre). L'amiral, toutefois, ne s'expliquait pas quant au fond de la question, c'est-à-dire quant aux motifs de la saisie de plusieurs de nos bâtiments; mais l'aide de camp avait eu le temps d'observer : son séjour d'une semaine à New-York l'avait convaincu que rien n'indiquait des desseins hostiles à notre égard.

Cependant des dispositions considérables s'effectuaient dans les ports de France. Le gouvernement ne pouvait douter de la jalousie et de l'inquiétude qu'elles causaient à l'Angleterre. Il dut songer à la sécurité de ses possessions dans les Indes occidentales, et il se décida à y faire passer le supplément de troupes propre à mettre les garnisons sur le pied de guerre. Dès lors, M. de Bouillé jugea le moment venu de déployer le titre et l'autorité que lui donnaient ses pouvoirs de gouverneur général; dès lors, il se prépara activement aux conséquences d'une rupture inévitable et prochaine. Celle-ci fut décidée par l'avantage que les Américains obtinrent à Saratoga (17 octobre). Leur

conduite vis-à-vis du cabinet de Versailles en acquit plus d'assurance. Ils feignirent de vouloir accepter les offres d'accommodement de l'Angleterre. Franklin profita habilement des conjonctures. L'indépendance des colonies anglaises fut reconnue et consacrée par un double traité d'alliance et de commerce (6 février 1778). La guerre était ainsi résolue, mais non encore déclarée. La cour de Londres brusqua l'interprétation, en ordonnant à son ambassadeur de quitter Paris sans prendre congé. Elle fut bientôt justifiée par le départ (de Toulon, le 13 avril) de douze vaisseaux et de quatre frégates, sous le commandement du comte d'Estaing.

Cette flotte devait agir de concert avec les Américains, en attaquant l'escadre anglaise dans la Delaware, et revenir ensuite aux îles du Vent pour y opérer. A la réception des dépêches ministérielles, d'une lettre du roi touchant les mesures générales à observer, et de l'ordre particulier de ne rien entreprendre contre les Anglais jusqu'à ce qu'ils eussent commis eux-mêmes quelques actes d'hostilité, le marquis de Bouillé eut sujet de trouver la politique du gouvernement bien différente de ce qu'il avait attendu et conçu. Persuadé avec raison qu'il faudrait, dès le début de la guerre, frapper de grands coups, attaquer avec vigueur les îles anglaises, s'emparer d'abord d'Antigues, de la Dominique, de Saint-Christophe, puis se porter contre la Jamaïque, le gouverneur général, en partant pour son poste, avait remis à la cour un projet complet, et d'ailleurs assez conforme à celui du duc de Choiseul, lorsqu'en 1770 ce ministre songea à rentrer en lutte avec l'Angleterre. Six mille hommes de supplément aux garnisons et dix vaisseaux eussent dû être employés à ces conquêtes. Nul moment n'aurait été aussi favorable que celui où les gouverneurs anglais, incertains, ignorant la destination de notre flotte, et peu pourvus de troupes réglées, ne s'occupaient encore que de préparatifs d'armement. La Dominique surtout paraissait le point d'attaque le plus important et le plus indiqué. M. de Bouillé, depuis son

arrivée, avait en conséquence médité un coup de main contre cette île ; mais le commandant de la station navale, dont le concours devenait indispensable, se refusa à le prêter, en alléguant que la guerre n'était pas formellement ouverte.

Les hostilités avaient cependant déjà commencé en Europe : la saisie irrégulière des frégates *la Licorne* et *la Pallas* par la flotte anglaise (16 juin) et le brillant combat de *la Belle-Poule* en furent les premiers actes. L'armée navale française, sortie de Brest, venait de se mesurer avec celle des Anglais près d'Ouessant (27 juillet), mais sans avoir retiré de ce choc un avantage décidé. Presque aussitôt (août), le marquis de Bouillé recevait l'ordre d'user aussi de représailles. Il se mit en mesure d'y répondre immédiatement par un succès.

Les garnisons de la Martinique et de la Guadeloupe se composaient de dix bataillons et de sept compagnies d'artillerie, au total six mille hommes, au lieu de sept mille sept cents qui auraient dû rigoureusement en former l'effectif. Des instructions secrètes prescrivaient au gouverneur général d'abandonner à leurs propres forces les îles dépendantes de celles-ci, afin de ne pas affaiblir les deux colonies principales et risquer de tout perdre en voulant tout garder. Une telle recommandation, comme M. de Bouillé le prévit trop bien, devait avoir de fâcheuses conséquences. Sainte-Lucie se trouva confiée ainsi à une garnison de cent soldats seulement, de quatre-vingts hommes de couleur soudoyés et de cinq cents miliciens, avec une vingtaine de canonniers occupant le *Morne Fortuné*, poste très-solide sans doute, qui toutefois eût exigé quinze cents hommes au moins pour sa défense.

La Martinique possédait deux citadelles : le fort *Saint-Louis*, assis sur une presqu'île, protégeant la baie et le port, opposant du côté de la mer et de celui de la terre plusieurs batteries en étages, et, à sept cents toises au-dessus, le fort *Bourbon*, assez spacieux pour contenir deux mille hommes, mais dominé lui-même par des hauteurs prolongées en amphithéâtre. Afin de re-

médier à cet inconvénient et de se procurer un front de défense plus étendu, le gouverneur général fit construire, à quatre-vingts toises de la ligne d'attaque et à une élévation supérieure, une redoute considérable (1). Il avait d'ailleurs pris d'avance toutes les mesures propres à faire éventuellement, dans l'intérieur de l'île, surgir devant l'ennemi des obstacles non moins sérieux. Toutes les combinaisons, tous les cas probables de la guerre étaient prévus, les points de débarquement reconnus, les signaux établis d'une extrémité à l'autre, la promptitude des informations assurée, les positions défensives indiquées et garnies de retranchements et d'artillerie. Les règlements les plus précis fixaient le service des troupes et des milices, tant pour une résistance prolongée au dedans que pour les expéditions au dehors.

A la Guadeloupe, dépourvue de citadelles, les mêmes principes étaient pratiqués; on tirait parti de positions naturelles, inexpugnables, qui recélaientdes magasins, de l'artillerie, d'abondantes ressources pour un petit corps de quatre à cinq mille hommes, chargé de la garde de l'île.

En outre des dispositions militaires, le gouverneur général s'était vivement préoccupé des moyens d'atténuer les embarras et les maux résultant de la guerre. Il avait réussi à conclure avec les gouverneurs et amiraux anglais une convention interdisant aux bâtiments respectifs tous débarquements sur les côtes des îles pour les piller et y enlever les esclaves. Il ouvrit les ports, indistinctement et sans restriction, aux neutres; mesure que les ordres assez contradictoires de la cour le mirent dans le cas de prendre sous sa propre responsabilité, et que justifia la prospérité dont, pendant toute cette guerre, jouirent, à un degré non moindre qu'en temps de paix même, les colonies confiées à son administration.

(1) Elle reçut le nom de *Bouillé*, et est aujourd'hui le seul point fortifié de la Martinique, les Anglais, pendant leur occupation lors des guerres de la révolution, ayant détruit les deux citadelles.

Ces soins accomplis, le marquis de Bouillé, libre enfin de suivre son impulsion, songea à réaliser le projet de s'emparer de la Dominique, conquête d'autant plus essentielle qu'en assurant la communication entre la Martinique et la Guadeloupe, elle enlevait aux Anglais le poste important dont ils comptaient faire leur place d'armes. M. de Bouillé connaissait la faiblesse numérique de la garnison, mais aussi la solidité des batteries récemment construites; et il savait que six mille hommes de renfort y étaient à tout instant attendus de la Nouvelle-Angleterre. Il sentait l'avantage, la nécessité de prendre l'offensive : il n'hésita point.

Profitant du moment où un vaisseau de ligne seulement défend les abords de l'île, et choisissant, pour mieux tromper la vigilance de l'ennemi, l'époque la moins favorable en apparence, le jour de la pleine lune de septembre, regardé par les navigateurs comme l'un de ceux où la mer est le plus dangereuse en ces parages, il place la réussite de l'entreprise sous la garantie de sa témérité même.

Trois frégates, une corvette, dix-huit goëlettes ou bateaux caboteurs à deux mâts, rassemblés sous divers prétextes, embarquent un corps de deux mille hommes tirés des régiments d'Auxerrois et de Viennois, cent volontaires créoles pris dans la compagnie dite de Bouillé (1), quelques flibustiers et mulâtres libres, et huit pièces d'artillerie de campagne. Afin d'attaquer efficacement, il importe d'éviter le feu des batteries qui garnissent la côte de la Dominique dans la partie où doit s'opérer la descente, ainsi que celui des forts de *Cachacrou* et de la ville du *Roseau*. Combinés, ils formaient une défense trop considérable pour espérer de les éteindre avec les bordées des frégates. En conséquence, *l'Amphitrite* et *la Diligente*, composant l'avant-garde, ainsi que plusieurs bâtiments corsaires

(1) Formée d'anciens soldats congédiés dans les colonies et de déserteurs amnistiés, elle servit très-utilement durant toute la guerre.

Digitized by Google

chargés de quelques petits détachements, précèdent de peu d'heures, le 6 au soir, le reste de l'expédition. L'une de ces frégates doit se présenter devant le *Roseau*, en canonner de loin le fort armé de vingt-quatre pièces de gros calibre, se porter ensuite vers le nord de l'île, et y mettre à terre trois ou quatre cents flibustiers ou volontaires chargés d'exécuter une fausse attaque ; l'autre va protéger le débarquement de quatre-vingts hommes environ, choisis pour tenter de surprendre le fort de *Cachacrou* avant que les bateaux et chaloupes soient parvenus à la *Pointe Michel*, où la descente du reste de la première portion des troupes est projetée et où aucune batterie n'a encore été élevée.

La frégate *la Tourterelle*, que monte M. de Bouillé et qui tient la tête du convoi, ayant été retardée par un vent contraire, on n'arrive qu'au point du jour en vue de la Dominique, et l'opération principale ne peut s'effectuer que le 7, à huit heures du matin. L'attaque du *Cachacrou* avait cependant réussi ; la garnison était tuée ou prisonnière. *La Diligente* avait capturé ou forcé de se jeter à la côte sept bâtiments anglais, corsaires pour la plupart. Les chasseurs d'Auxerrois venaient de lancer un petit détachement sur la batterie de *Loubière*, enlevée aussitôt ; et, selon l'ordre donné, ils s'avançaient contre le camp retranché qui domine le *Roseau*. Débarqué avec le reste d'Auxerrois et les grenadiers, M. de Bouillé les fait à l'instant soutenir par un bataillon, tandis que lui-même il conduit ses troupes le long de la mer, sous les volées de plusieurs batteries, s'approche à trois cents pas du fort du *Roseau*, dont le feu continue vivement malgré celui de *la Tourterelle*, et se dispose à donner l'assaut. Le vicomte de Damas, colonel d'Auxerrois, atteignait déjà les hauteurs ; M. de Tilly, major général des troupes de la Martinique, avait effectué son débarquement à l'*Anse Colette*. L'ennemi, frappé de la vigueur de l'attaque et de l'inutilité d'une plus longue défense, demande à parlementer, et le 7 au soir la capitulation est signée. Six cent cinquante Anglais,

soldats ou miliciens, mettent bas les armes ; tous les forts et batteries de l'île et de ses dépendances, cent soixante-quatre canons, vingt-quatre mortiers de fonte et une quantité considérable de munitions restent au pouvoir des Français, auxquels cette action hardie n'avait coûté que quelques blessés seulement.

Les lois, la religion, les propriétés dans toute leur intégrité, furent conservées aux habitants; et les historiens anglais eux-mêmes (1) reconnaissent que « le marquis de Bouillé agit, dans « cette occasion, avec une modération qui fit le plus grand hon- « neur à son caractère ; qu'aucun désordre ni pillage ne fut « permis, et que toutes les conditions garanties furent obser- « vées avec la plus stricte fidélité. »

Huit cents hommes étaient désignés pour former la garnison de la Dominique, dont M. de Bouillé donna le gouvernement particulier au marquis du Chilleau. D'après les ordres du général, un nouveau corps de milice dut y être composé d'habitants français, encore assez nombreux en cette colonie, et d'une moindre proportion de nègres libres; les batteries élevées par les Anglais allaient être achevées, les anciennes rétablies, d'autres construites à neuf, et le camp retranché affermi sur les hauteurs dites du *Major Bruce*. Ces perfectionnements du plan de défense mettaient l'île non-seulement à l'abri d'un coup de main, mais même en état de soutenir un long siége avec douze cents hommes de troupes. Son administration civile était également réglée par de sages prescriptions.

La rapidité de cette conquête portait au plus haut degré les alarmes des négociants anglais, particulièrement de ceux de Londres, pour le sort de la Jamaïque et des autres îles sous le vent, où ils possédaient au delà de cinq millions sterling de biens. Ils réclamaient donc avec instance de très-prompts secours de leur gouvernement. En effet, les principales colonies

(1) Voir, entre autres, *History of the war with America, Spain, France and Holland, commencing in* 1775 *and ending in* 1783; by John Andrews, L. L. D. London, 1786, tome III, pages 178 et suivantes.

britanniques, la Barbade, Tabago, Saint-Christophe, Antigues, la Grenade, Saint-Vincent, se trouvaient presque totalement dépourvues de soldats et d'ouvrages défensifs. Il eût été facile de les enlever alors au moyen d'un supplément de quatre vaisseaux et de trois bataillons, comme M. de Bouillé l'avait proposé précédemment ; mais les réponses de la cour se bornaient à annoncer l'arrivée prochaine du comte d'Estaing, à la tête d'imposantes forces de terre, capables de prendre promptement toutes ces îles, et qui pourtant se bornaient en réalité à mille hommes d'infanterie et à un nombre à peu près égal provenant des garnisons des vaisseaux.

Par l'insuffisant effectif de ses troupes, le marquis de Bouillé se voyait contraint de renoncer momentanément à l'offensive. Il savait d'ailleurs que ses ennemis rapprochés attendaient des renforts et pourraient bientôt l'attaquer lui-même. Il était également informé que l'amiral Byron, à la Nouvelle-Angleterre, réunissant seize ou dix-sept bâtiments de premier rang, allait être en mesure d'arrêter, de vaincre peut-être M. d'Estaing, qui n'en comptait que douze. Avant de rien tenter, M. de Bouillé avait surtout en vue de s'assurer les ressources d'un convoi annoncé de France, portant mille ou douze cents hommes, ainsi que des vivres et des approvisionnements de toutes sortes. Il ne pouvait qu'attendre, mais sans rester un moment inactif, sans interrompre des préparatifs nécessaires pour faciliter les expéditions qu'il supposait que l'amiral d'Estaing voudrait entreprendre immédiatement.

Le 6 décembre, six vaisseaux de ligne, séparés de la flotte par des coups de vent, étaient enfin arrivés à la Martinique, aussi bien que les recrues et les munitions espérées. M. de Bouillé crut pouvoir reprendre aussitôt l'exécution de ses projets, en commençant par l'attaque de Saint-Vincent. Le chef d'escadre, M. de Brugnon, s'y associait. On avait lieu de compter sur la coopération intérieure des *Caraïbes*, très-nombreux encore dans cette île et dévoués à la France. Les six

vaisseaux devaient, en conséquence, croiser au vent de Sainte-Lucie, pour y attendre M. d'Estaing, tandis que la descente se serait effectuée avec les bâtiments légers, sous la protection des frégates. Tout était prêt pour l'embarquement, lorsque soudain le reste de la flotte fut signalé (8 décembre) et l'expédition malheureusement arrêtée.

L'amiral était muni d'un ordre du roi, qui lui conférait le commandement militaire supérieur pour l'attaque et pour la défense dans toutes les *îles du Vent* pendant le temps qu'il y stationnerait, avec interdiction formelle néanmoins de se mêler de leur police et de leur administration. Il avait pour mission de dévaster toutes les colonies anglaises, hors Antigues, considérée à tort comme trop forte. La Dominique était la seule qu'il lui fût prescrit de prendre, de garder et de rendre inexpugnable. Sur ce point, il avait été devancé par le gouverneur général, dont les desseins ultérieurs, calculés d'après la connaissance présente des choses et des lieux, différaient des instructions déjà vieillies remises neuf mois auparavant à M. d'Estaing. Il allait donc s'établir entre eux un contact délicat et pénible que d'anciennes relations de parenté ne devaient pas pouvoir suffisamment adoucir. Bouillé, le lendemain d'un succès brillant et imprévu par le gouvernement, se trouvait tout à coup subordonné à une autorité, restreinte et temporaire il est vrai, mais qui, pour se satisfaire et se justifier, exigeait un éclat nouveau et qui lui fût propre. Ainsi naturellement, d'une part gêne et contrainte, de l'autre dépit et ombrage. Nous recueillons, d'après le marquis de Bouillé lui-même, la trace de ses impressions : « C'est à cette époque, « dit-il (1), que je commençai à éprouver tous les désagréments « qui m'ont fait passer des jours pleins d'amertume ; c'est « aussi où commence le temps le plus intéressant de mon ad- « ministration, qui depuis a toujours été remplie d'événements,

(1) Dans ses mémoires inédits.

« et dans laquelle j'ai été obligé de lutter contre les obstacles « et les embarras qui se sont multipliés sans cesse. »

Dès le premier moment, l'amiral manifesta la volonté de commencer ses opérations contre la Barbade, d'en enlever les nègres, de la démanteler, et d'infliger ensuite les mêmes traitements aux autres îles anglaises. Un tel exemple pouvait produire le plus mauvais effet, et entraîner des représailles funestes. M. de Bouillé jugea devoir consciencieusement en faire la remarque, et proposer de préférence l'attaque d'Antigues, entrepôt de la marine britannique dans ces parages : il se rendait garant de la prise et de la conservation de l'île. Le comte d'Estaing persistait toutefois, en dépit de nouvelles représentations fondées sur la disproportion des forces respectives. L'entreprise irrévocablement résolue, Bouillé, avec une abnégation reconnue de M. d'Estaing lui-même, n'en apporta pas moins de soins et de zèle à préparer la réussite de projets qu'il n'approuvait point. Mais, au moment de les mettre à exécution, l'on apprit que l'expédition anglaise, après avoir passé trois jours à la Barbade, s'était portée le 10 sur Sainte-Lucie, où cinq mille hommes attaquaient le *Morne Fortuné*. L'amiral français ordonne l'embarquement à l'instant. Il reste sourd aux sages observations qui lui sont exprimées sur les inconvénients de cette mesure précipitée, sur le désordre inévitable qu'elle entraînera, sur l'avantage de retarder le départ jusqu'au coucher du soleil, afin de n'être aperçu des ennemis qu'à la pointe du jour, et de pouvoir les jeter dans la confusion par une surprise. Selon M. d'Estaing, au contraire, « le moment est unique ; « les Anglais sont venus à Sainte-Lucie pour s'y faire prendre. » Par son ordre, M. de Bouillé, soigneusement écarté, doit aller sur la frégate *l'Iphigénie*, à la rencontre d'un convoi attendu de la Guadeloupe et chargé de dix-huit cents hommes de troupes, pour le conduire à l'île qu'on veut préserver.

Ce convoi était tombé sous le vent; et, au bout de vingt heures de recherche, M. de Bouillé l'aperçoit à une trop grande

distance pour qu'il lui soit possible de le rejoindre. Il invite alors le commandant de *l'Iphigénie* à le conduire à Sainte-Lucie ; mais cet officier lui oppose les ordres du comte d'Estaing. Découvrant enfin un petit corsaire de dix canons qui s'approche, Bouillé s'y jette avec l'un de ses aides de camp et son secrétaire. Il arrive ainsi, à l'entrée de la nuit, en vue de l'escadre française, mouillée dans la baie du *Choq*. Au risque de se faire prendre, il avance toujours, et, à neuf heures du soir, se trouve près de M. d'Estaing, qui d'abord veut le retenir jusqu'à l'instant où lui-même il doit aller se mettre à la tête des troupes de terre. Dès le lendemain cependant, Bouillé peut se faire débarquer et rejoindre celles-ci. Au moment où il commence à les disposer pour l'attaque, M. d'Estaing arrive, change le plan d'opérations, engage l'affaire, la dirige et, en quarante-huit heures, la laisse aboutir à un échec meurtrier, à la suite duquel il remet à M. de Bouillé le soin de la retraite, puis du rembarquement quelques jours après. Par de sages mesures et grâce à la ferme attitude des troupes, Bouillé exécute l'une et l'autre sans laisser à l'ennemi le moyen de rien entreprendre contre ses mouvements ; et si le gouverneur particulier obtient une capitulation honorable pour les habitants et pour sa faible garnison, il en est redevable à l'exemple d'indulgence et de modération par lequel le marquis de Bouillé avait signalé sa conquête de la Dominique. Il en résultait, ainsi que le remarque l'historien anglais déjà cité, « une émulation de « courtoisie et de générosité très-honorable pour les deux na- « tions, au milieu de leurs hostilités (1). »

Ainsi tomba sous la puissance britannique cette île qu'avec quelques renforts on aurait pu mettre d'avance à l'abri de toute surprise, si la cour n'en eût méconnu l'importance. Les Anglais la firent bien apprécier durant le reste de la guerre. Elle devint leur place d'armes, le point de réunion de leurs forces

(1) *Andrews*, tome III, page 187.

navales aux Antilles. De là ils purent surveiller constamment et sans danger nos mouvements dans la rade du Fort-Royal, et intercepter les convois qui auraient cherché à atterrer sur la Martinique par le canal de Sainte-Lucie.

M. d'Estaing ressentait de sa défaite un chagrin vivement exprimé dans la lettre qu'il adressa, le 3 janvier 1779, au ministre de la marine. « Monseigneur, y disait l'amiral, de chute « en chute et d'un malheur à l'autre. L'escadre du roi réunie ici, « prête à conquérir, n'a pu défendre ou du moins reprendre « Sainte-Lucie... M. le marquis de Bouillé, débarqué avec les « troupes, avait fait forcer par M. le marquis de Livaro, colonel « en second du régiment d'Armagnac, un poste avancé des « ennemis... M. de Bouillé, M. de Lowendal et moi nous « trouvâmes au même point; un engagement général en fut la « suite, et une redoute anciennement construite dans le bois « et emportée avec vigueur devint le bruit d'une attaque très- « meurtrière, et que j'ai commis la faute de vouloir rendre dé- « cisive... La retraite a été faite d'après les dispositions de « M. de Bouillé, par M. le vicomte de Damas, qui a replié tous « les postes avec autant d'ordre que de sagesse. Les ennemis « ne nous ont point interrompus... La profonde douleur « dont je suis pénétré n'influe pas sur mes démarches, mais « je ne vous dissimule pas que mon dévouement total pour le « service du roi peut seul me faire résister à l'enchaînement « inconcevable de circonstances accablantes : elles ont sans « cesse annulé le zèle et les moyens (1). »

Pour soulager l'amertume de cette douleur, M. d'Estaing allait avoir le tort de faire circuler des mémoires accusant ses divers coopérateurs de désobéissance, de faiblesse, de malveillance ou de mauvaise conduite. Vis-à-vis de l'opinion publique, il devait toutefois rencontrer un appui chez les négociants français en général, dont depuis lors il ne cessa réellement de sou-

(1) Archives du ministère de la marine.

tenir avec efficacité les intérêts dans nos colonies. A cet égard, M. de Bouillé lui rendait complète justice. « C'est, a-t-il dit(1), « le seul amiral français que j'aie vu tirer parti de ses frégates « pour éclairer l'ennemi, désoler son commerce et protéger le « nôtre; qui ait fait sortir des divisions de vaisseaux pour l'in- « quiéter et le tenir en échec; qui ait accéléré les réparations « de son escadre et ait eu la précaution d'avoir toujours un « certain nombre de vaisseaux de garde prêts à faire voile « pour exécuter sur-le-champ les signaux et les mouvements « que les circonstances imprévues peuvent exiger. »

Mieux cependant que par de violentes et calomnieuses imputations, M. d'Estaing sut encore, avec ses forces, qui furent presque aussitôt augmentées, se procurer, peu de mois après, un dédommagement et une satisfaction en s'emparant des îles de Saint-Vincent et de la Grenade, contre de faibles garnisons de quelques centaines d'hommes, il est vrai, auxquelles il imposa de très-dures conditions (2). Objet principal de sa jalousie et de son animosité, M. de Bouillé se voyait exclu de ces expéditions après en avoir fourni le plan; et réciproquement il venait de solliciter son propre rappel (3), au moment où lui arrivè-

(1) Dans ses mémoires inédits.

(2) Andrews.

Lettre de lord Macartney à lord Germaine, au sujet de M. d'Estaing.

« 5 juillet 1779, Grenade, Saint-Georges.

« . . . J'ignore jusqu'à quel point sa conduite si contraire aux usages « ordinaires dans cette circonstance, les ordres qu'il a donnés pour le « pillage, ou sa persévérance à nous refuser une capitulation juste et « à insister sur une autre qui était inadmissible, j'ignore, dis-je, jusqu'à « quel point de pareils procédés peuvent être approuvés de sa nation; « mais dans le cours de la guerre ce sont certainement les Français qui « auront le plus à souffrir des exemples qu'ils viennent de donner. »

(Archives du ministère de la marine.)

(3) *Lettre du marquis de Bouillé au ministre de la marine.*

« De la Martinique, 31 mars 1779.

« Il m'est impossible de servir plus longtemps sous les ordres de

rent les témoignages du contentement du roi au sujet de la prise de la Dominique. Bientôt il reçut du ministre une lettre qui lui confirmait la nouvelle de l'ordre donné à M. d'Estaing de rentrer en France, et qui contenait l'assurance que désormais il n'aurait plus à servir avec cet amiral. Mais, contrairement aux volontés de la cour, dont il déclina l'exécution avec colère, M. d'Estaing allait emmener (20 juillet 1779) plus de trois mille hommes de troupes, emporter tous les fonds et toutes les munitions, sans accorder à M. de Bouillé un seul bâtiment armé qui pût mettre les îles françaises à l'abri d'un coup de main, ni même des insultes d'un corsaire.

Presque dépourvu de tout moyen de défense et encore plus d'attaque, Bouillé ne devait pas moins réussir pourtant à conserver nos nombreuses possessions dans les Antilles, tour à tour menacées par les Anglais pendant l'absence des forces navales françaises employées vers le nord de l'Amérique. « Partout « où l'ennemi se présenta, il trouva Bouillé, a dit un biogra- « phe(1), et Bouillé valait à lui seul une armée par la confiance « qu'il inspirait à la garnison de chacune des îles et par la « crainte que son nom imprimait à l'ennemi. »

Son commandement s'étendait alors sur la Martinique, la Guadeloupe et leurs dépendances, sur la Dominique, Saint-Vincent et la Grenade. Les garnisons réparties entre ces différentes îles formaient au plus, sans y comprendre les milices, un total de cinq mille hommes de troupes en état de combattre, ressource bien insuffisante pour faire face, sur tant de points différents, à l'ennemi présent dans ces mers avec vingt

« M. d'Estaing. Si le sort des colonies lui est confié et que je ne reçoive « pas mon congé, je vous préviens que je pars, et vraisemblablement « plusieurs officiers supérieurs en feront autant. Je suis prêt à faire au « roi tous les sacrifices possibles, je consens même à être aux ordres « d'un officier général de mer si le bien du service l'exige, mais celui-là « est au-dessus de mes forces. »

(Archives du ministère de la marine.)

(1) *Biographie universelle* de Michaud; Paris, 1812, t. V, p. 311.

vaisseaux de ligne, un nombre très-considérable de frégates et de bâtiments légers, et quatre mille cinq cents hommes de troupes qui n'allaient pas tarder à être renforcées. Les caisses de la Martinique étaient vides, le crédit usé, les magasins et arsenaux fort mal garnis, les hôpitaux (1) encombrés de près de deux mille malades. Tels se produisaient les fruits du séjour et des expéditions du comte d'Estaing. Dans l'urgente nécessité d'instruire la cour de cette situation, le marquis de Bouillé ne put disposer, comme porteur de ses dépêches, que d'un lougre désarmé, en partie démâté, unique bâtiment qui lui restât, et dont il ordonna le rapide équipement. Pour mettre le comble à tant d'embarras, un de ces ouragans si fréquents aux Antilles vint (nuit du 29 au 30 août) plonger la Martinique et la Dominique dans la désolation et dans la crainte fondée d'une disette. M. de Bouillé prit pour y remédier toutes les précautions en son pouvoir; mais, sans la sage inspiration qui l'avait porté à établir, depuis le commencement de la guerre, une liberté illimitée de commerce dans les îles de son gouvernement, les secours eussent été tardifs et inefficaces, par suite de la négligence et de l'infidélité de divers agents.

Dès les premiers jours de septembre, le gouverneur général profita de la récente arrivée des deux frégates *l'Amphitrite* et *la Résolue,* pour les envoyer à la poursuite du *Sphinx,* de vingt-quatre canons, d'une bombarde et d'un navire chargé de munitions, qui de Sainte-Lucie allaient rallier la flotte de l'amiral Parker à la Barbade. La prise de ce petit convoi et la réparation d'une autre frégate anglaise, *la Belette,* précédemment capturée, mirent M. de Bouillé en état d'employer désormais quatre bâtiments respectables à l'entretien de ses communications et à la protection du commerce.

(1) Il était dû alors huit cent mille francs aux pères de la Charité, qui en avaient l'entreprise générale; et, pour leur fournir cinquante mille francs dont ils ne pouvaient se passer, M. de Bouillé emprunta cette somme à gros intérêts, en son nom personnel.

Il avait été d'ailleurs obligé d'opérer dans le personnel de l'administration civile des changements motivés par le relâchement, par l'opposition même qu'il y rencontrait. Ces actes préalables étaient nécessaires pour lui rendre quelque sécurité et pour lui donner la latitude d'entreprendre sans retard de nouvelles expéditions offensives, d'abord contre Tabago, puis contre Sainte-Lucie, où il désirait établir un poste solide, au *Gros-Ilet*. Alarmés de ses desseins, qu'ils soupçonnaient, les Anglais ramenèrent leur escadre (octobre), afin de la tenir en croisière au vent de la Martinique, et d'intercepter les convois qui pourraient venir de France. Le marquis de Bouillé, paralysé de nouveau et réduit à faire les préparatifs d'une défense vigoureuse en présence de forces navales si supérieures, vit donc avec joie arriver (novembre) M. de la Mothe-Piquet, amenant six vaisseaux de ligne et quinze cents hommes de troupes. Celles-ci, qui comprenaient quelques détachements provenant de l'armée du comte d'Estaing après sa défaite à Savanah, furent immédiatement distribuées à la Guadeloupe, à la Grenade et à Saint-Vincent. Dès lors on se tint réciproquement en attitude d'observation, jusqu'au moment (matin du 10 décembre) où vingt-six voiles furent signalées dans la direction du canal de Sainte-Lucie. Bouillé doute qu'un convoi venant de Marseille, et qui lui avait été annoncé, ait pu prendre cette route. La Mothe-Piquet se tient prêt à combattre (1). Bientôt il voit l'escadre anglaise donner la chasse à ces vaisseaux. Sans hésiter, il met à la voile avec celui qu'il monte, le seul de son escadre qui soit tout à fait disponible en cet instant. Une lutte fort inégale s'engage vivement, et, protégée par tant de valeur, la plus

(1) Dans le premier moment de doute et d'observation, La Mothe-Piquet, attentif, impatient, sa lunette braquée vers ces voiles aperçues à un lointain horizon, demande au matelot qui fait faction sur le pont de son vaisseau : « Eh bien, camarade, que penses-tu de cela? — Ma « foi, commandant, répond le marin avec un intrépide enjouement, je « pense que nous aurons bien du malheur si nous n'en prenons pas, car « ils sont beaucoup. »

grande partie du convoi pénètre dans le port du Fort-Royal une heure avant la nuit.

La Martinique paraissait suffisamment garantie. Pour les autres îles, on avait à craindre l'agression du corps d'armée anglais, que des renforts attendus prochainement devaient élever à huit mille hommes dans ces parages. Bouillé n'en comptait pas plus de sept mille six cents à leur opposer ; encore étaient-ils distribués entre cinq colonies ; mais à leur tête le gouverneur général attendait ses adversaires avec une fermeté et une confiance qu'il avait su communiquer aux troupes. Les Anglais eurent diverses occasions d'en faire l'épreuve.

Presque aussitôt cependant l'escadre, l'armée, les colonies, se trouvèrent approvisionnées pour plusieurs mois. La situation du gouverneur général s'était passagèrement améliorée. A la tête de douze mille soldats, avec une force auxiliaire de vingt-trois vaisseaux français sous MM. de Grasse et de Guichen, auxquels venaient se joindre douze vaisseaux espagnols commandés par don Joseph de Solano, Bouillé voulait sans tarder mettre à exécution de vastes projets contre Saint-Christophe, Antigues, la Barbade et Sainte-Lucie, dont la conquête se serait combinée avec l'incendie ou la défaite et la prise des vingt-deux bâtiments de Rodney. Bouillé ne demande que huit jours pour l'accomplissement de son opération ; mais l'amiral espagnol s'y refuse ; et, dans le conseil de guerre tenu pour délibérer sur l'emploi de ce formidable ensemble, les chefs de la flotte mixte se bornent à approuver les plans du gouverneur général sous certaines conditions qui, de fait, les anéantissent. Les instances de M. de Bouillé, son zèle, le désintéressement même de ses offres de service pour le succès de l'entreprise, demeurent impuissants. Il le regrette d'autant plus que l'époque de l'hivernage va bientôt imposer d'autres destinations aux diverses escadres.

Affaibli par la perte de quatre bataillons qui repartent avec M. de Guichen, le gouverneur général ne conserve qu'un bâti-

ment de cinquante canons et cinq frégates pour se maintenir encore sur une défensive difficile, en présence de vingt-trois ou vingt-quatre vaisseaux et de dix ou onze mille hommes de troupes ennemies. Les siennes diminuaient chaque mois dans une proportion considérable, par suite des maladies, et il n'avait reçu que peu de recrues. Il présumait, à la vérité, que l'escadre anglaise serait attirée à la Jamaïque par les craintes que pourrait donner pour cette île le mouvement actuel de la flotte; mais, dans son incertitude à cet égard, jugeant qu'aux approches de la mauvaise saison les Anglais auraient du moins la faculté d'opérer sur la Grenade, où les ouragans ne se font pas sentir, il résolut de conduire à cette île un renfort de sept cents hommes. Il y arriva avec son vaisseau et trois de ses frégates, le 18 juillet, après avoir enlevé en route un corsaire de vingt-deux canons, et il fit aussitôt débarquer ses troupes, dont une partie fut détachée à Saint-Vincent.

La conservation de la Grenade était d'une haute importance. M. de Bouillé, ayant reconnu les défectuosités des travaux exécutés jusque-là, établit un nouveau plan de défense pour une garnison de quinze cents hommes en combinant les ressources de l'art avec la nature du terrain. Il répara les négligences de l'administration locale, régla d'une manière ferme et précise le service des munitions et des vivres, et inspecta lui-même attentivement les points par lesquels il pourrait apporter du secours en cas d'attaque. Pendant qu'il se livrait à ce soin, le gouverneur général apprit qu'en effet l'escadre anglaise, à l'exception de cinq ou six vaisseaux restant aux îles du Vent, était partie pour la Jamaïque.

Malgré l'éloignement de l'amiral Rodney, M. de Bouillé ne pouvait rien entreprendre tant qu'il n'avait pas reçu d'accroissement de forces : l'effectif total de ses troupes se bornait alors à sept mille hommes. C'était bien peu de monde pour garder tant de points. Aussi employa-t-il ce temps d'inaction obligée à les rendre tout à fait respectables, par l'achèvement des ou-

vrages avancés du Fort-Bourbon de la Martinique et par l'établissement de fortifications de campagne dans cette île, à la Guadeloupe et à la Dominique. Ces persévérantes précautions interdisaient aux Anglais de s'engager à trop courte distance de nos batteries, toujours en mesure de tirer sur eux à boulets rouges, et les réduisaient à se contenter de croiser au large pour tenter la capture des bâtiments du commerce, à leur entrée dans les ports ou à leur sortie.

Une catastrophe supérieure à toutes les prévisions humaines approchait cependant. Les vents, après avoir soufflé avec une violence extrême durant toute la nuit du 12 au 13 octobre, font subitement le tour du compas. La mer s'élève à vingt-cinq pieds de hauteur, pénètre dans les bourgs, renverse les maisons, les fortifications, les digues, les quais, tous les obstacles qu'elle rencontre. La fureur impétueuse des airs, le mugissement des vagues, les secousses répétées du tremblement de la terre, le fracas du tonnerre et le feu des éclairs, qui vient luire sur cette scène de la nature en convulsion, se réunissent pour former l'ensemble le plus épouvantable, et auraient pu faire croire à la destruction immédiate de ces malheureuses contrées, si des phénomènes aussi terribles n'y étaient, pour ainsi dire, habituels. Le lever du soleil dévoile un tableau incomparable dans son horreur. Le vent s'apaise; mais les campagnes conservent les traces de la plus complète dévastation. Les plantations sont détruites, les rivières débordées. La mer a envahi les rues même du Fort-Royal; et le rivage est couvert de cadavres et de débris de vaisseaux. Un convoi considérable, venant de Rochefort, a disparu presque en totalité près de Saint-Pierre de la Martinique. Dans cette ville, le fort, bâti depuis cent ans, armé d'une batterie de vingt pièces de canon, contenant des magasins, enceint d'un mur crénelé, a été entièrement emporté par les flots. Pendant quelques jours, de tous les points on n'apprend que désastres. La Dominique, la Guadeloupe, Saint-Vincent et la Grenade même, bien moins sujette

aux ouragans, ont toutes également éprouvé les funestes effets de celui-ci.

On se représente la pénible situation dans laquelle cette violente crise physique jette le gouverneur général. Au moment où il lui faut ravitailler tant d'îles, dont les habitants manquent de subsistances pour eux et pour leurs esclaves, il se voit privé d'un convoi chargé de vivres, de fonds, de munitions de toute espèce, en outre de quinze hommes de recrues ; et son embarras s'accroît par les malheurs semblables survenus à Saint-Eustache, colonie hollandaise, qui depuis le commencement de la guerre a nourri la Martinique. Sa constance pourtant n'en est point ébranlée : il ne songe qu'à réparer ou à soulager tous ces maux et qu'à prévenir la disette dans les parties désolées de cet archipel, au moyen de ressources qu'il parvient à tirer des îles danoises. Son espoir est soutenu et ranimé par l'attente d'un nouveau convoi de France et par l'annonce du retour de deux flûtes que, plusieurs mois auparavant, il a expédiées à la Nouvelle-Angleterre, pour y chercher des vivres.

Au milieu de tant de sinistres accidents, M. de Bouillé a toutefois rencontré et saisi l'occasion de se signaler par une action non moins honorable qu'aucun de ses faits militaires. Deux frégates anglaises, *le Laurel* et *l'Andromède*, qui croisaient devant la Martinique, entraînées par l'ouragan, ont fait naufrage sur ces côtes. Informé de leur désastre, Bouillé s'empresse de recueillir les débris de leurs équipages ; il leur donne des vêtements, leur distribue de l'argent, puis les renvoie à l'amiral anglais, en lui mandant qu'il « ne peut regarder comme pri-
« sonniers de guerre des malheureux que la furie des éléments
« lui livre désarmés. »

Un tel trait, vivement apprécié, vint augmenter encore le sentiment de respect que ses nobles procédés avaient déjà inspiré aux ennemis. Aussi disaient-ils que « le marquis de Bouillé
« comptait deux puissants auxiliaires dans les Antilles : sa jus-
« tice et son désintéressement.

CHAPITRE IV.

Plan proposé par M. de Bouillé pour la conduite ultérieure de la guerre. —M. de Bouillé se crée une flotille. — L'amiral Rodney s'empare de l'île hollandaise de Saint-Eustache. — Rigueur de ses procédés; correspondance entre M. de Bouillé et lui à cette occasion. — Tentative contre Sainte-Lucie. — Attaque et prise de l'île de Tabago. — Prise de l'île de Saint-Eustache sur les Anglais. — Actes généreux du marquis de Bouillé.

1780-1781.

Don Joseph de Solano, pendant son séjour à la Martinique, avait fortement engagé M. de Bouillé à demander d'aller à Saint-Domingue, pour y prendre le commandement des troupes françaises qui devaient être jointes à celles de l'Espagne dans les expéditions projetées contre la Floride et la Jamaïque. En adoptant sa proposition et ses idées, Bouillé s'était empressé de les communiquer au ministre, auquel il avait, en conséquence adressé un mémoire très-développé sur la meilleure direction à donner, selon lui, à la guerre durant les campagnes prochaines.

M. de Bouillé conseillait de compléter les régiments des Iles, de les augmenter même de quelques bataillons ; d'envoyer au mois d'octobre une escadre de quinze vaisseaux dont on profiterait pour attaquer Antigues, pour en détruire les fortifications, les arsenaux de marine et pour en combler le port; de faire en même temps un établissement à Sainte-Lucie, afin de forcer les Anglais à y tenir un surcroît de trois mille hommes ou à l'abandonner. Au mois de juin, l'escadre, portant quatre mille soldats et ne laissant que trois vaisseaux de ligne et quelques

frégates aux *îles du Vent*, se serait rendue à la Nouvelle-Angleterre d'où, après y avoir pris des détachements de renfort, elle aurait pu aller attaquer Halifax ou Terre-Neuve. Un corps de sept mille Espagnols eût dû se diriger aussi contre la Floride et la Géorgie, et y donner de l'occupation à huit ou dix mille Anglais; tandis que, mis à terre à la Jamaïque, un nombre à peu près égal de troupes des deux nations alliées, s'emparant du fort *San-Antonio* et s'y postant avec solidité, aurait obligé la puissance britannique à conserver une armée dans cette île, dont le commerce et l'agriculture eussent éprouvé un dommage considérable, vivement ressenti à Londres même. La double opération se serait effectuée avec le concours de dix-huit vaisseaux; et une autre flotte combinée, se tenant en observation dans la Manche durant l'été, aurait menacé les côtes d'Angleterre. M. de Bouillé proposait de former simultanément cinq ou six divisions, chacune de deux petits vaisseaux doublés en cuivre, d'une ou deux frégates, et destinées à croiser sur les atterrages des *îles du Vent*, sur la Jamaïque, les Bermudes, les côtes de la Nouvelle-Angleterre, les Açores et sur les caps, afin d'intercepter la navigation et de porter encore un coup sensible aux intérêts commerciaux des Anglais. Ceux-ci, contraints de répartir leurs troupes entre tant de points divers, n'auraient pu nulle part agir offensivement; et privés, si ce plan s'exécutait, de l'espoir de nous chasser de nos colonies ou de soumettre les Américains, ils se fussent trouvés réduits à désirer enfin la paix, puisque d'après de telles combinaisons rien ne restait abandonné au hasard.

Tout projet militaire fut malheureusement changé ou suspendu, pour quelque temps du moins, sous l'influence des effets du fléau qui venait de désoler les Antilles. Ses ravages s'étendaient avec une rigueur particulière aux îles anglaises du Vent. La destruction des vaisseaux et frégates britanniques ou leur retraite dans des ports plus calmes et plus assurés laissaient au marquis de Bouillé la faculté de tirer des secours des îles

neutres, telles que Sainte-Croix et Saint-Eustache. Bientôt en outre il allait se sentir soulagé, grâce à l'arrivée d'un convoi complet, et mieux soutenu par un renfort naval de quatre vaisseaux détachés de l'escadre du comte de Guichen. Il éprouvait cependant le besoin de s'affranchir davantage de la dépendance de la marine royale; et l'acquisition, faite à ses propres frais, de corvettes, de navires corsaires, de bateaux bermudiens provenant de prises, le mit à même de se former une flottille de vingt voiles, toute à sa disposition personnelle, ayant un bâtiment amiral de seize canons, *l'Aigle*, et un jeune chef plein de courage et d'intelligence. Elle lui fournissait le constant et précieux moyen d'approvisionner ses colonies, d'effectuer ses mouvements de troupes, d'éclairer ses ennemis et d'entretenir sa correspondance avec les différentes îles. S'attendant à voir prochainement l'une d'elles attaquée, il avait réuni, au Fort-Royal, sa petite flotte munie de vivres pour des détachements toujours prêts à s'embarquer ; et il épiait le moment de voler avec elle au secours du premier point qui serait en danger.

Déjà il avait su prémunir l'île de Saint-Vincent, sérieusement menacée. Montant sur une petite pirogue pontée et armée de deux canons, il allait s'y porter aventureusement lui-même, à la tête de sa flotille, lorsqu'on apprit la ferme résistance de la garnison française et l'échec décisif d'une expédition considérable, dont l'amiral Rodney crut devoir en quelque sorte s'excuser vis-à-vis de M. de Bouillé, en lui mandant qu'il avait été trompé par des rapports qui affirmaient que les fortifications étaient détruites, les défenseurs très-peu nombreux et les vivres épuisés. Ce dernier renseignement se rapprochait beaucoup, il est vrai, de la réalité.

La Grenade éprouvait la même pénurie et devenait à son tour l'objet de graves inquiétudes au moment où l'arrivée de l'amiral Hood élevait la force de l'escadre réunie à vingt-trois vaisseaux et celle des troupes anglaises à dix mille hommes. Accouru aussitôt, M. de Bouillé y raffermit les esprits, y orga-

nisa avec activité tous les moyens de défense. Au bout de quatre jours, on était prêt à recevoir les ennemis, on désirait même qu'ils se présentassent. Mais son ardeur communicative, sa contenance, assurée autant que prudente, leur avait imposé ; et, renonçant à ses projets contre cette colonie, leur flotte, en majeure partie, passait à la Barbade (commencement de février 1781).

Ce mouvement de l'ennemi inspira à M. de Bouillé la résolution de se porter, sans retard, à la Guadeloupe. Embarqué sur une frégate qui marchait seule, et exposé à la rencontre des croisières anglaises, il atteignit, sain et sauf, son but, au complet désappointement de Rodney, qui s'était vanté publiquement de le faire prisonnier aux approches des côtes.

Cet amiral, toutefois, dirigeait alors ses vues sur une conquête plus facile que celles qu'aurait pu lui disputer M. de Bouillé. Il allait attaquer la colonie hollandaise de Saint-Eustache, dont le gouverneur et les habitants ignoraient encore la déclaration de guerre de l'Angleterre contre les Provinces-Unies, la surprendre par conséquent en plein état de sécurité, et s'emparer avec violence des marchandises et des valeurs renfermées dans le port, dans les magasins, chez des particuliers de toutes nations indistinctement. La dureté de ses procédés en cette circonstance engagea M. de Bouillé à lui écrire une lettre de reproches, très-énergique et renfermant la menace d'exercer des représailles, même au moyen de la saisie immédiate des biens appartenant aux habitants anglais des îles conquises par la France.

Rodney répondit fièrement qu'il « ne devait compte de sa « conduite qu'à son roi et à son pays ; que d'ailleurs les confis- « cations qu'il avait ordonnées ne portaient que sur des Hollan- « dais, ingrats envers la Grande-Bretagne, des Américains re- « belles, des juifs, ennemis de la chrétienté, ou enfin sur des « Français, seuls dignes d'égards dont il ne se départirait point « vis-à-vis d'eux : » ajoutant qu'il « ne souffrirait plus que des

« parlementaires fussent envoyés à d'autres fonctionnaires qu'à « lui-même ou au général des troupes. » Il cherchait en outre à se disculper du manque de bonne foi qui lui était imputé dans l'échange des prisonniers, que pour cette raison M. de Bouillé s'était vu forcé de suspendre.

S'exprimant sur un ton non moins élevé, le gouverneur général répliqua, de la Martinique, le 3 avril 1781 : « Je sais très- « bien qu'un amiral anglais ne doit compte de sa conduite « qu'à son roi et à sa nation : c'est en remplissant ce que je « dois à l'un et à l'autre que j'userai de représailles dans le « cours de cette guerre, quelque cruelles qu'elles deviennent « par l'exemple que vous avez donné à Saint- Eustache ; et je « me ferai une loi de le suivre.

« Votre excellence a sans doute oublié, dans sa lettre, qu'elle « écrivait à un général français que les événements de la « guerre ont accoutumé à ne pas craindre la fierté britannique.

« J'ai eu l'honneur d'écrire à votre excellence que je ne traite- « rai plus d'échange pour les prisonniers et que je ne comprends « dans cette classe que les militaires de terre et de mer ; ils se- « ront envoyés en France : c'est elle-même qui m'impose cette « obligation, puisqu'elle renvoie ceux de ma nation en Europe « ou aux îles sous le Vent. Je lui répète encore une fois qu'elle « fera ce qu'elle jugera convenable pour les parlementaires. « Pour calmer ses inquiétudes à ce sujet, je n'en enverrai plus « si elle le désire ; et alors nous traiterons toutes nos affaires à « coups de canon. »

L'occupation de Saint-Eustache par les Anglais suscitait à M. de Bouillé d'extrêmes embarras sous le rapport des subsistances : depuis le commencement de la guerre, cette île approvisionnait nos colonies, presque entièrement abandonnées par le commerce de France. Pour y suppléer, le gouverneur général s'appliqua efficacement à se créer avec les Danois des relations, pour ainsi dire, toutes nouvelles, mais qui bientôt devaient le dédommager amplement. A ce sujet, on ne peut s'empêcher

de remarquer encore combien les mesures, tant politiques qu'administratives, prises avec non moins de suite que de résolution par le marquis de Bouillé, contribuèrent, au milieu de la guerre et lorsque ces mers étaient couvertes de nombreux bâtiments ennemis pendant huit ou dix mois de l'année, à entretenir constamment les *îles du Vent* dans un état de véritable abondance. La liberté des ports et le facile écoulement des denrées avaient, en effet, attiré tous les bâtiments de l'Europe à la Martinique, devenue ainsi un marché général et pourvue à cette époque de ressources infinies pour des troupes et pour des escadres considérables, tandis que durant le cours de la paix précédente elle avait eu peine à fournir à sa propre consommation.

Le 30 avril enfin parut la flotte française destinée à agir aux Antilles et annoncée depuis quelque temps à M. de Bouillé, qui l'attendait impatiemment. Commandée par le comte de Grasse et composée de vingt vaisseaux de ligne, cette armée navale avait, à la faveur d'une manœuvre judicieuse et hardie, conservé le vent sur l'escadre anglaise, forte de dix-huit bâtiments de pareil rang; et, à la suite d'un combat vigoureux, elle venait d'assurer l'entrée, dans la baie du Fort-Royal, d'un convoi de cent cinquante voiles, qu'elle escortait et qui portait un approvisionnement considérable de vivres pour les troupes, la marine, le commerce, des munitions de guerre, cinq mille hommes de recrues, un bataillon irlandais de huit cents soldats, et quelques détachements d'artillerie.

Les dépêches du ministère témoignaient une grande confiance au gouverneur général et abandonnaient à son zèle, à son activité, à son courage le soin de profiter avec succès du court séjour de nos forces de mer dans les Antilles, qu'elles devaient quitter avant l'hivernage pour se porter vers la Nouvelle-Angleterre. C'était fixer à la fin de juin le terme des opérations offensives. M. de Bouillé ne perdit pas un instant pour préparer l'embarquement d'un corps de quatre ou cinq mille hommes, destiné à quelque rapide entreprise contre les îles an-

glaises. Antigues, Saint-Christophe, Sainte-Lucie eussent exigé des siéges peut-être trop prolongés. M. de Bouillé arrêta donc ses vues sur Tabago. Il y reconnaissait le but de la seule expédition qu'un délai si restreint permît d'effectuer sans rien compromettre : conquête assez importante d'ailleurs, puisqu'elle devait ravir aux Anglais les moyens d'inquiéter le commerce des *îles du Vent*, et procurer au contraire à notre marine un mouillage d'où elle pût surveiller les mouvements des ennemis autour de la Barbade, leur principale place d'armes.

Afin d'assurer plus de chances de réussite à son projet, le marquis de Bouillé juge utile d'attirer par une fausse attaque l'attention des Anglais vers Sainte-Lucie. L'escadre, portant trois mille hommes de troupes, va opérer cette démonstration, tandis que quinze cents soldats, qui seront dirigés en même temps contre Tabago et protégés par deux vaisseaux, l'un de soixante-quatorze, l'autre de cinquante canons, ainsi que par quelques frégates, semblent devoir suffire pour consommer en deux ou trois jours le succès d'une vive et brusque action.

Ce plan commence à recevoir son exécution dès le 8 mai. Cinq cents hommes, tirés de la Guadeloupe et de la Dominique, vont en outre être réunis pour appuyer au besoin le mouvement sur Sainte-Lucie. Deux vaisseaux, avec les transports et les troupes destinées à l'attaque de Tabago, partent pour Saint-Vincent, et le même jour l'escadre entière met à la voile. Il s'agit de saisir l'instant où elle sera en mesure de protéger le débarquement à Sainte-Lucie, et les petits navires chargés de soldats ainsi que les frégates ont pris les devants. M. de Bouillé, monté sur l'une de ces dernières, aperçoit trois bâtiments anglais de force semblable qui entrent au *carénage*, sans que notre armée navale ait fait aucune disposition pour les arrêter. Au milieu de la nuit il parvient lui-même sur les côtes, avec la résolution d'opérer sa descente à l'anse *Béthune*, en dépit des brisants qui la bordent. Arrivé près du *Gros-Ilêt*, il prend la tête de son convoi avec un lougre, et ordonne aux quinze autres bâtiments de le suivre de très-

près. L'ennemi, ayant découvert la présence de cette flottille, allume des feux sur l'un des forts les plus élevés. La proximité des batteries alarme les officiers de nos frêles navires : l'équipage de celui qui porte M. de Bouillé murmure, et accuse le pilote d'un excès de témérité. Le gouverneur général passe alors à l'avant, encourage ce marin, et fait commander aux bateaux de ne point s'écarter de lui. Les ennemis commencent bientôt leurs décharges : plusieurs voiles sont percées par les boulets; néanmoins tous les bâtiments réussissent à mouiller à fort courte distance du rivage. Les canots dont ils sont pourvus ne peuvent contenir que cinq ou six soldats. Bouillé débarque le premier, avec quatre grenadiers, pour reconnaître le terrain. Quoique la mer soit très-grosse, en moins de deux heures toutes les troupes ont pris terre. Elles se mettent aussitôt en marche vers le *Gros-Ilêt*, bourg situé à une demi-lieue du point de débarquement, sans rencontrer de résistance, et s'emparent d'une garde de trente hommes, de plusieurs officiers, de nombreux fusils et effets d'habillement. L'ennemi s'est retiré dans le camp retranché où l'observe déjà un corps de cinq cents hommes débarqué en un autre endroit. L'emploi d'une batterie de mortiers devient nécessaire. M. de Bouillé en prépare l'établissement; il fait demander à M. de Grasse les pièces que ses vaisseaux ont dû apporter ; mais l'amiral répond que, découvrant l'escadre anglaise au vent, il se propose de regagner d'abord la Martinique, où l'appelle l'urgence de quelques réparations. Surpris de ces difficultés, Bouillé reconnaît qu'elles ne lui laissent plus que le devoir de songer au rembarquement : il l'effectue donc sans essuyer de pertes, emmenant même cent cinquante prisonniers, dont plusieurs officiers; et le 13 la flotte et les troupes rentrent au Fort-Royal.

L'armement destiné à agir simultanément contre Tabago a cependant été retardé par des incidents imprévus. M. de Bouillé en est d'autant plus contrarié qu'il appréhende que l'amiral anglais n'ait le temps de secourir cette colonie. Il persuade en

conséquence à M. de Grasse de mettre à la voile, le 25, avec ses vingt-deux vaisseaux, portant trois mille soldats. En route le gouverneur général apprend que dès la veille M. de Blanchelande, à la tête d'un bataillon de Royal-Comtois, arrivant de Saint-Vincent, ainsi qu'il lui avait été prescrit, pour coopérer à l'expédition, a débarqué vers le sud à la *baie de Courlande,* a forcé les batteries, pris la ville de *Scarborough* et les forts qui en défendent l'entrée, mais n'a pas encore jugé à propos d'attaquer le corps principal des ennemis, postés sur une montagne retranchée et garnie d'artillerie.

Bouillé, aussitôt que les manœuvres navales le lui permettent, se hâte de descendre au même endroit avec treize cents hommes. Par ses ordres, trois cents autres, sous le marquis du Chilleau, débarquent également à la *baie de Man of war,* plus au vent. Le général ne veut pas perdre un instant : il redoute toujours les efforts de Rodney pour jeter un secours dans l'île. Il s'élance en tête des cent premiers grenadiers : le reste des troupes le suivra à mesure qu'elles auront été formées sur le rivage par les soins du vicomte de Damas. Après une marche de nuit de plus de huit heures, il rejoint effectivement le corps venu de Saint-Vincent et dont l'inaction l'étonne. Informé alors que l'ennemi s'est retiré dans un poste retranché nommé *Concordia* et défendu par plusieurs pièces de canon, M. de Bouillé appelle à lui toutes les troupes débarquées à la *baie de Courlande*, et se décide à l'attaque, le 2 juin. Pour tâcher de ménager la vie de ses soldats, il adresse préalablement une sommation au gouverneur. En la portant à sa destination, le comte Arthur Dillon trouve le camp abandonné, ainsi que l'artillerie et une partie des vivres et des munitions. M. de Bouillé l'occupe immédiatement, ordonne au vicomte de Damas de s'y établir avec les détachements qu'il lui laisse, puis lui-même il guide son avant-garde dans l'intérieur du pays, coupé de hautes et arides montagnes. Il était important d'atteindre les Anglais avant qu'ils eussent pu y choisir une position formidable.

Pendant six heures d'une chaleur écrasante, on marche à leur poursuite. A chaque pas on trouve quelqu'un de leurs soldats épuisés et mourants sur les chemins, que jonchent aussi les nôtres. La direction prise par les ennemis restait cependant fort incertaine, lorsque M. de Bouillé, parvenu seul avec l'un de ses officiers dans la cour d'une habitation très-haut située, y découvre un sergent et trente hommes. Il s'approche, leur impose par son attitude de résolution et d'autorité, leur commande de mettre bas les armes, ce qu'ils exécutent sans résistance, leur distribue de l'argent, et apprend d'eux que le gouverneur Fergusson, instruit dans la nuit de l'irruption du général et du corps de troupes français, est en pleine marche pour gagner à deux lieues de là un poste inexpugnable, où pourtant il n'a pu encore rassembler des vivres. M. Dillon, détaché aussitôt à sa poursuite, le rencontre, vers six heures du soir, dans une gorge où il faisait faire halte à ses soldats; il le somme de se rendre, au nom du marquis de Bouillé, et lui offre une capitulation pareille à celle qui a été précédemment accordée à la Dominique. Le commandant des troupes se montre disposé à l'accepter, en raison du manque de subsistances; le gouverneur et les milices, qui lui sont dévouées, s'y refusent.

Craignant de voir à chaque instant arriver le secours que les ennemis attendent, M. de Bouillé se résigne alors au parti pénible, mais nécessaire dans la circonstance, de faire mettre le feu à deux habitations. Ce moyen extrême, employé à regret, produit un effet prompt et décisif. A la vue de l'incendie, les ennemis se soumettent, et le lendemain la garnison, forte de neuf cents hommes, tous Écossais, très-bons soldats, dépose ses armes et ses drapeaux. Cinquante-neuf canons furent trouvés dans cette île, dont la possession devait être plus tard maintenue à la France par le traité qui mit fin à la guerre d'Amérique.

Obtenu en présence d'une escadre de même force que la nôtre et d'un corps d'armée ennemi de huit à dix mille

hommes, le résultat de l'expédition offrait un avantage signalé. Trop lent à secourir Tabago, l'amiral Rodney n'eut plus qu'à se retirer, au bout de quarante-huit heures, et alla reprendre son mouillage à la Barbade.

La campagne terminée en quelque sorte aux Antilles, M. de Grasse s'éloigna pour tout le temps de l'hivernage, en laissant trois frégates de trente-six canons et quelques corvettes à la disposition de M. de Bouillé. Rodney, de son côté, retournait en Angleterre; mais il avait remis à sir Samuel Hood le commandement de son escadre, en face de laquelle le gouverneur général des *îles du Vent* restait chargé de leur défense, avec une armée de dix mille hommes. Ce rôle passif ne pouvait lui suffire. Vigilant à observer celles des possessions ennemies qui sont le plus à portée de ses coups, le marquis de Bouillé dirige ses projets vers les colonies hollandaises récemment envahies par les Anglais. Selon son opinion, notre politique et nos armes doivent trouver également d'avantage et d'honneur à venger nos nouveaux alliés. De cette noble pensée va jaillir une action hardie.

Le 15 novembre 1781, ayant tout disposé dans le plus profond mystère, ayant pris les mesures les mieux combinées pour donner le change sur son dessein, Bouillé part de la Martinique avec trois frégates, une corvette et quatre ou cinq bateaux armés, portant douze cents hommes de débarquement. La nécessité de cacher sa route rend sa navigation plus longue, plus difficile, et ne lui permet d'arriver que le 25 en vue de l'île de Saint-Eustache, qu'il veut attaquer. La mise à terre des troupes doit s'effectuer dans la nuit même et se presser activement. Par suite d'une erreur des pilotes, trop tard reconnue, plusieurs chaloupes cependant chavirent ou se brisent contre les récifs. De ce nombre est celle que monte le marquis de Bouillé : quelques soldats périssent; lui-même court le plus grand danger. L'équipage prosterné, immobile, désespère de son salut : « Que craignez-vous, s'écrie alors le général? que

« vous importe de mourir ici ou ailleurs? Levez-vous et tra-
« vaillez. » Cet accent d'intrépide autorité ranime aussitôt les courages; on se remet à l'œuvre, et l'on échappe ainsi à une perte qui semblait inévitable. Enfin, le 26, une heure avant le jour et à travers des obstacles infinis, quatre cents hommes, au plus, sont parvenus à terre. Il y a impossibilité de faire débarquer le reste des troupes : les frégates ont dérivé. Les attendre, c'est manquer positivement l'effet de la surprise qui seule doit assurer le succès; d'ailleurs les chaloupes et les canots qui viennent d'apporter ces faibles détachements sont en pièces : il n'existe aucun moyen de retraite.

L'audacieux sang-froid de M. de Bouillé reste supérieur à cette situation critique. Le général place une juste confiance en la valeur de ses compagnons; et il n'hésite point à aller attaquer l'ennemi jusque dans ses fortifications. Au milieu de l'obscurité, chefs et soldats gravissent les rochers à pic qui bordent la plage, puis la faible colonne s'avance résolûment vers l'intérieur de l'île. Au jour naissant, cette poignée de braves se trouve encore à deux lieues de distance du fort et des casernes. Elle s'y porte rapidement et s'y présente à six heures du matin. La garnison faisait en ce moment l'exercice sur l'esplanade. Tout à coup, elle voit paraître nos troupes et, trompée par l'uniforme rouge des chasseurs irlandais qui forment l'avant-garde, elle ne reconnaît sa méprise qu'à la décharge de la mousqueterie, presqu'à bout portant. Elle riposte trop tard. Le gouverneur Cockburn, qui se rendait sur le terrain de manœuvre, est fait prisonnier par un détachement. Tout ce qui peut échapper se précipite en désordre dans le fort où nos soldats, pénétrant en même temps et levant le pont derrière eux, obligent les Anglais, quoique bien supérieurs en nombre, à mettre bas les armes.

La réussite était consommée lorsque le surplus des troupes put débarquer et rejoindre ses héroïques précurseurs. Leur perte se réduisit à une douzaine d'hommes; celle de l'ennemi

s'élevait à quarante. Les officiers anglais furent pris en détail : plusieurs même dans leurs lits, entre autres deux colonels. Huit cents prisonniers, soixante-huit pièces de canon, quatre drapeaux, six bâtiments marchands et la conquête des îles de Saba et de Saint-Martin, facilement obtenue peu de jours après, formèrent les trophées et les résultats de cette brillante expédition. Rodney avait proclamé que Saint-Eustache serait en état de se défendre contre dix mille hommes : quatre cents suffirent à M. de Bouillé pour enlever une colonie prise auparavant, à la faveur de l'état de paix et sans résistance, par le même amiral anglais, à la tête de quatre mille soldats et de quatorze vaisseaux de ligne.

L'audace et le succès de l'entreprise jetèrent l'effroi dans les possessions ennemies, et couvrirent le général français d'une double gloire; car, après avoir rassemblé les magistrats et les notables de Saint-Eustache et leur avoir dit qu'il était particulièrement chargé par le roi de reprendre le territoire envahi de ses alliés, Bouillé, qui, par une délicate attention, venait de ne faire arborer que le pavillon de la nation hollandaise, annonça qu'il en rétablissait aussi le gouvernement et les lois, et qu'il laisserait seulement une garnison dans l'île jusqu'à ce que les Provinces-Unies y eussent envoyé des forces.

Cette déclaration fut accueillie avec une joie et une reconnaissance manifestes, dont les témoignages éclatèrent bien plus vivement encore lorsque, le jour même et spontanément, Bouillé fit connaître aux commerçants et habitants qu'il allait leur rendre deux millions de livres tournois déposés par eux d'après les ordres violents des généraux anglais, et restés en séquestre entre les mains du gouverneur (1). Cet officier avait de

(1) Le burin consacra, quelques années après, le fait même de la prise de Saint-Eustache, aussi bien que les autres conquêtes de M. de Bouillé (*Collection d'estampes représentant les événements de la guerre pour la liberté de l'Amérique septentrionale;* Paris, chez Godefroy et chez Ponce); une caricature américaine en signala le caractère particulier sous

Digitized by Google

plus sous sa garde une somme de dix-huit cent mille francs en or, provenant de prises faites par l'armée britannique, et sur lesquels il réclama deux cent soixante-quatorze mille livres, en assurant qu'elles constituaient sa propriété personnelle. M. de Bouillé les lui laissa sans difficulté (1), et, conformément à l'ordonnance des prises, le restant de celles qui appartenaient à l'ennemi fut distribué aux troupes françaises : chaque soldat reçut deux cents livres pour sa part.

ce titre expressif : *Be not surprised. Marq. de Bouillé fecit.* Quant aux traits de générosité qui en firent le complément et qui se trouvent reproduits dans une gravure française (*Hommage au désintéressement militaire*, Paris, chez l'auteur, rue Saint-Jacques, maison de M. Desprez, et chez M. La Gardette, rue du Roulle), ils excitèrent au plus haut point l'enthousiasme, non-seulement parmi les habitants de l'île de Saint-Eustache, mais dans toutes les Provinces-Unies de la Hollande. Ils y furent célébrés par un drame héroïque représenté en 1782 sur le théâtre d'Amsterdam, imprimé la même année (*De erven van David Klippinck*), et intitulé : *De marquis de Bouillé, of de Herovering van St. Eustatius Heldenspel.* Enfin les ambassadeurs de Hollande à Paris adressèrent, le 14 mars 1786, à M. de Bouillé une demande d'audience pour lui présenter, de la part des états généraux, un solitaire de la valeur de vingt-quatre mille florins, en reconnaissance de ses services et de ses nobles procédés. (Portefeuille du marquis de Bouillé.)

(1) Cet acte de généreuse loyauté a servi de prétexte à la malveillance pour accuser le général anglais d'avoir vendu Saint-Eustache à M. de Bouillé, qui, dans ses mémoires inédits, réfute en ces termes une imputation aussi calomnieuse et dénuée d'ailleurs de toute vraisemblance : « Je peux assurer sur mon honneur que cela est faux ; l'idée ne m'est « jamais venue de faire une pareille proposition à des ennemis que j'es- « timais. »

CHAPITRE V.

Siége et reddition de la forteresse de Brimstone-Hill dans l'île de Saint-Christophe. — Prise de cette colonie et de celles de Névis et de Montserrat. — Préparatifs d'une attaque contre la Jamaïque. — Conséquences fâcheuses de la bataille navale du 12 avril. — Projet de descente en Angleterre. — M. de Bouillé se rend en France pour proposer son plan à ce sujet. — Motifs qui en empêchent l'exécution. — Nouvelles appréhensions pour les îles du Vent. — M. de Bouillé y retourne avec une escadre et des troupes. — Annonce des préliminaires de la paix. — M. de Bouillé revient en France; sa réception à la cour.

1782-1783.

De retour à la Martinique le 4 décembre 1781, M. de Bouillé y trouva le comte de Grasse, revenu lui-même le 26 du mois précédent, avec son armée navale de trente vaisseaux de ligne, quelques frégates et avec deux régiments, Touraine et Agénois, commandés par le marquis de Saint-Simon, maréchal de camp. Impatient d'utiliser cet armement et ces renforts, à la fois par la conquête d'une colonie riche et importante et en détournant l'escadre anglaise de la pensée d'attaquer un convoi considérable attendu de France, Bouillé obtint de l'amiral, dès que l'état de la mer le lui permit, de mettre à la voile pour Saint-Christophe, avec un corps d'armée de six mille combattants.

Quinze cents hommes, pour un tiers soldats d'élite, étaient répartis de manière à débarquer au vent de l'île, du côté de *Sandy-Point*, tandis que le reste des troupes devait opérer sa descente sur l'une des plages que présente la partie du sud-ouest, vers la Basse-Terre, ville principale, dont la rade

Digitized by Google

excellente se trouvait défendue par trois batteries de vingt à vingt-quatre pièces de canon chacune. M. de Grasse y prit effectivement son mouillage, à très-peu de distance de la côte, dans la journée du 11 janvier 1782.

Un malentendu empêcha pourtant M. de Bouillé d'exécuter la diversion qu'il avait jugée nécessaire, et qui aurait procuré la capture de plusieurs bâtiments de guerre et de commerce. Voyant ses premières dispositions dérangées, le gouverneur général dut agir sur un nouveau plan. Les batteries de la côte étaient formidables : de la position qu'elle avait prise, l'escadre ne pouvait dominer leur feu. Une poignée d'hommes résolus enleva d'abord celle de l'*Anse des Salines*; la moins bien gardée de toutes. A peine le drapeau de la France y fut-il arboré que la ville offrit de capituler : les troupes anglaises, la plus grande partie des milices et le général Shirley, gouverneur, venaient de se retirer dans la forteresse de *Brimstone-Hill*. Les habitants obtinrent, pour leurs personnes et leurs biens, des conditions très-douces, qui furent fidèlement observées.

Le débarquement général s'effectuait cependant; et, quoique *Brimstone-Hill* fût éloignée de cinq lieues, M. de Bouille aussitôt qu'il eut rassemblé ses troupes, se décida à former l'investissement dans la nuit même. Le succès dépendit principalement de la promptitude de cette résolution : elle déroba aux ennemis le temps de transporter dans la place une quantité considérable de munitions de guerre et de bouche, abandonnées ainsi au pied du morne, et qui servirent très-utilement aux Français pendant le siége.

Forte d'un peu plus de six mille hommes et formée en quatre divisions, aux ordres du marquis de Saint-Simon, maréchal de camp, du marquis du Chilleau, du vicomte de Damas, brigadiers, et du comte Arthur Dillon, colonel, l'armée se mit en marche à neuf heures du soir. M. de Bouillé contourna la montagne en suivant un chemin creux, si rapproché des

Anglais qu'on les entendait parler, et que, bien que leur feu ne pût produire d'effet, ils blessèrent quelques hommes en lançant des pierres sur nos colonnes. Cette voie dangereuse exposait sans doute à leurs sorties; mais il n'y en avait pas d'autre à choisir dans un pays tout coupé de ravins tellement profonds qu'on dut ensuite consacrer plusieurs jours à l'ouverture d'une communication. Au lever du soleil, la place était complétement cernée; les batteries de la côte, divers postes avancés nous appartenaient déjà. Dès le 13, on détermina deux points d'attaque.

Considérée jusque-là comme imprenable, la forteresse de *Brimstone-Hill*, que les Anglais appelaient le *Gibraltar des Antilles*, est située sur une montagne très-escarpée, à courte portée de la mer, qu'elle domine de près de six cents pieds. De sa base jusqu'à des hauteurs dont elle est entièrement détachée et qui forment le noyau de l'île, le terrain s'élève par une pente douce, de sorte qu'on ne peut trouver qu'à cinq cents toises au moins un niveau avec cette éminence. Son sommet présente deux plateaux, qu'entourait un mur flanqué, garni d'une puissante artillerie; et deux chemins de plus en plus roides, fermés par des retranchements, conduisaient à l'extrême crête, qui, cent pieds encore au-dessus, se termine en citadelle. Celle-ci était défendue par quatre-vingts bouches à feu et par une garnison de près de mille hommes.

L'aspect d'un tel poste avait réellement quelque chose d'effrayant et de propre à produire une première impression de découragement sur l'armée, dont les officiers supérieurs surtout commençaient à taxer d'extravagante témérité la résolution de leur général. Inébranlable néanmoins dans son dessein et dans son espoir, Bouillé établit deux batteries, l'une de neuf mortiers, un obusier, vingt-quatre pièces de vingt-quatre, de dix-huit et de douze; l'autre de onze mortiers, deux obusiers et vingt canons de gros calibre, dont le feu peut atteindre toute la superficie de la montagne; mais il ne veut point ouvrir la

tranchée avant que l'artillerie entière soit débarquée, afin de la faire jouer simultanément des deux positions. Le vaisseau *le Lion britannique,* qui en portait une partie, s'est cependant brisé sur des rochers, et sa perte entraîne du retard, par la nécessité d'y suppléer en faisant venir d'autres pièces de Saint-Eustache et de la Guadeloupe. Les attaques débutent enfin successivement le 19 et le 24. La seconde, en deux jours, détruit de fond en comble la courtine ou le flanc qui lui fait face, et rend la brèche praticable pour l'assaut, que la prudence toutefois ne permet pas de songer alors à livrer. Les bombes ont été si bien dirigées que, malgré l'élévation du morne, il ne reste aucun point de la forteresse qui n'en ait éprouvé les effets.

Durant ce temps, on signalait la flotte ennemie, au nombre de *vingt-deux* vaisseaux. « M. de Grasse, avec *trente-deux,* « occupait une rade inexpugnable, et pourtant se laissait jouer « par son habile adversaire. Voyant le vice-amiral Hood s'a- « vancer, il quitte en toute hâte son excellente position pour « aller à sa rencontre, et entreprendre de lui faire payer cher « ce qu'il regarde comme une témérité. Mais soudain Hood « recule, attire l'armée française au large, et, la tournant par « une manœuvre de maître, va se placer dans cette même « rade, dans cette même position inexpugnable que le comte « de Grasse venait d'abandonner. En se voyant si cruellement « bafoué, l'amiral français perd la tête, attaque par deux fois « son triomphant ennemi dans la rade, et deux fois est re- « poussé.

« Heureusement, ajoute l'historien (1) auquel est emprunté « ce passage, que la valeur du marquis de Bouillé ne se « laissa déconcerter ni par la maladresse du comte de Grasse, « ni par le renfort qu'avait amené l'amiral Hood. Exposé à « périr avec les siens entre le fort de *Brimstone-Hill* et la

(1) Léon Guérin, *Histoire maritime de France*, tome II, pages 517 et 518.

« flotte anglaise, qui le tenait séparé de celle des Français, « Bouillé prit conseil de son héroïsme habituel pour sortir, « par la victoire et la conquête, d'une si cruelle position. »

Hood a débarqué, le 28, quinze cents hommes, aux ordres du général Prescott, pour secourir *Brimstone-Hill.* Ceux-ci gravissent les hauteurs et sont déjà près d'en atteindre le sommet, lorsqu'ils se trouvent face à face avec trois cents grenadiers et chasseurs d'Agénois et de Touraine, cent hommes de Dillon et un détachement des volontaires de Bouillé, qui ont été lancés rapidement. Le combat s'engage d'une manière extraordinairement vigoureuse entre cette poignée de Français et la colonne anglaise que soutient le feu de quatre frégates. Les ennemis, appréhendant avec raison l'effort probable et décisif d'un corps plus nombreux, se retirent précipitamment le soir même. En effet, Bouillé marchait déjà contre eux avec trois mille hommes et quelques pièces de campagne. Il les suit à travers la nuit. Leurs morts, leurs blessés restent entre ses mains; et la colonne est déjà parvenue à se rembarquer lorsque le général français arrive au point où il comptait la joindre et l'écraser totalement. Le lendemain une nouvelle tentative pour porter secours à la forteresse est également repoussée, près de *Sandy-Point*, et Bouillé adresse une sommation au gouverneur, qui, ne pouvant croire à ces avantages successifs, et espérant toujours en son escadre, répond qu'il tiendra jusqu'à la dernière extrémité.

Il faut donc reprendre avec une nouvelle énergie les opérations du siége, forcément ralenties tant par les dernières circonstances que par l'épuisement sensible des munitions. En cet instant précisément, on découvre très à propos un dépôt d'artillerie au pied du morne; on s'en empare et on se hâte de mettre à profit des ressources précieuses, nécessaires même.

Les troupes du marquis de Bouillé venaient d'être renforcées d'un bataillon du régiment de Hainaut, de quelques centaines d'hommes d'élite, tirés des garnisons de la Guadeloupe et de

Saint-Eustache, et d'une artillerie utile pour établir de nouvelles batteries plus près du corps de la place. M. de Grasse cependant alléguait le manque de vivres, et, exprimant la conviction que jamais *Brimstone-Hill* ne pourrait être pris, pressait le général de lever le siége et de rembarquer ses troupes. Bouillé sait bientôt qu'un convoi est arrivé de la Martinique pour l'escadre, qu'un autre ne doit guère se faire attendre, et il déclare, en réponse à l'amiral, que, chargé de concourir à tout ce qui peut intéresser le service du roi, et, dépositaire aussi de l'honneur et de la gloire de la nation, il fera au contraire tous ses efforts pour réduire la forteresse, et ne renoncera à son entreprise qu'après avoir consommé toutes ses munitions et tenté un assaut. Le jour en est, pour ainsi dire, fixé dans la pensée de M. de Bouillé. La place est ravagée par les bombes, la garnison décimée et accablée de lassitude.

La générosité habituelle au général ne lui fait toutefois pas plus défaut que sa fermeté. En même temps qu'il croit de son devoir d'opposer un refus formel aux demandes des milices fatiguées de la durée du siége et qui désirent dès lors ardemment la permission de sortir de la forteresse, M. de Bouillé saisit l'occasion de s'abandonner d'une manière manifeste aux sentiments auxquels il fut redevable d'une partie de sa gloire dans cette guerre. Deux officiers anglais, l'un premier lieutenant de l'amiral Hood, l'autre capitaine de marine, cherchant à s'introduire dans la place, ont été arrêtés séparément. Ils n'étaient munis d'aucune commission officielle ; ils n'étaient point revêtus de l'uniforme militaire ; on a même trouvé sur eux des signes de convention entre *Brimstone-Hill* et l'escadre ; ils étaient détachés pour informer les généraux ennemis de l'arrivée prochaine de l'amiral Rodney ; ils se trouvaient dans le cas d'être traités en espions. Bouillé se refuse à leur appliquer les lois rigoureuses de la guerre ; il se contente de les retenir prisonniers ; après la reddition de la place, il les renverra à l'amiral Hood.

Enfin, du 10 ou du 12 février, les batteries ont produit un effet décisif. Le mur du front d'attaque, y compris les flancs, est complétement détruit ; il ne se présente plus d'obstacles insurmontables qui empêchent de pénétrer jusqu'à la brèche ; il est devenu possible de la forcer : le général a fait pratiquer, du côté des montagnes, un sentier conduisant à la plate-forme le *Brimstone-Hill*. Tout a été disposé pour l'assaut général, qui doit avoir lieu le 14, une heure avant le jour. Officiers et soldats témoignent la plus vive ardeur : à bon droit Bouillé compte sur le succès.

L'ennemi pourtant n'attend point cette dernière épreuve. Dans la nuit du 12, les généraux anglais font demander une capitulation, qui presque immédiatement est réglée et signée. On convient qu'à la pointe du jour les grenadiers français prendront possession de la brèche, par laquelle la garnison sortira avec les honneurs de la guerre ; que les vaincus déposeront ensuite leurs armes ; que les troupes seront renvoyées en Angleterre et les milices licenciées, avec défense de continuer à servir. Les deux chefs obtiennent une honorable et généreuse exception que l'historien anglais déjà cité (1) apprécie en ces termes : « Le marquis de Bouillé, avec une magnanimité qui « ajouta un nouvel éclat à son caractère, accorda aux généraux « Shirley et Fraser leur liberté personnelle. Les expressions « dont il se sert dans cet article lui font autant d'honneur qu'à « eux : *Eu égard à la conduite courageuse des généraux « Shirley et Fraser, il leur est accordé de n'être point con- « sidérés comme prisonniers de guerre : le premier pourra « retourner dans son gouvernement d'Antigues, et le second « continuer à servir son pays. Je suis heureux de pouvoir « donner à ces braves officiers une pareille marque de « mon estime particulière.* »

Le lendemain matin, 13 février, les troupes françaises, ran-

(1) Andrews, tome IV, page 274.

gées en bataille au pied du morne, eurent donc, après tant de fatigues vaillamment soutenues, la satisfaction de voir défiler devant elles leurs adversaires. Ceux-ci étaient réduits de quatre cents hommes, dont treize officiers, tués ou estropiés pendant la durée d'un siége de vingt-huit jours, où, faute de casemates qui pussent lui procurer un abri, la garnison avait éprouvé des souffrances excessives. La perte des vainqueurs s'élevait à un égal nombre d'officiers et à deux cent quatre-vingt-dix soldats. Il avait été lancé plus de six mille bombes et de douze mille boulets contre la place, dans laquelle on trouva soixante-six bouches à feu, mortiers ou canons. La totalité de l'artillerie prise tant à l'île de Saint-Christophe qu'à celle de Névis, qui en dépendait et qui subit le même sort, monta au chiffre de cent soixante-treize pièces.

Sous le rapport civil et administratif, la capitulation avait tout fixé sur le même pied que précédemment à la Dominique, à Saint-Vincent et à Tabago; et cette nouvelle conquête fut soumise à une contribution de six cent vingt mille livres tournois, représentant à peu près quatre pour cent de sa production.

L'île de Montserrat, située entre la Guadeloupe et Saint-Christophe, essentielle à notre navigation et réduite peu de jours plus tard (le 22 février), fournit à M. de Bouillé une nouvelle occasion de faire éclater « cette modération et cette « générosité, qualités distinctives du brave général français, » dit, à propos de cette circonstance, un autre historien de la même guerre (1). Imposés à une forte contribution payable sur-le-champ, les habitants obtinrent de M. de Bouillé la remise d'un dixième de cette taxe qu'il consentit même à répartir en quatre payements. Pour en assurer l'acquittement, il avait été convenu que des otages seraient envoyés à la Martinique. Ils y furent traités avec les plus grands égards; et, presque immé-

(1) *Histoire impartiale des événements militaires et politiques de la dernière guerre dans les quatre parties du monde*, par M. de L. Paris, 1785, tome III, page 225.

diatement après leur arrivée, le gouverneur général leur fit annoncer qu'ils avaient pleine liberté de retourner à Montserrat.

La forteresse de *Brimstone-Hill* prise et le but de la flotte anglaise ainsi manqué, il restait à voir comment celle-ci sortirait de la rade, en présence d'une armée navale supérieure de huit vaisseaux et mouillée à une demi-lieue, avec l'avantage du vent; mais le comte de Grasse, occupé à faire des vivres près de l'île de Névis et trompé encore une fois par son adroit adversaire, laissa l'amiral Hood s'échapper tranquillement, dans la nuit du 16 au 17 février, et donna sujet à M. de Bouillé de s'écrier avec surprise, à cette nouvelle, et sur le ton de la plaisanterie : « Oh! ceci n'était pas dans la capitulation! »

L'entreprise brillante que venait de consommer un siége opiniâtre enlevait encore à la puissance britannique trois colonies d'un revenu total de vingt-deux à vingt-quatre millions tournois : sa perte en ce genre, depuis le commencement de la guerre, s'élevait au delà du chiffre de cinquante. L'audacieuse conquête de Saint-Eustache avait étonné les Anglais. La réduction du formidable rempart de *Brimstone-Hill* répandit la consternation et la terreur dans toutes leurs autres possessions des Antilles, où la proclamation et la loi martiale constata suffisamment la crainte de nouvelles invasions. Au point de vue stratégique, de tels faits avaient en outre l'important résultat de ravir aux Anglais tout asile sous le vent, de sorte que leurs escadres ou leurs bâtiments, maltraités par les éléments ou par l'ennemi, ne pouvaient plus désormais relâcher qu'à la Jamaïque.

Aussi la nouvelle de cette victoire excita en France, dans tous les rangs de la société, un vif sentiment de satisfaction et de joie, dont le témoignage, entre autres, se trouve dans la citation suivante, extraite des *Mémoires et Voyages du duc d'Enghien* (1) :

(1) Publiés par M. le comte de Choulot. Moulins, 1841, page 20.

« On venait d'apprendre les succès de M. de Bouillé en « Amérique et la prise de Saint-Christophe. Quelqu'un parlait « avec enthousiasme de la constance de ce chef et des obsta- « cles qu'il avait eu à surmonter. Le jeune duc d'Enghien, « après avoir écouté attentivement, sort sans rien dire, et re- « vient bientôt après, avec une petite lettre qu'il demande en « grâce de faire parvenir à M. de Bouillé. On l'ouvre ; voici ce « qu'elle contenait (1) :

« Monsieur,

« Vous méritez, par vos belles actions, l'estime de ceux « qui ont seulement entendu parler de vous. Quoi ! ni l'amour « de votre famille, ni les maladies ne peuvent vous arrêter ? « J'espère suivre l'exemple d'un si grand homme. L'amour de « la patrie est ce qui vous enflamme, l'amour de la gloire est « ce qui vous fait faire des actions si brillantes. Rien ne vous ré- « siste : Saint-Christophe est tombé sous vos coups ; et bientôt, « à ce que j'espère, la Jamaïque y va tomber. Les Anglais de- « manderont peut-être la paix, et c'est à vous que les Fran- « çais en seront redevables. »

Pour attaquer cette dernière île et porter à l'Angleterre, en lui enlevant sa colonie la plus considérable et la plus riche, un coup décisif d'où résultât l'anéantissement de son commerce dans ces régions ou la prompte cessation des hostilités, les cabinets de Versailles et de Madrid avaient, depuis quelque temps, résolu de réunir leurs forces. Des instructions adressées en conséquence à MM. de Grasse et de Bouillé leur prescrivaient de se rendre à Saint-Domingue dès l'arrivée d'un convoi venant de Brest. L'un devait y rallier quinze vaisseaux espagnols, l'autre s'y compléter un corps de dix mille hommes et le joindre à pareil nombre de soldats commandés par don Bernard de Galvez. Pendant le siége de *Brimstone-Hill*, le gouverneur

(1) Manuscrits du duc d'Enghien.

général avait proposé de se porter directement de Saint-Christophe au *Cap-Français*, lieu du rendez-vous, sans attendre le convoi. Si l'amiral y eût consenti il aurait évité sans doute un désastreux échec : il aima mieux rentrer à la Martinique, et subordonner les opérations à l'expédition des renforts. Ceux-ci arrivèrent en effet, avec un bonheur inouï, à travers la flotte de Rodney, le 21 mars ; mais quand les ressources se trouvèrent augmentées par là de trois vaisseaux de ligne, de trois mille hommes de recrues, de soixante pièces de canon et d'une quantité assez considérable de munitions de tout genre, un temps irréparable avait été perdu.

Les Espagnols étaient prêts à Saint-Domingue : la difficulté maintenant consistait à les joindre. Le comte de Grasse ne pouvait y réussir sans livrer un combat à l'amiral anglais plus fort que lui de quelques bâtiments. Bien que rempli d'une juste confiance dans le bon état de son armée, M. de Bouillé opinait pour que l'on ajournât l'attaque de la Jamaïque, alors que cette colonie était énergiquement protégée, et que nous avions en outre la saison contre nous. Il présentait d'autres projets. Suivant l'un d'eux, les forces de terre et de mer, s'élevant à dix-neuf mille hommes, quarante vaisseaux de ligne et divers bâtiments inférieurs, avec une artillerie proportionnée et des vivres pour cinq mois, se seraient réunis à Saint-Domingue, puis portées offensivement de là contre l'un des ports de la Grande-Bretagne même. D'après un dessein différent, il se fût agi d'aller à la Nouvelle-Angleterre se joindre aux Américains et attaquer New-York. Enfin, selon la troisième combinaison, l'on serait revenu de Saint-Domingue aux *îles du Vent*, tandis que les Anglais, attendant avec incertitude, à la Jamaïque, le choc des forces alliées et perdant le temps à épier leur destination, auraient été hors d'état de s'opposer aux opérations contre les petites Antilles.

Le marquis de Bouillé s'arrêtait au premier de ces plans, le plus vaste, le plus extraordinaire, quoique d'une exécution

facile, d'un succès presque certain, et qui eût été le plus fécond en avantageux résultats. Il se chargea d'aller préalablement lui-même, sur une frégate, s'entendre avec M. de Galvez, dont le consentement était seul nécessaire, et sur la bonne volonté duquel M. de Bouillé comptait d'autant plus qu'il en avait reçu, l'année précédente, l'offre de venir avec des troupes, servir sous ses propres ordres, aux *îles du Vent*. Quant à l'amiral Solano, le gouvernement espagnol l'avait mis à la disposition de M. de Grasse.

La difficulté immédiate consistait toujours à sortir de la Martinique et à arriver sans combattre à Saint-Domingue, où il fallait conduire non-seulement l'armée, mais le convoi. Le comte de Grasse adopta en définitive le parti de ne pas se séparer de celui-ci et de l'escorter. L'ancre fut levée le 3 avril. Dès le 9, la flotte anglaise, venue de Sainte-Lucie, se présenta vis-à-vis de celle de la France, près de la Dominique. On connaît les faits et l'issue funeste de la bataille navale du 12. On n'ignore pas que la captivité du comte de Grasse ne fut toutefois ni oisive ni infructueuse dans les négociations de la paix. On sait surtout quelles clameurs générales, populaires, exagérées, s'élevèrent contre le malheureux amiral; par quelles calomnieuses épigrammes les femmes même attaquèrent jusqu'à son courage, si prouvé pourtant encore en cette fatale circonstance. La mode l'avait pris pour victime : elle l'accablait, au lieu de saisir et de mettre en relief, avec un plus juste et plus patriotique attrait, le caractère chevaleresque, l'inspiration vraiment française d'une valeur plus qu'opiniâtre, désespérée dans ses efforts de résistance personnelle, qui, raconte-t-on, poussa M. de Grasse, après qu'il eut épuisé ses munitions, à faire, par une sorte de saillie d'héroïsme, charger les canons de son propre vaisseau avec les sacs d'argent destinés à la solde et à l'entretien de ses équipages.

Parti d'avance et retenu quelques jours à la Guadeloupe, le marquis de Bouillé n'apprit qu'en arrivant à Saint-Domingue,

le 26, les nouvelles de la désastreuse journée qui coûtait à la France cinq bâtiments de premier rang, six capitaines de vaisseau tués, quinze cents combattants morts ou blessés, sept ou huit cents prisonniers, dont l'amiral lui-même, enfin qui anéantissait tous les plans, toutes les espérances jusque-là si favorables de cette campagne.

Vingt vaisseaux et dix-huit cents hommes des troupes de l'expédition, débris de notre armée, venaient de rejoindre au *Cap* la flotte de treize bâtiments et les dix mille soldats de l'Espagne; mais au bout de huit jours aucun parti n'était encore adopté. Un conseil de guerre, tenu entre les généraux espagnols, le gouverneur de Saint-Domingue et le commandant de l'escadre française, n'avait rien résolu, si ce n'est d'attendre les ordres de la cour de Versailles.

M. de Bouillé prit aussitôt une connaissance détaillée de la situation. A la faveur de ses relations dans les îles danoises, il s'appliqua et réussit à parer à la disette de vivres, imminente, faute de précautions, pour ce rassemblement considérable d'équipages et de troupes des deux nations. Il envisagea les chances qui restaient pour utiliser de telles forces. Il proposa diverses entreprises, soit encore contre la Jamaïque, soit contre la Barbade, Antigues et Sainte-Lucie, dernières possessions des Anglais dans les Antilles. Contredit successivement par des considérations plus ou moins puissantes ou solides, il finit par se borner à émettre l'idée d'envoyer simplement aux *îles du Vent* sept ou huit cents hommes avec deux vaisseaux et quelques frégates, tandis que l'escadre irait à la Nouvelle-Angleterre, se refaire jusqu'au mois d'octobre, dans l'attente des instructions du gouvernement. On tomba d'accord sur ce point. Les Espagnols jugèrent à propos de rester à Saint-Domingue, et il fut convenu en même temps que des renforts en bâtiments et en troupes seraient demandés aux deux cours, par l'organe de M. de Bouillé, qui dut, à cet effet, se rendre en Europe.

Pendant son séjour au *Cap*, il avait eu l'occasion de se mettre en rapport direct avec don Bernard de Galvez. Entre eux s'était bientôt établie la plus parfaite intelligence, fondée sur une analogie manifeste. M. de Bouillé discerna facilement le parti qu'il pouvait tirer du général espagnol, homme d'esprit et de grand mérite, exempt de tout préjugé national ou particulier, actif autant que brave, rempli de grandeur d'âme, de noblesse, et joignant à ces hautes qualités des manières aimables et polies, soutenues par un caractère franc et gai. En flattant son amour-propre et son ambition, Bouillé le fit entrer dans ses vues personnelles pour la gloire et l'intérêt du service dont ils étaient chargés en commun. La confiance mutuelle atteignit enfin un tel degré, que Galvez dévoila son opinon peu favorable sur le compte de M. de Solano, et que l'observation de la plus stricte réserve, quant aux desseins conçus dans cette intimité, fut réciproquement promise à l'égard de l'amiral espagnol aussi bien que des généraux français de terre et de mer.

L'attaque de la Jamaïque était alors le principal point dont les chefs des troupes combinées avaient à s'occuper. Ils s'accordaient sur la marche à suivre dans les opérations quand le moment serait venu ; mais ils envisageaient d'une manière plus attentive encore le plan favori de M. de Bouillé, précédemment communiqué par lui à M. de Grasse, et ayant pour but l'attaque de l'un des ports de l'Angleterre, nommément de Plymouth. Le gouverneur général s'attachait à ce projet, surtout parce qu'il y reconnaissait une facilité d'exécution égale à l'importance des résultats. En effet, avec quarante-cinq vaisseaux, dix frégates et quelques grosses flûtes, pouvant transporter vingt mille hommes, une artillerie de siége et de campagne, ainsi que des vivres pour cinq mois, il était aisé de donner le change aux Anglais, d'arriver à l'improviste sur leurs côtes, d'y prendre poste, particulièrement dans les environs de Plymouth, et de faire le siége de cette place, ou d'attendre de France de nouvelles forces navales et de terre préparées à Brest. On ne pouvait

toutefois songer à agir avant le printemps suivant, afin d'arriver en Angleterre en juin ou en juillet.

Le marquis de Bouillé rédigea donc un mémoire destiné à être remis aux deux cours. M. de Galvez, qui l'approuvait, se chargea de l'envoyer à celle d'Espagne, et M. de Bouillé, partant pour la France (20 mai), devait déterminer la sienne à adopter la haute et vaste conception dont l'auteur lui-même semblait le plus naturel et le meilleur avocat. Pour l'accomplissement de ses desseins, il lui importait qu'un accroissement de vaisseaux, d'hommes, d'artillerie, et un approvisionnement de vivres, le missent en état d'attirer sérieusement, dès le mois de novembre, l'attention des Anglais vers les *îles du Vent;* qu'une escadre, portant quatre mille soldats et destinée en apparence pour l'Amérique septentrionale, mais en réalité à rejoindre aux Açores la flotte combinée, partît de Brest en avril 1783 ; et que, tant dans ce port que dans quelqu'un de ceux de l'Espagne, tous les bâtiments de guerre et de transport capables de tenir la mer fussent prêts à venir grossir, dès qu'elle se montrerait dans la Manche, l'armée des Indes occidentales, qui eût pu être portée ainsi à cent vaisseaux de ligne et à quarante mille hommes de troupes. A la faveur des communications avec la France, il y aurait eu moyen même d'augmenter encore ces forces, soit avant, soit après leur débarquement en Angleterre, et de les rendre aptes à entreprendre tout ce qu'on aurait exigé d'elles. Enfin le général Washington devait être initié dans le secret de cette immense expédition, pour pouvoir y prêter son concours en faisant des préparatifs et des mouvements qui annonçassent une attaque probable contre New-York.

De La Rochelle, où il débarqua à la fin de juin, le marquis de Bouillé se rendit directement à Versailles. Il y fut parfaitement bien reçu par le roi, par les ministres, et apprit que, sur la nouvelle de la conquête de Saint-Christophe, il avait été promu, le 19 avril, au grade de lieutenant-général. Louis XVI, dans une

conversation très-prolongée, lui parla avec beaucoup de bienveillance de ses campagnes aux Antilles. Il l'entretint également des marines française et anglaise, ainsi que de la catastrophe de M. de Grasse qui avait affligé le monarque autant que consterné le royaume, Paris principalement. M. de Bouillé prit de son mieux, mais en vain, la défense de l'amiral malheureux, qui pourtant s'était montré si malhabile à Saint-Christophe. Sur ce point, le mécontentement du roi s'accordait avec l'opinion du public. Celle-ci réservait, au contraire, de flatteurs témoignages à M. de Bouillé; et lorsqu'il parut à l'Opéra, on l'y accueillit par une vive salve d'applaudissements, sorte d'ovation qu'on était alors dans l'usage d'accorder aux généraux qui revenaient victorieux.

Dès son arrivée, il remit au maréchal de Castries, ministre de la marine, les arrêtés du conseil tenu à Saint-Domingue en sa présence et à sa demande. Le vaste plan qu'il venait proposer, et qui, en donnant un plus grand caractère à cette guerre, aurait frappé notre ennemi au cœur même et vengé brillamment le revers récent de notre marine, lui semblait devoir être examiné avec faveur et empressement. Des considérations d'un intérêt plus ordinaire prévalurent cependant; et, contre son attente, il lui fut répondu qu'en ce moment, pour complaire au roi d'Espagne, on s'occupait uniquement de l'entreprise contre Gibraltar, fixée aux mois de septembre ou d'octobre. M. de Bouillé ne se sentit pas moins surpris en recevant de la bouche du ministre l'assurance que ce rocher, défendu par plus de deux cents bouches à feu, serait attaqué avec des batteries flottantes que protégeraient toutes les forces navales des deux nations, au nombre de quarante-six vaisseaux croisant alors dans Manche. On promettait pourtant que, dès que la tentative aurait réussi ou manqué, une grande partie de cette armée partirait pour les Antilles avec un renfort de troupes et d'artillerie destinées à agir contre la Jamaïque.

Vainement le marquis de Bouillé représenta que les vaisseaux,

après avoir tenu la mer durant six mois, auraient besoin de se réparer à Cadix ou dans d'autres ports d'Espagne; que l'armée ne pourrait arriver aux Iles qu'en février ou mars et y entamer ses opérations qu'au mois d'avril 1783; qu'ainsi l'on retomberait dans les mêmes inconvénients que l'année précédente. MM. de Castries et de Vergennes appréciaient ces considérations; mais le dessein d'entreprendre contre Gibraltar, objectèrent-ils, résultait d'une volonté si déterminée de la part de la cour de Madrid que celle de France n'avait pu se dispenser d'y consentir, en dépit de l'invraisemblance du succès. M. de Bouillé leur prédit qu'effectivement les batteries flottantes seraient brûlées par l'action des boulets rouges; arme la plus dangereuse sur mer. Les ministres en tombèrent d'accord avec lui; ils répétèrent toutefois que c'était un parti pris, qu'on ne pouvait pas le changer.

L'expédition de Gibraltar empêchait que le projet d'attaque d'un des ports de l'Angleterre, si l'on ne renonçait pas à l'opération préalable contre la Jamaïque, pût être exécuté dans son entier, avant l'équinoxe de septembre, époque où des coups de vent eussent été à craindre sur les côtes. M. de Bouillé insista donc sur ce dernier point, en réduisant son plan primitif à un seul but, le plus rapproché et le plus important, il est vrai. Mais, reconnaissant l'impossibilité de le faire adopter, quoique M. de Vergennes personnellement l'eût fort accueilli, et de modifier les dispositions de la cour, il ne s'occupa plus que d'engager le maréchal de Castries à envoyer des renforts aux colonies, pour s'emparer du moins de la Barbade. Peu encouragé dans la poursuite de ses vues si élevées, il songeait lui-même à réclamer un repos justifié par des sacrifices considérables et par des travaux prolongés, lorsque, le 15 août, un billet du ministre de la marine l'appela subitement à Versailles.

« Les nouvelles que je reçois de Londres, lui dit M. de « Castries en l'apercevant, annoncent que les Anglais veulent « attaquer et ont même attaqué les Antilles Le roi, ayant

« confiance en vous, désire que vous particz sur-le-champ. — « Dès que le roi place en moi sa confiance et croit avoir encore « besoin de mes services, je retournerai dans les Indes « occidentales. —. Mais, reprit le ministre, il faut partir « demain. — Je serai prêt : » telle fut la réponse de M. de Bouillé.

Il lui fallait aussi pourtant des instructions dont l'expédition entraîna un délai de quelques jours. On armait à Brest en ce moment deux vaisseaux et trois frégates, sur lesquels le régiment d'Auvergne devait être embarqué. M. de Bouillé demanda l'autorisation de précéder cette petite escadre, si elle n'était pas prête. Sans s'informer si M. d'Estaing, dont il avait eu à se plaindre, commanderait la flotte réunie aux Antilles, sans admettre d'autre considération que l'appel du devoir, il partit après avoir pris congé du roi, qui le traita avec une bonté infinie et l'assura qu'il lui savait le plus grand gré des preuves de son dévouement et de son zèle dans cette circonstance.

Arrivé à Brest au commencement de septembre, M. de Bouillé y trouva tout disposé pour le départ; mais, quoique subordonné à son autorité, le commandant de l'escadre, plus savant géomètre qu'habile praticien, occasionna par ses fausses manœuvres de tels retards dans la navigation, qu'au bout de peu de jours le gouverneur général jugea à propos de se séparer de lui, pour se rendre directement, en s'élevant vers le nord avec la frégate qu'il montait, à la Martinique, où il débarqua inopinément le 18 octobre. L'approche imminente de l'armée navale anglaise et d'une partie des forces de terre employées dans l'Amérique septentrionale y excitait alors une inquiétude extrême. L'apparition soudaine du marquis de Bouillé que l'on était habitué à voir toujours réussir et contre qui les ennemis n'avaient osé jusque-là rien entreprendre, fit renaître la confiance et fut accueillie par des transports de joie. De ce moment la sécurité succéda aux alarmes, au découragement même; les Anglais, qui déjà venaient d'annoncer l'infaillible conquête de nos colonies,

changèrent de langage, et recommencèrent à craindre pour les leurs.

L'ennemi tenait cinq vaisseaux de ligne dans ces mers où il ne nous en restait qu'un seul avec quelques frégates et corvettes; mais, dès le 5 novembre, nos forces s'y trouvèrent accrues de l'escadre de Brest et de deux mille hommes de troupes. Par suite de la bataille du 12 avril, M. de Bouillé comptait néanmoins dans son armée une réduction de quinze cents soldats sur l'effectif de l'année précédente, avec deux points de plus à garder, Saint-Eustache et Saint-Christophe, qui exigeaient seize cents hommes de garnison. C'était donc au chiffre de trois mille que s'élevait le déficit réel.

D'après les plans nouvellement arrêtés entre les généraux et amiraux français et espagnols à Saint-Domingue, toutes les *îles du Vent* allaient être laissées à découvert. La cour elle-même en témoignait de l'étonnement; M. de Bouillé en éprouvait un pénible regret. Sans s'y abandonner toutefois, l'intrépide gouverneur général, bien qu'il fût menacé de voir fondre sur lui, du nord de l'Amérique, la totalité des forces anglaises, rassurait dans ses dépêches le ministre de la marine sur le sort de nos colonies, et s'occupait d'autant plus activement de se mettre en état de les bien défendre.

Dès le 20 novembre tout est disposé : huit mille hommes de troupes sont répartis entre les différentes îles, pourvues elles-mêmes de vivres, de munitions, et soumises au commandement de gouverneurs courageux, fermes, sur lesquels M. de Bouillé peut se fier. Il conserve sous sa main deux mille soldats seulement, en se ménageant de plus la ressource des milices, ainsi que celle des équipages et des garnisons des bâtiments qu'il a rassemblés au *Fort-Royal*, au nombre de quatre vaisseaux de ligne, sept frégates et cinq corvettes. Par ses ordres, un corps de cinq cents hommes et ce qu'il appelle son escadre légère, comprenant vingt-cinq bateaux et goëlettes et quelques corvettes propres au service des communications et

des approvisionnements, sont en outre postés à *la Trinité*, district *au vent* de la Martinique, prêts à mettre à la voile à tout moment, munis de vivres pour mille combattants et destinés à fournir du secours, en moins de vingt-quatre heures, soit à la Guadeloupe, soit à la Dominique.

Loin encore de se borner exclusivement à la défensive, Bouillé songeait à porter lui-même des coups à l'ennemi. Informé qu'à Tortola, l'une des îles Vierges, les Anglais préparent pour la mère patrie un convoi que doit escorter *le Leander*, de cinquante canons, il se propose d'aller, avec trois vaisseaux et deux frégates, l'enlever en débarquant sur ce point médiocrement gardé, tandis que l'armement préparé à *la Trinité* attaquerait une autre des Vierges, *l'Anguille*, repaire de corsaires anglais qui infestent ces mers. Mais, sur le point d'entreprendre cette utile expédition, il se voit tout à coup contraint d'y renoncer, en apprenant l'arrivée à la Barbade de l'amiral Pigott avec treize vaisseaux ennemis.

Le siége de Gibraltar avait échoué. Les forces britanniques redevenaient donc menaçantes pour les Antilles : leur véritable but n'était cependant que de protéger la Jamaïque, qu'un vaste armement français et espagnol paraissait devoir attaquer. Au surplus, déjà (janvier 1783) tout annonçait l'approche de la paix. M. de Bouillé fut bientôt informé qu'effectivement les préliminaires en avaient été signés, le 20, à Versailles; et, par un sentiment d'humanité autant que de courtoisie, il s'empressa de communiquer cette nouvelle à l'amiral Pigott, qui l'ignorait encore. Les hostilités cessèrent dès lors; et le gouverneur général put partir peu après pour la France, en laissant aux Antilles, avec le souvenir de ses exploits, celui, non moins précieux, des bienfaits de son administration. Elle marquait, en effet, l'époque de la plus grande prospérité dont aient jamais joui non-seulement nos anciennes colonies dans cette partie du monde, mais aussi les îles que la conquête avait soumises au marquis de Bouillé : les règlements établis par lui furent même

jugés si sages et si efficaces, que le gouvernement anglais les maintint et les confirma législativement lorsqu'il eut recouvré ses possessions.

L'accueil que M. de Bouillé, à son retour (mai), reçut du roi et de la reine fut conforme à ce que réclamaient son caractère et ses actions. Le titre de chevalier des ordres les récompensa d'une manière éclatante (8 juin); et Louis XVI voulut, pour ajouter à cette marque de sa satisfaction, faire acquitter par le trésor les dettes personnelles qu'il savait que le gouverneur général des *îles du Vent*, loin de s'enrichir comme il l'aurait pu, avait contractées, dans l'intérêt public, durant la guerre. Elles se montaient à plus de sept cent mille livres; mais, fidèle aux principes d'un inflexible désintéressement, M. de Bouillé refusa l'offre aussi honorable que généreuse du monarque, afin de n'être point à charge à l'État, après l'avoir si bien servi.

Un plus digne témoignage allait lui être accordé : le roi lui fit don de deux des pièces de canon prises à Saint-Christophe, qu'il fut autorisé à placer à son château d'Orly, près Paris (1); et le prix de cette distinction particulière se trouva promptement rehaussé par une circonstance des plus flatteuses. Louis XVI,

(1) Le brevet est conçu en ces termes : « Aujourd'hui 24e jour du mois « de septembre mil sept cent quatre-vingt-trois, le roi étant à Versailles, « Sa Majesté voulant donner au sieur François-Claude-Amour, marquis « de Bouillé, chevalier admis de ses ordres, gouverneur lieutenant géné- « ral des îles du Vent de l'Amérique, un nouveau témoignage de la satis- « faction qu'elle a des services distingués qu'il lui a rendus, et particu- « lièrement à la conquête de l'île de Saint-Cristophe, elle lui a fait don, « par ces présentes, de deux pièces de canon de fonte, du calibre de « trois, prises au siége de ladite île, sur le 1er régiment d'Angleterre, qu'elle « lui a permis et permet de placer à sa maison d'Orly, près Paris, et ce, « nonobstant toutes ordonnances contraires auxquelles Sa Majesté a « dérogé et déroge à cet égard seulement, sans tirer à conséquence; et « pour témoignage de ce qui est en cela de la volonté de Sa Majesté, elle « m'a commandé de lui en expédier le présent brevet qu'elle a signé de « sa main et fait contresigner par moi son conseiller, secrétaire d'État, etc. »
(*Archives du ministère de la marine.*)

chassant un jour dans la plaine de Choisy, passa au bout de l'avenue et fut soudainement salué par plusieurs décharges d'artillerie. « D'où vient ce bruit, demanda le roi? — Du « château d'Orly, appartenant à M. de Bouillé, répondit-on. — « Voyons-le donc; » et s'en étant appproché, l'ayant considéré quelques instants : « Sa demeure est bien simple, dit le « roi; mais il n'a point de faste, lui; il n'aime que la gloire. »

De telles paroles, rapportées à M. de Bouillé, ne furent pas la moins douce des récompenses dont le souverain pouvait le gratifier. Malheureusement, ces canons, destinés à rester un trophée pour lui et pour sa famille et à rappeler d'éclatants services rendus à la France, furent enlevés, à la fin de juillet 1789, par un détachement de la garde nationale parisienne, que son commandant général envoya à cet effet.

Les Américains, de leur côté, offrirent une preuve de reconnaissante estime à leur illustre auxiliaire, et lui firent annoncer son admission dans l'ordre de Cincinnatus (1) par des lettres autographes du général Washington, contenant l'expression des « sentiments d'admiration et de respect que lui avait ins- « pirés le caractère du marquis de Bouillé (2). »

La paix fut définitivement conclue le 3 septembre 1783. Par le traité, nous conservions l'île de Tabago, que M. de Bouillé avait enlevée aux Anglais. Sans doute il eût été plus avantageux de garder la Dominique, autre conquête du même général. La condescendance de notre cour pour celle de Madrid opiniâtrément attachée à la possession des deux Florides, décida le cabinet de Versailles à céder l'île située entre la Martinique

(1) « The general meeting of the society of the Cincinnati being im- « pressed with a grateful sense of the important advantages which « resulted to the american cause, during the late war, from the brilliant « military services of his excellency the marquis de Bouillé.... And being « desirous of associating so illustrious a character to their institution, « resolved.... to offer to and invest the marquis de Bouillé with the order « of the Cincinnati. »

(2) Portefeuille du marquis de Bouillé.

et la Guadeloupe, en se bornant à conserver celle de Tabago, que sa position au vent des établissements espagnols sur la côte de Cumana et de Caracas faisait considérer comme très-importante pour les intérêts d'un allié.

L'objet immédiat de la dernière guerre était accompli : l'indépendance des colonies anglaises de l'Amérique du nord était reconnue; la France venait de porter une forte atteinte à la puissance commerciale et maritime de sa rivale. Peut-être ne s'était-elle préparé que de plus violentes douleurs pour l'avenir, en versant du baume sur d'anciennes plaies. Le marquis de Bouillé fut l'un de ceux qui contribuèrent le plus à ce que le résultat avait de glorieux, du moins pour nos armes, tant par la prise de la plupart des îles des Anglais, que par la crainte qu'il ne cessa d'inspirer pour toutes les autres à l'ennemi, contraint ainsi de maintenir constamment aux Antilles la principale partie de ses forces de terre et de mer, afin d'y préserver ses possessions.

Digitized by Google

Nous devons ici rappeler au lecteur l'avertissement des libraires éditeurs. Le récit va changer de forme, et d'historique qu'il est dans les cinq chapitres qu'on vient de lire il va devenir direct. Ce n'est plus le petit-fils racontant la jeunesse de son grand-père ; c'est le marquis de Bouillé lui-même commençant le récit de sa vie précisément au point où le laissent les 98 pages qui précèdent. Que le lecteur, plusieurs fois averti, veuille donc bien accepter, avec le changement d'écrivain, un changement forcé de langage.

CHAPITRE VI.

Voyage en Angleterre et en Hollande; observations sur la situation de ces deux pays à cette époque. — Voyage en Prusse et en Bohême. — Réflexions sur Frédéric II, et sur l'empereur Joseph. Le premier désire que le roi de France s'unisse à la confédération germanique. — Projets de la France et de la Hollande contre les établissements des Anglais dans les Indes orientales.

J'arrivai en France au mois de mai 1783, après avoir été, pendant toute la guerre de l'Amérique, dans les îles françaises, aux Indes occidentales, dont le roi m'avait confié le commandement, comblé des bontés et des grâces de Sa Majesté, qui m'avait fait lieutenant général et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Jeune encore, jouissant d'une fortune considérable, après six ans d'une vie pénible dans un climat éloigné et dangereux, je retrouvai ma patrie, il est vrai, bien changée; car les mœurs, et jusqu'aux usages, l'étaient infiniment. J'étais transporté à Paris, où je comptais jouir du bonheur et des agréments que cette ville prodigue, en attendant que des circonstances que je ne désirais pas me permissent de servir encore mon pays; mais bientôt, fatigué de ce tourbillon de frivolités, pressé par ma curiosité, je formai le projet d'en sortir, et de voyager en Europe.

J'étais très-curieux de voir le peuple anglais chez lui; l'excellence de sa marine, la prospérité de son commerce, son esprit public, les ressources inépuisables de la nation, l'énergie de son gouvernement, me donnaient le désir d'en connaître les ressorts principaux, ainsi que les causes qui, depuis près d'un siècle, rendaient l'Angleterre la rivale heureuse de la

France, et, depuis trente années, l'arbitre, en quelque manière, de l'Europe.

Je voulais voir Frédéric avant sa mort et les restes d'un des plus grands hommes qui eussent brillé sur la terre; je voulais connaître cette armée prussienne qui avait tant contribué à ses succès et à sa gloire ; je voulais voir l'empereur Joseph, le rival de Frédéric en puissance, le plus grand admirateur de ses talents, et l'imitateur de sa conduite : tel était l'objet de mes premiers voyages.

Je partis pour l'Angleterre dans les premiers jours du mois de février de l'année 1784; j'y passai près de cinq mois : j'y fus très-bien accueilli par le roi, par les principaux personnages de la nation, et par le public en général. J'obtins, des planteurs et des marchands des Indes occidentales, des témoignages flatteurs de leur reconnaissance. Je n'avais été que juste envers les habitants des colonies anglaises qui avaient été, pendant la guerre, sous la domination de la France; et j'avais suivi l'exemple de plusieurs de leurs généraux, entre autres du général Melville, qui, pendant la guerre de sept ans, à la Guadeloupe et ensuite à la Grenade, avaient traité avec infiniment de bonté, de justice et d'humanité, ces colonies conquises. Les Anglais donnèrent plus d'éloges à ma conduite qu'elle n'en méritait; je les reçus avec sensibilité · le suffrage d'un ennemi qu'on estime est, après celui de sa conscience, la récompense la plus douce des bonnes actions, les seules, dans l'âge où les passions sont éteintes, qui laissent encore un souvenir agréable (1).

(1) Ces nobles procédés, ces généreux sentiments adoucissent de part et d'autre ce que le droit de la guerre a de trop rigoureux. Maître des colonies anglaises dont il s'était emparé les armes à la main, M. de Bouillé crut devoir, après le combat, protéger l'industrie de ceux dont il avait vaincu les soldats. La reconnaissance des négociants éclata pour lui d'une façon bien flatteuse à l'époque de son voyage en Angleterre : ils auraient désiré lui offrir de riches présents : M. de Bouillé n'accepta du commerce de Londres qu'une épée et une plaque du Saint-Esprit, en

Je vis les Anglais dans un de ces moments d'agitation que la liberté produit, que la sagesse d'un peuple éclairé et réfléchi tempère, et qu'un gouvernement ferme et vigoureux réprime (1). La majorité du parlement semblait menacer la prérogative royale; la nation entière la soutint avec autant d'ardeur que d'autres peuples en ont montré ailleurs pour la détruire. Je vis cette nation, à l'issue d'une guerre civile et étrangère où elle avait eu à combattre, pendant plusieurs années, ses colonies révoltées et les forces combinées de la France, de l'Espagne et de la Hollande, sortir de cette lutte extraordinaire aussi riche, aussi forte, aussi puissante qu'elle l'était auparavant, malgré la perte de l'Amérique et de trois millions de sujets industrieux.

Je vis la religion respectée, sans que les philosophes osassent lever le voile sacré qui la couvre; je vis encore des mœurs pures répandues parmi le peuple, et contenues chez les riches et chez les grands par l'opinion publique; je vis les richesses des particuliers servir au bonheur de la nation, et contribuer à la prospérité générale; je vis un luxe modéré tourner vers l'utilité publique, sans insulter comme ailleurs à la misère, qui y était inconnue; je vis la bienfaisance et l'humanité faire partie de l'esprit national, et le peuple le plus fier du monde être en même temps le plus généreux et le plus humain. Si je crus apercevoir quelques défauts dans les parties secondaires

acier; et des négociants de Glascow, qu'une paire de pistolets. Ces armes sont couvertes d'inscriptions qui honorent sa valeur et sa générosité. La reine d'Angleterre, à laquelle il eut l'honneur de présenter ses hommages, lui dit à cette occasion, avec l'expression d'une grâce ingénieuse : *Monsieur le marquis, il faut que vous ayez bien du mérite pour vous faire tant aimer de ceux dont vous vous étiez fait si longtemps craindre.* (*Note de l'éditeur.*)

(1) Les préoccupations politiques qui agitaient alors les esprits n'empêchèrent pas les Anglais de rendre à M. de Bouillé le plus flatteur hommage : on en jugera par les détails que nous donnons dans les éclaircissements (Lettre A) et qui sont empruntés à l'*Essai* que nous avons eu si souvent occasion de citer et de louer. (*Note de l'éditeur.*)

du gouvernement, je jugeai cependant qu'une nation heureuse chez elle, puissante au dehors, avait les meilleures institutions humaines. Je fis des vœux pour qu'elle les conservât dans leur pureté, en regrettant qu'elles fussent étrangères à ses voisins.

En quittant l'Angleterre, je traversai la Hollande pour aller en Prusse. Je vis les Hollandais agités dans un sens contraire. Les vices et la faiblesse de leur gouvernement les avaient contraints, dans des circonstances critiques, d'augmenter la puissance héréditaire du chef suprême de la force militaire, devenu le principal magistrat de cette république aristocratique (1) : le danger cessé, le même pouvoir avait subsisté. Une grande partie de la nation voulait dépouiller la maison d'Orange de cette énorme prérogative, et changer les formes du gouvernement, pour le rendre plus populaire; ce parti était soutenu par la France, qui lui avait donné assez de force et d'influence pour entraîner les états généraux dans la guerre contre l'Angleterre, malgré le stathouder et les aristocrates. Les Provinces-Unies étaient au moment d'éprouver une révolution dans leur gouvernement, qui, tout vicieux qu'il était, leur avait procuré jusque-là de la tranquillité, des richesses, et le bonheur dont les peuples comme les particuliers savent peu jouir, et qu'ils savent encore moins conserver; elles étaient en outre menacées par l'empereur Joseph, qui formait contre elles des prétentions contraires à tous les traités, mais soutenues par une armée prête à envahir leur territoire. La France les garantit cette fois; mais quelques années après elle abandonna lâchement le parti démocratique, qu'elle avait réveillé, élevé et armé.

(1) En 1672, lors de l'invasion de Louis XIV en Hollande, et en 1747 après la prise de Berg-op-Zoom, le stathouder reçut de nouveaux pouvoirs, et fut nommé chef des nobles de Hollande. Son successeur, jusqu'en 1794, avait conservé cette prérogative, qui lui donnait une grande influence dans les assemblées générales et particulières des états généraux, étant, par ce moyen, toujours président des comités des provinces, qui se tenaient à La Haye. (M. de B.)

Les Hollandais, quand je les vis, jouissaient encore des débris de leur ancienne splendeur; la prospérité, l'abondance, les richesses étaient généralement répandus chez eux : les vertus domestiques existaient encore, mais il n'y avait plus d'esprit public; le gouvernement était corrompu.

Ce peuple, si célèbre et si industrieux autrefois, conservait à peine le souvenir de sa grandeur passée; les sources de sa puissance et de sa fortune se tarissaient, et cette nation se fût éteinte d'elle-même, si des événements extraordinaires n'avaient accéléré sa ruine (1).

La Prusse m'offrit un spectacle bien différent : un gouvernement militaire, qui transformait tous les sujets en soldats, qui mettait une autorité absolue entre les mains du souverain. La nation était une armée, la cour un camp, le monarque un général; de son mérite, de ses vertus, de ses talents, dépendaient la gloire et la prospérité de ses peuples, et la sûreté de ses États. Le gouvernement était le même que celui des Goths et des Vandales, leurs ancêtres, qui, après avoir détruit l'empire romain, l'avaient transporté des bords de l'Elbe en Italie, en Afrique et sur le Tage.

Frédéric était donc ce qu'il y avait de plus curieux à voir en

(1) Quand M. de Bouillé dirigea ses pas par la Hollande, il y reçut de nouvelles et flatteuses démonstrations de l'estime et de la reconnaissance publiques. Une députation de la ville d'Amsterdam, présidée par l'un des bourgmestres, se présenta chez lui pour le remercier de la conduite qu'il avait tenue à la prise de Saint-Eustache, et des services qu'il avait rendus à la république et aux particuliers hollandais pendant la guerre. L'apparition du général français au théâtre excita des applaudissements unanimes, et des vers y furent chantés à sa louange. M. de Bouillé ne put séjourner dans ce pays que le temps nécessaire pour y juger, y apprécier un peuple libre encore, redevable de son existence à l'industrie qui lui avait assujetti la nature, un peuple libre encore, courageux, heureux et riche. Il était pressé d'arriver en Prusse au moment où le roi passerait les revues annuelles de ses troupes, et de voir ainsi ce grand capitaine à la tête de son armée. Les détails relatifs au voyage de M. de Bouillé en Prusse feront partie d'un volume qui paraîtra dans cette collection. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

Prusse, sans en excepter l'appareil imposant de l'armée, où ce grand homme avait porté la science militaire et la discipline à un point inconnu jusqu'alors. Je ne vis dans le guerrier qui avait étonné l'Europe par ses exploits, qu'un prince occupé du bonheur de ses sujets, de conserver la supériorité de son armée, de maintenir la paix et la tranquillité dans ses États, de la conserver en Europe, et de l'établir, pour l'avenir, sur des bases plus solides. Dans cette vue, il cherchait alors à former cette confédération germanique qui devait, après lui, opposer une barrière à l'ambition de la maison d'Autriche, dont la puissance s'accroissait par le régime militaire qu'elle avait établi depuis peu et par les ressources immenses de sa population guerrière.

Accueilli par Frédéric mieux que je ne l'espérais, je pus l'approcher, le voir souvent dans son intérieur, où, dépouillé de sa grandeur et de sa majesté, le héros de son siècle ne présentait plus qu'un homme aussi supérieur par les lumières de son esprit et par la force de son caractère, que par son rang et sa gloire : sa philosophie était éclairée par l'expérience dans l'art de gouverner les hommes ; et le roi qui savait faire concourir toutes les passions à la conservation et au bonheur commun de la société dont il était le chef, était bien plus sage que les philosophes qui, prétendant les assujettir seulement à la raison, ont renversé l'ordre social, que la force des lois et l'autorité du prince pouvaient seules conserver.

Les vertus essentielles de ce prince étaient accompagnées des qualités les plus aimables; aucun homme de la meilleure compagnie de l'Europe n'avait, dans sa société particulière, plus de politesse, d'affabilité, et des manières plus séduisantes ; très-peu de philosophes et de gens de lettres avaient plus d'instruction et des connaissances plus étendues : sa conversation, instructive et intéressante, était égayée par des saillies vives, et par des plaisanteries quelquefois piquantes ; l'aisance, la liberté, la tolérance, y ajoutaient un nouveau charme, en

ce qu'il permettait à chacun d'y contribuer librement ; et celui qui avait conversé avec Frédéric pendant quelques heures, trouvait son esprit agrandi, ses facultés intellectuelles développées, et se sentait en quelque manière électrisé. Ce prince avait sans doute des défauts ; on lui a même reproché des vices : ils sont l'attribut de l'humanité, et surtout des héros du monde.

Je quittai la Prusse pour aller en Bohême. A mon départ, le roi eut la bonté de m'engager à revenir l'année suivante ; il me le fit dire par l'abbé Bastiani, son intime ami ; car ce prince avait des amis, et il est peut-être un des seuls rois qui en aient eu de véritables. Cet abbé, qui m'avait témoigné beaucoup de confiance, m'avait parlé du projet de former une ligue germanique ; il m'avait assuré que ce prince désirait que la France y entrât ; il m'engagea à parler à M. de Vergennes : ce que je lui promis.

L'empereur assemblait un camp d'instruction à Prague, en même temps que le roi de Prusse en formait dans les différentes parties de ses États pour le même objet : je ne ferai pas le parallèle de ces armées ; au point de perfection où leur discipline était portée, leur supériorité ne dépendait plus que de celle du chef qui les commandait. Je fus présenté à Joseph ; ses vertus, ses qualités, ses défauts et ses inconséquences, sont assez connus : je n'en parlerai pas. Quand je le vis, il était occupé à renverser le système féodal et à changer les anciennes formes monarchiques, que la plupart de ses États avaient conservées. Sous prétexte de détruire la servitude de ses peuples, il cherchait à dépouiller les seigneurs et les grands de leurs prérogatives, qui en faisaient des souverains plutôt que des vassaux et des sujets ; il attaquait l'ancienne constitution des riches provinces qui avaient encore conservé des états représentatifs, et il voulait établir dans toutes un gouvernement militaire, semblable à celui de Prusse. Pour faire cesser la superstition, il attaquait la religion dominante, et il s'emparait des richesses

du clergé pour en corriger les abus (1); dans le même temps il projetait l'acquisition de la Bavière en échange des Pays-Bas, où ses innovations avaient causé une grande fermentation, et dont il faisait raser toutes les forteresses; il suscitait une guerre à la Hollande, qui devait intéresser les grandes puissances de l'Europe, et il étendait ses vues ambitieuses jusque sur la Turquie. Il entreprit tous ces projets à la fois; il échoua dans tous, et il vit, quelques années après, en mourant, ses plus belles provinces révoltées chasser ses troupes, lui faire une guerre ouverte, et les autres prêtes à se soulever : la seule chose à laquelle il réussit fut de former une armée excellente et de fonder une puissance militaire formidable.

Je revins en France à la fin de l'année; je représentai à M. de Vergennes les avantages qui résulteraient pour la France d'entrer dans la grande confédération que le roi de Prusse allait former, et de la détacher de la maison d'Autriche, dont l'alliance avait été jusqu'ici plus nuisible qu'utile. Il en convint avec moi; mais il me dit qu'on serait toujours à temps de faire un traité avec la Prusse. Je lui objectai que le retard pouvait avoir des inconvénients, dont le plus grand était de laisser le roi d'Angleterre s'y réunir; que je savais qu'il y avait eu des démarches faites à cet égard. Il en fut frappé, et il me dit avec un air pénétré : « Croyez, Monsieur, que je ne suis pas le maître (2). » C'était justement ce que m'avait dit en Prusse

(1) L'empereur Joseph, à cette époque, réforma beaucoup de maisons religieuses dans ses États héréditaires; il supprima beaucoup de chapitres d'hommes; il en prit les revenus, ainsi qu'une partie de celui des évêques et des abbés qu'il jugea être trop riches; il établit une caisse de religion qui dut renfermer les fonds provenants des spoliations du clergé et même des églises, s'étant emparé des trésors de plusieurs. Cette caisse de religion devint, par la suite, une caisse militaire. Il voulut changer le rituel des prêtres, il y fit même des changements. (M. de B.)

(2) Non-seulement la reine appuyait et soutenait fortement auprès du roi les intérêts de la maison d'Autriche; elle était guidée dans sa conduite et dans ses démarches par un abbé de Vermond, le plus intrigant des hommes, qui lui avait été envoyé à Vienne par le duc de Choiseul

l'abbé Bastiani, qui redoutait la faiblesse de notre gouvernement et les intrigues de notre cour. Je trouvai l'occasion d'en parler au roi, et d'avoir une grande conversation à ce sujet avec lui; il ne me fit pas la même réponse que son ministre: il l'aurait pu; il me parla avec beaucoup de sagesse, de raison et de connaissance sur les affaires politiques : il me parut haïr l'empereur et craindre le roi de Prusse.

Je repartis l'été suivant pour retourner en Prusse; je comptais aller ensuite en Russie. M. de Vergennes me dit d'assurer l'abbé Bastiani des dispositions favorables du roi son maître, qui se manifesteraient dès que les circonstances l'exigeraient; mais il me montra le même éloignement pour se lier par un traité. Je trouvai l'abbé à Sans-Souci, où il avait passé l'hiver avec le roi; nous eûmes une longue conversation ensemble avant le dîner, auquel ce prince m'avait engagé dans son intérieur. Il me dit que le refus, ou plutôt la réticence de la cour de France, avait engagé le roi à accepter les propositions de celle de Londres; que le lord Cornwallis devait arriver incessamment avec des pouvoirs pour traiter et pour conclure : je devais m'y attendre, aussi n'en fus-je pas surpris. Le roi n'en fut pas moins aimable pour moi pendant le dîner, ainsi que tout le temps que je passai auprès de sa personne; il me traita avec la même grâce et la même bonté, en se permettant cependant des plaisanteries sur notre cour, entremêlées de quelques compliments pour la nation française.

Au moment où je me disposais à partir pour la Russie, je

avant son mariage, pour lui donner une éducation française. Cet homme avait conservé le plus grand crédit sur cette princesse, dont il était resté le secrétaire; mais il y avait, en outre, à la cour, ce qu'on appelait le parti autrichien, à la tête duquel était le duc de Choiseul et sa famille puissante, le duc du Châtelet, le prince de Beauvau, plusieurs des ministres, et d'autres personnages considérables, qui, soit pour faire leur cour à la reine, soit par jalousie contre M. de Vergennes, soutenaient le système autrichien, dont ce ministre sage et éclairé n'était pas le partisan. (M. de B.)

reçus l'ordre du gouvernement de revenir. Les ministres me communiquèrent un projet relatif aux Indes orientales ; il avait pour objet d'y réunir les forces françaises et hollandaises pour attaquer les possessions anglaises, restituer aux princes du pays les provinces que les Anglais avaient conquises, procurer et assurer aux deux nations des comptoirs et des établissements de commerce libres pour tous les peuples du monde. Les moyens qu'on devait employer pour le succès de cette entreprise étaient dix-huit mille hommes de troupes, indépendamment des garnisons déjà établies dans le pays ; vingt millions d'argent, des forces navales calculées sur celles des Anglais dans l'Inde. Trinquemale, dans l'île de Ceylan, était destiné à être l'entrepôt et la place d'armes des forces dont les Hollandais devaient fournir le tiers, ainsi que des fonds nécessaires, des munitions et provisions de tout genre (1). Ils m'avaient demandé pour être le chef des forces combinées : on m'en fit la proposition, que j'acceptai, sous la condition seulement que je ne dépendrais pas des compagnies de commerce hollandaises, et que les états généraux établiraient un comité de guerre pour régler et ordonner toute la partie militaire ; ce qui fut accordé. Ce plan, dont voilà le sommaire, était très-étendu dans les branches qui en concernaient l'exécution. Quoiqu'elle fût encore éloignée, ne voyant aucune disposition pour faire la guerre, ni aucune raison pour la déclarer, je restai en France pour en attendre le moment.

D'après les observations qui ont paru dans quelques papiers publics, sur ce que j'ai dit du projet présenté au cabinet de Versailles pour une expédition dans l'Inde, concertée entre la

(1) Les Hollandais avaient offert de remettre à la France la garde de Trinquemale dans l'île de Ceylan, ou les Français auraient pu mettre garnison, et placer leur dépôt d'armes et de munitions. M. de Vergennes s'y refusa. Je lui en demandai la raison, il me dit qu'il craignait que ce ne fût un motif pour engager les Anglais à déclarer la guerre, qu'il cherchait à éviter.

(M. de B.)

Hollande et la France, je me crois obligé d'entrer dans quelques détails, c'est-à-dire d'exposer la vérité toute entière.

Ce plan appartient originairement au parti anti-orangiste, et fut présenté à nos ministres par le rhingrave de Salm, dans l'hiver de l'année 1786. Il était depuis un an en agitation dans le conseil des patriotes hollandais, dont l'objet était d'enlever à l'Angleterre sa prépondérance dans l'Inde, et de la procurer à leur compagnie hollandaise. Ils avaient besoin pour cela de l'intervention de la France; et sur la première ouverture qu'ils en avaient faite à M. de Vergennes, ce ministre ayant répondu que le roi ne consentirait pas à donner aucun sujet de plainte à l'Angleterre, encore moins à recommencer la guerre sans de justes motifs, le parti orangiste changea de batterie, et se borna à proposer à la France la cession de Trinquemale pour y établir l'arsenal français et le dépôt de nos forces, *en cas de guerre.* Il survint alors un incident qui rendit probable le renouvellement de la guerre avec l'Angleterre : l'opinion prévalut à Versailles pendant quelques instants que la cour de Londres allait se prononcer, plus fortement encore que celle de Prusse, en faveur du stathouder ; et ce fut dans cette circonstance que je fus appelé pour être chargé éventuellement de l'expédition; mais M. de Vergennes, qui avait la plus grande influence sur la direction des affaires politiques, n'avait pas varié sur son désir de maintenir la paix entre les deux nations. Il rendit compte au conseil de l'état des choses, déclarant que, d'après les informations qu'il avait prises, la cour de Londres, malgré son intérêt pour la maison d'Orange, n'avait aucun projet hostile et ne préparait aucun armement. On se désista donc de toute participation ultérieure au plan proposé par le rhingrave, et on refusa même positivement la cession pure et simple de Trinquemale. On lui refusa encore deux régiments étrangers qu'il proposait de prendre à la solde de la Hollande, ainsi que les officiers généraux qu'il demandait pour aller prendre possession de Trinquemale en son nom, ou plutôt au nom du parti patriote.

Voilà l'exacte vérité, d'après laquelle il ne saurait y avoir lieu d'inculper le gouvernement français, et de le taxer de mauvaise foi. Il n'a eu de projet hostile qu'en supposant ceux de l'Angleterre, et il y a renoncé dès le moment où il n'a aperçu aucun prétexte fondé, et il s'est alors refusé aux propositions les plus avantageuses.

En 1787, la révolution de Hollande éclata; elle fut bientôt étouffée par une armée prussienne, commandée par le duc de Brunswick. Le parti français fut abattu, les aristocrates reprirent le dessus, la maison d'Orange son ancienne influence, et le stathoudérat sa prérogative et sa puissance première. Tous les liens entre la Hollande et la France, qui l'avait abandonnée, furent rompus, et le grand projet de la conquête de l'Inde fut dissipé en fumée.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

État de la France au commencement du règne de Louis XVI. M. de Maurepas, M. de Vergennes, M. de Calonne : plans de ces deux derniers ministres. — Convocation des notables; opérations de cette assemblée, et effets qui en résultèrent. — L'archevêque de Toulouse, depuis cardinal de Loménie, est placé à la tête des finances; il dissout l'assemblée des notables; il est nommé premier ministre : ses erreurs et ses inconséquences. — Je suis nommé au commandement de Metz et de la province des Évêchés. — Commencement des troubles en France; mesures prises par les parlements; ils demandent, ainsi que le clergé, une convocation des états généraux, qui est ardemment désirée de toute la nation. — Ce qu'étaient autrefois les états du royaume. — Observations sur les changements de mœurs et usages de la nation française et de son gouvernement, depuis l'année 1614, époque de la dernière réunion des états généraux.

Cette année fut l'époque où la révolution, déjà en France dans l'esprit, dans les mœurs et dans les usages de la nation, commença à s'opérer dans le gouvernement. J'en rapporterai les principales causes, ainsi qu'une partie des événements qui en sont résultés.

M. de Maurepas, ministre principal, avait conduit le royaume pendant les premières années du règne de Louis XVI, en accumulant plutôt les maux de la France qu'en cherchant à les guérir. J'ai déjà peint son caractère léger et insouciant, plus occupé de petites intrigues de cour que des grands intérêts de la nation, et plus de sa tranquillité personnelle et de ses jouissances particulières, que du salut de l'État. On conçoit le déplorable effet d'un tel caractère sur l'administration d'un grand royaume, sur les décisions et sur les habitudes mêmes d'un jeune prince, dont l'esprit sage et le cœur pur auraient fait le

bonheur de son peuple, si, dans les premières années de son règne, il avait été guidé par un homme plus vertueux et plus capable que ne l'était ce ministre. A la mort de ce vieillard le roi avait donné sa confiance à M. de Vergennes, ministre timide, craignant les grands et la cour, sans caractère ni génie, mais sage et éclairé, qui influença sa conduite plutôt qu'il ne la dirigea. Frappé de la situation critique du royaume, il la fit sentir à ce monarque, ainsi que la nécessité d'employer des moyens extraordinaires, et d'établir un nouveau plan d'administration pour éviter une catastrophe. Le désordre dans les finances, causé par une longue dilapidation et accru par la guerre de l'Amérique, qui avait occasionné à l'État une dépense de douze cents millions tournois, était le plus frappant des maux dont la France fût affligée, sans en être le plus grand (1). On ne voyait de remèdes que dans des ressources nouvelles, les anciennes étant épuisées. M. de Calonne, ministre des finances, avait conçu un plan vaste et hardi, qu'il avait fait adopter à M. de Vergennes. Il fut proposé au roi, qui l'approuva et qui promit d'en appuyer l'exécution de toute sa puissance.

Ce plan, sans attaquer les principes de la monarchie française, et sans nuire à l'autorité du souverain, changeait tout l'ancien

(1) En 1787, les revenus de l'État montaient à 474 millions; les dépenses pour l'année courante à 600 millions : il y avait donc un *déficit* de 126 millions, sur lesquels il y avait 52 millions de remboursement pour cette année, qu'on appelait remboursement à époque fixe, devant se continuer pendant plusieurs autres années, pour des sommes plus ou moins fortes. Les rentes viagères dont l'État était chargé, montant à 96 millions, s'éteignaient annuellement. On espérait faire pour 50 à 60 millions d'économie dans les dépenses, ce qui était facile. Le *déficit* réel était donc peu considérable, et aurait été facilement comblé par le nouvel impôt du timbre, et par la subvention territoriale proposée par M. de Calonne aux notables; précédemment par le maréchal de Vauban à Louis XIV, sous le nom de *dîme royale*, et par M. de Silouette à Louis XV, en 1759. L'établissement de cette subvention exigeait une estimation des biens-fonds qu'on aurait imposés au marc la livre des revenus. Les administrations provinciales qu'on voulait établir alors, garantissaient la facilité et l'exactitude de la répartition. (M. de B.)

système de l'administration des finances. Il en atteignait dans leurs racines tous les vices, dont les plus grands étaient l'arbitraire dans la répartition, les frais vexatoires de la perception, l'abus des priviléges de la plus riche partie des contribuables, qui s'étendait non-seulement sur les grands du royaume et sur les gens à crédit, mais sur les premiers ordres de l'État, sur les provinces et sur les villes, et faisait supporter tout le poids des charges publiques à la partie la plus nombreuse mais la moins riche de la nation, qui en était écrasée (1). Ce plan était lié avec

(1) La totalité des impositions levées en France sur le peuple en 1788, montait à plus de 600 millions, dont environ la moitié en impôts directs sur les biens-fonds, gabelles ou capitation. Quoique l'État ne reçût que 474 millions, on comptait pour 56 millions de frais de perception, 11 à 12 millions de non-valeurs dans la recette; et d'après le calcul de M. de Boulogne, contrôleur général sous Louis XV, le peuple payait d'impositions non royales, en droits seigneuriaux, péages et au clergé, non compris les décimes, montant à 14 millions, une somme totale de 56 millions environ. *La France payait annuellement environ* 3,500,000 *livres d'après le concordat.*

Plusieurs grandes provinces, telles que la Bretagne, la Bourgogne, le Languedoc, qui avaient conservé des états que Louis XIV n'avait pas cru devoir supprimer, à cause de leur importance, étaient abonnées pour les vingtièmes, et pour les autres impositions, bien au-dessous de la valeur de ce qu'elles auraient dû payer. Plusieurs grandes villes avaient obtenu des priviléges ou fait des abonnements au détriment du trésor public, ainsi que beaucoup de particuliers, principalement des grands seigneurs, des gens de la cour, des gens à crédit et les membres des parlements. Les princes du sang, par exemple, qui jouissaient entre eux d'environ 24 à 25 millions de revenu, ne payaient pour leurs deux vingtièmes que 188 mille livres, au lieu de deux millions 400 mille livres. Je citerai, à ce sujet, une anecdote qui servira encore à confirmer l'existence de cet abus :

Le duc d'Orléans, qui présidait le bureau dont j'étais à l'assemblée des notables, me dit un jour, après une délibération où l'on avait agité et arrêté l'avis d'établir les administrations provinciales : « Savez-vous, Monsieur, que cette plaisanterie me coûtera au moins 300 mille livres de rente? — Je lui demandai : Comment cela, Monseigneur? — C'est qu'avec les intendants je m'arrange, et je paye à peu près ce que je veux; et les administrations provinciales, au contraire, me feront payer à la rigueur. » Ce prince avait alors 7 millions 500 mille livres de rente, et il

celui des administrations provinciales, qu'on substituait au régime arbitraire des intendants (1). Il devait être appuyé par une assemblée de notables du royaume que l'on opposait aux parlements. Ce projet fut d'autant mieux accueilli par le roi, qu'il remplissait le vœu le plus cher à son cœur, celui de soulager la classe la plus nombreuse de ses sujets. Les notables furent donc convoqués pour le 29 janvier 1787; je fus nommé de cette assemblée : elle n'avait pas eu lieu depuis 1626, sous le règne de Louis XIII; mais le cardinal de Richelieu conduisait alors le royaume : il en dirigea tous les mouvements; il l'employa uti-

a hérité, depuis la mort du duc de Penthièvre, son beau-père, de 4 millions de revenu. (M. de B.)

(1) Les intendants dans les provinces avaient été établis par le cardinal de Richelieu, sous Louis XIII, pour arrêter la trop grande puissance que les gouverneurs de provinces avaient acquise dans les troubles qui avaient désolé la France, où les gouverneurs levaient des impôts pour leur compte. L'amiral de Coligni et son fils levaient la taille dans une partie de la Bourgogne. (*Voyez* les Mémoires de Sully.) Louis XIV, et Colbert sous lui, chargea les intendants d'asseoir et de faire percevoir les impôts dans le plus grand nombre des provinces du royaume, où l'on avait aboli récemment les états : ils furent chargés d'en diriger également l'administration civile. Mais pour rendre leurs pouvoirs, sur l'assiette des impôts, moins arbitraires, ou plutôt moins odieux, on divisa les provinces en élections qui comprenaient un arrondissement, où quelques notables, élus d'abord par le peuple, ensuite choisis par l'intendant, devaient l'aider à répartir l'impôt avec justice et avec égalité; mais leur pouvoir en imposa tellement aux élus, qu'ils ne purent opposer une barrière à l'arbitraire que les intendants établirent dans l'administration des finances de leurs provinces, dont ils étaient les maîtres absolus. Les intendants étaient choisis parmi des maîtres des requêtes, rapporteurs du conseil d'État, qui n'était que le tribunal suprême de cassation du royaume, sous le règne brillant de Louis XIV. On vit des hommes habiles et expérimentés occuper ces places importantes; mais dans les derniers temps elles ne l'étaient, en grande partie, que par des jeunes gens sans expériences et sans talents. Les intendanst devenaient ensuite conseillers d'État, et parmi eux Louis XIV et Louis XV choisirent leurs ministres. L'expérience a prouvé qu'ils étaient, en général, meilleurs que ceux qu'on a choisis depuis dans les autres classes, et principalement dans le militaire, qui tous, excepté le maréchal de Belle-Isle, ont été de mauvais ministres. (M. de B.)

lement pour servir ses projets et appuyer ses opérations. Il n'en fut pas de même dans cette circonstance. L'ouverture de cette assemblée avait été retardée jusqu'au 22 février; M. de Vergennes mourut dans cet intervalle, et M. de Calonne perdit son appui. Un autre inconvénient de ce délai fut de donner le temps aux notables et au public de revenir de leur premier étonnement, et aux intrigants les moyens de préparer leurs ressorts pour empêcher l'exécution des projets du gouvernement. Les notables, composés des personnes les plus distinguées dans le clergé, dans la noblesse, dans la magistrature et dans les corps municipaux des principales villes, devaient naturellement être opposés à la destruction des abus, dont ils profitaient. Il n'y avait donc qu'un premier mouvement d'enthousiasme qui eût pu les déterminer aux grands sacrifices qu'on attendait d'eux; mais ils eurent le temps de connaître les objets qui devaient être traités dans cette assemblée, le temps de préparer et de combiner leur opposition. Cependant la plupart des nobles, des députés des villes et des magistrats du conseil attachés au gouvernement, dont ils étaient les créatures, qui formaient une partie considérable de cette réunion, étaient bien intentionnés, et en auraient entraîné la totalité, si les intrigues de l'archevêque de Toulouse, depuis cardinal de Loménie, un des notables, qui voulait parvenir au ministère, qui était soutenu par les autres ministres, par la reine elle-même, et secondé par les membres du clergé et de la magistrature, n'eussent fait disparaître les bonnes dispositions de l'assemblée (1). Elle ne s'occupa donc qu'à détruire le ministre qui

(1) Le clergé, en France, formait un ordre, dans l'État, qui avait conservé le droit de régler les contributions qu'il devait payer, d'en faire la répartition et la levée : il s'était même refusé de donner au gouvernement l'évaluation de ses biens, qui n'ont été connus que lors de la révolution, et que l'on trouva monter alors à 180 millions de revenu. Il n'était obligé envers l'État, depuis longtemps, qu'à payer dix millions de décimes. Les autres contributions que le gouvernement lui demandait, et qu'il accordait, s'appelaient *don gratuit*. Il s'assemblait par députés, tous les cinq ans, pour cet objet principalement, et pour régler quelques affaires

l'avait formée; et celui-ci, abandonné par le roi, fut disgracié et forcé de quitter le royaume, dans la crainte d'être livré à la vengeance des parlements et à la fureur du peuple.

Le cardinal de Loménie fut chargé de l'administration des finances. Il eut la témérité, peu de temps après, de prendre les rênes du gouvernement, que le roi eut l'imprudence de lui confier, en le faisant premier ministre. Il congédia les notables dont il eût pu se servir utilement par l'influence que ses intrigues lui avaient donnée sur leur conduite. Ils avaient contribué, autant que la faveur de la reine, l'assistance de son ordre et l'opinion publique, à lui faire obtenir une place qu'il désirait depuis longtemps, sans avoir les talents nécessaires pour la remplir. Les notables rapportèrent dans leurs provinces du mépris pour la cour et la connaissance de la faiblesse du gouvernement et du désordre des finances, dont ils avaient approfondi tous les détails, et qu'ils exagérèrent encore. A l'issue de cette assemblée, je fus nommé commandant de la ville de

ecclésiastiques. Il faisait alors un don au roi, ordinairement de 15 millions, pour le payement desquels il ouvrait un emprunt, dont l'intérêt était imputé sur les décimes qu'il payait au roi, auquel il ne faisait conséquemment qu'un prêt au lieu d'un don. En 1787, les dettes du clergé, en raison de son don gratuit, montaient à environ 160 millions; il payait au delà de 7 millions d'intérêts : ce qui réduisait la recette des décimes, pour le compte de l'État, à peu près à 3 millions, sur lesquels le roi payait pour pensions à des curés et à des ecclésiastiques, pour des hôpitaux et des établissements religieux qui auraient dû être à la charge du clergé, environ 4 à 5 millions. Ainsi, en 1787, le roi ne recevait rien du clergé, il lui coûtait au contraire près de 1 million 500 mille livres. (*Voyez* les Mémoires de M. Necker sur les finances.) Si, lors de l'assemblée des notables, en 1787, le clergé, ainsi qu'on le lui proposa alors, ne se fût pas refusé avec opiniâtreté à payer ses dettes, en vendant ses droits seigneuriaux, ceux de chasse, en aliénant même quelques bénéfices vacants, ainsi que le cardinal de Richelieu l'y avait contraint à l'assemblée des notables tenue en 1626, en payant, comme les autres propriétaires du royaume, les deux vingtièmes ou le dixième de son revenu, et une capitation que l'on ne peut pas évaluer à moins de 3 ou 4 millions, il aurait alors contribué pour 21 à 22 millions aux charges de l'État. En 1710, le clergé avait racheté sa capitation pour la somme de 24 millions.

(M. de B.)

Metz et de la province des Évêchés, et je me rendis dans mon commandement.

Le nouveau ministre, privé de l'appui des notables, fut bientôt à la discrétion des parlements. Il rassembla quelques lambeaux des plans de M. de Calonne, qui renfermaient des vues utiles, et qui offraient quelques ressources pour sortir des embarras du moment ; mais la magistrature opposa une résistance opiniâtre à leur exécution. Il les frappa inutilement de quelques coups d'autorité, toujours suivis d'actes de faiblesse. Ils renouvelèrent leur association, et établirent, par leurs arrêtés, les principes d'une aristocratie parlementaire, à laquelle ils conformèrent leurs démarches. Alors commencèrent les troubles : ils éclatèrent en Bretagne, où le gouvernement fut contraint de faire marcher une armée commandée par le maréchal de Stainville, mais dont on n'osa faire usage, à cause de la répugnance que montrèrent les troupes, et principalement les officiers. A Paris, le mécontentement du peuple, déjà excité au soulèvement par des membres factieux du parlement, produisit des émeutes auxquelles il fallut opposer la force militaire ; mais ce triomphe momentané de l'autorité ne déconcerta pas le parlement : il manda à sa barre le maréchal de Biron, colonel des gardes françaises, et le commandant du guet de Paris, pour rendre compte de leur conduite. Le premier n'obéit pas, et sa grande considération en imposa ; le second perdit sa place. Les troubles furent encore plus violents en 1788. Le gouvernement rétablit des états dans plusieurs des provinces où ils existaient avant le règne de Louis XIV, qui les avait supprimés. Dans d'autres, on créa des administrations provinciales. Cette mesure, quoique fondée sur de bons principes, augmenta la fermentation au lieu de l'apaiser. Elle fut très-considérable dans plusieurs provinces, principalement en Dauphiné, où l'on fit également marcher des troupes, dont la plupart refusèrent d'agir contre le peuple, ce qui compromit l'autorité et découvrit la faiblesse du gouvernement.

Le cardinal de Loménie, fatigué de la résistance des parlements, fit adopter au roi le projet romanesque d'établir une cour plénière, qui leur eût ôté la portion de la puissance législative dont ils voulaient s'emparer (1). Les principaux membres qui devaient la composer, particulièrement les pairs du royaume et les magistrats, refusèrent de se présenter à la convocation qui en fut faite. Alors les parlements, pour couvrir leurs vues ambitieuses, et pour conserver leur influence populaire, demandèrent l'assemblée des états généraux du royaume, dont celle des notables avait donné l'idée, bien persuadés que la cour s'y refuserait. Le clergé, dans les mêmes vues et avec la même conviction, fit la même demande et la même faute. Le gouvernement en fit une plus grande encore, celle de les promettre. Depuis près de deux siècles, les états du royaume n'avaient point été rassemblés, et il s'était fait dans ce long espace de temps de si grands changements dans l'esprit, dans les mœurs, dans le caractère, dans les usages et dans le gouvernement de la nation française, qu'ils devaient nécessairement produire un bouleversement général.

Les états du royaume, dans ces temps reculés, n'étaient composés, pour le clergé, que d'ecclésiastiques possédant des bénéfices; pour la noblesse, de propriétaires de fiefs, et, pour le tiers état, de députés des grandes villes, choisis parmi les officiers municipaux ou les principaux notables. On ne les convoquait que dans des circonstances extraordinaires de trouble intérieur ou de guerres étrangères. Presque aucune de ces assemblées ne produisit de bien; une seule occasionna de grands

(1) La cour plénière devait être composée des pairs de France, de plusieurs officiers de la couronne, de quelques évêques et principaux magistrats des parlements et du conseil d'État, choisis par le roi, excepté les pairs. Cette espèce d'assemblée n'avait eu lieu que sous la seconde race des rois de France, dont elle formait le conseil extraordinaire. (Voyez le président Hénault, *Histoire chronologique de France.*)

(M. de B.)

désordres; mais elle fut tenue sous le roi Jean. Ce prince était prisonnier; le royaume était déchiré par une guerre intérieure et étrangère; les Anglais en occupaient une grande partie. Le nombre des représentants ne fut jamais fixé : il a été rarement au-dessus de sept cents, quelquefois au-dessous de deux cents. Il était indifférent qu'un des trois ordres eût un nombre supérieur de députés, les délibérations se faisant par ordre, par bailliage ou même par nation; car c'était alors une des divisions nominales de la France, comme celle des gouvernements l'a été depuis. Les membres du parlement y assistaient individuellement dans le tiers, quand ils étaient élus. Le roi annonçait dans les lettres de convocation l'objet de la tenue des états; il les séparait à sa volonté. Il permettait aux différents ordres et aux provinces qui avaient presque toutes des états particuliers, de lui présenter leurs griefs, appelés doléances, dont le redressement était à sa disposition (1). Le clergé avait alors une grande considération, la noblesse une grande puissance, et le tiers état, sans force, suivait l'impulsion des deux premiers ordres.

Depuis les états de 1614, dont les parlements avaient invoqué les formes et les principes, il ne restait aucun vestige de l'ancien gouvernement, et les parties élémentaires des états généraux n'étaient plus les mêmes. Dans le clergé, les évêques et les abbés, élus autrefois par les membres de ce corps, du consentement du peuple, et, depuis le concordat, choisis en général parmi les hommes les plus recommandables par leurs mœurs, leur piété ou leur érudition, inspiraient, dans un temps où les sentiments religieux étaient dans toute leur force, la plus grande vénération au peuple; mais n'étant plus choisis, dans

(1) On ne reconnaissait autrefois, aux états généraux, que le droit de remontrance et de supplication, le roi déférant, en toute autre matière que celle de l'impôt, à leurs demandes et à leurs doléances, selon les règles de sa prudence et de sa justice. (Voyez le président Hénault, *Histoire chronologique de France.*) (M. de B.)

ces derniers temps, que parmi la jeune noblesse de la cour et des provinces, cet ordre avait perdu une partie de sa considération, d'autant plus que le respect pour la religion s'était très-affaibli.

La noblesse avait éprouvé de plus grands changements encore; elle avait perdu, non-seulement son ancienne splendeur, mais même jusqu'à son existence, et elle était entièrement décomposée. Il y avait en France à peu près 80,000 familles nobles. (Ce qui ne paraîtra pas surprenant, puisque quatre mille charges civiles donnaient la noblesse ou la transmettaient, et que le roi accordait journellement des lettres de noblesse, qui avaient été si prodiguées dans la guerre de la succession, qu'elles se vendaient 2,000 écus tournois.) Dans cette nombreuse noblesse, il existait environ mille familles dont l'origine se perdait dans les temps reculés de la monarchie. Parmi celles-ci, on en voyait à peine deux ou trois cents qui avaient échappé à la misère et à l'infortune. On remarquait encore quelques grands noms à la cour qui rappelaient le souvenir des grands personnages qui les avaient illustrés, mais qui, trop souvent, étaient avilis par les vices de ceux qui en avaient hérité. On voyait quelques familles, dans les provinces, dont l'existence et la considération avaient surnagé, en conservant le patrimoine de leurs pères, malgré les bornes qu'on avait mises aux substitutions qui auparavant étaient perpétuelles chez les nobles, ou plutôt en réparant la perte de la fortune de leurs pères, par des alliances avec des familles plébéiennes. Le reste de cette ancienne noblesse languissait dans la pauvreté, et ressemblait à ces chênes antiques mutilés par le temps, dont il ne reste que le tronc dépouillé. N'étant plus convoquée, soit pour le service militaire, soit pour les états des provinces ou pour ceux du royaume, elle avait perdu son ancienne hiérarchie. Si les titres honorifiques s'étaient maintenus dans quelques illustres ou anciennes familles, ils étaient aussi le partage d'une multitude de nouveaux nobles qui avaient acquis, par leurs richesses, le

droit de s'en revêtir arbitrairement. La plus grande partie des grandes terres titrées étaient devenues l'apanage des financiers, des négociants ou de leurs descendants. Les fiefs, pour la plupart, étaient entre les mains des bourgeois des villes. La noblesse enfin n'était plus distinguée des autres classes des citoyens, que par les faveurs arbitraires de la cour, et par des exemptions d'impôts moins utiles pour elle-même, qu'onéreuses pour l'État, et choquantes pour le peuple. Elle n'avait rien conservé de son ancienne dignité et de sa première considération ; il lui restait seulement la haine et la jalousie des plébéiens. Telle était la situation de la noblesse du royaume, si j'en excepte la Bretagne et quelques provinces d'États, où elle avait encore des prérogatives honorifiques.

Mais ce que le clergé et la noblesse avaient perdu en considération, en richesse et en puissance réelle, le tiers état l'avait acquis depuis le règne de Henri IV, et depuis la dernière assemblée des états généraux en 1614. La France avait fondé des colonies en Amérique ; elle avait établi un commerce maritime ; elle avait créé des manufactures ; elle avait, pour ainsi dire, rendu l'Europe entière et une partie du monde tributaires de son industrie. Les richesses immenses qui s'étaient introduites dans le royaume, ne s'étaient répandues que sur les plébéiens, les préjugés de la noblesse l'excluant du commerce, et lui interdisant l'exercice de tous les arts mécaniques et libéraux. L'introduction même de ces richesses, en augmentant le numéraire, avait contribué à l'appauvrir, ainsi que les propriétaires en général. Mais les villes s'étaient considérablement augmentées : il s'était établi des places de commerce, telles que Lyon, Nantes, Bordeaux, Marseille, devenues aussi considérables et plus riches que les capitales de plusieurs États voisins. Paris s'était accru d'une manière effrayante ; et tandis que les nobles quittaient leurs terres pour venir s'y ruiner, les plébéiens y puisaient des trésors à l'aide de leur industrie. Toutes les petites villes de province étaient devenues plus ou moins com-

merçantes, presque toutes avaient des manufactures ou quelqu'objet particulier de commerce. Toutes étaient peuplées de petits bourgeois plus riches et plus industrieux que les nobles, et qui avaient trouvé le moyen, eux ou leurs pères, de s'enrichir dans les régies ou dans les fermes des fiefs et des terres des grands seigneurs et des nobles, ou même à leur service, lorsqu'ils ne pouvaient se livrer à de plus grandes spéculations (1). Ils avaient reçu, en général, une éducation qui leur devenait plus nécessaire qu'aux gentilshommes, dont les uns, par leur naissance et par leur richesse, obtenaient les premières places de l'État sans mérite et sans talents, tandis que les autres étaient destinés à languir dans les emplois subalternes de l'armée. Ainsi, à Paris et dans les grandes villes, la bourgeoisie était supérieure en richesses, en talents et en mérite personnel. Elle avait dans les villes de provinces la même supériorité sur la noblesse des campagnes; elle sentait cette supériorité, cependant elle était partout humiliée; elle se voyait exclue, par les règlements militaires, des emplois dans l'armée; elle l'était, en quelque manière, du haut clergé, par le choix des évêques parmi la haute noblesse, et des grands vicaires en général parmi les nobles; elle l'était de plusieurs chapitres de cathédrale. La haute magistrature la rejetait également, et la plupart des cours souveraines n'admettaient que des nobles dans leur compagnie. Même pour être reçu maître des requêtes, le premier degré dans le conseil d'État qui menait aux places éminentes d'intendant, et qui avait conduit les Colbert et les Louvois et tant d'hommes célèbres aux places de ministres d'État, on exigeait dans les derniers temps des preuves de noblesse.

(1) Si l'on voulait remonter à l'origine des personnages qui ont joué des rôles principaux dans la révolution, avocats, procureurs, médecins, etc., etc., on verrait qu'ils sont les fils ou petits-fils des intendants, des valets de chambre et des domestiques en général des grands seigneurs et des nobles, dont ils ont persécuté et dépouillé la postérité.
(M. de B.)

Ainsi, tandis que la noblesse avait été dépouillée de sa prérogative, nécessaire dans une monarchie, on donnait aux nobles des priviléges nuisibles à la société.

Tels étaient les changements survenus dans la nation, quand son vœu unanime pour la convocation des états généraux se prononça avec une telle force, qu'il entraîna le gouvernement le plus faible qui eût existé depuis longtemps. Je ne parlerai pas de l'opinion qui, généralement dans les villes, surtout à Paris, et déjà même dans les campagnes de certaines provinces était tournée vers l'irréligion et la licence. On remarquait dans toutes les classes, de la haine pour l'autorité, et du mépris pour ceux qui en étaient revêtus. On jugera donc ce que l'assemblée des états généraux devait produire, s'il était possible de les former des mêmes éléments et sur les mêmes principes qu'ils l'avaient été autrefois, et quelle habileté, quelle force et quelle adresse il fallait dans le gouvernement pour les diriger vers un but utile, et même pour empêcher qu'ils ne causassent une subversion totale.

CHAPITRE VIII.

Le cardinal de Loménie quitte le ministère; il conseille au roi d'appeler M. Necker, qui est nommé ministre des finances. — Principes et projets du cardinal; ils sont suivis par M. Necker. — Seconde assemblée des notables; leur opinion à l'égard de la convocation des états généraux; arrêté du parlement de Paris sur le même objet. — Conversation entre M. Necker et moi. — Je reçois ordre de me rendre dans mon commandement à Metz. — Disette de blés; causes et effets de cette disette.

Le cardinal de Loménie, effrayé de la situation du royaume, et plus encore de la sienne, sans considération, sans ressource, ni dans la chose, ni dans lui-même, abandonna le gouvernement qu'il avait conduit pendant dix-huit mois, entassant fautes sur fautes, imprudences sur imprudences. Il conseilla au roi d'avoir recours encore une fois à M. Necker, qui avait la confiance du public, sans avoir celle de ce malheureux prince, qui lui livra non-seulement le gouvernement de son royaume, mais son sceptre et sa personne. Cet homme imprudent et ambitieux, dépourvu du caractère et du génie nécessaires pour diriger une grande révolution, devenue peut-être indispensable dans le gouvernement, adopta les principes de son prédécesseur.

Qu'on me permette de donner une esquisse du plan que ces deux hommes avaient conçu, et que le dernier exécuta : les erreurs des hommes d'État sont quelquefois utiles à ceux qui suivent la même carrière, en leur faisant connaître les écueils contre lesquels ils ont échoué. Le cardinal de Loménie, en outre des maux que sa conduite politique avait causés au royaume pendant son court ministère, laissa, en le quittant, les

semences de plus grands maux encore, qui se développèrent sous celui de son successeur. M. de Loménie enflamma l'esprit déjà très-inquiet du public, en proposant aux gens de lettres et aux écrivains cette question à résoudre : « Quels étaient les « principes et les formes les meilleures à donner aux états « généraux qu'on devait assembler (1)? » Il fit un bien plus grand mal, en se servant des vertus de Louis XVI pour élever l'édifice d'un gouvernement philosophique, dont la base politique était l'égalité, et dont le principe moral, dépouillé de l'appui du culte religieux, le premier lien social, était fondé sur les lumières de la raison, suffisantes, selon les philosophes, pour éclairer le peuple sur ses devoirs, et le contenir dans les bornes qu'ils prescrivent. Afin de parvenir à ce but, il chercha à indisposer ce prince contre les premiers ordres de l'État, dont la conduite lui avait déjà occasionné des préventions fâcheuses et peut-être méritées ; il lui fit apercevoir tous les inconvénients qui résultaient des énormes prérogatives du clergé ; il lui représenta l'avidité des grands et des courtisans, qui dévoraient la subsistance de ses sujets ; les abus des priviléges de la noblesse et de ceux de certaines provinces qui s'opposaient au soulagement qu'il désirait procurer à ses peuples par une juste répartition des impôts ; enfin, la désobéissance des parlements, leurs prétentions sans bornes, leur ambition dangereuse. Appuyé par l'opinion publique, il lui fut aisé de lui démontrer que les droits, les prérogatives, l'esprit même de ces corps, mettaient un obstacle à sa bienfaisance, vertu dominante de son cœur ; mais il négligea de lui faire connaître qu'ils étaient la charpente de la monarchie, dont l'existence dépendait de la

(1) Le cardinal de Loménie fit rendre par le roi une déclaration, qui invitait les gens de lettres à proposer au gouvernement les moyens et le mode le meilleur pour former les états généraux du royaume. C'est alors que l'abbé Sieyès fit cet ouvrage intitulé : *Qu'est-ce que le tiers état ?...* et qui a pour but de prouver que le tiers état est la nation tout entière, moins la noblesse et le clergé. (M. de B.)

leur, et qu'autant il était nécessaire d'en corriger ou d'en réprimer les vices, autant il était dangereux d'en détruire le principe. Telles furent cependant les préventions que ce premier ministre donna au roi, non-seulement pendant qu'il fut en place, mais même après en être sorti, ayant conservé une grande influence par le crédit de la reine, dont il avait la confiance. Ainsi, les vertus morales et religieuses de Louis XVI servirent les principes déréglés d'un philosophe et d'un athée.

M. Necker, avec plus de moralité, avait les mêmes principes politiques; ils avaient été fortifiés par l'expérience de son précédent ministère, où il avait éprouvé, dans l'exécution de ses projets de réforme, l'opposition des parlements, la résistance des corps privilégiés, et où il avait été sacrifié aux intrigues de la cour. Il jugea sans doute le moment favorable pour abaisser et anéantir les premiers ordres de l'État, et il pensa que la classe mitoyenne de la nation, humiliée et jalouse de leurs prérogatives, consommerait facilement ce que le gouvernement n'osait entreprendre. L'assemblée des états généraux en fournissait l'occasion; il ne s'agissait que de donner la prépondérance et la principale influence aux plébéiens, et de rendre ces états périodiques, pour faire tomber la nouvelle puissance que la magistrature avait élevée. Les états généraux, qui ne devaient plus être alors qu'une assemblée populaire, servaient d'appui à son ambition personnelle, et l'aidaient à exécuter son plan.

M. Necker voyait la France avec les yeux d'un citoyen de Genève; le roi, déjà prévenu, vit par ceux de son ministre : il adopta facilement ce système funeste; et le monarque se plaça à la tête de la conjuration contre la monarchie, qu'il sacrifia à l'espoir de rendre ses sujets plus heureux; car jamais prince n'aima plus ses peuples, comme aucun n'éprouva plus les effets de leur ingratitude. Français! quels sacrifices ne fit-il pas, si ce ne fut pour votre bonheur, au moins pour vous plaire et pour vous satisfaire? Ah! s'ils sont effacés de votre mé-

moire, je vais vous les retracer. A son avénement au trône, vous désiriez ardemment le rétablissement des parlements que Louis XV avait été forcé de détruire; il les rétablit : il choisit pour ministres les hommes crus les plus sages et les plus honnêtes, et qui avaient une réputation de probité ou de talents, et il suivit constamment ce principe pendant tout son règne; s'il se trompa dans ses choix, il fut égaré par l'opinion publique : il abolit la corvée et la servitude dans quelques-unes de vos provinces; il changea l'ancien code pénal qui rappelait encore l'ignorance et la barbarie de vos pères; il fit l'essai des administrations provinciales, dont il voulait étendre le régime sur toute la France, pour établir l'économie dans la perception, et pour détruire l'arbitraire dans la répartition et dans la levée des taxes publiques; il détruisit l'abus des lettres de cachet, dont vos préjugés nécessitaient l'usage modéré; il vida les prisons d'État, qui ne renfermèrent bientôt plus que des hommes dangereux pour la société, et détenus par principe d'humanité et de justice; et, pour tout dire enfin, M. de Malesherbes, le plus sage des Français, fut à la tête de la haute police du royaume, qu'il abandonna malgré le vœu et les instances du roi. Toujours occupé du soulagement et du bonheur de ses peuples, il assembla les notables du royaume pour en préparer les moyens : vous avez vu avec quelle ardeur il désirait la destruction de la gabelle et des autres impôts les plus onéreux; il ne dépendit pas de lui que ce grand objet ne fût rempli.

Au milieu de la cour la plus corrompue, il conserva les mœurs les plus pures; une piété douce et éclairée, au milieu de l'irréligion et de l'athéisme, et une économie personnelle au milieu du luxe le plus effréné.

Enfin, toujours constant dans ses principes de bonté et dans le désir de vous plaire, il vous accorda le retour des anciens états généraux, que la politique ou plutôt la sagesse et la prudence de ses prédécesseurs, ainsi que vous l'avez prouvé,

avaient rejetés depuis longtemps; il les rassembla librement, il remit à vos représentants, enivrés des fumées de la liberté, son autorité souveraine, désirant n'en conserver que la portion nécessaire pour assurer votre bonheur : ils l'en dépouillèrent entièrement...

Je reprends le fil des événements qui ont amené cette grande catastrophe. Soit que M. Necker balançât dans l'exécution du plan qu'il avait conçu ou adopté, soit qu'il en prévît les dangers, soit qu'il voulût fixer ses idées sur la formation et les principes des états généraux, il en fit précéder la convocation par une assemblée des notables du royaume, composée des mêmes membres que la précédente, et il lui soumit les questions sur le mode de leur convocation, de leur formation et de leur composition (1). Les notables, qui n'avaient fait aucun bien dans leur précédente assemblée, firent beaucoup de mal dans celle-ci : ils s'opposèrent, il est vrai, à la double représentation du tiers, qui était sans doute un grand mal, mais qui était demandée impérieusement par les plébéiens. Un seul des sept bureaux qui divisaient l'assemblée, celui de Monsieur, l'approuva; c'était le vœu du roi : mais tous adoptèrent la forme démocratique de la représentation nationale, en donnant la faculté à tous les hommes sans état et sans propriété, de chacun des trois ordres, d'être électeurs et membres de cette assemblée. Cette opinion des notables fut appuyée par le parlement de Paris, qui, après avoir précédemment demandé que les états généraux fussent

(1) Cette assemblée des notables fut divisée, comme la précédente, en sept bureaux, présidés par des princes du sang. J'étais encore de celui du duc d'Orléans, qui se présenta au sien le jour de l'ouverture, et qui déclara que des raisons particulières l'empêchaient de le présider. Il se refusa à toutes les instances que nous lui fîmes, nous assurant qu'il assisterait seulement quelquefois à nos délibérations, ce qu'il fit, mais très-rarement, sans vouloir donner ni manifester son avis. Nous crûmes que sa conduite était l'effet de son insouciance naturelle qui l'entraînait vers la dissipation; mais l'on a pu juger depuis qu'il était dirigé par une politique adroite, qui lui prescrivait de ne pas faire connaître alors ses principes ni ses opinions. (M. de B.)

formés sur les mêmes principes que ceux de 1614, fit le 7 décembre, au moment de la clôture de l'assemblée des notables, un nouvel arrêté qui renfermait des principes entièrement opposés à ceux qu'il avait énoncés dans le premier. Il demandait le retour périodique des états généraux; l'obligation, de la part du gouvernement, de ne pas lever d'impôt sans son consentement; l'abolition des lettres de cachet, la responsabilité des ministres, non-seulement vis-à-vis des états, mais vis-à-vis des procureurs généraux des parlements. Le parlement de Paris annonçait en même temps, dans cet arrêté, qu'il ne prétendait point *indiquer la forme de la convocation ni le nombre des députés* qui devait être laissé à la disposition du roi, et réglé dans sa sagesse, observant seulement qu'on devait avoir égard aux changements survenus dans le gouvernement, dans les mœurs, dans les usages mêmes de la nation, depuis 1614.

On est sans doute étonné de voir les parlements tenir, dans cette circonstance, une conduite si opposée aux principes qu'ils avaient suivis précédemment : mais ces compagnies étaient divisées en deux partis : les anciens voulaient une révolution dans le gouvernement, qui remplît les vues ambitieuses de leur corps, en leur faisant partager la partie législative de la souveraineté : les jeunes gens en voulaient une générale, qui satisfît leur ambition personnelle. Dans cette circonstance, ceux-ci l'avaient emporté sur les premiers, et cet arrêté, du 7 décembre, fut préparé au club des *Enragés,* que le duc d'Orléans avait formé cette année, et auquel il avait associé les membres les plus factieux du parlement, entre autres, d'Éprémesnil, Duport, Semonville, Saint-Fargeau, etc., instruments dont il se servait utilement pour former sa conjuration, qu'il rejeta ensuite quand elle fut plus avancée, qu'elle eut pris un autre caractère, et qu'ils devinrent inutiles et même nuisibles à ses projets. J'ai été confirmé dans l'opinion que les jeunes gens avaient dicté ce dernier arrêté, par une conversation que j'eus

avec M. d'Ormesson, premier président du parlement de Paris, mon voisin à la campagne, un des hommes les plus vertueux que j'aie connus, qui avait conservé toute la pureté des mœurs de l'ancienne magistrature. Je lui demandai, peu de jours après, comment sa compagnie avait pu faire une démarche aussi inconséquente, aussi déraisonnable et aussi dangereuse? Il m'assura que tous les anciens magistrats en étaient désespérés, qu'ils s'y étaient opposés de toutes leurs forces; mais qu'ils avaient été entraînés par une jeunesse bouillante et nombreuse qui dominait dans leurs assemblées, et que leurs compagnies n'étaient plus à présent qu'une démocratie gouvernée par les jeunes gens : c'est ce qui peut faire excuser la conduite que la magistrature tenait depuis longtemps.

On a pensé cependant, et je crois avec quelque fondement, que ceux qui dirigeaient alors le parlement de Paris (dont quelques-uns, tels que Duport et Freteau, étaient à la tête du parti janséniste qui, depuis plus de quarante ans, influençait cette cour, et la gouvernait même depuis l'extinction des jésuites), avaient une politique mieux calculée, et une ambition établie sur des bases en apparence plus solides. On juge même qu'ils cherchaient à appuyer sur les états-généraux les principes de l'aristocratie parlementaire qu'ils s'occupaient à établir depuis si longtemps, et à laquelle ils seraient parvenus, si le chancelier Maupeou n'eût anéanti leurs projets par leur destruction. Ainsi, au lieu d'être effrayés de la convocation des états, ils la demandèrent, persuadés que les membres de la magistrature, répandus en grand nombre dans l'ordre de la noblesse, y domineraient par l'éloquence de plusieurs d'entre eux, et par l'habitude de parler en public qu'avaient la plupart; en même temps qu'ils se flattaient d'une influence plus grande encore dans le tiers état par les membres du barreau et des tribunaux subalternes, qui devaient, ainsi qu'il est arrivé, remplir et diriger cet ordre. Ils ne craignaient pas le clergé; outre qu'ils jugeaient que la jalousie et l'animadversion même qu'excitaient les ri-

chesses et les priviléges de cet ordre, lui ôteraient toute influence, et lui donneraient du désavantage vis-à-vis des deux autres, ils comptaient sur le clergé de la seconde classe, qui devait avoir plus de prépondérance, et qui était accoutumé à regarder les parlements comme un appui contre l'autorité de ses supérieurs dans les appels comme d'abus qu'il adressait sans cesse aux tribunaux pour se soustraire à la discipline, et que ceux-ci accueillaient toujours avec empressement.

Mais le parlement de Paris, ainsi que ceux des provinces, avait déjà perdu une grande partie de sa considération, de son importance, et de la confiance de la nation, qui avait placé toutes ses espérances dans les états généraux. Il est vrai que le duc d'Orléans, en formant son plan de conspiration, s'était lié avec les membres les plus violents et les plus accrédités du parlement de Paris, qui croyaient faire servir ce prince à leur ambition, tandis que lui-même les fit servir à la sienne, tant qu'il crut ne trouver que dans les parlements des ennemis puissants contre l'autorité ; mais dès que l'assemblée fut formée, et qu'il en eut associé à ses projets les membres les plus virulents, et des hommes dont les vues étaient plus étendues et les moyens plus grands, il abandonna les premiers. Alors les parlements sentirent, mais trop tard, qu'en appelant les états généraux, ils avaient perdu leur crédit auprès du peuple, et leur force vis-à-vis du gouvernement. Ils avaient espéré de fournir un grand nombre de députés à l'ordre de la noblesse ; très-peu de leurs membres y furent élus : ils croyaient que le grand nombre d'avocats et de gens de loi qui composeraient le tiers état, conserverait leur respect et leur dévouement pour les magistrats, qui pourraient ainsi les diriger encore ; ils se trompèrent. L'ambition et l'amour-propre rompirent tous les liens de la subordination, et tous ces membres subalternes de la magistrature n'employèrent leurs talents et leurs intrigues qu'à s'élever sur ses ruines, comme sur celles des autres premiers ordres de l'État ; le même esprit régnait dans le clergé et causa également sa destruction.

Digitized by Google

Ainsi, lorsque le roi et ses ministres croyaient se servir des états généraux pour rendre l'autorité royale plus absolue et plus indépendante, les parlements jugeaient au contraire qu'ils seraient un instrument utile à leur ambition : la monarchie fut renversée, et la magistrature anéantie.

Cependant M. Necker, appuyé du consentement du roi, de l'opinion des notables, de celle du parlement et du public, ainsi que du vœu de la majeure partie de la nation, présenta au conseil du roi, le 27 décembre, son plan sur la nouvelle composition des états généraux; il y fut approuvé (1). L'ouverture de l'assemblée fut indiquée pour le 1er de mai; les élections furent fixées au mois de mars, et les états durent se tenir à Versailles. M. Necker avait proposé de les assembler à Paris; les ministres y trouvèrent de si grands inconvénients, que le roi fit ce seul changement à ses dispositions. Quelques amis de M. Necker, hommes honnêtes et éclairés, cherchèrent à lui faire sentir les inconvénients des principes qu'il établissait pour la formation des états généraux; ils lui proposèrent des changements et des modifications utiles. Soit aveuglement, soit opiniâtreté, il s'y refusa constamment. On lui proposa d'influencer les élections, pour donner quelques partisans au gouvernement dans les états; il rejeta, comme immorale, cette démarche, ainsi que celle qui lui fut proposée, peu de temps après, de gagner quelques membres des plus virulents de cette assemblée. Je doute que M. Necker eût autant de méchanceté que d'ambition; mais il ne connaissait pas les hommes; il les mesurait tous dans son cabinet, avec un compas philosophique (2).

(1) Dans la déclaration que M. Necker fit au nom du roi, pour la convocation des états généraux, il dit que le peuple étant le plus nombreux et le plus riche, il doit avoir un plus grand nombre de députés aux états généraux, et une plus grande prépondérance; et on peut dire que ce fut le texte de la révolution. (M. de B.)

(2) Les grandes erreurs de M. Necker, commises d'abord dans la composition des états généraux, ont été, à ce que j'ai remarqué, le peu

Une conversation que j'eus avec lui au mois de janvier 1789, et qui a été la dernière, ne l'ayant plus revu depuis, réalisa toutes mes conjectures sur ses projets, et sur le résultat qu'il

de qualités exigées pour l'élection et pour l'éligibilité, ce qui a donné à des hommes sans propriété l'entrée aux états ; le salaire accordé aux députés, qui a attiré des aventuriers qui avaient peu ou point de ressources d'ailleurs; le choix du lieu de l'assemblée des états, à Versailles; la liberté qu'on a donnée à ceux qui possédaient des terres ou des fiefs dans différentes provinces, de s'y faire représenter dans toutes aux élections, et de donner à leurs procureurs les mêmes droits, comme électeurs et éligibles, qu'ils auraient eus eux-mêmes; l'inadvertance, qui peut paraître très-minutieuse, mais qui fut cependant d'une très-grande importance par ses effets, de n'avoir fait construire que deux chambres pour le clergé et pour la noblesse, et point pour le tiers état, ce qui laissa à cet ordre la possession et la jouissance de la salle des états, et lui donna un prétexte pour engager les autres ordres à s'y réunir. On peut ajouter à toutes ces fautes, la double représentation du troisième ordre; et enfin ce qui y mit le comble, fut la conduite faible et incertaine qu'on fit tenir au roi dans ses rapports avec les états généraux, dont on le sépara entièrement, au lieu de l'en rendre l'arbitre. On aurait dû, dans la déclaration pour leur convocation, spécifier les objets pour lesquels ils étaient assemblés ; on aurait dû prévoir les premières difficultés qui devaient se présenter, et dont les principales étaient de vérifier les pouvoirs des députés, et de déterminer les cas où les trois ordres devaient délibérer, conjointement ou séparément. Ces deux questions devaient être soumises au gouvernement ; ce qui était conforme à l'esprit et aux principes des états généraux. Le roi aurait dû faire, à l'ouverture de cette assemblée, les concessions qui lui ont été imposées depuis par nécessité, et auxquelles il pouvait d'autant moins se refuser, que, par les cahiers et par les instructions données aux députés par leurs constituants, ils insistaient généralement pour que l'on mît des bornes raisonnables à l'autorité royale, et pour qu'on réformât les abus. Enfin, le roi aurait dû donner, le 4 mai 1789, la déclaration qui lui fut arrachée, en quelque manière, le 23 juin suivant, qui fut rejetée alors, et qui aurait été acceptée avec enthousiasme à l'ouverture des états. Le grand art des gouvernements dans de pareilles circonstances, est d'accorder, à propos et volontairement au peuple, ce qu'il peut, dans la suite, lui arracher par la force et par la violence. Il est très-difficile de juger le moment où il doit faire ces sacrifices, et c'est à ce défaut de jugement à cet égard que l'on doit attribuer presque toutes les révolutions que l'on peut prévenir dans le principe, mais qu'il est difficile d'arrêter quand elles ont une fois fait des progrès. Je désire que le gouvernement de France soit le dernier qui éprouve la vérité de cette maxime. (M. de B.)

en attendait. Je lui répresentai avec force et avec vérité les dangers de la composition qu'il allait donner aux états généraux; je lui dis qu'il armait le peuple contre les premiers ordres de l'État, et que, les lui livrant désarmés, ceux-ci éprouveraient bientôt les effets de sa vengeance, dirigée par les deux passions les plus actives du cœur humain, l'intérêt et l'amour-propre; j'entrai dans les détails. Il me répondit froidement, en levant les yeux au ciel, qu'il fallait bien compter sur les vertus morales des hommes. Je lui répliquai que c'était un très-beau roman, et qu'il verrait une tragédie horrible, dont la scène serait ensanglantée : je lui conseillai seulement d'en éviter la catastrophe. M. de Necker sourit, madame Necker me dit que j'étais un homme exagéré; et si elle ne me dit pas que j'étais un fou, elle le pensa.

Dans le même temps, effrayé des troubles qui s'étaient renouvelés en Bretagne, et des scènes sanglantes qui se passaient à Rennes, où les états de la province étaient alors rassemblés, et où la bourgeoisie, ainsi que celle de plusieurs autres villes qui s'y était réunie, s'était armée, et attaquait ouvertement les nobles, auxquels elle avait livré plusieurs combats dans les rues, j'en parlai au comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères, qui avait commandé dans cette province l'année précédente : il était mon ami et mon parent; je lui répresentai avec franchise et avec liberté la nécessité de faire cesser promptement ce désordre par l'interposition de l'autorité royale et de la force militaire. Je lui fis apercevoir les conséquences qui pouvaient résulter de ne pas étouffer, dès ce moment, ces semences de guerre civile et d'anarchie. Il me répondit, à mon grand étonnement : « Le roi est trop mécontent de la noblesse et du parlement de Bretagne pour les protéger contre la bourgeoisie, justement irritée de leur insolence et de leurs vexations; qu'ils s'arrangent entre eux; mais le gouvernement ne s'en mêlera pas (1). » Je lui répliquai : « S'il ne s'agissait

(1) Il régnait, dans le mois de janvier 1789, en Bretagne, les plus grands

que de châtier ces deux corps, qui peut-être le méritent, vous pourriez avoir raison; mais ce serait au roi à les punir : au lieu qu'en les livrant à la vengeance de leurs ennemis et de leurs rivaux, que le gouvernement paraît même soutenir (ils doivent le croire), vous occasionnerez des troubles affreux, et vous allumerez un incendie que vous ne pourrez plus éteindre. Alors, me dit-il, si le mal devient trop grand, on enverra le maréchal de Broglie ou vous, pour y rétablir l'ordre. — Eh! Monsieur, m'écriai-je, il n'en sera plus temps. » Je sortis de chez lui confondu, et je dus dès lors prévoir les malheurs dont la France était menacée, d'après les principes absurdes, et, j'ose dire, atroces, qui dirigeaient la conduite du gouvernement dans des circonstances aussi critiques. M. de Montmorin n'était que l'organe de M. Necker, dont il avait adopté le système politique, non-seulement par la facilité extrême de son caractère, mais par un enthousiasme que cet homme avait su inspirer à beaucoup de ses partisans les plus distingués, et dont celui-ci a toujours été pénétré, ainsi qu'il l'a prouvé par sa conduite dans la révolution.

L'ambassadeur de Suède, le baron de Staël, me proposa, au commencement de cette année, de la part du roi de Suède, de servir sous lui dans sa guerre contre les Russes. J'acceptai,

troubles, dont le principe était tout opposé à ceux qui avaient eu lieu précédemment, suscités par la noblesse et par le parlement, au lieu que dans le moment, la bourgeoisie de plusieurs grandes villes s'était réunie à Rennes, s'était armée, et faisait ouvertement la guerre à la noblesse qui composait les états, qui y étaient rassemblés alors, et dont les membres du tiers s'étaient déjà séparés. Elle avait tenu les états assiégés dans leurs salles pendant plus de trente-six heures; ensuite elle avait insulté, battu, assassiné même plusieurs gentilshommes. Le commandant de la province, quoiqu'il y eût une force considérable dans cette ville et dans la Bretagne, était resté passif dans le désordre, et n'avait pris aucun moyen pour le réprimer, quoique des bataillons bourgeois, avec du canon et des caissons, marchassent ouvertement des extrémités de la province à Rennes. C'était à cette occasion que je témoignais à M. de Montmorin mon étonnement de ce que le gouvernement n'apaisait pas les troubles.

(M. de B.)

aux conditions que le roi de France me donnerait son agrément. Ce ministre était le gendre de M. Necker, qui, ainsi que ses partisans, à la tête desquels étaient La Fayette et les Lameth, craignait vraisemblablement l'opposition ouverte et énergique que j'avais montrée contre leurs projets de révolution, tant à la dernière assemblée des notables, que dans les conversations que j'avais eues avec eux chez madame de Staël. Ils me voyaient avec peine à la tête d'une armée, et maître d'une place d'armes et d'un des principaux arsenaux du royaume, tel que Metz, à soixante-dix lieues de Paris; sans doute ils suggérèrent à l'ambassadeur de Suède ce moyen de m'éloigner. Je voyais un orage affreux prêt à fondre sur le royaume, je craignais de me voir enveloppé dans les troubles qu'il produirait, et je craignais surtout une guerre civile. J'étais instruit que le roi et la reine me savaient très-mauvais gré de l'attachement aux anciens principes de la monarchie, que j'avais marqué fortement à l'assemblée des notables ; j'avais donc saisi avec empressement cette occasion honorable de m'éloigner et d'éviter les embarras et les peines que je redoutais, et que j'ai éprouvés ; mais quinze jours après l'ouverture que m'avait faite le baron de Staël, je reçus, ainsi que tous les commandants de provinces, l'ordre de me rendre le 1er mars dans mon commandement, pour maintenir la tranquillité dans les assemblées d'élection des députés aux états généraux. Je partis, et je n'entendis plus parler ni de l'ambassadeur ni du roi de Suède.

M. Necker, fidèle à ses principes, employa, ou au moins laissa employer tous les moyens possibles pour exciter une fermentation parmi le peuple. Des écrivains connus par leurs talents, par leur esprit factieux et révolutionnaire, furent dans les provinces pour enflammer le peuple, et répandre, par leurs discours et leurs écrits, les principes d'égalité et le liberté qui pouvaient le soulever contre les ordres privilégiés, et le préparer à leur destruction. A cet effet, Mirabeau fut en Provence ; Vol-

ney, auteur des *Lettres sur l'Égypte*, fut en Anjou et en Bretagne; d'autres, moins connus, se répandirent dans différentes provinces. Paris était inondé d'écrits incendiaires et révolutionnaires, tolérés par le gouvernement, et dont les auteurs étaient ouvertement protégés. Qu'on rassemble toutes ces circonstances; et le plan, arrêté par le conseil même du monarque, de détruire la monarchie, ne sera plus douteux.

Les princes firent une protestation peu de jours avant la déclaration pour la convocation des états généraux; ils la remirent au roi, et elle fut répandue dans le public. Cette protestation avait été rédigée par le conseiller d'État Monthion; elle était très-bien faite, et ramenait aux anciens principes de la monarchie; mais elle ne produisit d'autre effet que d'animer et d'exaspérer le public contre les princes et contre la noblesse en général, sans faire changer les dispositions du gouvernement, qui avait adopté des principes tout opposés. Monsieur refusa de la signer; il suivait en cela les intentions du roi : le duc d'Orléans fit le même refus, mais par un motif différent.

Les états généraux s'assemblèrent peu de temps après : ils étaient composés, pour le clergé, d'ecclésiastiques subalternes sans propriétés, opposés aux membres moins nombreux du haut clergé; il s'y répandit, dans la noblesse, des hommes hardis, adroits et entreprenants, propres à la corrompre et à la diviser; enfin, on doubla la représentation du tiers, et cet ordre fut rempli de cette espèce d'hommes si nombreuse et si dangereuse en France, qui vivent de leurs talents, de leur esprit et de leur industrie, et qui tirent leur existence de la crédulité et de la faiblesse humaine (1). Une foule d'avocats, de procu-

(1) Sur les trois cents membres qui représentaient le clergé, deux cent huit ne possédaient aucune dignité ecclésiastique, et étaient, pour la plupart, des curés. Sur les six cents membres du tiers état, trois cent soixante-quatorze étaient avocats, procureurs ou membres de juridictions subalternes. On comptait une quarantaine de médecins, un certain nombre de littérateurs obscurs, sans propriétés; et le nombre des propriétaires aux états généraux ne montait pas à cent cinquante. (M. de B.)

reurs, de membres subalternes de la justice, de praticiens, de médecins, d'artistes, de littérateurs obscurs et d'hommes sans état et sans propriétés, représentèrent ou crurent représenter le peuple français, et remuèrent toutes ses passions déjà en fermentation. Dès lors commença la révolution, préparée depuis si longtemps par la dégradation progressive des mœurs.

Je ne m'occupai à Metz, dans les premiers temps, et pendant que les troubles agitaient la capitale et les provinces, qu'à contenir le peuple de celle où je commandais, qui, malgré mes efforts, était, ainsi que les autres, toujours en agitation, et à conserver la discipline des troupes et leur fidélité au roi. Je remplis mes vues sous ces deux rapports. Pendant tout le temps que j'ai commandé à Metz, il ne s'est commis aucun meurtre; les propriétés ont été protégées dans les villes et dans les campagnes; aucun château n'a été brûlé, aucun seigneur ni propriétaire n'a été exposé à la fureur du peuple, qui s'est exhalée en vaines menaces; et pendant la première année de la révolution, j'ai été assez heureux pour maintenir parmi les vingt-cinq à trente mille hommes de troupes que j'avais alors sous mes ordres, le même esprit qu'elles avaient auparavant.

Dès le mois d'avril et de mai de l'année 1789, la disette s'était fait sentir à Paris et dans presque toutes les provinces. On avait permis, sous le ministère du cardinal de Loménie, l'exportation des blés hors du royaume (1); la récolte avait été mauvaise l'année précédente : il y eut sans doute des manœuvres secrètes pour arrêter la circulation des blés dans les provinces, et pour faire des accaparements. Les uns en ont accusé

(1) Au mois de juin 1788, le cardinal de Loménie fit donner, par le roi, une déclaration, pour établir la libre sortie des grains hors du royaume, regardée, dit cette déclaration, comme l'état ordinaire et habituel de la France. M. Necker ne la fit pas révoquer, quoique, sous le ministère de M. Turgot, il eût fait un ouvrage, qui eut beaucoup de célébrité alors, contre la libre exportation. (M. de B.)

le duc d'Orléans; les autres, M. Necker lui-même. Je dois dire que, pressé par le peuple de la province, auquel la subsistance était prête à manquer, encore plus par les corps administratifs, qui étaient dans l'impossibilité de lui en procurer, et ayant à Metz et dans les autres villes de guerre, un approvisionnement pour faire subsister pendant dix-huit mois vingt-cinq à trente mille hommes de troupes, je proposai au gouvernement d'en distribuer la moitié dans les villes et les campagnes pour faire subsister le peuple jusqu'à la récolte, à la condition qu'une pareille quantité serait alors restituée, ce qui était sans inconvénient; ma proposition fut rejetée. Je pris néanmoins le parti, malgré la défense de la cour, de distribuer des blés, et je fus ensuite approuvé par M. Necker, qui s'y était refusé d'abord. La disette des blés, qui inspirait au peuple la crainte de la famine, fut le motif des insurrections qui eurent lieu dans tout le royaume, depuis la convocation des états généraux jusqu'à l'époque du 14 juillet, lors de la retraite des troupes qu'on avait rassemblées, sous les ordres du maréchal de Broglie, dans les environs de Paris. Elles eurent ensuite une autre cause dans les provinces : la crainte ou le prétexte d'une contre-révolution par les aristocrates, dont les principaux avaient fui dans les pays étrangers; celle de l'entrée des armées étrangères en France fut le prétexte dont on se servit constamment pour agiter continuellement le peuple. C'est à cette époque qu'il prit les armes dans toutes les parties de la France; qu'il se forma en compagnies, en bataillons, en régiments, sous le nom de gardes nationales. Le gouvernement crut devoir céder à cette impulsion, en faisant distribuer la plus grande partie des fusils qui étaient dans les arsenaux, et même jusqu'à des canons, au peuple, qui les demandait de manière à ne pas supporter un refus.

Dans les circonstances critiques où je me trouvais, je demandai des instructions au ministre sur la conduite que j'avais à tenir. Je m'étais refusé constamment à distribuer les armes des

arsenaux considérables dont je pouvais disposer. Le nouveau ministre de la guerre, M. de La Tour-du-Pin (car le ministère avait été changé en grande partie depuis l'assemblée des états généraux), m'écrivit la lettre suivante :

« Versailles, le 26 août 1789.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 de ce mois. Je vous suis obligé des détails dans lesquels vous êtes entré sur ce qui se passe dans les Évêchés. Tout ce que vous avez fait mérite des éloges. Il est aisé, en vous rendant justice, de voir que vous avez été dirigé par les circonstances, et que la sagesse a présidé à toutes vos démarches. Je ne peux que vous engager à continuer les mêmes précautions et les mêmes soins pour tout ce qui peut assurer la tranquillité publique et l'accord entre les militaires et la bourgeoisie. Vous ne devez pas douter de l'attention que j'ai de mettre toute votre correspondance sous les yeux du roi. Il ne peut cependant être question de vous donner aucune instruction particulière dans les circonstances présentes ; le roi s'en remet entièrement à la prudence des commandants dans les provinces pour tout ce qui concerne le bien de son service. Un point essentiel, et dont vous sentez l'importance, c'est de ne délivrer des armes qu'avec beaucoup de ménagement. Au surplus, sur cet objet comme sur tout ce qui intéresse le service, on ne peut mieux faire que de s'en rapporter à votre zèle et à votre prudence.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« LA TOUR-DU-PIN. »

Cette lettre m'autorisait à distribuer des armes au peuple, mais ne prescrivait rien sur ma conduite en général; je pris donc le parti de la diriger sur les circonstances, de ménager ma position, en attendant qu'elle pût devenir utile et intéressante.

CHAPITRE IX.

Situation de la France au mois d'octobre 1789. — Circonstances dans lesquelles je me trouve à Metz. — Ouvertures qui me sont faites par M. de La Fayette : commencement de ma correspondance avec lui ; ses projets.

Cependant la révolution s'avançait d'un pas rapide, elle renversait tous les obstacles qu'elle rencontrait, pour parvenir à la destruction de la monarchie et à la dissolution de l'État. Les restes de l'ancien système féodal étaient détruits ; tous les principes de l'ancienne constitution du royaume étaient attaqués ; le roi, le 6 octobre, avait été assailli dans son palais par le peuple, excité par les principaux représentants de la nation ; et, après la dispersion et le massacre de ses gardes, il avait été conduit prisonnier à Paris, et renfermé aux Tuileries, où il éprouvait journellement les insultes de la populace. Toute la France était en armes; les seigneurs, poursuivis par leurs vassaux, étaient obligés d'abandonner leurs châteaux, qu'ils voyaient en feu, ainsi que leurs patrimoines envahis ; le clergé, dans la consternation et l'effroi, attendait son arrêt de mort ; la magistrature restait interdite, étonnée ; son autorité était suspendue, les lois renversées et leur puissance anéantie ; tous les ressorts de l'administration étaient brisés, les droits de l'homme (1) étaient proclamés et répandus par toute la France ; et enfin,

(1) La question concernant les droits de l'homme ayant été mise en délibération dans les trente bureaux qui divisaient l'assemblée, vingt-huit la rejetèrent. Le député Bouche, avocat, proposa que la discussion fût faite par l'assemblée réunie ; elle fut adoptée d'après les cris et les menaces des tribunes. (M. de B.)

les sans-culottes régnaient au nom de la nation, de la constitution et de l'assemblée, qui détruisait chaque jour des lois anciennes et en faisait de nouvelles dictées par les factieux (1).

M. Necker lui-même, ayant laissé échapper les rênes du gouvernement, se voyait joué et ballotté par les différents partis; M. de La Fayette, ayant profité des crimes du duc d'Orléans, était maître de la personne du roi, souverain dans Paris, où il commandait une nombreuse milice, pouvant, s'il le voulait, disposer de l'assemblée qui y était renfermée, influençant les provinces et même une partie de l'armée (2). Telle était la situation de la France six mois après l'ouverture des états généraux, au mois de novembre 1789.

J'étais resté constamment à Metz, haï du peuple, mais assuré de la confiance de mon armée, où j'avais entretenu la jalousie contre les bourgeois et le mépris pour la populace. Le gouvernement, trop faible pour les circonstances, ne me donnait ni ordres, ni instructions; j'ignorais même les intentions du roi, qui devaient avoir changé depuis ce qu'il avait éprouvé; je n'avais adopté aucun parti, n'ayant de communication avec aucun, inspirant de la crainte et de la méfiance à tous, isolé au milieu de la révolution, regardé comme ennemi de ce qu'on appelait la constitution, à laquelle je n'avais pas voulu faire le serment ordonné, serment que j'avais seulement fait prêter aux-

(1) Dans l'hiver de 1789, qui fut très-dur, la disette avait engagé M. Necker à faire solder par le roi un grand nombre de pauvres ouvriers et manœuvres qui ne trouvaient pas d'ouvrage à Paris et dans les campagnes des environs. On les employait à des travaux publics, principalement aux carrières. Le nombre en montait alors à quinze ou vingt mille; mais le duc d'Orléans et les principaux factieux s'en étant servis dans la révolution, et les ayant payés, le nombre s'en augmenta beaucoup, par la suite, de tous les bandits qu'on attira à Paris, principalement du midi de la France et même de l'Italie; ce qui fut l'origine des *sans-culottes*. (M. de B.)

(2) Voyez la *Conjuration du duc d'Orléans*, par Montjoie, sur les motifs, les détails de son départ et de son voyage en Angleterre. (M. de B.)

troupes par ordre du roi, sentant l'impossibilité de revenir sur le mal qui avait été fait, et désirant me réunir à ceux qui auraient la volonté, la force, le courage et le talent de rétablir une monarchie sur des bases convenables aux circonstances, ou résolu à quitter la France et à aller chercher une autre patrie : telle était alors ma position (1). J'étais d'autant plus décidé à prendre ce dernier parti, que j'étais journellement dénoncé à l'assemblée comme un aristocrate ; cependant je fus rassuré autant que je pouvais l'être sur ma conduite, par la lettre suivante du ministre à qui j'avais fait part de mes craintes et de mes embarras :

« Versailles, le 2 octobre 1789.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 du mois dernier. La dénonciation qui a été faite contre vous à l'assemblée nationale n'est qu'une pure tracasserie : il n'y a été donné aucune suite, et vous pouvez être sans inquiétude sur cet objet. La conduite sage et mesurée que vous avez constamment tenue dans les Évêchés, depuis que vous y commandez, les soins que vous vous êtes donnés pour y maintenir le bon ordre et le calme, et la justice que le comité de Metz vous a rendue, sont vos garants auprès du roi et de la nation, et ne peuvent laisser aucun doute sur votre amour pour la patrie et votre zèle pour le bien public.

« LATOUR-DU-PIN. »

Telle était cependant ma situation et mon incertitude, lorsqu'une personne assez marquante dans la révolution, le marquis du Châtelet (2), qui m'avait été longtemps attaché,

(1) On faisait serment d'obéir à la nation, à la loi et au roi, de reconnaître la constitution, et de ne pas agir contre le peuple, sans y être requis par les magistrats. (M. de B.)

(2) Le marquis du Châtelet est mort en prison sous Robespierre, après avoir été un des généraux de la république*. (M. de B.)

* Voyez les détails de sa mort dans les notices qui accompagnent les Mémoires de madame Roland. (*Note des nouv. édit.*)

qui m'avait des obligations, et qui était l'ami et l'aide de camp de M. de la Fayette, m'écrivit la lettre suivante :

(*Elle est sans date.*)

« Je suis chargé, mon général, d'une démarche auprès de vous, du succès de laquelle j'ai osé répondre, car le motif en est aussi honnête qu'utile au bien public. Vous avez sûrement des correspondances assez exactes pour vous avoir instruit de tous les événements ; vous savez qu'ils ont porté la Fayette au faîte du pouvoir, et que sa fermeté vient de le débarrasser de M. le duc d'Orléans ; mais, malgré ce succès contre le plus redoutable des factieux, il sait que nous avons encore à craindre des troubles intérieurs et peut-être extérieurs ; il pense que, dans ce moment-ci, tous les gens bien intentionnés doivent se réunir pour défendre le roi et la constitution, et qu'on doit compter sur vos talents pour soutenir leur cause en cas de besoin. Il vous écrira incessamment lui-même, et j'espère que sa conduite vous guérira des soupçons que vous avez sur sa franchise. Pour moi, qui n'étais pas sans préjugés à son égard, je l'ai suivi avec un grand détail dans toutes ces occasions-ci, et je le crois parfait honnête homme. Lorsqu'on craignait, il y a quelque temps, que des étrangers ne vinssent appuyer les ennemis de la liberté, on hésitait à vous donner le commandement de l'armée, et l'on me demanda si je répondais de l'usage que vous en feriez. Ma réponse fut : « Ayez sa parole, et je me mettrai en otage pour lui. » Je vous en dirai autant aujourd'hui de la Fayette. Je désire fort que mon opinion puisse avoir quelque poids auprès de vous ; car je regarde le salut *de la chose publique* comme absolument attaché à une réunion intime entre vous deux, et, dans tous les cas, j'espère que vous me connaissez assez pour rendre justice aux sentiments qui me dirigent. »

Cette lettre ne me tira pas de l'état pénible où j'étais. M. de la Fayette était un de mes plus proches parents, je l'avais

connu dès son enfance, j'avais suivi sa conduite depuis son entrée dans le monde; je redoutais son caractère méfiant et dissimulé, plus que son ambition, que j'aurais désiré voir satisfaite, s'il avait voulu sauver le roi, la monarchie et sa patrie, en arrêtant la révolution au point où elle était alors, et en établissant un gouvernement sur des bases et sur des principes solides et convenables à la France et au génie de ses peuples. M. de la Fayette le pouvait; il était le seul homme qui eût alors assez de force et de puissance ; mais il avait de l'ambition, sans le caractère et le génie nécessaires pour la diriger : elle se réduisait au désir de faire du bruit dans le monde et de faire parler de lui. Ce n'était pas un homme méchant, et encore moins scélérat; mais il était au-dessous, je pense, de la grande circonstance où il se trouvait. Il ne m'aimait pas; je lui avais parlé souvent avec franchise, et, dès les années précédentes, je lui avais reproché son esprit révolutionnaire, lui annonçant qu'il le perdrait après avoir fait peut-être bien du mal à sa patrie.

Cependant, après avoir réfléchi quelque temps, je fis la réponse suivante à son ami. Quoiqu'elle ne renfermât que des choses générales, je lui faisais des ouvertures suffisantes pour que M. de la Fayette me fît part de ses projets et me communiquât ses plans et ses moyens, s'il avait eu réellement l'envie de se réunir à moi.

« Metz, ce 30 octobre 1789.

« Je vous demande pardon, Monsieur, de n'avoir pas répondu plus tôt à votre lettre; mais l'objet qu'elle renferme est d'une telle importance, qu'il exigeait une mûre réflexion avant que d'y répondre : je vous crois un homme honnête et loyal, ainsi je vous parlerai avec confiance.

« Il y a longtemps que je gémis sur les maux qui affligent ma patrie, et il y a longtemps que je les avais prévus; vous n'en douterez pas si vous vous rappelez quelques-unes de nos conversations l'hiver dernier; quoiqu'aussi ennemi du despotisme

que vous, que M. de la Fayette lui-même, je redoutais le désordre et l'anarchie qui devaient résulter de la composition des états généraux, ou l'esprit public ne pouvait régner. Mes craintes se sont réalisées : le royaume est entraîné vers sa ruine ; la réunion des gens puissants, honnêtes et courageux peut le sauver peut-être encore, mais ils doivent du moins faire un dernier effort : tel est le principe qui guidera ma conduite dans cette malheureuse circonstance. Qu'il se présente donc des hommes qui, avec des intentions pures et droites, aient la force et le courage nécessaires, je me joindrai à eux ; et, s'ils succombent, je succomberai avec eux.

« J'ai jugé depuis quelque temps, que M. le duc d'Orléans et M. de la Fayette tenaient dans leurs mains la destinée de la France ; je croyais que le premier, par son rang et par sa naissance, devait en désirer la conservation et le bonheur ; sa conduite éclairée par les derniers événements m'a détrompé, et m'a convaincu qu'il n'y avait plus que du mal à en attendre. Il reste donc M. de la Fayette, dont la puissance est encore accrue. Je ne connais pas ses principes ; mais qu'il me les fasse connaître, et s'ils sont tels que vous me l'annoncez, et tels que je le désire, je me réunirai à lui pour sauver la patrie ; et, mettant à l'écart l'ambition, l'intérêt particulier, l'amour-propre même, il pourra compter, ainsi que toutes les personnes qui auront ce grand objet en vue, sur mon courage, sur mon dévouement à la chose publique, ainsi que sur ma fidélité à remplir mes engagements.

« Mais, encore une fois, si je ne désire pas le retour du pouvoir arbitraire, sous lequel je suis né, et sous lequel j'ai vécu, je veux encore moins du désordre et de l'anarchie qui règnent à présent ; je veux vivre sous un gouvernement qui puisse en même temps procurer la sûreté au dehors et la tranquillité au dedans, dont la liberté soit conséquemment circonscrite dans des bornes raisonnables, ce qui était possible il y a quelque temps, ce qui l'est peut-être encore.

« Voilà, Monsieur, ma profession de foi ; vous pouvez la communiquer à M. de la Fayette : si sa façon de penser est conforme à la mienne, s'il veut me l'expliquer avec cette franchise qui doit nous caractériser l'un et l'autre, nous serons bientôt réunis, et, mettant à nos pieds tous les petits préjugés qui nous éloignent, nous concourrons au même but, avec l'accord qui doit exister entre deux hommes également animés de l'amour du bien public, dont la seule ambition doit être de sauver la patrie en danger. Ma conduite relativement à M. de la Fayette sera donc calculée sur la sienne : je vous prie de l'en assurer.

« Recevez, Monsieur, les assurances, etc., etc.

« *Le marquis* DE BOUILLÉ. »

Je fus plusieurs jours sans entendre parler de M. de la Fayette ; je lui écrivis pour une réclamation de quelques déserteurs qui s'étaient engagés dans les troupes parisiennes, et au sujet des équipages du régiment de Nassau, qui avaient été pris par le peuple de Paris, lorsque ce régiment avait été envoyé à Versailles le mois de juillet dernier. Je lui dis un mot de sa situation, qui lui donnait les moyens de sauver sa patrie en danger, en réunissant à lui tous les hommes honnêtes et courageux, qui s'empresseraient d'y concourir. Il garda le silence encore pendant plusieurs jours. J'écrivis à son ami M. du Châtelet ; je lui témoignai ma surprise ; je lui reprochai de m'avoir entraîné dans une démarche à laquelle M. de la Fayette ne répondait pas ; il m'écrivit la lettre suivante, qui peint assez bien le caractère de ce dernier, qui explique les motifs de son extrême méfiance, que je n'ai jamais pu vaincre, et qui donne quelques détails intéressants.

« Paris, ce 20 novembre 1789.

« Votre lettre m'oblige, mon général, à vous rendre un compte détaillé de ma conduite avec vous, avec M. de la Fayette, et de mes relations avec ce dernier ; le voici : j'avais connu

M. de la Fayette dans mon enfance, en Amérique, à Paris ; je n'étais pas lié avec lui ; et j'avais, sur de simples *oui-dire,* des préjugés assez défavorables sur sa loyauté. L'uniformité de nos sentiments sur les affaires présentes, me l'a fait rencontrer assez souvent l'hiver dernier ; et je n'ai rien vu en lui que de très-louable. Lors de la révolution du mois de juillet, je voulus aller voir les débris de la Bastille ; je m'adressai à lui pour en avoir la permission : il était alors à l'hôtel de ville, dans un comité secret ; il me proposa d'y rester, et de dire, pour en avoir le prétexte, que j'étais son aide de camp. Je crus répondre à son honnêteté en montant à cheval avec lui ce jour-là, et le jour suivant ; après quoi je lui dis que tout autre pouvant lui être aussi utile que moi, je cesserais de l'accompagner ; que j'étais prêt à me battre pour la cause de la liberté, mais non à m'ennuyer pour elle. Depuis ce temps, je l'ai vu beaucoup plus fréquemment ; il m'a paru un homme dévoré du désir de mettre son nom à la tête de la révolution de ce pays-ci, comme Washington a mis le sien à la tête de celle de l'Amérique ; mais ne voulant employer que des moyens honnêtes, ayant une grande présence d'esprit, une tête très-froide, de l'activité, quoiqu'un choix assez médiocre dans son emploi, beaucoup d'adresse à profiter des circonstances, quoique manquant du génie qui les crée, au total un homme honnête et de mérite, quoique ce ne soit pas un grand homme. Je désirai dès lors que vous pussiez être unis, et je pensai que quelques petits intrigants subalternes pouvaient bien avoir semé à dessein des défiances entre vous. Peu de temps après, on apprit que des troupes prussiennes venaient dans le pays de Liége ; je pensai que ce pouvait être le prétexte d'une guerre contre nous : j'en parlai à M. de la Fayette, qui me parut être assez de mon avis ; et comme sa position le rendait à peu près maître de disposer du commandement de l'armée, je lui demandai quels étaient ses projets à ce sujet. Il me répondit qu'il voulait mettre en avant M. de Rochambeau, quoiqu'il le crût moins capable que vous, mais

qu'il pensait qu'on ne pouvait mettre sans danger l'armée entre les mains d'un homme aussi éloigné des principes populaires, et que l'exemple du général Monck l'effrayait. Je lui répondis que le despotisme n'était pas dans vos principes, mais que, dans tous les cas, vous seriez incapable d'abuser de la confiance qu'on aurait en vous, et que je vous connaissais assez pour répondre que votre parole était le meilleur garant que l'on pût avoir de votre conduite. Il fut enfin convenu que je partirais pour aller vous la demander, pour prendre le commandement de l'armée, si l'on en rassemblait une. Depuis lors, M. de la Fayette m'a souvent témoigné le désir de s'entendre avec vous. Quand, au commencement du mois dernier, le peuple de Paris fut chercher le roi à Versailles, où j'étais alors, je vis le parti orléaniste tellement triomphant que je ne doutais pas que le roi et M. de la Fayette ne fussent massacrés en chemin. Je me retirai à Rambouillet, où étaient trois cents chasseurs du régiment de Lorraine, avec le projet de faire ce qui dépendrait de moi pour les donner au parti qui combattrait les orléanistes. Cependant le roi arriva à Paris : j'y revins, je fus voir M. de la Fayette; il m'avoua que ses ennemis étaient plus forts que lui; je lui proposai de les écarter sans perdre de temps, et de se charger de la constitution comme de la révolution. Sa tête n'était point assez grosse pour un tel projet; il me dit qu'il voulait tout essayer avant d'en venir là, et qu'il voulait effrayer ou acheter M. le duc d'Orléans : je lui représentai que ce n'était qu'un palliatif, mais qu'au cas qu'il s'y déterminât, le premier moyen était le plus économique et le plus sûr; il l'employa sur-le-champ avec succès : il me fit prier le lendemain de passer chez lui, et, après m'avoir raconté ce qui venait de se passer, il me dit qu'il espérait que sa conduite vous serait agréable, et qu'il voulait profiter de ce moment pour faire des démarches auprès de vous. Il me pria de vous écrire le premier, et me dit qu'il vous écrirait peu de jours après. Je lui envoyai votre réponse

comme vous m'en aviez chargé. Je le rencontrai le soir même; il me raconta en détail ce qu'il vous avait répondu. Je partis alors pour la campagne; à mon retour, il y a quatre ou cinq jours, il me dit que, n'ayant pas reçu de réponse de vous, il jugeait que sa lettre était égarée ou plutôt interceptée, qu'il avait lieu de soupçonner les manœuvres de la poste; qu'au reste, il vous écrirait de nouveau, et il me fit voir une lettre en quatre pages. Je reçus hier celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 de ce mois; je lui fis part des soupçons que vous causait son silence : il me parut inquiet du sort de ses lettres. Je lui conseillai de se servir, pour la seconde, de l'enveloppe de monsieur votre fils, et j'ignore si elle a eu un meilleur sort. Voici le détail très-exact de ma conduite, que je soumets entièrement à votre jugement; quant à moi, je vous avouerai qu'elle ne me paraît pas mériter les soupçons que vous paraissez avoir conçus : j'oserai ajouter qu'il devient de plus en plus essentiel que monsieur votre fils fasse un petit voyage ici, afin que vous sachiez d'une manière certaine à quoi vous en tenir sur plusieurs objets importants, surtout sur la guerre, à laquelle je crois plus que jamais.

« Je suis, avec respect, etc., etc. »

Je reçus enfin cette lettre de M. de la Fayette : j'en supprime deux grandes pages qui ont rapport aux deserteurs et aux équipages du régiment de Nassau, qui étaient le prétexte apparent de la mienne, mais qui n'en étaient point l'objet.

« Paris, ce 15 novembre 1789.

« .....
..... Voilà, mon cher cousin, pour les affaires particulières; mais il en est une générale qui intéresse et qui doit réunir les bons citoyens, quelles qu'aient été leurs opinions politiques : nous aimons l'un et l'autre la liberté, il m'en fallait une plus

forte dose qu'à vous, *et je la voulais par le peuple et avec le peuple.* Cette révolution est faite, et vous devez en être d'autant moins fâché, que vous n'avez voulu y prendre aucune part; mais aujourd'hui nous craignons les mêmes maux, l'anarchie, les dissensions civiles, la dissolution de toutes les forces publiques; nous souhaitons les mêmes biens, le rétablissement du crédit, l'affermissement d'une liberté constitutionnelle, le retour de l'ordre, *et une forte mesure du pouvoir exécutif.* Une contre-révolution étant heureusement impossible, et devenant d'ailleurs criminelle, puisqu'elle assure la guerre civile, et, quoi qu'on pût faire, le massacre du parti faible, les honnêtes gens, les citoyens purs ne peuvent chercher qu'à remonter la machine dans le sens de la révolution. Le roi est pénétré de cette vérité: il faut, ce me semble, que tous les hommes forts s'en pénètrent. L'assemblée nationale, après avoir détruit à Versailles, vient édifier à Paris; elle sera d'autant plus raisonnable, qu'on aura dissipé tout prétexte de méfiance: et plus vous, mon cher cousin, serez rallié à la nouvelle constitution, plus vous aurez de moyens de servir la chose publique.

« Quant à moi, que les circonstances et la confiance du peuple ont placé dans un degré de responsabilité fort supérieur à mes talents, je crois avoir démontré que je hais les factions autant que j'aime la liberté, et j'attends impatiemment l'époque où je pourrai démontrer aussi que nulle vue d'intérêt n'a jamais approché de mon cœur : je vous l'ai ouvert avec confiance, mon cher cousin ; il saisit avec empressement toutes les phrases de vos lettres qui le rapprochent de vous, et souhaite bien savoir si celle-ci a votre approbation. Bonjour, mon cher cousin, mille tendres compliments à votre fils

« Je vous ai écrit un mot que je crains avoir été égaré. »

Cette lettre ne m'inspirait aucune confiance, et celle de son ami m'en inspirait encore moins. Je fis à M. de la Fayette la réponse suivante, qui, sans trop me mettre à découvert, devait

lui donner assez d'assurance pour me confier ses projets, s'ils étaient honnêtes et utiles.

« Metz, le 10 novembre 1789.

« Je vous remercie, mon cher cousin, des éclaircissements que vous me donnez sur mes déserteurs et sur les équipages du régiment de Nassau : je vous ai écrit dernièrement sur ce dernier objet, par un officier qui a dû vous remettre ma lettre, et je m'en rapporte à ce que vous ferez et à ce que vous pourrez faire.

« Quant au grand objet politique dont vous me parlez dans votre lettre, je vous dirai, avec vérité, que je hais le despotisme autant que vous, que j'aime peut-être moins la liberté, et que, pour me servir de votre expression, il m'en faut une moins forte dose qu'à vous, étant persuadé que ce qui est outré et exagéré ne peut durer, et qu'au contraire une liberté raisonnable et modérée peut se conserver longtemps ; d'ailleurs, mon cher cousin, mettant à part tout intérêt particulier, toute vue personnelle, je puis vous assurer que toutes les fois qu'il s'agira du bien public, du bonheur de la nation, et de l'anéantissement d'un pouvoir arbitraire, quel qu'il soit, vous me verrez prêt à seconder vos vues et celles de tous les bons Français. Mes principes doivent vous être connus ; j'espère qu'ils vous le seront davantage par la suite, et qu'ils vous inspireront de la confiance.

« Adieu, mon cher cousin, soyez heureux en contribuant au bonheur général, ainsi que vous le pouvez par votre situation. »

Mon seul objet était de servir le roi et de soutenir, autant que je le pouvais, la monarchie qui s'écroulait. Je ne voulais entrer dans aucun parti, à moins qu'il ne fût dirigé vers le même but ; mais je devais ménager celui qui régnait alors, et qui était le moins scélérat de tous. Mon rôle était de conserver

mon armée et les places fortes qui étaient sous mon commandement, de me maintenir à Metz, d'y attendre les événements, et de profiter du moment favorable qui devait naturellement se présenter dans le cours de la révolution : je suivis exactement ce plan, qui fut dérangé par l'imprudence du roi, ou plutôt par celle de ses conseils.

Je fus près de trois mois sans recevoir une lettre de M. de la Fayette; je gardai le même silence vis-à-vis de lui et de son ami. J'en reçus une particulière de M. la Tour-du-Pin, ministre de la guerre, qui m'engageait à prêter mon serment à la constitution, ce que j'avais négligé jusqu'alors, et ce qui excitait contre moi beaucoup de fermentation parmi le peuple. Il me représenta que dans la place que j'occupais, ayant la confiance des troupes, je pourrais être utile au roi ; que je devais ménager ma position, qui me donnerait peut-être les moyens de lui rendre de grands services un jour ; que lui-même n'avait pas eu d'autre objet dans celle qu'il avait prise. On lui avait donné le département de la guerre depuis la révolution, et c'était un phénomène qu'elle eût placé un homme aussi vertueux dans un poste aussi essentiel. Il avait les mêmes vues que moi, les mêmes principes d'attachement au roi et à la monarchie, et j'ose dire la même modération dans ses sentiments. Sa confiance avait produit la mienne, elle ne s'est jamais démentie, et pendant tout le temps qu'il a été ministre de la guerre, nous avons concouru au même but avec le plus parfait accord, Je prêtai donc mon serment entre les mains des officiers municipaux de Metz, ce qui me popularisa un peu, quoique peu de temps après je fus contraint de le renouveler, tant l'inquiétude était grande.

CHAPITRE X.

Il se forme deux partis parmi les révolutionnaires; la Fayette se met à la tête des constitutionnels, le duc d'Orléans à la tête des jacobins et des anarchistes : caractères de ces chefs; leurs vues et leurs projets; leur conduite à l'égard de l'armée. — Le roi se rend à l'assemblée nationale. — Excès commis par les troupes à Metz; elles rentrent dans le devoir.

Il s'était élevé en France deux partis qui, d'abord réunis, se sont divisés et se sont fait la guerre. Le plus outré et le plus audacieux l'a enfin emporté. M. Necker avait rassemblé toutes les matières propres à la révolution. Les philosophes, les gens de lettres, et ce qu'on appelait les gens à argent, ou capitalistes, secondés par tous les hommes remuants, intrigants ou ambitieux, les mirent en œuvre. J'ignore si ce ministre traça ce plan de destruction, mais au moins il le laissa consommer, sans s'en mêler davantage. Il n'était qu'un banquier philosophe; il n'eut bientôt plus ni parti ni partisans. M. de la Fayette lui succéda en quelque manière ; d'un des chefs de la révolution, il devint celui de la constitution. Tous ceux qui lui étaient attachés sous le nom de constitutionnels formèrent un parti qui était appuyé par la majorité de l'assemblée, par le roi lui-même, du moins en apparence. La majorité du peuple était attachée à ce parti, ainsi que presque toutes les municipalités du royaume et les gardes nationales. Le projet des chefs qui le dirigeaient était d'établir une monarchie démocratique qu'ils appelaient une démocratie royale, et de placer le monarque comme sur le sommet d'une pyramide, dont on aurait pu le faire descendre, quand la nation française, façonnée à cette nouvelle forme de gouvernement, n'aurait plus eu besoin du vain nom de roi pour obéir, et aurait été dépouillée de ses anciennes habitudes et de la vénéra-

tion que, depuis tant de siècles, elle était accoutumée a porter à la majesté du trône.

M. de la Fayette, le chef de ce parti, dominait alors, d'après l'avantage qu'il avait eu sur le duc d'Orléans depuis le 5 octobre; il était incapable d'exécuter ce qu'il avait entrepris. C'était un héros de roman qui voulait, à la tête de la conjuration la plus criminelle, conserver de la probité, de l'honneur, du désintéressement, et se livrer uniquement à l'esprit de chevalerie. Servi par les circonstances plus que par ses talents, il était parvenu à un degré de puissance, tel qu'il aurait pu dicter des lois, donner un gouvernement à la France, élever sa fortune au plus haut degré où un particulier puisse prétendre : au lieu de cela, il se perdit comme un insensé, et entraîna dans sa chute le roi, la monarchie et la France entière.

L'autre parti était composé de cette portion du peuple si nombreuse en France, qui n'a aucune propriété, qui vit de son industrie, qui, toujours prête à se révolter, s'attache à celui qui la paye pour se soulever, de la populace enfin. Le duc d'Orléans, qui voulait la faire servir à son ambition criminelle, l'avait, en quelque manière, organisée dans Paris et dans les provinces même. Il lui avait donné pour chefs les hommes les plus habiles, les plus entreprenants et les plus audacieux, qui en dirigeaient les mouvements, dont les clubs patriotiques, répandus dans toutes les parties du royaume, assuraient l'uniformité. Les sans-culottes, soudoyés par le duc d'Orléans, entraînèrent toute la populace de Paris à Versailles le 5 octobre, pour massacrer le roi et la famille royale, et placer ce prince sur le trône ensanglanté. Lorsqu'il eut échoué dans son projet, qu'il eut été contraint de quitter la France, ce parti, quoiqu'avec moins de force, exista encore, et s'identifia à celui des jacobins, qui détruisit la monarchie, renversa la constitution, et par la suite fit de Robespierre, qui profita des projets et des crimes du duc d'Orléans, le tyran de la France (1).

(1) Robespierre disait que la républque s'était glissée entre tous les

Qu'on me permette ici une réflexion. Ces trois hommes, qu'on peut, avec raison, considérer comme les premiers agents de la révolution, qui, par leur concours fortuit, mais nécessaire pour en assurer le succès, en ont développé le germe, ont été dirigés dans leur conduite par des passions ou plutôt par des intérêts différents. Necker est le seul qui le fut par une ambition réfléchie, mais mal calculée, ainsi qu'on a pu le remarquer. Le duc d'Orléans fut excité par un sentiment de vengeance contre le roi, et particulièrement contre la reine, que ses amis, ou plutôt les personnes à qui il avait donné sa confiance, firent servir à leur ambition personnelle. La Fayette n'était qu'un enthousiaste de la liberté, comme don Quichotte l'était de la chevalerie errante, et son séjour en Amérique avait achevé de lui tourner la tête, ainsi que la lecture des romans avait dérangé celle du chevalier espagnol. Il n'avait d'autre ambition que de faire du bruit dans le monde, en soutenant et défendant la liberté des peuples contre les rois et les princes, qu'il prétendait être ses oppresseurs.

La destinée de la Fayette fut la même que celle des Gracques chez les Romains. Ils excitèrent des troubles et allumèrent le flambeau de la discorde dans leur patrie; et ils furent les victimes de leur plébiscisme.

On me pardonnera cette longue digression, pour peindre sous leurs véritables traits les trois hommes qui ont le plus contribué à la révolution, et principalement le dernier, dont la conduite serait inexplicable si son caractère n'était pas parfaitement connu. Je continuerai donc à faire connaître les plans du duc d'Orléans et ceux de la Fayette.

partis, sans qu'on s'en doutât; cependant il en exprima le vœu à l'ouverture des états généraux, et tout le monde se moqua de lui alors. Toujours attaché au duc d'Orléans, il ne cessa de flatter ce prince d'un changement de dynastie, et de l'espoir de le faire monter sur le trône; mais à la mort du roi, croyant la république bien établie et pouvoir en être lui-même le chef, il le fit périr peu de temps après. (M. de B.)

Le duc d'Orléans était le plus atroce et en même temps le plus vil des scélérats; déchu de l'espoir de monter sur le trône par le massacre du roi, et voyant ce monarque entre les mains de M. de la Fayette et du parti constitutionnel, qui protégeait ses jours en détruisant sa souveraineté, il avait formé le projet d'établir une guerre civile en France. Pour y réussir plus sûrement, il voulait désorganiser l'armée, la débander, en quelque manière, réunir les soldats à la populace, après les avoir révoltés contre toutes *les autorités*, et se servir de l'une et de l'autre contre le roi et l'assemblée, pour se mettre à la tête du royaume après avoir renversé tous les obstacles, et après avoir inondé la France de crimes et de sang. Il avait des agents secrets dans les garnisons et des chefs désignés pour travailler les soldats. La débauche et la licence étaient les moyens qu'ils employaient, l'espoir du pillage était l'appât qu'ils leur présentaient.

M. de la Fayette voulait avoir également les troupes pour soutenir sa constitution, au cas que le roi s'en fût détaché, et que les aristocrates eussent formé un parti; il employait les officiers municipaux des villes, les chefs des gardes nationales, la bourgeoisie riche, à attirer les soldats et à les attacher à la constitution (1). L'assemblée nationale avait augmenté considérablement leur paye; on les flattait d'une discipline moins sévère, et effectivement les liens en étaient déjà très-relâchés : on blâmait la sévérité de leurs chefs, qu'on leur faisait envisager comme des despotes orgueilleux et comme des ennemis de cette constitution, qui devait produire le bonheur de la nation et le bien-être de l'armée (2).

(1) L'établissement des gardes nationales contribua beaucoup à la révolution; elles en furent un des premiers instruments. Cependant, en 1797, le parti modéré et les royalistes voulaient les rétablir pour servir leurs vues, qui auraient été remplies s'ils étaient parvenus à les remettre sur pied. (M. de B.)

(2) Les lois militaires doivent être promptes et actives dans leur exécution : telles étaient celles des armées romaines, telles sont, de nos

Voilà les deux écueils entre lesquels je devais naviguer sans boussole; la volonté du roi, comme les rayons du soleil dans la tempête, était couverte d'un nuage épais, qui en dérobait la connaissance. Les royalistes et les aristocrates, sans appui, sans tête ni bras, n'avaient pu se faire un parti, et n'avaient conservé que la faculté de parler, dangereuse pour leurs amis, sans être nuisible à leurs ennemis.

M. de la Fayette avait conservé des relations à Metz par des députés de cette ville, qui étaient fortement attachés à la constitution. Tout le temps qu'on me crut réuni à lui, je repoussai aisément les efforts des orléanistes et des jacobins; j'étais même aidé par les constitutionnels, en tolérant un peu leurs démarches et leurs principes relativement aux troupes.

J'étais depuis quelque temps dans cette situation, quand le roi, fatigué de celle où il était et de celle du royaume, fut, le 4 février, seul et volontairement, à l'assemblée constituante. Il y prononça un discours touchant, mais qui l'enchaînait par les liens les plus forts à la constitution, ou pour mieux dire à la révolution, dont il se rendait le chef (1). Quel fut mon étonnement! Je n'étais resté en France et je n'avais éprouvé autant de peines et de sollicitudes que pour lui conserver un noyau d'armée qui pût l'aider un jour à reprendre au moins l'attitude d'un monarque, à parler, à agir en souverain, et il se livrait

jours, celles de la marine anglaise, le corps le mieux discipliné de l'Europe. L'état d'une armée est toujours violent, souvent convulsif; il faut donc, pour la contenir et pour la diriger, employer des moyens qui sortent de la méthode ordinaire, et qui soient analogues à ces principes. On remarque que l'on a presque toujours vu la discipline militaire plus rigoureuse chez les peuples libres que chez les autres. Quand les Français se sont constitués en république, ils ont établi une discipline extraordinaire dans leurs armées. Celles des Romains ne se révoltèrent jamais sous les consuls; mais leur discipline se perdit sous les empereurs.

(M. de B.)

(1) Henri III se déclara chef de la ligue, et il périt par le fer des ligueurs. Louis XVI se déclara chef de la constitution et de la révolution, et il mourut sur l'échafaud. (M. de B.)

sans réserve à des fous et à des scélérats qui voulaient sa perte; car comment revenir d'une démarche pareille sans dégrader son caractère, l'un des plus grands malheurs qu'un roi puisse éprouver? Je pris alors la résolution de quitter la France, et d'aller chercher une autre patrie. J'en parlai vraisemblablement à quelqu'un qui instriusit M. de la Fayette, dont je reçus, le 9, la lettre suivante : elle peint son exagération et son amour-propre.

« Paris, le 9 février 1790.

« Pardonnez, mon cher cousin, à mon inexactitude, mais ne doutez pas du plaisir que j'ai eu en apprenant que vous approuvez ma conduite; nous avons été divisés de principes et de sentiments pendant la révolution, mais aujourd'hui nous devons tous nous rallier autour du roi, pour l'affermissement d'une constitution que vous aimez moins que moi, qui peut avoir quelques défauts, mais qui assure la liberté publique, et qui est trop avancée dans l'esprit et dans le cœur du peuple français, pour que ses ennemis puissent l'attaquer sans dissoudre la monarchie. Lorsqu'on en est à ce point, tous les honnêtes gens ne forment plus qu'un parti, dont le roi s'est déclaré le chef; ce qui, déconcertant à la fois les anciens regrets et les espérances factieuses, pourra resserrer les liens de l'ordre public, et ramener partout la paix et le calme, pour nous faire mieux jouir de la liberté. Le cœur du roi doit se reposer délicieusement sur le bien qu'il a fait, et particulièrement sur les maux qu'il a évités, dans lesquels un monarque ambitieux ou insensible aurait pu plonger la France : donnons-lui la récompense de ses vertus, en nous unissant tous pour ramener la tranquillité. Celle de Metz a été troublée par quelques dissensions dont on voulait retarder les travaux de l'assemblée nationale, il vaut bien mieux n'en plus parler. Je vous conjure d'arranger cette affaire à la satisfaction générale; il vous est si facile de contenter les citoyens de Metz, de communiquer

aux officiers cette disposition, que vous pourriez donner l'exemple de cette réunion cordiale, sans indiscipline, tandis qu'ailleurs on n'a souvent obtenu l'une qu'aux dépens de l'autre. Vous sentirez aussi que la meilleure manière d'assurer au roi l'autorité constitutionnelle, dont nous avons besoin, est de satisfaire les amis de la liberté sur la parfaite concordance de tous les agents du pouvoir exécutif avec les principes du roi. J'ai appris que vous aviez l'idée de quitter votre patrie, comme si vos talents ne lui appartenaient pas, comme si même quelques torts particuliers avaient pu vous donner le droit de nous voler les batailles que vous gagnerez pour nous, et dans lesquelles j'espère que vous me permettrez de combattre sous vos ordres.

« Je me flatte, mon cher cousin, que mon caractère vous est assez connu, pour qu'il soit inutile de vous dire que la révolution me reposera justement à la même place où elle m'a pris. Quelque extraordinaires que soient mes aventures, il le serait encore plus à mes yeux d'en profiter, et j'aime à prendre cet engagement à l'époque où il ne peut plus avoir l'air d'un marché. Je souhaite bien, mon cher cousin, que vous saisissiez les occasions d'en prendre avec la constitution : il est impossible que vos talents n'excitent pas la jalousie, que vos anciennes idées ne fournissent, soit des occasions, soit des prétextes à l'inquiétude ; il est peut-être utile à la chose publique de vous manifester bien clairement sur ce point. Je voudrais que lorsqu'on dit : M. de Bouillé a les plus grands talents et la confiance des troupes, personne n'ajoutât : Il est l'ennemi de nos principes. Pardonnez ma franchise, mon cher cousin, je ne fais que vous répéter ce qu'on m'a dit vingt fois depuis huit jours, et j'ai besoin de ne plus entendre ce reproche contre vous. Bonjour, mon cher cousin, agréez mon tendre attachement. »

Cette lettre ne me fit pas changer de projet ni de principes,

mais je n'en parlai pas à M. de la Fayette; je lui fis à peu près la même réponse que dans ma première. Je lui proposai la même association pour le bien général et l'affermissement d'une constitution monarchique qui assurât les droits du peuple et le pouvoir du monarque. J'ajoutai que la nouvelle démarche que le roi venait de faire pour la tranquillité générale et pour le bonheur du peuple méritait au moins qu'on s'occupât un peu du sien; mais il ne fut pas plus loin que sa lettre, et la mienne resta sans réponse (1).

Cependant j'étais toujours tourmenté à Metz; j'avais des querelles avec la municipalité, et avec le club patriotique qui excitait le peuple contre moi. On a vu, par la lettre de M. de la Fayette, qu'elles avaient été assez fortes pour qu'il y eût des plaintes portées à l'Assemblée; elles avaient pour principal objet les obstacles que j'opposais à la fraternisation des gardes nationales avec les troupes, qui était, comme je l'ai déjà dit, un des grands moyens qu'on employait pour corrompre les soldats. Je cherchais, au contraire, à les éloigner les uns des autres et à les mettre en rivalité; en outre, je persistais dans le refus de faire délivrer au peuple des villes et des campagnes la grande quantité d'armes qu'il me demandait journellement. Il résultait de cet armement général, que les arsenaux du royaume se vidaient, et il était prouvé que, depuis le 14 juillet précédent, plus de 400,000 fusils en étaient sortis pour armer le peuple; dans plusieurs villes même, la populace les avait enlevés de force, lorsqu'on s'était refusé à ses demandes exagérées; c'était d'ailleurs un motif d'insurrection, un sujet de licence et un grand moyen de violence des dernières classes du peuple contre les premières, qui étaient désignées par le surnom d'aristocrates (2).

(1) Je n'ai pas conservé la minute de la plupart de celles que je lui ai écrites, et dont je ne peux donner que la substance. (M. de B.)

(2) Robespierre fut le premier qui donna le surnom d'*aristocrates* aux députés nobles du Cambrésis et de l'Artois, qui étaient, à l'assemblée constituante, d'une opinion différente de la sienne. (M. de B.)

On a été étonné que des noms si peu propres à la chose, aux personnes, aux circonstances et même au temps, aient pu être employés aussi vulgairement et dans la bouche de la partie la plus basse du peuple. Mais les membres du tiers dans l'assemblée constituante donnèrent cette dénomination à ceux du clergé et de la noblesse qui ne s'étaient pas réunis à eux ; ensuite les bourgeois appelèrent ainsi les nobles, qui les désignèrent à leur tour sous le nom de démocrates, et bientôt toute la partie du peuple pauvre et sans propriétés fit des aristocrates de tous les riches et de tous les propriétaires.

Fatigué de ma position, entièrement rebuté des obstacles insurmontables que je rencontrais, et que je prévoyais devoir rencontrer encore par la suite, pour opérer au moins quelque bien, si je ne pouvais remplir un plus grand objet; enfin, ne voyant plus de ressource, ne conservant aucun espoir, dans les premiers jours de mars je me décidai à quitter la France, et je n'attendais plus que l'arrangement de quelques affaires pour exécuter mon projet. D'ailleurs, j'étais le seul des commandants de provinces qui fût resté à son poste ; la plupart étaient même sortis du royaume; les principaux chefs de l'armée l'avaient abandonnée; leurs places étaient remplies, ou par des officiers généraux négligés jusqu'à ce moment, ou par ceux qui avaient adopté les principes de la révolution.

J'éprouvai alors un mouvement d'indiscipline presque général dans la garnison de Metz, qui était composée de douze bataillons et de dix escadrons ; il n'était que l'effet de la débauche à laquelle les soldats avaient été excités par les bourgeois : mais ils rentrèrent bientôt dans le devoir à la voix de leurs officiers, et ils montrèrent un tel repentir, que je les jugeai meilleurs que je ne les avais crus auparavant. On peut connaître l'esprit qui régnait dans ces troupes par le trait suivant que je crois devoir citer.

Le lendemain de cette orgie, où les soldats s'étaient fait donner à boire sans payer et s'étaient répandus ivres dans la ville, je

consignai tous les régiments dans leurs casernes : je fus à celui de Picardie, je le haranguai, je représentai aux soldats combien il était honteux pour le premier régiment de France, d'avoir donné un pareil exemple à l'armée : je leur dis cependant que, croyant à leur repentir (et ils étaient très-consternés), je voulais bien lever la consigne et leur permettre de sortir : ils s'écrièrent presqu'unanimement qu'ils étaient trop coupables et qu'ils demandaient à garder les arrêts pendant huit jours. Ces mêmes soldats, quatre mois après, étaient en pleine insurrection ; ils ne reconnaissaient plus leurs chefs ni leurs officiers ; ils les insultaient, les menaçaient et les maltraitaient. Qu'on juge donc de ce qu'il a fallu employer de moyens pour les corrompre, et de la subtilité du poison dont on s'est servi !

CHAPITRE XI.

Le roi, à la sollicitation de la Fayette, m'écrit de sa main pour m'engager à me rendre à Paris. — Je demande la permission de quitter le royaume : il m'écrit une seconde lettre pour me détourner de cette résolution, et me porter à demeurer à son service. — Fédération des gardes nationales de la province des Évêchés avec les troupes réglées : les premières désirent m'élire leur général, ce que je n'accepte point : réflexions judicieuses de M. de la Tour-du-Pin, ministre de la guerre, à cet égard.

Soit par maladresse, soit par humeur, je m'étais brouillé à Metz avec les partisans de M. de la Fayette. Je savais qu'il voulait m'ôter mon commandement, que je ne voulais quitter qu'en sortant du royaume, environ deux mois après ; en outre, il s'était répandu un bruit que le roi avait voulu se retirer à Metz le 5 octobre, pour se soustraire à la fureur du peuple ; on disait même qu'il en avait encore le projet. J'ignorais s'il avait dû jamais avoir lieu ; mais cette opinion s'était accréditée principalement par une lettre du comte d'Estaing à la reine, qui a été publiée depuis, ou plutôt citée, dans laquelle il lui faisait des observations sur les dangers que pouvait causer une pareille démarche (1). M. de la Fayette prit donc le pré-

(1) Le comte d'Estaing avait écrit une lettre à la reine*, qu'il fit circuler dans le public, dans laquelle il blâmait sa conduite politique, lui donnait des conseils, et prétendait croire au projet du roi d'aller à Metz, avec la famille royale; ce dont il n'avait jamais été question, du moins je n'en ai pas eu connaissance; même lors de l'événement du 5 octobre, quand on proposa au roi de se sauver, on supposait avec quelque fondement qu'il devait aller en Normandie. Le comte d'Estaing a été guillo-

* Voyez cette lettre dans les Mémoires de Ferrières, tome I, p. 269, collect. des Mém. sur la révolution. *(Note des nouv. édit.)*

texte de l'inquiétude que ma présence à Metz occasionnait, pour engager le roi à m'écrire la lettre suivante de sa main :

« Paris, le 23 avril 1790.

« Il m'a été rendu compte exactement, Monsieur, de vos efforts pour maintenir la garnison de ma ville importante de Metz, et des succès que vos soins avaient obtenus jusqu'à ce moment. Ce qui vient de se passer dans cette place n'a fait qu'augmenter la bonne opinion que j'ai de vous depuis longtemps, et je me plais à vous en témoigner ma satisfaction. Continuez à me bien servir dans votre commandement. M. de la Tour-du-Pin vous expliquera les motifs qui pourraient faire apercevoir de la convenance à ce que vous vinssiez passer quelques jours à Paris ; mais je m'en rapporte à vous pour juger du moment où vous pourriez le faire sans que votre absence pût causer le moindre inconvénient.

« LOUIS. »

Quand même je n'aurais pas été prévenu, il m'eût été facile de juger que le roi n'avait nulle envie que je fusse à Paris, où l'on aurait trouvé mille prétextes pour m'empêcher de retourner à Metz ; mais je pensais, et j'ai eu depuis des raisons très-fortes de croire que M. de la Fayette avait d'abord engagé Sa Majesté à m'en donner l'ordre, qu'elle s'y était refusée, et qu'elle avait consenti seulement à m'y engager. Le comte de la Tour-du-Pin, en me prévenant, quelques jours auparavant, de cette lettre, et de l'objet qu'elle renfermait, m'assura que le roi, en m'engageant à aller à Paris, ne me désapprouverait pas si je persistais à rester à Metz.

Je répondis à Sa Majesté que je n'étais resté en France, et dans le commandement qu'elle m'avait confié, que dans l'unique objet de la servir, et de lui être utile ; que j'en voyais désormais l'impossibilité, et que je la priais de me permettre, en quittant

tiné sous Robespierre, après avoir déposé contre la reine dans son procès. (M. de. B.)

Metz, de sortir du royaume, au lieu d'aller à Paris. Je l'assurai en même temps que, si jamais il se présentait des circonstances plus heureuses, qui me permissent de lui donner de nouvelles marques de mon zèle pour son service, et de mon attachement pour sa personne, je volerais auprès d'elle au premier ordre qu'elle me donnerait.

Cette réponse était moins pour le roi que pour M. de la Fayette, à qui je savais bien qu'il la montrerait. Ce prince ne s'y méprit pas; il m'écrivit de sa main, le 2 mai, la lettre suivante, que M. de la Tour-du-Pin me fit remettre :

« Paris, le 2 mai 1790.

« Je remarque dans votre lettre, Monsieur, une phrase qui me fait beaucoup de peine; je ne veux pas que vous quittiez ni ma personne ni mon royaume, car je sais par les services que vous m'avez rendus tous ceux que vous pouvez me rendre encore : soyez sûr de ma reconnaissance, et c'est uniquement pour ménager la noblesse et la délicatesse de votre caractère, que je ne vous en entretiens pas plus particulièrement dans cette occasion; je suis très-satisfait de vos dispositions pour la journée du 4, et j'aime à vous voir partager les sentiments que la constitution nouvelle doit inspirer à tous les bons citoyens et à mes fidèles serviteurs.

« LOUIS. »

L'expression des sentiments du roi ne me laissa plus d'incertitude sur ma conduite; je me résignai, et je lui écrivis que sa volonté serait ma loi; que j'obéirais, quoiqu'avec une grande répugnance, à cette constitution qu'il avait lui-même reconnue et approuvée; que je lui faisais le plus grand sacrifice qu'un homme pût faire, celui de ses opinions; mais je le suppliais en même temps, lorsque je verrais de l'impossibilité à le servir utilement, de me permettre de me retirer. Cette journée du 4 dont il me parlait était une fédération des gardes nationales de Metz et de la province, avec les troupes en garnison

en cette ville. C'était, comme je l'ai dit, un grand moyen qu'employait M. de la Fayette et le parti constitutionnel pour attacher les soldats à la constitution ; cette fédération avait dû avoir lieu précédemment. Comme elle n'était autorisée par aucun décret de l'assemblée, et que le roi ne m'avait pas transmis ses ordres, je m'y étais constamment opposé, ce qui avait encore occasionné de nouvelles plaintes contre moi à l'assemblée. La ville de Metz avait même envoyé deux députés auprès du roi et de l'assemblée, pour demander mon rappel ; mais M. de la Tour-du-Pin avait arrêté leurs demandes, en les assurant que non-seulement je n'y mettrais plus d'obstacles, mais que j'emploierais tous les moyens pour établir l'union entre le peuple et les troupes. Il m'avait fait part en même temps des intentions du roi, qui désirait ardemment que j'assistasse à cette fédération, que j'y renouvelasse mon serment, et que je fisse mes efforts pour me populariser et pour gagner la confiance du peuple et des gardes nationales. Je remplis donc le vœu du roi, et ma démarche produisit un tel effet, que toutes les gardes nationales de la province m'offrirent unanimement de m'élire leur général, et me pressèrent vivement d'accepter cette place. Je la refusai, et je m'en repentis, quand je sus par la lettre que m'écrivit M. de la Tour-du-Pin, peu de jours après, que le roi le désirait, et que j'eus calculé de sang-froid tous les avantages que j'aurais pu en tirer et l'utilité dont j'aurais pu lui être, si je l'avais acceptée. Je transcris la lettre du ministre de la guerre, qui appuie cette opinion.

« Paris, le 11 mai 1790.

« Je vois enfin, Monsieur, par les détails que vous me donnez dans votre lettre du 6 de ce mois, que vous avez entièrement obtenu la justice qui vous était due. Je m'applaudirais d'avoir été prophète, s'il y avait quelque mérite à se promettre des succès dans les événements soumis à votre conduite ; aussi avais-je moins pensé à vous tracer celle que vous aviez à tenir,

qu'à préjuger de ce que vous étiez fait pour entreprendre. Je me suis empressé de porter votre lettre au roi ; l'intérêt que vous ne pouvez douter que Sa Majesté vous accorde, doit vous assurer du plaisir que votre lettre lui a fait. Je ne vous répéterai point les témoignages de sa satisfaction, d'après ceux qu'elle s'est plue à vous donner elle-même.

« Trouvez bon, Monsieur, qu'après avoir applaudi du fond de mon cœur à vos succès, je ne sois pas entièrement de votre avis sur le refus que vous avez fait d'être nommé général de la fédération. Cela pouvait vous donner l'influence la plus utile sur la milice de la province et peut-être sur beaucoup d'autres, et cela formait un contre-poids qui pouvait avoir de grands avantages.

« Dans l'état actuel des choses, il n'est plus question que vous veniez ici ; c'est un projet abandonné : non que les griffes du lion (1) soient dangereuses, je puis vous l'assurer ; mais votre position étant totalement changée, votre présence devient indispensable à Metz, et nous n'aurions rien de mieux à vous dire, que ce que vous avez fait, et ce que vous êtes actuellement en mesure de faire.

« J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

« LA TOUR-DU-PIN. »

D'après la dernière lettre du roi, celle de son ministre, l'engagement que j'avais pris avec Sa Majesté, la démarche que je venais de faire dernièrement, je dus établir un nouveau plan de conduite pour le servir utilement, conséquemment me rapprocher des constitutionnels et de M. de la Fayette ; mais, pour me servir de l'expression du ministre, quoique ne craignant pas les griffes du lion, je devais cependant m'en défier. Je cherchai d'abord à découvrir s'il y avait dans sa tête un plan vaste et utile, et dans son âme assez d'énergie pour l'exécuter. S'il avait eu un grand caractère, lorsqu'il eut ramené le

(1) M. de la Fayette. (M. de B.)

roi à Paris, et vaincu le parti d'Orléans, plus par la force des circonstances que par la sienne, il aurait dû s'assurer la disposition de toute la force publique, se faire donner par le roi une grande place, qui le mît à la tête du royaume, telle que celle de lieutenant général ou de connétable, ce qui lui avait été proposé et offert par la cour ; ou, s'il craignait par là de nuire à sa popularité, se faire nommer commandant général des gardes nationales de toute la France ; faire licencier l'armée, la rétablir ensuite dans la forme et avec les chefs qui lui auraient convenu, en se faisant nommer général d'une des principales parties, et en donnant les autres à commander ou à ses amis ou à des généraux médiocres et sans talent, qu'il aurait aisément trouvés (1) ; s'associer les hommes les plus forts et les plus habiles de l'assemblée, dont le parti dominant était à lui par principes ; s'attacher les gens distingués dans toutes les classes, qu'il aurait attirés à lui par intérêt, par amour-propre ou par ambition. Dirigé par des hommes habiles, il aurait établi une constitution monarchique posée sur des bases solides, et il aurait facilement renversé tous les obstacles qui se seraient présentés, ou plutôt il n'en aurait pas trouvé. C'était le vœu du roi et de la grande majorité de la nation ; appuyé du monarque et de l'assemblée nationale, il avait toute la force nécessaire pour exécuter un projet aussi grand et aussi utile.

Mais si je reproche à M. de la Fayette ses fautes politiques, je peux gémir sur celles que j'ai faites moi-même. Une fois que j'eus consenti à obéir à la constitution nouvelle, et à servir par elle le roi et la monarchie, j'aurais dû y prendre une place principale, me former un grand parti, comme je le pouvais, parmi les constitutionnels même ; soutenir M. de la Fayette contre les jacobins, servir d'appui au roi contre tous les partis, et lui ménager des ressources pour les grandes circonstances. J'aurais

(1) Cromwel fit casser l'armée royaliste et en créa une autre sur-le-champ, à la tête de laquelle il mit les chefs et les généraux qui lui convenaient. (M. de B.)

donc dû le 4 mai accepter le commandement de la fédération des provinces des Évêchés et de Lorraine ; j'aurais bientôt eu celui des autres frontières qu'on mit sous mes ordres peu de temps après ; ce qui me donnait un grand moyen de contenir mon armée. Je devais alors aller à Paris sonder M. de la Fayette, lui inspirer, si ce n'est de la confiance, au moins de la sécurité, établir un plan de conduite avec ceux des ministres qui étaient éclairés et bien intentionnés (et il y en avait plusieurs que j'estimais, et auxquels je pouvais m'ouvrir avec assurance, entre autres M. de la Tour-du-Pin), et faire approuver ce plan par le roi, avec la promesse de sa part de le suivre. Il aurait dû être calculé, non-seulement sur les circonstances, mais sur le caractère de Louis XVI, qui, avec la bonté de Henri IV, n'en avait pas les vertus guerrières. Le roi devait donc laisser marcher le parti constitutionnel, en s'y ménageant des partisans ; faire des observations sages et judicieuses sur les différents décrets qui lui auraient été présentés, sans en rejeter aucun, en exprimant seulement son vœu constant pour que les lois nouvelles fissent le bonheur de ses peuples. Les vices de cette constitution étaient sentis par la grande majorité de l'assemblée ; elle serait peut-être tombée d'elle-même, ou, ce qui était plus vraisemblable, on y aurait fait de grands changements, qui auraient laissé entre les mains du roi tout le pouvoir exécutif et la disposition de la force publique. Sa conduite n'inspirant plus de méfiance, la crainte qu'on avait des aristocrates n'aurait plus existé, et le parti constitutionnel ne se serait pas réuni à celui des jacobins. Le roi affaiblissait M. de la Fayette dans le sien, et je conservais une force populaire et militaire imposante, qu'il aurait pu employer utilement, s'il en avait su ménager l'occasion. Des personnes réfléchies qui liront ces mémoires, me reprocheront sans doute ces fautes, je les ai senties ; elles sont le sujet de mes regrets ; mais mon horreur pour cette révolution déconcerta les mesures que me dictait la prudence ; j'en fis trop peu pour mes principes mais trop pour la chose.

CHAPITRE XII.

Je sonde M. de la Fayette, dans la vue de coopérer avec lui si je reconnais que ses intentions soient pures et désintéressées; j'échoue dans mes tentatives. — Fédération générale à Paris entre les gardes nationales et les troupes de ligne; effet qu'elle produit dans l'armée. — Insurrection générale des troupes : détails sur celle de la garnison de Metz. — Je suis nommé commandant en chef de l'armée de l'est. — Mes craintes d'une guerre civile, et mes dispositions en conséquence.

Ne devant plus quitter Metz, j'écrivis à M. de la Fayette que j'avais pris avec le roi l'engagement de servir la constitution, que j'y serais fidèle tout le temps que je resterais en France; mais que jusqu'ici je n'avais vu que des décombres ou des ruines qui s'accumulaient chaque jour; que je n'apercevais aucun plan d'édification ; que je ne doutais pas que lui, que ses amis n'en eussent formé un; que c'était même ce qui pouvait justifier sa conduite; que par l'expresse volonté du roi j'avais prêté le serment d'obéir à une constitution qui était un être chimérique; que je désirais enfin la connaître, ainsi que ses vues, ses plans et ses projets, l'assurant que je les servirais s'ils étaient utiles, comme je le supposais; mais qu'avant tout je voulais le retour de l'ordre et de la discipline dans l'armée. J'ajoutais que je lui envoyais mon fils aîné, à qui j'avais donné mes instructions; que je lui répondais de sa discrétion; qu'il pouvait s'ouvrir librement à lui comme à moi-même, et je le chargeai de lui remettre ma lettre.

M. de la Fayette me fit la réponse suivante :

Digitized by Google

« Paris, ce 20 mai 1790.

« Je ne puis vous exprimer, mon cher cousin, avec quel plaisir j'ai reçu votre lettre et embrassé votre fils. Croyez que si j'aime avant tout la liberté et les principes de notre constitution, mon second vœu, mon vœu bien ardent est pour le retour de l'ordre, du calme, et pour le rétablissement de la force publique. Le malheur vient que, dans le parti aristocrate, il est encore des hommes qui espèrent se retrouver ou se venger dans le trouble, et que dans le parti populaire nous en avons qui se persuadent que les moyens de la révolution sont ceux qui conviennent à la constitution, et peut-être ont-ils des vues factieuses bien plus étendues. Il s'est élevé dernièrement une question sur la paix et la guerre qui a séparé notre parti, d'une manière très-marquée, en monarchique et républicain : nous avons été plus forts; mais cette circonstance, et bien d'autres, m'ont prouvé que les amis du bien public ne sauraient trop s'unir, et puisque vous n'avez plus de répugnance à servir notre constitution, servons-la, mon cher cousin, de tout notre pouvoir, en écartant ce qui pourrait troubler le bonheur et la tranquillité de nos concitoyens, de quelque côté que viennent les tentatives.

« Ma lettre vous sera remise par M. de Tornai, qui est chargé de négociations avec les princes allemands propriétaires en Alsace : c'est mon intime ami, vous pouvez lui parler avec confiance sur toutes les affaires publiques. J'attends votre fils ce matin, et c'est avec une vive satisfaction que je vois resserrer les liens de notre amitié.

« Bonjour, mon cher cousin, agréez les assurances de mon tendre attachement. L* F***. »

Il ne me disait rien de positif par cette lettre ; il ne répondait pas à mes questions, et elle était aussi insignifiante que celles qu'il m'avait écrites précédemment Ce M. de T*, son ami in-

time, et auquel il m'engageait de parler avec confiance, était un intrigant, qui avait fait fortune par toute sorte de moyens et à qui la révolution en procurait de nouveaux pour l'élever encore; aussi je me gardai bien d'entrer dans une explication avec lui.

Pendant que mon fils resta à Paris, M. de la Fayette le traita avec toute sorte d'amitié, il lui fit infiniment de caresses, et il le vit très-souvent; il eut de longues conversations avec lui, remplies d'une confiance apparente, sans s'ouvrir sur ses projets, et il parut par sa conduite qu'il n'en avait pas. Mon fils fut alors chargé par la cour de lui porter les offres les plus flatteuses et l'espoir du sort le plus brillant. M. de La Fayette éloigna ces propositions, et répéta plusieurs fois à mon fils, que la cour lui avait déjà offert tous les honneurs et toutes les dignités qui pouvaient élever et flatter un homme, non-seulement le bâton de maréchal de France, mais le titre de généralissime, et l'épée de connétable du royaume, et cela était vrai; qu'il avait tout refusé, qu'il bornait son ambition à établir et à affermir la constitution, et, après que le grand ouvrage serait consommé, qu'il voulait se retirer dans ses terres tel qu'il était avant la révolution, pour n'en sortir que lorsque sa patrie en danger aurait besoin de lui. Il ajouta qu'il était très-content du roi, qui montrait de l'attachement pour la constitution, mais qu'il n'en était pas de même de la reine. Mon fils, après avoir attendu un décret pour l'organisation de l'armée que M. de la Fayette, réuni au comité militaire, lui promettait toujours vainement, ainsi qu'à M. de la Tour-du-Pin, revint me rendre compte de ses conversations avec le premier, qui ne m'écrivit pas. On voit qu'il voulait jouer en France le même rôle que Washington en Amérique : mais il n'avait ni le talent, ni le génie de ce grand homme, et il y avait une aussi grande différence entre les deux nations.

Cependant, il était peut-être encore temps d'arrêter le mal et de sauver la monarchie et la France; les trois premiers or-

dres de l'Etat, quoique chancelants, étaient encore debout au milieu des ruines : il était aisé de les raffermir et de les faire servir utilement à la réédification d'un gouvernement monarchique. Mais les deux partis que j'ai cités, quoique divisés entre eux, étaient d'accord cependant pour en détruire jusqu'aux fondements. Le duc d'Orléans était de retour d'Angleterre, et le jacobinisme, qui paraissait assoupi pendant son absence, se réveilla avec plus de force qu'auparavant; il ne fit que s'accroître par la suite, jusqu'au point où on l'a vu parvenir, et finit par détruire la France et menacer l'Europe entière.

M. de la Fayette proposa une confédération à Paris des gardes nationales et des troupes de ligne; les premiers durent y envoyer des détachements de chaque département, et les autres de tous les régiments de l'armée. Elle fut fixée pour le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille. Le roi éprouva des témoignages d'intérêt et de sensibilité de la part de tous les fédérés des provinces : bien des gens ont pensé qu'il aurait pu en profiter pour faire une révolution à Paris en sa faveur; ce n'était ni dans son caractère, ni dans son cœur : je doute même, quand il l'aurait tenté, que la chose eût été possible. Depuis cette époque, M. de la Fayette ne cessa de perdre de sa popularité et de sa force; il ne fut soutenu que par la garde parisienne, qui lui resta constamment attachée, et par la municipalité de Paris, dont le maire M. Bailly et plusieurs des principaux membres lui étaient entièrement dévoués. Mais cette fédération empoisonna les troupes; les soldats rapportèrent de la capitale toutes les semences de corruption; ils les répandirent dans l'armée, qui fut, quinze jours ou un mois après, dans une insurrection générale et terrible; il a été bien prouvé depuis, par les effets qui en sont résultés et par les preuves que je m'en suis procurées, que les orléanistes et les jacobins en étaient les moteurs (1).

(1) J'interceptai beaucoup de lettres écrites par des membres de l'as-

A l'époque de la fédération, étant tranquille à Metz, je demandai un congé de deux mois pour aller prendre les eaux à Aix-la-Chapelle, dont j'avais véritablement besoin ; il me fut accordé. Dans l'intervalle, je reçus un décret de l'assemblée, qui ordonnait aux chefs et aux officiers des troupes de s'engager, par écrit, sous leur parole d'honneur, d'obéir fidèlement et inviolablement à la constitution, et de n'exécuter aucun ordre qui pourrait y être contraire. Je blâmai beaucoup le décret, qui inspirait aux soldats de la méfiance contre leurs officiers, dans un moment où il fallait, au contraire, resserrer leur confiance. Il diminuait en même temps la considération de ceux-ci, qu'on aurait dû augmenter. Il excitait leur humeur et leur mécontentement déjà très-grand, par la destruction récente des titres de noblesse. Il était superflu, puisqu'on leur avait déjà fait prêter plusieurs fois le serment à la constitution. On a tellement multiplié depuis ces serments, qu'ils sont devenus un sujet de dérision pour toutes les classes, si j'en excepte le clergé, qui, après s'être laissé dépouiller sans opposition, refusa celui qu'on exigea de lui dans la suite, par le pur sentiment de la conscience et de l'honneur : exemple mémorable de vertu que plusieurs d'entre eux scellèrent de leur sang, et presque tous par la proscription. Je croyais donc que c'était encore un de ces petits moyens que M. de la Fayette employait pour détacher les soldats de leurs chefs, et pour dégoûter les officiers, à qui le décret donnait la liberté de quitter le service, s'ils ne voulaient pas prendre cet engagement. J'en témoignai mon mécontentement aux amis de M. de la Fayette, qui m'écrivit la lettre suivante :

« Ce lundi (sans autre date).

« Je sais, mon cher cousin, qu'on a cherché à me nuire près de vous ; avec un cœur pur et droit comme le vôtre, la

semblée, tous jacobins, aux soldats des différents régiments qui étaient à la tête des insurrections ; ceux-ci leur rendaient compte et recevaient leurs instructions. (M. de B.)

loyauté n'est pas longtemps méconnue, et l'amitié est également sûre de se faire entendre.

« On vous a dit beaucoup d'absurdités sur mes vues, mes moyens, mes désirs. Il est simple que des ambitieux cherchent *ce que cache un homme*, qui, en pouvant *beaucoup*, *n'a voulu que le bien public*.

« On a fait des tracasseries personnelles entre nous; cela est naturel aussi, parce que j'ai des envieux, que j'ai mécontenté beaucoup de monde, de manière qu'en obtenant l'estime de la nation, j'ai mérité la haine des partis.

« On a beaucoup blâmé ma conduite, tantôt on a eu tort et tantôt on a eu raison. Les reproches qu'on m'a faits se contredisent, et je pourrais en profiter pour me défendre; mais en jugeant sévèrement mes fautes, je m'honore de mes intentions, et si d'autres eussent mieux fait, personne n'eût agi plus en conscience.

« Au reste, mon cher cousin, quand vous croirez avoir à me gronder, adressez-vous à moi : nos caractères ne sont pas les mêmes, nos principes politiques diffèrent; mais nous sommes tous deux honnêtes gens, et, comme ils sont très-rares, nous nous entendons mieux seuls que quand d'autres s'en mêleront.

« Je vous dirai avec franchise que la nouvelle promesse demandée aux officiers est une assez mauvaise mesure. Il a fallu d'abord parer à la fureur du licenciement qui se répandait d'un bout du royaume à l'autre; *faire agréer le système des camps*, rendre l'engagement des officiers commun à tous les fonctionnaires publics; et après tout cela, il est resté une formule de promesses qui n'est pas particulièrement déplaisante à l'armée, puisqu'elle s'étend à tous les États, mais qui en elle-même ne convient pas à la dignité du peuple français et à la lassitude où nous devons être des serments.

« Mais comme l'assemblée, bien loin de vouloir choquer les officiers, a surtout été conduite par le désir de leur offrir

un moyen qui, une fois pour toutes, imposât silence à la calomnie, et détruisît tout prétexte à l'insubordination, nous comptons sur votre patriotisme, mon cher cousin, pour éviter les mauvaises interprétations qu'on cherchera peut-être à donner, et sur votre exemple pour réunir tous les officiers dans la disposition que les bons citoyens souhaitent ardemment, tandis que tous les brouillons de tous les partis ne demandent pas mieux que de leur donner de l'humeur.

« Mon ami Emery vous écrit; il avait besoin de moi auprès de vous; j'ai peur à présent d'avoir besoin de lui : mais je ne craindrai rien, si vous rendez justice à mon tendre attachement.

« L* F***. »

M. de la Fayette, alors vivement attaqué par le parti du duc d'Orléans, perdait chaque jour de sa popularité à Paris et dans les provinces, et son influence sur l'assemblée était très-réduite; sa considération dépendait plutôt de la captivité du roi, qu'il tenait prisonnier et qui était sous sa garde, que de sa force personnelle, qui n'avait plus d'autre appui que la milice parisienne. Il avait été question effectivement de licencier l'armée et d'en former une sur les principes de la révolution; c'était l'opinion de M. de Mirabeau. Elle était conséquente; car l'armée des rois de France, commandée par des nobles, ne pouvait plus être celle de la constitution, qui avait détruit la noblesse. Pour l'y attacher désormais, il fallait la corrompre, détacher les soldats des officiers, y répandre l'insubordination, la plonger peut-être dans l'insurrection et la licence : c'était ce que voulaient le duc d'Orléans et les jacobins, et ce qui présentait les plus grands dangers qui se faisaient sentir dans le moment même. J'écrivis à M. de la Fayette, je lui renouvelai mon improbation sur la fausse mesure qu'on venait de prendre, mais en l'assurant en même temps que je donnerais l'exemple à l'armée.

J'allais partir pour les eaux, quand l'insurrection qui avait

Digitized by Google

éclaté presque à la fois dans toutes les garnisons du royaume, se répandit dans celles de mon commandement, à Metz particulièrement, avec un caractère effrayant, qui ne menaçait de rien moins que du débandement de l'armée, du pillage des villes, des provinces et du royaume même, par la réunion des soldats avec la populace. L'exemple de Nancy, l'effroi du roi, de l'assemblée, et de M. de la Fayette, bien exprimé par les lettres que ce monarque, que le président, que ce général m'écrivirent après avoir étouffé cette révolte, le prouvent assez.

Partout les soldats formèrent entre eux, dans chaque régiment, des comités qui dirigèrent leur conduite; ils choisirent des députés en petit nombre, qui réclamèrent auprès de leurs supérieurs, d'abord avec assez de modération, des retenues qui leur avaient été faites sous l'ancien régime des inspecteurs. Leurs réclamations étaient justes; on y fit droit. Il y eut des corps où elles étaient considérables; d'autres où elles se réduisaient à peu de chose et même à rien. Les soldats, non contents d'avoir réussi dans leurs premières demandes, en formèrent d'injustes et d'exorbitantes, qu'on leur refusa. Alors ils prennent les armes, consignent les officiers, transportent leurs drapeaux à leurs casernes, posent des gardes chez leurs chefs et chez les trésoriers des régiments, font ouvrir les caisses et s'en distribuent l'argent. Lorsqu'ils n'en trouvent pas assez, ils font contribuer leurs officiers, qui sont la plupart contraints d'emprunter des marchands et des bourgeois pour satisfaire leur cupidité. Cependant le service militaire et celui de la place se fait comme à l'ordinaire; ils n'obéissent que sous ce rapport à leurs officiers, ils paraissent n'avoir qu'un même esprit, qu'une même volonté, et être conduits par un seul chef. *Vigilias, stationes et si qua alia presens usus indixerat, ipsi partiebantur. Id militares animas altius conjectantibus præcipuum judicium magni atque implacabilis motus, quod neque disjecti vel paucorum instinctu sed pariter ardesce-*

rent, pariter silerent; tanta æqualitate et constantia ut regi crederes (1). TAC. ANN.

Voilà ce qui se passa dans presque toute l'armée et dans les différentes garnisons du royaume. Dans quelques-uns, telle que Nancy, les excès furent beaucoup plus loin. Les soldats se répandirent dans les villes, se mêlèrent avec la populace, et se livrèrent à tous les excès de la débauche et de la licence.

Dès que je vis les premiers symptômes de cette insurrection, je me décidai à ne pas profiter de mon congé, et à faire mes efforts pour l'empêcher, ou au moins pour l'arrêter. Je fus au premier régiment qui prit les armes pour s'emparer de la caisse militaire et des drapeaux; je haranguai les soldats, qui s'étaient mis en bataille, leurs armes chargées, et qui avaient ordonné à leurs officiers de prendre leurs places ordinaires dans les rangs. Je ne pus rien obtenir d'eux. Ils me répondirent constamment et unanimement qu'ils voulaient de l'argent, et ils me demandaient une somme très-considérable. Les officiers se réunirent à moi pour les exhorter, mais inutilement. C'était un régiment allemand (Salm-Salm), dont j'espérais tirer meilleur parti que des autres. Je me trompai; il y mit plus d'ordre et de méthode, mais autant d'opiniâtreté. Les soldats s'étant écriés qu'il fallait s'emparer de la caisse et des drapeaux, qui étaient chez le chef du régiment, à quelques pas de distance, j'appelai à moi les officiers; nous y courûmes, nous nous mîmes devant la porte de la maison, l'épée à la main; les grenadiers vinrent se ranger devant nous, en très-bon ordre, portant les armes, tandis que

(1) Ce passage du livre premier des Annales est ainsi rendu dans la traduction de M. Dureau de La Malle :

« Les soldats assignent eux-mêmes tous les postes, placent les sentinelles et se partagent tous les soins que leur sûreté demande. Il y avait, « surtout pour quiconque connaît un peu l'esprit du soldat, un indice « que l'orage serait violent et ne se calmerait pas : c'est qu'on n'entendait « point des cris séparés, quelques voix prédominantes; c'est que tous « éclataient, tous se taisaient à la fois, avec un accord si parfait, si « constant, qu'on l'eût cru commandé. » (*Note des nouv. édit.*)

le reste du régiment était resté en bataille devant les casernes, après avoir envoyé des détachements garder les débouchés des principales rues, pour m'ôter toute communication avec le reste de la ville. J'avais fait cependant parvenir à un régiment de dragons, dont les casernes étaient presque contiguës, l'ordre de monter à cheval, et de charger le régiment allemand. Les officiers obéissent, les dragons s'y refusent unanimement. Les commandants des différents corps de la garnison, ayant voulu également les faire agir pour apaiser cette insurrection, les soldats refusèrent de prendre les armes, en disant hautement qu'ils avaient promis de ne pas s'en servir contre ceux de ce régiment, dont les demandes étaient justes, et dont ils approuvaient la conduite. Ainsi, privé de tout secours, je restai pendant deux heures dans cette position, sans que les grenadiers osassent ou voulussent forcer la porte, gardant le plus profond silence. Quelques-uns, excités par des hommes du peuple qui leur criaient qu'il leur fallait de l'argent ou du sang, me mirent en joue à plusieurs reprises, mais les bas officiers relevèrent leurs armes. Enfin la municipalité, instruite de ma position, vint en corps pour m'en tirer. Le maire, qui était un très-honnête homme, harangua les soldats, qui rentrèrent avec le plus grand calme dans leurs casernes ; ce qui n'empêcha pas que le lendemain ils ne se fissent donner par leurs officiers la moitié de la somme qu'ils avaient exigée la veille. Dans le commencement d'août, ces scènes se répétèrent successivement dans tous les régiments de la garnison, sans qu'il me fût possible de m'y opposer. Les autorités constituées et les bourgeois de Metz, effrayés des suites qui pouvaient résulter de la licence effrénée de dix mille hommes, qui ne connaissaient plus ni chefs, ni lois, ni discipline, ni autorité, se réunirent à moi pour arrêter le désordre. Les gardes nationales même, qui, depuis la confédération qui avait eu lieu dans cette ville le 4 mai précédent, m'étaient restées affectionnées, m'offrirent leurs services contre les troupes ; et avec leur assistance nous parvînmes à les remettre un peu en

ordre. Les chefs et les officiers reprirent une partie de leur autorité; mais ils perdirent leur considération, qu'ils ne recouvrèrent jamais.

Peu de jours après je reçus la lettre suivante de M. de la Fayette :

« Paris, le 8 août 1790.

« Vous avez appris, mon cher cousin, les décrets unanimes de l'assemblée nationale sur l'insurrection de Nancy. M. de la Tour-du-Pin vous adresse les ordres du roi : *Desmotte*, mon aide de camp, qui en est porteur, vous donnera *les détails qui pourraient vous intéresser*. Je ne vous dirai donc que quelques mots : voici, mon cher cousin, le moment où nous pouvons commencer l'établissement de l'ordre constitutionnel, qui doit remplacer l'anarchie révolutionnaire. *Les départements entrent en fonction ; l'ordre judiciaire, quoique défectueux, va s'organiser;* nous sommes au moment de faire *le travail des gardes nationales : l'armée se décrète à l'instant où je vous écris*, et déjà le roi a pu choisir son premier général, pour commander la plus importante des quatre armées. Ne nous décourageons donc pas, mon cher cousin, espérons qu'en nous unissant de toutes nos forces pour l'établissement de la constitution, en nous roidissant contre toutes les difficultés intérieures, nous assurerons à la fois la liberté et l'ordre public.

« Le décret de Nancy est bon : l'exécution doit être entière et nerveuse. Aussitôt que nous l'eûmes voté, le roi l'a sanctionné. M. de la Tour-du-Pin a annoncé à tous les membres de l'assemblée, que M. de Malseigne l'exécuterait; et après avoir proclamé ce choix, fort agréable à l'assemblée, il a découvert que M. de Malseigne était à Besançon. J'ai reçu cette nuit un billet du roi pour m'entendre avec vous, pour voir M. de la Tour-du-Pin, et écrire aux gardes nationales : il m'a paru, excepté l'envoi du décret, qu'il n'y avait rien de fait. Un courrier a donné ordre à M. de Malseigne d'aller attendre à Lunéville vos

instructions ; j'ai écrit non pas officiellement, mais fraternellement aux gardes nationales des quatre départements, et ma lettre est portée à Épinal par un de mes aides de camp qui ira attendre vos ordres à Lunéville, pour vous rendre compte, à Metz, de ce qu'il aura fait. Nous avons arrêté ici la députation des soldats du régiment du roi, et nous vous écrirons demain au soir par Gouvernet, qui ira vous joindre.

« Il me semble, mon cher cousin, que nous devons frapper un coup imposant pour toute l'armée, et arrêter, par un exemple, le débandement général qui se prépare. Si M. de Malseigne ne trouve pas cette besogne trop difficile, les dispositions qu'on va faire sont bien suffisantes ; mais dans le cas d'une grande résistance, et surtout d'un accord entre les garnisons, il faut que les moyens se combinent pour sauver la patrie d'un tel danger, et je demande d'y marcher avec le titre de votre aide de camp. Ce qui est bien important, est de ne pas manquer son coup, et de disposer nos mesures de manière à ce que les succès ne soient pas douteux.

« Bonjour, mon cher cousin ; c'est de tout mon cœur que je me joins à vous, parce que je suis sûr que vous servirez notre constitution, et que j'ai autant besoin que vous de l'établissement de l'ordre public : donnez-moi vos ordres et vos commissions.

« J'ai imaginé qu'il y aurait des cas où deux officiers de la garde nationale de Paris pourraient être utiles ; je vous embrasse de tout mon cœur (1). L* F***. »

Les soldats de la garnison de Nancy, réunis à la populace, étaient effectivement dans un état d'insurrection effrayant. Ils avaient envoyé des députés dans les différentes garnisons, pour engager les soldats, soit à se joindre à eux, soit à les imiter, soit à ne pas marcher contre eux, si on leur en donnait l'ordre.

(1) Dans cette circonstance, nous voyons les constitutionnels agir de concert avec le roi, et conséquemment avec les royalistes modérés. (M. de B.)

Ils avaient envoyé des députés à Paris, pour présenter une adresse insolente à l'assemblée, et ils étaient ouvertement soutenus par le club des jacobins de Paris. M. de la Fayette les avait fait arrêter, et l'assemblée avait rendu un décret qui ordonnait aux troupes et au peuple de Nancy de rentrer dans le devoir et dans l'obéissance, sous peine d'être traités comme rebelles à la loi. Un officier général, M. de Malseigne, était chargé de l'exécution des décrets, que je devais soutenir de toutes mes forces et de tous mes moyens, et j'avais l'ordre d'employer les armes contre eux, s'ils persistaient dans leur rébellion (1).

Le lendemain de la réception du décret de l'assemblée, je reçus la lettre suivante du roi, pour me témoigner sa satisfaction de ce que je n'avais pas profité de mon congé dans ces circonstances.

« Saint-Cloud, ce 20 août 1790.

« Vous avez donné, Monsieur, une nouvelle preuve de votre zèle et des sentiments qui vous animent, en ne profitant pas du congé que je vous avais envoyé, dans les circonstances où vous l'avez reçu. J'ai appris avec une véritable peine les dangers auxquels vous a exposé la prolongation de votre séjour à Metz; je n'ai point été surpris de la fermeté dont vous avez donné de nouvelles preuves dans cette occasion, mais j'ai du plaisir à vous témoigner ma reconnaissance et ma satisfaction de votre conduite. LOUIS. »

Presqu'en même temps, le roi m'envoya l'ordre pour réunir à mon commandement les troupes de la Lorraine, de l'Alsace, de la Franche-Comté et de la Champagne, ce qui composait une armée de quatre-vingt-dix bataillons, et de cent quatre escadrons dont j'étais nommé général; elle comprenait toute la

(1) Voyez dans les pièces, sous la lettre (B), le décret rendu par l'assemblée nationale, le 16 août 1790. (*Note des nouv. édit.*)

frontière depuis la Suisse jusqu'à la Sambre ; le reste de l'armée française était divisé en trois parties. M. de Rochambeau commandait celle du Nord, composée des troupes de la Flandre française de la Picardie, et de la Normandie : celle du Sud était commandée par le maréchal de Mailly ; l'autre, des côtes de l'Océan, à l'exception de celles de Normandie, de Picardie et de Flandre, devait être commandée par un quatrième général qui n'était pas encore désigné. Si j'ai jamais eu de l'éloignement à étendre mon commandement, c'était dans cette circonstance ; presque toutes les troupes étaient livrées au désordre et à la licence ; l'infanterie française généralement était en insurrection : il ne restait que l'infanterie étrangère sur laquelle on pût compter ; encore quelques régiments étaient-ils déjà corrompus. Mais une grande partie de la cavalerie était restée dans l'ordre, avait conservé sa discipline ainsi que son attachement et sa fidélité au roi ; soit que composée d'une meilleure espèce d'hommes que l'infanterie, de paysans et de gens de campagne, les cavaliers fussent moins portés au libertinage ; soit que répandue et divisée dans les petites villes, dans les bourgs et dans les villages, cette partie de l'armée fût moins exposée à la séduction.

Dans les quatre-vingt-dix bataillons que je réunissais sous mes ordres, je ne pouvais donc disposer que de vingt bataillons allemands ou suisses ; mais sur les cent quatre escadrons, il y en avait au moins soixante restés fidèles au roi exclusivement, dont vingt-sept de hussards allemands. J'avais demandé au comte de la Tour-du-Pin, qui, comme je l'ai déjà dit, était dans les mêmes principes et avait les mêmes vues que moi, un ordre pour faire marcher les troupes à ma volonté, ce qui était très-important dans la circonstance et dans celles que je pouvais prévoir par la suite. Il m'en donna le pouvoir en m'écrivant la lettre suivante : elle était accompagnée d'un ordre pour les corps administratifs.

« Paris, le 24 août 1790.

« Je me suis empressé, Monsieur, de porter au roi votre lettre du 23 de ce mois. Sa Majesté a été sensible au nouveau sacrifice que vous lui faites de vos projets, et elle attend de votre zèle pour son service et de votre attachement pour sa personne que vous tiendrez dans la position où elle s'est plue à vous mettre, jusqu'à ce qu'il vous soit prouvé, ainsi qu'à elle, qu'il n'y a plus aucun moyen de vous y soutenir ; vous savez combien vous me trouverez disposé à seconder vos efforts.

« Sans les considérations les plus majeures, je me serais empressé de vous envoyer les ordres en blanc que vous mandez, et mon entière confiance en vous m'y aurait porté ; je mande à mon fils les motifs qui m'ont arrêté, et j'espère que vous les approuverez. Je me suis déterminé, pour seconder vos vues autant que je croyais pouvoir le faire, à écrire aux départements la lettre dont je joins ici copie. Les troupes doivent être déjà prévenues par les commandants d'Alsace, de Lorraine, et même du Hainault, qu'elles sont à vos ordres ; ainsi je ne pense pas que vous trouviez, dans les mouvements de troupes que vous jugerez indispensable d'ordonner, aucun obstacle, au moins de ceux qu'il était en mon pouvoir de vous éviter.

« Mais si je conçois, Monsieur, l'urgente nécessité de briser l'esprit d'insurrection par des mouvements fréquents, d'autres considérations tout aussi majeures, me forcent à vous recommander d'apporter la plus grande circonspection dans l'usage de ce moyen. Tâchez de vous assurer, autant que possible, de l'exécution de vos ordres, avant de tenter d'en donner, car le pire de tout serait de les voir compromis. Il me semble qu'une mesure bonne, et sûre à prendre, est d'établir, entre vous et les administrateurs des départements dans lesquels vous commandez les troupes, une confiance réciproque en vous concertant avec eux ; c'est actuellement la marche unique à suivre, et si ce moyen vous manque, je ne vois plus de ressources.

« Le roi approuve, Monsieur, que vous ayez envoyé M. de Malseigne seul à Nancy, Sa Majesté désirant que la force ne soit employée que lorsque, à l'extrémité, les départements se trouveront forcés à la requérir.

« Les détails que mon fils (1) aura l'honneur de vous communiquer, me dispensent d'entrer avec vous en explication sur le surplus de vos demandes.

« J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

« LA TOUR-DU-PIN. »

Dès que je fus à la tête de mon armée, et que j'envisageai la situation effrayante des troupes et l'état dangereux du royaume, il me fut facile de prévoir qu'il y aurait dans peu une grande catastrophe qui produirait vraisemblablement une guerre civile. Je songeai sur-le-champ à m'assurer d'une position qui me mît à même d'employer avec utilité les ressources que j'avais en main pour résister aux événements, et même pour m'en rendre maître. Je pouvais disposer d'une cavalerie nombreuse et de peu d'infanterie : je me proposai donc de rassembler les troupes sur lesquelles je pouvais compter, dans un lieu qui me donnât les moyens de résistance, des ressources pour les entretenir, et d'où j'aurais pu les faire agir librement et utilement sur les provinces voisines. Je choisis les bords de la Seille, qui tombe dans la Moselle, où il y a des prairies immenses, propres à nourrir un gros corps de cavalerie, surtout dans ce moment où l'on faisait la récolte des fourrages. J'avais pour point d'appui trois petites places, Marsal, Vic et Moyenvic, qui n'avaient qu'une petite population, qui exigeaient de

(1). M. de la Tour-du-Pin me fit assurer alors, par son fils, M. de Gouvernet, qu'il ferait placer dans mon commandement une vingtaine de mille hommes des meilleurs régiments, composés en grande partie d'étrangers, dont on aurait pu se servir utilement dans les circonstances, auxquels on aurait pu en rallier d'autres, et qui auraient servi de noyau pour une armée plus considérable. (M. de B.)

médiocres garnisons, et dont la première, entourée de marais, était très-forte; j'avais des plaines pour faire manœuvrer ma cavalerie; j'étais placé entre l'Alsace, la Lorraine et les Évêchés; et j'avais une entrée en Franche-Comté et en Bourgogne. Je m'assurai de Bitch et de Phalsbourg, petites forteresses excellentes qu'un bataillon suffisait pour garder, où il n'y avait ni peuple, ni bourgeoisie, ce qui était ce que je redoutais le plus. Ces places me rendaient maître de la partie des montagnes des Vosges qui sépare la Basse-Alsace de la Lorraine et des Évêchés. Je me proposai de m'assurer également de Montmédy, forteresse du même genre, qui me donnait une communication avec Luxembourg et l'étranger. Le second jour après avoir reçu l'ordre de prendre le commandement de cette armée, j'en donnai pour rassembler tous les fourrages sur la Seille et sur la Haute-Moselle, et des vivres à Marsal; j'y fis conduire un train d'artillerie, et je fis marcher mes meilleurs régiments dans cette partie.

CHAPITRE XIII.

Affaire de Nancy; détail de cet événement et de ses suites. — Je fais la visite des provinces que je commande; disposition du peuple et des troupes à cette époque. — Mon projet pour rendre au roi sa liberté, et pour le placer à la tête de son armée. — Le roi me propose de faciliter son départ de Paris et l'exécution de son projet de se retirer dans une des places frontières de mon commandement : je lui fais mes observations sur les dangers de cette démarche, et je l'assure de ma fidélité et de mon dévouement.

Cependant l'insurrection de Nancy augmentait et prenait tous les jours un caractère plus effrayant. La garnison était composée de quatre bataillons du régiment du roi, un des meilleurs de France, de deux bataillons suisses, formés de Génevois, de gens du pays de Vaux et de Neufchâtel, et du régiment de mestre de camp, cavalerie. L'espoir du pillage avait réuni quatre à cinq mille hommes de la ville et du voisinage; ils avaient ouvert les arsenaux, enlevé cinq mille fusils; ils s'étaient emparés des magasins; ils avaient pris les poudres, et armé dix-huit pièces de canon. Il est vrai que la ville n'était pas fortifiée, et avait seulement une enceinte de murailles et une citadelle, dont les fortifications étaient négligées depuis longtemps. Les soldats avaient pillé les caisses militaires; ils s'étaient livrés aux plus grands excès de débauche et de licence; ils avaient maltraité, battu, blessé leurs officiers; ils en avaient mis plusieurs, ainsi que l'officier général qui les commandait, dans des cachots. Réunis à la populace, ils avaient exigé de l'argent des autorités constituées de la ville, avec menace de pendre les officiers municipaux et les membres du département s'ils s'y refusaient; ils avaient exprimé le plus grand mé-

pris pour l'assemblée constituante, et brûlé ses décrets; enfin, le pillage général et le sac de la ville étaient annoncés, et les principales victimes désignées (1).

Tel était l'état de Nancy, quand le général Malseigne y arriva. Il fit proclamer le décret de l'assemblée; le peuple et les soldats s'en moquèrent : il harangua les derniers pour les faire rentrer dans le devoir, par le moyen de la persuasion; ils le menacèrent, et voulurent même l'arrêter, mais sa présence d'esprit et son courage le firent échapper à ce danger; il se sauva, et se retira à Lunéville, où était le corps des carabiniers, composé de huit escadrons, qui, jusqu'alors, étaient restés soumis à la discipline militaire. La garnison de Nancy, ainsi qu'une partie des gardes nationales de cette ville, voyant le général Malseigne échappé, marchèrent à Lunéville en corps d'armée, ayant à leur tête leurs officiers, qu'ils avaient forcés de se réunir à eux, pour contraindre les carabiniers à leur livrer ce général, qu'ils leur avaient déjà demandé, et qu'ils avaient refusé de leur remettre.

Dès que j'appris cet événement, je me décidai à rassembler des troupes et à marcher contre Nancy; mais je ne pouvais employer celles de la garnison de Metz, ni même celles des villes voisines; l'esprit d'insurrection agitait encore presque toute l'infanterie française, et je savais que les soldats avaient promis à ceux du régiment du roi de ne point agir contre eux dans le cas où on le leur ordonnerait. Je n'avais aucune infanterie étrangère auprès de moi; je craignais d'employer les gardes nationales, sur lesquelles je comptais peu; je pris donc le parti d'expédier des ordres pour faire marcher quelques bataillons suisses et allemands, ainsi que quelques régiments de cavalerie, et je parvins heureusement à faire sortir de Metz un petit train

(1) Pour donner au lecteur une idée détaillée des désordres dont M. de Bouillé trace ici le tableau rapide, nous publions dans les pièces (C) le procès-verbal de la municipalité de Nancy sur les causes, la durée et les circonstances de l'insurrection. (*Note des nouv. édit.*)

d'artillerie de huit pièces de canon. J'en partis moi-même, le 28 août, secrètement, craignant que les soldats de la garnison ne m'en empêchassent. J'arrivai le même jour à Toul, où je trouvai un bataillon suisse et un régiment de cavalerie. J'appris en arrivant que les carabiniers, après s'être refusés à livrer M. de Malseigne, après même un petit combat contre la garnison de Nancy, qu'ils avaient forcée à se retirer fort en désordre dans cette ville, s'étaient mis en insurrection le lendemain, avaient arrêté leur général, l'avaient fait conduire par un détachement à Nancy, et l'avaient remis aux soldats de la garnison, qui l'avaient mis au cachot.

Je fus instruit en même temps, par l'officier général qui commandait à Metz en mon absence, que les troupes et les gardes nationales étaient très-mécontentes de ce que je n'avais pas voulu les employer; les unes et les autres lui avaient envoyé une députation pour m'engager à m'en faire la demande, et à l'appuyer auprès de moi. Il était très-délicat de me servir de ces troupes dans une circonstance aussi critique et aussi dangereuse : je craignais que les soldats ne se réunissent aux rebelles, et que les gardes nationales ne montrassent ni le courage ni l'énergie qui étaient nécessaires dans une pareille occasion. Je pris donc le parti, pour ne pas les mécontenter, et pour diminuer, autant qu'il était possible, ces inconvénients, de commander seulement six cents grenadiers et six cents gardes nationaux, que je réunis le 30 août à Frouard, à une lieue et demie de Nancy, à quatre bataillons suisses ou allemands, et quatorze escadrons; mais la cavalerie m'était assez inutile contre cette ville. Les 30 et 31, ces troupes étaient rassemblées, au nombre de trois mille hommes d'infanterie et de quatorze cents chevaux. Deux mille hommes de gardes nationales des départements voisins, rassemblés quelques jours avant par l'aide de camp de M. de la Fayette, aux environs de Nancy, avaient cédé aux invitations du peuple et de la garnison de cette ville, et s'y étaient joints; de sorte que dix mille hommes armés y

étaient réunis. J'ignorais même si les huit escadrons des carabiniers n'étaient pas venus s'y joindre ; je ne comptais donc plus attaquer Nancy avec des moyens aussi faibles ; mais je voulais ramener par la persuasion (s'il était possible encore) le peuple et les soldats, les intimider et les soumettre, plutôt par l'appareil de la force que par la force elle-même. Si je ne réussissais pas, je comptais me retirer sur-le-champ à Marsal avec mes troupes, en rassembler un plus grand nombre, attendre des ordres, ou plutôt me conduire suivant les circonstances.

Le 30 au matin, je fis parvenir dans la ville une sommation, dans laquelle je renouvelai au peuple et aux soldats l'ordre d'obéir aux décrets de l'assemblée, de rentrer dans le devoir, et de livrer les chefs les plus factieux ; je leur donnai vingt-quatre heures pour y répondre.

J'appris à Frouard que les rebelles avaient forcé l'officier général commandant à Nancy, qu'ils tenaient en prison, à signer un ordre pour faire retirer les troupes auxquelles j'avais ordonné de marcher contre cette ville : deux régiments de cavalerie avaient même suspendu leur marche. Le 31, je reçus, à onze heures et demie, une députation de la ville de Nancy, en réponse à ma proclamation : elle était composée de députés du peuple, ou plutôt de la populace, de soldats de différents régiments, parmi lesquels se trouvaient des carabiniers ; elle était accompagnée des principaux membres du département et de la municipalité, qu'ils avaient forcés de les suivre, en les menaçant de les massacrer s'ils s'y refusaient. Je leur donnai audience dans une vaste cour de la maison où j'étais ; j'y laissai entrer en même temps des soldats de mes troupes, et elle en fut bientôt remplie, principalement des grenadiers de la garnison de Metz et des gardes nationales de cette ville, dont j'eus peine à retenir la fureur et l'emportement contre les députés, auxquels je répétai ce que j'avais exprimé dans ma proclamation. Je dis aux soldats que j'ordonnais que les trois régiments sortissent de la ville, et qu'alors je ferais exécuter le décret pro-

noncé contre eux par l'assemblée, en faisant arrêter les principaux factieux. Je signifiai à ceux du peuple, que je voulais avant tout qu'on me remît les deux officiers généraux qu'ils retenaient dans les prisons, qu'ils laissassent entrer mes troupes dans la ville, qu'ils leur livrassent leurs canons, et qu'ils se soumissent aux ordres qui leur seraient donnés par les autorités constituées. Je dis à tous en même temps que s'ils n'obéissaient pas, je ferais exécuter la loi dans toute sa rigueur, en employant les forces que j'avais en main. Les officiers municipaux gardaient le silence, et paraissaient dans la consternation; mais les députés élevèrent la voix avec beaucoup d'insolence, témoignèrent leur mépris pour mes ordres, et proposèrent des conditions. Alors les soldats, principalement les grenadiers français, renouvellent leur fureur, et s'écrient : *Ce sont des coquins et des rebelles, il faut les pendre!* (Ils avaient déjà oublié, sans doute, que quinze jours auparavant ils en avaient fait autant.) J'eus beaucoup de peine à les en empêcher et à les arracher de leurs mains, et ce ne fut qu'aux conditions que je les mènerais sur-le-champ contre la ville, et qu'on l'attaquerait si le peuple et la garnison ne se soumettaient pas (1).

(1) Le second procès-verbal dressé par la municipalité contient, sur ces différentes scènes qui précédèrent le combat, des détails fort importants.

« M. Dumoniel, vice-président du Directoire, dit le procès-verbal, observa au général qu'il avait toujours été le père du soldat. « J'ai toujours été, « lui a répondu M. de Bouillé, le père du soldat soumis, du soldat fidèle « à ses devoirs; mais j'abandonne le soldat rebelle, et, si je me sou- « viens de lui, c'est pour le punir d'après la rigueur de la loi. »

« La députation sur le point de se retirer pour aller rendre aux différents corps les dispositions de cet officier général, le régiment suisse Vigier, adressant la parole à cette députation, lui dit :

« Nous rougissons aujourd'hui des revers de notre uniforme, parce « qu'ils sont à peu près les mêmes que ceux de ces brigands qui vous « accompagnent (en parlant des soldats de Châteauvieux), eux seuls les « ont souillés ; déjà nous avons retourné les revers pour n'avoir rien de « commun avec de pareils rebelles : *il faut les pendre.* »

« Les députés du directoire du département et du conseil général de la

Je renvoyai la députation, en annonçant mes dispositions, les mêmes que celles des troupes. Quelques membres des corps administratifs s'approchèrent de moi, et me dirent tout bas que la fureur des rebelles était si grande contre eux, qu'ils seraient perdus si je les laissais rentrer dans Nancy; ils m'assurèrent en même temps qu'ils avaient forcé la municipalité à requérir les carabiniers de venir se réunir à eux, et que ceux-ci avaient demandé un ordre du département qui avait refusé de le leur donner. J'ordonnai donc aux membres de la municipalité et du département qui avaient accompagné la députation, de rester avec moi. Les députés retournèrent à Nancy, et je mis mes troupes en marche l'instant d'après, pour attaquer les rebelles, s'ils persistaient dans leur obstination.

Il m'était impossible de ne pas faire cette démarche, quelque hasardée et quelque dangereuse qu'elle fût, et je n'en prévoyais qu'un résultat affreux. J'allais engager un combat avec des forces si inégales, que je ne pouvais me flatter du succès; mais si je m'étais refusé au désir des troupes, et opposé à l'espèce de fureur dans laquelle elles étaient, je courais risque d'en éprouver moi-même les effets, en passant à leurs yeux pour un traître, ainsi qu'elles jugeaient depuis peu leurs chefs, et moi particulièrement. Je me livrai donc aveuglément à ma fortune.

commune, craignant les suites que pourraient entraîner le zèle de ces braves guerriers, et l'indignation qu'excitaient en eux la rébellion de leurs compatriotes et leur infraction aux décrets de l'assemblée nationale, réclamèrent l'autorité de M. de Bouillé pour mettre les députés militaires sous la protection de la loi : en conséquence le général a donné les ordres nécessaires pour qu'ils fussent rendus chacun à leurs corps avec sûreté. »

Ce second procès-verbal a, s'il est possible, plus d'intérêt encore que le premier. Il fait connaître l'agitation, le désordre, le mouvement d'espoir, de crainte, de fureur auxquels l'intérieur de la ville était en proie, tandis que M. de Bouillé décrit les différentes scènes qui se passaient hors des murs avant l'action. A partir du moment où le combat s'engage, le procès-verbal rapporte des traits de présence d'esprit et d'intrépidité que la modestie de M. de Bouillé l'a déterminé à passer sous silence. Voyez ce procès-verbal, sous la lettre (D). (*Note des nouv. édit.*)

A deux heures et demie, j'étais à une demi-lieue de la ville de Nancy, où je rencontrai une nouvelle députation avec des officiers, que les soldats avaient contraints à venir avec eux. Je lui fis la même réponse qu'à la première : je répétai que je voulais qu'on rendît les deux officiers généraux, que les trois régiments sortissent de la ville, qu'ils attendissent, dans un endroit que j'indiquai, l'exécution du décret et les ordres qui en étaient la suite; qu'on me livrât quatre coupables par régiment, que j'enverrais à l'assemblée nationale pour être jugés, et qu'enfin j'exigeais la soumission du peuple. Les officiers et les députés demandèrent un délai d'une heure, que je leur accordai, et qui expira à quatre heures.

J'approchai alors mon avant-garde des portes de la ville, qui étaient garnies de troupes et de peuple armé, et défendues par plusieurs pièces de canon. Il me vint encore une députation, avec laquelle il se trouvait plusieurs membres des corps administratifs et des officiers principaux de la garnison. Je fis arrêter une seconde fois les troupes à trente pas d'une des portes, et je fus parler à ces députés qui étaient sortis par une autre. Ils m'assurèrent que mes ordres allaient être exécutés, que les régiments sortaient pour se rendre à l'endroit que j'avais indiqué, et qu'on allait me remettre à l'instant les deux officiers généraux. Effectivement, je vis bientôt après la tête de la colonne du régiment du roi, qui débouchait de la ville, et les généraux Malseigne et Denoue vinrent me joindre. Regardant cette affaire comme finie, d'après l'assurance que m'en avaient donnée les députés de la ville et des troupes, j'avais suspendu la marche des miennes; j'avais même envoyé quelques gardes nationales de Metz dans la ville pour y préparer leur logement, et ils y avaient été reçus très-amicalement. Je n'attendais pour y entrer et en prendre possession que la sortie de la garnison; j'étais donc dans la plus grande sécurité, et m'applaudissais d'être sorti heureusement d'une position aussi extraordinaire et aussi dangereuse. Je causais avec les deux officiers généraux

et les principaux bourgeois à peu de distance de la porte, auprès de laquelle était la tête d'une de mes colonnes, lorsque le peuple et la populace armés, avec lesquels étaient restés un grand nombre de soldats, qui n'avaient pas suivi leurs drapeaux, se prennent de querelle avec mon avant-garde, composée de Suisses. Ils veulent faire feu sur elle de plusieurs pièces de canon chargées à cartouches, qu'ils avaient placées à l'entrée de la porte. Un jeune officier du régiment du roi, nommé Désilles, les arrête quelque temps. Il se met devant la bouche du canon; ils l'en arrachent : il s'assied sur la lumière d'un canon de vingt-quatre; ils le massacrent, les canons partent, et jettent par terre cinquante à soixante hommes de l'avant-garde; le reste, suivi des grenadiers français, se précipite avec furie sur les canons, ils s'en emparent ainsi que de la porte de Stainville, que ces canons défendaient, et ils entrent dans la ville par une grande place, où ils sont assaillis d'une grêle de coups de fusils, qui partent des caves, des fenêtres et des toits, sans apercevoir aucun ennemi.

Quel fut mon étonnement, quand j'entendis le signal d'un combat, que je m'étais efforcé d'éviter et auquel je ne devais plus m'attendre! Je vole à la tête de mes troupes, dont une partie déjà entrée dans la ville, était en désordre, culbutée, renversée, prête à fuir. Je fais mes dispositions à la hâte pour pénétrer par deux colonnes qui ne peuvent avancer qu'avec beaucoup de peine et de lenteur dans les principales rues. Les troupes de la garnison, croyant qu'on avait profité de leur sortie de Nancy pour attaquer le peuple et leurs camarades, y rentrèrent avec précipitation pour les défendre. Heureusement que les officiers du régiment du roi, forcés par leurs soldats de rester avec eux, parvinrent à leur persuader de se retirer dans la cour de leur caserne qui était fermée, de s'y mettre en bataille, d'y placer du canon et d'attendre qu'on les y attaquât. Cette mesure très-sage sauva tout; il n'y eut donc qu'environ six cents hommes de ce régiment réunis au reste de la gar-

nison et au peuple qui combattirent contre nos troupes. Celles-ci croyaient également que, sur les apparences de la paix, ceux de Nancy les avaient laissés approcher avec sécurité pour les combattre avec plus d'avantage et leur tendre un piége, et elles étaient remplies de fureur et d'animosité.

Dans ces dispositions de part et d'autre, ce combat extraordinaire s'engagea à quatre heures et demie du soir. Je fus jusqu'à sept heures et demie pour parvenir aux principales places où aboutissaient les casernes du régiment du roi et celles des Suisses, situées aux deux extrémités de la ville : j'avais déjà perdu quarante officiers et près de quatre cents soldats tués ou blessés. Un des bataillons allemands, ainsi que les gardes nationales de Metz, s'étaient retirés après avoir perdu beaucoup de monde : je ne pouvais faire usage de ma cavalerie, et j'avais commis l'imprudence, au commencement de l'affaire, de lâcher dans la ville deux escadrons d'hussards qui avaient été passés par les armes et dont la moitié avait été tuée : j'avais même été contraint d'envoyer une grande partie de ma cavalerie sur le chemin de Lunéville, pour s'opposer aux carabiniers que je craignais à tout moment de voir fondre sur moi. Il est vrai que nous avions pris douze pièces de canon, tué beaucoup de monde aux rebelles, fait plus de cinq cents prisonniers de la garnison ou du peuple, qui nous combattaient; que les régiments révoltés étaient retirés devant leurs casernes avec leurs canons, et que le peuple était rentré dans les maisons, ou avait quitté la ville; mais il ne me restait plus qu'environ quinze cents combattants répartis sur plusieurs points. J'étais sur la place royale avec environ quatre cents grenadiers français, à deux cents pas des casernes du régiment du roi d'où on ne tirait pas vivement, sollicité par les grenadiers d'attaquer ce régiment trois fois plus nombreux qu'eux. La nuit approchait, et je ne savais à quel parti me résoudre, quand M. de Rodais, un de mes aides de camp, vint me rendre compte qu'il était parvenu aux casernes, où il avait parlé aux soldats, et les avait

trouvés très-alarmés et disposés à se soumettre; qu'ils commençaient à écouter la voix de leurs officiers; et que si je paraissais, il ne doutait pas de leur soumission. J'y courus à l'instant, seul; ils parurent consternés en me voyant, et voulurent mettre bas les armes, je les en empêchai; mais je leur signifiai de sortir de la ville dans un quart d'heure, et ils y consentirent. Je leur expédiai sur-le-champ des ordres pour aller tenir garnison à vingt lieues de là. Les officiers reprirent leur autorité et leur commandement, et ce régiment sortit de Nancy devant moi; il en était dehors et en pleine marche une demi-heure après. Ce qu'il y eut d'extraordinaire, c'est que les soldats me demandèrent une escorte et un de mes aides de camp pour protéger leur marche, quoiqu'ils eussent chacun trente coups à tirer, que je n'avais pas cru prudent de leur ôter, de crainte de faire naître quelqu'obstacle, ou d'occasionner du retard à leur sortie, objet le plus intéressant dans le moment. Mon fils(1), qui s'offrit pour remplir cette mission délicate, les accompagna jusqu'à deux lieues avec trente hussards que je leur donnai pour escorte et qui les conduisirent à leur nouvelle garnison.

Je fis annoncer au régiment suisse le départ de celui du roi, et mes ordres pour sortir de Nancy et pour aller dans une ville éloignée que je lui désignai : les soldats s'y soumirent, et cet exemple fut suivi par la cavalerie. A neuf heures du soir, toute la garnison était partie et était en marche; le peuple de Nancy était dispersé, ou rentré chez lui; les étrangers s'étaient retirés, et la ville était dans le plus grand calme. Le lendemain je fis reprendre au département et à la municipalité leurs fonctions et leur autorité, et l'ordre fut entièrement rétabli. Ce qu'il y eut de particulier et d'heureux, c'est qu'aucune maison ne fut ni pillée ni brûlée, et qu'il n'y eut d'habitants tués ou blessés (dont le nombre, que je n'ai pu connaître, a dû être considérable), que ceux qui avaient pris les armes.

(1) M. le marquis de Bouillé, aujourd'hui lieutenant général.
(*Note des nouv. édit.*)

Le 1er septembre, les trois bataillons suisses me demandèrent la permission d'assembler un conseil de guerre, pour juger environ quatre-vingts soldats de Châteauvieux qui avaient été pris les armes à la main. Le corps suisse, au service du roi, avait le droit, d'après le traité des ligues suisses avec la France, de conserver sa justice particulière et indépendante. Ce conseil de guerre condamna vingt-deux soldats à mort et cinquante et quelques aux galères, ce qui fut exécuté sans que j'eusse le droit de l'empêcher. On avait pris environ cent quatre-vingts soldats du régiment du roi, et trois cents hommes du peuple, les armes à la main : je ne pouvais les faire juger; ils furent tous élargis depuis sans jugement, et personne ne fut puni.

Voilà ce qu'on appelle le massacre de Nancy (1). On jugera que je fus entraîné dans des événements que je craignais et que je voulais éviter. La fortune m'arracha, comme par les cheveux, du danger où elle m'avait précipité : c'est la dernière faveur que j'en ai obtenue (2).

(1) Peut-être trouvera-t-on que j'ai été trop minutieux dans les détails que j'ai donnés sur l'insurrection de Nancy; mais on doit remarquer en même temps que le désir de détruire les imputations atroces qui ont été faites contre moi à cette occasion a été un des principaux motifs qui m'ont engagé à publier ces Mémoires, qui doivent me servir d'excuse. (M. de B.)

(2) M. le marquis de Bouillé, lieutenant général, et fils de l'homme célèbre dont nous publions les Mémoires, a, dans son cabinet, un tableau qui représente l'attaque de Nancy. Ce morceau, qui n'est pas d'ailleurs d'un pinceau fort habile, a du moins le mérite d'une fidélité scrupuleuse. Les lieux et les circonstances y sont représentés avec la plus grande exactitude. Il fut peint par un officier suisse qui servait dans un des corps sous les ordres de M. de Bouillé, et qui prit part à l'action. M. de Bouillé, lui-même, paraît dans le fond du tableau dirigeant l'une des colonnes d'attaque; et sur le premier plan l'on voit le généreux Désilles, saisi par des furieux, mais s'attachant encore au canon qu'il tenait embrassé pour les empêcher d'y mettre le feu.

Peut-être avant fort peu de temps, pour répondre aux nombreuses demandes qui nous sont adressées, publierons-nous les portraits les plus ressemblants des écrivains dont nous imprimons les Mémoires, et les

Ma conduite méritait-elle donc non-seulement les reproches qu'on m'a faits, ou les injures qu'on m'a prodiguées; mais a-t-elle été répréhensible sous aucun rapport? La lettre du roi à cette occasion, celle de M. de la Fayette lui-même, celle du président de l'assemblée, toutes remplies d'éloges exagérés, confirmeront au moins que j'ai agi au nom de la loi et par la loi, et l'exposé de ma conduite démontrera évidemment que j'ai été entraîné par des circonstances impérieuses auxquelles j'ai dû obéir. Je rapporterai les lettres, ainsi que le décret de l'assemblée nationale; on verra aussi, dans la suite de ces Mémoires, que l'assemblée, influencée par les orléanistes, ordonna de nouveau l'examen de ma conduite; que Sillery, un des plus zélés partisans du duc d'Orléans, en fit l'objet d'un rapport, et qu'elle fut approuvée de nouveau. Je dois ajouter que, par un sentiment d'humanité, je m'étais écarté, dans cette circonstance, des principes politiques que je croyais devoir adopter pour garantir la France des plus grands maux dont elle était menacée et qu'elle a éprouvés depuis.

Quoique j'eusse la guerre civile en horreur, je la croyais nécessaire alors pour sauver le roi, la monarchie, la France entière. Le duc d'Orléans l'avait allumée (car il a été bien prouvé que c'était ses agents directs, secondés par les factieux et les jacobins, qui avaient soulevé les troupes), j'en éteignis les premières étincelles : j'y étais cependant bien préparé; j'aurais rassemblé une armée purement royaliste, qui plus tôt formée et plus tôt en activité, aurait eu sans doute les premiers succès, lesquels auraient servi à augmenter encore nos forces. Le roi, dans l'étendue de son royaume, pouvait disposer d'environ quarante bataillons

monuments historiques les plus précieux conservés par leurs familles, et qu'elles veulent bien ne confier qu'à nous. Les nobles procédés de M. le marquis de Bouillé nous autorisent à dire que nous pourrons enrichir cette collection du tableau curieux qui représente l'affaire de Nancy. Nous y joindrons aussi le portrait du général, d'après un très-beau buste sorti des mains de M. Houdon, et qu'on regarde comme un de ses meilleurs ouvrages. (*Note des nouv. édit.*)

suisses, allemands et autres étrangers, et d'environ cent escadrons qui lui étaient fidèles : les nobles et une partie des propriétaires se seraient réunis à lui; le parti constitutionnel aurait partagé le reste de l'armée avec le duc d'Orléans, qui était à la tête des jacobins et de la populace, qu'on appelait alors les sans-culottes. Il était impossible que les constitutionnels ne cherchassent pas à s'appuyer du roi, qui aurait eu alors un parti qu'il n'avait pu avoir depuis la révolution : ce monarque sortait donc alors de la situation avilissante où il était; il en prenait une plus relevée qui pouvait lui faire recouvrer une partie de sa souveraineté, s'il eût été bien conseillé ; et il avait à cette époque des ministres capables, qui voyaient les choses sous leur vrai point de vue : l'archevêque de Bordeaux, garde des sceaux, était un homme d'un grand sens, de beaucoup d'esprit, et de celui qu'il fallait pour les circonstances. M. de Saint-Priest, ministre de l'intérieur, avait un grand caractère et était très-éclairé. M. de la Tour-du-Pin était un homme vertueux, dont je pouvais absolument disposer. Quant à M. Necker, honteux et confus de ses erreurs, il avait perdu l'estime de la nation, la confiance de l'assemblée et celle de son parti. M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, avait perdu la confiance du roi.

Ce prince crut cependant que je lui avais rendu un grand service, lorsque, malgré moi, je lui avais fait perdre une des seules occasions qui s'étaient présentées depuis la révolution pour remonter sur son trône. Il m'écrivit, de sa main, le 3 septembre, la lettre suivante, que je reçus à mon retour à Metz : elle peint la bonté, la sensibilité de son cœur : infortuné monarque, fait pour commander à un meilleur peuple !

Lettre du roi.

« A Saint-Cloud, le 4 septembre 1790.

« J'espère, Monsieur, que vous me connaissez assez pour ne pas douter de l'extrême satisfaction que j'ai ressentie de votre

conduite à Nancy : vous avez sauvé la France le 31 août, et vous avez par là montré aux autres le chemin et comme ils doivent se conduire : c'est le comble de la bonne conduite que vous tenez depuis un an, et à laquelle vous avez eu bien du mérite par les tracasseries qu'on vous a suscitées. Continuez sur la même route; soignez votre popularité, elle peut m'être bien utile et au royaume ; je la regarde comme l'ancre de salut, et que ce sera elle qui pourra servir un jour à rétablir l'ordre. J'ai été bien inquiet sur les dangers auxquels vous vous exposiez, jusqu'à ce que j'aie reçu les nouvelles de M. de Gouvernet, et je regrette bien sincèrement les braves gens qui ont péri dans cette affligeante, mais bien nécessaire affaire. Je vous prie de me marquer particulièrement ceux dont vous avez été content; je vous charge aussi de témoigner aux gardes nationales, ainsi qu'aux officiers et soldats qui vous ont si bravement secondé, combien je suis touché de leur zèle et de leur fidélité. Pour vous, Monsieur, vous avez acquis des droits éternels à mon estime et à mon amitié.

« LOUIS.

« *P. S.* J'ai su qu'un de vos chevaux, que vous aimiez beaucoup, a été tué sous M. de Gouvernet ; je vous envoie un des miens que j'ai monté, et que je vous prie de garder pour l'amour de moi. »

Je reçus les lettres suivantes de M. de la Fayette et du président de l'assemblée ; je les rapporte, ainsi que mes réponses à ce dernier :

Lettre de M. de la Fayette.

« Ce vendredi.

« Vous êtes le sauveur de la chose publique, mon cher cousin. J'en jouis doublement, et comme citoyen et comme votre ami. J'ai partagé vos anxiétés sur la terrible situation où nous étions prêts à tomber, et j'ai regardé l'exécution du décret de Nancy

comme la crise de l'ordre public ; aussi a-t-on bien cherché à égarer le peuple sur cet événement. Je ne m'en étonne pas, puisqu'il déjoue les projets de troubles ; mais vous avez été si scrupuleux observateur de toutes les règles, que la malignité n'a trouvé à mordre nulle part, et que chaque doute produit un éclaircissement à votre avantage. Je vous envoie la copie du décret passé aujourd'hui à la presque unanimité ; il n'y a pas trente membres qui se soient levés contre. Vous recevrez des commissaires porteurs d'une proclamation, dont une partie est devenue bien utile ; c'est M. Duveyrier, avocat, secrétaire des électeurs l'année passée, et M. Cahier de Gerville, procureur syndic, substitut dans la commune de Paris ; ce sont deux hommes fort honnêtes, et dont, j'espère, vous serez content. Je vous écrirai plus longuement demain, mon cher cousin, après avoir causé avec de Gouvernet, et vous parlerai de tout ce que vous m'avez mandé sur l'état de nos frontières ; quant à l'intérieur, il y a bien encore du mouvement, et Paris fermente singulièrement depuis quelques jours ; mais il faudra bien que nous venions à bout de ces difficultés, qui, seules à présent, peuvent retarder l'établissement de l'ordre constitutionnel. Notre union, mon cher cousin, est un moyen de servir la chose publique qui est bien chère à mon cœur ; et ce sentiment est fondé sur le plus tendre attachement, et une sensibilité éternelle pour les témoignages d'amitié et de confiance que j'ai reçus de vous. Bonsoir, mon cher cousin ; je vous écrirai demain ; les commissaires arriveront peu après cette lettre. »

Lettre du président de l'assemblée constituante.

« Paris, 5 septembre 1790.

« L'assemblée nationale, Monsieur, a comblé d'éloges la conduite remplie de courage et de patriotisme que vous avez tenue, en faisant rentrer dans le devoir la garnison de Nancy et les autres coupables. Vos succès comme guerrier ne peuvent

étonner l'assemblée nationale ; mais elle sent quelle a dû être votre douleur, d'être forcé de déployer vos talents contre des soldats rebelles accoutumés à vaincre sous vos ordres, et cette douleur elle la partage. La gloire d'avoir vengé les lois et réprimé des séditieux qui les enfreignaient toutes est au-dessus de celle d'avoir été plusieurs fois vainqueur des ennemis de la France : il vous appartenait de réunir l'une et l'autre. L'assemblée nationale me charge de vous témoigner son estime, et je m'applaudis d'être en ce moment l'interprète de ses sentiments.

« Je suis, Monsieur, etc.

« HENRI JESSÉ, *président.*

« *P. S.* Je vous adresse, Monsieur, une expédition en forme du décret de l'assemblée nationale, et je vous prie de faire parvenir, sans délai, aux gardes nationales, et aux troupes de ligne qui ont travaillé sous vos ordres au rétablissement de la paix, les lettres ci-jointes que l'assemblée m'a chargé de leur écrire ; vous voudrez bien veiller à ce que toutes en aient communication. »

Décret de l'assemblée nationale, du 3 septembre 1790.

L'Assemblée nationale a décrété et décrète :

Que le directoire du département de la Meurthe et les municipalités de Nancy et de Lunéville sont remerciés de leur zèle ;

Que les gardes nationales qui ont marché sous les ordres de M. de Bouillé sont remerciées du patriotisme et de la bravoure civique qu'elles ont montrés pour le rétablissement de l'ordre à Nancy ;

Que M. Désilles est remercié pour son dévouement héroïque (1) ;

(1) On trouvera dans les pièces (E) : 1° les lettres adressées par l'assemblée aux gardes nationales, aux troupes de ligne, au directoire du département de la Meurthe, à la municipalité de Nancy, et 2° la lettre écrite par-

Que la nation se charge de pourvoir au sort des femmes des gardes nationales qui ont péri;

Que le général et les troupes de ligne sont approuvés pour avoir glorieusement rempli leur devoir;

Que les commissaires dont l'envoi a été décrété se rendront sans délai à Nancy, pour y prendre les mesures nécessaires à la conservation de la tranquillité, et l'information exacte des faits qui doit amener la punition des coupables, de quelques grade, rang et état qu'ils puissent être.

Collationné à l'original, par nous président et secrétaires de l'assemblée nationale, à Paris, le 4 septembre 1790.

HENRI JESSÉ, *président*.

CHARLES-CLAUDE DE LACOUR, DAUCHY, DINOCHAU, FRANÇOIS-PAUL-NICOLAS ANTOINE, *secrétaires*.

Ma réponse au président..

« Nancy, 10 septembre 2790.

« L'approbation que l'assemblée nationale veut bien donner à ma conduite, est une des plus grandes consolations qui puissent calmer la douleur que je ressens d'avoir été contraint, pour le maintien des lois, de déployer les forces françaises contre des Français rebelles, et d'employer, pour les réduire, des armes qui n'auraient dû l'être que contre des ennemis étrangers. La justice qu'elle rend à ma conduite ne laissera plus aucun doute sur les principes qui l'ont dirigée; et s'il pouvait en exister encore sur mes sentiments, mon honneur et la dignité de mon caractère sont, devant la nation, devant l'Europe entière, les plus sûrs garants de mon respect et de ma soumission aux lois, ainsi que de l'inviolabilité de mes serments et de mon dévouement à

ticulièrement au généreux Désilles. Nous y joignons, sur son dévouement, quelques détails extraits des *Tableaux historiques de la révolution;* 3° enfin les proclamations de la municipalité de Nancy aux citoyens et aux soldats. (*Note des nouv. édit.*)

la chose publique. Interprète des volontés de l'assemblée, soyez-le auprès d'elle, monsieur le président, de mes sentiments, et daignez l'assurer qu'il n'est pas de Français plus fidèle observateur des lois, et plus zélé défenseur de sa patrie.

« Je suis, etc.

« *P. S.* J'ai fait remettre aux troupes et aux gardes nationales, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour elles. »

J'avais laissé Nancy dans la plus grande tranquillité. L'assemblée avait envoyé deux commissaires pour connaître les causes de l'insurrection. Ils firent beaucoup de mal par leur extrême indulgence et par leurs démarches pour rétablir le patriotisme presque éteint dans cette ville après cet événement. Une circonstance assez extraordinaire, c'est que le peuple ne voulait plus, après l'affaire de Nancy, faire le service de la garde nationale; il avait déposé ses armes, jeté la cocarde nationale, et ne voulait plus reconnaître que l'autorité militaire émanée du roi. Les autorités constituées avaient le même esprit. J'eus beaucoup de peine à persuader aux membres du département et de la municipalité, qu'ils devaient reprendre leurs fonctions et obéir aux nouvelles lois constitutionnelles. Nancy était donc devenue royaliste; mais je jugeai qu'il n'était d'aucune utilité de les appuyer dans ces principes; ce mouvement ne pouvait être que momentané et n'aurait pas été suivi par les autres villes. Les commissaires eurent beaucoup de peine à ramener celle-ci à des sentiments patriotiques.

On a dû juger par la lettre du roi, par celle du président de l'assemblée, de l'importance qu'ils avaient mise à cet événement; ils donnèrent de grands éloges à ma conduite : il semblait que j'eusse sauvé la France par mes talents, tandis que je n'avais été que l'instrument aveugle de la Providence, qui en avait arrêté la destruction.

La Fayette, devenu le chevalier de la constitution, après en avoir été le chef, ne voyait que le danger auquel elle avait été exposée et auquel elle avait échappé pour le moment; il ne connaissait pas les forces et les ressources de l'ennemi qui l'attaquait, qui devait le détruire un jour ; et il était plus occupé à se garantir des royalistes, qui ne pouvaient rien, que d'écraser les jacobins, ses véritables et ses plus formidables ennemis.

La ville de Metz, ainsi que la province, était dans l'enthousiasme de l'événement de Nancy; les troupes suivaient l'impulsion du peuple, et j'étais parvenu au plus haut degré de popularité. Je me décidai, peu de jours après mon retour à Metz, à faire la tournée de mon commandement pour connaître les dispositions du peuple et de l'armée, et juger de ce qu'il me serait possible de faire en faveur du roi. La veille de mon départ, je reçus la lettre suivante de la Fayette, par un de ses aides de camp, le même qu'il m'avait envoyé lors de l'affaire de Nancy, homme très-fin, très-adroit, que je regardais comme l'espion de son général, et en qui je n'avais ni ne pouvais avoir confiance. Il me proposa de sa part de me suivre, et je ne pus m'y refuser.

Lettre de M. de La Fayette.

« Paris, le 15 septembre 1790.

« M. de Gouvion m'a remis votre lettre, mon cher cousin ; vos commissions seront exécutées le mieux que je pourrai (1).

(1) François Gouvion, né à Toul, et qui porte un nom que tant de belles actions ont rendu célèbre dans nos fastes militaires, avait été le compagnon d'armes du général la Fayette en Amérique. Il fut sous lui major-général de la garde nationale parisienne, dans les premiers temps de la révolution. Porté plus tard à l'assemblée législative, il demanda et obtint, en avril 1792, de l'emploi dans l'armée que commandait alors le général La Fayette. A l'attaque du camp retranché sur Maubeuge, il tomba frappé d'un boulet de canon. Il mourut en brave, après avoir vécu comme un excellent citoyen. Cet officier était cousin du maréchal Gouvion-Saint-Cyr. (*Note des nouv. édit.*)

J'avais déjà écrit aux commissaires ; je leur renouvelle aujourd'hui mes recommandations. Desmottes, mon aide de camp, se rend auprès de vous, mon cher cousin, pour vous présenter notre adresse aux gardes nationales qui ont servi sous vos ordres, et que nous vous prions de vouloir bien indiquer. Je m'en rapporte à lui pour vous donner des nouvelles de ce pays-ci ; gardez-le quelque temps, il vous sera utile. Nous sommes au milieu des intrigues, des ambitions, des amours-propres : j'ai tâché de rallier les partis autour de quelques principes certains, qui fissent connaître nettement où nous en sommes et où nous allons, et qui assurassent le rétablissement de l'ordre ; mais l'on se hait bien plus que l'on n'aime la chose publique. Je suis bien touché, mon cher cousin, de l'amitié que vous me témoignez ; notre union et notre confiance réciproques sont, dans ce moment, le plus grand moyen de salut. C'est de tout mon cœur que je me livre à ce sentiment, qui est d'autant plus nécessaire pour moi, que la rareté des honnêtes gens m'est de plus en plus démontrée. Agréez, mon cher cousin, le dévouement et le tendre attachement qui m'uniront toujours à vous. »

La commission que j'avais donnée à la Fayette, était d'engager l'assemblée à faire punir quelques-uns des principaux rebelles pris les armes à la main à Nancy, afin de faire un exemple qui en imposât au peuple et à l'armée, ce que je ne pus obtenir. Le sujet de ses plaintes sur la division qui régnait dans le parti constitutionnel démocratique de l'assemblée, provenait de ce que les Lameth et leurs amis avaient abandonné son parti et s'étaient jetés dans celui des jacobins. Leur objet était de forcer la Fayette à quitter sa place de commandant général des gardes nationales, et d'y placer quelqu'un de leurs partisans. Son aide de camp Desmottes avait des lettres circulaires pour les municipalités, pour les chefs des gardes nationales et pour les présidents des clubs. Ceux-ci n'avaient pas encore développé ouvertement, dans la plupart des provinces, leurs principes

de jacobinisme et d'anarchie ; ils étaient mêlés de constitutionnels et de jacobins. Ces derniers cependant dominaient ; ils mettaient autant d'art et d'audace dans leur conduite, que les constitutionnels mettaient de maladresse et de faiblesse dans la leur ; et dans les troubles de cette espèce, les plus hardis et les plus scélérats finissent toujours par être les maîtres. L'hydre du jacobinisme avait caché sa tête ; son parti était encore faible dans l'assemblée nationale et s'y montrait peu ; mais dans Paris il attaquait ouvertement la Fayette, qui, plein de confiance dans son armée parisienne, et fier d'avoir fait fuir le duc d'Orléans son chef pendant quelque temps, le méprisait, et cette sécurité l'a perdu.

Dans ma tournée des provinces frontières, je remarquai que les membres des départements, composés de nobles et en général de propriétaires, étaient royalistes, sans oser déclarer leur opinion : ils l'étaient en Alsace, en Lorraine et en Franche-Comté. Les principaux membres prirent confiance en moi, me le témoignèrent et m'assurèrent qu'ils feraient tout ce que je désirerais pour le retour de l'autorité légitime. Ainsi, sur neuf départements que contenait la frontière que je commandais, six étaient entièrement dans mes principes et à ma disposition ; mais leurs fonctions ne s'étendant que sur l'administration, et n'ayant aucun rapport avec la police, ils n'avaient que très-peu d'influence sur le peuple, dirigé par les clubs et les municipalités en rivalité avec les premiers, qui étaient regardés comme des aristocrates. Dans les provinces de l'Alsace et de la Lorraine dite allemande, il y avait beaucoup de royalistes par principe de religion. La première était divisée entre les catholiques et les luthériens, qui se haïssaient mortellement. Quoique ceux-ci fussent les moins nombreux, ils étaient les plus forts, étant plus remuants et soutenus par le parti constitutionnel et par les jacobins, ce qui rendait timides les premiers, qui étaient alors attachés au roi et à l'ancien gouvernement.

Les troupes, dans toutes les provinces, étaient dès lors ren-

trées dans l'ordre et soumises aux lois de la discipline militaire ; mais tous les régiments d'infanterie française étaient attachés à la constitution, ou plutôt à la révolution : ils n'obéissaient au roi que comme en étant le chef, et à leurs officiers moins qu'aux municipalités, et aux chefs des clubs, qui en disposaient encore davantage, mais qui dans ce moment ne cherchaient pas à les corrompre, attendant une occasion plus favorable. Dans la plupart des corps, des soldats avaient des correspondances avec les principaux membres de l'assemblée constituante, qui entretenaient parmi eux des agents secrets auxquels ils obéissaient aveuglément et qui dirigeaient leur conduite. Ainsi que je l'ai dit, les troupes étrangères et la grande majorité de la cavalerie ne reconnaissaient guère que le roi. En général, le peuple était constitutionnel, la populace jacobine ; il y avait très-peu de royalistes, excepté les nobles, le clergé, les anciens magistrats, et presque tous les officiers de l'armée, qui avaient perdu leur considération et la confiance de leurs soldats.

Pendant mon voyage dans ces provinces, j'avais reçu la lettre suivante de la Fayette :

« Paris, le 3 octobre 1790.

« Je ne vous rends pas compte de vos commissions, mon cher cousin, puisque vous en recevrez un très-détaillé ; il n'y a qu'un article bien arriéré , c'est l'organisation des gardes nationales. L'assemblée sent qu'il est urgent de s'en occuper, mais elle trouve le travail délicat à faire, et tous les jours elle le demande, sans avoir une forte envie qu'on le lui donne, de manière que d'autres objets passent devant, et nommément l'impôt dont on va s'occuper sans relâche : je suivrai, le mieux que je pourrai, l'affaire des gardes nationales.

« Vous connaissez la procédure, le rapport et le décret de l'assemblée sur l'affaire du 6 octobre (1). Le parti d'Orléans

(1) On instruisit l'affaire du 6 octobre, par-devant le Châtelet de Paris,

cherche à me compromettre et même à m'attaquer; on fabrique un mémoire, on paye des motionnaires et des libellistes; le prince s'exerce à casser des œufs à coups de pistolet. De tout cela, je pense qu'il ne sortira rien de bien formidable, surtout si le roi passe plus de temps à Paris, pour déjouer les intrigues sur le bruit absurde de son départ; j'imagine que toute cette discussion sur le 6 octobre, produira un effet bien défavorable.

« L'accélération des travaux de l'assemblée est plus utile que jamais: je regardais la réunion du parti populaire comme un moyen de finir vite et mieux, que dans toute autre hypothèse, pourvu qu'on fût convenu de principes certains, nommément sur l'administration et sur toutes les fonctions du pouvoir exécutif; mais les haines et les amours-propres s'y opposent. J'ai reconnu, dans mes conversations avec les chefs des clubs, que leurs idées sont bien plus rapprochées que leurs sentiments; je ne vais dans ce moment ni à l'un ni à l'autre, restant avec mes amis, recevant tout le monde, et soutenant tous ceux qui sont pour la liberté, la constitution et l'ordre public. On a formé un comité de révision, dont les travaux influeront presque entièrement sur la rédaction de la constitution; il est bien important qu'il fasse une bonne séparation des principes et des

que l'assemblée constituante avait établi cour souveraine, pour juger les crimes de lèse-nation, nouveau genre de crime qu'on avait inventé, et qui fut substitué à celui de lèse-majesté. Le Châtelet, qui avait toujours eu une grande réputation sous l'ancien régime, instruisit cette affaire avec beaucoup de soin et d'intégrité, malgré les intrigues de Mirabeau, du duc d'Orléans et de son parti; il est vrai qu'il avait l'appui de la Fayette, qui soutint ce tribunal, dans le travail de cette procédure, avec beaucoup d'énergie et d'activité. Mais le Châtelet ayant présenté à l'assemblée le résultat de sa procédure, par laquelle il déclarait que deux membres de l'assemblée, le duc d'Orléans et Mirabeau, devaient être décrétés; alors ceux-ci eurent le crédit de faire remettre l'instruction de ce procès entre les mains du comité des recherches de l'assemblée, dont les membres étaient dévoués au duc d'Orléans et à Mirabeau, et cette affaire n'eut point de suite *. (M. de B.)

* Consultez les Mémoires de Ferrières, tome I. (*Note des nouv. édit.*)

articles vraiment constitutionnels d'avec les décrets réglementaires, et tout ce qu'on donnera à réformer aux législateurs. Si ce comité s'entend bien, il peut faire un travail d'autant plus utile qu'il est composé de membres des deux partis populaires, et qu'il en passerait plus vite à l'assemblée.

« Bonjour, mon cher cousin ; donnez-moi vos ordres sur toutes les commissions que vous aurez à faire, pour nous mettre en état de nous défendre de tous nos voisins : j'ai le plaisir de vous apprendre que les aristocrates vous ont retiré leur incommode amitié, depuis que vous avez sauvé la patrie à Nancy.

« Agréez, mon cher cousin, ma tendre et fidèle amitié.

« L* F***. »

Les jacobins, furieux que leurs projets eussent échoué, particulièrement à Nancy, excitèrent la populace de Paris contre la Fayette, contre le ministre de la guerre et contre moi ; elle demanda nos têtes, et M. de la Tour-du-Pin eut bien de la peine à garantir la sienne. L'assemblée, soit par les intrigues du duc d'Orléans, soit par la crainte que lui inspirèrent les mouvements populaires et les menaces de la multitude dirigée par les orléanistes, ordonna l'examen de la conduite du ministre et de la mienne dans cette affaire, quoiqu'elle l'eût déjà approuvée ; elle nomma des commissaires choisis dans le parti d'Orléans, pour l'examiner. Le rapport de cette affaire fut fait peu de mois après par Sillery : notre conduite, dirigée par la loi et fondée sur les décrets de l'assemblée, n'ayant présenté rien de répréhensible, M. de la Tour-du-Pin et moi nous fûmes approuvés. La faiblesse de cette assemblée à revenir sur une affaire déjà jugée par elle, montrait les causes qui l'influençaient sur ses démarches et ses délibérations.

Il était question de faire rendre un décret par l'assemblée pour resserrer les liens de la discipline militaire, en rappelant l'exécution des anciennes ordonnances ou en en faisant de

nouvelles ; de faire quelques changements au code pénal pour l'armée, qui avait été fait récemment par le comité militaire de l'Assemblée, et qui opposait les plus grands obstacles au maintien de la discipline, par l'établissement d'un jury, auquel devaient être soumis tous les jugements concernant les délits militaires, ce qui ôtait aux chefs toute leur autorité et aux lois toute leur activité. Il s'agissait aussi, ainsi que je l'ai dit, de faire punir les premiers moteurs de l'insurrection de Nancy, parmi les soldats et parmi le peuple ; et enfin de faire un règlement pour la constitution et l'organisation des gardes nationales, qui en fixât la composition, le nombre, le service et les fonctions, et qui permît en même temps de désarmer le reste du peuple et la populace qui, étant en armes dans toute la France, menaçaient et troublaient même l'ordre et la tranquillité publique. C'était le sujet de la lettre que j'avais écrite à M. de la Fayette, ainsi que de plusieurs autres précédentes ; mes réclamations et mes demandes ont été sans effet.

On voit par cette lettre de la Fayette, qu'il commençait à être tracassé par le parti du duc d'Orléans et par les jacobins. A la tête de ses ennemis étaient Mirabeau, les Lameth, plusieurs des principaux démocrates de l'assemblée, et beaucoup d'autres factieux dangereux par leur audace, leurs intrigues et leurs talents. Depuis la fédération du 14 juillet, la puissance de la Fayette avait diminué graduellement ; sa jalousie et sa méfiance de moi avaient augmenté : notre correspondance fut moins active par la suite, et je ne citerai plus que deux de ses lettres. J'ai cru que son aide de camp Desmottes, qui m'avait accompagné dans mes tournées, avait pu deviner mes vrais sentiments et l'en avait instruit.

D'après la situation des provinces que j'avais parcourues, la disposition du peuple, des autorités constituées et de l'armée ; d'après la position malheureuse du roi et de la famille royale, dont chaque jour on raccourcissait la chaîne, je n'entre-

vis plus qu'une seule ressouree, non pour rétablir l'ancienne monarehie (il n'était déjà plus temps), mais au moins pour en sauver quelques débris, rendre au roi sa liberté, une partie de sa dignité et quelques lambeaux de son autorité. Ce moyen était d'engager l'empereur, son allié, de faire avancer quelques troupes sur la frontière; et il le pouvait d'autant plus, qu'il venait de eonsommer la soumission des Pays-Bas, où il avait alors une armée. Il aurait réelamé les droits des princes allemands possessionnés en Alsaee et en Lorraine, qui avaient été violés par les déerets de l'assemblée, ce qui aurait servi de prétexte aux mouvements de ses troupes et aux hostilités qu'il aurait annoneées : j'en aurais eu un pour rassembler uue armée composée des meilleurs régiments, bien persuadé que, dans eette circonstance, on n'aurait pas osé en confier le commandement à un autre qu'à moi, ayant alors la confianee des gardes nationales et des peuples des frontières. J'aurais fait présenter une adresse par les départements de ees provinees, pour demander à l'assemblée que le roi vînt se mettre à la tête de son armée, pour dissiper, par sa présence, l'esprit de lieence et d'indiseipline qui régnait parmi les soldats : je l'aurais demandé moi-même et je l'aurais fait demander par les troupes. Une pareille adresse aurait pu diffieilement être rejetée, étant appuyée par les prineipaux membres du eôté gauehe et par Mirabeau lui-même, qui avait déjà fait proposer ses serviees au roi, si on voulait les payer (1). Ils furent refusés alors, aceeptés depuis, mais trop tard, ainsi qu'on le verra par la suite de ees Mémoires.

(1) Mirabeau, en cherchant à susciter des troubles en France, n'avait d'autres vues que de se rendre nécessaire et de se faire rechercher par la cour; mais il était grand partisan de la monarchie : on peut en juger par son opinion concernant les grandes questions qui y étaient relatives. Dans celle du *veto*, il fut pour le *veto* absolu, tandis que M. Necker proposait le *veto* suspensif; dans celle du droit de la paix et de la guerre, il fut pour l'accorder entièrement au roi; il opina pour l'inviolabilité du monarque et l'hérédité de la couronne dans la maison régnante.

(M. de B.)

Une fois le roi à la tête de son armée, il eût été facile de lui attacher les soldats; tous les officiers lui étaient dévoués; il aurait joué le rôle de pacificateur aux yeux de la nation. On aurait pu réveiller le mécontentement d'une partie du peuple, qu'avait occasionné récemment le traitement rigoureux qu'on avait fait au clergé, la persécution commencée contre les prêtres, et principalement contre les curés, à l'occasion du serment exigé d'eux; mécontentement qui était plus grand sur les frontières que partout ailleurs, les peuples y étant plus religieux. Si, ce que je ne pouvais croire, on ne permettait pas au roi de se mettre à la tête de son armée, dont la constitution l'avait déclaré le chef suprême, au moins sa position n'en était pas plus mauvaise, et il n'était pas compromis.

Je roulais ce projet dans ma tête; je l'avais communiqué à des membres principaux des départements qui l'avaient approuvé, qui m'avaient promis leur assistance et assuré de leur entier dévouement, quand le roi m'envoya M. D'Agoult, évêque de Pamiers, avec la lettre suivante, écrite de sa main, pour l'accréditer auprès de moi :

« Saint-Cloud, 23 octobre 1790.

« J'espère que vous continuez à être content de votre position avec les troupes dans ce moment-ci; je saisis avec plaisir les occasions de vous renouveler l'assurance de tous mes sentiments d'estime pour vous. »

L'évêque de Pamiers me fit le tableau de la situation malheureuse de ce prince et de la famille royale, situation qui ne m'était que trop connue, et que la rigueur et la dureté de la Fayette, devenu leur geôlier, rendait de jour en jour plus insupportable. Il m'assura que le roi avait une confiance entière en moi, dont il allait me donner la plus grande preuve, en me communiquant de sa part le projet qu'il avait de sortir de Paris, et conséquemment de sa prison; de se retirer dans une des places frontières de mon commandement, à mon choix; de réunir

auprès de lui les troupes, ainsi que ceux de ses sujets qui lui étaient restés fidèles; de chercher à ramener le reste de son peuple égaré par des factieux, et de s'appuyer du secours de ses alliés, si les autres moyens qu'il emploierait pour rétablir l'ordre et la paix ne suffisaient pas. Je le priai d'assurer le roi de ma fidélité et de mon dévouement absolu à sa personne, qui m'avaient jusqu'ici fait vaincre la répugnance extrême que j'avais à rester en France au milieu des troubles, du désordre et de l'anarchie qui y régnaient; mais je lui objectai que cette démarche était bien dangereuse et très-hasardée; que, si elle ne réussissait pas (et le succès en était très-douteux), elle perdrait le roi ainsi que la monarchie, sans aucune ressource, et qu'elle exposait ses jours : je lui représentai que j'avais acquis, depuis peu, un tel degré de popularité, même dans l'armée, que je pouvais lui rendre les plus grands services, sans employer des moyens dont l'effet était incertain. Enfin je lui parlai du plan que j'avais formé et que j'ai rapporté. Il m'assura que l'empereur Léopold, ainsi que les autres alliés du roi, exigeaient sa sortie de Paris et son entière liberté, avant que de faire aucune disposition en sa faveur. Je n'eus plus alors qu'à me résigner et à obéir. Comme l'exécution de ce projet ne devait avoir lieu qu'au printemps prochain, le roi me laissait tout le temps d'en préparer les moyens et de lui en soumettre les dispositions; il fut convenu en même temps que j'entrerais dès ce moment dans une correspondance en chiffres avec lui par une voie tierce et sûre. Cette correspondance a duré pendant huit mois avec une grande activité, sans avoir été jamais interrompue, sans qu'aucune lettre ait été interceptée ni perdue, et sans qu'on en ait eu le soupçon. Il serait sans doute bien intéressant de pouvoir rapporter ces lettres, dans lesquelles le roi m'ouvrait son cœur sur sa situation, sur ses malheurs et sur ses projets, qui n'avaient constamment pour objet que le rétablissement de la paix et de la tranquillité de son royaume, aux dépens de son autorité et de ses jouissances personnelles; ne se proposant d'employer la ressource des armes que

quand celle de sa bonté aurait été épuisée : mais l'importance de cette correspondance m'a contraint, pour la sûreté du roi, d'en brûler toutes les lettres à mesure que je les recevais, retenant seulement par cœur les objets essentiels qui y étaient contenus.

Cependant j'avais, dans ce moment, une très-grande force; les gardes nationales, les troupes, non-seulement à Metz, mais dans les différentes provinces de mon commandement, me témoignaient de l'affection et me montraient une grande confiance; j'étais très-bien avec toutes les autorités constituées. Je remarquais un grand changement en bien dans l'opinion publique; il ne fut que momentané : le principe en était la destruction des trois ordres, la constitution civile donnée au clergé, le serment exigé des prêtres, qui avait, ainsi que je l'ai dit, engagé un grand nombre de curés à quitter leurs paroisses, où ils étaient remplacés par de mauvais sujets, l'écume de cet état, n'inspirant que du mépris et indisposant le peuple principalement dans les campagnes. A ces causes se joignait le peu de confiance qu'on commençait à avoir dans l'assemblée, dont le résultat des travaux ne présentait que le désordre et l'anarchie, portés à un degré qui devenait inquiétant pour tous les propriétaires en général, et qui ne pouvait plaire qu'à la portion très-nombreuse du peuple qui n'avait rien à perdre et qui espérait au contraire gagner dans une révolution. La puissance de la Fayette, ainsi que je l'ai également dit, déclinait, son crédit diminuait chaque jour; le club des jacobins à Paris, influencé et dirigé même par Mirabeau et les Lameth (1), n'était occupé qu'à le détruire, et se réunissait au duc d'Orléans, qui avait une ven-

(1) Les Lameth s'étaient alors séparés de M. de la Fayette; ils s'étaient réunis aux jacobins, qu'ils dirigeaient, mais ils s'en séparèrent ensuite pour former le club des Feuillants, où ils rassemblèrent en quelque manière la bonne compagnie des jacobins dans la foule desquels ils rougissaient de se mêler, et qui devinrent eux-mêmes leurs ennemis; qui les persécutèrent et les détruisirent bientôt après. Les Lameth parvinrent à avoir plus d'influence sous le ministre Duporlail, que M de la Fayette qui lui avait fait obtenir sa place. (M. de B.)

geance terrible à exercer contre lui : l'ambition seule guidait les premiers; ils voulaient forcer la Fayette à quitter son commandement de la garde parisienne, et en disposer pour eux et pour leurs amis. Les jacobins avaient abandonné, pour un temps, leur plan désorganisateur, pour ne s'occuper qu'à combattre et à détruire le héros de la constitution.

Alors Robespierre, Danton, Brissot, Marat, Camille-Desmoulins, ne jouaient que des rôles subalternes; le premier seul était membre de l'assemblée, où il était sans considération et sans crédit, mais où il annonça, dès le premier jour, le système de république qu'il parvint à établir, et dont il devint le chef et le tyran. Les autres écrivaient pour l'un et pour l'autre parti; quelques-uns même, mais pour un moment, entre autres Danton et Camille-Desmoulins, avaient été achetés par la cour; et ce qu'il y a de particulier, le roi donnait sur la liste civile quelque argent à la Fayette, qui le flattait de lui procurer des partisans, mais qui répandait cet argent sur la plupart de ces écrivains, plutôt pour se soutenir lui-même que pour servir la cause du roi. Car au lieu de s'attacher au monarque, ainsi qu'il l'eût dû, et d'augmenter son autorité et sa force par celle de la constitution même, dont le roi était déclaré le chef, et qu'il désirait sincèrement, il ne cherchait qu'à le dépouiller de l'apparence de souveraineté qui lui restait, à le dégrader, à resserrer sa prison et à lui en rendre le séjour plus insupportable et plus amer. Loin de se réunir à moi, dont l'existence s'était beaucoup accrue, quoique passagèrement, sa jalousie redoubla sa méfiance; non-seulement il s'en détacha, mais il ne fut plus occupé que de me détruire : il y parvint, comme on le verra.

CHAPITRE XIV.

Moyens que je propose au roi pour l'exécution de son projet de se retirer dans une ville frontière. — Jalousie de la Fayette et des principaux membres de l'assemblée contre moi : je suis obligé de résigner mon commandement d'Alsace. — Propositions que me fait faire Mirabeau; son plan pour sauver le roi et la monarchie, inquiétude de la Fayette à ce sujet. — Mort de Mirabeau. — Changement dans les dispositions du peuple et de l'armée; causes de ce changement.

Dans les premiers jours de novembre, j'écrivis une première lettre en chiffres au roi, relativement à son projet de se retirer dans une ville frontière; je pris la liberté de lui représenter la conséquence de cette démarche, qui exigeait une mûre réflexion avant de l'entreprendre : je l'assurai en même temps, que dans tous les cas il pouvait compter sur mon obéissance entière à ses volontés et sur mon dévouement.

Je lui proposai de se retirer à Montmédy, à Besançon ou à Valenciennes. Cette dernière place n'était pas, il est vrai, dans mon commandement, mais je savais que la municipalité y était royaliste, que le peuple était bon, et que la garnison, composée en grande partie d'étrangers, était sûre. Cette ville n'était qu'à cinquante lieues de Paris; il n'y avait pas de grandes villes sur la route; c'était le passage ordinaire des Anglais et de beaucoup de voyageurs; ce qui rendait le peuple moins soupçonneux, et les municipalités, ainsi que les clubs, moins méfiants, par le mouvement continuel de voitures qui passaient sur cette route. Je pouvais y joindre le roi, s'il le jugeait à propos.

Besançon était à quatre-vingt-dix lieues de Paris; le peuple y était alors assez bon, la garnison était bonne aussi, et j'aurais pu la rendre meilleure encore en y plaçant des régiments

étrangers, et particulièrement des Suisses. La Franche-Comté venait d'être réunie à mon commandement : cette ville avait d'ailleurs l'avantage d'être près de la Suisse, qui, par les derniers traités que les cantons avaient faits avec le roi, s'était engagée à lui fournir vingt-quatre mille hommes de troupes à la première réquisition.

Montmédy était à soixante-dix lieues de Paris, sur l'extrême frontière, à un mille du pays autrichien, à seize de Luxembourg, qui pouvait être d'une grande ressource. Il y avait un camp très-bon à prendre pour un petite corps de troupes, sous la forteresse qui, quoique très-forte, était très-petite, n'exigeait qu'une garnison faible, et ne renfermait pas de population. Le roi choisit Montmédy, et il m'écrivit qu'il s'arrêtait au choix de cette ville. Il m'ordonna de faire pendant l'hiver tous les préparatifs pour y rassembler au printemps un corps d'armée, ainsi que tout ce qui pouvait y être relatif. D'ailleurs il me répéta que, l'exécution de son projet étant encore éloignée, j'aurais tout le temps de m'y préparer, de faire les dispositions et de les lui communiquer.

A la fin d'octobre, la Fayette, les chefs des jacobins et même les aristocrates de l'assemblée se réunirent pour faire renvoyer les ministres du roi : les premiers employèrent les moyens ordinaires; on excita la populace, on fit des motions à l'assemblée, soutenues par les tribunes. Les orateurs du côté droit élevèrent même la voix contre eux; ils ne trouvaient pas sans doute leur royalisme assez pur; ils étaient cependant les hommes les plus propres aux circonstances, et qui pouvaient le mieux servir le roi dans la situation malheureuse où ce monarque se trouvait; mais ils crurent lui donner une marque de leur attachement, en donnant tous leur démission et en quittant leurs places, à l'exception de M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, ami de la Fayette, esclave de la révolution, serviteur de la constitution, flattant tous les partis sans être attaché à aucun. Ils furent remplacés par des hommes que

je ne connaissais pas, choisis par les jacobins et par les constitutionnels (1). La Fayette dirigea, je pense, le choix du ministre de la guerre, qui fut un M. Duportail, ancien officier du génie, qui avait servi avec lui pendant la guerre d'Amérique, et qui paraissait lui être fort attaché. Je n'avais jamais eu aucune relation avec lui, et ne le connaissais même pas. M. Necker avait déjà quitté le ministère et la France, honteux, humilié, n'ayant la confiance d'aucun parti.

J'eus beaucoup de regret, comme on doit l'imaginer, de la retraite de M. de la Tour-du-Pin; tout m'était possible avec lui, et impossible avec un autre qui n'aurait pas eu les mêmes principes, la même confiance en moi, ni obtenu la mienne; mes regrets augmentèrent encore, quand je connus, par la conduite de son successeur, quel était l'homme avec qui j'allais avoir affaire, et que je le vis servir les constitutionnels par principe, les jacobins par politique, et se conduire uniquement d'après son intérêt. La Fayette, vivement attaqué dès lors par les jacobins, cherchait à ménager ces ennemis formidables qui n'étaient occupés qu'à le détruire; il dirigeait toujours sa force et employait les grands moyens de puissance qu'il avait encore conservés, contre le roi et les royalistes qui ne pouvaient plus lui nuire, mais qui pouvaient au contraire le servir. Dans la position où j'étais, je le pouvais et je l'aurais fait, s'il eût voulu à la fin être raisonnable; mais dès qu'il put disposer du ministre de la guerre, il ne fut plus occupé qu'à diminuer ma force et à l'atténuer. Effectivement, peu de jours après, le roi me prévint par une lettre particulière, que sur les représentations qui avaient été faites par la Fayette et les principaux membres du côté gauche de l'assemblée, on voulait restreindre l'étendue des pouvoirs qui m'avaient été donnés, et me retirer celui de faire

(1) Parmi les nouveaux ministres, il y en avait cependant quelques-uns qui étaient des hommes fort honnêtes, tels que M. de Fleurieu et M. de la Porte; et par la suite il y en eut encore plusieurs autres.

(M. de B.)

mouvoir, par ma simple autorité, toutes les troupes dans les provinces de mon commandement, sans attendre des ordres du gouvernement. Il m'était de la plus grande utilité, dans le cas d'un grand événement, de pouvoir disposer des troupes et d'avoir la faculté de rassembler un corps d'armée, si je le jugeais à propos. Le roi, cependant, me demandait si j'y mettais une grande importance. Je la lui fis sentir, et le priai instamment de faire tous ses efforts pour me conserver un des plus grands moyens que j'eusse pour le servir ; mais il me répondit peu de jours après, que sa résistance avait été vaine, par l'opiniâtreté qu'avaient mise son ministre et la Fayette. Il me fut donc défendu, au nom du roi, de faire changer de garnison aux régiments et de les déplacer sans un ordre particulier du gouvernement.

Cependant je conservais encore ma popularité parmi le peuple et les troupes, et je jouissais de la plus grande tranquillité à Metz et dans toutes les parties de mon commandement : les municipalités avaient conservé leur crédit sur les soldats ; je m'entendais assez bien avec elles, et les clubs avaient cessé de les remuer.

A la fin de janvier 1791, le roi m'écrivit qu'il espérait pouvoir effectuer son départ de Paris dans le mois de mars ou d'avril, de lui indiquer la route qu'il devait prendre pour aller à Montmédy, et de lui faire part de mon plan de dispositions, pour le fixer, quand je le lui aurais présenté. Je lui mandai qu'il y avait deux chemins qui conduisaient de Paris à cette forteresse ; l'un par Reims et Stenay, qui n'offrait sur la route que très-peu de grandes villes, qu'il était important d'éviter ; que l'autre passait par Châlons et Sainte-Ménehould, Varennes ou Verdun, ville de guerre d'autant plus dangereuse que la garnison, le peuple et les municipalités en étaient détestables : pour éviter cet inconvénient, qu'il devait alors prendre la route de Varennes, où il n'y avait point de chevaux de poste, ce qui en était un très-grand. J'engageai en même temps le roi à demander à l'empereur qu'il fît marcher un corps de troupes sur la frontière

de Luxembourg, auprès de Montmédy, afin d'avoir un prétexte pour en rassembler un de mon côté, pour faire tous les préparatifs nécessaires pour le camp que je comptais y former, et en même temps pour lui donner un point d'appui quand il y serait arrivé.

Sa Majesté me manda, peu de temps après, qu'elle choisissait le chemin de Varennes, pour éviter Reims, où elle avait été sacrée, et où elle était plus connue par le peuple; elle me mandait qu'au surplus, elle avait une promesse formelle de l'empereur de faire marcher un corps de douze à quinze mille hommes à sa première réquisition (1). Je n'ai jamais su quel parti le roi aurait pris à Montmédy, et quelle aurait été sa conduite à l'égard de l'assemblée dans une circonstance aussi difficile. Quiconque a connu le caractère religieux du roi, ne peut douter qu'il n'ait eu, en prêtant son serment, l'intention de l'observer scrupuleusement et d'exécuter les lois qu'il renfermait. Tel était aussi mon dessein lorsque par sa volonté expresse j'eus prêté le mien, malgré ma répugnance extrême. Mais cette constitution était alors si imparfaite; elle n'était pas achevée : elle devint de jour en jour plus vicieuse et impossible à maintenir et à exécuter; les événements l'ont prouvé. D'ailleurs les constitutionnels étaient presque tous des intrigants et anarchistes par principes, et on ne pouvait même être fidèle à la constitution, qu'en se mettant en défense contre les intrigues des uns et des autres : alors on devenait leur ennemi, et le respect, ainsi que l'attachement pour le roi, étaient un crime à leurs yeux, quoiqu'ils fussent commandés par leur théorie constitutionnelle.

(1) Le roi, qui avait beaucoup lu l'histoire, et qui, dans la révolution, lisait de préférence celle de l'Angleterre, avait remarqué que Jacques Second avait perdu sa couronne pour avoir quitté son royaume, et que la sentence de mort rendue contre Charles Ier avait été motivée sur ce qu'il avait fait la guerre à ses sujets. Ces réflexions, qu'il a souvent communiquées, lui ont donné une très-grande répugnance pour sortir de France, pour se mettre à la tête de ses troupes, ou pour les faire agir contre ses peuples révoltés. (M. de B.)

On doit juger, si la position du roi était embarrassante et pénible, combien la mienne était fâcheuse; et ce que devait souffrir un homme d'honneur, obéissant à sa conscience et à ses devoirs, sans cesse en opposition avec ses principes, ou dans une attitude forcée vis-à-vis de la multitude et des factieux de tous les partis, qui appelaient perfidie tout ce qui contrariait leur folie ou leur scélératesse.

Je devais donc supposer que le monarque, après avoir recouvré sa liberté, aurait calculé sa conduite sur les dispositions du peuple et de l'armée, et qu'il n'aurait employé la force que dans le cas où il n'aurait pu faire un arrangement convenable avec l'assemblée, dont plusieurs membres principaux, à la tête desquels étaient Mirabeau, Duport, même les Lameth, le désiraient, sentant tous les vices de leur constitution, qui menait à la république qu'ils ne voulaient pas, et à une anarchie qu'ils craignaient. La plupart convenaient n'avoir eu aucun plan dans l'édification de leur gouvernement : qu'ils avaient été entraînés, malgré eux, au delà du but. Mais c'était le club des jacobins qui maîtrisait l'assemblée : alors il avait repris tout son ascendant : le duc d'Orléans, qui le dirigeait, suivait l'exécution de son plan désorganisateur; il attaquait plus vivement que jamais la Fayette, qui était pressé à Paris par ce parti. Un grand nombre de constitutionnels de l'assemblée cherchaient à sortir de la position dangereuse où ils se trouvaient. Mirabeau lui-même avait enfin été acheté par le roi, qui, une fois arrivé sur la frontière, à la tête d'une partie de ses troupes, soutenu par les armées de ses alliés, aurait pu entraîner par lui la majorité de l'assemblée à un accommodement raisonnable, qui aurait produit une réforme nécessaire dans la constitution; et si ce prince avait exécuté son projet alors, il y avait encore quelque ressource pour le tirer, ainsi que le royaume, de l'état affreux où ils étaient, et pour parvenir à un meilleur ordre de choses. Mais on verra que les circonstances changèrent entièrement jusqu'au moment de l'exécution de son projet; et ce

qui était possible au mois de janvier 1791, ne l'était plus au mois de juin.

Le roi m'écrivit que j'excitais beaucoup de méfiance dans les différents partis, et particulièrement la jalousie de la Fayette ; qu'on voulait soustraire l'Alsace de mon commandement, et donner celui de cette province au général Lukner : il en paraissait fort alarmé. Je lui mandai que, dans l'impossibilité où je croyais qu'il serait de me conserver ce commandement, il était convenable que je prévinsse les ordres qui me seraient donnés incessamment, en m'en désistant de moi-même ; mais qu'il devait insister pour placer à la tête de cette province quelqu'un dont je pusse disposer : je lui désignai M. Gelb, lieutenant général, qui était d'Alsace où il habitait (1). Indépendamment de ses talents militaires (étant un des meilleurs officiers généraux de notre armée, quoique précédemment ignoré de la cour), c'était un homme d'une grande probité, dévoué au roi et à la monarchie, et dont j'avais la confiance entière. Je suppliai donc le roi d'insister le plus qu'il lui serait possible pour qu'il n'en fût point nommé un autre que lui : il m'approuva et me le promit. J'écrivis aussi au ministre de la guerre, et je le prévins que l'étendue de mon commandement m'empêchait d'en remplir les devoirs ; que lorsque je l'avais accepté, la situation de l'armée, en insurrection dans tout le royaume, et principalement sur les frontières, était si critique, que je n'avais pas cru devoir le refuser : que c'était un sacrifice que j'avais fait aux circonstances pour servir le roi et la nation ; mais que n'étant plus les mêmes, et que l'ordre étant heureusement rétabli dans l'armée, et le calme dans les provinces, je croyais pouvoir remettre le commandement de l'Alsace et de la Franche-Comté, dont l'éloignement m'empêchait de suivre les détails. Ma de-

(1) Le général Gelb a été tué en 1793 à l'armée de Condé, à l'âge de soixante-dix ans.

L'assemblée nationale fit casser les deux départements d'Alsace et un de ceux de Franche-Comté, pour cause de royalisme. (M. de B)

mande fut acceptée; on loua mon désintéressement, et on me pria seulement de conserver la Franche-Comté. J'instruisis M. de Gelb, qu'on lui proposait le commandement de l'Alsace. J'eus beaucoup de peine à vaincre sa répugnance à prendre cette place; ce ne fut qu'à la condition qu'il y mit, que je me concerterais avec lui, que je disposerais de sa personne, de ses troupes et de ses moyens pour servir le roi exclusivement. Ce prince fut vivement pressé par le ministre Duportail et la Fayette pour nommer le général Lukner en Alsace (1); mais il résista constamment, et il prononça fortement sa volonté sur le choix de M. Gelb, qui fut nommé à cette place. Ainsi, quoique je ne commandasse plus en Alsace, j'y avais conservé la même influence, j'y trouvais les mêmes ressources pour les événements, et j'avais étouffé pour un moment les semences de jalousie et de méfiance que ma situation avait fait naître.

Dans les premiers jours de février, le roi m'écrivit qu'il me serait fait une proposition par Mirabeau et M. de Montmorin, dont le comte de la Marck, seigneur étranger (2), fort accrédité à la cour, l'ami de l'un et de l'autre, serait le porteur, et qu'il lui donnerait une lettre de sa main que le comte de la Marck lui avait demandée pour lui donner créance auprès de moi. Le roi m'écrivait dans ces termes :

« Quoique ces gens-là (en parlant de Mirabeau et de quelques autres personnes de cette trempe) ne soient pas estimables, et que j'aie payé le premier très-chèrement, cependant je crois qu'ils peuvent me rendre service. Dans le projet de Mirabeau, vous trouverez peut-être des choses utiles; écoutez-le sans trop vous y livrer, et faites-moi part de vos observations. »

Effectivement, le lendemain, 6 février, M. le comte de la

(1) Le général Lukner a commandé, au commencement de la campagne de 1792, l'armée sur la Moselle, ensuite celle de réserve, quand Dumouriez commanda la première à l'entrée des Prussiens en Champagne. Il fut destitué après la campagne, et guillotiné peu de temps après sous Robespierre. (M. de B.)

(2) Le prince Auguste d'Aremberg.

Marck arriva à Metz, et me remit une lettre de la main du roi, conçue en ces termes :

« Paris, le 4 février 1791.

« Je profite avec plaisir, Monsieur, de l'occasion que m'offre le voyage du comte de la Marck à Metz pour vous renouveler les assurances de toute ma satisfaction de vos services dans les circonstances difficiles où vous vous êtes trouvé ; je ne peux que vous demander de vous conduire comme vous l'avez fait jusqu'à présent, et vous assurer de toute ma reconnaissance et de toute mon estime. »

J'eus l'air, vis-à-vis du comte de la Marck, d'ignorer l'objet de sa mission. Il me parla d'abord de l'estime et de la confiance de Mirabeau pour moi (je n'avais jamais vu ce fameux personnage, et je n'avais jamais eu aucune relation directe ou indirecte avec lui). Il m'assura qu'il était maintenant entièrement dans les intérêts du roi ; qu'il y aurait été depuis longtemps sans les oppositions que M. Necker y avait mises. Il ne me laissa pas ignorer que le roi lui avait donné depuis peu six cent mille livres, qu'il lui en payait cinquante mille par mois, et qu'il lui avait fait en outre des promesses fort étendues, dans le cas où il lui rendrait de grands services ; il m'ajouta que Mirabeau avait quelque crainte de ma liaison avec la Fayette, qu'il regardait comme un des hommes le plus opposés à l'exécution de ses projets. J'assurai le comte de la Marck qu'elle était plus apparente que réelle ; que dans ce moment même j'avais beaucoup à me plaindre de sa conduite à mon égard ; que je n'avais cherché à me réunir à lui que lorsque j'avais cru qu'il avait la volonté et la possibilité d'arrêter le mal, si ce n'était celle de faire le bien ; mais que j'avais pu juger depuis longtemps qu'il ne le pouvait ni le voulait. Je lui dis que j'avais au contraire toujours pensé que Mirabeau avait le génie, le talent et le caractère qu'exigeait en de si grandes circonstances ; que si quelqu'un pou-

vait sauver le roi et la monarchie, c'était lui ; et que, comme c'était mon unique objet, il pouvait compter sur mes efforts pour le seconder dans ses projets, que je le priais seulement de me faire connaître.

Alors le comte de la Marck m'instruisit que l'intention de Mirabeau était de faire dissoudre l'assemblée nationale et de procurer la liberté au roi par la force et la volonté de la nation même ; établissant ce principe, que les représentants du peuple à cette assemblée n'étaient pas investis de pouvoirs nécessaires pour changer l'ancienne constitution du royaume; ce qui était contraire aux cahiers que toutes les provinces avaient donnés à leurs députés aux états généraux, qui n'avaient été changés ni révoqués; et que le roi étant privé de la liberté, il n'avait pu revêtir de son autorité les lois nouvelles qui avaient été établies. Ses moyens étaient de faire présenter une adresse par les départements du royaume, pour la dissolution de l'assemblée, pour la convocation d'une nouvelle investie des pouvoirs nécessaires, et pour rétablir le roi dans un état de liberté et d'autorité convenables. Cette adresse devait être appuyée par le peuple de Paris, dont Mirabeau croyait être assuré, après qu'il aurait fait tomber les principaux factieux qu'il avait déjà dénoncés à l'assemblée, et qui étaient pour la plupart les chefs des jacobins. Alors il m'ajouta que Mirabeau pouvait disposer déjà de trente-six départements. Je pouvais compter sur six ; et les membres de presque tous ceux du royaume, ainsi que je l'ai déjà dit, étaient royalistes. Il devait me remettre le roi et la famille royale à Compiègne ou à Fontainebleau, où je l'aurais environné des meilleures troupes. J'approuvai le plan ; je promis au comte de la Marck de seconder Mirabeau de tous mes moyens, et je lui dis de l'assurer qu'il pouvait compter sur moi.

Je fis part au roi de mon opinion sur ce projet, que je préférais à celui de sa retraite à Montmédy. Je lui conseillai d'en laisser suivre l'exécution, de couvrir d'or Mirabeau, de lui

donner et de lui promettre tout ce qu'il demanderait, l'assurant que ce n'était plus le temps où les gens honnêtes et vertueux pouvaient le sauver et rétablir la monarchie; ceux-ci ne pouvant, dans des circonstances aussi extraordinaires, former que des vœux impuissants : au lieu que les mêmes scélérats qui avaient eu le talent et l'audace de faire le mal, connaissaient seuls les moyens de le guérir, et en avaient peut-être la faculté. On sera étonné sans doute que j'aie mis autant de confiance dans ma conduite avec Mirabeau, et que j'aie usé d'autant de méfiance avec la Fayette; mais on pouvait calculer sur l'ambition et la cupidité du premier, que le roi, une fois remonté sur le trône, pouvait satisfaire; et il avait trop d'esprit pour ne pas sentir que la reconnaissance et les bienfaits d'un monarque auquel il aurait contribué à rendre l'autorité et la puissance, étaient préférables à la faveur populaire et au rôle passager d'un chef de parti. Au lieu que la Fayette était un enthousiaste et un fou, ivre d'amour-propre, dont on ne pouvait ni connaître, ni combler la mesure : espèce d'homme la plus dangereuse, surtout dans une révolution.

Vraisemblablement la Fayette eut connaissance de la démarche que Mirabeau avait faite vis-à-vis de moi, car le 7 février il m'écrivit la lettre suivante :

« A Paris, le 7 février 1791.

« Il y a bien longtemps, mon cher cousin, que je ne vous ai écrit, et depuis ma conversation avec votre fils, je n'ai pas été à portée de vous donner des nouvelles intéressantes. Paris a été divisé par des factions, et le royaume déchiré par l'anarchie : les aristocrates enragés rêvent contre-révolution : les prêtres y concourent par le fanatisme; les aristocrates modérés n'ont pas le courage de faire des sottises, mais en disent beaucoup; les monarchistes impartiaux, et toutes les nuances du côté droit, ne cherchent qu'à jouer un rôle, n'en ont les moyens, ni au physique, ni au moral, et seraient aussi, s'ils

pouvaient être quelque chose, des aristocrates; à gauche, vous avez un grand nombre d'honnêtes gens qui attendent; un club de 1789 qui se perd dans les spéculations philosophiques; un club des jacobins, dont le fond veut aussi le bien, mais dont le Directoire met partout le trouble : tout cela se multiplie par les associés de la capitale et des provinces, qui malheureusement visent plus au nombre qu'au choix, et sont conduits par des intérêts et des passions personnels. Quant aux ministres, ils sont dans la révolution, et n'ont de règle, après celle-là, que de céder au parti populaire, dont ils craignent les dénonciations. Les courtisans sont, comme ci-devant, bien bêtes, bien vils, bien aristocrates; la reine est résignée à la révolution, espérant que l'opinion changera un peu, mais redoutant la guerre; le roi ne veut que le bien et la tranquillité, à commencer par la sienne. J'oubliais de parler de moi. Je suis violemment attaqué par tous les chefs de parti, qui me regardent comme un obstacle incorruptible et impossible à intimider, et le premier article de tout mauvais projet est de me renverser; joignez-y deux haines très-méritées, les aristocrates et le parti d'Orléans, qui a plus de moyens qu'il ne paraît en avoir; joignez-y la colère des Lameth, avec lesquels j'ai été lié; de Mirabeau, qui dit que je l'ai méprisé; joignez-y de l'argent et des libelles répandus, ainsi que de l'humeur que je donne à ceux que j'empêche de piller Paris, et vous aurez la somme de tout ce qui agit contre moi. Mais, à l'exception d'un petit nombre de têtes exaltées qu'on égare, tous les honnêtes gens, depuis la partie la moins aisée du peuple jusqu'à ce qui n'est pas aristocrate enragé, sont pour moi. Je suis bien avec la garde nationale, à l'exception de quelques jacobins mésestimés; car les jacobins honnêtes gens sont pour moi, malgré mon obstination à ne pas aller à leur club. J'ai eu, depuis deux mois, moins de rapport que jamais avec la cour, parce que cela n'était bon à rien, et que je ne fais que ce qui peut être utile à mon pays. Mais je crains qu'on ait profité de ma négligence

pour intriguer; je sais même qu'on a été au moment de les entraîner dans de grandes sottises, et qu'ils se sont arrêtés au bord du précipice. La reine est entourée si mal, les petites têtes des Tuileries adoptent si avidement les espérances, et calculent si mal les obstacles, qu'il faut craindre qu'on ne gâte cet instrument si précieux d'ordre public, et qu'on ne fasse du roi un moyen d'ambition personnelle. Voilà la situation générale, et voici mes idées.

« Quelques amis, et nommément Émery, travaillent avec moi un plan de conduite qui consolide la révolution établie sur de bonnes bases, la constitution, et ramène l'ordre public. Les talents principaux de l'assemblée, Mirabeau lui-même, ne pourront se dispenser de soutenir cette association, et c'est à cela qu'il est surtout propre. Voilà les tribunaux établis : la police du royaume, les jurys sont décrétés; c'est le moyen de faire entendre notre voix avec force, convenance et utilité.

« Vous avez accepté la coalition que mon cœur et mon patriotisme vous ont offerte. Vous disiez l'autre jour à un de mes amis : Si la Fayette et moi nous nous entendions bien, nous établirions la constitution. Je mets trop de prix à votre amitié et à votre opinion, pour ne pas vous communiquer toutes mes idées, vous demander les vôtres; et, d'ici à quelques jours, je vous écrirai avec plus de détail.

« Mon vœu le plus cher est de finir vite et bien la révolution, d'assurer la constitution sur des bases solides, d'y employer tout ce que je possède de confiance nationale et de moyens personnels, et puis de n'être plus rien en France ni dans le civil, ni dans le militaire, que citoyen actif, et, lorsqu'il y aura guerre, votre aide de camp sans grade ni commandement.

« *P. S.* Il y a beaucoup de gens qui roulent dans leurs têtes de grands projets ; mais cela est le fruit des petites ambitions : je vous dirai ce que j'en pense, à mesure que je les

connaîtrai. Quant aux honnêtes gens comme nous, il nous convient d'aller tout droit à un but utile et connu; tous ces mystères et toutes ces intrigues ne servent que les fripons, comme toutes les chimères des mauvaises têtes, que leurs ennemis. »

Le *post-scriptum* de la lettre de la Fayette en était tout l'objet; il avait été instruit du projet de Mirabeau, et il voulait m'apprendre qu'il le connaissait : d'ailleurs, tout ce qu'il disait dans cette lettre, qui peint son exagération, son extravagance, sa sécurité sur les jacobins, ses ennemis, ses projets, ses espérances, était dans son cœur et dans sa tête; et sa constitution était une chimère qu'il suivait toujours avec la même ardeur et le même aveuglement. Il y avait effectivement, à Paris, un club constitutionnel formé d'abord à l'hôtel de la Rochefoucauld, par les partisans de la constitution, qui s'était étendu depuis, qui avait rivalisé celui des jacobins de Paris, mais qui avait perdu toute sa force et toute sa considération; tandis que, dans les provinces, les clubs réunissaient les uns et les autres, et même, comme je l'ai dit, les jacobins y dominaient. Les sottises dans lesquelles la Fayette prétendait qu'on avait voulu entraîner le roi, étaient un mouvement de contre-révolution qui avait dû avoir lieu à Lyon, excité par les émigrés qui s'étaient réfugiés à Turin, soutenu par la noblesse des provinces voisines, par le peuple même de la ville de Lyon, et qui devait l'être, à ce qu'on croyait, par les troupes dont on s'était assuré les chefs. Le roi avait arrêté ce mouvement dangereux qui devait avoir lieu au mois de décembre; il m'avait écrit lui-même que c'était contre son gré, contre sa volonté expresse, et qu'il avait pris tous les moyens pour l'empêcher.

Émery, l'ami particulier de la Fayette, dont il m'avait parlé souvent et particulièrement dans cette lettre, était un avocat de Metz et un des membres les plus distingués et les plus accrédités

dans l'assemblée nationale, homme d'esprit et de talent : quoique attaché à la révolution, il était un très-honnête homme ; il était venu passer, le mois précédent, quelques jours à Metz ; nous avions beaucoup causé ensemble sur la Fayette, quoique avec beaucoup de ménagement de ma part. Je lui avais dit qu'il était coupable, si ce n'était du bien qu'il n'avait pas fait, au moins du mal qu'il n'avait pas empêché. Il en convint, ainsi que de tous les vices de la constitution ; il m'assura que l'assemblée avait été entraînée par les factieux, sans avoir eu d'autre principe que celui de la destruction, et jamais aucun plan d'édification ; mais il m'assura qu'on réparerait le mal qui avait été fait. Je lui conseillai de s'en occuper promptement avec ses amis, s'il en était encore temps. Dans une de ces conversations, Émery me dit un jour : « Mais, Monsieur, qu'êtes-vous dans « tout ceci? car personne ne connaît vos opinions. » Je lui répondis : » Je ne suis ni aristocrate, ni démocrate; je suis « royaliste, obéissant à votre constitution (que je trouve détes- « table) parce que le roi l'a reconnue; mais si le roi s'en dé- « tachait je l'abandonnerais avec lui. » Il me dit : « Vous avez « raison; si j'étais né gentilhomme, je penserais et j'agirais « comme vous : mais un avocat comme moi a dû désirer une « révolution et s'attacher à une constitution qui le fait sortir, « ainsi que les siens, de l'état d'avilissement où on les te- « nait. »

Je répondis à la Fayette la lettre suivante, dont j'ai conservé la minute :

« Metz, le 11 février 1791.

« Effectivement, mon cher cousin, j'ai été privé longtemps du plaisir de recevoir de vos lettres, et j'ai jugé que vos occupations vous avaient empêché de m'écrire. Le tableau que vous me faites de l'état de l'assemblée, de celui des partis et des factions qui y règnent, ce que vous me dites de l'esprit qui les dirige, est vrai en même temps qu'il est effrayant. Quel-

ques personnes que j'ai vues ici depuis peu, et en qui j'ai de la confiance, m'ont fait la même peinture, et M. Émery est du nombre; toutes conviennent de l'excès du mal, sans connaître le remède. Vous me donneriez quelques consolations, et vous feriez renaître mes espérances, en m'assurant que vous vous occupez, avec M. Émery et plusieurs autres gens capables, d'un plan de conduite qui établisse et qui fonde une constitution sur des bases solides. Mais il y a un an, ne m'avez-vous pas exprimé la même volonté? Ne m'avez-vous pas assuré dès lors qu'on allait établir une force publique, sans l'exercice de laquelle les meilleures lois sont sans force et sans vigueur? et cela ne vous était-il pas plus possible dans ce temps-là qu'à présent? Cependant, qu'est-il arrivé depuis cette époque? Il s'est formé plusieurs partis qui sont en opposition au vôtre; les jacobins ont acquis une grande influence, et une telle supériorité, qu'il est presque impossible de les détruire, et qu'on ne peut pas calculer jusqu'où ira le mal qu'ils produiront en France; le désordre s'est accru à Paris et dans les provinces; les troupes, qu'on cherchait seulement à séduire, dans ce temps, par des moyens de persuasion, plus que par des moyens de corruption, ont été achetées, et ont rompu tous les liens de la discipline. Cet esprit de vénalité est tellement répandu dans l'armée, que le soldat, en général, sera à celui qui le payera le plus; tandis que les chefs et les officiers, dégoûtés et persécutés, sans considération et sans pouvoir, n'ont plus de possibilité de les faire rentrer dans le devoir. La fermentation a gagné parmi le peuple, et se propage tous les jours; les clubs de la révolution conduisent dans ce moment les villes, dont quelques-unes sont encore retenues par la sagesse des administrateurs : le peuple témoigne son mécontentement dans plusieurs; il est plus grand encore dans les campagnes, surtout dans les provinces frontières, où le reculement des barrières, où le serment des prêtres a indisposé le peuple, qui n'a obéi aux décrets sous ces deux rapports, que par l'ap-

pareil de la force militaire qu'on a déployée : déjà même on entend dire et on répand que l'assemblée n'a pas de pouvoirs constituants, et que le consentement tacite du peuple ne suffit pas, pouvant le retirer d'un moment à l'autre ; que le roi n'est pas libre; que l'assemblée même ne l'est pas ; que l'opinion publique peut changer ; qu'elle doit même changer. Que serait-ce si cela arrivait? et si la présence des armées étrangères sur la frontière (car c'est dans l'ordre des choses possibles) faisait germer cet esprit de mécontentement, et le développait de manière à produire une insurrection, sinon générale du moins partielle; je vous demande si tout votre édifice ne serait pas renversé, et si vous ne seriez pas écrasé sous ses ruines? Je suis persuadé que tout homme raisonnable, qui n'est ni fanatique, ni intéressé, ni ambitieux, pensera de même. Que faut-il faire pour prévenir ces malheurs? constituer une assemblée nationale, de manière que les pouvoirs ne puissent plus être douteux, ni révoqués, et qu'ils ne puissent plus être sujets à des réclamations; donner au roi la force suffisante pour faire exécuter les lois, le degré de liberté nécessaire pour que son consentement ne puisse être forcé, et pour ôter tout prétexte à des protestations et à des réclamations, qui tôt ou tard produiraient un grand mal. Ainsi un pouvoir légal à l'assemblée constituante pour faire des lois, une force nécessaire pour les faire exécuter, l'entière liberté au monarque qui en est le chef : voilà ce qui peut établir solidement une constitution libre; et vous éviterez alors une série d'anarchie qui doit produire nécessairement une catastrophe.

« Mais cela est-il possible, ou non? Je l'ignore. Puis-je et dois-je même m'en occuper? Impuissant et incapable d'opérer un aussi grand bien, il ne m'est permis de développer mes idées qu'à quelques personnes qui, comme vous, sont dans une situation qui leur donne les moyens d'y contribuer. Me taire avec les autres, respecter l'opinion publique, obéir aux lois émanées des principales autorités, me renfermer dans l'exercice

de mes devoirs, sans sortir des bornes qu'ils me prescrivent : telle est la règle que je me suis imposée, mon cher cousin, et que je suivrai tout le temps que je vivrai sous le gouvernement français et que je le servirai. Je vous renouvelle les assurances de mes tendres sentiments. »

Je cherchais, par cette lettre, à tirer la Fayette de son funeste aveuglement, et je faisais une dernière tentative ; je lui exprimais mes sentiments avec force et avec vérité. Je lui indiquais la route qu'il devait suivre pour sortir de la situation dangereuse où il était, pour retirer le roi de la sienne et garantir la France du trouble et des désordres dont elle était menacée. Je savais que le lendemain du départ du comte de la Marck pour Metz, la Fayette avait eu, à Paris, chez Émery, une conversation de trois heures avec Mirabeau, qu'il avait sollicitée lui-même. J'espérais qu'instruit de ses projets, ou les soupçonnant, il avait peut-être conçu le désir de s'y associer et de les servir, et qu'éclairé enfin par la raison, il avait jugé que c'était la seule issue pour sortir du labyrinthe où il s'était perdu. Cette réunion de Mirabeau, de la Fayette et de moi, si elle avait pu avoir lieu avec trois personnes de caractère et de principes aussi opposés, pouvait sauver le royaume. Mirabeau disposait en quelque manière de la majorité de l'assemblée ; il avait une grande influence parmi les jacobins.

La Fayette, dans le déclin de sa puissance, avait conservé encore un grand parti dans Paris, et même dans les provinces. J'avais regagné une grande influence parmi les troupes, et une partie de mon autorité ; j'avais même, ainsi que je l'ai déjà dit, un grand crédit parmi les gardes nationales et auprès des autorités constituées des provinces frontières. L'appui de ces deux hommes aurait augmenté mes forces, qui auraient soutenu les leurs : mais Mirabeau fut attaqué, quelques jours après, d'une maladie violente, et mourut, non sans un grand soupçon de poi-

son, qui porta sur les chefs des orléanistes (1). La Fayette se livra de nouveau à de petites intrigues : mon crédit et ma popularité s'usèrent, mes moyens diminuèrent, et quand le roi voulut les employer quelques mois après, ils étaient trop faibles pour le servir.

Tandis que la Fayette dirigeait sa colère et sa vengeance contre les aristocrates et les royalistes, et qu'il exposait la famille royale aux insultes fréquentes du peuple, auquel il paraissait en quelque manière se joindre pour dégrader encore le roi et pour détruire entièrement la sensibilité et l'affection d'une grande partie de ses sujets, les seuls sentiments que ce monarque eût conservés, le duc d'Orléans attaquait ouvertement la Fayette, qui fut obligé, à la fin de février, de combattre, à Vincennes, les sans-culottes commandés par Santerre, un des généraux révolutionnaires de ce prince (2); il les dissipa sans leur ôter la faculté de se réunir par la suite plus forts, plus nombreux et plus dangereux encore (3). Le duc d'Orléans

(1) Consultez les Mémoires du marquis de Ferrières, tome II, page 305. Ils ne confirment point l'opinion de M. de Bouillé sur la mort de Mirabeau.

(*Note des nouv. édit.*)

(2) Le duc d'Orléans voulut mettre le brasseur Santerre à la tête de la garde nationale de Paris, à la place de la Fayette. Il suscita, à cet effet, une insurrection au faubourg Saint-Antoine, pour détruire le château de Vincennes, comme l'avait été la Bastille; et le même jour le roi fut menacé et insulté aux Tuileries par la populace. (M. de B.)

(3) Le duc d'Orléans avait une armée de sans-culottes, soldée et organisée à Paris, à laquelle se réunissaient la populace et tous les aventuriers qui abondaient dans la capitale. Il avait des chefs à lui dans Paris et dans les provinces. Santerre, par exemple, avait le département du faubourg Saint-Antoine, le plus remuant de tous. Le marquis de Saint-Hurugues avait celui du Palais-Royal. Il avait des chefs dans toutes les provinces. On a même dit qu'il avait été singulièrement secondé par les francs-maçons, dont il était grand-maître en France. Ajoutez à ces moyens le club des jacobins de Paris à sa disposition, qui dirigeait tous ceux des provinces, et qui, en même temps, était lui-même dirigé par un conseil révolutionnaire, composé des scélérats les plus habiles qui ont brillé sur le théâtre de la révolution; l'habileté des conseillers qu'il avait

avait des chefs et des agents secrets distribués dans tous les points de la France : le club des jacobins de la capitale, qu'il dirigeait, correspondait avec tous ceux du royaume; il n'y avait pas de petites villes, de bourgs, de villages même, où il n'y en eût de présidés ou conduits par les hommes les plus hardis, les plus entreprenants et les plus consommés dans le crime et dans la scélératesse. Le jacobinisme était un monstre dont la tête était à Paris, et dont les bras s'étendaient sur toute la surface de la France; il employait, dans ses moyens de destruction, un art approfondi, et alternativement la force ou l'adresse; ménageant les constitutionnels en cherchant à détruire la Fayette leur chef, pour satisfaire à la vengeance personnelle du duc d'Orléans contre lui, plutôt que par la crainte de sa force; mais s'associant les amis de la constitution, s'en servant, et attendant pour la détruire que le dernier rameau de la monarchie fût entièrement coupé. Si jamais conjuration fut plus grande, aucune ne fut conduite avec plus de méthode, plus de prudence, plus d'habileté, et ne montra plus d'audace et d'énergie dans l'exécution.

Dans les premiers jours de mars, je reçus la lettre suivante de la Fayette : ce fut la dernière qu'il m'écrivit.

« Paris, 7 mars 1791.

« Je vous fais mon compliment, mon cher cousin, sur le mariage de madame de Contades, et j'espère que vous ne doutez pas de l'intérêt que j'y prends. Nous avons été secoués dans tous les sens depuis quelques jours, et le 28 février a été fort désagréable; mais les différents événements de Vincennes

choisis, à la tête desquels on comptait l'abbé Sieyès et Laclos, et d'autres du même genre; enfin, les richesses immenses de ce prince, qu'il a épuisées, ainsi que son crédit, dans la révolution. On peut remarquer qu'au commencement de la guerre, en 1792, presque tous les généraux des armées étaient à sa disposition; Dumouriez, Kellermann, Dillon, Valence et le duc de Biron étaient entièrement à lui. (M. de B.)

et des Tuileries ont dégoûté, pour quelques jours du moins, de nous tourmenter. La correspondance d'Émery vous aura mis au fait de ce qui s'est passé, et je me borne à vous parler de la nomination de M. Gelb dans les départements du Rhin. Je sais que ce choix du roi vous a été plus agréable que celui d'aucun de ceux qui pouvaient être sur les rangs, et que les talents, les vertus et le patriotisme de M. Gelb le rendent bien utile dans cette commission. Vous seriez bien aimable, mon cher cousin, d'en faire une auprès de lui; ce serait de l'engager à prendre, pour un de ses aides de camp, Desmottes, que les décrets mettent dans le cas d'être choisi, que sa bravoure, son intelligence, ses rapports avec la garde nationale, et son attachement pour vous et moi, me font souhaiter, avec la plus grande vivacité, de placer dans un emploi où il puisse être utile et faire connaître ses talents. Je serais charmé d'avoir cette obligation à M. de Gelb; mais je n'ai pas le droit de lui en écrire, et vous, qui le connaissez beaucoup, pouvez me rendre ce service. Bonjour, mon cher cousin; je vous embrasse de tout mon cœur. »

Il était question, comme on le voit dans cette lettre, de donner au général Gelb, qui commandait en Alsace, M. Desmottes pour aide de camp, qui l'était déjà de la Fayette, son homme de confiance, son espion, qui m'avait suivi dans ma tournée sur les frontières, qui avait éclairé ma conduite et qui en avait rendu compte à son général. Il devait en agir de même avec le général Gelb; je l'en prévins, il le refusa, et j'éludai la demande de la Fayette. Cette journée, dont il parle dans sa lettre, qui est le seul objet politique qu'il traite, était celle où s'était passée l'affaire qu'il avait eue à Vincennes avec Santerre.

Je lui répondis une lettre de compliments, sans entrer dans aucune explication sur des objets plus intéressants. J'étais plus convaincu que jamais, qu'il n'y avait rien à attendre de lui :

son existence politique était presque finie; il fallait craindre, avant sa chute, ses derniers efforts et les effets de son désespoir, qui rejailliraient plutôt sur les aristocrates et les royalistes, les moins dangereux de ses ennemis, que sur ses plus formidables adversaires.

Peu de jours après, je reçus des lettres en chiffres du roi, relativement à son départ, qu'il m'annonçait pour la fin d'avril ou les premiers jours de mai au plus tard. Ayant choisi la route de Varennes pour se rendre à Montmédy, il désirait que j'établisse une chaîne de postes depuis Châlons jusqu'à cette place; il m'informait qu'il partirait, avec sa famille, dans une seule voiture qu'il ferait faire exprès. Dans la réponse que je fis au roi, je pris la liberté de lui représenter encore une fois que la route par Varennes offrait de grands inconvénients, à cause des relais qu'il fallait y placer pour suppléer à la poste; ce qui me forçait, ou à mettre quelqu'un dans la confidence, ou à donner des soupçons, principalement dans un moment où la méfiance se renouvelait plus fortement que jamais contre moi, ainsi que contre tous les officiers généraux et les chefs militaires, à cause de la conspiration de Lyon, découverte peu de mois avant, dans laquelle on savait que ceux-ci étaient entrés, et à cause du séjour des émigrés dans le voisinage de la frontière, qui rentraient très-souvent, venaient jusqu'à Metz, commettaient des indiscrétions qui me compromettaient, quoique je n'eusse aucune correspondance avec eux. J'engageai donc Sa Majesté à prendre la route par Reims, ou celle de Flandre, en passant par Chimay, et en traversant ensuite les Ardennes pour se rendre à Montmédy. Je lui représentai les inconvénients de voyager avec la reine et ses enfants, dans une seule voiture *faite exprès*, et qui serait remarquée de tout le monde : je lui conseillai, au contraire, de se servir de deux diligences anglaises, pour lui et la famille royale, et de prendre avec lui un homme de confiance qui pût se montrer, si les circonstances l'exigeaient, le guider dans son voyage dont lui ni la reine n'avaient pas l'usage. Je lui pro-

posai le marquis d'Agoust, major des gardes françaises, homme d'esprit, ferme et courageux, et tel qu'il le fallait dans une pareille circonstance : je lui objectai le grand inconvénient qui résulterait de placer une chaîne de postes sur la route. S'ils étaient faibles, ils ne serviraient à rien ; ils augmentaient même la défiance du peuple, qui commençait à en avoir beaucoup, parce que les jacobins, dans ce moment, le travaillaient de nouveau et s'efforçaient de le détacher de plus en plus du roi. Si ces détachements étaient considérables, ils faisaient naître les plus grands soupçons; ils annonçaient même, en quelque manière, les projets de Sa Majesté. D'ailleurs, je ne pouvais plus faire marcher des corps entiers que par ordre du roi, contre-signé par le ministre auquel on ne pouvait se confier, mais dont au contraire il fallait se méfier. J'insistai sur la nécessité d'un mouvement de troupes autrichiennes dans les environs de Luxembourg et de Montmédy, dont il ne me parlait pas, et pour qu'on les fît camper à Arlon, entre ces deux places; objectant au roi que, dans la supposition même où il ne voudrait pas s'en servir, elles lui procureraient un appui quand il serait à Montmédy, ou du moins lui donneraient une contenance plus imposante. Mais le roi, dans les réponses qu'il me fit, me témoigna être dans la ferme résolution de passer par Varennes, ne voulant pas se montrer à Reims, par les raisons que j'ai dites précédemment ; il témoigna encore plus de répugnance à traverser le territoire de l'empereur pour se rendre à Montmédy, en ayant une extrême à sortir du royaume ; il voulut absolument que je plaçasse des détachements de cavalerie sur sa route, et il ne consentit pas à séparer sa famille en deux voitures. Il me promit de prendre le marquis d'Agoust avec lui, et d'attendre, pour partir, que l'empereur eût fait avancer un corps de troupes sur la frontière de Luxembourg.

Je m'occupai à remplir les dernières intentions du roi, en préparant toutes les mesures pour l'exécution de ses projets. Je lui demandai les fonds nécessaires; il me fit parvenir un

million en assignats, dont, après le malheureux événement, je remis sept cent mille livres à son frère, Monsieur; le reste fut employé en achats secrets de fourrages, vivres et munitions, et fut distribué aux colonels de mes meilleurs régiments, pour les transformer en or et pour s'en servir à faire le prêt des troupes, après l'arrivée du roi à Montmédy, sans qu'ils se doutassent de l'objet que j'avais en le leur confiant. Je donnai l'alarme sur la frontière, en annonçant un grand mouvement de troupes autrichiennes qui n'existait pas, et auquel on donna une telle confiance, que M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, m'écrivit pour me rassurer, ce qui n'empêcha pas que le club patriotique et la municipalité de Metz n'envoyassent des députés à l'assemblée nationale, pour se plaindre que leurs frontières n'étaient pas en sûreté, et qu'on ne prenait pas les précautions nécessaires pour les garantir. Cette démarche me facilita les moyens de rassembler des subsistances, des munitions de guerre, de l'artillerie, des effets de campement à Montmédy, et de placer quelques bons régiments dans les environs.

La méfiance de l'assemblée, celle de la Fayette, l'inquiétude de la ville de Metz et de presque toutes celles de mon commandement, augmentaient tous les jours. Le ministre m'ôtait les meilleurs régiments, principalement les étrangers, pour me donner les plus mauvais de l'armée; si j'en gardai quelques-uns, ce ne fut qu'en faisant agir les départements pour les conserver. Les jacobins, furieux contre moi depuis l'affaire de Nancy, me tourmentaient de toutes les manières; ils se réunissaient aux constitutionnels, dans le seul point de maltraiter et de persécuter les royalistes : ils redoublèrent leurs insultes envers le roi. La Fayette avait voulu le faire aller, ainsi que la famille royale, à Saint-Cloud, pour y passer quelques jours, afin de faire tomber l'opinion générale de sa captivité. Les jacobins excitèrent le peuple pour l'empêcher; et, malgré les efforts de la Fayette et de la garde nationale, la populace entoura les voi-

tures du roi, et le força de rentrer dans sa prison des Tuileries.

Les jacobins, trouvant encore quelques difficultés à mettre les troupes en insurrection et à les soulever contre leurs chefs et les officiers généraux qui étaient employés sous mes ordres, dont plusieurs avaient conservé leur confiance, cherchèrent à attirer les soldats dans les clubs : ils les invitèrent, je m'y opposai; je leur fis défendre d'y aller, et ils obéirent. J'étais fondé sur un décret de l'assemblée, qui défendait aux troupes d'assister aux clubs, et aux membres de les y recevoir : il avait été rendu dans les premiers jours du mois de septembre précédent, après l'insurrection générale de l'armée ; mais le ministre de la guerre, Duportail, qui agissait alors moins par l'impulsion de la Fayette que par celle des Lameth et des jacobins, écrivit à l'assemblée pour en demander la révocation, qui lui fut accordée, et je fus contraint de livrer les soldats à tous les traits de la séduction qu'on dirigeait contre eux Elle fit en peu de temps de tels progrès que, quelques mois après, presque tous les soldats de l'infanterie française chassèrent leurs officiers, s'en nommèrent parmi eux, et que par la suite il n'y eut presque plus que des chefs jacobins à la tête de l'armée, qui abandonna la Fayette pour obéir à Dumouriez. On jugera de l'inconséquence du premier et de celle de son parti, quand on se rappellera ses craintes ainsi que celles de l'assemblée lors de l'affaire de Nancy, les lettres qu'il m'écrivit, celles qu'il avait écrites précédemment, et qu'on comparera les opinions qu'il développait alors avec sa conduite actuelle. On sera sans doute confirmé dans le jugement qu'on doit porter sur la faiblesse de son caractère, la versatilité de ses principes et la médiocrité de son génie, et on sera convaincu que cet homme était non-seulement incapable d'être à la tête d'une aussi grande révolution, mais qu'il n'aurait pas même pu en conduire une dans un petit gouvernement d'Italie, tel que Lucques ou Modène.

J'avais fait les dispositions et les préparatifs nécessaires pour le départ du roi, qui devait s'effectuer dans les premiers jours

du mois de mai. Tout était donc disposé à Montmédy pour le recevoir et pour rassembler un petit corps de troupes sous le canon de cette forteresse, à un mille du pays de Luxembourg. Toutes les munitions et tous les approvisionnements y étaient rendus; mais les troupes étaient redevenues si mauvaises, que parmi celles qui étaient dans la Lorraine, les Évêchés et la Champagne, je ne pouvais compter que sur huit ou dix bataillons suisses ou allemands qui me restaient, toute l'infanterie française étant tellement corrompue que je n'osais en placer auprès du roi. On s'était occupé de me priver des meilleures troupes, de sorte que je ne pouvais rassembler que trente escadrons restés fidèles au roi, ou que je supposais l'être. Le corps d'artillerie était si mauvais, que je n'aurais pas trouvé suffisamment de canonniers pour servir quelques pièces de canon.

Le peuple dans les provinces, principalement sur la frontière, qui avait paru un moment, ainsi que je l'ai dit, mécontent de l'assemblée et de la constitution, s'y était attaché, depuis peu, plus fortement que jamais. On avait réveillé son inquiétude par les mêmes moyens qu'on avait employés précédemment. Des bruits adroitement répandus par les jacobins, sur la rentrée des émigrés en France, suivis des armées étrangères, auxquelles devaient se réunir tous les aristocrates de l'intérieur, les complots de ceux-ci, la trahison des généraux pour livrer les places de l'armée aux ennemis; celle des officiers et leurs intelligences avec le dehors : ces bruits, toujours bien accueillis du peuple dans des temps de révolution, s'accréditaient avec d'autant plus de facilité, que pendant que les royalistes au dedans exhalaient tous les sentiments de leur juste vengeance en menaces qui justifiaient, en quelque manière, les alarmes que les révolutionnaires répandaient, les royalistes émigrés semblaient, par leurs indiscrétions, les confirmer encore. La populace des villes, conduite par des factieux, était livrée sans frein à la licence du jacobinisme. Les nobles, les prêtres, même les bourgeois honnêtes qui ne montraient pas

d'exagération dans leurs principes constitutionnels, étaient exposés journellement aux menaces du peuple, aux insultes de la populace et à la persécution des jacobins. Les officiers étaient insultés, maltraités par leurs soldats, sur lesquels ils n'avaient conservé presque aucune autorité : j'en retenais la plupart qui voulaient quitter un état qui n'offrait ni honneur, ni considération, et qu'il n'y avait plus de sûreté personnelle à remplir. Le mépris, l'avilissement, les menaces et la perspective d'une mort ignominieuse étaient les fruits amers qu'ils retiraient de l'attachement à leurs devoirs et de leur fidélité au roi; très-peu s'en écartèrent et se livrèrent aux nouveaux principes, quoiqu'ils y fussent engagés par tous les moyens qu'on employait : la séduction d'une part, les menaces, les affronts et la persécution de l'autre. Fidèles à l'honneur, ils y conformèrent constamment leur conduite.

Je rendis compte au roi de la situation et de l'esprit du peuple et des troupes, et je lui renouvelai encore mes instances pour qu'il se fît appuyer par un corps de troupes autrichiennes, s'il exécutait son projet, prévoyant que, s'il parvenait une fois à Montmédy, il y aurait un mouvement terrible, dirigé par les jacobins, quand même l'assemblée nationale et les constitutionnels prendraient un parti modéré ; ce qui n'était plus vraisemblable depuis la mort de Mirabeau, le roi n'ayant personne de marquant à lui dans le côté gauche de l'assemblée. Il était bien plus à présumer que, dans une pareille circonstance, les deux partis se réuniraient. Mes moyens étaient si faibles, qu'il m'était presque impossible de me maintenir à Montmédy, et le roi aurait été alors contraint de sortir du royaume; ce qu'il craignait le plus après une guerre civile. Cependant, il s'exposait à l'un et à l'autre ; car je doutais alors qu'un arrangement pût terminer une affaire d'une telle nature, tant les esprits étaient exaltés. C'était cependant ce qu'il y avait le plus à désirer. Je craignais surtout les grands du royaume qui en étaient sortis, et qui étaient la plupart sur la frontière, attendant une

contre-révolution à main armée, avec le secours des puissances étrangères, ne connaissant pas la situation de la France, prenant la révolution pour une simple insurrection momentanée, comptant sur un parti dans l'intérieur qui n'existait pas, et sur des ressources qui étaient chimériques. Je craignais les courtisans qui seraient venus entourer le roi; je craignais les débris de ces grands corps, les membres épars du clergé, de la noblesse et de la magistrature, qui, justement indignés des traitements barbares qu'ils avaient éprouvés, guidés peut-être par le sentiment de la vengeance, auraient pu entraîner le roi dans des mesures dangereuses, opposées aux principes de sagesse, de prudence et de fermeté qu'il devait adopter, et que la circonstance exigeait. Enfin, je ne voyais que des inconvénients, je ne prévoyais que des malheurs plus grands que ceux que nous avions éprouvés, et j'entrevoyais sous mes pas un abîme affreux, dans lequel une force irrésistible entraînait le roi et la monarchie, et à laquelle, malgré moi, j'allais servir d'instrument; car malheureusement le roi avait appris, par l'expérience, à connaître la méchanceté, la fausseté, la perfidie des hommes, ce qui l'avait rendu méfiant et soupçonneux. Je n'osai donc lui témoigner ma répugnance pour son projet, et lui représenter trop fortement les dangers auxquels il s'exposait dans la crainte qu'il ne soupçonnât mon zèle et mon dévouement. Qu'on se peigne ma situation! Il n'en fut jamais de plus affreuse; car j'étais presque sans espoir pour le succès de cette entreprise. Le seul que je pouvais concevoir, était que le roi, effrayé des dangers et des difficultés, changerait de projet au moment de l'exécution, sans être compromis.

Dans cet intervalle, la Fayette, pressé par les chefs des jacobins, se crut obligé de donner sa démission du commandement de la garde nationale parisienne. Il fut vivement sollicité de le conserver, par la municipalité, par les gardes nationales même, et par le vœu des Parisiens, excepté de la populace et des factieux qui la dirigeaient. Il reprit donc cette place,

qu'il conserva encore quelque temps, après avoir perdu sa puissance, sa considération, et jusqu'à son crédit populaire; mais déjà sa faiblesse était à découvert, et son rôle était fini. Le roi, depuis le 1er janvier, avait réduit l'argent qu'il lui donnait jusqu'alors, pour entretenir quelques partisans du royalisme, et pour gager quelques écrivains qui servaient plutôt la Fayette que ce prince. Cette réduction avait diminué le crédit du premier, et son influence dans le public. Je ne recevais plus aucune lettre de lui, et notre correspondance était, pour ainsi dire, éteinte. Les Lameth, ses ennemis, m'avaient fait faire des propositions de réunion et d'association avec eux : j'y avais répondu honnêtement, mais vaguement; ce qui avait augmenté leur indisposition contre moi.

Digitized by Google

CHAPITRE XV.

Anecdote concernant le duc de Biron. — Mes dispositions pour assurer le voyage du roi à Montmédy ; détails qui y sont relatifs : il est arrêté à Varennes. — Je marche avec des troupes au secours du roi, mais il est ramené à Paris. — Circonstances particulières de son arrestation. — L'assemblée donne ordre de m'arrêter : je sors de France et j'arrive à Luxembourg. — Décret de l'assemblée nationale contre moi et contre tous ceux qui étaient compromis dans la fuite du roi. — Lettre de M. de Beauharnais, président de l'assemblée lors de cet événement.

Le duc de Biron vint me voir à Metz dans les premiers jours d'avril : membre de l'assemblée constituante, ami du duc d'Orléans, constamment attaché à son parti, il ne fut jamais, à ce que je pense, le complice, ni même le confident de ses crimes : il avait été employé sous mes ordres, et j'avais conçu beaucoup d'amitié pour lui, non-seulement à cause de ses qualités aimables, mais pour sa loyauté, sa franchise et son esprit de chevalerie (1). Dans les conversations que nous eûmes ensemble, il me parla avec beaucoup de vérité sur la situation de la France, avec intérêt sur celle du roi, avec mépris sur l'assemblée et sur les partis qui la divisaient ; il me témoigna un désir extrême

(1) Armand-Louis de Gontaut-Biron, duc de Lauzun, était aussi renommé par son esprit et sa politesse, que par sa valeur. Il servit avec éclat au commencement de la révolution. Nommé général de l'armée d'Italie, la conquête du comté de Nice fut un de ses premiers faits d'armes. Envoyé depuis dans la Vendée, il reprit Saumur aux Vendéens et concourut à leur défaite à Parthenai. Mais le duc de Lauzun avait, aux yeux des jacobins, des torts que ne pouvaient effacer ses services; c'était l'amitié qui l'unissait au duc d'Orléans, sa naissance et son humanité. Dénoncé à la Convention, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, l'approche du supplice ne put un seul moment ébranler son courage. Il mourut le 11 nivôse an II. (*Note des nouv. édit.*)

qu'on rendît au roi sa dignité, sa liberté, son autorité; à la monarchie son ancienne constitution, ou du moins à quelques changements près que les circonstances rendaient inévitables.

Je lui témoignai mon étonnement, que l'ami du duc d'Orléans qui avait détruit jusqu'au dernier rameau de l'ancien gouvernement, qui, depuis deux ans, n'avait cessé de persécuter le roi, qui avait mis le royaume en combustion, me parlât ainsi. Je lui dis que je ne le croyais pas associé à sa conduite criminelle, mais que constamment attaché à ce prince, lié à son parti, il aurait dû l'abandonner puisqu'il pensait ainsi.

Il excusa le duc d'Orléans, en m'assurant que, poussé d'abord par un sentiment de vengeance contre le roi, et particulièrement contre la reine, il avait été entraîné par des scélérats habiles plus loin qu'il ne le croyait; qu'il avait voulu s'arrêter; qu'il avait fait demander son pardon au roi, dans l'intention de se jeter à ses genoux, et qu'il le lui avait refusé; qu'alors, ne voyant plus d'espoir dans sa clémence, il s'était livré au désespoir, et qu'il n'avait plus gardé aucune mesure; il m'ajouta qu'il ne l'approuvait pas, mais qu'étant l'ami de ce prince, et engagé dans son parti, il n'avait pas cru de son honneur de l'abandonner (1). Quel usage les hommes font-ils donc de ce lien qui devrait les attacher à la vertu et non au crime!

Je lui répondis : Mais comment, vous qui êtes un honnête homme, et qui avez de l'esprit, n'avez-vous pas pris l'ascendant sur votre ami, et n'avez-vous pas dirigé sa conduite vers un but utile et honnête? Il me dit : Si le duc d'Orléans est faible, je le suis encore plus que lui; et sa faiblesse l'a mis à la discrétion des hommes les plus dangereux, qui en ont abusé;

(1) Les causes de la brouillerie qui existait entre le duc d'Orléans et la cour, étaient : 1° le refus qu'on lui avait fait de lui donner la survivance de la place de grand amiral que possédait son beau-père, le duc de Penthièvre; 2° son exil, en 1788; 3° la rupture du mariage de sa fille avec le duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois, rupture dont la reine, qui le haïssait mortellement, avait été la cause. (M. de B.)

mais croyez que c'est notre parti qui sauvera le roi et la France.

Le lendemain, le duc de Biron vint chez moi, et me remit par écrit sa conversation de la veille ; elle était la profession de foi d'un aristocrate le plus décidé, en me disant : Gardez cet écrit que j'ai signé, et faites-en usage, si moi et mon parti nous ne tenons pas tout ce que je vous promets.

Je le reçus..... et je l'ai depuis jeté au feu : je vis bien qu'il était de bonne foi, mais qu'il était trompé, et je le plaignis. Il retourna à Paris, accompagné du général Heyman, commandant sous moi à Metz, qui était son ami et le mien. Celui-ci demanda une audience à la reine, qui la lui accorda : il proposa un plan concerté avec le duc de Biron, pour faire sortir le roi et la famille royale de Paris, et le mettre en sûreté dans une des places de mon commandement, ou en Alsace. La reine lui dit qu'elle prendrait les ordres du roi, qui fit remercier le général Heyman, en l'assurant qu'il ne voulait pas sortir de Paris, et que d'ailleurs il n'était pas assez sûr de mes sentiments pour y avoir confiance.

Je sus toutes ces circonstances par Sa Majesté qui me les écrivit, car jamais ni l'un ni l'autre ne m'en ont parlé. Cette anecdote m'a paru si extraordinaire, que j'ai cru devoir la rapporter ; elle peut faire présumer que bien des hommes ont été entraînés dans cette révolution et dans les horreurs qu'elle a produites, les uns par faiblesse, d'autres par le désir d'améliorer le sort du peuple et de contribuer au bonheur général, plutôt que par des vues d'ambition particulière : c'est surtout ce qu'on peut remarquer parmi les constitutionnels qui pour la plupart se sont arrêtés à la vue des crimes que la révolution a enfantés, qui ont été les instruments dont les jacobins se sont servis, et ensuite leurs victimes.

Dans le courant d'avril, je fis partir M. de Goguelat pour Paris ; je lui remis une lettre en chiffres pour le roi ; je lui fis part des dispositions générales que j'avais faites ; je le chargeai

de les lui expliquer, de prendre les ordres de Sa Majesté, et de venir à la fin du mois, ou au commencement de mai, me porter ses dernières volontés (1). Cet officier avait été chargé de reconnaître la route et le pays de Montmédy, jusqu'à Châlons, dans le plus grand détail : mes dispositions avaient été faites sur ses observations qu'il devait communiquer au roi, à qui je mandais que je ne voyais aucun mouvement de troupes autrichiennes sur la frontière, et je le conjurai encore d'attendre qu'elles fussent arrivées avant que de se décider à entreprendre son voyage.

M. de Goguelat revint dans les premiers jours de mai; il me porta une lettre du roi qui m'assurait que les troupes autrichiennes seraient rendues à Arlon le 12 juin, et qu'il comptait partir le 15 ; mais que cependant il m'instruirait plus positivement du jour qu'il fixerait pour son départ ; qu'il m'engageait à faire tous les préparatifs de détail. Je répondis au roi que, dans les premiers jours de juin, mes dispositions seraient entièrement faites ; que je lui enverrais M. le duc de Choiseul (2). et M. de Goguelat pour les lui communiquer ; que le premier attendrait ses derniers ordres et précéderait sa voiture de quelques heures, et que le second serait chargé de me faire connaître ses dernières intentions quelques jours d'avance.

J'avais préparé les ordres pour réunir un petit corps d'armée sous Montmédy, et pour assurer la route du roi depuis Châ-

(1) M. de Goguelat était un officier à la suite de l'état-major de l'armée, qui avait acquis de la célébrité, en insultant le duc d'Orléans grièvement dans les appartements du roi, au moment où ce prince avait sollicité une audience de Sa Majesté pour lui demander pardon; ce qui l'avait outré, et lui avait fait, pour le moment, renoncer à cette démarche. On a cru, dans le temps, que ce procédé violent avait été suggéré à M. de Goguelat. Quoi qu'il en soit, l'intérêt de la reine était assez fort pour qu'elle m'ait recommandé de l'employer dans cette circonstance.

(M. de B.)

(2) Je connaissais son attachement pour le roi et pour la famille royale, et son dévouement à leurs personnes, qui ne s'est jamais démenti.

(M. de B.)

lons jusqu'à cette place : j'avais douze bataillons étrangers, la seule infanterie que je pouvais y réunir, à une, ou deux, ou trois journées de cette place, ainsi que vingt-trois escadrons, ce qui composait les forces dont je pouvais disposer avec sûreté pour le roi (1). J'y avais rassemblé un train d'artillerie de seize pièces de canon, indépendamment de celle très-nombreuse de la frontière qui était en état de servir au moment même. Tout ce qui était relatif à l'entretien, à la consommation, et au service d'une armée de cette force, y était déjà réuni : le régiment de royal-allemand était à Stenay ; un escadron de hussards à Dun et un autre à Varennes ; deux escadrons de dragons devaient se trouver à Clermont le jour que le roi y passerait ; ils étaient commandés par le comte Charles de Damas, en qui j'avais beaucoup de confiance : il devait porter un détachement à Sainte-Ménehould ; cinquante hussards détachés de Varennes devaient se rendre à Pont-de-Sommevelle, entre Châlons et Sainte-Ménehould. Le prétexte que je comptais prendre pour placer ces deux derniers détachements, était de servir d'escorte à un trésor que je supposais venir de Paris, et porter de l'argent pour les troupes. Ainsi, d'après la volonté de Sa Majesté, toute la route, depuis Pont-de-Sommevelle jusqu'à Montmédy, devait être occupée par des détachements destinés à l'escorter et à protéger son voyage.

Le 27 mai, le roi m'écrivit qu'il partirait le 19 du mois suivant, entre minuit et une heure ; qu'il irait dans une voiture bourgeoise jusqu'à Bondy, à une poste de Paris, pour y prendre la sienne, qui devait l'y attendre. Un de ses gardes du corps, destiné à lui servir de courrier, devait l'attendre dans cet endroit. Dans le cas où le roi n'y serait pas arrivé à deux heures après minuit (ce qui prouverait qu'il n'avait pas pu partir), ce

(1) Voyez dans les pièces (F) l'état des différents corps sur lesquels M. de Bouillé comptait pour former le premier rassemblement à Montmédy. A cette époque, une partie de ces troupes s'était déjà mise en marche vers cette ville. (*Note des nouv. édit.*)

même garde du corps devait aller en droiture à Pont-de-Sommevelle pour m'en faire instruire, afin que je prisse les moyens de pourvoir à ma sûreté et à celle des autres personnes qui auraient été compromises. Le roi m'ajoutait que, s'il n'était pas reconnu dans la route, et s'il n'y avait aucun mouvement dans le peuple, alors il passerait *incognito*, et ne se servirait point de l'escorte, dont les détachements le suivraient à quelques heures de distance. Il m'ordonnait de lui envoyer M. le duc de Choiseul ou M. de Goguelat, pour lui donner encore tous les détails qui étaient nécessaires dans sa route.

Le lendemain que j'eus reçu cette lettre du roi, je fis partir M. de Choiseul; je lui ordonnai de se rendre à Paris, d'y attendre les ordres du roi, et de précéder son départ de douze heures; en conséquence, d'ordonner à ses gens d'être à Varennes le 18, avec ses chevaux, qui devaient servir de relais à la voiture du roi; de leur désigner l'endroit où ils devaient se tenir pour attendre les ordres qu'ils recevraient. A son retour, il devait s'arrêter à Pont-de-Sommevelle, prendre le commandement du détachement de hussards qu'il y trouverait, conduire le roi avec ce détachement jusqu'à Sainte-Ménehould, y laisser les cinquante hussards qui auraient escorté le roi, leur ordonner de garder la communication du chemin de Paris à Varennes et à Verdun, pendant vingt-quatre heures, et de n'y laisser passer personne. Je lui remis des ordres signés du roi, qui lui prescrivaient, ainsi qu'aux officiers sous ses ordres, d'employer la force qu'ils avaient en mains pour la sûreté et la conservation de Sa Majesté et de la famille royale, sous peine de responsabilité : je convins aussi avec lui que dans le cas où le roi serait arrêté à Châlons, ou dans tout autre endroit après cette ville, il réunirait toutes les troupes qui étaient sous sa main, soit à Varennes, soit à Sainte-Ménehould et à Clermont, afin de faire ses efforts pour le délivrer, et que moi-même j'y marcherais avec toutes celles que je pourrais rassembler. Je lui remis cinq ou six cents louis en or pour distribuer aux sol-

dats de ces détachements, du moment que le roi paraîtrait : il partit donc pour Paris avec ces ordres et ces instructions. Je remis à M. le comte Charles de Damas l'ordre pour le mouvement de son régiment, qui devait se trouver le 19 à Sainte-Ménehould et y séjourner le 20, jour que le roi devait y passer : je lui remis également un ordre de Sa Majesté, relativement à l'objet que devaient remplir les deux escadrons qu'il commandait et qui devaient l'escorter, et je lui donnai les mêmes instructions qu'à M. de Choiseul dans le cas où le roi serait arrêté, soit à Châlons, soit ailleurs. Deux jours après, je fis partir M. de Goguelat pour porter au roi tous les détails qui pouvaient être essentiels à la sûreté de son voyage, lui ordonnant de passer, en allant à Paris, par Stenay, Dun, Varennes et Sainte-Ménehould ; de bien reconnaître cette route encore une fois, afin de ne négliger aucune précaution ; je lui ordonnai de venir me joindre, soit à Longwy, soit à Montmédy ou Stenay, quelques jours avant le départ du roi, pour me porter les derniers ordres de Sa Majesté.

Moi-même je partis de Metz le 13 juin, sous le prétexte de faire une tournée des places frontières du côté de Luxembourg. J'avais tellement persuadé le public que les Autrichiens rassemblaient un corps de troupes dans cette partie (quoiqu'il n'y eût aucun mouvement sur la frontière), que j'eus la possibilité de faire marcher dans les environs de Montmédy, le peu de bons régiments qui me restaient : mais je n'avais pu employer que deux bataillons suisses de la garnison de Metz et quelques escadrons des villes de Thionville, Longwy, Mézières, Sédan, les plus proches de Montmédy, ne pouvant, dans cette circonstance, placer ma confiance dans aucun régiment de l'infanterie française qui était entièrement corrompue.

Le 15, je reçus à Longwy une lettre du roi, qui m'instruisait que son départ serait retardé, et qu'il partirait le 20, entre minuit et une heure ; qu'il ne pouvait mener avec lui M. le marquis d'Agoust, dans sa voiture, parce que la gouvernante

des enfants de France, madame de Tourzel, devait les accompagner; elle avait insisté sur les droits de sa place, qui lui donnait celui de ne jamais quitter les enfants de France, et cette considération l'avait emporté (1). Le retard du roi me contrariait beaucoup; mes ordres avaient déjà été donnés pour le départ de plusieurs troupes, principalement pour les deux escadrons qui devaient se trouver à Clermont le jour de son passage, et dont je fus obligé de doubler le séjour dans cette ville : ce qui donnait des soupçons qui furent encore augmentés par la faute que l'on fit de ne pas avertir de ce retard l'officier qui était chargé de placer des relais à Varennes, ainsi que les gens de M. de Choiseul, qui conduisaient le relais.

M. de Goguelat était revenu de Paris, et me dit que le roi, à qui il avait détaillé jusqu'aux plus petites circonstances de sa route, avait approuvé toutes les dispositions, et suivrait exactement tout ce qui était convenu.

Le 20, je me rendis à Stenay. Le 21, je rassemblai les officiers généraux qui étaient employés sous mes ordres dans cette partie : je leur annonçai que le roi passerait vraisemblablement dans la nuit à la porte de Stenay, et qu'il serait à la pointe du jour à Montmédy. Je chargeai le général Klinglin d'y tracer et d'y préparer un camp pour un corps de troupes de douze bataillons, et vingt-trois escadrons, sous le canon de cette place, et je lui en désignai l'emplacement. Je lui ordonnai en même temps de tout préparer pour recevoir Sa Majesté, à qui je destinais, ainsi qu'à la famille royale, un château derrière le

(1) Les personnes en France qui occupaient les grandes charges de la couronne, soit pour le service de l'État, comme le chancelier, les ministres, les gouverneurs de provinces, soit auprès de la personne du roi ou même de sa famille, prêtaient serment entre ses mains. Par ce serment, les capitaines des gardes répondaient de la sûreté de la personne du roi, ou des princes qui leur étaient confiés, et la gouvernante des enfants de France, de celle de ces enfants. Le respect pour ce serment ne contribua pas peu aux accidents que le roi éprouva dans cette circonstance.

(M. de B.)

camp, qui devait servir de quartier général, ne voulant pas enfermer le roi dans une place, et le croyant plus en sûreté avec son armée. J'envoyai le général Heyman chercher deux régiments d'hussards qui étaient sur la Sarre, craignant qu'ils ne trouvassent des obstacles pour parvenir à Montmédy, par le mouvement que je prévoyais que cet événement devait produire parmi le peuple et parmi les troupes des différentes garnisons qui étaient très-mauvaises, ainsi que je l'ai dit; je lui indiquai une route de traverse, pour lui éviter de passer par Metz, ou Thionville ou Longwy, qui étaient les routes ordinaires. Je laissai le général d'Hoffelize à Stenay, avec le régiment royal-allemand, et je lui donnai l'ordre de faire seller les chevaux de ce régiment à l'entrée de la nuit, et de se tenir prêt à marcher à la pointe du jour; d'envoyer un détachement de cinquante chevaux de ce régiment entre Stenay et Dun, où il devait être rendu sur les dix heures du soir, pour y attendre Sa Majesté. Je remis à M. de Goguelat les ordres du roi pour les commandants des différents détachements : M. de Damas avait déjà les siens. Il devait se rendre, le même jour 20, avec cinquante hussards tirés de l'escadron de Varennes, à Pont-de-Sommevelle, y attendre le 21; et, dès que le courrier qui devait précéder le roi serait arrivé, en partir pour aller remettre les ordres de Sa Majesté aux différents commandants des troupes sur la route, qui jusque-là ignoraient l'objet véritable de leur mission : il devait placer le relais qui était à Varennes en dehors de la ville, du côté par où le roi devait venir, l'y attendre après m'avoir fait avertir par deux officiers que je devais lui envoyer, dont l'un était mon second fils, à qui j'avais donné ordre de se tenir dans l'auberge où étaient les chevaux pour le roi, de ne pas se montrer, de ne pas en sortir et d'y attendre M. de Goguelat. Moi-même je dus me tenir entre Dun et Stenay, y attendre le roi avec un relais de mes chevaux qui devaient lui servir, et le détachement de royal-allemand qui devait l'escorter jusqu'à Montmédy, tandis que le reste de ce

régiment devait suivre et s'y rendre ensuite. J'ajoutai encore à M. de Goguelat qu'il devait prévenir les commandants de détachements, que si le roi n'était pas reconnu, que s'il n'y avait pas de mouvements dans le peuple, ils devaient le laisser passer *incognito*, et que les troupes ne devaient monter à cheval que quelques heures après, pour se rendre à Montmédy : qu'au contraire, si le roi était arrêté, toutes ces troupes réunies sous M. de Choiseul devaient faire tous leurs efforts pour l'arracher des mains du peuple, et qu'il devait m'en instruire à l'instant. Toutes ces dispositions, jusqu'aux plus petits détails, avaient été convenues avec le roi, ainsi que la place où je devais me tenir pour être à portée de rassembler mes troupes, et pour aller à son secours, si les circonstances l'exigeaient.

Les ordres donnés, et les dispositions faites, qui ne causèrent heureusement aucun soupçon parmi le peuple des villes et des campagnes voisines, je partis moi-même à neuf heures du soir de Stenay; je montai à cheval et je restai à la porte de Dun, où je ne voulais pas entrer, parce que le peuple y était très-mauvais et que je craignais que ma présence ne lui donnât quelque inquiétude. Je calculais que le roi devait passer sur les deux ou trois heures de la nuit, et que le courrier qui le précédait arriverait au moins une ou deux heures devant lui.

Sur les quatre heures du matin, le jour ayant paru, n'ayant aucune nouvelle, je regagnai Stenay, afin d'être à portée de donner des ordres au général Klinglin et au régiment de royal-allemand, s'il était arrivé un accident au roi, auquel il me fût possible de remédier : j'étais à la porte de cette ville une demi-heure après, quand les deux officiers que j'avais envoyés à Varennes, et, ce qui m'étonna beaucoup, le commandant de l'escadron d'hussards qui y était, vinrent m'avertir que le roi y était arrêté depuis onze heures et demie du soir. Également étonné d'avoir été averti aussi tard, je m'informai de ce qui avait donné lieu à cet événement; ils me dirent seulement que les troupes, à Varennes, à Clermont et dans les autres postes,

avaient été gagnées, et n'avaient pas fait leur devoir; que le peuple avait pris les armes, et que toutes les gardes nationales des environs accouraient à Varennes. Alors je jugeai que je devais m'assurer du régiment de royal-allemand, qui était ma principale force, me mettre à sa tête pour délivrer le roi, protéger sa marche à Montmédy contre la ville de Stenay qui était mauvaise, et contre celle de Sédan qui était plus dangereuse par les dispositions du peuple très-nombreux de cette ville, et celles de la garnison, où il y avait un très-mauvais régiment : en conséquence je donnai ordre au régiment de royal-allemand de monter promptement à cheval, et au général Kinglin de marcher à Stenay avec deux escadrons, et d'y rester; d'envoyer à Dun un bataillon du régiment allemand de Nassau, qui était à Montmédy, pour garder ce passage sur la Meuse, qui était très-essentiel, et d'ordonner au régiment suisse de Castella, en marche pour Montmédy, de se diriger sur Stenay; j'ordonnai enfin à une partie de l'escadron d'hussards qui était à Dun, et au détachement de royal-allemand qui était entre cette ville et Stenay, de se porter à toutes jambes à Varennes, pour empêcher au moins les gardes nationales des environs de se réunir à celles de la ville. Le commandant de cet escadron d'hussards n'avait pas attendu mes ordres, il était parti dès qu'il avait su l'arrestation du roi.

Ces arrangements faits, j'attendis le régiment de royal-allemand, qui fut près de trois quarts d'heure avant de sortir de la ville, quoique j'eusse ordonné la veille qu'il fût prêt à monter à cheval avant le jour. Ce fut en vain que j'envoyai mon fils aîné au commandant, cinq à six fois, pour le presser; je ne pouvais rien entreprendre sans ce régiment, duquel il fallait m'assurer, et j'avoue que je n'avais de confiance qu'en moi pour l'enlever. Dès qu'il fut hors de la ville, j'annonçai aux cavaliers que le roi était arrêté à Varennes par le peuple; je leur lus l'ordre de Sa Majesté, qui enjoignait aux troupes de l'escorter, et de tout employer pour sa sûreté et celle de la fa-

mille royale. Je les trouvai dans les meilleures dispositions; je leur distribuai quatre cents louis, et je me mis en marche à la tête de ce régiment. Il y a près de neuf lieues de Stenay à Varennes, et un chemin de montagnes très-difficile. Je voyais avec regret qu'on m'eût averti aussi tard; j'aurais pu l'être deux heures plus tôt, et partir à trois heures (au lieu de cinq heures qu'il était quand je me mis en marche), si l'on n'eût pas perdu un instant à m'envoyer quelqu'un de Varennes, dès que le roi y était arrivé; j'étais désespéré d'avoir perdu ce temps, non que je craignisse de ne plus trouver la famille royale à Varennes, ne pouvant m'imaginer que la municipalité de cette ville osât forcer le roi à partir pour Paris, supposant qu'au moins on aurait exécuté l'ordre que j'avais donné de ne laisser passer aucun courrier sur la route de Clermont et de Varennes, après le passage du roi, et que l'assemblée nationale n'aurait pu y faire parvenir des ordres. Toute mon inquiétude portait sur les obstacles que la lenteur du secours que je conduisais au roi occasionnerait, soit pour le délivrer, soit pour sa sûreté en continuant sa route, et chaque quart d'heure perdu les multipliait, ainsi que les dangers; je fis donc le plus de diligence possible.

Je rencontrai, à peu de distance de Varennes, le détachement de royal-allemand que j'avais envoyé en avant, arrêté à l'entrée d'un bois, par les gardes nationales qui le fusillaient; je les fis disperser, je me mis à la tête du détachement, suivi d'assez près par le régiment; j'arrivai à neuf heures et un quart auprès de Varennes, et je reconnaissais l'endroit pour l'attaquer dès que royal-allemand serait arrivé, quand je vis une troupe de hussards qui étaient en dehors de la ville; c'était une partie de l'escadron qui était à Dun, qui avait été au secours du roi et qui n'avait pu entrer dans la ville. M. Deslon qui le commandait, vint à moi et m'annonça que le roi était parti depuis une heure et demie; et il en était alors neuf et demie. M. Deslon avait été dans Varennes; il avait parlé au roi et lui avait de-

mandé ses ordres, en lui annonçant que j'arrivais avec des troupes, et en l'engageant à m'attendre ; mais Sa Majesté lui avait répondu : « Je suis prisonnier, je ne peux donner au-« cun ordre ; dites à M. de Bouillé que je crains bien qu'il ne « puisse rien pour moi ; mais que je lui demande de faire pour « moi ce qu'il pourra (1). » Il m'assura que le peuple et la municipalité avaient fait remonter le roi dans la même voiture qui l'avait mené, après l'arrivée d'un aide de camp de M. de la Fayette, et qu'il était déjà bien loin, et j'appris depuis que dans ce moment-là il était déjà à Clermont ; il ajouta qu'à son arrivée avec son détachement, il avait trouvé le pont qui conduit à la ville, rompu ; qu'il avait cherché un gué pour passer la rivière, mais qu'il n'avait pu en trouver ; qu'alors il avait demandé aux gardes nationales qui étaient postées de l'autre côté du pont, de laisser entrer son détachement dans Varennes ; qu'elles s'y étaient refusées, et lui avaient seulement permis d'entrer seul pour parler au roi, en lui promettant de l'en laisser sortir quand il le voudrait, à quoi il avait consenti. Pour le faire passer sur le pont, on avait replacé une partie des planches qu'on en avait tirées ; il me confirma que les hussards qui étaient dans Varennes avaient été gagnés, que les dragons qui étaient dans Clermont avaient refusé de marcher, et que le roi avait été arrêté sur les onze heures et demie, en cherchant son relais qu'il n'avait pu trouver. Je ne concevais rien à toutes les circonstances de cet événement et aux causes qui l'avaient produit : je lui demandai s'il avait vu M. le duc de Choiseul, M. de Goguelat et le comte Charles de Damas ; il me dit qu'ils étaient tous les trois arrêtés ; que les deux premiers étaient arrivés avec leur détachement, une demi-heure après le roi ; que les hussards qui le composaient s'étaient réunis aux autres et avec le peuple ; que M. de Damas était arrivé

(1) M. Desion était un capitaine de hussards, né en Alsace, qui parlait allemand, et qui voulut parler dans cette langue à la reine, qui refusa de l'écouter. (M. de B.)

avec deux ou trois officiers, ses dragons n'ayant pas voulu lui obéir et le suivre. Je jugeai alors que les dispositions n'avaient pas été suivies, et que mes ordres n'avaient point été exécutés, sans qu'il me fût possible d'en deviner la cause.

Cependant le régiment de royal-allemand arrivait. Je proposai au général d'Hoffelize et aux officiers de chercher un passage, et de suivre pendant trois à quatre lieues la voiture du roi, pour tâcher de l'atteindre (ce qui n'était plus possible). J'envoyai des cavaliers le long de la rivière, chercher des gués, au-dessus et au-dessous de la ville, où je vis beaucoup de gardes nationales sous les armes. Quoiqu'il y eût des passages, on n'en trouva pas. Pendant ce temps nous apprîmes que la garnison de Metz et celle de Verdun marchaient sur Varennes avec du canon ; la dernière en était même à peu de distance et animée d'une rage et d'une fureur contre le roi, qu'on ne peut exprimer ; toutes les gardes nationales et tout le peuple du pays étaient en mouvement ; il ne restait donc plus de ressource, et il n'y avait plus d'espoir ; les cavaliers même montraient de la répugnance à aller plus loin, et les officiers me représentèrent que les chevaux, harassés par la fatigue de la route, ne pouvaient aller davantage sans rafraîchir, et le temps qu'on aurait perdu pour cela aurait encore augmenté la difficulté de joindre et de sauver le roi. Je me décidai donc à ramener le régiment de royal-allemand à Stenay, et après l'avoir fait entrer dans la ville, la municipalité s'étant assemblée pour me faire arrêter, je partis pour Luxembourg avec les officiers généraux et plusieurs officiers particuliers. L'ordre avait déjà été donné sur la frontière pour nous empêcher d'en sortir, et nous en forçâmes le passage en essuyant quelques coups de fusil.

Les détails de cet événement sont consignés dans un premier mémoire que je fis, rédigé d'après les procès-verbaux des officiers de hussards qui se trouvaient à Varennes lors de l'arrestation du roi (1) ; et dans un second mémoire, qui de-

(1) Ces deux pièces qui renferment un grand nombre de détails intéres-

vait être remis au roi lors de la campagne de 1792, s'il eût recouvré sa liberté et son autorité.

J'ai su, depuis et longtemps après ma sortie du royaume, soit par le comte Charles de Damas, soit par d'autres personnes dignes de foi et employées dans cette circonstance, que le roi était sorti des Tuileries vers minuit; qu'il était monté dans une voiture bourgeoise; que madame Élisabeth, arrivée la première avec madame Royale, avait vu passer la Fayette par le Carrousel, où était la voiture destinée au roi; qu'au moment où la reine arrivait avec le dauphin après le roi, on avait vu la Fayette qui repassait une seconde fois : il avait des soupçons; mais il ne savait rien. Je ne pus pas découvrir pourquoi les courriers n'avaient pas précédé la voiture du roi qui avait trois gardes du corps déguisés, au lieu de domestiques, dont deux se tinrent constamment sur le siége. Les harnais de sa voiture cassèrent auprès de Montmirail, ce qui occasionna un retard de deux heures. Il se montra à Châlons, et dans plusieurs autres villes; il fut reconnu particulièrement dans la première, par le maître de poste, qui était un honnête homme, et qui se tut; à Pont-de-Sommevelle, il ne trouva pas le détachement qui devait y être, ni M. de Choiseul, ni M. de Goguelat, qui en étaient sortis avec le détachement, une demi-heure avant, par la raison, à ce que m'a dit le premier (car je n'ai jamais vu l'autre depuis) qu'une insurrection ayant eu lieu dans cet endroit, parmi le peuple quelques jours avant, la présence des hussards avait causé de l'inquiétude; et que d'ailleurs, croyant que le roi ne passerait plus, ils avaient jugé à propos de se retirer et de retourner à Varennes. Mais je n'ai jamais su pourquoi ils avaient fait avertir les détachements de Clermont et de Sainte-Ménehould que le roi ne passerait pas; pourquoi ils prirent, avec leur détachement, un chemin de traverse dans lequel ils s'éga-

sants, et qui portent avec elles un caractère authentique, se trouvent dans les éclaircissements sous les lettres G et H. (*Note des nouv. édit.*)

rèrent, ce qui fut cause qu'ils n'arrivèrent qu'après le roi à Varennes; pourquoi ils ne laissèrent pas une partie de ce détachement à la croisière du chemin de Sainte-Ménehould à Varennes, qui aurait arrêté l'aide de camp de M. de la Fayette; pourquoi, en arrivant dans cet endroit, ils se laissèrent reconnaître par les gardes nationales et par le peuple, qui étaient alors en petit nombre; et enfin pourquoi ils ne me firent pas avertir sur-le-champ, si toutefois ils ont pu le faire, ayant été arrêtés eux-mêmes presqu'au moment de leur arrivée?

Pour en revenir aux circonstances qui sont personnelles au roi, il fut encore reconnu à Sainte-Ménehould, où il se montra beaucoup, par le maître de poste, qui n'osa pas l'arrêter dans ce moment, la voiture étant attelée et prête à partir, mais qui envoya son fils à Varennes pour avertir la municipalité. Il fut reconnu par le commandant du détachement de dragons qui était dans cette ville, qui voulut faire monter sa troupe à cheval; mais les gardes nationales, également instruites du passage du roi, placèrent un détachement devant la porte des écuries, qui les en empêcha. Un seul maréchal des logis trouva le moyen de monter à cheval et de s'échapper, ayant reconnu le trop célèbre Drouet, fils du maître de poste, qui partait pour Varennes; il le suivit pendant quelques heures pour l'arrêter ou pour le tuer; mais il le perdit dans un bois, et il arriva longtemps après lui dans cette ville. Le roi fut également reconnu à Clermont par le comte Charles de Damas, qui voulut faire monter ses deux escadrons à cheval; mais la municipalité ordonna aux dragons de ne pas marcher, et ils obéirent. M. de Damas, lui quatrième, se rendit à Varennes après l'arrestation du roi. Ce prince y arriva avec sa famille à onze heures et demie du soir : étonné de n'avoir rencontré ni M. de Choiseul, ni M. de Goguelat, et de ne pas trouver les chevaux du premier qui devaient lui servir de relais, il s'arrête à l'entrée de la ville. Les gardes du corps qui sont sur sa voiture, vont de porte en porte pour s'informer où est le relais que M. de

Goguelat avait placé à l'extrémité opposée de la ville : la reine elle-même descend pour prendre des informations; enfin on engage, après bien des instances et des promesses, le postillon à passer outre : la voiture est arrêtée sous une voûte, par quatre ou cinq coquins seulement; les gardes du corps veulent s'y opposer; le roi le leur défend; il est ramené dans une maison où il est reconnu; les officiers municipaux y arrivent; on sonne le tocsin; la garde nationale s'assemble, ainsi que celle des campagnes voisines, qui viennent de toutes parts. Le roi parle au maire et aux officiers municipaux avec beaucoup de bonté et de fermeté; il les assure qu'il n'a aucune envie de sortir du royaume, mais seulement d'aller à Montmédy pour être avec ses troupes, y trouver la tranquillité et la liberté; il les engage à ne pas mettre d'obstacles à son voyage. Ils s'y refusent, sans cependant lui manquer de respect, la plupart lui marquant des égards, quelques-uns même de la sensibilité, soit réelle, soit apparente, l'assurant qu'ils sont contraints d'attendre les ordres de l'assemblée. En même temps il partit des courriers pour Metz, pour Verdun, et pour toutes les grandes villes, qui annonçaient que je marchais avec des troupes pour délivrer le roi. Le commandant de l'escadron d'hussards à Varennes, jeune homme qui n'était pas encore instruit que le roi dût passer, mais qui devait l'être par M. de Goguelat à son retour, croyant seulement qu'on attendait un trésor auquel il devait donner une escorte, n'avait pas rassemblé sa troupe : ses hussards s'étaient mêlés avec le peuple; et quand il voulut les réunir, ils refusèrent de lui obéir. Les deux officiers que j'avais envoyés à Varennes, étaient restés, ainsi qu'ils en avaient l'ordre, dans l'auberge où étaient les chevaux pour le roi, attendant M. de Goguelat, et ignorant ce qui se passait dans la ville. M. de Goguelat arrive avec M. de Choiseul trois quarts d'heure après l'arrestation du roi; ils se laissent reconnaître par les gardes nationales, qui font mettre pied à terre à leurs détachements pour entrer dans la ville : ils demandent à parler au

roi ; on le leur permet : le roi leur dit de se tenir tranquilles, de ne pas employer la violence pour le tirer de sa position ; que j'aurais le temps d'arriver, et que d'ailleurs, à la manière dont les principaux membres de la municipalité lui avaient parlé, il devait croire qu'ils le laisseraient partir. Effectivement ils avaient été un moment dans l'indécision, et le roi doutait encore qu'ils attendissent des ordres de Paris pour lui laisser continuer son voyage. M. de Goguelat sort et demande aux hussards s'ils étaient pour le roi ou pour la nation ; ils se mirent à crier : *Vive la nation ! nous tenons et nous tiendrons toujours pour elle.* Un sergent de la garde nationale prend le commandement de ces hussards, dont le commandant se réunit aux deux officiers que j'avais envoyés à Varennes, et vint avec eux m'avertir. Ces deux officiers avaient essuyé des coups de fusil en voulant se rendre auprès du roi, et n'avaient pu le voir.

Un aide de camp de M. de la Fayette, M. Romeuf, arriva à Varennes sur les sept heures du matin, et porta un ordre de l'assemblée à la municipalité pour renvoyer à Paris le roi, qui répondit une seconde fois à M. Deslon qui lui demandait ses ordres : « Je suis prisonnier, ainsi je ne puis en donner. » Ce fut en vain que cet officier voulut parler en allemand à la reine pour l'engager à prendre quelques moyens de retarder son départ, afin de me donner le temps d'arriver : elle fondit en larmes ; elle ne lui répondit autre chose, sinon : « On nous entend, ne me parlez pas. »

Tels sont les faits que j'ai pu recueillir sur cette grande et malheureuse entreprise, sur le succès de laquelle, ainsi qu'on a pu le voir, j'avais très-peu compté. Je dois ajouter que la disposition du peuple, et particulièrement des troupes, était un délire de fureur contre le roi, qui se manifesta à Metz et à Verdun principalement. Les canonniers qui marchèrent de cette première ville à Varennes dirent à leurs officiers, qu'ils forcèrent

de les suivre, que le premier coup de canon serait pour la voiture du roi, et le second pour eux s'ils ne faisaient pas leur devoir.

Je fus accueilli avec intérêt à Luxembourg ; j'y restai quelque temps. Mais, à mon arrivée, je fus très étonné d'apprendre que l'empereur n'avait pas fait marcher un corps d'armée dans cette partie, malgré ce que le roi m'avait assuré des dispositions de ce prince et des ordres qu'il avait donnés ; il n'y avait même alors dans cette place important que trois mille hommes composés de recrues et d'invalides, et point d'autres troupes dans les environs. Il est vrai que le gouvernement des Pays-Pas avait reçu ordre de l'empereur de mettre à la disposition de Sa Majesté toutes celles qu'il demanderait, ainsi que l'argent qui était dans les caisses impériales. J'appris que Monsieur, frère du roi, et Madame, sur lesquels j'avais été très-inquiet, ayant dû partir de Paris une heure après le roi, et prendre la route de Flandre, sans qu'on eût pris aucune précaution extraordinaire pour leur sûreté pendant leur voyage, étaient arrivés heureusement à Bruxelles.

Pénétré, à mon arrivée à Luxembourg, des dangers qui menaçaient les jours du roi et de la famille royale, je crus devoir écrire une lettre authentique à l'assemblée constituante, dans laquelle je m'accusais d'avoir été l'auteur du projet du départ du roi, qui avait cédé à mes instances et à mes vives sollicitations pour sortir de Paris et pour se retirer sur la frontière au milieu de ses troupes fidèles. Je crus devoir en même temps menacer le peuple de la vengeance qu'exerceraient tous les souverains alliés du roi, s'il attentait à ses jours ou à sa liberté, et même s'il n'avait pas pour lui le respect, les égards et la soumission qu'il lui devait. Cette lettre, qui a été imprimée, qui a été répandue partout, n'avait d'autre objet que de détourner pour un moment la fureur du peuple, dont je craignais l'effet soudain contre le roi et la famille royale, de la diriger sur moi

et d'intimider les ennemis nombreux de ce prince et de la royauté (1). Tous les partis cependant m'ont reproché cette démarche; on a prétendu qu'elle avait été dictée par un esprit de fanfaronnade, dans un moment où j'étais agité par un sentiment de vengeance et de fureur : comment a-t-on pu s'y méprendre ? Si je n'avais pas eu le désir de sauver le roi; si ce n'avait point été mon unique objet, aurais-je été assez inconséquent pour annoncer l'entrée prochaine des armées étrangères en France, lorsque je n'en voyais aucune disposition, et lorsque je savais que mes menaces ne pouvaient s'effectuer dans ce moment? Me serais-je exposé non-seulement à la proscription et à la persécution qui devaient s'étendre sur tout ce qui m'appartenait, mais à la fureur de mes ennemis que j'avais encore aigris, dont les poignards devaient me poursuivre partout, et qui effectivement mirent ma tête à prix?

J'appris au commencement de juillet, avec une grande satisfaction, que les jours du roi et de la famille royale étaient en sûreté; que le duc d'Orléans, à la tête des jacobins, n'avait pu réussir à faire prononcer sa déchéance par l'assemblée, ni à le faire juger : effectivement, si elle voulait être conséquente à ses décrets et à ses principes, elle ne le pouvait. Le roi, il est vrai, par la constitution, ne devait pas s'éloigner de Paris de plus de vingt lieues; mais alors il devait être sommé de rentrer dans les limites qui lui avaient été prescrites : ce n'était que sur son refus que la déchéance au trône pouvait être prononcée. Cependant on l'avait arrêté et ramené prisonnier à Paris; violation manifeste aux lois que l'assemblée avait dictées; mais sa conduite avait été jusqu'à ce moment un tissu d'inconséquences, n'étant dirigée que par des factieux.

Je reçus le décret suivant qui avait été rendu contre moi et contre tous ceux qu'on croyait avoir contribué au départ du roi, et avoir été employés dans cette circonstance. On verra,

(1) Cette lettre est rapportée dans les Mémoires de Ferrières, tome II, page 389. (*Note des nouv. édit.*)

par ce décret, que je rapporte, que l'assemblée était entrée dans mes vues, et que les membres principaux qui la dirigeaient, tels que les Lameth, Barnave, Duport, Beauharnais, alors président, auxquels la situation de leur souverain inspirait de l'intérêt, et qui ne voulaient pas la destruction totale de la monarchie, avaient soustrait ce monarque à la fureur des jacobins, en rejetant sur moi la cause de cet événement.

Décret de l'assemblée nationale (16 *juillet* 1791).

« L'assemblée nationale, après avoir entendu le rapport des comités diplomatique, militaire, de constitution, des recherches, des rapports, de révision et de jurisprudence criminelle; attendu qu'il résulte des pièces dont le rapport lui a été fait, que le sieur Bouillé, général des armées françaises sur la Meuse, la Sarre, la Moselle, a conçu le projet de renverser la constitution; qu'à cet effet il a cherché à se faire un parti dans l'empire, sollicité et exécuté des ordres non contre-signés, attiré le roi et sa famille dans une ville de son commandement, disposé des détachements, fait marcher des troupes vers Montmédy et préparé un camp vers cette ville, cherché à corrompre les soldats, à les engager à la désertion pour se réunir à lui, et sollicité les puissances étrangères à faire une invasion sur le territoire français; arrête :

« 1° Qu'il y a lieu à accusation contre le sieur Bouillé, ses complices et ses adhérents, et que son procès lui sera fait et parfait par-devant la haute cour nationale provisoire, séant à Orléans; qu'à cet effet les pièces qui sont déposées à l'assemblée nationale seront adressées à l'officier qui fait auprès de ce tribunal les fonctions d'accusateur public.

« 2° Qu'attendu qu'il résulte également des pièces dont le rapport lui a été fait que les sieurs Heyman, Klinglin et d'Hoffelize, maréchaux de camp dans l'armée de M. de Bouillé; Desoteux, adjudant général, et Bouillé fils, major d'hussards;

Goguelat, aide de camp; Choiseul-Stainville, colonel du premier régiment de dragons; Mandel, lieutenant-colonel de royal-allemand; de Fersen, colonel de royal-suédois; de Valory, de Malden et Dumoustier, anciens gardes du corps, sont prévenus d'avoir eu connaissance du complot du sieur Bouillé, et d'avoir agi dans la vue de le favoriser, il y a lieu à accusation contre eux, et que leur procès leur sera fait et parfait par-devant la haute cour nationale provisoire.

« 3° Que les personnes dénommées dans les articles précédents, contre lesquelles il y a lieu à accusation, qui sont et seront arrêtées par la suite, seront conduites, sous bonne et sûre garde, dans les prisons d'Orléans, et que les procédures, commencées au tribunal du premier arrondissement de Paris, et dans tous autres, seront renvoyées, avec les accusés, devant le tribunal de la même ville, seul chargé de la poursuite de cette affaire.

« 4° Que le sieur de Damas, d'Audouin, Valcourt, Morassin, Talon, Floria et Remy, les sieurs Latour, lieutenant au premier régiment de dragons; Schoudy, sous-lieutenant au régiment de Castella, suisse; Brige, écuyer du roi, et madame Tourzel, resteront en état d'arrestation, jusqu'après les informations prises, pour sur icelles être statué ultérieurement sur leur sort.

« 5° Que les dames Brunier et Neuville seront mises en liberté. »

Je reçus en même temps une lettre de M. le vicomte de Beauharnais (1). Elle n'était point signée; mais je suis assuré qu'elle avait été écrite par ce membre de l'assemblée qui la présidait lors de l'arrestation du roi, et qui a commandé, en 1793, l'armée française sur le Haut-Rhin, contre le duc de Brunswick. Il avait été mon aide de camp depuis 1782, lors-

(1) Le vicomte de Beauharnais fut guillotiné sous Robespierre.
M. de B.

que je commandais aux îles, jusqu'en 1788. Il m'était fort attaché : j'avais conçu beaucoup d'amitié et d'estime pour lui; mais la différence d'opinions pendant la révolution nous avait éloignés l'un de l'autre, sans cependant affaiblir nos sentiments réciproques (1). Cette lettre, que je crois devoir rapporter, démontre qu'il ne s'était pas mépris sur les véritables motifs de celle que j'avais écrite à l'assemblée ; et, en justifiant ma conduite à cet égard, elle donne des détails très-intéressants, et elle fait connaître l'opinion des principaux membres de la majorité de l'assemblée constituante lorsqu'elle fut écrite.

« A Paris, le 16 juillet 1791.

« Je suis Français comme vous, et du parti contraire au vôtre. Maintenant, avant d'entamer ce qui fait le sujet de cette lettre, je vais vous dire quelle est ma manière de penser sur vous, afin que vous voyiez à qui vous avez affaire.

« Je n'ai jamais cessé de vous estimer, et ces derniers événements-ci, que vous avez dirigés, ne m'ont point fait changer : vous êtes doué de beaucoup de talents, d'un grand courage, et, quoi qu'on dise aujourd'hui dans le parti contraire au vôtre, d'une grande droiture de caractère et d'une grande probité.

(1) Ces témoignages d'estime et d'amitié que M. de Bouillé, malgré la différence de ses opinions, se plaisait à rendre au général Beauharnais, étaient justifiés par son caractère, ses sentiments et sa conduite. Dans l'Assemblée constituante au milieu d'un si grand nombre d'hommes remarquables, il se distingua par ses lumières : quand l'intrigue ou l'ambition s'agitaient autour de lui, l'amour du bien public dirigeait seul ses actions. Il présida l'assemblée avec autant de fermeté que de prudence dans les circonstances difficiles où la plaçait le départ du roi. Bientôt la France qu'il avait servie de ses conseils, eut besoin de son bras. Appelé au commandement de l'armée du Rhin, il rétablit d'abord la discipline parmi les troupes. Mais tandis qu'il battait les Prussiens aux environs de Landau, on demandait sa tête à la Convention. Il avait courageusement refusé de s'associer aux fureurs de l'anarchie, en acceptant le ministère de la guerre après le 31 mai : ce fut là son crime. Sa constance en allant à la mort étonna ses juges et ses bourreaux. Il périt quatre jours avant la révolution du 9 thermidor. (*Note des nouv. édit.*)

Vous n'aimiez point une révolution aussi étendue ; je crois que vous vous trompiez, et à trois ou quatre grands changements près dont vous seriez d'avis, j'aime toute notre constitution.

« Tant que vous avez cru que du concert plus ou moins intime de l'assemblée nationale et du roi il résulterait un ordre de choses quelconque, mais stable, vous avez servi cette même constitution que vous n'aimiez pas ; mais lorsque vous avez cru voir l'assemblée subjuguée par des factieux, entraînée hors des limites de la constitution qu'elle avait faite ; toutes les autorités créées par elle méconnues par ses partisans eux-mêmes ; le roi et sa famille outragés et constitués prisonniers (le lundi 18 avril) par le peuple, malgré même toutes les autorités constitutionnelles ; M. de la Fayette, enfin, obligé de donner sa démission, parce que, au péril de sa vie, il n'avait pu faire exécuter la loi : vous avez pensé que nous nous détruisions de nous-mêmes, que la France était au moment de sa ruine, et qu'il fallait frapper un grand coup pour la sauver. Vous l'avez fait : vous n'avez pas réussi, et maintenant, après avoir fait auprès de l'assemblée nationale une démarche que je suis loin d'approuver, mais que vous avez jugée utile pour mettre en sûreté les jours du roi et de la reine, vous cherchez à rallier autour de vous un parti avec lequel vous comptez faire en France quelques tentatives qui, si vous réussissez, rallieront autour de vous un plus grand nombre de mécontents, avec lesquels, et peut-être l'appui de quelques puissances étrangères, vous tenterez d'opérer, par la force, de grands changements à notre constitution, et ensuite de la faire adopter.

« C'est aux moyens que vous voulez prendre pour arriver à un but que vous croyez bon, que je veux opposer quelques réflexions. Veuillez les entendre ; peut-être vous paraîtront-elles mériter votre attention. Je vais vous rappeler notre position passée, et vous parler de notre position présente.

« L'assemblée nationale, souvent influencée par quelques

factieux, dont les noms seront à jamais l'horreur de la France, a travaillé, pendant deux ans consécutifs, à la constitution qui va se terminer. Une grande masse d'hommes ignorants et sans courage étaient constamment de l'avis de ces factieux; les oppositions maladroites du côté droit, en les irritant, ne faisaient que servir leurs infâmes projets. Le reste du côté patriote de l'assemblée était divisé en deux sortes d'hommes : ceux qui, sans caractère, sont toujours de l'avis de ceux qui crient le plus fort, et ceux qui, éclairés, désintéressés, et constants dans leurs principes, gémissaient de voir que les efforts les plus soutenus et les plus courageux étaient quelquefois inutiles, mais qui, ennemis de toute faction autant qu'amis de la liberté, allaient droit à leur but (la constitution), malgré tous les orages dont les factieux entouraient sa marche, pour la faire tourner à leur profit. Mirabeau, plus qu'aucun autre, avait contribué à dépopulariser ces factieux. Sa mort, que je considère comme un grand malheur politique, et dont, plus qu'aucun autre, vous devez être affligé, a cependant servi à les décréditer plus promptement; leurs machinations infernales, en souillant la révolution et en conduisant à la perte de la France, n'avaient cependant pas tourné à leur profit. Leurs détestables intrigues avaient tôt ou tard été déjouées : témoin le 5 octobre 1789 et plusieurs autres époques suivantes. Ils n'apercevaient plus de tous côtés que la mort et l'ignominie. Depuis longtemps, ils voyaient la chose publique se perdre : alors ils ont vu qu'ils se perdaient avec elle. Ils ont changé de plan de conduite : la route du désordre et de l'anarchie, qui avait été ouverte par eux, et sur laquelle ils avaient entraîné la France, était depuis longtemps frayée par des hommes à la tête desquels on n'avait cessé de les voir; alors ils s'en sont retirés, et ont accusé ceux qui ont continué à la suivre, des malheurs de la France, dont eux, plus qu'aucun autre, étaient coupables. Le départ du roi est arrivé : ils ont profité, pour remonter leur crédit alors anéanti, du moment de réunion que

produit toujours dans les partis le sentiment d'un péril commun ; et maintenant ils sont comptés au nombre de ceux qui veulent le plus fortement le retour de l'ordre et de la force dans le pouvoir exécutif. Ils n'en sont pas pour cela plus estimables ; mais, pour sauver son pays, il faut se servir de tous les moyens qu'on peut employer ; aussi les vrais patriotes ne refusent-ils pas leur secours, quoiqu'en détestant et en méprisant leurs individus.

« Maintenant, passons au moment présent, et examinons la conduite que tient et que tiendra l'assemblée nationale à cinq ou six semaines du terme de ses travaux. Elle est unanimement d'avis (à cinq ou six extravagants près) de faire, à la révision de la constitution, les changements que tous les bons esprits désirent, de la proposer ensuite à accepter au roi, en l'engageant, pour le faire librement, de se rendre dans le lieu auquel il donnera la préférence.

« Une fédération avait été proposée pour le mois d'août. Le but de cette fédération était de provoquer, en faveur du roi, un mouvement qui le rattachât à la constitution. Il est encore fort à présumer que ce projet aura lieu.

« Cette conduite de l'assemblée, par rapport au roi et à la nation, dont l'intérêt est, je crois, le même, est extrêmement sage dans la position nécessitee ou elle se trouve en ce moment, de ne pas heurter trop ouvertement l'esprit des provinces, qui est encore excessivement aigri contre le roi, mais que la vue de sa personne, lorsqu'il ira les parcourir, lui ramènera bientôt.

« La constitution une fois acceptée par le roi, il pourra aller voyager dans toutes les parties de la France, s'y rattacher tous les esprits et tous les cœurs, et, à son retour à Paris, reprendre la liberté et l'éclat qui n'auraient jamais dû abandonner le trône.

« De cette nouvelle et heureuse révolution s'ensuivra le retour de tous nos expatriés, l'oubli réciproque de nos fautes, une réconciliation franche et intime, que la sensibilité française,

qui, quoi qu'on en dise, n'est pas éteinte, attend impatiemment. Enfin, à des jours marqués par le désordre, la cruauté et le malheur, succéderont des jours de bonheur, d'union et de paix. Que je me plais à former ce présage! Quels ennemis aurions-nous alors à redouter?

« De plus grands changements dans l'ordre actuel des choses seraient peut-être nécessaires; mais je cois qu'il faut les attendre du temps et de la constitution elle-même. Nous ne tarderons pas à en sentir le besoin. Personne n'ignore que les peuples, après avoir brisé leurs fers, se sont créé une constitution : encore effrayés du despotisme auquel ils venaient de se soustraire, ils l'ont dépourvue de toute espèce d'exécution; mais que bientôt après, fatigués de l'anarchie, ils ont rendu à la force exécutive le degré de puissance sans lequel un peuple ne peut être heureux ni libre. L'exemple récent de l'Amérique vient à l'appui de mon assertion.

« Examinons maintenant les moyens que je crois que vous voulez employer pour rétablir dans ce pays-ci l'ordre de choses que vous désirez. Ces moyens sont la force.

« J'ai dit plus haut que l'assemblée, qui n'était plus dirigée par aucune faction, était partagée en deux classes; les hommes éclairés et courageux, et les hommes insensés et malintentionnés qui tendent à la ruine de notre pays. Ces derniers sont plus nombreux que les autres; mais, dans les moments de danger, ils se taisent et se laissent diriger par les premiers. Vous savez que les hommes les plus insolents dans la prospérité, sont aussi presque toujours les plus lâches dans l'adversité. L'influence qui dirige maintenant l'assemblée, au moins pour les affaires importantes, est donc bonne. Les approches du danger ont reporté au timon des affaires les hommes courageux et vertueux qui auraient dû toujours les diriger. Sous ce rapport, vos menaces nous ont servi; mais si vous voulicz en ce moment effectuer ces menaces, vous produiriez l'effet directement contraire au résultat auquel vous voulez arriver, *le bonheur du roi,*

qui, à ce que je crois fermement, entraîne avec lui, dans les circonstances présentes, le bonheur de la nation. Il est facile de vous convaincre de ce que je viens de vous avancer.

« Vous devez voir, à en juger par les derniers événements, l'effet que produirait sur nous en ce moment une tentative extérieure, celui de rallier tous les esprits dans toutes les parties de la France, de donner plus de force que jamais à l'assemblée nationale et d'aigrir contre le roi.

« Les hommes honnêtes et courageux qui, en ce moment, dirigent l'assemblée, croiraient alors leur honneur engagé à soutenir la constitution faite, et appréhenderaient de se donner l'apparence de la crainte et de la faiblesse, en y faisant maintenant les changements qu'ils désirent. Ainsi vous les forceriez à rester hors du cercle où ils voudraient se reporter, et à se réunir aux factions que vous exécrez, qu'ils n'abhorrent pas moins que vous, et qu'ils sont au moment d'écraser.

« Je suppose que, malgré cette réunion, vous soyez vainqueur, vous devez penser qu'alors ce ne pourrait être qu'après avoir versé des flots de sang, et avoir exposé cruellement les jours du roi et de la reine, auxquels quelques scélérats soudoyés par les puissances étrangères, qui depuis longtemps nous agitent, pourraient attenter.

« Je suppose au contraire, ce que peut-être vous croyez, mais ce que je suis loin de penser, que cet accord unanime qui vient de se manifester dans toutes les parties de la France, ne soit que le résultat de l'effervescence du moment, et ne tienne pas à un sentiment durable; alors vous devez penser qu'il est de votre intérêt d'attendre au printemps prochain pour faire en France les tentatives que je suppose que vous projetez, et que, le moment d'effervescence une fois passé, vous aurez plus de facilité pour exécuter vos projets : d'ici là, vous verrez quelle tournure prendront nos affaires, et vous penserez sûrement qu'il vous sera plus avantageux de ne vous décider qu'alors.

« Vous serez probablement étonné de cette démarche d'un

homme qui ne se nomme pas; vous en chercherez le motif. Je conçois que, dans ces temps orageux, la défiance soit votre sentiment dominant : je conçois que cette démarche puisse vous en inspirer; mais c'est à vous que j'en appelle pour la dissiper Réfléchissez-y bien, et voyez si elle a pu être dictée par un autre motif que par celui du bien public, qui seul, et je le jure, m'a toujours animé, par l'amour pour mon roi, sur les malheurs duquel personne n'a plus gémi que moi, et par les sentiments d'estime que je vous porte. Ne croyez pas non plus que le motif de cette lettre ait été produit par aucun sentiment de crainte personnelle; jamais un pareil sentiment n'est entré dans mon âme; et, si vous entriez en France à la tête d'une armée, tout en vous estimant, je serais un des premiers et des plus ardents à vous combattre.

« Puissent les considérations que je viens de vous soumettre, se trouver d'accord avec votre manière de penser! C'est le plus ardent de mes vœux.

« Ceci n'est que le résultat de ma manière de penser particulière; mais étant à portée, par ma position, de connaître celle des hommes estimables qui, en ce moment, dirigent l'assemblée nationale, je crois pouvoir vous assurer qu'elle est la même que celle que je viens de vous exposer.

« Je vous envoie cette lettre sous l'enveloppe de personnes qui, j'espère, vous la remettront exactement; je vous l'envoie par *duplicata* et de deux endroits différents, afin d'être bien sûr qu'elle vous parvienne.

« Si vous désirez que je vous mette au courant de ce qui se passe dans ce pays-ci, et de la situation des esprits qui influent le plus dans ce moment, je le ferai avec impartialité et vérité; et, pour peu que cela puisse influer sur la conduite que vous tiendrez, je croirai avoir rendu un grand service à mon pays et à vous-même : ce sera ma récompense; je la trouverai grande.

« Voici de quelle manière vous pouvez me faire savoir que

vous avez reçu ma lettre, et que vous désirez en recevoir encore : faites dire aux rédacteurs du journal *de la Cour et de la Ville*, journal dévoué à votre parti, que vous les priez d'insérer dans un de leurs plus prochains numéros, après qu'ils auront reçu votre lettre, l'article suivant : M. de B. a reçu la lettre qui lui a été écrite le 16 juillet 1791 : il désire que cette correspondance continue. Cet article envoyé de votre part sera inséré avec empressement.

« L'adresse de ce journal est *à MM. les rédacteurs du journal de la Cour et de la Ville, au bureau de ce journal, rue Percée Saint-André-des-Arcs, n° 21, à Paris.* J'observe qu'il faudra que votre lettre soit affranchie. »

Je suivis exactement l'instruction de M. de Beauharnais, mais il ne m'écrivit plus.

CHAPITRE XVI.

Émigration presque générale des royalistes. — Je vais voir le roi de Suède à Aix-la-Chapelle; j'entre à son service. — Ses projets en faveur du roi de France. — Entrevue de l'empereur et du roi de Prusse. — Déclaration de Pilnitz. — Plan de l'empereur pour terminer les affaires de France.

Après l'arrestation du roi à Varennes, l'émigration, qui avait été peu considérable jusqu'alors, devint presque générale parmi les membres des premiers ordres de l'État; elle s'étendit même sur des bourgeois bien pensants, effrayés de la licence du peuple (1).

Dans l'espace de quelques mois qui suivirent ma sortie de France, presque tous les officiers de l'armée quittèrent leurs drapeaux, et vinrent joindre les princes français qui s'étaient retirés à Coblentz : les nobles des provinces, la plupart suivis de leurs femmes et de leurs enfants, cherchèrent un asile chez l'étranger, fuyant un pays où le cri de la proscription retentissait de toutes parts. Le clergé de France, presque en entier, vint s'y mettre à l'abri de la persécution, ainsi que les membres les plus illustres de la magistrature : les grands, pour la plupart, avaient depuis longtemps quitté le royaume.

Je ne peux me refuser à transcrire ici quelques passages de Tacite, qui peignent fidèlement les scènes de crimes et d'immoralité dont la France offrit, comme autrefois Rome, le spectacle hideux à l'univers. *Nobilitas*, *opes*, *omissi gesti-*

(1) Il paraît certain que les chefs révolutionnaires facilitèrent l'émigration, la provoquèrent même pour avoir un prétexte de s'emparer des biens des émigrés. (M. de B.)

que honores pro crimine, et ob virtutes certissimum exitium. La noblesse, la richesse, la vertu même, étaient des crimes aux yeux du peuple (1).

Les chemins en France étaient couverts d'hommes, de femmes et d'enfants qui, craignant d'être ensevelis sous les ruines de la monarchie qui s'écroulait, abandonnaient une patrie qui ne devait plus leur offrir qu'un tombeau. *Corrupti in dominos servi, in patronos liberti, et quibus deerat inimicus, per amicos oppressi.* On vit, en France, des enfants dénoncer leurs pères, des femmes trahir leurs maris et voler dans les bras de leurs persécuteurs; des amis devenir les délateurs de leurs amis, et de vieux serviteurs livrer leurs maîtres à leurs bourreaux : on vit cependant briller quelques vertus. *Non tamen adeo virtutum sterile sæculum, ut non et bona exempla prodiderit. Comitatæ profugos liberos matres, secutæ maritos in exilio conjuges, propinqui audentes, constantes generi, contumax etiam adversus tormenta servorum fides, supremæ clarorum virorum necessitates, ipsa necessitas fortiter tolerata et laudatis antiquorum mortibus pares exitus.* On vit des mères accompagner leurs enfants en exil, des femmes leurs maris, des enfants suivre le sort de leurs pères, des parents généreux, des gendres constants, des amis sincères, des domestiques fidèles, redoublant de fidélité dans la persécution et dans les tourments; les personnages les plus illustres, dans le besoin et dans la nécessité, supportant leurs malheurs avec fermeté et avec courage; les hommes les plus distingués, les femmes même, braver la mort et la recevoir avec tranquillité et sans effroi.

Je ne voyais cependant rien qui annonçât les projets hostiles des puissances étrangères contre la France. L'empereur n'avait pas même encore conclu sa paix avec les Turcs : les hostilités,

(1) En donnant, dans le texte même, le sens des passages de Tacite dont il fait l'application, M. de Bouillé nous a dispensés de les traduire.
(*Note des nouv. édit.*)

il est vrai, étaient cessées; mais on ne pouvait prévoir alors la réunion de la cour de Vienne à celle de Berlin, pour mettre fin aux troubles du royaume, réunion aussi extraordinaire que le fut leur désunion peu d'années après.

Dès le mois de mai précédent, j'avais prié le roi de me permettre de demander du service en Russie, dans le cas où il n'exécuterait pas son projet de sortir de Paris et de se retirer dans une place de mon commandement. J'avais obtenu son agrément et j'avais envoyé alors le jeune Sombreuil, qui depuis a été tué à Quiberon, porter mes propositions; j'attendais des réponses, et j'étais plus décidé que jamais à abandonner ma patrie; je ne voulais plus, quelque chose qui pût arriver, rentrer en France et me retrouver encore dans le trouble et l'anarchie où j'avais vécu pendant deux ans et demi; je prévoyais que le désordre durerait plus longtemps que moi, quelque changement qui pût arriver dans l'état actuel des choses; car je pensais que, quand même des armées étrangères seraient parvenues à rendre au roi sa liberté et sa puissance, après s'être emparées d'une partie de la frontière (moyen terrible, mais que je jugeais alors nécessaire), le rétablissement et le maintien de l'ordre deviendraient impossibles, d'après l'opinion des peuples et de l'armée, d'après la force des partis répandus en France, d'après la faiblesse des royalistes au dedans, et l'exagération de ceux du dehors, et d'après la difficulté de donner au roi une force suffisante pour le soutien de son autorité. J'étais dans ces dispositions, quand je reçus une lettre du roi de Suède, qui était alors à Aix-la-Chapelle, et à qui j'avais envoyé celle que j'avais écrite à l'assemblée.

Lettre du roi de Suède.

« Aix-la-Chapelle, le 3 juillet 1791.

« Monsieur le marquis de Bouillé, j'ai reçu avec bien de la gratitude la marque de confiance que vous m'avez témoi-

gnée en m'envoyant votre lettre à l'assemblée nationale. Je l'ai trouvée remplie de ces sentiments d'attachement pour votre souverain, et d'horreur pour l'anarchie, qui sont si dignes d'un guerrier tel que vous. La fortune est aveugle dans les commotions civiles, comme à la guerre ; mais les principes de fidélité et d'honneur sont immuables, et la réputation y est attachée plus qu'aux succès. La vôtre, depuis longtemps si bien établie comme militaire, vient de l'être encore plus par votre constance et votre inviolable attachement pour votre souverain vertueux et infortuné ; recevez-en mes compliments. Il n'en est pas en Europe qui ne mette un grand prix à acquérir au nombre de leurs sujets, et de voir à la tête de leurs armées un homme comme vous. Peut-être le plus ancien et le plus fidèle allié de votre patrie pourrait-il y avoir un droit préférable aux autres, d'autant plus que vous ne quitterez pas le service de votre véritable patrie, en entrant au sien. Mais, dans quelque état que vous soyez, vous devez toujours être certain de mon estime et de l'intérêt que je prendrai toujours à vous. C'est avec ces sentiments que je prie Dieu, qu'il vous ait, monsieur le marquis de Bouillé, dans sa sainte et digne garde.

« Votre affectionné, GUSTAVE. »

La lettre de ce prince, pour qui j'avais conçu une grande estime, m'engagea à aller le voir à Aix-la-Chapelle. Je me rendis donc auprès de lui ; il m'expliqua les motifs qui l'avaient empêché, au commencement de l'année 1789, de me prendre à son service. Je crois devoir les taire. Il m'assura que son objet principal, en quittant ses États et en se rapprochant de la France, avait été de se rendre utile au roi de France ; qu'il y avait même été engagé par l'impératrice de Russie, qui lui avait représenté, qu'ayant l'expérience des révolutions, et ayant terminé heureusement celles qu'il avait éprouvées dans son royaume, il pourrait aider le roi de France dans les circonstances difficiles et extraordinaires où il se trouvait, lui indiquer

les moyens de sortir de sa situation et de garantir la monarchie de sa destruction totale. Le roi de Suède ajouta qu'il avait été instruit que Louis XVI devait se retirer à Montmédy, où il comptait le joindre.

Il ne me fut pas difficile de faire connaître à ce monarque l'état véritable de la France, et de lui faire sentir qu'il était dénaturé aux yeux de tous les partis, par les passions qui les agitaient; et à ceux des royalistes principalement, par le ressentiment et la vengeance qui remplissaient leur âme. Je cherchai à le convaincre de l'opinion où j'étais que, d'après la force et le nombre des ennemis de la royauté, et d'après la supériorité des jacobins, qui devaient être bientôt les maîtres de la France, il n'y avait plus d'autre ressource que l'intervention des puissances alliées du roi, soutenue par des armées nombreuses, soit pour amener à un accommodement, en protégeant les royalistes modérés et constitutionnels contre les anarchistes, soit pour opérer une nouvelle révolution en faveur du roi, en les faisant toujours entrer dans le royaume, comme médiateurs et protecteurs décidés du parti raisonnable; que l'invasion, très-dangereuse par les suites qui pourraient en résulter, était moins difficile dans ce moment, où l'armée abandonnée par ses chefs et par ses officiers, livrée à l'indiscipline et à la licence, était entièrement désorganisée, et où les troupes étrangères au service du roi, et une grande partie de la cavalerie qui lui était restée fidèle, étaient les seules qui eussent conservé de l'ordre et de la discipline; où la plupart des places frontières étaient dans un grand délabrement, ce qui était constaté par l'examen que j'en avais fait faire récemment par l'ordre du roi, d'où il résultait que les seize places de première ligne, depuis la Suisse jusqu'à la Sambre, exigeaient plus de onze millions de dépense et plus de huit mois de temps, pour les mettre en état de supporter un siége. Je lui ajoutai que, si l'on n'avait pas un parti, on avait du moins des partisans nombreux et même puissants dans les

provinces, principalement dans celles de la frontière, et des intelligences utiles dans les places de guerre, parmi les généraux, les ingénieurs et les officiers d'artillerie qui y étaient restés; que ceux même qui avaient émigré pouvaient donner de bons renseignements sur les moyens d'attaque, sur le local, sur les personnes et sur les choses en général. Il est bien certain qu'à la fin de l'année 1791 et même pendant celle de 1792, la France n'était pas difficile à envahir, une partie de la frontière étant presque ouverte et sans défense; et qu'indépendamment des causes particulières, qui ont suspendu et arrêté la marche ainsi que les progrès des armées combinées en Champagne (causes sur lesquelles je garderai le silence, ainsi que sur les fautes politiques des cabinets, et sur celles plus grandes encore, s'il est possible, des généraux des armées des alliés dans la suite de cette guerre), il a fallu encore toute l'énergie, tout l'art et tout le fanatisme du jacobinisme, ainsi que les talents extraordinaires du général que les jacobins avaient choisi au commencement de cette guerre, non-seulement pour obtenir des succès aussi étonnants, mais pour réunir même l'armée, pour la former et pour l'employer (1).

Pour en revenir au roi de Suède, il m'engagea à entrer à son service. Je lui représentai que j'étais, en quelque manière, lié avec l'impératrice de Russie, dont j'attendais à tout moment les réponses. Il me communiqua alors le projet dont il était convenu avec elle et avec le roi d'Espagne, de porter une armée de trente-six mille hommes russes et suédois sur les côtes de France, dans le point le plus rapproché de Paris, soit pour marcher sur la capitale et faire une diversion, tandis que des armées étrangères pénétreraient par d'autres parties de la

(1) La France, sans contredit, doit le succès de sa révolution aux talents militaires et politiques de Dumouriez, et au caractère féroce, sanguinaire et impitoyable de Robespierre. Sans le concours de ces deux hommes extraordinaires, la république périssait au moment de sa naissance.

(M. de B.)

frontière, soit pour s'assurer d'une position respectable, par la possession de quelque port de mer, et y attendre les effets d'une négociation qu'il entamerait au nom de l'impératrice et au sien, ainsi que des autres alliés du roi, avec le nouveau gouvernement français; négociation qu'il croirait devoir être d'autant mieux accueillie, qu'on ne devait lui supposer aucune vue d'ambition ni de conquêtes. Il me parut donc être assuré que l'Espagne et la Sardaigne feraient également marcher sur la frontière des armées qui appuieraient la sienne, et qu'il comptait peu sur les dispositions du roi de Prusse, encore moins sur celles de l'empereur, connaissant le caractère pacifique de Léopold, qui ne pouvait être entraîné dans une guerre que par l'ambition du cabinet de Vienne, dont on devait craindre les effets. Ce prince m'assura en même temps qu'il devait commander en personne cette armée combinée de Russes et de Suédois; que l'Espagne avait promis quinze millions pour les frais de l'expédition, dont les dispositions étaient déjà préparées. Il m'offrit de commander sous lui les troupes suédoises. Pressé par ce monarque, qui m'avait fait part de tous ses projets et de ses plans; subjugué par ses louanges flatteuses (on résiste difficilement à celles d'un héros), je me rendis. Je parvins à dissiper mes scrupules sur la démarche que j'avais faite auprès de l'impératrice; j'acceptai ses offres; je m'engageai avec lui, dans l'unique vue d'être employé dans l'expédition en France, et d'avoir encore une occasion de pouvoir être utile à mon infortuné souverain, en m'attachant à un de ses alliés qui pouvait être le moins suspect à la France.

Je restai environ quinze jours avec le roi de Suède, à Aix-la-Chapelle. Je convins avec lui que je prendrais tous les renseignements qui étaient relatifs, et qui pouvaient contribuer à la réussite de ses projets; que je lui enverrais, dans le commencement de l'hiver, un mémoire raisonné, d'après lequel on arrêterait le plan, dont l'exécution devait avoir lieu le printemps prochain, lorsque les glaces n'empêcheraient plus les

vaisseaux de sortir de la Baltique. Il devait lui-même retourner quelques jours après dans ses États, y tenir sa diète, et y faire les préparatifs nécessaires pour la disposition et l'embarquement de ses troupes. Pendant le peu de temps que je restai avec ce prince, il me témoigna une grande confiance ; il me parla de sa guerre contre les Russes avec beaucoup de franchise et de modestie ; il me communiqua les plans qu'il avait formés et exécutés alors. Ils étaient beaux, vastes, hardis ; mais ils manquaient par les moyens d'exécution, comme tous les grands projets, quand ils ne sont pas réglés par une grande expérience militaire, qui en rassemble tous les détails, la plus petite négligence dans ce genre les faisant souvent échouer. Il en convint avec moi, en me disant que dans ce temps il n'avait aucune idée de la guerre et très-peu de généraux expérimentés en état de le diriger. Il me parut qu'il avait beaucoup d'esprit et de connaissances, et infiniment du caractère du grand Frédéric, son oncle. Il me disait assez plaisamment qu'il était mal avec tous les rois ses confrères, excepté avec le roi d'Angleterre, mais qu'il avait forcé au moins l'impératrice de Russie à l'estimer. Effectivement cette princesse lui en avait donné des marques non équivoques, et lui avait témoigné une grande confiance, en lui promettant de mettre à sa disposition un corps considérable de ses troupes, pour l'expédition projetée en France. Il était fort attaché au roi ; il est de tous celui qui lui a témoigné le plus d'intérêt dans ces circonstances malheureuses. Quoiqu'il doutât que la plupart des souverains de l'Europe eussent la bonne volonté d'agir puissamment et de bonne foi, en faveur de cet infortuné monarque, il me parut espérer beaucoup de l'impulsion que donnerait l'impératrice de Russie, ainsi que sur les secours réels qu'elle procurerait : les événements ont prouvé qu'il s'est trompé.

Je retournai à Luxembourg, où j'eus la satisfaction momentanée d'apprendre, par les correspondances que j'avais conservées avec la France, que le roi était dans la même situa-

tion où il se trouvait avant son arrestation à Varennes ; que ses nouveaux malheurs lui avaient même gagné des partisans dans le parti dominant de l'assemblée, et avaient excité l'intérêt de la portion du peuple la moins corrompue, mais la moins nombreuse. Il est vrai que cet événement avait augmenté la fureur et la force des jacobins, et avait donné un grand crédit et un grand ascendant au duc d'Orléans. Je reçus une lettre d'un de mes amis, attaché au parti constitutionnel, lié intimement avec les principaux chefs de ce parti, qui me confirmait dans l'opinion que l'assemblée, ou plutôt les hommes les plus éclairés et les plus sages qui la composaient, désiraient un accommodement; qu'ils ne cherchaient qu'une occasion pour transiger avec le roi, et pour revenir, en quelque manière, sur une grande partie de ce qui avait été fait, afin de parvenir à un ordre de choses et à un gouvernement raisonnable. Il m'instruisit de ce que je savais d'ailleurs, que la majorité des membres révolutionnaires de l'assemblée avaient vu avec peine l'arrestation du roi, dont ils avaient envisagé le départ et la position à Montmédy comme un moyen d'arrangement. Cette lettre me faisait entrevoir les dangers d'une guerre étrangère auxquels je ne crus pas assez, mais que je regardais cependant comme un moyen violent, le dernier à employer, et dont jamais je n'aurais voulu séparer les voies conciliatoires.

Lettre de M. le comte de Gouvernet.

« Paris, le 15 juillet 1791.

« Je n'ai pas cru, mon général, que je dusse courir les hasards du comité des recherches, pour vous donner l'assurance d'un attachement indépendant de tous les événements; j'ai donc voulu attendre une occasion sûre. Je n'en profiterai pas pour vous donner des détails longs et inutiles; mais, au risque d'augmenter vos peines, je vous dirai que le résultat de mes observations, pendant l'absence du roi, que le résultat de mes

conférences avec les députés m'ont tous porté à croire que cette grande crise politique, si le roi eût passé, eût fini dans un mois, par une bonne constitution, et cela sans qu'il en coûtât une goutte de sang. J'ignorais les projets du roi, mais je connaissais votre modération, et c'est sur cela que je fondais la certitude d'un accommodement. Je suis loin de trouver maintenant les choses dans une aussi heureuse position. Si l'on nous dit vrai, rien n'est comparable à l'exagération de tout ce qui vous environne. Les projets se ressentiront de cette exagération, et alors ils éprouveront une juste résistance, et plus d'obstacles qu'on n'en suppose. Si ce n'est pas l'obstacle des armées, c'en seront d'autres; et puis, en supposant qu'on puisse réduire une surface comme la France, le succès ne peut être que momentané. Il n'appartient qu'à vous, mon général, qu'à votre probité, au milieu de la plus grande agitation qu'un homme puisse éprouver, de se souvenir qu'il est Français. Non, vous ne donnerez jamais vos lumières et votre courage pour le démembrement ou l'asservissement de l'empire. Ce n'étaient pas là vos projets quand vous meniez le roi à Montmédy. Vous vouliez, au contraire, épargner à ce royaume la honte d'un joug étranger; et aujourd'hui vous pourriez contribuer à le lui imposer! Vous vous connaissez en vraie gloire, mon général, et vous savez bien que ce n'en est pas là une véritable. Songez qu'au milieu de tous leurs excès, ces représentants avaient fait pour vous ce dont ils étaient si avares; ils vous avaient donné des éloges, de la confiance; et ils avaient mis en vous leur espérance; enfin, ils vous appelaient l'espoir de la patrie. Je sais bien que leur folie avait rendu tout bien impraticable; je sais bien qu'elle attirait toute espèce de maux sur nous, et je ne suis pas suspect en faisant leur éloge; mais j'ose vous rappeler que vous êtes personnellement l'homme de l'empire avec qui la majorité de l'assemblée ait le moins de torts.

« Songez, mon général, que le premier coup de fusil tiré

au nord, peut faire massacrer au midi tous les nobles et les prêtres. Qu'importe après qu'on les venge? ce seraient de nouveaux malheurs. Mais si je témoigne cette inquiétude, c'est que je suis persuadé qu'il est encore temps de s'entendre. Il est possible de négocier, et c'est sûrement le meilleur. Si des opinions modérées pouvaient avoir quelque accès, rappelez-vous de moi. Je ne balance pas à m'offrir, et je ne crois pas que je fusse tout à fait inutile.

« Adieu, mon général; j'espère que vous reconnaîtrez aux réflexions que renferme cette lettre, la franchise de l'attachement, de l'estime et du respect que je vous ai voués pour la vie, et que vous continuerez à payer ces sentiments si vrais de quelque amitié. »

Il est certain que la majorité de l'assemblée était en partie revenue de ses égarements; mais de nouveaux incidents, dont m'instruisit une autre lettre de M. de Gouvernet, détruisirent totalement ce changement dans l'opinion et mes espérances. Voici cette lettre, elle est du 26 août 1791 :

« Je vous avais donné des espérances que je n'ai plus. Cette fatale constitution qui devait être révisée, améliorée, ne le sera pas. Elle restera ce qu'elle est, un code d'anarchie, une source de calamités; et notre malheureuse étoile fait qu'au moment où les démocrates eux-mêmes sentaient une partie de leurs torts, ce sont les aristocrates qui, en leur refusant leur appui, s'opposent à la réparation. Pour vous éclairer, pour me justifier vis-à-vis de vous, de vous avoir peut-être donné un faux espoir, il faut reprendre les choses de plus haut, et vous dire tout ce qui s'est passé, puisque j'ai aujourd'hui une occasion sûre pour vous écrire.

« Le jour et le lendemain du départ du roi, les deux côtés de l'assemblée restèrent en observation sur leurs mouvements respectifs. Le parti populaire était fort consterné, le parti royaliste fort inquiet. La moindre indiscrétion pouvait réveiller

la fureur du peuple. Tous les membres du côté droit se turent, et ceux du côté gauche laissèrent à leurs chefs la proposition des mesures qu'ils appelèrent *de sûreté*, et qui ne furent contredites par personne. Le second jour du départ, les jacobins devinrent menaçants, et les constitutionnels modérés. Ils étaient alors et ils sont encore bien plus nombreux que les jacobins. Ils parlèrent d'accommodement, de députation au roi. Deux d'entre eux proposèrent à M. Malouet des conférences qui devaient s'ouvrir le lendemain; mais on apprit l'arrestation du roi, et il n'en fut plus question. Cependant, leurs opinions s'étant manifestées, ils se virent par là même séparés plus que jamais des enragés. Le retour de Barnave, le respect qu'il avait témoigné au roi et à la reine, tandis que le féroce Pétion insultait à leurs malheurs, la reconnaissance que Leurs Majestés marquèrent à Barnave, ont changé, en quelque sorte, le cœur de ce jeune homme, jusqu'alors impitoyable. C'est, comme vous savez, le plus capable, et un des plus influents de son parti. Il avait donc rallié à lui les quatre cinquièmes du côté gauche, non-seulement pour sauver le roi de la fureur des jacobins, mais pour lui rendre une partie de son autorité, et lui donner ainsi les moyens de se défendre à l'avenir, en se tenant dans la ligne constitutionnelle. Quant à cette dernière partie du plan de Barnave, il n'y avait dans le secret que Lameth et Duport; car la tourbe constitutionnelle leur inspirait encore assez d'inquiétude pour qu'ils ne fussent sûrs de la majorité de l'assemblée, qu'en comptant sur le côté droit; et ils croyaient pouvoir y compter, lorsque, dans la révision de leur constitution, ils donneraient plus de latitude à l'autorité royale.

« Tel était l'état des choses lorsque je vous ai écrit. Mais, tout convaincu que je suis de la maladresse des aristocrates et de leurs contre-sens continuels, je ne prévoyais pas encore jusqu'où ils pouvaient aller.

« Lorsqu'on apprit la nouvelle de l'arrestation du roi à Va-

rennes, le côté droit, dans les comités secrets, arrêta de ne plus voter, de ne plus prendre aucune part aux délibérations ni aux discussions de l'assemblée. Malouet ne fut pas de cet avis. Il leur représenta que tant que la cession durait et qu'ils y assistaient, ils avaient l'obligation de s'opposer activement aux mesures attentatoires à l'ordre public et aux principes fondamentaux de la monarchie. Toutes ses instances furent inutiles; ils persistèrent dans leur résolution, et rédigèrent secrètement un acte de protestation contre tout ce qui s'était fait. Malouet protesta qu'il continuerait à protester à la tribune, et à faire ostensiblement tous ses efforts pour empêcher le mal. Il m'a dit qu'il n'avait pu ramener à son avis que trente-cinq à quarante membres du côté droit, et qu'il craignait bien que cette fausse mesure des plus zélés royalistes n'eût les plus funestes conséquences.

« Les dispositions générales de l'assemblée étaient alors si favorables au roi, que, pendant qu'on le conduisait à Paris, Thouret étant monté à la tribune pour déterminer la manière dont le roi serait gardé (j'étais à la séance), le plus grand silence régnait dans la salle et dans les galeries. Presque tous les députés, même du côté gauche, avaient l'air consternés en entendant lire ce fatal décret; mais personne ne disant rien, le président allait le mettre aux voix; tout à coup Malouet se leva, et d'un air indigné s'écria : « Qu'allez-vous faire, Messieurs? « Après avoir arrêté le roi, on vous propose de le constituer « prisonnier par un décret! Où vous conduit cette démarche? « Y pensez-vous bien? Vous ordonneriez d'emprisonner le « roi? » *Non! non!* s'écrient plusieurs membres du côté gauche, en se levant en tumulte, *nous n'entendons pas que le roi soit prisonnier;* et le décret allait être rejeté à la presque unanimité, lorsque Thouret s'empressa d'ajouter : « L'opinant a mal « saisi les termes et l'objet du décret. Nous n'avons pas plus « que lui le projet d'emprisonner le roi; c'est pour sa sûreté et « celle de la famille royale que nous proposons des mesures. »

Et ce ne fut que d'après cette explication que le décret passa, quoique l'emprisonnement soit devenu très-réel, et se prolonge aujourd'hui sans pudeur.

« A la fin de juillet, les constitutionnels, qui soupçonnaient la protestation du côté droit, sans cependant en avoir la certitude, poursuivaient mollement leur plan de révision. Ils redoutaient plus que jamais les jacobins et les aristocrates. Malouet se rendit à leur comité de révision. Il leur parla d'abord comme à des hommes à qui il n'y avait rien à apprendre sur les dangers et sur les vices de leur constitution; mais il les vit moins disposés à de grandes réformes. Ils craignaient de perdre leur popularité. Target et Duport argumentèrent contre lui pour défendre leur ouvrage. Il rencontra le lendemain Chapelier et Barnave, qui refusèrent d'abord dédaigneusement de répondre à ses provocations, et se prêtèrent enfin au plan d'attaque dont il allait courir tous les risques. Il proposa de discuter, dans la séance du 8, tous les points principaux de l'acte constitutionnel, et d'en démontrer tous les vices. « Vous, Messieurs, « leur dit-il, répondez-moi; accablez-moi d'abord de votre in- « dignation; défendez votre ouvrage avec avantage sur les ar- « ticles les moins dangereux, même sur la pluralité des points « auxquels s'adressera ma censure; et quant à ceux que j'aurai « signalés comme anti-monarchiques, comme empêchant l'ac- « tion du gouvernement, dites alors que ni l'assemblée, ni le « comité n'avaient besoin de mes observations à cet égard; « que vous entendiez bien en proposer la réforme, et sur-le- « champ proposez-la. Croyez que c'est peut-être notre seule « ressource pour maintenir la monarchie et revenir, avec le « temps, à lui donner tous les appuis qui lui sont nécessaires » Cela fut ainsi convenu; mais la protestation du côté droit ayant été connue, et sa persévérance à ne plus voter ôtant toute espérance aux constitutionnels de réussir dans leurs projets de révision, que les jacobins contrariaient de toutes leurs forces, ils y renoncèrent. Malouet, qui n'avait pas avec eux de commu-

nications régulières, n'en fit pas moins son attaque. Il rejeta solennellement l'acte constitutionnel, comme anti-monarchique, et d'une exécution impraticable sur plusieurs points. Le développement de ses motifs commençait déjà à faire une grande impression, lorsque Chapelier, qui n'espérait plus rien de l'exécution de la convention, la rompit, et cria au blasphème, en interrompant l'orateur, et demandant qu'on le fît descendre de la tribune; ce qui fut ordonné. Le lendemain, il avoua qu'il avait eu tort; mais il dit que lui et les siens avaient perdu toute espérance, du moment où il n'y avait plus aucun secours à attendre du côté droit.

« Il fallait bien vous faire cette longue histoire, pour que vous ne perdissiez pas toute confiance en mes pronostics. Ils sont tristes maintenant; le mal est extrême; et pour le réparer, je ne vois ni au dedans ni au dehors qu'un seul remède, qui est la réunion de la force à la raison. »

Cette lettre, et d'autres détails qui me parvinrent dans le même temps, me firent envisager l'état de la France, sinon comme désespéré, au moins comme bien dangereux. Les aristocrates, les constitutionnels et les jacobins de l'assemblée se réunirent sur un seul point qui mit le comble aux malheurs du royaume : tous également découragés et ennemis les uns des autres, convinrent unanimement de se séparer, après l'acceptation d'une constitution monstrueuse, dont la plupart d'entre eux connaissaient tous les vices, et qu'ils léguèrent à leurs successeurs comme la robe empoisonnée de Nessus (1).

(1) On jugera par la lettre de M. de Beauharnais, par celle-ci, par la conversation du duc de Biron, que la plupart de ces constitutionnels, à l'exception d'un très-petit nombre d'intrigants, étaient, parmi la noblesse principalement, des hommes trompés. J'en ai connu plusieurs particulièrement, qui étaient de très-honnêtes gens, et qui faisaient beaucoup de mal *sans s'en douter*. Pétion, Marat, et surtout Danton, avec l'argent du duc d'Orléans, qui venait d'hériter du duc de Penthièvre, son beau-père, furent les auteurs de l'affaire du 10 août, et des massacres du 2 septembre. On voulait avoir un moyen d'arrêter le roi, et un prétexte

On devait donc très-peu compter sur les ressources de la raison pour ramener les Français à un bon gouvernement; on devait même prévoir que le règne du jacobinisme et de l'anarchie commencerait bientôt, et que la force était désormais le seul moyen pour éviter au royaume des maux plus grands encore que ceux qu'il avait éprouvés. Mon opinion ne fut que trop vérifiée par les événements qui ont succédé jusqu'à la mort de Robespierre. Ainsi quoique espérant peu d'une négociation, il ne fallait pas s'en ôter les moyens, mais se préparer sérieusement à la guerre. Je suivis ce parti, qui était pour beaucoup de Français le moyen de la défense naturelle, et pour ceux qui aimaient leur patrie un moyen de la servir encore. Les époques du 10 août et des 2 et 3 de septembre 1792, la tyrannie de Robespierre, celle de ses successeurs, prouvent combien il était fondé.

Quelques jours après mon retour à Luxembourg, j'en partis pour aller voir les princes, frères du roi, à Coblentz. Je leur dis avec vérité mon opinion sur la situation du royaume, sur les dispositions du peuple et de l'armée. Je mis mes réflexions par écrit et les leur donnai (1). Je pensais que, si une partie du peuple (j'entendais les propriétaires) haïssait la constitution, ou plutôt la révolution, une autre beaucoup plus nombreuse y était attachée par intérêt, par amour-propre et par ambition; que les clubs révolutionnaires établis dans toutes les villes dirigeaient la populace et contenaient les gens bien intentionnés; que le peuple, dans les campagnes, n'aimait le nouvel ordre de choses qu'à cause du soulagement qu'il éprouvait pour les impôts, et qu'il était vraisemblable qu'il se détacherait de la constitution quand il saurait que l'ancien régime des impositions

pour prononcer la déchéance. Les massacres du 2 septembre eurent lieu pour intimider les électeurs, et pour composer de jacobins la Convention, qui allait se former. Dauton et Camille-Desmoulins avaient précédemment été payés par la Fayette pour écrire pour le roi. (M. de B.)

(1) Ces réflexions sur la situation de la France et sur les moyens d'y rétablir l'autorité royale sont d'un très-grand intérêt. Nous les publions sous la lettre (1). (*Note des nouv. édit.*)

n'aurait plus lieu, et qu'il conserverait le même soulagement dans la répartition des taxes publiques; que même le rétablissement du culte religieux et le retour de leurs pasteurs seraient un moyen de le ramener aux principes de l'ancien gouvernement; que les grandes villes, à l'exception de Paris, foyer de la révolution, y étaient moins attachées que les petites, en ce qu'elles avaient perdu davantage par l'éloignement des riches, ou par l'anéantissement de leurs richesses : enfin je les assurai que, dans ce moment, la France entière était contre l'ancien régime du gouvernement, à l'exception de quelques individus intéressés à le voir rétablir, tels que les membres du clergé, de la noblesse, et de la finance; qu'on ne pouvait y réussir que par la force, et que si l'on parvenait à en employer une suffisante pour soumettre les peuples, elle serait insuffisante pour les contenir; que l'obéissance de la nation entière ne pouvait être assurée que par un ordre de choses qui plût à la multitude et qui lui convînt; qu'ainsi l'on devait être convaincu que, pour opérer une contre-révolution en France, ou plutôt un changement utile dans la situation du royaume, la présence ou l'action des armées étrangères sur les frontières étaient sans doute nécessaires, soit pour conduire à une négociation, dont le succès me paraissait assez invraisemblable, soit pour soumettre les peuples, ce qui était plus difficile; mais que l'ordre ne pouvait être rétabli et maintenu, et l'autorité royale bien affermie, que par un gouvernement qui, en améliorant le sort du peuple, assurât la destruction des anciens abus. Enfin, j'ajoutai que le moment des sacrifices était arrivé, qu'ils étaient devenus indispensables; que l'on se trompait si l'on croyait que la noblesse pût rentrer dans tous ses priviléges, les parlements recouvrer leur ancienne existence, le clergé ses richesses et ses prérogatives, et le gouvernement son indépendance et son autorité absolue. On jugera que le seul point sur lequel je me trompais était le peu de résistance que je supposais que les Français opposeraient aux armées étrangères, ce qui sera toujours mon

étonnement. Mes observations ne s'accordaient pas avec l'opinion de toutes les personnes qui avaient quitté le royaume ainsi que moi, et particulièrement de celles qui avaient la confiance des princes, si ce n'est sur la facilité de faire la conquête de la France, et de soumettre le peuple français par la force des armes, et j'étais, sur cela seul, dans l'erreur. On doit juger du peu d'effet que mes réflexions produisirent.

Dans les premiers jours d'août, je fus m'établir à Mayence ; j'y étais invité par l'électeur, homme d'esprit, de mérite, d'un commerce très-doux et très-aimable. Le ministre de Prusse m'y engagea également : il me témoigna, de la part de son maître, beaucoup d'intérêt sur la situation du roi de France et le désir d'employer ses forces, conjointement avec celles de l'empereur, pour l'en retirer. Ce monarque m'avait déjà fait personnellement, par la lettre suivante, des offres de service que je ne fus pas dans le cas d'accepter.

Lettre du roi de Prusse.

« Charlottenbourg, 12 juillet 1791.

« Monsieur le marquis de Bouillé, votre lettre du 26 juin dernier m'a été bien rendue. J'ai lu celle que vous avez adressée à l'assemblée nationale, avec un vif intérêt, égal à celui que je porte à la situation du roi votre maître. Je ne saurais assez louer le zèle que vous venez de lui témoigner; il vous aurait seul attiré toute mon estime, si elle ne vous eût déjà été acquise à tant d'autres titres, et c'est avec une vraie peine que j'ai vu que vos soins patriotiques n'ont pas eu le succès désiré. J'ignore quelles sont vos vues dans ce moment-ci; mais si vous voulez venir ici, vous y serez reçu en ami, vous et vos fils. Je vous donnerai, en tout temps, des preuves de ma considération et de ma parfaite estime; priant Dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de Bouillé, en sa sainte et digne garde.

« FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

Pendant mon séjour à Mayence, je m'occupai de rassembler quelques idées préliminaires concernant le projet du roi de Suède. Je pris des informations de plusieurs de nos officiers distingués du corps de la marine; je les chargeai même de faire la reconnaissance d'une partie des côtes de France que je leur indiquai; d'y prendre des renseignements et de s'y procurer des intelligences secrètes; ce qui dut être exécuté avant l'hiver, et ce qui le fut effectivement avec beaucoup de succès. J'écrivis à ce monarque, pour lui proposer de se procurer un port de mer qui pût servir d'entrepôt et de point de rassemblement pour ses vaisseaux. Je l'engageais donc à demander à l'empereur celui d'Ostende, qui me parut devoir remplir cet objet. Dans le courant d'août, le roi de Prusse me fit prévenir, par son ministre à Mayence, de me rendre le 26 ou le 27 de ce mois à Pilnitz, et d'y porter un plan de dispositions et d'opérations des armées étrangères sur les différentes parties des frontières de France. J'en fis un que je soumis au conseil des princes, frères du roi, à Coblentz, où assistaient les maréchaux de Broglie et de Castries. Mon plan fut approuvé. Le roi de Prusse me paraissait disposé à secourir Louis XVI, et je ne doutais pas que son entrevue avec l'empereur à Pilnitz n'eût pour objet une confédération entre ces deux grandes puissances qui devaient entraîner toutes les autres, et qu'une déclaration de guerre n'en fût le résultat. Je me rendis donc à Pilnitz, après avoir instruit le roi de Suède de cette conférence, qui devait avoir lieu le 27 et le 28, et je lui communiquai mes conjectures. Le comte d'Artois y vint aussi, sans y être engagé par ces deux princes, dans l'objet de solliciter leur assistance en faveur du roi son frère et de la monarchie française. Les conférences eurent lieu à cette époque : je ne parlerai pas des objets principaux qui furent traités entre ces deux grands souverains, qui parurent oublier les anciennes querelles de leurs prédécesseurs, et qui se lièrent par un traité qui étonna toute l'Europe, mais qui ne fut pas d'une longue durée. Le comte d'Artois en

obtint, après bien des difficultés, la déclaration suivante, que je me permets de rapporter, ayant été publique en quelque manière dans le temps (1).

Déclaration de Pilnitz.

Sa Majesté l'Empereur et Sa Majesté le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et les représentations de Monsieur et de monseigneur le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement Sa Majesté le roi de France, comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe.

Elles espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par toutes les puissances, dont le secours est réclamé, et qu'en conséquence elles ne se refuseront pas d'employer, avec leursdites Majestés, les moyens les plus efficaces, relativement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être de la nation française. Alors, et dans ce cas, leursdites Majestés l'Empereur et le roi de Prusse sont résolus d'agir promptement et d'un mutuel accord avec les forces nécessaires, pour obtenir le but proposé et commun. En attendant, elles

(1) Quoique les circonstances du traité de Pilnitz soient peu connues, et soient restées couvertes d'un voile épais, cependant, d'après quelques notions qui m'ont été données par des personnes qui approchaient le roi de Prusse, il m'a paru assez évident que le baron de Bischoffwerder avait été envoyé à Vienne plusieurs mois auparavant pour ménager un traité d'alliance avec cette cour, relativement au nouveau partage de la Pologne, qui eut lieu deux ans après. Ce traité fut arrêté et signé à Pilnitz. Il fut, à ce que j'ai lieu de croire, également question d'un concert dans la conduite des deux puissances, relativement aux affaires de France, sans qu'il y eût rien d'arrêté encore sur la manière dont elles agiraient. (M. de B.)

donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient en état de se mettre en activité.

A Pillnitz, le 21 août 1791.

Était signé LÉOPOLD.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

Cette déclaration ne signifiait rien, ces deux mots *alors et dans ce cas*, annonçant positivement que l'intervention de toutes les autres puissances était nécessaire, avant que l'Empereur et le roi de Prusse se permissent d'agir offensivement et activement; mais elle faisait connaître les vues pacifiques de Léopold. Celles, au contraire, du roi de Prusse étaient entièrement hostiles, ce qui m'a été assuré par les détails que j'ai recueillis de ce qui s'est passé entre les deux souverains dans leurs entrevues, et confirmé par des personnes qui étaient dans leur intimité.

Je jugeai que le roi de Suède ne m'avait pas trompé, quand il m'avait dit qu'il était mal avec les rois ses confrères. Ceux-ci me le témoignèrent d'une manière qui n'était pas équivoque : leurs préventions même contre ce prince rejaillirent sur moi. Ils désapprouvaient ses projets ; et si ce n'eût été le poids que l'impératrice y donnait par sa réunion avec ce monarque, ils en auraient empêché l'exécution. Je me refuse à croire avec certaines personnes, que dès lors l'Empereur et le roi de Prusse voulaient profiter des malheurs de la France; mais au moins est-il bien sûr que ce n'était pas là le plan de l'impératrice ni du roi de Suède; l'une et l'autre, et le dernier surtout, étant très-intéressés à empêcher la dissolution de cet empire.

J'avais dû conférer avec le maréchal de Lascy et le prince de Hohenlohe, général de Sa Majesté le roi de Prusse, sur le plan des dispositions de l'armée, qui m'avait été demandé ; mais le premier nous assura qu'il n'en avait pas reçu l'ordre de l'Empereur Ce prince me fit dire, ainsi qu'au général prussien, de

le suivre à Prague, où il allait se faire couronner. Je m'y rendis dans les premiers jours de septembre : je fus huit ou dix jours sans recevoir aucun ordre de l'Empereur ; mais je fus instruit que les dispositions du cabinet de Vienne étaient très-éloignées de la guerre : je dois même la justice au maréchal de Lasey, qu'il me répéta plusieurs fois qu'on ne devait pas l'entreprendre légèrement contre la France, dont les ressources étaient immenses et dont les frontières étaient impénétrables ; que les conséquences de cette guerre pouvaient être très-dangereuses pour l'Empereur et pour l'Empire ; et c'était, je l'avouerai, le sentiment de tous les ministres. Léopold voulait donc faire en sorte de terminer les affaires de la France par la voie de la négociation. Il désirait que toutes les puissances de l'Europe formassent une ligue générale ; qu'elles environnassent le royaume de leurs armées ; qu'on proposât alors au gouvernement français, par un manifeste, de rendre la liberté au roi et à la famille royale, de le réintégrer dans sa dignité, de rétablir le gouvernement monarchique sur des bases solides et sur des principes raisonnables ; de menacer d'une invasion et d'une attaque générale sur tous les points de la frontière, et de l'effectuer si la nation française s'y refusait. Le roi de Prusse, au contraire, était d'avis de déclarer la guerre à la France, de ne faire paraître le manifeste, qui était une espèce de sommation, qu'à la tête des armées et au moment où elles auraient envahi le territoire français. On jugera sans doute que de grandes vues politiques dirigeaient le cabinet de Berlin ; que le roi de Prusse désirait entraîner l'Empereur dans une guerre longue, difficile et dispendieuse dont il aurait pu se dégager dans la suite, en en laissant tout le poids à supporter à son rival, ainsi qu'il l'a exécuté depuis. On serait au contraire bien étonné, si l'on connaissait les petits ressorts qu'on employa pour produire le grand mouvement qui éloigna ce prince, pour un moment, des principes de l'ancienne politique de son pays, à laquelle il revint peu d'années après, politique que la plupart des princes de l'Europe

n'ont que trop suivie, et par laquelle ils ont exposé leur sûreté, leur existence et leur couronne.

J'instruisis le roi de Suède de ce que j'avais découvert de la politique de ces deux princes; je lui fis part de l'incertitude où j'étais qu'ils agissent offensivement, de leur éloignement pour ses projets et pour ceux de l'impératrice. Je lui conseillai de lever, avec l'argent de l'Espagne, une armée en Allemagne, pour augmenter la sienne ou pour combiner ses mouvements avec elle; et je l'engageai de nouveau à se procurer une place d'armes, telle qu'Ostende, ainsi qu'un territoire près de la frontière de France pour la rassembler.

CHAPITRE XVII.

Différentes lettres du roi de Suède. — Les affaires en France prennent une mauvaise tournure. — Descente sur les côtes de France, projetée par l'impératrice de Russie et par le roi de Suède, avec les troupes combinées, sous les ordres de ce monarque. — Mort de l'Empereur. — Les Français déclarent la guerre à son successeur.

Enfin, le 12 septembre, l'empereur Léopold me fit prévenir de passer chez lui et de lui porter le plan de dispositions qu'il m'avait demandé précédemment. Il me fit entrer dans son cabinet, et me dit qu'il n'avait pas pu me parler plus tôt de l'objet pour lequel il m'avait fait venir, parce qu'il attendait des réponses de Russie, d'Espagne (1), d'Angleterre et des principaux souverains de l'Italie; qu'il les avait reçues, qu'elles étaient conformes à ses intentions et à ses projets, qu'il était assuré de leur assistance dans l'exécution, et de leur réunion, à l'exception cependant du cabinet de Saint-James, qui avait déclaré

(1) Le ministre principal d'Espagne, M. de Florida-Blanca, fut disgracié dans ce temps-là. C'était un des plus habiles hommes d'État que ce gouvernement eût employés depuis longtemps. Le vieux comte d'Aranda l'avait remplacé. Celui-ci, longtemps ambassadeur en France, après avoir été premier ministre en Espagne, s'était lié à Paris avec nos philosophes; il en avait adopté les principes, il avait conservé des liaisons avec Condorcet, qui avait succédé à d'Alembert, patriarche, pendant longtemps, de cette secte. Il influença la conduite de M. d'Aranda et du cabinet de Madrid, dont l'intérêt pour la situation du roi de France parut, dès lors, sinon détruit, du moins très-affaibli; et les rapports entre ce monarque et celui d'Espagne parurent fort diminués. Louis XVI, en partant pour Montmédy, avait envoyé au roi d'Espagne une protestation qui avait été tenue très-secrète, contre ce que l'assemblée l'avait contraint de faire par la force et par la violence qu'on avait exercées contre lui. (M. de B.)

vouloir garder la neutralité la plus scrupuleuse. Il avait pris la résolution d'assembler un congrès pour traiter avec le gouvernement français, non-seulement sur le redressement des griefs du corps germanique, dont les droits en Alsace et dans d'autres parties des provinces frontières avaient été violés, mais en même temps sur les moyens de rétablir l'ordre dans le royaume de France, dont l'anarchie troublait la tranquillité de l'Europe entière. Il m'ajouta que cette négociation serait appuyée par des armées formidables, dont la France serait environnée; qu'il espérait que ce moyen réussirait et préviendrait une guerre sanglante, dernière ressource qu'il voulait employer. Je pris la liberté de demander à l'Empereur s'il était instruit des véritables intentions du roi. Il les connaissait; il savait que ce prince répugnait à l'emploi des moyens violents. Il me dit qu'il était d'ailleurs informé que la charte de la nouvelle constitution devait lui être présentée sous peu de jours, et qu'il jugeait que le roi ne pouvait se dispenser de l'accepter sans aucune restriction, par les risques qu'il courait pour ses jours et ceux de sa famille s'il faisait la moindre difficulté et s'll se permettait la plus légère observation; mais que sa sanction, forcée dans la circonstance, n'était d'aucune importance, étant possible de revenir sur tout ce qu'on aurait fait, et de donner à la France un bon gouvernement qui satisfît les peuples et qui laissât à l'autorité royale une latitude de pouvoir suffisant pour maintenir la tranquillité au dedans et pour assurer la paix au dehors. Il me demanda le plan de disposition des armées, en m'assurant qu'il l'examinerait à loisir. Il m'ajouta que je pouvais m'en retourner à Mayence, où le comte de Brown, qui devait commander ses troupes, et qui était alors dans les Pays-Bas, me ferait avertir, ainsi que le prince de Hohenlohe, qui allait en Franconie, pour conférer ensemble, quand il en serait temps.

Je jugeai que l'Empereur ne s'était arrêté à ce plan pacifique et extrêmement raisonnable, depuis la conférence de Pilnitz,

qu'après avoir consulté Louis XVI, dont le vœu avait été constamment pour un arrangement et pour employer la voie des négociations plutôt que le moyen violent des armes. J'appris, avec certitude, qu'il n'avait jamais été question de placer un corps de quinze mille hommes de troupes autrichiennes sur la frontière du pays de Luxembourg, pour protéger le roi à Montmédy, et j'eus raison de présumer, et même d'être persuadé que ce monarque ne m'en avait donné l'assurance que pour calmer mes inquiétudes. Je retournai à Mayence, où je trouvai la lettre suivante du roi de Suède. Je ne transcrirai pas ici les miennes, qui ne renferment que des projets militaires et de politique, tous sans effet, et dont je ne crois pas devoir surcharger ces Mémoires.

Lettre du roi de Suède.

« Drottningholm, le 2 septembre 1791.

« Monsieur le marquis de Bouillé, je viens de recevoir, presque à la fois, vos deux lettres des 11 et 16 août. Je vous suis obligé des nouvelles que vous m'y donnez. L'entrevue de Pilnitz décidera de bien des choses, et il est temps qu'on prenne un parti, car la saison avance; et pour moi, je ne connais qu'un seul obstacle insurmontable aux projets de la vie, c'est l'obstacle physique; et si l'on ne se décide bientôt, cet obstacle deviendra l'allié le plus utile de l'assemblée nationale. Je vous parlerai du mémoire dont il est question dans votre lettre du 16 août, par le courrier que je vais envoyer d'ici, dans quelques jours, lorsque je saurai définitivement les résolutions de l'impératrice de Russie. Mais je dois vous avertir d'avance que tous les marins et les cartes marines que nous avons ici, prouvent qu'une flotte ne peut entrer dans le port d'Ostende; et il est à remarquer que l'entrée de ce port n'est praticable qu'en passant devant Dunkerque. Cela n'empêchera pas cependant le projet, si l'on trouve une sûreté pour l'hivernagement.

Vous sentez bien aussi que cela exige une opération combinée qui ne peut avoir lieu, et que la flotte une fois partie du port d'Ostende, doit, sans s'arrêter, exécuter son entreprise. Cela me conviendrait aussi mieux ; car tous ces grands plans combinés ne réussissent presque pas. Je vous écrirai incessamment sur tout cela avec plus de détail. Je suis, au reste, bien aise de voir le bon accord qui règne entre les princes et vous. M. le comte d'Artois est bien fait pour rendre justice au mérite et sentir le prix de votre zèle. Je suis persuadé que vous lui verrez déployer, dans ces moments critiques, les vertus d'un petit-fils de Henri IV. Je lui en ai trouvé la loyauté, la franchise et le germe de toutes les qualités faites pour inspirer l'enthousiasme, et augmenter par là l'intérêt que les malheurs seuls ont le droit d'inspirer. Ce serait un grand point que la neutralité de l'Angleterre, dont vous me parlez (1). Pour la Hollande, je doute qu'on puisse compter sur ses troupes : c'est une affaire compliquée que de remuer cette masse. Pour moi, je suis prêt, dès que les moyens me seront procurés ; et dans trois semaines, du jour de l'ordre donné, l'armée sera rendue à l'endroit où il faudra s'embarquer. Je serais curieux de savoir à qui l'on confiera le commandement de l'armée combinée de l'Empire, d'Autriche et de Prusse. Cette besogne sera bien difficile ; mais de l'opinion, des talents de celui à qui le commandement sera confié, dépendront le succès et la célérité de l'entreprise. Mais ce qui est essentiel, c'est le secret sur l'opération qui m'a été proposée ; et dans tous les cas, je compte vous avoir avec moi, et cela me vaudra dix mille hommes. J'ai acquis le plus parfait accord, le calme le plus entier, et nous avons la plus belle récolte. J'espère que vous continuerez à me donner de vos nouvelles, et que vous êtes persuadé de l'estime avec laquelle je

(1) Le cabinet de Saint-James a été le dernier à prendre part à cette guerre, et le dernier à se réunir à la confédération, dont il a été l'âme depuis. (M. de B.)

prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde, monsieur le marquis de Bouillé.

« Votre affectionné, GUSTAVE. »

On remarquera qu'alors le roi de Suède était persuadé que l'Empereur et le roi de Prusse déclareraient la guerre à la France, et l'attaqueraient au printemps, tandis que la nation française la déclara au contraire à toute l'Europe. Il comptait beaucoup sur l'assistance de l'impératrice de Russie, sur sa résolution à soutenir une cause qui devenait celle de tous les rois et qu'elle envisageait de même; sur son influence dans les cabinets des grands souverains de l'Europe; tandis que la Russie n'a pris qu'une part très-indirecte dans cette grande affaire, la politique l'ayant emporté sur les sentiments de gloire qui jusqu'alors avaient dirigé Catherine dans toutes ses actions, et qu'on supposait devoir la guider encore dans cette circonstance.

J'appris, à mon retour, que cette princesse avait parfaitement accueilli la proposition que je lui avais faite, d'entrer à son service; qu'elle avait encore ajouté à mes demandes, par un traitement honorifique et pécuniaire, fort au-dessus de mes prétentions; et que le baron de Grimm, qui avait sa confiance intime, avait reçu à Paris, depuis six semaines, cette réponse qu'il n'avait pu me faire parvenir, ignorant où j'étais. J'appris en même temps, que l'impératrice me savait très-mauvais gré de m'être engagé avec le roi de Suède, au moment où je traitais avec elle. Ce n'était pas ce que ce prince m'avait assuré. Je jugeai que j'avais commis une grande inconséquence. Je crus la réparer non-seulement en instruisant cette princesse des motifs assurément bien désintéressés qui m'avaient engagé à accepter les offres du roi de Suède, lui témoignant en même temps toute ma reconnaissance de celles qu'elle m'avait faites avec autant de noblesse que de générosité; mais en même temps je lui représentai que la guerre contre les Turcs étant terminée, et ne pouvant plus lui rendre de services dans ses armées, j'a-

vais cru devoir m'attacher à un prince qui, secondant les efforts de Sa Majesté impériale, se dévouait pour le salut de la France et pour le rétablissement de la monarchie française. J'écrivis en même temps au roi de Suède, pour lui faire part de mon embarras, et pour lui rappeler l'engagement que je croyais avoir pris avec lui, de ne le servir que dans les occasions où je pourrais être utile à mon souverain et à ma patrie. Je lui rappelai combien il serait utile que les troupes russes et suédoises sortissent de la Baltique avant l'hiver, afin d'être en état d'agir au printemps.

Dans l'intervalle du temps qui s'écoula entre ma lettre et la réponse du roi de Suède, il se passa en France des événements que je n'avais pas prévus, et qui me causèrent beaucoup de surprise et de peine. L'assemblée constituante, après avoir achevé sa nouvelle constitution, l'avait présentée au roi, qui l'avait acceptée, sans aucun changement, mais en se permettant simplement quelques légères observations sur les principaux défauts qu'il y avait remarqués (1). Cette assemblée, qui avait perdu sa considération, ainsi que l'estime et la confiance de la nation, dominée par les jacobins et les orléanistes alors réunis, s'était séparée après avoir décrété l'élection de nouveaux députés pour former une assemblée nationale permanente, qui devait désormais représenter le peuple français, conserver la puissance législative et la transmettre successivement à

(1) L'assemblée constituante allait se dissoudre d'elle-même par la lassitude de ses membres, et plus encore par la supériorité que les jacobins, que le duc d'Orléans dirigeait alors, avaient acquise; car les autres chefs, si j'en excepte peut-être Robespierre, dont les vues étaient cachées, ne voulaient qu'un changement de dynastie en faveur de ce prince, qui avait remué les jacobins, lors du retour du roi, de Varennes. Ils s'étaient rassemblés au Champ de Mars; ils avaient voulu présenter une pétition, que l'on prétend avoir été faite par Laclos, pour que l'assemblée prononçât la déchéance du roi, et pour qu'on lui nommât un successeur. La Fayette, à la tête de la garde nationale, les avait dissipés. Il quitta peu de temps après ce commandement pour prendre celui de l'armée que j'avais commandée. (M. de B.)

Digitized by Google

d'autres assemblées, qui devaient se renouveler à des époques fixées par la constitution. J'appris en même temps que les jacobins s'étaient rendus maîtres des élections; que la nouvelle assemblée était composée en grande partie des hommes les plus méchants, les plus scélérats et les plus audacieux qu'il y eût en France; qu'on devait craindre qu'ils ne consommassent l'ouvrage de la précédente assemblée, en détruisant entièrement la monarchie, et en supprimant jusqu'au titre de roi (1).

J'appris que, sur la demande de la Fayette, l'assemblée constituante, avant de se séparer, avait révoqué le décret qu'elle avait rendu précédemment, pour faire arrêter et juger toutes les personnes accusées d'avoir contribué au départ du roi le 21 juin, et qu'elle avait aboli toutes les procédures relatives aux événements de la révolution; et qu'enfin la Fayette avait quitté le commandement de la garde nationale parisienne; qu'il m'avait remplacé dans celui de la Meuse et de la Moselle, et qu'il était dans ce moment à Metz.

Quoique j'aie été dans le cas de blâmer ses procédés, non-seulement à mon égard, mais avec bien plus de raison envers le roi, qu'il avait traité, surtout depuis son arrestation à Varennes, avec une dureté et une insolence inouïe, la croyant peut-être nécessaire pour se garantir lui-même de la fureur des jacobins et pour ôter tout prétexte à leur vengeance; quoiqu'en

(1) Ce qui contribua en partie à la mauvaise composition de la nouvelle assemblée fut que la première avait décrété qu'aucun de ses membres ne pourrait y être élu. Elle fit, à la hâte, un triage des lois rendues par elle. Les membres donnèrent leurs voix par assis et levés, sur l'acceptation du code qui renfermait la constitution.

Il y avait quatre partis en France: 1° les royalistes; 2° les impartiaux, qui formaient plutôt une opinion qu'un parti; 3° les constitutionnels; 4° les jacobins. Ceux-ci, devenus les maîtres, se divisèrent en orléanistes et en républicains, qui le furent eux-mêmes, par la suite, en girondistes, en fédéralistes, à la tête desquels étaient Brissot, Danton, Camille-Desmoulins et Condorcet, et en républicains conduits par Robespierre et Marat. (M. de B.)

même temps sa conduite politique eût été très-répréhensible, je ne peux cependant m'empêcher de louer sa générosité à mon égard. Elle avait d'autant plus de mérite, que si le roi n'eût pas été arrêté, la Fayette aurait été certainement massacré par le peuple, qui le rendait responsable de l'évasion de ce monarque, et que je l'avais attaqué fortement dans la lettre que j'avais écrite de Luxembourg à l'assemblée. Ce trait seul peut faire connaître la modération de son caractère. Il ne fut, je le répète, jamais un méchant homme; mais l'enthousiasme de la liberté, dont il s'enivra en Amérique, une soif immodérée de gloire, joints à des sentiments de philanthropie qui exaltaient son âme et échauffaient son cœur, tournèrent ses qualités vers un but dangereux, et firent un des chefs de la révolution d'un jeune homme qui aurait été peut-être un jour un des meilleurs serviteurs du roi et un des soutiens de la monarchie, si l'expérience avait calmé l'ardeur trompeuse de sa jeunesse. Je dois donc faire des vœux sincères, non-seulement pour qu'il recouvre sa liberté, mais pour que les événements et les malheurs qu'il a éprouvés le guérissent de sa folie révolutionnaire.

Cependant il s'écoula plusieurs mois sans que j'aperçusse aucune suite aux projets que l'empereur avait eus d'assembler des armées sur la frontière, de former un congrès, et d'entamer une négociation avec le gouvernement français. Je présumai que le roi avait espéré que son acceptation de la nouvelle constitution lui rendrait sa liberté personnelle, et rétablirait le calme dans la nation, qu'une négociation armée aurait pu troubler, et qu'il avait conséquemment engagé l'empereur et les autres souverains, ses alliés, à ne faire aucune démarche qui pût produire des hostilités qu'il avait constamment cherché à éviter. Je fus confirmé dans cette opinion par la réticence de la cour d'Espagne, sur la proposition de fournir au roi de Suède les quinze millions de livres tournois, qu'elle s'était engagée à lui donner pour aider aux frais de son expédition. Ce prince m'avait engagé à en écrire de sa part au ministre espagnol, dont je ne

reçus que des réponses vagues. Je conseillai alors au roi de Suède d'ouvrir un emprunt en Hollande, ou dans les villes libres maritimes du nord, sous la garantie de l'Espagne, dont cependant les dispositions me parurent changées à l'égard des affaires de France.

J'appris que l'anarchie augmentait chaque jour en France, ce qui n'était que trop prouvé par la foule d'émigrants de tous les États qui se réfugiaient sur les frontières étrangères. On les armait, on les enrégimentait sur les bords du Rhin, et l'on en formait une petite armée qui menaçait les provinces d'Alsace et de Lorraine. Ces mesures réveillaient la fureur du peuple et servaient les projets destructeurs des jacobins et des anarchistes. Les émigrés avaient même voulu faire une tentative sur Strasbourg, où ils croyaient avoir des intelligences assurées et des partisans qui leur en auraient livré les portes. Le roi, qui en fut instruit, employa les ordres et même les prières pour les arrêter et pour les empêcher d'exercer aucun acte d'hostilité. Il envoya à cet effet, aux princes ses frères, M. le baron de Vioménil et le chevalier de Coigny, qui leur témoignèrent, de sa part, sa désapprobation sur l'armement de la noblesse française, auquel l'Empereur mit tous les obstacles possibles, mais qui continua d'avoir lieu.

Je reçus, à la fin de décembre, la lettre suivante du roi de Suède. Elle répondait à plusieurs articles de celles que je lui avais écrites depuis le mois de septembre précédent.

Lettre du roi de Suède.

« Stockholm, le 23 décembre 1791.

« Monsieur le marquis de Bouillé, j'ai reçu exactement toutes les lettres que vous m'avez écrites. Vous ne devez pas douter que je ne les aie lues avec toute l'attention que doit inspirer tout ce qui vient d'un homme de votre mérite, et qui roule sur des affaires auxquelles je prends un intérêt si vif et si sin-

cère. Je ne vous cacherai cependant pas qu'il y a une de vos lettres qui m'a surpris autant qu'elle m'a fait de peine. J'ai cru que nous avions fait une convention à Aix-la-Chapelle, et qu'en chevalier français, vous y resteriez fidèle. Le zèle pour votre souverain infortuné vous ayant fait quitter votre patrie, et vous étant attaché à moi, son plus ancien allié, et, vous le voyez maintenant, son unique et fidèle ami, je devais croire que ce ne serait que pour lui que vous pourriez me quitter, et que la Suède était devenue votre seconde patrie. Mais j'aime à croire que votre attachement à votre souverain, ce sentiment si noble et si respectable qui vous distingue, vous a emporté, par l'enthousiasme le plus naturel, pour ceux que vous croyiez alors qui devaient servir sa cause. Vous avez vu depuis qui avait, de moi ou d'eux, le zèle et la constance jointe à la sincérité. Je ne doute pas que vous vous êtes éclairé, et je vous prie de croire que je ne vous parlerai plus sur ce sujet; mais vous me devez savoir gré, qu'en loyal chevalier, je vous aie parlé de ce qui me tenait au cœur. Maintenant, je vous regarde tout à moi, comme je serai tout à vous. Voilà ce que je ne pouvais vous écrire par la poste, et je n'ai pu me résoudre à vous écrire sans vous ouvrir mon cœur. N'en parlons plus, et ne nous occupons plus que du soin de retirer votre roi de l'état où il est. Vous savez déjà que le traité signé entre moi et l'impératrice vient d'être ratifié. Sa constance et la mienne ne sont pas douteuses. Vous avez vu aussi qu'elle et moi sommes les seuls souverains qui ont envoyé des ministres aux princes, et je puis vous confier que nos ministres respectifs reçoivent ordre de quitter Paris, sous prétexte de congé; que nous nous préparons et nous concertons pour le printemps; mais que nous sommes convenus d'endormir l'assemblée, pour qu'elle ne prenne pas des mesures maritimes qui mettraient des embarras pour nous, et nous obligeraient à de plus grands préparatifs, puisque nous ne pouvons communiquer avec vous que par la mer. C'est du moins sur cela que me paraît porter le plus l'attention de

l'impératrice ; et les gros vaisseaux qui se trouvent à Brest ne laissent pas que d'appuyer les raisons de cette princesse. Cependant, elle ne cesse de presser l'Empereur et le roi de Prusse ; mais je ne doute pas que cette princesse ne réussisse enfin à persuader le chef de l'Empire de l'obligation où il est, comme souverain, comme frère et comme empereur, de venir au secours de sa sœur et d'un roi opprimé. Ce que vous me dites de la reine de France doit venir à l'appui des bonnes raisons qu'on lui a présentées, et le forcera dans son dernier retranchement. Cependant, l'impératrice tient fortement à ne rien faire, dans ce moment, qui pût dénoter l'intention d'une attaque au printemps. C'est aussi pourquoi je ne peux agir pour avoir les troupes dont vous me parlez, qui vont quitter la solde de la république des Provinces-Unies. D'ailleurs, vous savez que c'est l'Espagne qui doit fournir l'argent ; et quoiqu'elle m'ait fait porter les paroles les plus favorables, il no s'en est pas encore suivi d'effet. Cependant, tout est prêt ici ; et pour me délivrer de tout embarras, et mettre un ordre parfait dans mes finances, embarrassées par les différentes sortes de demandes depuis la guerre, je vais faire convoquer les états généraux. C'est, comme vous le voyez, peloter en attendant partie. J'espère que cette assemblée, au lieu d'apporter le désordre, ramènera l'ordre et la tranquillité, et qu'elle sera comme la lance d'Achille, qui seule savait guérir les maux qu'elle avait faits.

« Au reste, je connais un peu la tactique des diètes ; je voudrais autant et aussi bien connaître la tactique des Turenne et des Bouillé, pour bien servir la cause des vrais Français ; mais j'ai, pour suppléer à ce que je ne sais pas encore, un bon second. J'espère qu'il ne me fera pas faux bon. Je lui envoie, pour cet effet, les provisions et le brevet de sa charge, ainsi que ceux pour le comte de Bouillé et le chevalier de Rodais, en le priant de se souvenir qu'il m'a promis d'être mon second et mon compagnon d'armes Sur ce, je prie Dieu, monsieur

le marquis de Bouillé, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. GUSTAVE.

« *P. S.* J'ai écrit au comte Lœvenhielm, mon ministre à la Haye, de me donner tous les renseignements nécessaires sur les troupes en question. »

On pourra juger, par cette lettre, que le roi de Suède était très-incertain sur les veritables projets de l'Empereur et de ses co-alliés, qui devaient être alors de ne plus se mêler des affaires de France. Sans doute l'impératrice en était instruite, mais elle ne les lui avait pas communiqués. Je savais que dans ce moment elle employait toute son influence sur l'empereur et le roi de Prusse, pour les engager à déclarer la guerre à la France. Elle avait même écrit une lettre très-forte au premier de ces souverains, où elle lui représentait que le roi de Prusse, pour une simple impolitesse qu'on avait faite à sa sœur, avait fait entrer une armée en Hollande, tandis que lui-même souffrait patiemment les insultes et les affronts qu'on prodiguait à la reine de France, la dégradation de son rang et de sa dignité, et l'anéantissement du trône d'un roi, son beau-frère et son allié. L'impératrice agissait avec la même force vis-à-vis de l'Espagne, qui avait adopté des principes pacifiques. Cependant l'Empereur, après l'acceptation de la constitution par le roi, avait reçu de nouveau l'ambassadeur de France, auquel il avait défendu précédemment de paraître à sa cour. Il fut même le premier à admettre dans ses ports le pavillon national. Les cours de Madrid, de Pétersbourg et de Stockholm furent les seules à cette époque qui retirèrent leurs ambassadeurs de Paris. Toutes ces circonstances servent donc à prouver que les vues de Léopold étaient dirigées vers la paix, et qu'elles étaient le fruit de l'influence de Louis XVI et de la reine.

Je m'étais occupé de rassembler les matériaux nécessaires pour l'exécution du projet du roi de Suède et de l'impératrice

de Russie. J'envoyai au roi de Suède un premier mémoire raisonné sur les moyens de faire une descente sur cinq points différents de la côte de France, dont je lui faisais connaître les avantages et les désavantages, et dont il devait décider le choix. Je désirais qu'il se portât sur Dunkerque, qu'il y fît un établissement solide, en occupant le camp retranché qui est sous cette place, dans le cas où les princes confédérés eussent ouvert une négociation soutenue par des armées, ainsi que l'empereur en avait eu le projet. Si, au contraire, ils se décidaient à attaquer les frontières de France, je lui proposais de faire descendre son armée dans une province et dans une partie moins éloignée de Paris, où il pouvait trouver une bonne place d'armes, l'appui d'une grande rivière, qui aurait servi aux transports de ses munitions de guerre et de bouche, où nous aurions eu des intelligences, un grand nombre de partisans, et où nous aurions pu nous procurer des ressources de tous les genres. Ce fut dans les premiers jours de janvier que j'envoyai au roi, par mon fils, ce plan d'opérations très-détaillé, qui fut depuis approuvé par l'impératrice.

Tout l'hiver se passa sans le moindre mouvement de la part des troupes étrangères sur la frontière de France, et rien n'annonçait une guère prochaine. Je sus même, par l'électeur de Mayence, que l'Empereur en était très-éloigné. Les intentions du roi, par ce que nous pûmes en découvrir, étaient les mêmes. Il envoya M. Mallet-du-Pan, en qui il avait une juste confiance, auprès des princes ses frères, à Coblentz, pour empêcher que les émigrés ne commissent aucun acte d'hostilité. Ils formaient alors un corps d'armée de quinze à dix-huit mille hommes, composé en grande partie d'une cavalerie très-brillante. Je vis à Mayence Mallet-du-Pan, qui me fit part des dispositions pacifiques du roi, de sa situation, qui était très-inquiétante, et de sa résignation. Il quittait lui-même la France, où il avait provoqué sa proscription par la vérité avec laquelle il avait exprimé les crimes de la révolution, et par son impar-

tialité en relevant les fautes de tous les partis. M. Mallet-du-Pan était en outre chargé d'une mission secrète auprès de l'Empereur, de la part du roi et de celle de la reine, dont il avait aussi obtenu la confiance.

Je reçus, à la fin de février, la lettre suivante du roi de Suède; elle fut malheureusement la dernière.

Lettre du roi de Suède.

« Gefle, le 6 février 1792.

« Monsieur le marquis de Bouillé, j'ai reçu, il y a quelques jours, votre lettre du 9 janvier. J'attends avec bien de l'impatience l'arrivée de votre fils; il sera reçu comme quelqu'un qui vous appartient. C'est tout vous dire.

« J'ai gémi depuis longtemps sur le peu de secret des conseils de Coblentz : c'est la suite ordinaire des secrets confiés à beaucoup de monde. J'ai été trop souvent dans le cas de conduire des révolutions, ou de les combattre, pour ne pas savoir qu'elles sont infaisables si un seul ne les dirige pas, et qu'il est impossible de consulter d'autres que son cœur. Si M. le comte d'Artois voulait s'en croire, je suis certain qu'il serait très-capable de mener la barque à bon port; mais c'est un malheur attaché aux Bourbons, qu'avec toutes les qualités qui font les héros, ils ont une défiance d'eux-mêmes qui est véritablement injuste, mais qui fait qu'ils prennent trop de conseils.

« Il n'y a rien de désespéré pourtant; car il semble que l'impératrice de Russie s'affermit de plus en plus dans ses résolutions généreuses, par les obstacles mêmes qu'on veut lui susciter; et depuis que la paix vient d'être signée avec les Turcs à Jassy, le 9 janvier, elle aura les mains plus libres. Pour moi, je suis occupé à la tenue de ma diète, qui, à la surprise de tous mes antagonistes, et peut-être de mes amis, se passe dans la plus parfaite tranquillité. J'ai cru que, voulant concourir à remettre

l'ordre chez mes amis, je devais commencer par l'établir chez moi, et tâcher de calmer les esprits divisés. J'étais sûr des trois ordres, et la noblesse, qui était si acharnée contre moi en 1789, est retenue par la pluralité décidée et l'attachement constant des trois ordres inférieurs. On tâche de lui faire comprendre que, dans le dix-huitième siècle, il faut que ce premier ordre de l'Etat se soutienne par la stabilité du trône et par sa protection, et non en voulant lutter contre leur souverain. Ils n'entendent pas encore leurs intérêts; mais ils pensent qu'ils sont les plus faibles, et commencent à avoir assez de prudence pour ne vouloir pas heurter l'opinion de leur roi et des trois ordres leurs co-états, dont les volontés réunies font la loi.

« Dans cette situation des choses, je ne peux presque pas douter que tout ne se passe à ma satisfaction; et j'aurai pour lors l'avantage d'être le seul souverain qui ait osé risquer de réunir une aussi grande assemblée, et d'y avoir réussi. Il est vrai que je connais un peu la tactique des diètes. Si je savais aussi bien celle de la guerre, je ne craindrais pas les Luckner ni les Rochambeau; mais, comme j'aurai avec moi de bons soldats et un bon second, je ne doute pas du succès.

« Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de Bouillé, dans sa sainte et digne garde.

« Votre très-affectionné, GUSTAVE. »

On voit que ce prince comptait beaucoup sur les dispositions de l'impératrice de Russie, et sur la part active qu'elle prendrait dans la confédération, et qui s'est bornée à des démonstrations. Le roi de Suède était dans l'erreur, et je doute que Catherine lui eût jamais confié les dix-huit mille Russes qu'elle lui avait promis. Je suis persuadé, d'ailleurs, que l'empereur et le roi de Prusse ne lui avaient communiqué ni leurs vues, ni leurs projets. Ils avaient l'un et l'autre personnellement, plus que de l'éloignement pour lui; et ils désiraient qu'il ne prît aucune part active dans les affaires de France.

Le 1er de mars, l'empereur Léopold mourut. Il est bien certain qu'il ne voulait pas la guerre. Il s'agit de savoir si le parti jacobin, qui dominait en France, qui la désirait et qui la déclara peu de temps après, pour avoir un moyen de détruire totalement la monarchie, de faire périr le roi et d'établir la république, ne l'aurait pas également allumée. Il est vrai que l'électeur de Mayence, qui avait des relations très-intimes avec le cabinet de Vienne, me dit, quand les Français la déclarèrent après la mort de Léopold : Vous êtes bien heureux que les Français soient les agresseurs, car, sans cela, la guerre n'aurait pas eu lieu. Il la regardait, ainsi que moi, comme nécessaire pour le rétablissement de l'ordre en France, et pour la tranquillité générale de l'Europe, où les jacobins répandaient leurs principes qui produisaient déjà un effet assez dangereux pour faire craindre une révolution dans les États voisins de la France.

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII.

Nombreuse armée levée par les Français ; par quel moyen. — Assassinat du roi de Suède : détails sur cet événement et sur le caractère de ce monarque. — La Fayette est obligé de quitter la France et de se retirer à l'armée autrichienne, où il est arrêté. — Il est remplacé dans l'armée française par Dumouriez. — Entrée des armées autrichiennes et prusiennes en Champagne. — Les places de Longwy et de Verdun sont prises par les alliés. — Réflexions sur les caractères du duc d'Orléans, de M. de la Fayette et de M. Necker.

Cependant le gouvernement français se préparait à la guerre, et mettait en œuvre des moyens que je croyais non-seulement insuffisants, mais d'une exécution impraticable, et qui ont réussi. Il formait une nouvelle armée trois fois plus nombreuse que celle que la France entretenait précédemment, employant habilement à la défense publique les gardes nationales, qui, jusqu'alors, avaient contribué à mettre le désordre dans le royaume, et qui avaient été les principaux instruments dans la révolution. Elles furent toutes enrégimentées sur le même pied que les troupes de ligne. On choisit, pour les commander, d'anciens officiers ou bas officiers qui avaient quitté le service, dont les provinces abondaient, et qui, pour la plupart, avaient de l'expérience militaire, ainsi que tous les aventuriers si communs en France, dont la révolution avait augmenté le nombre, et dont le courage, l'audace, l'industrie étaient les seules ressources. Des légions de domestiques sans place, d'hommes sans état, d'artisans de luxe sans ouvrage, d'anciens gardes-chasse de seigneurs, d'employés dans les fermes et dans les finances, réformés alors ; de contrebandiers, tous hommes qui n'avaient d'autre parti à prendre, pour subsister, que celui

des armes, vinrent recruter l'armée nationale. Les officiers qui avaient quitté leurs régiments, pour se réunir aux princes hors du royaume, étaient remplacés par des bas officiers, pour la plupart fils de bourgeois ou de riches artisans, bien élevés, et auxquels le libertinage avait fait prendre l'état de soldat ; qu'on s'était occupé depuis longtemps d'instruire et de former dans les exercices militaires, plus accoutumés que les anciens officiers aux devoirs et à l'obéissance que le service exige. Il restait encore quelques officiers qui, mécontents de la cour, ou par ambition, étaient restés attachés à la constitution, et parmi eux Rochambeau, Lukner, la Fayette et le trop célèbre Dumouriez. A ceux-ci succédèrent des hommes à qui la nature avait donné de grands talents, que les circonstances developpèrent (1). Le choix que le gouvernement se permettait de faire dans toutes les classes de l'armée, donna aux plus capables les moyens de se produire. Il composa un état-major, sans contredit, le plus habile de l'Europe. Il le choisit parmi les ingénieurs militaires et civils, qui montraient le plus de talents et d'activité. Il composa un conseil militaire (2), pour diriger les opérations des armées. Ce conseil fut lui-même dirigé par l'expérience des campagnes que les plus grands capitaines avaient faites depuis cent cinquante ans sur la frontière de France, dont on

(1) Tels sont les généraux Pichegru, sergent d'artillerie au régiment de Metz ; Hoche, sergent au régiment des gardes-françaises ; Masséna, adjudant au régiment royal-Italien ; Moreau, étudiant en droit à Rennes ; enfin Bonaparte lui-même, qui était sous-lieutenant d'artillerie au régiment de la Fère : et ils sont aujourd'hui les premiers généraux de l'Europe. L'archiduc Charles est le seul des généraux autrichiens qui ait pu balancer leurs succès. (M. de B.)

(2) Carnot, Lafitte, d'Arçon, trois des plus habiles ingénieurs de France ; d'Aboville, célèbre officier d'artillerie ; le marquis de Montalembert, lui-même, à ce qu'on prétend, homme d'un grand génie militaire, étaient à la tête de ce conseil de guerre. Il réunissait en outre quelques jeunes officiers des plus intelligents de l'état-major, qui portaient aux généraux des armées les plans d'opération, et qui en suivaient l'exécution. (M. de B.)

avait recueilli les plans, les journaux et les mémoires, et dont le gouvernement, sous l'ancien régime, s'était occupé à faire un ouvrage complet pour servir d'instruction et de guide aux généraux. On établit la tactique militaire sur des principes faciles et simples, et les Français en créèrent même par la suite une nouvelle, étrangère à leurs ennemis, et à laquelle ils durent une partie de leurs victoires. Ils avaient, en outre, la meilleure artillerie de l'Europe, les ingénieurs les plus habiles, les places les plus fortes, qu'ils réparèrent avec une activité incroyable, et la discipline militaire la plus sévère, et qu'on aurait trouvée cruelle dans les autres armées, tandis que le soldat français était le mieux payé, le mieux nourri et le mieux entretenu (1). On employait en même temps les ressources extraordinaires que la force du gouvernement tyrannique et révolutionnaire procurait, en mettant en réquisition les hommes pour recruter l'armée ; les chevaux, pour remonter la cavalerie et pour composer les équipages des vivres et de l'artillerie ; les voitures pour les transports ; les subsistances pour nourrir les armées ; l'argent pour les payer ; toutes les fournitures nécessaires pour l'armement, l'habillement et l'équipement des soldats, réquisitions qu'il fit supporter non-seulement au peuple français, mais à ceux qui furent soumis par les armes dans le cours de cette guerre. Qu'on y joigne la ressource des assignats, le fanatisme du peuple et des troupes, les talents politiques et militaires du général qui commanda cette armée au commencement de la guerre, les premiers succès qu'il sut se procurer, et qui en préparèrent de plus grands encore, non moins extraordinaires que le gouvernement français, la composition de l'armée et l'esprit qui l'animait ;

(1) M. de Bouillé, qui jugeait fort bien, comme on le verra plus bas, l'esprit de l'armée, n'était point instruit de ses besoins. Jamais troupes plus mal payées, plus mal nourries, plus mal vêtues ne se battirent avec plus de courage ! Les Mémoires militaires nous fourniront à ce sujet de nombreux renseignements. (*Note des nouv. édit.*)

telles sont les causes principales qui ont rendu les armées françaises supérieures à celles de leurs ennemis, et qui ont mis la France en état de combattre avec avantage toute l'Europe à la fois.

Les Français s'occupèrent pendant l'hiver, avec beaucoup de soins et de dépenses, à mettre les places frontières en état de défense : ils établirent des fonderies de canons à Paris et dans beaucoup d'autres villes. Partout on fabriquait des armes, et la France entière ne présentait partout qu'un vaste arsenal. Tous les arts mécaniques qui servaient au luxe ayant été abandonnés, les bras qu'ils n'occupaient plus, étaient employés à fabriquer des instruments de guerre. Tous les moyens de finances servirent aux dépenses militaires, et tous les préparatifs furent faits avec tant d'intelligence et d'activité, que les Français purent entrer en campagne le printemps suivant; qu'ils furent en état de résister à leurs ennemis dans le courant de la première campagne; de prendre l'offensive, de la quitter, de la reprendre ensuite, et de la conserver par le nombre et la supériorité de leurs armées, par l'habileté de leurs généraux, et par la courageuse audace de leurs soldats. Et tandis que le désordre et l'anarchie régnaient en France, que les différents partis se déchiraient et s'entre-détruisaient, qu'un tyran populaire l'inondait de sang, et y commandait le meurtre et tous les crimes, l'enthousiasme de la liberté, la discipline, l'obéissance et le courage de leurs guerriers les rendaient partout victorieux. Sans doute les fautes de leurs ennemis contribuèrent beaucoup à leur succès. Jamais confédération ne fut plus nécessaire, jamais elle ne fut plus puissante, et jamais elle ne fut plus discordante; jamais les armées de puissances alliées ne furent plus nombreuses, jamais elles ne furent plus mal employées. Ce n'était plus le même esprit qui avait dirigé cette ligue que l'ambition de Louis XIV avait provoquée lors de la succession d'Espagne, dans une circonstance bien moins importante pour la tranquillité de l'Europe. Le génie militaire des

Marlborough et du prince Eugène, semblait les avoir suivis au tombeau. Il était réservé à un jeune prince du sang impérial de ramener la victoire après une longue suite de disgrâces, et de rendre à l'armée impériale son ancienne gloire.

Le roi de Suède fut assassiné la nuit du 16 au 17 mars 1792; ses projets s'éteignirent avec lui : nous perdîmes un ami utile plutôt qu'un allié puissant. Cette perte me fut personnellement très-sensible. Non-seulement ses qualités brillantes et héroïques m'avaient inspiré de l'estime et de la vénération, mais j'avais conçu pour ce pirnce un sentiment d'attachement qu'avaient fait naître sa franchise, sa loyauté, ainsi que l'intérêt qu'il m'avait montré. Je comptais lier mon sort au sien, et, si j'ose m'exprimer ainsi, ma fortune et mon existence à la sienne. Je doute même que le rétablissement de la monarchie en France m'en eût détaché. On lira peut-être avec curiosité quelques détails sur les derniers moments de sa vie, sur sa fin tragique, sur sa personne et sur son caractère : ils sont exacts.

Le roi de Suède, se disposant à s'éloigner pour une expédition longue et dangereuse qu'il méditait contre la France, avait assemblé, au mois de janvier 1792, les états du royaume, à Geflé, à dix-sept milles suédois de Stockholm, pour assurer la tranquillité pendant son absence et mettre de l'ordre dans ses finances, fort dérangées par les dépenses de la dernière guerre qu'il avait soutenue contre les Russes. Cette diète ne fut ni longue, ni orageuse. Le mécontentement de la noblesse, depuis la destruction du sénat et de ses autres prérogatives, s'y soutint sans éclater; il était contenu par les trois autres ordres dont le roi était assuré : ceux-ci firent même, pendant le cours de la diète, une démarche à laquelle le premier ordre ne prit pas de part : c'était une députation pour remercier le roi de l'abolition du sénat, qui avait eu lieu à la diète de 1789, et pour donner une nouvelle sanction à cet acte, dit de sûreté, qui augmente si considérablement l'autorité royale, en détruisant le seul corps qui pût l'offusquer et la balancer, et en lui

accordant le droit de paix et de guerre (les états eux-mêmes tiennent leur existence du roi qui a le droit de les convoquer.) Cet acte et cette démarche des trois ordres sont d'autant plus remarquables, qu'ils furent un des principes de la conspiration qui éclata si promptement après.

Quelques jours avant la clôture des états, les quatre ordres réunis firent une nouvelle députation pour remercier le roi du soin qu'il avait pris de l'éducation du prince royal, et ils demandèrent en même temps qu'on lui fît subir un examen sur les différents objets de son instruction. Cet examen eut lieu en présence des députés des quatre ordres et du roi, qui adressa à la députation un discours pour la prier d'entendre l'examen que son fils allait subir, afin de juger de ses progrès depuis celui qu'il avait subi dans la dernière diète. C'est ainsi que, dans ce gouvernement, l'État et le souverain sont rapprochés, et que le successeur du monarque est élevé comme l'enfant de la nation, à laquelle il est comptable de son instruction et de ses vertus. Les états avaient été ses parrains, et ils suivaient, avec un intérêt vraiment paternel, les progrès de ce jeune prince, dont le caractère devait avoir une si grande influence sur leur sort. Il fut interrogé par un évêque sur la religion luthérienne, qui est celle du pays, et, par son précepteur, sur le latin, sur la morale et sur l'histoire. Il reçut des louanges de l'un et de l'autre, et il versa des larmes de joie qui annonçaient ses heureuses dispositions et qui durent être d'un bon augure pour ceux qui devaient devenir un jour ses sujets. La clôture de la diète eut lieu le 23 février. Le roi retourna aussitôt à Stockholm, satisfait d'avoir aussi heureusement terminé une assemblée composée d'un aussi grand nombre de mécontents, espérant se livrer sans trouble à ses projets de gloire et d'ambition ; d'autres ajoutent, charmé d'avoir fermé la diète avant le commencement de mars, qui lui était annoncé, ainsi qu'à César, comme une époque daugereuse, et qui ne lui fut pas moins fatale qu'à ce grand homme.

Digitized by Google

Cependant, les mécontents formaient des projets contre les jours de ce monarque, et ne les conduisaient pas même assez secrètement, pour que les dispositions n'en fussent connues et ne menaçassent pas d'une explosion prochaine. On avait tous les indices d'une trame dangereuse ; mais le fil n'en était pas découvert. Le baron d'Escars, qui se trouvait alors à Stockholm, chargé des intérêts des princes français, avait été instruit d'un complot contre la vie du roi ; il en avait informé le chef de la police, qui avait reçu et consigné sa déposition, mais qui n'avait pris aucune précaution. Mon fils, le comte Louis de Bouillé, qui se trouvait aussi à Stockholm, et qui voyait le roi dans son intérieur, avait reçu, depuis peu de jours, une lettre d'Allemagne, dans laquelle on lui mandait que le roi de Suède avait été assassiné : il la lui communiqua en le suppliant d'être davantage sur ses gardes, de profiter des avis qu'il recevait de toute part, et de se méfier surtout du ressentiment de la noblesse. Il lui répondit qu'il aimait mieux se livrer aveuglément à sa destinée que de se tourmenter par les précautions infinies que ces soupçons exigeraient ; que s'il écoutait tous les avis qu'il recevait, il ne pourrait même boire un verre d'eau ; qu'au reste, il était loin de croire à l'exécution d'un attentat pareil ; que ses sujets, quoique très-braves à la guerre, étaient extrêmement timides en politique, et que les succès faciles qu'il comptait obtenir contre la France, et dont il enverrait les trophées en Suède, augmenteraient bientôt sa puissance par la confiance et le respect général qui en seraient le résultat. Telles étaient les idées chevaleresques de ce prince, qui flattaient son imagination ardente pour la gloire, exaltaient son courage et endormaient sa prudence. Elles réveillaient en même temps l'animosité des mécontents, qui, au désir de vengeance que leur inspiraient la suppression des prérogatives de la noblesse, l'extension de la puissance royale, le désordre des finances, la disproportion du caractère et des projets du roi avec les bornes de sa puissance, joignaient la crainte de cette expédition

où l'on voyait toutes les ressources de la Suède en hommes, en vaisseaux et en argent, s'engloutir inutilement.

Tels étaient les principaux motifs du complot qui se tramait, auxquels il faut ajouter l'ambition de quelques hommes hardis, qui est toujours le ressort essentiel des entreprises audacieuses; une haine mal calculée, l'ingratitude si commune et si commode dans ce siècle, peu d'esprit public et de désintéressement personnel; cette manie de patriotisme qui, comme le disait un homme de beaucoup d'esprit, est l'hypocrisie de notre siècle; la lecture des papiers français, l'exemple des mouvements révolutionnaires de la France; peut-être même aussi cette fureur fanatique qui, ainsi que le roi s'exprimait dans son discours à la diète, a ébranlé le fondement des empires et produit tant de nouveaux Séides : toutes ces causes contribuèrent aussi certainement, de l'aveu même de quelques coupables, non à faire naître, mais à encourager ces crimes. Et c'est là que se borna l'influence de la révolution française et de ses agents dans cet événement.

Pendant la diète de Geflé, les conjurés avaient fait plusieurs tentatives inutiles pour exécuter leur projet. La destinée, plus que la vigilance du roi, l'avait garanti alors. Depuis son retour à Stockholm, trois des principaux avaient été à Haga, campagne à une lieue de cette ville, où le roi passait une partie de l'hiver, avec très-peu de gardes et de cortége. Ils s'étaient approchés du château, à cinq heures du soir, et placés en embuscade près de l'appartement du roi, qui était au rez-de-chaussée. Ils étaient armés de carabines, et se disposaient à se défaire de lui, lorsque ce prince, rentrant d'une longue promenade, vint, en robe de chambre, s'asseoir dans sa bibliothèque, dont les fenêtres forment des portes sur le jardin. Il s'endormit dans son fauteuil, et les assassins, croyant qu'il venait de mourir d'apoplexie, s'éloignèrent aussitôt sans s'en assurer, et renoncèrent à leur projet. Le courage leur manqua cette fois et plusieurs autres. Le masque seul put les enhardir; encore est-il

connu, que si la nuit de l'événement les conjurés eussent manqué leur coup, ils étaient tellement fatigués des entreprises qu'ils formaient depuis six mois qu'ils y auraient renoncé. Mais le moment n'était pas encore arrivé. Ce fut au bal masqué de l'Opéra, la nuit du 16 au 17 mars 1792, que la catastrophe éclata.

Le roi, soupant avant le bal, avec un petit nombre de personnes de sa maison, reçut une lettre anonyme en français, par laquelle on l'engageait à ne pas y aller, devant y être assassiné. L'auteur de la lettre disait n'être ni l'admirateur, ni l'approbateur de la politique et de la morale du roi, mais, en homme loyal, se faire un devoir de l'en avertir. Il le prévenait, s'il allait au bal, de prendre garde au moment où il serait pressé par la foule, parce que ce devait être le signal, et, dans toutes les occasions, de se méfier du rez-de chaussée de Haga. Il est impossible de savoir quel fut le motif du conjuré, M. de Lilienhorn, qui écrivit cette lettre; si sa conscience voulut s'acquitter ainsi auprès du roi, à qui il devait tout, sans se démentir auprès de son parti, ou si, connaissant le caractère audacieux de ce prince, il n'avait pas présenté cet avis anonyme comme une amorce à son courage. Il est certain qu'il ne produisit que le dernier effet. Le roi montra la lettre aux deux ou trois personnes qui soupaient avec lui. Il en fit des plaisanteries, et malgré leurs représentations et leurs instances, il se décida à aller au bal, où il entra avec assurance et se promena, donnant le bras au baron d'Essen, son premier écuyer.

A peine avait-il fait deux tours dans la salle, que la foule qui lui avait été annoncée dans la lettre le pressa beaucoup. Les assassins s'approchèrent de lui par derrière, du côté où il n'était pas accompagné, et il reçut un coup de pistolet chargé avec de la mitraille, dans le flanc gauche au-dessous des reins. Ils s'éloignèrent aussitôt. La salle fut remplie de fumée, et des cris répétés, *au feu! au feu!* augmentèrent la confusion. Le roi, par un mouvement qu'il fit au moment où il fut frappé, avait dérangé le coup, qui devait le tuer sur la place. Il tomba

cependant sur un banc. Il ordonna aussitôt qu'on fermât les portes et qu'on fît démasquer tout le monde. Il fut conduit dans l'appartement de la maison d'Opéra, sans que les conjurés fissent aucun effort pour achever l'exécution de leur complot. Ils étaient cependant neuf auprès de lui, et, avec plus de courage, ils auraient pu achever leur crime. Le roi, dans ce moment, reçut quelques ministres étrangers, montra un grand courage et une égale générosité; car ayant demandé si l'assassin était arrêté, et ayant su qu'il ne l'était pas encore : « Dieu veuille, dit-il, qu'on ne le trouve pas! »

Cependant ce malheureux avait laissé tomber ses armes après avoir commis son crime. Un des gens de la suite du roi avait ramassé un des pistolets ; un couteau, tel que celui dont se servit l'infâme Ravaillac, fut trouvé dans la salle. Les officiers des gardes, ayant fait aussitôt fermer les portes, quatre personnes seulement purent s'échapper; de ce nombre étaient deux conjurés, personnages distingués de la noblesse. Chacun fut obligé de se démasquer et de donner son nom, et l'assassin sortant le dernier de tous, dit avec effronterie au lieutenant de police : « Pour moi, Monsieur, j'espère que vous ne me soupçonnerez pas. » Celui-ci le fixa attentivement et le laissa passer.

Soit que le caractère national se ressente du climat, soit consternation, soit indifférence, aucun bruit, aucun mouvement n'annonça ce grand événement, ni pendant la nuit, ni la matinée qui suivit; et cette disposition prouva ce que les conjurés eussent pu exécuter, s'ils avaient eu le courage de l'entreprendre ; mais, dans leur plan, le roi devait tomber sur le coup, et si sa personne ne fut pas sauvée par ce retard, l'État le fut sans doute d'une convulsion dont les dangers et les malheurs étaient incalculables. Le roi nomma aussitôt un conseil de régence, à la tête duquel il plaça le duc de Sudermanie, son frère, pour que les affaires ne souffrissent pas de sa maladie, et pour n'avoir pas à s'occuper de la recherche pénible des coupables, dont il ne voulut pas entendre parler.

Le lendemain, les armes de l'assassin ayant été reconnues par le nom de l'ouvrier, qui désigna celui à qui il les avait fournies, Ankarstroëm, gentilhomme suédois, ancien officier aux gardes, fut arrêté chez lui, où il était resté sans prendre la moindre précaution pour s'échapper. Il reconnut et ses armes et le crime dont elles avaient été l'instrument. Il dit que le désir de se venger d'un jugement injuste porté contre lui (dont le roi lui avait fait grâce) et l'ennui de la vie, lui avaient inspiré ce projet, qu'il avait nourri longtemps en lui-même, et dont il espérait recevoir une grande récompense de la nation (il avait dit d'abord de l'opposition); qu'il comptait au moins rendre en mourant un grand service à sa patrie. Il nia d'abord l'existence d'un complot, et montra beaucoup de fermeté dans ses premières réponses. Mais peu de jours après il avoua tout, et le plan de la conspiration, et les principaux complices, et le prix promis pour son crime (quarante-huit mille rixdalers). Il confirma que le projet était formé depuis le mois d'octobre, et qu'on l'avait tenté vainement deux fois à Stockholm, et une fois à Geflé. Sa déposition consistait en trente-deux articles. Le roi tué, on devait se défaire également des principaux personnages, des barons de Taube et Armfeld, amis du roi; du comte de Ruth, grand maréchal de la dernière diète; du comte de Wachmeïster, chancelier du commandant de la ville; des chefs des corps de la garnison de Stockholm; porter leurs têtes sur des piques, à la manière française; et à l'aide de l'artillerie du régiment des gardes bleues et de celui de la reine, dont on se croyait sûr, contenir ou entraîner le peuple, priver même le duc de Sudermanie de la liberté et peut-être de la vie; enfin se rendre maître de la personne du jeune roi, et lui faire signer et proclamer une nouvelle constitution analogue aux principes et aux intérêts des conjurés.

L'auteur de la lettre anonyme fut arrêté le même jour qu'Ankarstroëm, comme il sortait des appartements du roi, où il avait passé une partie de la journée. C'était M. Lilienhorn,

major des gardes bleues, élevé, nourri, tiré de la misère et de l'obscurité par le roi, comblé jusqu'à ce moment des faveurs de ce prince. Il avoua, après quelques jours, la part qu'il avait eue au complot; qu'il avait été séduit par l'idée de commander les gardes nationnales de Stockholm, après cette révolution, et de jouer le rôle de M. de la Fayette.

Cependant la maladie du roi éprouvait des variations fréquentes qui, jointes à l'ignorance des gens de l'art, ne laissèrent bientôt aucun espoir de guérison. Il conserva, au milieu de ses souffrances un courage et une résiguation sans exemple. On ne lui entendit pousser aucun cri, ni proférer le moindre murmure. La présence d'esprit et la générosité qu'il avait montrées dans les premiers moments se soutinrent jusqu'à la fin. Il vit plusieurs fois sa famille, une fois sa cour. Il fit appeler et ses amis et ceux qui avaient été du nombre de ses ennemis, mais qui auraient eu horreur de tremper dans un aussi lâche complot. De ce nombre fut le célèbre maréchal Fersen, avec qui il se réconcilia, ainsi que le comte de Brahé, le premier de l'ordre de la noblesse, et le second de l'opposition. Il dit avec grâce à ce dernier : « Je suis consolé de cet accident, parce qu'il me fait retrouver mes anciens amis. »

Ses discours, ni même ses actions n'annonçaient pas qu'il se crût aussi près de sa fin; mais quand il la sentit approcher, il la soutint sans faiblesse, comme il la reçut sans surprise. La présence d'esprit qu'il conserva jusqu'au dernier moment, lui donna le temps d'ajouter à son testament un codicile, concernant l'éducation de son fils, en disant au sujet de ce prince, et ce mot le caractérise : « Il ne sera majeur qu'à dix-huit ans, mais j'espère qu'il se fera roi à seize. » Il désirait que son fils l'imitât, et comme lui ne perdît pas un moment de la royauté. Il l'exerça jusqu'à son dernier soupir, en signant un brevet de grand gouverneur de la ville de Stockholm pour le baron d'Armfeldt, son favori, et il lui dit : Donnez-moi votre parole de chevalier, que vous servirez mon fils aussi fidèlement que

vous m'avez servi. » Il se confessa à son grand aumônier, à qui il dit : « Je doute que j'aie un grand mérite devant Dieu, mais au moins puis-je assurer que je n'ai fait de mal à personne avec intention. » Il comptait recevoir les sacrements selon les formes de l'église luthérienne, et voir la reine, qu'il n'avait pas reçue depuis sa maladie. Il avait surtout demandé le temps de prendre des forces pour cette dernière circonstances ; et en voulant s'endormir, il dit adieu à Borgenstiern, son gentilhomme ordinaire, et il expira le 29 mars 1792, à onze heures du matin âgé de 46 ans.

Telle fut la mort de ce prince célèbre, dont la vie a été remplie par des événements si brillants, et jusque-là si heureux. Il eut cette ressemblance de plus avec les rois de Suède les plus renommés, qui, par un sort extraordinaire, ont eu une fin aussi tragique.

Le prince royal fut aussitôt proclamé roi, sous le nom de Gustave-Adolphe. Il était âgé de treize ans, et le duc de Sudermanie fut déclaré son tuteur et régent du royaume. Le jeune roi annonçait de la fermeté, du caractère, le désir de commander, une grande discrétion, et beaucoup d'économie, qualité principale dans un roi de Suède, et qui, probablement, arrêtera le goût qu'il marquait pour les armes, en lui rappelant les plaies profondes qu'a faites à son pays l'ambition belliqueuse de Gustave-Adolphe et de Charles XII, et le malheur qu'elle a attiré à son père.

Le jeune roi reçut aussitôt le serment du duc de Sudermanie et de presque toute la noblesse, non-seulement sur la constitution de 1772, qui était l'ouvrage du feu roi, mais encore sur ce même acte de sûreté de 1789 qui avait anéanti le sénat et fait assassiner le roi. Le peuple, dans quelques provinces, avait fait serment, pendant la maladie du roi, de maintenir cet acte. Les Dalécarliens, toujours les gardes et les appuis fidèles de leurs souverains, avaient été au moment de se rendre à Stockholm, pour en donner une nouvelle preuve.

Ainsi, le peu de jours que le roi survécut à son assassinat servirent à calmer les esprits. Il rendit le dernier et peut-être le plus grand service à son pays, par l'établissement et le choix du conseil de régence, qui imposa aux facticux et soutint l'action du gouvernement; et l'on peut dire que l'ombre de Gustave, car on comptait peu sur sa guérison, fit l'effet de la botte de Charles XII.

Gustave III était d'une taille médiocre, singulièrement mal proportionnée, assez gros, les épaules et les hanches mal faites, le visage long; le teint fort échauffé; les yeux assez grands et très-vifs; le front aplati du côté gauche d'une manière bizarre; le nez assez long et aquilin; les dents affreuses; une physionomie extrêmement vive et ouverte; et, dans l'ensemble de ses traits, il avait de la ressemblance avec son oncle le grand Frédéric. Ses manières, sa politesse, malgré la disgrâce de sa figure, le rendaient l'homme le plus aimable et le plus attrayant de son pays, quoique les Suédois soient naturellement spirituels.

Il avait une imagination vive, un esprit éclairé et orné par le goût des lettres, une éloquence mâle et persuasive, une élocution facile, même dans la langue française, des connaissances utiles et agréables, une mémoire prodigieuse si commune chez les princes, des manières polies et affables, accompagnées d'une certaine singularité qui ne déplaisait pas. Son âme forte et ardente était embrasée par un amour démesuré de gloire; mais l'esprit chevaleresque et la loyauté y dominaient. La sensibilité de son cœur l'a rendu clément, lorsqu'il eût peut-être dû être sévère; il était même ouvert à l'amitié; et ce prince a eu et conservé des amis que j'ai connus, et qui étaient dignes de l'être. Il avait un caractère ferme et décidé, et surtout cette résolution si nécessaire aux hommes d'État, et sans laquelle l'esprit, la prudence, les talents, l'expérience sont non-seulement inutiles, mais souvent nuisibles. Ce fut à cette qualité, qui contribue plus que toute autre à faire des héros, que

Gustave dut son salut dans les grandes crises politiques où il se trouva.

Ce prince avait sans doute des défauts, des ridicules même, qu'on pardonne moins à un souverain que les vices, qui se réunissent souvent aux vertus pour former les héros, comme le poison, a dit un de nos plus célèbres moralistes, entre dans la composition des remèdes.

Trop occupé de ses plaisirs et de son faste, ce prince ne donnait pas toujours aux affaires toute l'attention nécessaire, et sa négligence le portait à une confiance qui a causé des regrets pour lui et des abus pour l'État. Cependant par la supériorité de son génie, par son grand caractère il retrouvait tous ses avantages dans les grandes circonstances, et particulièrement dans les diètes du royaume, dont il connaissait, à ce qu'il m'écrivait lui-même, parfaitement la tactique. C'est à ces mêmes vertus qu'il dut ses succès brillants dans la guerre contre les Russes, plutôt qu'à ses talents et à ceux de ses généraux. Le roi de Suède serait entré à Pétersbourg, s'il avait su tirer parti de sa première campagne, et si l'insurrection qui éclata parmi les régiments de Finlande l'eût moins intimidé. Il parut, cette fois, manquer de cette présence d'esprit qui lui était ordinaire; mais cette faute fut bientôt réparée par sa grande résolution. Il quitta son armée avec Armfeldt et Wrède, se croyant au moment de perdre sa couronne, lorsqu'il se vit sauvé par la déclaration de guerre du Danemarck. La haine naturelle des Suédois pour les Danois, et le danger commun réveillèrent le courage de son peuple. Il arriva alors en Dalécarlie, et trouva dans cette province cette même fidélité qui avait procuré la couronne à Gustave-Vasa. Il laissa Armfeldt pour enrégimenter les habitants, tandis que lui-même allait à Gothenbourg prévenir par sa présence les effets de la trahison du commandant de cette place, et profiter de l'inaction du prince Charles de Hesse-Cassel, qui commandait alors l'armée danoise, dont les opérations avaient été sus-

pendues par le ministre d'Angleterre en Danemarck. Cette conduite romanesque sauva la gloire et la couronne de ce prince, lui donna les moyens de continuer la guerre, jusqu'à une paix avantageuse, qui dut soustraire la Suède au joug que lui avait imposé la Russie, et qui consomma la destruction du sénat, cause de ses malheurs.

Gustave avait un grand courage et une activité supérieure; et cette circonstance de sa vie avait mis ses qualités dans un grand jour. La situation malheureuse de la France lui aurait donné de nouvelles occasions de déployer toute l'ardeur et la chevalerie de son caractère. Son intérêt autant que son attachement pour la monarchie française lui avaient fait désirer de jouer un grand rôle dans les troubles qui l'agitaient; et il est certain qu'il aurait donné un grand appui au roi de France et une forte impulsion à nos affaires L'impératrice l'avait vu avec beaucoup de joie se mettre autant en avant, et l'y avait même excité; mais il est douteux que les autres souverains lui eussent permis de prendre une part active dans les affaires de France. Léopold, qui voulait les terminer par un congrès et en être le chef, serait vraisemblablement parvenu à lui faire manquer les secours d'argent dont il n'aurait pu se passer. Je pense même qu'il n'était pas aussi sûr de l'impératrice de Russie qu'il affectait de le paraître.

Souvent la faiblesse s'allie au plus grand courage. Scipion croyait aux songes; César redoutait la prédiction des ides de Mars. On dit même que le grand Frédéric consultait des magiciennes, et Gustave avait aussi ce genre de superstition. Il avait toujours redouté le mois de mars, et son premier mot à Armfeldt, après son assassinat, fut pour le lui rappeler. Quelques jours avant de partir pour la diète de Geflé, il alla chez une sorcière nommée Harvisson, et entre autres choses qu'elle lui dit, telles que de craindre le mois de mars et les habits rouges, elle lui recommanda de se méfier de la première personne qu'il rencontrerait en sortant de chez elle, comme de-

Digitized by Google

vant lui être funeste; et le premier objet qui frappa ses yeux fut le baron de Ribbing, un des chefs de la conjuration. Cette particularité le lui fit nommer quand il se sentit assassiné.

Malgré les défauts de ce prince, défauts qui accompagnent toujours les grandes vertus et les grandes qualités, et qui, sans les obscurcir, en forment pour ainsi dire, les ombres, on peut assurer que sur un plus grand théâtre Gustave eût été un grand roi, peut-être au-dessus de Louis XIV, dont il affectait les manières et la grandeur, dont il imitait le faste et les étiquettes, déplacés et ridicules en Suède, mais utiles et nécessaires en France; et si ce prince fût né sur ce trône brillant, il eût été, sans contredit, un de ses plus grands rois. Il eût garanti ce beau royaume d'une révolution; il l'eût gouverné avec gloire et avec éclat; il fût mort tranquillement, emportant les regrets et la vénération de ses peuples, et l'estime de l'Europe entière.

Louis XVI, au contraire, placé sur le trône de Suède, aurait obtenu l'estime et le respect de ce peuple simple, par ses vertus morales et religieuses : il aurait mérité son amour par son économie, par son esprit de justice, par ses sentiments de bonté et de bienfaisance. Il aurait contribué au bonheur des Suédois, qui auraient versé des larmes sur sa tombe; tandis que ces deux monarques ont péri par les mains de leurs sujets. Mais les vues de la Providence sont impénétrables, et nous devons, dans le respect et dans le silence, obéir à ses décrets immuables.

Dès que j'appris la mort du roi de Suède, je quittai le service de cette puissance : je m'étais lié, pour ainsi dire, au sort de deux monarques également malheureux. Je résolus de ne plus m'attacher à aucun, de me mettre à l'abri des coups de la fortune, de ne plus l'importuner, de reprendre mon indépendance, préférant la tranquillité et même la médiocrité à ses faveurs incertaines et à ses caprices.

A la fin d'avril, les Français déclarèrent la guerre à l'Empe-

reur, sans la déclarer à l'Empire, qui la leur fit peu de temps après. Leur politique fut sans doute mauvaise; ils auraient pu, dans ce premier moment, envahir facilement les électorats du Rhin, les États héréditaires de l'Autriche, situés sur ce fleuve, s'emparer de quelques places fortes alors sans défense, éloigner pour quelque temps, les ennemis de leurs frontières, et se procurer des ressources pour soutenir la guerre. Leurs armées furent commandées par des généraux timides. Rochambeau, La Fayette, Lukner, commandaient les principales, et sous eux, quelques généraux peu connus alors et qui n'ont acquis aucune réputation depuis. Dumouriez, qui n'était pas encore employé dans l'armée, était à cette époque à la tête du département des affaires étrangères; mais il vint bientôt remplacer Rochambeau, dont les lieutenants furent battus par une poignée d'Autrichiens, au début de la campagne et à l'entrée des Français dans les Pays-Bas.

La Fayette, qui commandait sur la Sambre, la Meuse et la Moselle, n'éprouva aucun revers et n'obtint aucun succès, résultat de sa conduite circonspecte en guerre comme en politique; mais ayant voulu faire un effort trop tardif pour arrêter le dernier coup que les jacobins allaient porter à la royauté, il succomba, abandonné par son armée, prêt à être livré à ces mêmes factieux qu'il avait servis par imprudence, et qu'il avait ménagés par une timide circonspection Il chercha, avec son état-major, un asile chez l'étranger, où il trouva la captivité. Ainsi La Fayette, l'un des principaux chefs de la révolution, le défenseur de la liberté, qui m'avait remplacé dans le commandement de mon armée, fut obligé, au moment où, revenant de ses erreurs, il commençait à vouloir servir son roi et la monarchie, de déserter et de fuir sa patrie.

Dumouriez, qui lui succéda, malgré ses succès, malgré ses grands talents, malgré les services qu'il avait rendus à la révolution, malgré son dévouement au parti d'Orléans, sa réunion constante avec les jacobins, eut le même sort l'année suivante.

Tel est celui des chefs de parti dans presque toutes les révolutions, tour à tour persécuteurs, persécutés et proscrits.

Je fus mandé par le roi de Prusse, le 27 mai, à Magdebourg, pour donner quelques détails sur les plans des opérations des armées combinées de l'Empereur, de l'Empire et de la Prusse, qui devaient agir contre la France l'été suivant, et qui devaient être commandées par le duc de Brunswick, le général alors le plus estimé de l'Europe. Je me rendis donc dans cette ville, où j'eus plusieurs conférences avec le duc de Brunswick, en présence du roi. J'indiquai la Champagne comme la partie la plus faible de la frontière, et l'attaque par Longwy, Sedan et Verdun, comme la plus facile. Ces trois places étaient très-mauvaises, et cependant les seules qui couvrissent cette partie du royaume, d'où l'on pouvait marcher à Paris, par Réthel et Reims, traversant des plaines fertiles qui ne présentaient aucun obstacle (1). D'ailleurs, si l'on ne réussissait pas dans le projet de parvenir jusqu'à la capitale, on pouvait, en s'emparant de Montmédy et de Mézières, sur la Meuse, places de peu de résistance, prendre des quartiers d'hiver entre cette rivière et la Chiers, le front couvert par cette première rivière, la gauche par la Chiers, ainsi que par Longwy et Montmédy. Luxembourg aurait servi de point d'appui et de place d'armes. J'indiquai la Haute-Alsace comme une des parties les plus faibles de la frontière. Le duc de Brunswick avait jugé, ainsi que moi, que l'une et l'autre étaient les plus susceptibles d'être attaquées avec avantage. Il se décida à porter la plus grande partie de ses forces sur la frontière de Champagne, à agir offensivement sur cette partie, et à laisser des corps d'observation en Flandre et sur le Haut-Rhin.

(1) Dans les guerres civiles et étrangères que la France a eu à soutenir au milieu du dernier siècle, les étrangers ont toujours marché sur Paris par la route de Sedan, de Stenay et de Rhétel. Le prince de Condé les arrêta deux fois par deux grandes victoires, dans les plaines de Rocroy et de Lens, n'ayant trouvé d'autres obstacles que la valeur et les talents de ce prince. (M. de B.)

Il était convenu entre l'Empereur et le roi de Prusse (1). que les émigrés ne seraient pas réunis à l'armée qui entrerait en France, mais qu'on les rassemblerait sur la rive droite du Rhin. Ils pouvaient former un corps de vingt mille hommes, en y comprenant quelques régiments que les princes avaient levés depuis peu en Allemagne. Je proposai au roi et au duc de Brunswick de les diviser en trois corps, dont un de dix mille hommes, sous les princes frères du roi, devait être attaché à la grande armée; et les deux autres, de cinq mille hommes chacun, sous le prince de Condé et sous le duc de Bourbon, devaient être employés avec les corps d'observation en Flandre et sur le Rhin. Le principal objet de cette disposition, était d'attirer, des différentes parties de la frontière, des déserteurs français, des corps entiers même, car on comptait sur plusieurs régiments de cavalérie, qu'on savait être restés fidèles au roi, ainsi que sur quelque infanterie étrangère. Le roi de Prusse approuva mon opinion, et elle fut suivie. Ce monarque montra un intérêt très-vif pour les princes ; il leur envoya même une somme d'argent assez considérable; il témoigna le plus grand désir de servir le roi de France et de rétablir la monarchie et la tranquillité dans le royaume, en mettant Louis XVI en état de traiter lui-même avec le parti qui désirait encore un gouvernement monarchique. Dumouriez avait envoyé à Berlin un homme à lui, pour négocier avec le roi de Prusse, et l'engager à se détacher de la confédération, ou au moins pour retarder ses opérations. On l'avait renvoyé sans écouter ses propositions. M. le baron Bischoffwerder, qui avait alors la confiance entière du roi, m'en parla en sa présence et celle du duc de Brunswick. Je crus devoir leur représenter qu'il serait peut-être avantageux de renouer cette négociation, qui pourrait mener à un arrangement raisonnable et en

(1) Voyez à ce sujet, dans les pièces justificatives (I), une lettre du roi de Prusse à M. de Bouillé.

(*Note des nouv. édt.*)

même temps convenable à tous les partis J'ai lieu de croire qu'elle l'a été, et que Dumouriez s'est montré, dans la campagne qui suivit, aussi habile négociateur, que bon général. J'ignorais alors toute la scélératesse des hommes qui gouvernaient la France, dont j'avais également mal jugé les ressources.

Après être resté quelques jours à Magdebourg, je retournai à Mayence, où il y eut, peu de temps après, une entrevue entre l'empereur et le roi de Prusse, qui fut déclaré chef de la confédération germanique ; car plusieurs des princes d'Allemagne y étaient entrés, entre autres les électeurs ecclésiastiques, le landgrave de Hesse et quelques souverains riverains du Rhin. L'empereur se fit couronner à Francfort. L'armée prussienne se rassembla sur la rive droite du Rhin, entre Coblentz et Mayence, dans le courant de juillet. Le roi de Prusse se rendit dans cette première ville, où il établit son quartier général. Il me fit proposer, par le duc de Brunswick, de commander six mille hommes de troupes de Mayence et du prince de Darmstadt, son beau-frère ; mais des difficultés d'argent empêchèrent cet arrangement. Ces dernières troupes ne furent pas employées : je ne le fus donc pas dans cette qualité, et je servis comme volontaire avec le prince de Condé, qui m'avait inspiré beaucoup d'estime et de confiance.

La campagne s'ouvrit dans les premiers jours d'août. Longwy et Verdun tombèrent presqu'à la vue de l'armée combinée, forte de près de quatre-vingt mille hommes. J'ai toujours ignoré pourquoi on n'attaqua pas Sedan, place bien plus importante que la dernière, et qui se serait rendue aussi facilement; pourquoi l'armée ne prit pas cette direction pour traverser la Champagne ; pourquoi on s'amusa inutilement devant Thionville, où l'on prétendait avoir des intelligences, dont on ne facilita pas même le succès par une attaque régulière et imposante. Mais je ne parlerai pas davantage de cette campagne : je n'expliquerai pas les causes qui en ont amené le résultat malheureux ; elles sont semblables à celles qui ont presque

toujours produit de grands événements, très-petites en elles-mêmes. Ce n'est pas la première fois que de petites intrigues de cour ont dérangé les plus grands plans politiques. Mais si l'on montrait la verité dans tout son jour, elle blesserait les regards de ceux qu'elle frapperait. C'est au temps à en adoucir la lumière pour la rendre plus supportable.

CHAPITRE XIX (1).

Je fais la campagne de 1792 avec M. le prince de Condé. — Composition et destination du corps sous ses ordres. — Projet manqué sur Landau. — Plan pour pénétrer en Haute-Alsace. — Je vais en Suisse pour négocier avec les cantons le passage sur leur territoire ; détails et résultat de cette négociation. — Dissolution des corps d'émigrés : le prince de Condé conserve le sien. — Je passe en Angleterre à l'occasion du procès de Louis XVI. — Déclaration que j'adresse à M. de Malesherbes pour servir à la défense de ce prince.

Le roi de Prusse et le duc de Brunswick ne m'ayant pas dit de les suivre à leur armée, où j'aurais peut-être pu être utile, connaissant parfaitement la frontière qu'ils devaient attaquer et que j'avais étudiée avec soin ; et les princes, frères du roi, me traitant assez froidement, surtout depuis la mort du roi de Suède, sans doute par l'effet de l'extrême jalousie de leurs entours, principalement du maréchal de Broglie contre moi, je me décidai à servir, comme volontaire, auprès de M. le prince de Condé, qui m'avait inspiré beaucoup d'estime et de confiance. Je voulais seulement remplir ce que l'honneur me prescrivait, comme gentilhomme français, et attaché à la cause du roi,

(1) Le chapitre qu'on va lire est entièrement neuf. Ce chapitre existait parmi les manuscrits précieux qu'a laissés M. de Bouillé : la main de son fils a bien voulu l'en extraire et lui donner la forme sous laquelle nous le publions. On y trouvera des lumières nouvelles sur la première invasion des armées alliées, sur la situation des émigrés dans les pays étrangers, sur les dispositions de la Suisse à l'égard de la France en 1792, et sur les tentatives de M. de Bouillé, en 1793, pour écarter une partie des accusations qui servaient de prétexte contre l'infortuné Louis XVI. Nous ne saurions trop remercier les soins éclairés et bienveillants auxquels notre édition doit un morceau qui l'enrichit, et l'histoire des faits et des documents qui l'instruisent. (*Note des nouv. édit.*)

Digitized by Google

que j'avais servie avec zèle et dévouement, et que je ne pouvais paraître abandonner quoique je fusse dans l'impossibilité de lui être utile, d'après ce que je voyais et ce que je prévoyais. Car quand même l'armée combinée, les princes français à sa suite, serait parvenue à Paris et aurait rétabli le roi sur son trône, on ne pouvait prévoir comment il pourrait maintenir la portion d'autorité qu'on lui aurait rendue sur un peuple révolté, dirigé par des factieux habiles, sans pouvoir s'assurer une force armée pour l'assujettir et le contenir.

Le corps du prince de Condé devait être attaché à un corps d'armée de 15 ou 20 mille Autrichiens, pour couvrir la rive droite du Rhin. On présumait avec raison qu'il n'aurait rien à faire; qu'il n'entrerait en France que lorsque l'armée du roi de Prusse et les princes frères du roi, avec la leur, seraient parvenus à Paris; aussi tous les gens de la cour et les grands seigneurs s'étaient mis à la suite de ceux-ci, et le prince de Condé n'avait à ses ordres et autour de lui que des gentilshommes de province, des officiers subalternes de l'armée, quelques officiers généraux, la plupart peu marquants, point de gens de la cour, qui savaient que ce prince était très-mal avec la reine. Je fis à M. le prince de Condé mes observations sur l'éloignement des courtisans pour lui; il me répondit : « *C'est que je ne suis pas en faveur;* » et quelque temps après, pendant la campagne, lorsque, me connaissant davantage, il eut plus de confiance en moi, il me confirma les dispositions défavorables de la reine à son égard, sans m'en dire les motifs. Je proposai à ce prince d'employer dans son état-major quelques jeunes gens de la cour que j'avais engagés à y servir : le duc de Richelieu, jeune homme très-distingué et fort supérieur à ceux de son âge, le marquis de Duras (tous deux premiers gentilshommes de la chambre du roi), et le fils du duc de la Vauguyon, ambassadeur du roi en Espagne. Ces trois jeunes gens firent la campagne avec le prince de Condé, ainsi que les jeunes ducs de Crussol et de la Trémoille : ils furent les seuls.

Pendant que l'armée combinée, sous les ordres du roi de Prusse, débouchait sur la Meuse, pour pénétrer en Champagne, un corps de vingt mille Autrichiens passait le Rhin, près de Spire, et se portait sur la Queich, dans les environs de Landau : il s'empara même de quelques passages sur cette rivière, qui borde des lignes qui n'étaient pas défendues alors, et que ces troupes auraient pu passer sans obstacles, pour empêcher aucun secours de pénétrer dans Landau, où il n'y avait qu'une faible garnison, point de vivres et nuls préparatifs de défense. Le commandant de cette place, M. de Martignac (tué depuis à l'armée de Condé), d'accord avec le maire de la ville et le commandant de l'artillerie, avait même proposé au prince de Condé, placé au commencement d'août, avec son corps de cinq mille émigrés, à Neustatt, de la lui remettre ; mais il ne peut décider le prince de Hohenlohe, qui commandait le corps autrichien, à appuyer cette intelligence en passant la Queich pour empêcher les secours d'entrer dans Landau, ce qui était d'autant plus facile que le général français Kellermann était campé dans les gorges d'Aberscheveiller, aux sources de la Queich, avec un petit corps d'armée : et cette immobilité du général autrichien ayant forcé M. le prince de Condé à rester tranquille à Neustatt, sans s'approcher de la place, le général Custine y entra dans la nuit, avec un convoi de munitions : le commandant de Landau et celui de l'artillerie se sauvèrent. Le prince de Condé repassa le Rhin, pour aller joindre, dans le Brisgaw, un corps de quinze mille Autrichiens et de quelques troupes des cercles, en petit nombre : le prince de Hohenlohe se porta sur la Meuse pour joindre l'armée prussienne, après avoir laissé huit à dix mille Autrichiens et deux mille hommes de troupes mayençaises derrière le Spireback, pour couvrir cette partie et la ville de Mayence. Mais, bientôt après, ce corps même fut retiré de cette position importante pour aller appuyer une opération mal calculée contre Thionville, et on n'y laissa que trois mille hommes de mauvaises troupes de l'empire, qui

furent battues et dispersées par le général Custine. Mayence et Francfort furent pris, et les Français se répandirent sur la rive droite du Rhin et du Mein, où ils levèrent des contributions et d'où ils ne furent chassés, ainsi que de Francfort, qu'au commencement de l'hiver.

Le prince Esterhazy commandait l'armée d'observation sur le Haut-Rhin ; elle pouvait consister en seize mille Autrichiens et deux ou trois mille hommes des cercles de Suabe, les plus mauvaises troupes du monde, et si mauvaises qu'on n'osait leur confier la garde du pont de Kehl, qu'elles abandonnèrent à plusieurs reprises, sans que les Français, encore novices à la guerre, en profitassent. M. le prince de Condé, avec son corps de quatre à cinq mille émigrés, formés en bataillons et en compagnies à cheval, était réuni à cette armée autrichienne, sous les ordres du général Esterhazy, qui était plus que médiocre. La situation du prince était pénible, forcé qu'il était d'obéir à un général sur lequel il avait une si grande supériorité par son rang, par ses connaissances, son esprit et ses talents ; ce qu'il supporta avec noblesse et résignation. Ce prince, quoique naturellement méfiant et soupçonneux, avec lequel j'avais eu jusqu'alors très-peu de relations, me témoigna beaucoup de confiance, et, quoique je n'eusse ni ne voulusse avoir aucun commandement, il avait la bonté de me consulter fréquemment, et il m'engageait toujours à assister aux conférences qu'il avait avec le prince Esterhazy et les autres généraux autrichiens, tous très-peu capables. Ceux-ci étaient toujours de l'avis de se tenir sur la défensive ; M. le prince de Condé et moi, de prendre au contraire l'offensive, leur répétant sans cesse ce grand principe de guerre, que la meilleure manière de se défendre est d'attaquer, et que la rive droite du Rhin était plus aisée à défendre en passant sur la gauche qu'en bordant la première, que les ennemis passeraient malgré nous et impunément, s'ils le voulaient bien, puisqu'il fallait garder quarante lieues d'étendue pour la défendre, ce qui était impossible. Cependant

les généraux autrichiens parurent céder aux instances du prince de Condé, pour pénétrer en Alsace, et on n'en chercha plus que les moyens. Le premier était de passer le Rhin, entre Huningue et Brissach, et d'assiéger la première de ces places, qui, dans le mauvais état où elle devait être, d'après celui où elle était quand j'avais quitté la France, ne pouvait résister même à un bombardement de quarante-huit heures : on devait ensuite marcher sur Schelestatt, dont non-seulement le peuple mais encore la garde nationale nous invitait à venir nous emparer, ainsi que les habitants du bailliage de Benfeld, où est située cette place. La possession de Schelestatt nous procurait celle du camp de Chatenoy, qui coupe l'Alsace en deux, assure la Haute-Alsace à l'armée qui l'occupe, et lui donne la facilité de pénétrer dans l'intérieur de la France par la trouée de Montbelliard. Ce pasage n'est defendu que par Béfort, qui n'est pas en état de soutenir un siége. Béfort cependant est la seule place qui protége la Bourgogne et la Franche-Comté ; Besançon, capitale de cette dernière province, n'étant plus une place de guerre, mais une ville ouverte, dont on a seulement conservé la citadelle. Le second moyen de pénétrer dans la Haute-Alsace était de passer le Rhin sur le pont de Rhinfeld, l'une des quatre villes forestières appartenant à l'Empereur ; de traverser environ quatre lieues du territoire suisse, dans le canton de Bâle, dont les magistrats et les principaux habitants étaient dévoués au parti révolutionnaire français, et de s'emparer des hauteurs et des défilés de Porentruy, afin de se rendre maître des positions de Ferette, du Grandvillars et de Neufvillars qui sont les clefs de l'Alsace du côté de la Suisse, et qui défendent, ainsi que les gorges de Porentruy, la trouée de Montbelliard, et conséquemment les débouchés sur la Lorraine, la Franche-Comté et la Bourgogne. On ne pouvait, dans l'emploi de ce dernier moyen, éprouver des difficultés que de la part des Suisses, dont les principaux cantons désapprouvaient la conduite de celui de Bâle.

L'on envoya en conséquence un des généraux autrichiens reconnaître le pays depuis Rhinfeld jusqu'à Porentruy, dont les Français occupaient les gorges avec un détachement très-faible, la majeure partie de leurs troupes destinées à garder le Rhin, sous les ordres du duc de Biron, étant répandues le long de ce fleuve, et le général Custine étant avec un corps d'euviron quinze mille hommes dans la Basse-Alsace, du côté de Landau. Ce plan adopté, il ne fut plus question que d'avoir le consentement, au moins tacite, des principaux cantons, tels que Soleure, Berne et Fribourg. Le prince de Condé et le général autrichien m'engagèrent à me charger de cette négociation, sans cependant me douner de lettres de créance. Tous deux s'y refusèreut ; le dernier donna pour prétexte que le résideut de l'empereur en Suisse, qui se tenait à Bâle, agirait directement et officiellement auprès des magistrats de ces cautons, tandis que j'appuierais cette demande par une discussion politique et militaire, sur sou objet et sou importance ; quant au prince de Condé, quoiqu'il me chargeât en outre de lui emprunter une somme de trois ou quatre cent mille livres de ces cantons, sous l'hypothèque de son duché de Guise, en Picardie, il ne me donna pas de lettres, par une suite de son caractère timide et circonspect, qui lui faisait craindre de se compromettre, s'il traitait avec des puissances étrangères sans y être autorisé par les frères du roi ; car, je le répète, il avait une crainte extraordinaire de faire aucune démarche qui pût faire suspecter sa subordination, toujours extrême, soit dans les armées, soit à la cour. Il m'a souvent dit à ce sujet, que la conduite de son aïeul, le grand prince de Condé, dans les troubles de la minorité de Louis XIV, avait rendu, même dans ses derniers temps, sa famille très-suspecte à la cour, qui la croyait dangereuse pour l'autorité, et toujours prête à exciter des troubles en France. Lui-même, malgré la timidité de son caractère, avait toujours été regardé comme un prince très-ambitieux et par là très-dangereux ; méfiance qu'il ne méritait pas.

Je partis donc pour la Suisse : j'arrivai le 10 août à Soleure, l'un des cantons les plus affectionnés à l'ancien gouvernement français, et la résidence ordinaire de nos ambassadeurs auprès des Suisses. J'y fus effectivement très-bien reçu ; mes propositions furent favorablement accueillies par les avoyers et par les principaux magistrats. Ils m'assurèrent que le canton en particulier ne s'opposerait pas au passage des troupes impériales et d'émigrés sur le territoire de Bâle, pour s'emparer des gorges de Porentruy ; que cette démarche les satisferait même, au lieu de leur déplaire, et que ce serait le vœu général du canton ; mais que la demande ne pouvait être faite aux conseils, et leur consentement légal être accordé, sans violer les anciens traités avec la France que les cantons ne voulaient pas offenser, quoique les Français les eussent violés eux-mêmes, en plaçant des troupes dans l'évêché de Porentruy. Ils craignaient d'ailleurs d'être désavoués par la diète helvétique, qui s'assemblait dans ce moment Les principaux magistrats me promirent de faire prêter au prince de Condé trois cent mille livres, du trésor du canton, chacun d'entre eux ayant des fonds considérables en réserve. Comme il ne fallait pour cela que le consentement du petit conseil, dont les membres étaient tous attachés à l'ancien gouvernement français, la chose était facile. Je me disposais à partir pour Berne, lorsqu'on apprit la catastrophe qui avait eu lieu, le 10 août, à Paris, le massacre des gardes suisses, l'emprisonnement du roi et sa translation, ainsi que celle de sa famille, dans la tour du Temple. Je crus que cet événement pourrait produire quelque effet favorable dans les dispositions des Suisses, et qu'ils seraient animés du désir de venger leurs compatriotes ; mais ce sentiment fut étouffé par celui d'intérêt qui régnait généralement parmi les bourgeois des villes, aussi corrompus que partout ailleurs, et influençant le peuple qui avait encore conservé toute la simplicité de ses mœurs antiques. Cependant les principaux magistrats de Soleure jugèrent que l'affaire du 10

août devait avoir de grandes suites relativement à leur nation. Ils crurent que la diète demanderait très-énergiquement raison aux Français de leur conduite atroce envers les troupes suisses au service du roi; qu'il en résulterait une rupture et vraisemblablement la guerre entre les deux nations; ce qui les engagea à rétracter la promesse qu'ils m'avaient faite de prêter ces cent mille écus au prince de Condé, dans une circonstance où ils ne pouvaient ôter du trésor public des fonds qui pouvaient leur devenir nécessaires : je ne pus rien gagner sur eux à cet égard.

Je partis pour Berne, où je me fis présenter aux deux avoyers, dont l'un était le célèbre M. Steiger (1), l'une des meilleures têtes politiques de l'Europe. Nous eûmes ensemble plusieurs conférences : je fus également étonné et charmé de la justesse de son jugement sur la révolution française, de la sagesse de ses idées, et de leur pénétration. Il connaissait parfaitement l'état présent de la France; il en savait les causes, en prévoyait les suites, et indiquait les moyens de guérison, semblable à un médecin habile qui, ayant étudié le tempérament de son malade, juge la maladie aux symptômes qu'elle présente, en aperçoit les effets pernicieux et connaît les remèdes qui peuvent en arrêter la contagion. Il craignait non-seulement la perte de la monarchie française, si on laissait invétérer le mal, mais celle de l'Europe entière. Il fallait, selon lui, employer les moyens extrêmes : il approuvait donc l'invasion de la France par l'armée combinée de l'empereur et du roi de Prusse. Il aurait désiré que ces deux puissances eussent fait de plus grands efforts, et que celles du Midi eussent agi avec plus d'énergie; que les cabinets eussent dans cette grande circonstance, borné leur ambition à garantir l'Europe des maux dont elle était menacée, en rendant au roi de France sa première autorité, et en rétablissant l'ordre et la paix chez lui, sauf à demander ensuite les dédommagements que les frais de la guerre exige-

(1) On fera bien de consulter plus tard les *Mémoires de Mallet-du-Pan.* (*Note des nouv. édit.*)

raient; qu'ils renonçassent, au moins pour le moment, à toute vue de conquête. Il était difficile de faire adopter cette morale aux puissances (il le jugeait ainsi), et surtout à la cour de Vienne, dont la politique a été de tout temps la moins franche et la plus ambitieuse, ce qu'elle a bien prouvé dans la suite de cette guerre.

M. Steiger me parut regretter que l'empereur et le roi de Prusse n'eussent pas voulu permettre au frère du roi, *Monsieur*, de se déclarer régent de France. Il ne croyait pas que, dans ce cas, les cantons se fussent refusés à lui donner les vingt quatre mille Suisses que la ligue helvétique s'était engagée, par le dernier traité, à fournir au roi de France à la première demande. *Monsieur*, reconnu régent par les principaux souverains de l'Europe, eût alors représenté le roi qui était, plus que jamais, regardé comme prisonnier dans sa capitale. Je crois que cette mesure aurait été très-utile à la cause des royalistes français, et aurait contribué à ses succès. L'impératrice de Russie le conseillait et le désirait; le roi de Prusse y consentait; mais l'empereur s'y opposa : on pensa que c'était à l'instigation de la reine, à qui l'on supposait la crainte que les princes, frères du roi, ne prissent trop de pouvoir, si l'autorité royale était rétablie par eux. Il est de fait que le baron de Breteuil, appelé par le roi de Prusse à son quartier-général, comme fondé des pouvoirs du roi, y mit opposition, et qu'il agissait de concert avec M. le comte de Mercy, ministre autrichien.

M. Steiger comptait sur les succès complets de l'armée combinée contre la France et contre la capitale : il comptait également sur quelques démarches vigoureuses de la part de la diète helvétique. On rassembla même, dans le canton de Berne quelques milices pour la protection de la frontière, et pour la conservation du pays de Vaud, sujet de ce canton, où le germe d'insurection existait déjà, et que la fermeté du gouvernement avait jusqu'alors empêché de se développer, malgré les efforts des jacobins français, qui l'y avaient introduit.

L'autre avoyer de Berne était un M. Mulliner, dont un des ancêtres, occupant la même place du temps du roi de France Henri IV, avait beaucoup contribué à faire accorder à ce monarque, par les cantons, un corps de troupes suisses, pour l'aider à conquérir son royaume Je lui rappelai cette circonstance, ce qui ne parut pas lui déplaire. Il était très-bien intentionné, et il suivait entièrement l'impulsion que lui donnait M. Steiger, qui, pendant plus de vingt ans, avait gouverné absolument le canton de Berne, par la confiance que produisaient l'estime et la considération qu'il avait inspirées et que la sagesse de son administration justifiait; mais, depuis les troubles de France, il s'était formé contre lui un parti dans le grand conseil, composé des petits bourgeois et marchands des villes qui, pour la plupart liés par leur commerce avec ceux de France, étaient, dans ce moment, intéressés à la révolution française, à cause des assignats qu'on avait laissé très-imprudemment introduire en Suisse, et y avoir cours, et qui étaient devenus une spéculation lucrative pour les particuliers de cette nation; ils envisageaient avec crainte une contre-révolution en France, dont l'abolition des assignats eût été la suite.

M. Steiger me dit lui même que ce motif avait attaché une grande partie des bourgeois de la Suisse au succès de la révolution française; ce qu'il me fut bien facile de remarquer, pendant le séjour, quoique très-court que je fis en Suisse, particulièrement à Berne. Je remarquai également que la plupart des anciens officiers suisses attachés au service de France précédemment, qui étaient, ainsi que beaucoup de familles anciennes, pensionnés par le roi de France, étaient devenus les plus grands partisans de la révolution : il est vrai que le nouveau gouvernement français leur avait continué à tous les mêmes traitements, au nom de la nation.

Les avoyers du canton de Berne me répétèrent ce que m'avait dit ceux de Soleure, relativement au passage des troupes impériales sur le territoire de Bâle, pour s'emparer des gorges de

Porentruy : M. Steiger même le désirait, mais ils se refusaient avec raison à donner une autorisation par écrit. Ne jugeant pas à propos d'aller à Fribourg, un des cantons qui nous étaient le plus attachés, j'écrivis à M. Vero, l'un des avoyers que je savais être un homme d'un grand mérite et excellent royaliste : je lui fis les mêmes demandes qu'à ceux de Berne et de Soleure ; j'en reçus la même réponse. Pendant le séjour que je fis à Berne, je cherchai à connaître l'esprit du peuple de cette ville, et ses opinions sur la situation actuelle de la France. Je croyais que le massacre de leurs compatriotes, le 10 août, les irriterait contre la France, et les exciterait à la vengeance. Je parlai à plusieurs bourgeois et marchands de cette scène d'horreur : ils me répondirent très-froidement que les gardes suisses avaient eu tort de se mêler de ces affaires, et qu'ils ne devaient pas tirer sur le peuple ; qu'au surplus, cet événement et ceux qui avaient concerné les troupes suisses au service de France ne pouvaient intéresser en aucune manière le corps helvétique. Je jugeai de la vérité de ce que m'avait dit l'avoyer Steiger, sur l'effet des assignats en Suisse. On m'assura qu'excepté dans les campagnes, le reste des Suisses pensait comme les bourgeois de Berne. Il me fut facile de prévoir que ce pays éprouverait facilement une révolution, pour peu que les Français la désirassent et en fissent développer le germe ; et il n'était pas nécessaire, pour y réussir, de faire entrer un mulet chargé d'or dans chaque canton.

Je retournai à l'armée : je rendis compte aux princes de Condé et d'Esterhazy des dispositions des cantons où j'avais été, qui assuraient celles de presque tous les autres, à l'exception de celui de Bâle, qui n'était pas en état de s'opposer au passage des troupes impériales sur son territoire. Mais l'agent de l'Empereur en Suisse qui se tenait à Bâle, soit qu'il fût mal instruit ou mal intentionné, et un Suisse du pays de Vaud nommé Froissard, employé dans l'état-major du prince d'Esterhazy, intrigant comme la plupart de ses compatriotes, ayant

gagné la confiance de ce général, comme il gagna depuis celle du prince de Cobourg, assurèrent également que les cantons ne souffriraient pas la violation de leur territoire, et qu'ils prendraient les armes pour s'y opposer. J'eus beau combattre les assertions de ces deux hommes par les assurances que m'avaient données les avoyers de Berne, Soleure et Fribourg, et la lettre de M. Vero, on affecta de ne pas vouloir me croire, et ce projet ne fut pas exécuté. On peut dire avec vérité que si la maison d'Autriche a presque toujours trompé ses alliés, elle a été souvent trahie par ses agents choisis parmi les étrangers, qui ont vendu ses intérêts à ses ennemis. Cette guerre en a fourni beaucoup d'exemples, qui lui ont été bien désastreux.

La campagne de l'armée du prince d'Esterhazy fut donc entièrement inactive. Les troupes placées sur les deux rives du Rhin ne firent, de part et d'autre, aucune tentative pour le passer, jusqu'au moment où le général Custine força les retranchements des Autrichiens sur le Spirebach, gardé par deux mille hommes de troupes des cercles et mille Autrichiens, s'empara de Mayence ainsi que de Francfort; et il aurait également pris Coblentz, s'il n'était arrivé un détachement hessois assez à temps pour empêcher les Français d'enlever la forteresse d'Ehrenbreitstein, qui protége cette ville. Le duc de Brunswick fit une grande faute en retirant les troupes autrichiennes qui avaient été placées très-judicieusement dans l'évêché de Spire, pour couvrir le haut Palatinat et tout le moyen Rhin ; mais celles qu'il fit en Champagne, plus graves encore, firent supposer que des raisons politiques avaient dirigé sa conduite militaire, et que la présence du roi de Prusse à l'armée en avait suspendu les mouvements offensifs. On a prétendu que l'arrivée de plusieurs courriers d'Angleterre arrêta la marche de ce monarque sur Paris, et les dispositions déjà commencées pour livrer une bataille générale à Valmy. Je suis persuadé au contraire que le changement du roi de Prusse dans sa politique, depuis son séjour à Verdun, arrêta ses opé-

rations jusqu'alors offensives, et qu'il ne fit ces simulacres d'attaque et ne déploya tout cet appareil, que pour masquer ses véritables dispositions, en imposer aux princes, frères du roi de France, aux malheureux émigrés français et à l'Europe entière. En se rappelant le caractère de ce prince, celui de son nouveau conseil, le marquis de Lucchesini, et la conduite qu'il tint dans la suite, celle qu'il eut dans cette circonstance ne devra plus étonner. Si quelque chose pouvait cependant l'excuser, ce serait l'ambition du cabinet de Vienne, qui se manifesta dès lors vis-à-vis du roi de Sardaigne, et l'année d'après, envers la France, par l'occupation, *au nom de l'empereur*, des places françaises qui furent prises en Flandre, et la réunion de leur territoire au sien, tandis que le roi de Prusse avait pris Longwy et Verdun *au nom du roi de France*.

Dans les premiers jours de novembre, les troupes prussiennes se retirèrent de l'autre côté du Rhin : Longwy et Verdun furent rendus aux Français, qui conservèrent Mayence ; le roi de Prusse fut prendre son quartier-général à Coblentz, entouré de troupes françaises qui occupaient encore beaucoup de postes sur la rive droite du Rhin et du Mein, dont on eut bien de la peine à les chasser pendant l'hiver. Une partie des troupes autrichiennes, commandées par le général Clairfait, retourna dans les Pays-Bas, sous les ordres du duc de Saxe-Teschen ; l'autre partie, sous ceux du prince de Hohenlohe, resta sur la Moselle, dans les environs de Trèves et de Luxembourg, où il se passa de fréquents combats avec les Français commandés par le général Beurnonville, qui fut repoussé avec une grande perte.

A la fin de cette malheureuse et honteuse campagne, l'empereur et le roi de Prusse enjoignirent aux princes français de licencier et même de désarmer les corps d'émigrés qui servaient sous leurs ordres, dans les différentes armées. Déjà les princes n'avaient plus d'argent depuis longtemps pour les solder, et ceux-ci étaient généralement sans ressources pour y suppléer.

J'en excepte cependant le prince de Condé, qui n'avait cessé de donner une paie à la noblesse qui lui était attachée, et qui m'assura alors pouvoir subvenir à cette dépense encore pendant deux mois. Aussi refusa-t-il de la licencier; et, quand le général autrichien le menaça de la faire désarmer il lui répondit avec fermeté : *Qu'on ne désarmerait pas facilement des gentilshommes français, et que ceux qu'il commandait se feraient tuer jusqu'au dernier plutôt que d'y consentir* ; ce que le général autrichien ne tenta pas. On lui permit de faire à l'Empereur des représentations, que le jeune duc de Richelieu fut chargé de lui porter à Vienne Le corps fut conservé sous ses ordres, et attaché à l'armée de l'Empereur. Il fit plusieurs campagnes au service de ce monarque, mais cependant payé, ainsi que le prince de Condé, par l'Angleterre, depuis le commencement de celle de 1795, jusqu'à la paix de l'Empereur avec la république française, qu'il entra au service de l'empereur de Russie, ainsi que le prince de Condé, qui fut magnifiquement traité par ce souverain.

Au commencement de novembre, la campagne étant finie sur le Haut-Rhin, je quittai l'armée, et je me séparai à regret du prince de Condé, que je laissais dans la position la plus fâcheuse : il ne lui restait plus que son courage et une fermeté inébranlable. Il m'avait témoigné une excessive confiance, et ses rares qualités m'avaient beaucoup attaché à lui. Il m'a bien prouvé cette vérité, qu'on ne peut conseiller que ceux qui n'ont pas besoin de l'être, et qu'ils peuvent seuls profiter des conseils; leurs lumières leur permettent d'en connaître la valeur, ce que ne peuvent pas des personnes ignorantes, qui, n'étant pas capables de distinguer le vrai d'avec le faux, les prennent et les suivent au hasard. C'est ce qui me fait croire que ceux qui ont l'esprit juste et suffisamment éclairé sont plus propres à conduire les hommes et à diriger de grandes affaires que ceux qui ont beaucoup d'imagination et ce qu'on appelle communément de l'esprit. Les premiers joignent à leurs idées celles des

autres, qu'ils savent très-bien discerner; ceux-ci, au contraire, entraînés par leur imagination, ne suivent que les leurs qui les égarent et qui sont insuffisantes. C'est ce que j'ai éprouvé dans les grandes affaires dont j'ai été chargé : mon esprit m'a mis en route; mais quand je suis arrivé heureusement, c'est l'esprit des autres qui m'a conduit.

Excepté les émigrés attachés au prince de Condé, les autres se dispersèrent dans l'Allemagne, d'où on les chassait de presque partout. Ils vendaient, au plus bas prix, leurs chevaux et leurs équipages (ceux qui en avaient) pour faire leur route et pour se procurer une courte et faible subsistance dans les endroits où quelques restes d'humanité parmi les souverains, où plutôt parmi ceux qui les gouvernaient, leur faisaient accorder l'hospitalité, qui consistait à leur permettre de dépenser dans leurs États le peu d'argent qui leur restait; car si ces malheureux éprouvèrent en quelque sorte les effets de la bienfaisance du peuple en Allemagne, ce ne fut que de la classe des bourgeois et des paysans; mais ils éprouvèrent au contraire ceux de la dureté et de l'insensibilité des princes, de la noblesse et du clergé allemand. J'en excepte les électeurs de Mayence et de Trèves, le duc de Brunswick, dont la générosité ne s'est jamais démentie, ainsi que le margrave de Baden. Mais la conduite des ducs de Wurtemberg, de Bavière, du landgrave de Hesse-Cassel et de quelques autres, à l'égard des émigrés, révolte la nature. On en peut dire autant du clergé catholique d'Allemagne envers les prêtres français de leur communion, et il est remarquable que ceux-ci trouvèrent au contraire infiniment de secours, d'assistance et de protection parmi le clergé protestant, non-seulement en Allemagne, mais en Hollande et surtout en Angleterre, où la nation en général montra les sentiments de la plus grande générosité.

Après être resté quelques semaines en Hollande, je passai, à la fin de décembre, en Angleterre. Cette puissance n'était point encore en guerre avec la France, et les communications

étaient encore libres entre les deux pays. Mon but principal, en m'y rendant, était d'être plus à portée de suivre l'odieux procès que la Convention nationale venait de commencer contre Louis XVI, et juger s'il était en mon pouvoir d'aider à la défense de ce malheureux prince, en lui faisant parvenir des moyens de justifier aux yeux de ses accusateurs, qui s'étaient en même temps constitués ses juges, les relations qu'il avait eues avec moi depuis le commencement de la révolution. J'appris effectivement, à Londres, que le roi était accusé de m'avoir donné l'ordre de remettre à ses frères une somme de près de sept cent mille francs, provenant du million qu'il m'avait envoyé à Metz, peu de temps avant son départ pour Montmédy. J'avais en effet remis la somme de six cent soixante mille livres à Monsieur, à qui j'avais fait connaître que j'avais cet argent entre les mains, et qui m'en avait donné un reçu. Le roi, dans l'hiver précédent, m'avait fait demander, par M. le duc de Choiseul, le compte de cet argent; je le lui avais adressé, et, dans ce compte, il était spécifié : *Remis à Monsieur, frère du roi, par son ordre, la somme de.....* On avait mis l'*ordre* de remettre cet argent à la charge *du roi*, et non *de Monsieur*, et c'était un des chefs d'accusation. Comme j'avais une réponse que m'avait fait faire le roi, par laquelle il me blâmait d'avoir remis cet argent aux princes ses frères, je jugeai à propos d'en instruire M. de Malesherbes, et je lui adressai en conséquence la déclaration suivante, que je fis entre les mains du lord-maire de Londres.

« M. François-Claude-Amour de Bouillé, ci-devant gé-
« néral de l'armée sur la Meuse et la Moselle, dite l'armée du
« centre, actuellement en cette ville de Londres, fait serment et
« dépose que, dans les premiers jours de mai de l'année 1790,
« commandant alors dans la province des Évêchés ; ayant en-
« voyé sa démission au ministre de la guerre, afin de quitter
« le service et la France, et s'étant refusé de prêter jusqu'alors
« le serment exigé par l'assemblée nationale des officiers-gé-

« néraux de l'armée, le roi lui écrivit de sa main, dans le « sens suivant, pour l'engager à continuer ses services, à « prêter son serment et reconnaître la nouvelle constitution « française; que Sa Majesté dit, dans sadite lettre audit sieur « déposant, devoir contribuer au bonheur du peuple et donner « audit sieur déposant les moyens de servir la patrie utilement ; « laquelle lettre est actuellement avec ses papiers en Hollande, « où il les a déposés pendant son voyage en cette dite ville ; « et le déposant déclare en outre qu'il a répondu à ladite lettre « du roi, en l'assurant qu'il obéirait à ses ordres, qu'il prête- « rait le serment ainsi qu'il le désirait, mais qu'il faisait le plus « grand sacrifice qu'un homme pût faire, celui de ses principes « et de ses opinions.

« Plus, ledit sieur déposant déclare et affirme qu'après l'ar- « restation du roi à Varennes, étant lui-même sorti du royaume « de France, et étant dépositaire d'une somme de six cent « soixante mille livres, partie de celle de neuf cent quatre- « vingt-treize mille francs, que le roi lui avait fait remettre à « l'occasion de son départ de Paris, le 20 juin 1791, ne pouvant « pas avoir aucune communication avec le roi, il crut devoir « remettre son argent à Monsieur, mais que depuis, le roi ayant « demandé compte audit sieur déposant, des sommes qu'il lui « avait confiées, et notamment de l'emploi desdites six cent « soixante mille livres, il lui fit témoigner son mécontente- « ment de ce qu'il avait disposé de cette somme en faveur des « princes ses frères, son intention étant, au contraire, qu'elle lui « fût remise, ce qui est constaté par une lettre qu'il a chargé « M. le duc de Choiseul de lui écrire, laquelle lettre est égale- « ment en Hollande. Et ledit déposant déclare encore que ce « n'est point le roi qui a fait donner à M. Hamilton, ci-de- « vant colonel du régiment de Nassau, une somme de cent mille « livres, mais que c'est lui déposant qui la lui avait remise en « dépôt lors de l'évasion du roi de Paris, et qu'elle faisait partie « de ladite somme de neuf cent quatre-vingt-treize mille livres;

« ce qui est constaté par quittance. Enfin, ledit sieur déposant « dit qu'il a dessein de retourner sous peu de jours en Hol- « lande, où sont lesdites pièces sur lesquelles sont appuyées ses « déclarations, et qu'il les présentra, si l'on le juge nécessaire.

« *Signé* BOUILLÉ.

« Juré à la maison de mairie, à Londres,
« le 27 décembre 1792, devant moi
« J. SAUDERSON, major. »

Ayant laissé, comme il est dit dans cette déclaration, mes papiers en Hollande, je partis vers le 15 janvier pour y retourner, et je me rendis à Nimègue, où ils étaient déposés, afin d'envoyer, au plus tôt les pièces indiquées ci-dessus, dans l'espoir qu'elles pourraient servir au roi. En y arrivant je trouvai la réponse suivante de M. de Malesherbes.

« Paris, le 12 janvier 1793.

« M. Bertrand m'a fait passer de Londres, Monsieur, la déclaration faite par vous devant le lord-maire. Cette lettre et cette pièce me sont arrivées à bon port, malgré ce que tout le monde craint ici des infidélités de la poste.

« Il m'annonce que vous allez en Hollande, d'où vous pourrez nous envoyer les pièces originales énoncées dans cet acte, si on les juge nécessaires pour la défense du roi.

« Il m'est impossible de prévoir quel usage on en fera, parce que, dans le moment où je vous écris, la Convention est occupée du jugement qu'elle va rendre ; mais bien des gens pensent que cette affaire sera encore plaidée devant la nation, soit par voie d'appel, soit que la Convention demande à la nation elle-même la ratification du jugement qu'elle aura rendu.

« Dans ce cas-là, il est possible que les défenseurs de Louis XVI aient besoin de vos pièces.

« Dans cette position je ne vous demande pas, Monsieur,

de vous dessaisir des originaux qui sont entre vos mains. Je vous demande même avec instance de les garder, parce que je ne connais point de voie pour les envoyer, qui soit assez sûre, pour ne pas craindre qu'ils soient interceptés.

« Mais je vous prie de nous envoyer des copies collationnées, ou au moins des copies exactes que vous vous donnerez la peine de vérifier vous-même, et dont vous nous certifierez la vérité, en sorte que nous puissions citer ces pièces, avec la certitude que, si on en conteste la vérité, elle puisse être prouvée.

« Je vous demande de nous envoyer ces copies par duplicata, et de ne pas les adresser directement : car il serait possible que des lettres à l'adresse d'un des conseils de Louis XVI fussent ouvertes dans la route ; si ce n'est pas en France, ce serait dans les pays par où les lettres passent pour arriver de Rotterdam en France.

« Mais vous connaissez sûrement bien des gens à qui vous pourrez les adresser, pour qu'ils nous les fassent tenir.

« Je vous écris moi-même cette lettre-ci par duplicata et sous des adresses différentes, pour être sûr qu'elle vous parvienne.

« Je vous demande pardon, Monsieur, de la peine que je vous propose de prendre ; mais le grand intérêt que vous et moi prenons à cette cause est mon excuse.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« MALESHERBES. »

Déjà ma démarche en faveur du roi était devenue inutile. Les espérances qu'avait conçues et que m'exprimait M. de Malesherbes étaient aussi vaines que ses efforts généreux furent infructueux ; Louis XVI, jugé et condamné à mort le 19 janvier, avait déjà succombé sous la rage de ses ennemis. Ni ses vertus, ni l'inviolabilité de la royauté, consacrée même par les lois constitutionnelles, ni la justice de sa cause, ni l'incompétence du

tribunal qui avait osé le juger, et l'illégalité de la procédure, ni enfin le dévouement courageux de ses défenseurs, rien n'avait pu le sauver : il avait péri le 21 janvier, jour à jamais déplorable pour la France ; il ne restait plus aux fidèles serviteurs de cet infortuné monarque qu'à donner des regrets éternels à sa mémoire, et aux véritables amis de la patrie qu'à gémir du joug honteux sous lequel elle pliait et sur les malheurs où la précipitait une aussi horrible catastrophe.

CONCLUSION.

Je terminerai ici cette partie de mes Mémoires, ayant cessé de jouer un rôle assez actif dans les événements qui se sont passés depuis.

J'ignore si les faits que j'ai cités auront pu intéresser; j'espère, au moins, qu'ils auront servi à me justifier des calomnies atroces dont on m'a accablé : c'était mon unique objet en écrivant ces Mémoires. Je n'excuse en aucune manière ma conduite politique, dans laquelle on reconnaîtra sans doute beaucoup de fautes produites par de faux calculs, de fausses mesures et souvent par mon humeur et ma prévention que je n'ai pas assez contenues. La Fontaine a dit quelque part : *Chassez le naturel, il revient au galop;* c'est une vérité que j'ai souvent éprouvée. Si je me retrouvais dans les circonstances critiques, et je peux dire extraordinaires, où j'ai été, je tiendrais une conduite différente à bien des égards; sans changer mes principes moraux, sur lesquels, j'en suis persuadé, on ne trouvera aucun reproche à me faire. Quoique pénétré de respect et de vénération pour les vertus de Louis XVI, et d'une sensibilité religieuse pour ses malheurs, ce n'est pas à sa personne seule que je me suis dévoué, mais au roi de France et à la monarchie française. Je croyais celle-ci nécessaire pour gouverner un grand peuple; je croyais que le caractère des Français exigeait une grande latitude d'autorité dans le monarque. Je craignais que la moindre altération dans les principes, quoique corrompus, de cette antique monarchie, n'en causât la destruction totale. Je désirais que l'autorité seule corrigeât les abus et les vices du gouvernement. J'espérais qu'il

viendrait enfin un ministre, si ce n'était le roi lui-même, qui, avec les talents nécessaires, en aurait d'autant plus la facilité, que la nécessité en était sentie généralement. Je regardais comme le plus grand des maux, qu'une assemblée populaire eût entre ses mains le dépôt de la souveraineté, dont elle devait naturellement abuser. Je craignais enfin que, le roi laissant échapper son sceptre de ses mains, des scélérats, forts de leurs crimes et de leur audace, ne s'en saisissent pour détruire le monarque lui-même, et qu'on eût ensuite bien de la peine à le leur arracher, ce qui malheureusement ne s'est que trop vérifié. J'ai donc été attaché à la monarchie et au roi par des principes raisonnés, et, j'ose le dire, raisonnables. Je les ai suivis constamment pendant tout le temps que j'ai pris et que j'ai dû prendre une part active dans la révolution. Si je n'ai eu aucun des torts qu'on m'a imputés, j'ai fait des fautes que je reconnais, qu'on ne m'a pas reprochées, et qui ont beaucoup influé sur les événements. J'ai disposé, pendant quelques instants, d'un grand pouvoir militaire; j'ai eu, dans les provinces où je commandais en 1790, une véritable influence · si j'avais eu moins de répugnance pour la guerre civile, j'aurai peut-être sauvé la monarchie. Les scrupules, la facilité, la bonté du roi m'ont subjugué, lors même que je redoutais le plus sa faiblesse : je devais y opposer des considérations décisives et peut-être même agir sans son aveu J'ai peut-être moi-même craint l'improbation et le cri des aristocrates, en me mettant franchement à la tête du parti qui voulait changer la constitution du royaume, seul moyen de conserver le gouvernement monarchique ; car je n'ai jamais eu l'imprudence de croire, comme tant d'autres, que, cette révolution une fois opérée, il n'y eût d'autre parti à prendre que de la modifier et de composer avec elle. Sur ce point, j'ai au moins été conséquent. Opposé, dès le début, à toutes les innovations, quand elles ont été faites, quand je me suis décidé, d'après le vœu du roi, à prêter mon serment aux nouvelles lois, je ne voyais plus à combattre que les factieux, que les jacobins,

qui, non contents de tout le mal qu'ils avaient fait par leur constitution, tendaient au renversement de la monarchie et de tout ordre social ; et comme c'est cette espèce d'hommes qui a gouverné depuis 1792 jusqu'à la mort de Robespierre, les attaquer et les détruire eût été l'objet de mes vœux. Mais, depuis, l'espérance de pouvoir employer encore des moyens conciliatoires est venue ranimer mon cœur et a réglé mes démarches dans le peu de rapports que j'ai eus avec nos princes, avec les puissances étrangères, leurs généraux et leurs ministres.

Puissent les fautes qu'on trouvera dans ma conduite être utiles à ceux qui, comme moi, auront conservé la même fidélité à leur roi et le même attachement à leur patrie, et qui auront, dans des circonstances à peu près semblables (lesquelles peuvent naître ailleurs qu'en France), la même volonté de les servir ! Puissent-ils, plus heureux que moi, réussir dans leurs nobles entreprises !

Les personnes éclairées qui liront ces Mémoires pourront juger si mes réflexions sur les hommes qui ont gouverné la France dans les derniers temps, et qui ont eu le plus de part à cette révolution, sont justement motivées. J'ai cherché à éviter toute personnalité, n'ayant conservé aucun sentiment de haine ni de jalousie, que l'ambition entretient dans le cœur des hommes et qui s'éteignent avec elle. Plusieurs des acteurs dans ces grands événements sont morts. Le jugement sur leur conduite politique appartient à la postérité, qui doit les juger avec d'autant plus d'impartialité et de sévérité, qu'ils ne peuvent plus détruire le bien qu'ils ont fait, ni réparer les fautes qu'ils ont commises. Sans doute ceux qui vivent encore méritent plus de ménagement : leur conduite peut changer ainsi que leurs principes. Combien d'hommes célèbres l'histoire ne nous présente-t-elle pas grands et vertueux au commencement de leur carrière, méprisables et vicieux à la fin ! Combien d'autres, au contraire, l'ont commencée par des crimes, et qui la remplissent et l'achèvent par des vertus ! Sylla géné-

ral, venant à la tête de son armée victorieuse délivrer Rome du joug cruel de Marius, est un grand homme; Sylla dictateur est un tyran; et Sylla, abdiquant l'autorité souveraine, devenu un homme privé, est un philosophe et un sage. La mort seule met le sceau véritable aux actions et à la réputation des hommes qui ont joué des rôles principaux sur la scène du monde.

Ainsi, en exposant la conduite de M. de Maurepas, du cardinal de Loménie et du duc d'Orléans, j'ai pu peindre leurs caractères, dont les traits, fixés par l'opinion publique, sont désormais ineffaçables. Puisse le spectre hideux de ce dernier se présenter à la vue de ces hommes qui, placés par leur naissance, par leurs richesses, par leurs dignités, au premier rang d'un empire, dont ils devraient être les soutiens, se livrent aux factions qui le déchirent, dans l'espoir de les dominer, et n'en deviennent que les victimes! Qu'ils entendent sa voix parricide, et qu'ils reconnaissent le monstre à ces mots! « Je fus ce duc d'Orléans, « comblé en naissant des dons de la nature, et des faveurs de la « fortune. Aveuglé par l'ambition, animé par la vengeance, « conduit par des hommes aussi méchants que moi, mais bien « plus habiles, je voulus faire massacrer le chef de ma maison « et mon souverain, et j'y parvins. Je voulus placer sa couronne « sur ma tête; mais, après avoir renversé le trône, après avoir « inondé la France de crimes et de sang, après avoir détruit « un des plus beaux empires du monde, je péris moi-même « ignominieusement, de la main de ces mêmes scélérats, ins- « truments et vengeurs de mes crimes, laissant un nom qui « sera l'objet du mépris et de l'exécration des siècles à venir, « et qui ne sera plus prononcé que pour exprimer tous les vices « réunis. Tel fut mon sort, tel sera celui des grands qui, « comme moi, serviteurs hypocrites du peuple, oseront, sous « son nom, conjurer contre leur souverain et leur patrie. »

Si le duc d'Orléans est jugé avec cette sévérité, et en même temps avec justice; si l'on peut arrêter son jugement sur d'au-

tres personnages que la mort a fait disparaître, et qui, sans être aussi criminels, ont contribué aux malheurs de la France, la Fayette ne doit-il pas être séparé de ces hommes atroces? Élevé à l'école de la révolution en Amérique, il s'est livré aveuglément à cet enthousiasme de liberté qui avait embrasé son âme pendant les six années qu'il passa auprès du célèbre Washington. Qu'on se représente un jeune homme à qui la nature a donné un cœur chaud, une âme sensible et fière, qui reçoit facilement et qui conserve les impressions qu'on lui donne, mais un esprit exalté et froidement exagéré, qui les réfléchit et qui les calcule sous de faux rapports; que ce jeune homme, avec ces dispositions, se trouve pendant plusieurs années avec des peuples qui combattent, ou qui croient combattre pour leur liberté, qu'il combatte lui-même avec eux, qu'il partage en quelque manière leurs succès et qu'il en reçoive des éloges flatteurs, qu'il revienne ensuite dans sa patrie; et que, transporté au milieu d'une cour corrompue, il s'y trouve au moment où le germe d'une grande révolution vient d'éclore, où le peuple montre la volonté de détruire l'autorité absolue du monarque, et d'y substituer un gouvernement populaire, dans l'espoir de rendre son sort meilleur : n'aura-t-il pas le désir de jouer un rôle dans cette révolution qu'il sera disposé à voir sous les faces les plus favorables, et dans l'objet de l'utilité générale? Et si le peuple le choisit pour un de ses chefs, ne défendra-t-il pas sa cause avec zèle, avec ardeur, et même avec enthousiasme? Égaré par ses principes politiques, on pourra sans doute blâmer sa conduite; mais s'il n'abandonne pas ceux de la morale; si, au milieu de tous les crimes, il ne s'en permet aucun; s'il reconnaît enfin ses erreurs; si, sacrifiant son ambition, il s'expose à la proscription et à l'exil; si même, pour réparer ses torts, il fait tous ses efforts pour sauver le monarque et la monarchie, envers lesquelles son fanatisme l'avait rendu coupable; enfin, s'il expie, par une longue captivité, ses fautes et ses erreurs, ne doit-il pas inspirer des regrets, de l'intérêt, ou au moins de l'in-

dulgence? Tous les sentiments de haine et de vengeance ne doivent-ils pas être étouffés, surtout si, parvenu à la maturité de l'âge, il peut encore réparer les fautes de sa jeunesse et le tort qu'il a fait à son pays? Tel fut cependant la Fayette, telle fut sa conduite, telle est sa situation, et telle sera peut-être un jour sa destinée.

Mais quel jugement porter sur M. Necker? Comment se défendre de l'impression que laissent les désastres auxquels il a concouru par l'imprudence de ses mesures, par la faiblesse de son caractère, par l'insuffisance de ses lumières, et par une fausse application des principes philosophiques à la pratique. Je n'affirmerai pas, comme beaucoup d'autres, que M. Necker a été un factieux, un conspirateur, qu'il a trahi le roi et l'État; mais il a bien mal servi l'un et l'autre. Je ne conteste pas sa moralité, ses vertus sociales. Doué de talents distingués, il était sans doute en état de diriger les finances dans les temps ordinaires : mais quelle différence entre l'époque de son premier ministère et celle où il a osé se charger du gouvernement! S'il a prévu, comme il le dit, la révolution, qu'a-t-il fait pour l'empêcher, pour la tempérer et pour la diriger? S'il avait une si grande confiance dans ses moyens et dans l'estime publique, dont il se croyait investi, comment n'a-t-il pas lutté avec plus d'habileté et de courage contre les écarts de l'opinion? Pourquoi y a-t-il obéi, même contre le témoignage de sa propre conscience? Et si, dans des circonstances aussi difficiles, sans fermeté, sans prévoyance, il ne pouvait procurer d'autre appui au trône chancelant, que ses spéculations, ses phrases oratoires et l'orgueil de sa contenance, n'est-il pas coupable de s'être chargé d'un tel fardeau et d'avoir assisté, au moins passivement, au renversement du trône, pour en écrire l'histoire, et y joindre son propre panégyrique?

Qu'il cesse donc de s'enorgueillir de son esprit et de ses talents! Fussent-ils supérieurs à ce qu'ils sont réellement, ils seraient peu de chose devant l'arbitre de nos destinées; mais,

appréciés à leur juste valeur; que sont-ils aux yeux du sage qui mesure le mérite des hommes par l'utilité dont ils sont à la société, et qui préfère un bon artisan à un ministre malhabile? La Providence distribue aux mortels les talents, ou plutôt les dispositions physiques et morales, pour exercer les différents emplois qui peuvent contribuer au bonheur commun et à l'utilité générale. Le sort de la multitude est d'être conduite par un petit nombre; l'expérience même a prouvé que moins elle a de chefs, mieux elle est gouvernée. Aussi, la nature forme-t-elle très-peu de ces vastes et sublimes génies destinés à gouverner les grands empires, à les défendre et à les éclairer. Nous voyons très-peu de grands monarques, très-peu de grands généraux, et peut-être encore moins de grands ministres, tant elle est avare de ses rares talents, qui exigent de grandes occasions pour les développer. M. Necker a eu ses occasions, et il a prouvé qu'il leur était bien inférieur. Son esprit, son talent financier, son caractère tourné vers la morale, son goût pour les lettres, ne le destinaient qu'à être un homme heureux dans ce monde. Pourquoi donc a-t-il voulu être un grand ministre, quand la nature s'y refusait? Qu'il renonce à gouverner les hommes, comme j'ai renoncé à les conduire à la guerre, et qu'il se dise souvent à lui-même : Vanité du ministère! comme je répète sans cesse : Vanité des batailles!

S'il m'est permis de jeter encore un regard douloureux sur mon ancienne patrie, et de former un vœu pour elle, il sera sans doute pour qu'elle ne soit jamais gouvernée par de prétendus philosophes, mais qu'elle puisse l'être un jour par des hommes tels que les Titus, les Trajan, les Marc-Aurèle, les Louis XII et les Henri IV, dont la philosophie et la morale étaient, non-seulement dans l'esprit, mais dans le cœur. Philosophes modernes, ou plutôt malheureux sophistes, par le faux éclat des lumières que vous avez répandues, vous avez fait commettre plus de crimes et verser plus de sang, dans un petit nombre d'années, que la politique, le fanatisme et l'ignorance

barbare de nos pères, dans le cours de plusieurs siècles ! Comment réparerez-vous le mal que vous avez fait à l'humanité, si ce n'est en avouant vos torts, et en faisant connaître vos erreurs, terribles mais salutaires leçons pour la postérité?

Dans le moment où je faisais imprimer la nouvelle édition de ces Mémoires, en 1797, il paraissait que les idées morales et religieuses commençaient à se répandre en France, et que ceux qui gouvernaient s'occupaient de les asseoir sur les bases solides de la religion, en rétablissant son ancien culte dans sa pureté. Les hommes honnêtes doivent le désirer, et même, si j'ose le dire, y contribuer autant qu'il est en leur pouvoir. Quant à moi, quelle que soit l'instabilité qu'annonce le genre de gouvernement que les Français paraissent avoir adopté, et les grands inconvénients qui doivent naturellement en résulter, je fais au moins des vœux bien sincères pour que ce peuple, naguère encore sensible, doux, humain, généreux, poli, aimable, reprenne son ancien caractère national ; et qu'après s'être abandonné, dans son ivresse, à tous les excès, pendant le long espace de dix années, il redevienne ce qu'il était autrefois, et tel que l'Europe l'a vu avant la révolution, dût-il conserver son inconséquence et sa légèreté.

FIN DES MÉMOIRES DE M. DE BOUILLÉ.

ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES

ET PIÈCES OFFICIELLES.

Note (A), *page* 102.

A la suite d'une guerre malheureuse qui avait affranchi ses colonies d'Amérique, diminué sa population, abaissé sa marine, ébranlé son commerce et réduit ses finances aux seules ressources du crédit public dont, il est vrai, la vigueur subsistait en dépit de la durée et de l'inégalité de la lutte, l'Angleterre éprouvait en outre de graves embarras intérieurs. Un parti ardent, maître de la chambre des communes, tourmentait le gouvernement et attaquait la prérogative royale, soutenue dans sa résistance opiniâtre par le concours des pairs et par l'appui de l'opinion presque générale des provinces.

La dissolution du parlement, jugée nécessaire par la cour pour sortir de cet état d'antagonisme, fut en conséquence prononcée le 25 mars 1784; et l'Angleterre entière s'émut à l'approche de nouvelles élections. Celle de Westminster tirait une importance particulière de la candidature du célèbre Charles Fox, adversaire du cabinet. M. de Bouillé, en voyageur avide d'enseignements, assistait dans une tribune (1er avril), avec plusieurs autres étrangers, à la première de ces assemblées électorales tenue à Guild-Hall. L'ayant aperçu tout à coup, l'un des compétiteurs, M. Watson, qui haranguait le peuple, s'interrompit, et, dans une digression inattendue, dit qu'il croyait « devoir rendre hommage au marquis « de Bouillé, témoin de cette séance, qui, en remplissant ses de- « voirs envers son roi et son pays, avait protégé les propriétés

« des Anglais et s'était acquis des droits à leur reconnaissance par « l'humanité et la générosité dont il avait usé envers eux. » Tous les yeux se tournèrent aussitôt vers M. de Bouillé, et des applaudissements unanimes suivirent ce compliment, flatteur comme le sont par-dessus tout les éloges provenant d'ennemis que l'on a combattus avec succès.

Cette distinction ne fut pas la seule qu'il obtint alors de la nation dont il était l'hôte passager. Les planteurs et les négociants intéressés dans le commerce des îles anglaises conquises pendant la guerre, réunis le 11 mars à *London Tavern*, résolurent d'une commune voix de lui donner un gage public de « l'estime et de « la vénération que leur avait inspirées sa noble conduite, et de « lui présenter, faible mais juste témoignage de gratitude, une « pièce d'argenterie sur laquelle seraient gravées la substance de « cet arrêté et l'expression de leurs sentiments. » Un comité fut chargé en même temps de « l'inviter à dîner pour le jour qu'il « lui conviendrait de fixer, et à amener ceux de ses amis et de ses « compatriotes qu'il voudrait choisir. » Ce banquet, auquel assistait l'ambassadeur de France, eut effectivement lieu le 27 mars (1);

(1) Voir la *Gazette de France* du 13 avril 1784, article de Londres du 2 avril.

On lit également dans l'*Annual Register*, etc., for the years 1784 and 1785 Chronicle, page 183 :

« March 15 th. At a meeting of the gentlemen interested in the island « of Grenada, the Grenadines, St-Vincent, Dominica, Tabago, St-Christo- « pher, Nevis and Mountserrat, held at the London Tavern, sir William « Young, bart. in the chair :

« Resolved unanimously that this meeting impressed with the deepest « sense of gratitude for the humanity, justice and generosity exemplarily « displayed by his excellency M. le marquis de Bouillé, in his several con- « quests and chief command over the above islands, during the late war, « beg leave to offer to his excellency this public testimony of their venera- « tion and esteem.

« Resolved that a committee consisting of sir William Young bart., lieu- « tenant général Robert Melville, William Woodley, esq.; Richard Neove, « esq.; Walter Nisbet, esq.; Robert Udney, esq.; John Anthony Rucher « esq.; do wait upon his excellency with a copy of theese proceedings, « and request that i he will honour this meeting with his company to,

mais M. de Bouillé refusa l'offre du présent magnifique qu'on lui destinait, et ne voulut accepter qu'une épée et une plaque du Saint-Esprit en acier (1). L'exemple du commerce de Londres fut suivi par celui de Glascow, qui fit remettre au marquis de Bouillé une paire de pistolets richement travaillés, et portant, ainsi que l'épée, l'inscription la plus honorable (2).

« dinner at this place, on such a day as may be most agreable to him to « appoint, with such of his friends and countrymen as he may please to « introduce.

« Resolved that a piece of plate be presented to M. le marquis de Bouillé, « in the name and on behalf of this meeting, as a small but grateful tribute « due to his magnanimity and justice, and that the above committee do « cause the said piece of plate be prepared, and to have suscribed thereon « the substance of the first resolution.

« WILLIAM YOUNG, *Chairman.*

« A copy of the above proceedings being presented by the committee to M. le marquis de Bouillé, his excellency was pleased to make the following reply :

« Gentlemen,

« I return you my acknowledgements for the very great and distin- « guished honour you have done me, of which I entertain the warmest « sense.

« My conduct towards the West-India colonies whitch fell by the fate « of war under the dominion of France was such as not only flowed « from the examples of magnanimity and justice given by my sovereign, « but was the natural result of that high esteem and consideration which « I have always held for a nation so respectable and renowned as that « of Great Britain. I cannot therefore but wholly attribute the value « you are pleased to set on my actions to the generosity of your senti- « ments, of which I shall preserve a constant remembrance. »

(1) L'une et l'autre du travail le mieux fini. Le fourreau de l'épée porte ces mots gravés « *Presented by british subjects interested in the West-* « *Indian Islands to the marquis de Bouillé in honour of a brave and ge-* « *nerous enemy. London, april* 1784. »

(2) « *To his excellency the marquis de Bouillé, from the chamber of* « *commerce in Glascow, in testimony of his magnanimity in the West-* « *Indies.* » (*Essai sur la vie du marquis de Bouillé*, p. 125.)

Note (B), *page* 184.

Le décret concernant l'affaire de Nancy, et rendu le 16 août 1790, était ainsi conçu :

« L'assemblée nationale, après avoir entendu le rapport qui lui a été fait au nom de ses trois comités, militaire, des recherches et des rapports, réunis; indignée de l'insubordination continuée dans la garnison de Nancy, par les régiments du roi, infanterie, de mestre de camp, cavalerie, et de Châteauvieux, suisse, depuis et au mépris du décret du 6 de ce mois, quoiqu'il renfermât des dispositions propres à leur assurer la justice qu'ils pouvaient réclamer par des vœux légitimes; convaincue que le respect pour la loi, et la soumission qu'elle commande aux ordres du chef suprême de l'armée, ainsi que des officiers, et aux règles de la discipline militaire, sont les caractères essentiels, comme les premiers devoirs des soldats-citoyens; et que ceux qui s'écartent de ces devoirs au préjudice de leurs serments, sont des ennemis publics dont la licence menace ouvertement la véritable liberté et la constitution.

« Considérant combien il importe de réprimer avec sévérité de semblables excès, et de donner promptement un exemple tel, qu'il puisse tranquilliser les bons citoyens, satisfaire à la juste indignation de braves militaires qui ont vu avec horreur la conduite de leurs indignes camarades; enfin, éclairer et retenir par une terreur salutaire ceux que l'erreur ou la faiblesse a fait condescendre aux suggestions d'hommes criminels, les premiers et principaux auteurs de ce désordre.

« A décrété et décrète d'une voix unanime que la violation à main armée, par les troupes, des décrets de l'assemblée nationale sanctionnés par le roi, étant un crime de lèse-nation au premier chef, ceux qui ont excité la rébellion de la garnison de Nancy doivent être poursuivis et punis comme coupables de ce crime, à la requête du ministère public, devant les tribunaux chargés, par les décrets, de la poursuite, instruction et punition de semblables crimes et délits.

« Que ceux qui, ayant pris part à la rébellion de quelque manière quo ce soit, n'auront pas dans les vingt-quatre heures, à compter de la publication du présent décret, déclaré à leurs chefs respectifs, même par écrit, si ces chefs l'exigent, qu'ils reconnaissent leur erreur et s'en repentent, seront également, après ce délai écoulé, poursuivis et punis comme fauteurs et participes du crime de lèse-nation.

« Que le président de l'assemblée nationale se retirera immédiatement vers le roi, pour le supplier de prendre les mesures les plus efficaces pour l'entière et parfaite exécution du présent décret : en conséquence, d'ordonner, 1° à son procureur au bailliage de Nancy de rendre plainte contre toutes personnes de quelquo rang, grade, état et condition qu'elles soient, soupçonnées d'avoir été instigateurs, fauteurs ou participes de la rébellion qui a eu lieu dans la garnison de Nancy depuis la proclamation des décrets des 5 et 7 de ce mois ; 2° aux juges du bailliage de Nancy de procéder sur ladite plainte, conformément aux décrets précédemment rendus, concernant l'instruction et le jugement des crimes de lèse-nation ; d'ordonner pareillement à la municipalité et aux gardes nationales de Nancy, ainsi qu'au commandant militaire de cette place, de faire, chacun en ce qui le concerne, les dispositions nécessaires, et qui seront en leur pouvoir, pour s'assurer des coupables et les livrer à la justice ; même d'ordonner le rassemblement et l'intervention d'une force militaire, tirée des garnisons et des gardes nationales du département de la Meurthe et de tous les départements voisins, pour agir conformément aux ordres de tel officier qu'il plaira à Sa Majesté commettre, à l'effet d'appuyer l'exécution du présent decret, de faire en sorte quo force reste à justice, et que la liberté et la sûreté des citoyens soient efficacement protégées contre quiconque chercherait à y porter atteinte ; à l'effet de quoi cet officier général sera spécialement autorisé à casser et licencier les régiments de la garnison de Nancy, dans le cas où ils ne rentreraient pas immédiatement dans l'ordre, ou s'ils tentaient d'opposer la moindre résistance au châtiment des principaux coupables. »

Note (C), *page* 190.

Voici la copie du procès-verbal inscrit sur les registres de la municipalité de Nancy, en date du 14 août 1790.

« Cejourd'hui 14 août 1790, six heures de relevée, le corps municipal, justement alarmé des progrès du trouble et de l'insubordination de toutes les troupes, ayant arrêté qu'il serait député un courrier extraordinaire à l'assemblée nationale, pour la supplier d'employer le plus promptement possible les moyens qui sont en son pouvoir pour rétablir la tranquillité dans cette ville, et prévenir les malheurs dont elle est menacée; il a cru indispensable de continuer le procès-verbal qu'il a arrêté le 12 de ce mois, à midi, et dont il a envoyé une expédition aux députés de cette ville, à l'assemblée nationale.

« Immédiatement après la rentrée des trois régiments dans leurs quartiers respectifs, à l'heure de midi précis, un détachement des cavaliers de mestre de camp a demandé à ses officiers qu'ils se missent à sa tête pour conduire en triomphe par toute la ville le soldat suisse de Châteauvieux, qui avait passé la veille au conseil de guerre, et qui, au moment de la proclamation, était dans les rangs monté sur un des chevaux du régiment. Sur le refus qui lui en fut fait, il se mit en marche sans officiers et se rendit, le soldat suisse à sa tête, au quartier du régiment du roi; arrivé là, les grenadiers et chasseurs, sans officiers et sans ordres, prirent les armes, et après avoir mis le second Suisse, qui avait également passé au conseil de guerre, au milieu du premier rang, avec les armes et le bonnet de grenadier, ils se joignirent au détachement de cavalerie, et, entourés d'un grand nombre de soldats, sabre à la main, et d'une affluence de peuple, ils se sont rendus au quartier du régiment suisse de Châteauvieux, là ils ont forcé M. de Mérian, lieutenant-colonel de ce régiment, à donner à chacun des deux soldats qu'ils conduisaient une somme de six louis par forme de décompte, et ont exigé qu'il leur donnât encore cent louis à chacun pour indemnité du châtiment qu'ils avaient subi; mais cet officier n'ayant pas près de lui cet argent, il a été conduit chez le trésorier des troupes, qui a délivré la somme exigée :

cette première expédition faite, les courses ont recommencé dans la ville; les soldats du régiment d'infanterie montaient les chevaux de la cavalerie; tous échangèrent leurs habits, et le sabre nu à la main faisaient des évolutions de toute espèce dans les rues.

« La suite de ce désordre fut que les soldats du régiment suisse demandèrent à leurs officiers leur décompte. Ils commencèrent à les consigner, et ne les laissèrent sortir qu'avec une escorte de quatre à cinq hommes. M. de Salis, leur major, contre lequel on murmurait à raison de la punition, que l'on disait injuste, qu'il avait fait subir à ces deux soldats, fut cherché de toutes parts; les perquisitions les plus exactes furent faites dans sa maison et dans les maisons voisines : heureusement on ne put le trouver quoiqu'on eût fouillé partout. Il fut obligé de demeurer ainsi caché pendant toute la journée et la nuit. Cette nuit ne fut pas moins orageuse que le jour ne l'avait été. Les soldats étaient répandus dans toutes les rues, et, des tambours à leur tête, causaient les plus vives inquiétudes aux bons citoyens. Dès le lendemain 13, le régiment suisse continua, malgré la publication de la proclamation, à exiger que les officiers suisses lui rendissent compte. Ils les tenaient tous dans leur quartier; et d'après le prétendu résultat de leurs calculs, ils obligèrent les officiers à emprunter de l'argent pour le leur donner. Heureusement, un citoyen de cette ville (M. de Vaubécourt) fut assez heureux pour offrir aux officiers suisses une somme de *vingt-sept mille livres*, à l'aide de laquelle on satisfit pour un moment la demande des soldats; mais ils s'obstinaient toujours à avoir à leur tête leur major, et la fermentation qui croissait ne permettait pas qu'on l'exposât à paraître. Touché de l'affreuse position de cet officier, le corps municipal, qui était informé du lieu de sa retraite, invita des officiers de la garde citoyenne à accompagner cinq de ses membres pour tâcher de pourvoir, par des moyens de conciliation, à la sûreté de M. de Salis. Arrivés au quartier des Suisses, M. de Salis s'y était déjà rendu, et l'officier municipal qui présidait la députation représenta aux soldats assemblés combien ils s'écartaient de leur devoir, et combien ils se déshonoreraient s'ils manquaient à leur major. Ils répondirent que ce n'était pas leur intention, qu'ils ne s'écarteraient pas de la subordination, et

qu'ils serviraient la nation, la loi et le roi. Alors la députation s'est retirée aux acclamations de satisfaction des soldats, en ajoutant, en parlant des officiers municipaux : « Ceux-ci peuvent sortir, mais « nos officiers ne sortiront pas. » Il semblait que le calme allait se rétablir; mais dès les deux heures de relevée, le corps municipal avait été obligé de s'assembler de nouveau d'après la demande de tous les officiers du régiment du roi, qui l'avaient prévenu que les soldats persistaient à demander de continuer leur décompte, et surtout à avoir communication des registres depuis l'entrée de M. du Châtelet au régiment du roi. Ces messieurs représentaient que cette demande était d'autant plus alarmante, qu'il était impossible d'y obtempérer, vu que le régiment n'avait de registres que depuis 1776; qu'ils nous priaient de nous rendre près des soldats, qui étaient assemblés chez M. de Balivière, pour tâcher de concilier les esprits. D'après la proclamation du roi, le corps municipal hésita à se rendre aux pressantes sollicitations de MM. les officiers. Cependant un député des soldats ayant annoncé qu'ils verraient avec plaisir que la municipalité leur donnât des conseils, il fut décidé que deux de ses membres se rendraient, non comme officiers municipaux, mais comme médiateurs, chez M. de Balivière : là ils représentèrent aux soldats leurs contraventions aux lois de l'assemblée nationale et à la volonté du roi : ils tâchèrent de les décider à se borner à faire leur réclamation par écrit, et à l'envoyer a l'assemblée nationale. Ils ne purent rien obtenir, sinon qu'ils ne toucheraient plus à la caisse du régiment avant que leur compte ne fût légalement arrêté, mais qu'ils ne le discontinueraient pas. De retour à l'assemblée, les officiers municipaux rendirent compte du peu de succès de leur démarche. A peine ce récit était-il achevé, que le commandant et le major du régiment de mestre de camp furent annoncés. Ils apprirent au corps municipal que leur régiment était en proie au même désordre que les autres; que les cavaliers avaient demandé un compte; que, par l'aperçu qu'ils en avaient eu, ils avaient reconnu que loin de leur revenir de l'argent ils en devaient mais que cela n'empêchait pas qu'ils ne voulussent en avoir, et qu'ils n'eussent menacé fortement dans le cas où on leur en refuserait; que déjà ils avaient arrêté le quartier-maître et mis une garde à

la caisse. Ces messieurs ont ajouté que ces menaces étaient d'autant plus alarmantes, que la caisse du régiment était vide, ou du moins qu'il n'y avait que pour environ 8,000 liv. en assignats; qu'il était à craindre qu'ils ne se portassent aux dernières extrémités lorsqu'ils se verraient trompés dans leurs espérances. Ces messieurs ont, en conséquence, demandé à la municipalité que, pour leur sûreté personnelle, elle leur avançât une somme de 26,000 liv. sur un billet qui leur était dû pour fournitures qu'ils avaient faites au régiment, et dont la rentrée était prochaine; ils offraient d'ailleurs de le cautionner personnellement. Le corps municipal s'est empressé de déférer à la demande de MM. les officiers, et a promis que, dans le cas où ils seraient forcés à délivrer de l'argent, l'avance qu'ils demandaient leur serait accordée. Aux expressions de reconnaissance et de sensibilité qui accompagnaient les remerciments de MM. les officiers, on reconnaissait aisément combien leur situation était cruelle, et tout ce qu'ils auraient eu à craindre si la municipalité eût été privée de la satisfaction de les obliger.

« A peine ces messieurs étaient-ils sortis, qu'on vit arriver sans armes un grand nombre de soldats de tous les régiments, et particulièrement de celui des Suisses; ils se rangèrent au-devant de l'hôtel de ville, et au bruit de la musique quatre députés des Suisses se sont rendus en la salle des séances de la municipalité. Après y avoir été introduits, celui qui était à la tête a demandé, au nom de son régiment, la permission de donner un souper ce même soir aux soldats des autres régiments, à l'hôtel du Palais-Royal. Sur les observations qui leur furent faites que c'était à leurs officiers à leur accorder cette grâce, si elle ne blessait pas la discipline militaire et ne pouvait nuire à la tranquillité de la ville; sur promesse qu'ils firent de se conduire avec honnêteté, et d'après l'assurance qu'ils donnèrent qu'ils avaient obtenu l'agrément de leurs chefs, la municipalité crut devoir se borner à leur recommander la paix et la tranquillité pendant et après le souper.

« Les courses des soldats continuèrent dans toutes les rues, ainsi que la veille; mais il n'y eut pas d'accidents remarquables.

« Le lendemain 14, quatre heures de relevée, M. de Balivière, commandant du régiment du roi, accompagné de M. de Perdiguier,

chef de bataillon du même régiment, se sont rendus près du conseil municipal, pour le prévenir que huit soldats armés s'étaient rendus chez M. de Balivière, et l'avaient forcé de leur remettre les clefs de la caisse du régiment; qu'ils exigeaient, contrairement à l'ordonnance militaire, que le conseil d'administration se tint au quartier, afin de s'assurer des personnes de leurs officiers supérieurs pour les forcer à additionner leur compte; qu'ils venaient déposer dans le greffe de la municipalité le récépissé que les soldats leur ont déjà donné des 150,000 liv. qu'ils les ont forcés de leur délivrer précédemment; qu'ils déposeraient également plusieurs papiers relatifs à leur administration, ce qu'ils ont fait.

« Au même instant on a vu passer un détachement armé, dont une députation est venue à la salle de la municipalité pour chercher M. de Balivière, et le prévenir que le détachement armé allait enlever la caisse du régiment de chez le trésorier, et la déposer au quartier.

« M. le président du corps municipal a observé avec fermeté à ces soldats combien leur conduite était contraire à la loi : d'abord, en ce qu'ils prenaient les armes sans ordre de leurs chefs; en second lieu, en ce qu'ils voulaient s'emparer d'une caisse qui ne leur appartenait pas et qui ne pouvait leur être abandonnée; que leur insubordination, surtout d'après le dernier décret dont ils avaient connaissance légale, était des plus coupables; que le corps municipal se voyait forcé de les dénoncer à l'assemblée nationale, qui ne pourrait voir sans indignation une telle conduite.

« Enfin, M. le président les a sommés de mettre bas les armes, et de rentrer dans le devoir; mais ils ont répondu qu'ils n'en feraient rien, qu'ils avaient des ordres du régiment; et sur l'observation qu'on leur a faite que leurs chefs n'ayant pas donné d'ordre, ils ne pouvaient en avoir reçu d'autres, ils ont répondu qu'ils continueraient, et ils sont sortis.

« Le corps municipal, qui, en conséquence de ces troubles, avait invité le commandant de la garde nationale à se rendre au conseil, y délibérait avec lui sur le parti à prendre dans des circonstances aussi affligeantes : pendant ce temps on a vu repasser le détachement avec la caisse, que les soldats faisaient conduire sur une char-

rette dans leur quartier. Une telle violation de toute loi et de toute subordination n'a laissé d'autre parti à prendre que d'envoyer sur-le-champ un courrier à l'assemblée nationale. Convaincu des effets malheureusement trop prompts de l'exemple, le corps municipal craint que le désordre des troupes ne se communique dans toutes les classes de citoyens ; les sommes considérables que les soldats ont répandues leur ont fait des partisans dans la classe indigente et dans celle de ceux qui peuvent profiter de ces dépenses ; toutes les forces sont impuissantes pour rétablir l'ordre, et la garde nationale est trop peu nombreuse pour arrêter une insurrection aussi complète dans toutes les troupes. La ville est donc sur le point d'être en proie aux plus grands excès. Le corps municipal ne voit de moyens de les prévenir que par la présence de quelques députés de l'assemblée nationale.

« Le corps municipal, en adressant le présent procès verbal aux députés de cette ville à l'assemblée nationale, les invite à vouloir bien y joindre les procès-verbaux précédents, dont on leur a envoyé des expéditions, et de peindre à l'assemblée nationale tous les désordres qui désolent cette ville, et la nécessité d'y apporter un prompt remède.

« Fait et arrêté au conseil municipal, dix heures du soir, les jours et an avant dits.

« *Signé* J.-P. Poisson ; Malglaive ; N.-Z. Aubert ; N.-F. Blaise, cultivateur ; Eslin ; Chaillou ; Ayet ; Saldain ; Luzier ; F. Maudel ; J. Rollin ; N. Bellot ; Mourot ; et par le conseil Munet. »

« *Nota.* La vérité et la modération des procès-verbaux ci-joints de la municipalité et du directoire de la ville de Nancy ont été reconnues par les députés du conseil d'administration de la garde nationale de Nancy, dans leur discours prononcé à la barre de l'assemblée nationale, dans la séance du 31 août. » (*Recueil de Pièces authentiques sur l'affaire de Nancy : imprimé à Paris, chez Froullé, libraire, quai des Augustins.*)

Note (D), *page* 194.

MUNICIPALITÉ DE NANCY. — *Extrait des registres des délibérations.*

« Cejourd'hui 31 août 1790, sept heures du matin, le conseil général de la commune de Nancy, assemblé en la salle ordinaire de ses séances, pour délibérer sur la lettre adressée par M. de Bouillé, général de l'armée sur le Rhin, la Meurthe, la Moselle, la Meuse, etc., à M. de Noue, datée de Toul, heure de minuit, après avoir ouï le procureur de la commune, il a été unanimement arrêté qu'il y aurait une députation faite à la garnison, pour lui donner communication de cette lettre; et que, pour l'instruction des bons et honnêtes citoyens, elle serait imprimée et distribuée avec profusion. Messieurs Mourot, procureur-syndic de la commune, Nicolas, Desbouber et Gœury l'aîné (notables), ont été chargés de cette députation; mais loin d'en avoir tiré aucun succès, ils ont trouvé la garnison plus animée et plus déterminée à suivre l'insurrection dans laquelle l'avait entraînée une erreur, peut-être involontaire dans son principe, mais devenue criminelle par la persévérance.

« De retour à la maison commune, ces officiers ont été suivis d'une députation adressée au conseil général de la commune, composée de huit soldats du régiment du roi, pour solliciter une réquisition aux carabiniers, à l'effet de se rendre à Nancy, et pour faire battre la générale, afin de réunir aux drapeaux de la garnison ceux de la garde citoyenne.

« Le conseil général de la commune ayant refusé de se prêter à ces propositions, la même députation militaire s'est adressée au directoire du département, où elle a essuyé de pareils refus.

« Cette fermeté de la part des deux corps administratifs, les a exposés aux dangers les plus imminents, et a même, pour un moment, compromis la sûreté de la cité, au point que le bruit public a annoncé que la garnison avait résolu de s'emparer de ces deux corps et de les tenir prisonniers, afin de pouvoir exécuter avec plus de facilité les projets criminels qu'elle avait formés.

« Prévenus de ces menaces, les deux corps avisaient au moyens d'y parer, lorsqu'une seconde députation s'est présentée pour insister sur la réquisition à faire aux carabiniers de se rendre à Nancy, et pour faire battre la générale.

« Le conseil général de la commune, forcé, en quelque sorte, par la crainte de voir effectuer les menaces, a fait, de son côté, une députation au directoire du département, pour l'instruire de l'opiniâtreté avec laquelle la garnison persistait dans les demandes qu'elle avait faites, et pour agir de concert sur le parti à prendre dans une position aussi embarrassante.

« La matière mise en délibération, les deux corps administratifs, pénétrés de la sagesse des motifs de leur premier refus, mais, d'un autre côté, frappés de la nécessité impérieuse des circonstances, convaincus qu'il y allait du salut de la cité, ont cru devoir céder à cette violence.

« En conséquence, la réquisition exigée a été expédiée sur-le-champ par le directoire du département, et le conseil général de la commune a donné les ordres pour faire battre la générale.

« Les mêmes députés sont ensuite retournés près des trois régiments pour les engager à souscrire aux conditions portées par la lettre de M. de Bouillé. Parvenus au quartier du régiment du roi, qui était sous les armes, ayant à sa tête ses officiers, ils annoncèrent à la troupe le motif de leur mission : des commissaires furent à l'instant nommés pour entendre et recevoir la députation de la municipalité; ces commissaires se rendirent à la salle de discipline pour délibérer entre eux, et la réponse fut « que le régi-
« ment donnait sa parole d'honneur qu'il ne serait point attenté
« à la personne de M. de Malseigne ; que le régiment consignerait,
« dans un mémoire qui serait présenté à l'assemblée nationale,
« ses griefs contre le général; et que l'on attendrait la décision de
« l'assemblée nationale : le régiment invitant les députés de la
« municipalité et du directoire du département de porter ce vœu
« à M. de Bouillé. »

« Ceux-ci observèrent aux soldats que cet engagement de leur part, cimenté de la parole d'honneur du corps, leur donnait de grandes

espérances de conciliation ; mais qu'ils croyaient qu'il conviendrait que quelques-uns d'entre eux accompagnassent la députation qui serait faite à M. de Bouillé. Cette proposition fut accueillie, et quatre soldats furent nommés pour se joindre à la députation. Ces députés réunis proposèrent ensuite d'aller faire part de cette détermination aux régiments de Châteauvieux et de mestre de camp général cavalerie. Cette proposition a été acceptée et exécutée sur-le-champ, et les deux régiments ont nommé chacun deux députés pour se réunir aux autres.

« Et comme il était resté à Nancy un peloton de carabiniers, qui avaient amené M. de Malseigne, les trois régiments exigèrent deux carabiniers pour se réunir à la députation, ce qui a eu lieu.

« Les officiers municipaux se sont ensuite rendus à la maison commune pour demander au conseil général, si son intention était qu'ils accompagnassent la députation militaire près de M. de Bouillé, conformément au vœu de la garnison.

« Le conseil général a déféré avec empressement au désir des troupes, et il a été arrêté que M. le procureur de la commune, MM. Desbouber, Nicolas et Gœury, accompagneraient la députation militaire, décorés de leurs écharpes.

« MM. du directoire du département, ayant été prévenus, par le conseil général de la commune, de toutes ces dispositions, ne purent mieux en témoigner leur entière satisfaction, qu'en nommant M. Dumontet, vice-président, pour accompagner cette députation dont on attendait les plus heureux effets.

« Les députés parvenus à Frouard, où était le quartier général, M. de Bouillé s'est présenté à eux au milieu de la cour du château, et prévenant ce que M. Dumontet avait à lui dire, il s'est expliqué en ces termes :

« Messieurs,

« Vous êtes députés du directoire du département de la Meurthe et du conseil général de la commune de Nancy ; ce que vous avez à me dire, ce que j'aurai à vous répondre, ne pouvant être

un secret pour ma troupe, c'est en sa présence que je dois vous entendre et vous répondre; mais je vous préviens avant tout, que je n'entends à aucunes propositions de paix, que ces deux conditions ne soient remplies, 1° que la garnison sorte de la ville, ayant à sa tête MM. de Malseigne et de Noue, ou qu'elle se range paisiblement dans ses quartiers, après avoir remis ces deux généraux entre les mains du détachement qui doit reconduire les députés; 2° que quatre hommes des plus mutins, par régiment, et reconnus pour chefs de la discorde, soient à l'instant envoyés à l'assemblée nationale, pour y être jugés suivant la rigueur des lois. Si la garnison persiste dans son opiniâtreté, dans deux heures après le retour des députés j'entrerai dans Nancy à force ouverte, et je me propose de passer au fil de l'épée tout homme qui sera trouvé les armes à la main. »

« Ce général, adressant ensuite la parole à sa troupe, a dit :

« Soldats, braves Français, sont-ce là vos intentions ? »

« Un cri général n'a laissé aucun doute sur les sentiments de cette troupe ; tous ont dit et répété :

« Dussions-nous mourir, les volontés de notre général seront exécutées. » — M. Dumontet ayant représenté à M. de Bouillé les dangers auxquels Nancy était exposée pour une faute à laquelle les bons citoyens n'avaient aucune part, il réclama ses bontés et sa protection pour cette malheureuse ville.

« M. de Bouillé lui répondit :

« C'est avec peine que je m'y présenterai à la tête d'une armée : l'assemblée nationale elle-même souffre d'être dans le cas d'employer ce moyen extrême ; mais la nécessité de ramener à l'ordre des soldats rebelles, est une loi que rien ne peut faire enfreindre. Au surplus, retournez, Messieurs, rassurer vos habitants sur leur sort ; que les bons citoyens rentrent chez eux : eux et leurs propriétés seront respectés. »

« M. Dumontet observa au général qu'il avait toujours été le père du soldat. « J'ai toujours été, lui a répondu M. de Bouillé, le père du soldat soumis, du soldat fidèle à ses devoirs ; mais j'abandonne le soldat rebelle et si je me souviens de lui, c'est pour le punir d'après la rigueur de la loi. »

« La députation sur le point de se retirer pour aller rendre aux différents corps les dispositions de cet officier général, le régiment suisse Vigier adressant la parole à cette députation, lui dit :

« Nous rougissons aujourd'hui des revers de notre uniforme, parce qu'ils sont à peu près les mêmes que ceux de ces brigands qui vous accompagnent (en parlant des soldats de Châteauvieux) ; eux seuls les ont souillés : déjà nous avons retourné les revers, pour ne rien avoir de commun avec de pareils rebelles ; il faut les pendre. »

« Les députés du directoire du département et du conseil général de la commune, craignant les suites que pourraient entraîner le zèle de ces braves guerriers, et l'indignation qu'excitait en eux la rébellion de leurs compatriotes et leur infraction aux décrets de l'assemblée nationale, réclama l'autorité de M. de Bouillé pour mettre les députés militaires sous la protection de la loi ; en conséquence, le général a donné les ordres nécessaires pour qu'ils fussent rendus chacun à leurs corps avec sûreté.

« La fatigue qu'éprouvaient les députés des corps administratifs, qui avaient été contraints de faire la route à pied, ne leur permettant pas de retourner sur-le-champ, les décida d'adresser au conseil général de la commune une lettre qui contiendrait les intentions de M. de Bouillé, pour les faire connaître à la garnison et à tous les citoyens. Le conseil général de la commune ayant reçu la lettre ci-jointe, en a ordonné l'impression et la publication.

« Après la lecture de cette lettre, le corps municipal a requis les chefs de la garde citoyenne de se rendre à la salle de ses séances, et y étant arrivés, il leur en a donné connaissance, et les a requis d'assembler leurs troupes sur la Place Royale, pour leur faire part des conditions qu'elle renfermait, sans cependant dégarnir les postes des portes ; d'en faire donner lecture aux gardes qui pouvaient être aux postes, et d'ordonner aux uns et aux autres de déposer leurs armes aussitôt que les troupes de M. de Bouillé parattraient. Le corps municipal faisait cette réquisition, lorsqu'une députation du régiment du roi, composée de deux soldats et un officier, a été introduite, et a annoncé que l'intention de son corps était d'acquiescer à la demande de M. de Bouillé et d'aller au-de-

vant de lui sans armes, ayant à sa tête MM. de Malseigne et de Noue, et d'attendre que la loi eût prononcé sur leur sort : elle a assuré que la crainte de périr n'était pas le motif qui décidait son corps à se rendre ainsi, mais que l'intérêt seul de la ville et de ses habitants lui avait arraché ce sacrifice.

« M. le président a témoigné à cette députation combien le corps municipal était sensible à la démarche du régiment du roi et aux motifs généreux qui l'avaient dictée, et a engagé les députés à aller annoncer cette nouvelle de paix aux autres régiments et aux soldats qui pouvaient être aux différents postes. A peine la députation était-elle sortie, que le corps municipal a été instruit que le régiment du roi venait d'envoyer aux prisons de la Conciergerie du palais un détachement armé, ayant à sa tête M. de Noue, pour en faire sortir M. de Malseigne, et placer ces deux généraux à la tête du régiment, conformément à la demande de M. de Bouillé.

« Un instant après, l'officier du régiment du roi, qui était à la tête de la députation de son corps, est venu annoncer que la garde qui était dans l'intérieur des prisons refusait de livrer M. de Malseigne, et que MM. les officiers municipaux pouvaient seuls obtenir sa liberté.

« Cette nouvelle n'a pas permis au corps municipal de balancer sur le parti qu'il avait à prendre, son zèle l'a emporté sur toutes autres considérations, et MM. Eslin, Ayet et Chaillon, officiers municipaux, Regnault, notable, et Rolin, substitut du procureur de la commune, se sont transportés à la prison de la Conciergerie du palais, décorés de leurs écharpes, et accompagnés de plusieurs autres citoyens qui s'étaient disputé à l'envi l'avantage de les escorter, en ont tiré M. de Malseigne, et l'ont accompagné jusques à la porte, au-devant de laquelle était une voiture destinée à recevoir ce général.

« Comme la foule était immense, et qu'un grand nombre de soldats et de citoyens rebelles menaçaient hautement les jours de M. de Malseigne, les députés ont cru devoir éloigner et même partager le danger qui le menaçait, en entrant avec lui dans sa voiture ; et en conséquence, MM. Chaillon, Regnault, Ayet, Rolin et Puiproux, gardes citoyens, l'ont accompagné dans sa voi-

ture, et les autres à pied, en disant aux grenadiers du régiment du roi qui l'escortaient de conduire M. de Malseigne à la municipalité.

« La voiture a été effectivement conduite du côté de la municipalité; mais avant d'y être arrivée, les soldats qui l'accompagnaient, craignant probablement que l'affluence du peuple ne nuisît à la sûreté de M. de Malseigne, et qu'ils n'en fussent plus les maîtres s'il descendait de voiture, ont forcé les chevaux à prendre le chemin de la porte Sainte Catherine, et à le conduire sans s'arrêter au lieu où ils avaient envie de le remettre, ainsi que M. de Noue, entre les mains de M. de Bouillé. Pendant ce temps-là, la municipalité ignorant où l'on conduisait le général Malseigne et les députés qui l'accompagnaient, et craignant que M. de Bouillé ne fût pas averti à temps des dispositions dans lesquelles étaient les régiments de la garnison, a nommé MM. Malglaive et Bellot, officiers municipaux, Bigelot et Demangeot, notables, et les a chargés de partir à l'instant pour lui en faire part.

« Ceux-ci, arrivés près de ce général, lui ont fait part des motifs de leur mission : il en a paru satisfait, et a demandé des logements pour la garde citoyenne de Metz et celle de Pont-à-Mousson. Un des députés a offert de se rendre sur-le-champ à la municipalité pour faire préparer ces logements; mais M. de Bouillé lui a répondu qu'il allait charger des gardes citoyens de cette commission, qu'ils pouvaient rester, et leur a même offert une garde pour les conduire à l'endroit où étaient les députés qui avaient été envoyés le matin. M. de Bouillé a ensuite demandé par quel chemin il pourrait joindre les trois régiments qu'on lui assurait devoir sortir de la ville : on lui a répondu qu'il pouvait prendre le chemin qui conduit à la porte Notre-Dame, et qu'à peu de distance de la porte il trouverait un chemin à gauche qui conduit à la prairie où les régiments étaient assemblés.

« Comme cette conversation finissait, MM. de Malseigne et de Noue parvenus hors de la ville, près du chemin qui conduit à la porte Saint-Louis, M. de Malseigne est descendu de voiture, a fait quelques pas avec M. de Noue, accompagné des officiers municipaux et des gardes citoyens qui les escortaient, et tout à coup la troupe commandée par M. de Bouillé s'est approchée, et un déta-

chement de cavalerie a enveloppé MM. de Malseigne, de Noue, les officiers qui l'accompagnaient et leur garde.

« Les derniers députés, persuadés de la sincérité du repentir que les régiments venaient de montrer, ont instruit M. de Bouillé des dispositions de paix dans lesquelles ils étaient ; ils l'ont assuré qu'ils se présentaient, suivant ses désirs, pour recevoir ses ordres, et non pour lui opposer une résistance injuste ; qu'il était impossible de douter de leur retour à la subordination, d'après la bonne foi avec laquelle ils les avaient chargés de lui livrer MM. de Malseigne et de Noue, et ils l'ont sommé d'exécuter ses promesses, et de traiter les régiments plutôt comme des soldats trompés, et qui ont abjuré leur erreur, que comme des soldats criminels.

« M. de Boulllé leur a répondu que si les régiments ne faisaient aucune résistance, il se conduirait avec toute la modération dont il était capable, et que la soumission qu'ils annonçaient produirait tout l'effet qu'ils devaient naturellement en attendre. Les officiers municipaux ont ensuite cherché à émouvoir M. de Bouillé par le tableau qu'ils lui ont fait de la désolation dans laquelle il allait jeter les citoyens en entrant dans la ville avec un appareil aussi imposant ; mais il les a rassurés en leur promettant que les troupes qu'il commandait étaient pour la sûreté de la ville, qu'il n'avait d'autre intention que de venir au secours des habitants, et que si les troupes tenaient leur parole il n'y aurait pas une amorce brûlée.

« A peine M. de Bouillé avait-il prononcé ces dernières paroles, que deux officiers sont venus lui annoncer que pendant qu'on l'amusait, on insultait la tête de son armée. Alors M. de Bouillé a piqué son cheval pour suivre les officiers qui lui étaient venus apporter cette nouvelle ; et presque dans le même moment on a entendu un coup de canon qui a été le signal de la guerre, a mis toute l'armée de M. de Bouillé en mouvement, et n'a laissé aux officiers municipaux députés, et aux gardes qui les escortaient, d'autre parti à prendre qu'à chercher un asile dans les villages voisins, et ce n'est qu'à neuf heures du soir qu'ils ont appris qu'ils étaient réunis dans le lieu de Maxeville, au nombre de six officiers municipaux, un notable et six gardes citoyens.

« Pendant le cours de cette négociation, et au moment où les

rebelles se disposaient à empêcher l'entrée de la ville aux troupes de M. de Bouillé, contrairement aux ordres que la municipalité avait donnés, la députation est rentrée par la porte Saint-Louis, où elle a trouvé des canons braqués. Ces marques d'hostilités, auxquelles ils ne s'attendaient plus, d'après les promesses réitérées qui leur avaient été faites, les décida à tenter encore de ramener les soldats et gardes qui étaient à la porte, au devoir et à la subordination.

« MM. Nicolas et Desbouber ont remarqué M. Désilles, officier du régiment du roi, présentant son corps devant les bouches des canons. Ce brave militaire, non content de vouloir être la première victime de la fureur aveugle de la garnison, soutenue par des gardes citoyens rebelles, n'a cessé de leur représenter que c'était contre des frères, contre des amis qu'ils voulaient porter les armes, et qu'ils allaient se rendre coupables du crime de lèse-nation par une action infâme.

« Ces représentations ayant été infructueuses, les deux députés ont cru devoir, en imitant l'exemple de M. Désilles, exposer leur vie pour sauver la cité; et dans cette vue ils ont présenté leur corps aux canons, en disant aux soldats : « Tirez, malheureux qui voulez votre perte et celle de vos frères; mettez le comble à vos forfaits en donnant la mort à un généreux militaire et à des citoyens qui gémissent sur vos égarements et sur les maux que vous entassez sur vos têtes. »

« Ces exhortations, qui auraient fait impression sur des hommes auxquels il serait resté le moindre sentiment d'honneur, produisirent un effet absolument opposé à celui que l'on devait en attendre, et les députés, pour toute réponse, ont été saisis au collet, ainsi que M. Désilles, arrachés avec violence du lieu qu'ils avaient choisi pour leur tombeau, et conduits comme des criminels à la municipalité.

« Pendant le trajet, M. Gœury réclama les droits attachés aux insignes dont il était revêtu, il remontra aux soldats que ces insignes le mettaient sous la sauvegarde de la loi, qu'il en réclamait l'exécution, et il somma les gardes citoyens de la compagnie de Colin de prendre sa défense; ceux-ci s'étant joints à la garde militaire,

ont paré un coup de pistolet ajusté sur M. Gœury, et il est parvenu dans cet état avec ses co-députés à l'hôtel commun.

« A leur arrivée, ils ont trouvé les officiers municipaux exposés à d'autres dangers : le corps municipal ayant requis le commandant de la garde citoyenne de faire rentrer sa troupe, une partie des gardes qui étaient rangés en bataille sur la Place Royale, désiraient se retirer; mais les menaces effrayantes des gardes rebelles qui les couchaient en joue, ne leur laissaient pas la liberté de suivre leur penchant pour l'exécution des ordres de la municipalité. Le corps municipal même eut la douleur de voir, sous les fenêtres de l'hôtel commun, des gardes porter la baïonnette sur la poitrine de leurs commandants et de leurs frères d'armes, pour les empêcher d'exécuter les ordres qui leur étaient transmis.

« Cependant, la plupart des compagnies, voyant le danger qui les menaçait, et ne voulant pas surtout se servir de leurs armes contre l'armée qui était aux portes, se retirèrent en bravant toutes les atrocités de leurs camarades rebelles, qui ont osé les coucher plusieurs fois en joue en les poursuivant dans la rue des Dominicains, adjacente à la Place Royale.

« Désespérés de n'avoir pu décider nos plus braves gardes à rester, ils n'ont pas craint de fusiller le conseil général assemblé, et sans M. Charlot, qui les a suppliés à genoux de ne pas monter dans la salle des séances pour exécuter un horrible projet, les officiers municipaux et les notables, réunis pour maintenir l'ordre, auraient été victimes de leur fureur.

« Les dangers que courait le conseil général étaient si pressants, que les gardes citoyens de Metz, qui s'étaient rendus à la maison commune pour demander des logements, ont eu la générosité de lui offrir leurs services, et de l'assurer qu'ils protégeraient sa sûreté au péril de leur vie.

« Pendant ce temps, l'armée est entrée dans la ville par la porte Neuve, et au lieu d'y trouver des hommes revenus de leur erreur et disposés à prouver leur repentir, elle n'a trouvé que de lâches assassins cachés dans des greniers, des chambres et des caves, d'où ils criblaient à coups de fusils des soldats que l'on avait promis de recevoir en frères.

« Cette horrible trahison a prouvé de quelle modération étaient capables le général chargé de l'exécution des décrets de l'assemblée nationale et les braves militaires qu'il avait sous ses ordres : car, au lieu de se livrer au ressentiment et à la vengeance que devaient naturellement inspirer des actions aussi atroces, on les a vus avec étonnement oublier les armes dont ils étaient porteurs, pour se livrer aux voies de la douceur et de la persuasion, et ne s'en servir qu'à la dernière extrémité, et lorsque leur défense personnelle leur en imposait la dure nécessité.

« L'armée parvenue au centre de la ville, le général a fait mettre bas les armes au régiment du roi.

« Après tant de malheurs occasionnés par des machinations perfides, on a vu renaître la paix, et l'homme honnête passer de la situation horrible où il était, à un état plus tranquille.

« Le général a fait partir à l'instant les trois régiments, a laissé une garnison à qui nos bons citoyens vont tâcher de faire oublier qu'il y ait eu des monstres dans cette ville, et a terminé cette malheureuse journée par se rendre à la maison commune pour réitérer au conseil général les motifs qui avaient décidé son arrivée dans cette ville, lui offrir ses services pour y assurer la tranquillité, et donner de nouvelles preuves de son zèle et de son dévouement à la chose publique. Et ont signé POIRSON, *président* ; AUBERT, AYET, MALGLAIVE, CHAILLON, SALADIN, BLAIZE, BELLOT, LUXER, ESLIN, ROLLIN, MANDEL, MOUROT, *procureur de la commune*, et ROLIN *substitut* ; et plus bas, MICHEL, *secrétaire-greffier* : RAYBOIS, DESBOUBER, BIGELOT, NICOLAS, DEMANGEOT, LE JEUNE, MARIN l'aîné, MASSON, REGNAULT, OUDIN, GOEURY, RAGOT et JACQUEMIN, *notables*.

« Pour copie conforme à l'original. Collationné par nous, secrétaire-greffier de la municipalité de Nancy, le 2 septembre 1790. *Signé*, MIENNE. »

Copie de la lettre adressée par M. de Bouillé à M. de Noue.

« Je suis arrivé en vertu d'un décret de l'assemblée nationale, sanctionné par le roi, pour établir l'ordre dans la ville de Nancy,

et la discipline parmi les troupes de cette ville. Si les soldats, honteux de tant d'excès, veulent donner un acte de repentir, le premier témoignage que j'en demande, c'est la délivrance de M. de Malseigne, à qui j'ordonne de venir me joindre, sur les dix heures : je ferai ensuite connaître mes ordres ultérieurs, sinon je rallierai aux troupes fidèles tous les bons citoyens des gardes nationales ; et ces soldats, traîtres à la patrie, verront la nation entière marcher contre eux pour punir leur rébellion, et les forcer d'obéir à la loi et au roi.

« *Signé*, BOUILLÉ.

« Toul, à minuit.

« Pour copie conforme à l'original. Par nous, l'un des secrétaires de la municipalité.

« Nancy, le 3 septembre 1790.

« *Signé*, DESROZAN. »

Proclamation de la ville de Nancy.

« Aux bons citoyens.

« Le conseil général de la commune de Nancy croirait manquer au plus essentiel de ses devoirs envers le restaurateur de la tranquillité de la ville, s'il ne s'empressait d'annoncer aux bons citoyens que c'est aux soins et au zèle infatigable de M. de Bouillé, officier général, chargé de l'exécution du décret du 16 du mois dernier, que Nancy est redevable de la paix dont il jouit aujourd'hui d'après les précautions les plus sages de ce général. Toujours pénétré de l'amour du bien public, il a su, dans l'exécution des ordres, distinguer les bons citoyens d'avec les rebelles, contre lesquels le maintien de l'ordre l'a contraint d'employer les forces qui lui étaient confiées. La cité mise sous sa protection spéciale, il a assuré les personnes et les propriétés. Aidé d'une armée composée de troupes de ligne, de gardes nationales de Metz, Lens, Pont-à-Mousson, et villages voisins, tous également esclaves de leur devoir, et qui n'ont jamais perdu de vue le serment d'être fidèles à la loi et au roi, la défaite des rebelles étant inévitable, a parfaitement rétabli la tranquillité publique.

« Fait à Nancy, ce 1er septembre 1790.

« *Signé*, POISSON. »

Deux jours après, le directoire du département de la Meurthe s'exprimait ainsi, dans une adresse :

« Aux citoyens soldats et aux soldats citoyens de l'armée libé-
« ratrice de Bouillé :

« Quand de vaillants défenseurs de la liberté viennent de rétablir,
« au prix de leur sang, la paix dans nos murs, qu'ils viennent
« d'en bannir la licence de soldats furieux et menaçant les vrais amis
« de la constitution, le directoire ne doit-il pas s'empresser,
« au nom de la patrie, d'exprimer à ces citoyens les transports de
« sa reconnaissance? Braves et généreux guerriers! acceptez-en
« l'hommage éclatant. Pourquoi faut-il que les ennemis publics que
« vous avez eu à poursuivre aient été nos frères et nos conci-
« toyens; que votre sang ait été versé pour répandre celui de rebelles
« à la loi, qui n'avaient pu y être ramenés par nos fréquentes
« exhortations? Votre exemple et votre courage nous ont ôté
« pour jamais de pareils crimes à punir : cette valeur que vous avez
« montrée pour refréner l'audace des coupables armés, cette modé-
« ration après la victoire, cette tranquillité après avoir réduit et
« dissipé les auteurs du désordre, ces bras tendus vers nos bons
« citoyens, en vous annonçant leurs amis et leurs protecteurs,
« en leur disant qu'ils pouvaient enfin respirer en paix dans leur
« domicile, que sans vous ils eussent abandonné, tout ajoute à
« notre admiration et à notre amour.....

« Immortel Bouillé, chef heureux d'une troupe aguerrie et
« fidèle, vous ajouterez à vos bienfaits, en empêchant nos bons
« voisins, nos frères, de se méprendre sur les sentiments de notre
« malheureuse cité. Vous leur direz combien nous frémissons en-
« core des crimes de ces traitres; vous leur direz que des brigands,
« qui avaient forcé notre arsenal et notre magasin à poudre,
« étaient venus en foule se joindre aux compagnies de la garde
« nationale pour empêcher les efforts de son zèle ; que les bons
« citoyens réduits à l'impuissance d'agir ont été obligés de céder
« la place à ces assassins, qui, n'osant se montrer en présence de
« si braves guerriers, ont été, pour les frapper, se cacher dans les
« ténèbres..... »

(*Essai sur la vie du marquis de Bouillé*, p. 270)

Note (E), *page* 204.

A la suite du décret dont parle M. de Bouillé, et qui fut rendu par l'assemblée nationale le 3 septembre 1790, son président écrivit les lettres suivantes :

Aux gardes nationales.

« L'assemblée nationale a appris, Messieurs, avec satisfaction, la conduite noble et courageuse que vous avez tenue sous les ordres de M. de Bouillé, chargé de faire rentrer dans le devoir la garnison de Nancy, qui refusait de se soumettre aux décrets sanctionnés par le roi. Le patriotisme et la bravoure civique que vous avez déployés dans cette circonstance malheureuse, en combattant des soldats rebelles, vous honorent aux yeux de la patrie ; vous vous êtes montrés dignes du nom glorieux de soldats citoyens, en répandant votre sang pour la défense et la vengeance de la loi, et vous avez acquis, par votre dévouement généreux, des droits sacrés à la reconnaissance de tous les Français. »

Aux troupes de ligne.

« Vous avez glorieusement rempli votre devoir, Messieurs, en combattant les soldats rebelles qui osaient enfreindre les décrets sanctionnés par le roi, et rétabli l'ordre et la tranquillité publique. Le zèle et le courage que vous avez montrés dans cette circonstance douloureuse pour assurer l'exécution de la loi, attestent à tous les Français votre amour pour la patrie et votre respect religieux pour la discipline; elle est raffermie dans l'armée, et vous aurez la gloire et la satisfaction de l'avoir les premiers restaurée. L'assemblée m'a chargé de vous témoigner l'approbation qu'elle donne à votre conduite. »

Au directoire du département de la Meurthe.

« L'assemblée nationale, Messieurs, a entendu avec une profonde douleur le récit des malheurs dont la ville de Nancy a été le théâtre ; cependant elle a été satisfaite d'apprendre que l'ordre et la tranquillité

étaient enfin rétablis, et elle m'a chargé de vous remercier de votre zèle.

« L'assemblée nationale vous exhorte, Messieurs, à faire tous les efforts auxquels pourra vous porter le patriotisme qui doit distinguer ceux qui sont honorés de la confiance publique, pour maintenir dans vos murs la paix dont les maux que vous avez soufferts doivent encore augmenter le prix à vos yeux, la paix que l'on n'a pu vous rendre que par des moyens terribles. L'assemblée verra avec plaisir le succès de vos mesures. »

A la municipalité de Nancy.

« L'assemblée nationale, Messieurs, a ressenti la plus vive affliction, en apprenant le détail des maux qui ont désolé la ville de Nancy ; elle m'a chargé de vous remercier de votre zèle pour le rétablissement de la paix et de la tranquillité. »

A M. Désilles.

« L'assemblée nationale, Monsieur, a appris avec une juste admiration, mêlée d'une douleur profonde, le danger auquel vous a exposé votre dévouement héroïque; j'affaiblirais, en voulant le peindre, l'attendrissement dont l'assemblée nationale a été pénétrée. Un trait de courage et de civisme aussi sublime est au-dessus de tous les éloges; une récompense plus douce et plus digne de vous, vous est assurée : vous la trouverez dans votre cœur, et dans l'éternel souvenir des Français. L'assemblée nationale apprendra avec satisfaction, que vous êtes réservé à jouir encore longtemps de la gloire dont vous venez de vous couvrir : c'est au nom de l'assemblée que je vous fais part de ces sentiments ; je me félicite d'être son organe. »

M. Désilles, né en Bretagne, servait comme officier dans le régiment du roi. Lorsqu'on voulut mettre le feu au canon chargé à mitraille qui se trouvait en face de la porte Stainville, il s'élança sur la pièce, et la couvrit de son corps. *Ce sont vos amis, vos frères,* s'écria-t-il : *l'assemblée nationale les envoie, ferez-vous feu sur eux? voulez-vous déshonorer vos drapeaux?* On voulut en vain l'arracher

au péril qu'il bravait. Il s'échappa des bras de ses amis, et s'élança de nouveau entre la porte et les furieux qui voulaient la défendre. Au même instant, il tomba frappé de quatre coups de fusils; et l'action ne commença qu'au moment où ce généreux citoyen fut emporté du champ de bataille.

Note (F), *page* 252.

État nominatif des troupes qui devaient former le premier rassemblement à Montmédy.

INFANTERIE.

Bouillon, à Montmédy	2	bataillons.
Castella, suisse.... / Royal-deux-Ponts. } de Metz	4	
Nassau, de Thionville	2	
Royal-Hesse Darmstadt, de Mézières	2	
Reinach, suisse, de Maubeuge	2	
TOTAL	12	

CAVALERIE.

Royal-allemand, de Stenay	3	escadrons.
Esterhazy, hussards, de Sedan et Mézières.	4	
Lauzun, *idem*, des environs de Stenay..	4	
Chamborant, *idem*, de Longwy	2	
Chasseurs de Champagne, à Montmédy...	2	
Monsieur, / Et Royal; } dragons, de Clermont	2	
Chasseurs de Flandre, d'Étain	1	
Dauphin, dragons, de Thionville	3	
Bercheny, hussards, de Sarrelouis	2	
TOTAL	23	

Nota. Un équipage complet de seize pièces de campagne était rendu à Montmédy dès 1er le mars.

Note (G), *page* 261.

La première pièce dont parle M. de Bouillé est intitulée : *Détails du voyage du roi et de la reine à Montmédy, et de leur arrestation, à Varennes dans le Clermontais, le* 22 *juin* 1791. Cette pièce est ainsi conçue ?

« D'après la demande du roi et de la reine, M. de Bouillé avait confié à M. de Goguelat, officier de l'état-major de l'armée, le projet de leur départ, et les dispositions qu'il faisait pour les recevoir. Cet officier avait été envoyé à Paris à Leurs Majestés, quelque temps avant leur évasion, et avait rapporté leurs ordres à M. de Bouillé. En conséquence, ce général l'avait chargé, quelques jours avant l'arrivée du roi et de la reine, d'aller reconnaître les différents postes qui étaient sur leur route, et d'attendre Leurs Majestés à Pont-de-Sommevelle, premier poste, à trois lieues en deçà de Châlons. M. de Goguelat était porteur de l'ordre signé du roi (1), pour M. le duc de Choiseul, qui précédait le roi de douze heures, et auquel le commandant du détachement de Pont-de-Sommevelle était subordonné. M. de Goguelat avait lui-même un ordre du roi, dont il devait s'autoriser, en remettant à chaque commandant de détachement les ordres de M. de Bouillé, dont il était porteur. Ce même officier, ou M. de Choiseul, devait précéder le roi de poste en poste, pour prévenir les commandants, préparer les troupes sur leur passage, et arriver jusqu'à M. de Bouillé, qui se

(1) DE PAR LE ROI,

Mon intention étant de me rendre à Montmédy, le 21 juin prochain, il est ordonné au sieur de Bouillé, lieutenant général en mes armées, de placer des troupes, ainsi qu'il le jugera convenable, pour la sûreté de ma personne et celle de ma famille, sur la route de Châlons-sur-Marne à Montmédy, voulant que les troupes qui y seront employées à cet effet exécutent tout ce qui leur sera prescrit par ledit sieur de Bouillé, les rendant responsables de l'exécution des ordres qu'il leur donnera.

Fait à Paris, le 15 juin 1791.

LOUIS.

(Suivait l'apostille signée de M. de Bouillé pour l'ordre particulier de chaque commandant.)

tenait au centre de ses quartiers. D'après ces instructions, M. de Goguelat était parti de Varennes, le 20 juin, avec quarante hussards du régiment de Lauzun pour Pont-de-Sommevelle, sous prétexte d'aller au-devant d'un trésor pour la subsistance des troupes. Ce détachement, commandé par M. Boudet, sous-lieutenant, fut coucher le 20 à Sainte-Ménehould, et arriva le 21 à Pont-de-Sommevelle.

« Il y avait en outre :

« A Sainte-Ménehould, quarante dragons du régiment royal, commandés par M. d'Andoins, capitaine. Ils y arrivèrent le 21.

« A Clermont, cent dragons du régiment royal, arrivés le 20, sous prétexte d'aller cantonner à Mouzon, quartier sur la Meuse, et ayant séjour à Clermont le 21. Ils étaient commandés par M. le comte Charles de Damas, colonel. A Varennes, soixante hussards du régiment de Lauzun, commandés par M. Rohrig, sous-lieutenant (1).

« A Dun, cent hussards du même régiment, commandés par M. Deslon, chef d'escadron.

« A Mouza, village entre Dun et Stenay, cinquante cavaliers de royal-allemand, commandés par M. de Gunlzer, chef d'escadron. Ce dernier détachement devait escorter le roi jusqu'à Montmédy, où Sa Majesté devait trouver plusieurs régiments déjà prêts à camper, et y être jointe, dans la journée du 21 et du 22, par d'autres qui étaient en marche.

« Plusieurs commandants de ces détachements étaient instruits de leur véritable objet : les autres attendaient un trésor à chaque instant. Ils devaient donc (et ils en avaient l'ordre) tenir toujours leur troupe prête à monter à cheval, et veiller exactement à ce qui se passerait dans le poste qu'ils occupaient. Ils devaient être prévenus du moment où il faudrait faire monter à cheval, par un

(1) L'inexactitude du commandant du régiment de Lauzun à exécuter l'ordre que M. de Bouillé lui avait donné quelques jours avant, de faire rejoindre tous les officiers absents par congé, fut cause que ce détachement essentiel fut commandé par un sous-lieutenant, au lieu de l'être par un chef d'escadron, comme il l'eût été si l'ordre avait été suivi : ce que le général ne sut que trop tard pour y remédier.

courrier qui précéderait de quelques heures la voiture du roi, et qui devait être M. de Goguelat, ou M. de Choiseul, qui, tous deux, devaient le voir arriver à Pont-de-Sommevelle. Ces deux officiers étaient porteurs des ordres signés du roi, pour les remettre successivement à chaque détachement, qui enjoignaient aux officiers, bas officiers et soldats, sous peine de responsabilité, d'escorter le roi et sa famille, et de faire tout ce qui serait nécessaire pour sa sûreté. Ces mêmes officiers devaient rendre compte au roi, à son arrivée à Pont-de-Sommevelle, des dispositions des troupes destinées à son escorte, et Sa Majesté devait leur donner ses ordres sur la manière dont elle voulait continuer sa route. Si Sa Majesté désirait se faire reconnaître, chaque détachement devait entourer et escorter sa voiture jusqu'au nouveau poste, qui le relèverait, et qui devait être prévenu, dans tous les cas, par le courrier convenu. Si, au contraire, le roi voulait garder l'*incognito*, sa voiture passait comme le trésor attendu. Le détachement se repliait derrière elle, à la distance convenable, pour donner au roi le temps et la facilité de relayer *incognito*, et pour pouvoir cependant ne pas le perdre de vue, et parer à tous les accidents. Dans les deux suppositions, les officiers qui recevaient les ordres du roi à Pont-de-Sommevelle, devaient instruire le commandant de chaque détachement (à qui, dans ce moment, il ne fallait plus rien cacher) des volontés de Sa Majesté, et de la conduite qu'il avait à tenir en conséquence. L'escorte faite, les détachements se rendaient à Montmédy dans l'espace de temps, plus ou moins court, que le commandant de chacune de ces troupes jugeait à propos. Le seul détachement de Pont-de-Sommevelle devait rester à Sainte-Ménehould dix-huit ou vingt heures après le passage du roi, se tenir à portée de cette ville, près de laquelle le chemin de traverse de Varennes se réunit au grand chemin de Clermont, et arrêter (1) tout ce qui se présenterait pour passer outre, sans aucun prétexte ni distinction quelconque. Tels étaient les ordres que M. de Choiseul devait

(1) Si cet ordre eût été suivi, le malheureux maître de poste de Sainte-Ménehould et l'aide de camp de M. de la Fayette ne fussent point arrivés à Varennes.

laisser au commandant de ce détachement en le quittant. Pendant l'intervalle de temps que ce détachement serait resté à Sainte-Ménehould, M. de Bouillé devait disposer des troupes de manière à intercepter toute communication étrangère avec son camp, et ces dispositions procuraient à ce poste les moyens de se replier sur le camp. La poste ne conduisant point de Varennes à Dun, et le chemin de traverse étant mauvais, M. de Bouillé avait fait placer dans ce premier endroit un relais pour que le roi pût continuer sa route sans aucun retard. Ce relais était à M. de Choiseul, qui avait donné à ses gens le prétexte de conduire ses équipages à Mouzon, où une partie de son régiment devait cantonner. M. de Choiseul, en allant à Paris prendre les derniers ordres du roi, avait laissé tout le détail de ce relais et de ses équipages à un officier de son régiment qui devait les faire partir le 17 juin, pour qu'ils se trouvassent à Varennes le 20, et y attendissent les ordres qu'ils recevraient ultérieurement. Cette disposition avait été faite sur le premier calcul du départ du roi pour le 19, ainsi qu'il l'avait annoncé, mais une femme de chambre de M. le Dauphin, fort démocrate, qui ne finissait son service que le 20 au matin, ayant forcé le roi de retarder son départ jusqu'au 20 à minuit, et Sa Majesté n'en ayant pu prévenir M. de Bouillé que par une lettre qu'il reçut le 15 au soir, celui-ci envoya tout de suite dans la nuit ordre aux régiments Royal et de Monsieur, dragons, de se mettre en marche un jour plus tard, afin que le séjour à Clermont se rencontrât exactement avec le passage du roi; mais l'officier chargé des relais de M. de Choiseul, négligea de donner le même ordre aux gens qui le conduisaient, de sorte qu'il arriva un jour plus tôt qu'il ne devait, et son séjour prolongé dans la ville de Varennes commença à y faire naître l'inquiétude dont les suites furent si funestes. D'ailleurs, par la même cause, ce relais ne fut point placé ainsi qu'il avait été convenu ; et lorsque les officiers chargés de ce soin arrivèrent à Varennes, la fermentation au sujet de ces équipages était trop grande pour qu'on osât faire un changement à leur disposition.

« Les détachements étaient arrivés de la manière la plus exacte à leur destination.

« Celui (1) des hussards de Lauzun pour Pont-de-Sommevelle, était arrivé le 20 à Sainte-Ménehould, sans étape. L'officier les logea à l'auberge ; mais il manqua de prévenir, selon l'usage, la municipalité du lieu de leur passage et de leur logement ; ce qui occasionna dans la ville une forte rumeur, qui s'étendit même dans les villages voisins, et fut entretenue par l'arrivée du détachement de royal-dragons, le 21 au matin.

« L'inquiétude causée par la conduite du commandant du détachement des hussards, fit surveiller celui-ci ; dans le premier moment, le peuple avait voulu désarmer les dragons, et il ne les perdit pas de vue un seul instant depuis leur arrivée.

« Cependant le roi était parti de Paris le 20 à minuit. Sa voiture avait eu, avant Châlons, un accident qui retarda d'une heure son arrivée à Pont-de-Sommevelle, où, selon les calculs, il devait être à trois ou quatre heures de l'après-midi. MM. de Choiseul et de Goguelat devaient y attendre le roi, avec le détachement de hussards, toute la journée du 21, puisque l'ordre remis au commandant du même détachement portait que le convoi passerait dans cette journée.

« Cependant (2), ayant attendu jusqu'à cinq heures, et ne voyant arriver ni le roi, ni ses courriers, ils quittèrent ce poste de la plus grande importance, d'où ils devaient donner l'impulsion à tous ceux en arrière, et ils levèrent le détachement sans laisser qui que ce soit derrière eux.

« Il faut croire que les deux officiers eurent, pour se conduire ainsi, de fortes raisons que l'on ignore encore. Il paraît que ce qui les y décida principalement fut un mouvement d'inquiétude qui se manifesta dans les campagnes, et dont ils craignirent sans doute les effets pour le roi et sa famille. Ils se retirèrent donc à cinq heures du soir, et Leurs Majestés y arrivant une heure après ne trouvèrent ni le détachement, ni les deux personnes désignées et convenues qui devaient prendre leurs ordres, leur servir de courriers, porter les instructions, et donner le signal aux troupes distribuées sur la route. Cependant elles continuèrent leur route

(1) Rapport de M. Boudet, commandant ce détachement.
(2) Rapport de M. Boudet.

vers Sainte-Ménehould sans accident, tandis que le détachement se repliait sur Varennes, et que, par une fatalité qui semble attachée au sort de ce prince, le commandant du détachement, au lieu de suivre le grand chemin où il aurait été rejoint par le roi, craignant de reparaître à Sainte-Ménehould, où il avait été mal reçu la veille, prenait le chemin de traverse, qu'il connaissait à peine, par lequel il s'égara, ainsi que les deux personnes chargées des ordres du roi, qui n'arrivèrent, avec cette troupe à Varennes, qu'une heure après l'arrestation de Leurs Majestés.

« Le roi arriva seul et sans courrier à Sainte-Ménehould ; il relaya à la poste. Lorsque l'officier commandant le détachement de dragons (1), croyant reconnaître les voitures, voulut faire monter sa troupe à cheval pour remplir l'objet dont il était instruit, il trouva l'opposition la plus décidée de la part du peuple, et les écuries occupées et gardées par les gardes nationales. Cependant, le roi ne voyant encore à Sainte-Ménehould aucune des dispositions sur lesquelles il avait compté, par un mouvement d'inquiétude, mit la tête à la portière, fit plusieurs questions au sujet de la route, et fut reconnu par le postillon qui courut en avertir le maître de poste. La marche du roi n'en fut point arrêtée, il s'avança vers Clermont, tandis que le scélérat maître de poste de Sainte-Ménehould dépêchait son fils à Varennes pour y avertir de la prochaine arrivée de Leurs Majestés, et tout préparer pour les y faire arrêter. Le roi changea encore de chevaux tranquillement à Clermont, et y prit la route de Varennes. M. de Damas, commandant les dragons de Royal et de Monsieur, réunis, attendait à tout moment les courriers dont on était convenu (2) ; — et ne pouvant faire des dispositions à l'avance, à cause de l'extrême inquiétude des habitants sur la présence de sa troupe, il tenait seulement un détachement prêt, sous le prétexte de l'escorte du trésor. Le garde

(1) Sur un avis qu'il crut trop légèrement, mais qui venait de personnes qui méritaient toute confiance, il avait fait desseller les chevaux de son détachement, et désarmer les dragons, malgré les ordres de les tenir toute la journée prêts à monter à cheval. Cet officier était dans le secret.

(2) Ceci est écrit par M. le comte Charles de Damas lui-même, depuis sa sortie de prison.

du corps qui précédait la voiture du roi, arriva, et lui annonça l'approche de Leurs Majestés. Peu de minutes après, les voitures entrèrent dans la ville, et M. de Damas n'eut que la ressource de les protéger par sa présence, et par celle de quelques officiers et bas officiers qu'il rassembla autour de la voiture sans rien faire paraître ; le moindre mouvement précipité pouvant justifier les soupçons des habitants, et ayant eu d'ailleurs des raisons de douter de l'esprit de sa troupe par quelques propos qu'il avait entendus dans la soirée. M. de Damas demanda si le roi était toujours dans le plus parfait *incognito :* on lui répondit que *tout allait bien.*

« Les voitures furent bientôt relayées et parties. Elles étaient à peine sorties de la ville, qu'une rixe entre des bourgeois occasionna un tumulte considérable qui fit battre la générale. M. de Damas sentit qu'il était possible qu'on mît obstacle au départ de son détachement, et au passage de celui de Sainte-Ménehould, *qui devait suivre de près la voiture.* Il se porta à l'entrée de la ville pour ordonner au commandant de ce détachement de passer par un chemin qu'il avait reconnu, qui évitait la ville et qui gagnait, par la traverse, la route de Varennes; mais cette ressource lui manqua ; il vit arriver un maréchal des logis qui venait lui annoncer que le détachement de Sainte-Ménehould et son chef avaient été arrêtés. Alors il ne songea plus qu'à enlever sa troupe de Clermont, et il fit presser son départ. Le district et la municipalité se présentèrent à lui pour lui demander raison de cet ordre inattendu. M. de Damas leur montra ses ordres, et observa que, d'après les décrets, les municipalités ne devaient pas s'opposer à la marche des troupes. Ses raisons ne furent pas écoutées, et on voulut l'arrêter. Il n'eut que le temps de monter lui-même à cheval, en appellant à lui ses dragons, qui cédèrent aux instances et aux menaces de la municipalité et de la garde nationale qui avait pris les armes, et qui eurent la lâcheté d'abandonner leur chef. M. de Damas se vit réduit à laisser sa troupe et à prendre la route de Montmédy, accompagné d'un officier, de deux maréchaux des logis et d'un dragon, afin de rendre compte à M. de Bouillé de la défection de sa troupe. En passant par Varennes, il trouva Leurs Majestés arrêtées contre toute vraisemblance : il crut devoir y entrer de gré ou de force, pour

rapprocher de leurs personnes quelques hommes de plus, prêts à se dévouer pour elles.

« Le fils du maître de poste de Sainte-Ménehould arriva à Varennes quelques moments après le roi. Son départ avait été observé par un maréchal des logis du régiment royal, qui avait la confiance et le secret de M. de Choiseul, son colonel. Ne doutant point du motif criminel qui guidait ce jeune homme, il échappa à la surveillance du peuple et de ses camarades, pour poursuivre ce malheureux et arrêter ses funestes projets : il le suivit pendant l'espace d'une lieue sur le grand chemin, ne voulant pas le joindre d'abord pour ménager son cheval qui avait une longue course à fournir : mais cet homme voyant le danger qui le menaçait, quitta brusquement le grand chemin, prit par les bois et des détours qu'il connaissait parfaitement, et échappa. Il arriva à Varennes entre onze heures et minuit, réveilla avec le moins de bruit possible tous ses complices; coupa la communication du pont qui sépare la ville de Varennes en ville haute et en ville basse; et ce fut au milieu de tous ces préparatifs que Leurs Majestés, qui s'étaient arrêtées quelques instants à la porte de la ville pour chercher leur relais, entrèrent dans la ville haute : elles s'arrêtèrent à la première maison de la ville, comptant y trouver le relais convenu; mais il n'avait point été placé ainsi, et il était encore à l'auberge, de l'autre côté du pont. MM. de Raigecourt et le chevalier de Bouillé, qui avaient été envoyés à Varennes par M. de Bouillé, le 21 au matin, pour y recevoir le roi et préparer le relais et le détachement pour son arrivée, avaient attendu, pour faire les dispositions nécessaires, le courrier qui devait leur donner, ainsi qu'aux autres, le signal. N'étant point assez sûrs de l'officier qui commandait à Varennes, pour lui confier le secret dont ils étaient dépositaires, ils lui en avaient dit assez pour le décider à tenir sa troupe prête à tout événement; et pour les dispositions particulières, leurs instructions portaient d'attendre le courrier qui devait précéder au moins d'une heure et demie, et qui, n'arrivant jamais, les jeta dans la plus cruelle inquiétude. Ils auraient pu ne pas l'attendre pour placer le relais d'une manière plus convenable. La crainte de compromettre ce secret et l'inquiétude que leur arrivée avait causée dans la ville

leur firent juger que le changement y produirait un mauvais effet. Mais l'officier qui avait reçu les ordres pour se tenir prêt à recevoir un convoi devait y mettre assez d'importance pour faire monter sa troupe à cheval au premier mouvement extraordinaire dont il s'apercevrait, et prendre toutes les précautions nécessaires pour faciliter le passage de ce convoi d'argent, et pour demeurer le maître de toutes les issues dans l'endroit où il commandait. Le coupable maître de poste fit donc toutes ses dispositions sans rencontrer aucun obstacle, et le silence le plus profond couvrait encore son entreprise, lorsque Leurs Majestés s'arrêtèrent à la première maison pour y trouver leur relais. Inquiète de ne voir paraître aucun des secours qu'elle attendait, et menacée d'être abandonnée par les postillons qui la conduisaient, la reine descendit elle-même de voiture, frappa à plusieurs portes et entra dans quelques maisons pour s'informer du relais sur lequel elle comptait. Elle ne fut pas reconnue; elle attendit encore quelques moments sans l'être, et se promena dans la ville haute avec le roi, espérant toujours que quelqu'un paraîtrait pour leur donner quelque avis(1). Enfin, trompées dans leur espoir et dans tous leurs calculs, Leurs Majestés se décidèrent à remonter en voiture, et déterminèrent leurs postillons à les conduire plus loin. Elles passaient sous une voûte près du pont, lorsqu'une bande de scélérats qui s'y tenaient cachés dans le plus grand silence, s'avancèrent et arrêtèrent la voiture du roi : ils portèrent la main sur la personne même de Sa Majesté, la firent descendre de voiture ainsi que sa famille, et les conduisirent ainsi prisonniers dans la maison du procureur de la commune. Le roi leur opposa tout le courage, la fermeté et la dignité qu'exigeait une pareille circonstance. Ni sa bonté et sa clémence, ni ses menaces, ne purent les ébranler. Dans le même instant, les barricades furent disposées dans les rues; la garde nationale fut sous les armes; les écuries des hussards entourées, et on sonna le tocsin

(1) Les gardes du corps qui accompagnaient le roi cherchèrent aussi le relais inutilement; mais ils ne parcoururent qu'une partie de la ville, et ne passèrent point le pont, de l'autre côté duquel il était. Cette négligence est inexplicable. Ces gardes du corps sont MM. de Moustier, de Maldant et de Vatory. (*Note de l'édit.*)

pour soulever et appeler les campagnes. A ce bruit, les deux officiers envoyés le matin par M. de Bouillé, voulurent se porter au logement du commandant : ils trouvèrent tous les chemins coupés; on venait même pour les arrêter. Ils n'eurent que le temps de monter à cheval et de percer au milieu de quelques troupes de gens armés qu'ils rencontrèrent, pour courir avertir M. de Bouillé de l'événement affreux qui venait d'arriver, et pour faire marcher les secours.

« D'un autre côté, MM. de Choiseul et de Goguelat arrivaient à Varennes avec le détachement de Pont-de-Sommevelle trois quarts d'heure environ après l'arrestation du roi. Ils trouvèrent aux portes de la ville quelques mauvaises pièces de canon (1), et une foule de gardes nationales qui voulurent leur disputer l'entrée. Ils demandèrent à être reconnus par les soixante hussards qui étaient dans Varennes. M. Rohrig, leur commandant, parut seul. M. Boudet, qui ramenait les hussards de Pont-de-Sommevelle, après l'avoir instruit que c'était le roi qui était arrêté, lui ordonna de prendre toutes les mesures nécessaires pour sa sûreté et sa défense. Mais cet officier, au lieu d'obéir à son commandant, ne donna aucun ordre à son détachement; et, sous prétexte d'aller avertir M. de Bouillé de ce qui se passait dans Varennes, il quitta ce poste important et laissa le commandement à un maréchal des logis qui était dans les plus mauvaises dispositions, et qui le montra bien par sa conduite. Il tint ses hussards dans la plus parfaite inaction; et le détachement entrant seul dans la ville, et sans aucun secours de ceux qui y étaient, parvint jusqu'à la maison où était la famille royale : elle était entourée d'une garde nombreuse; et, au lieu de tenter de la dissiper sur-le-champ, M. de Goguelat, après avoir parlé au procureur de la commune, qui n'avait pas encore bien parfaitement reconnu le roi, monta chez lui sous prétexte de voir quelles étaient les personnes arrêtées. Il en sortit bientôt, en an-

(1) Ces pièces qui firent tant d'effet sur les hussards, et qui décidèrent leur défection, n'étaient pas même chargées, et ne l'ont jamais été. Ce sont ces mêmes hussards que j'avais vus quelques mois avant à Nancy braver tous les dangers, et attaquer des pièces de vingt quatre chargées et bien défendues. Ce qui prouve pour eux contre ceux qui les commandaient dans cette dernière circonstance.

nonçant au peuple et aux hussards la présence certaine du roi et de la reine; mais cette nouvelle ne produisit sur ce peuple égaré que l'effet de l'irriter encore davantage; et M. de Goguelat, voulant s'assurer des dispositions des hussards, et ayant fait mettre haut les armes, leur demanda pour qui ils étaient. Ils répondirent : *Vive la nation! nous tenons et nous tiendrons toujours pour elle!* et cette réponse, que le peuple qui les entourait avait eu le temps de leur inspirer, donnant à M. de Goguelat la cruelle certitude qu'il n'y avait aucun secours à attendre pour le roi dans cette ville coupable, il feignit un moment d'adopter ces sentiments et d'entrer dans les dispositions qui se faisaient contre les secours qu'on annonçait pour donner au roi et à la reine le temps de les recevoir, et les moyens d'être délivrés.

« Pendant que ces événements arrivaient à Varennes, M. de Bouillé qui avait passé toute la nuit à cheval entre Dun et Stenay, étonné et inquiet de ne recevoir aucun courrier, ainsi qu'il en était convenu, s'était porté en arrière de cette ville, sur le chemin qui conduit à Montmédy, pour être plus à portée d'en tirer des secours s'il était nécessaire. Il était à la porte de Stenay, lorsque MM. de Raigecourt et le chevalier de Bouillé, avec le commandant du détachement de Varennes, lui apportèrent la première nouvelle qu'il eût encore reçue du roi, et qui était celle de son arrestation. En un instant, l'ordre fut donné au régiment de royal-allemand de monter à cheval : mais ce régiment n'avait pas sellé ses chevaux, quoique la veille l'ordre eût été donné au commandant de se tenir prêt à monter à cheval à la petite pointe du jour, et qu'il fût prévenu du passage du roi dans la nuit. Il était alors près de quatre heures du matin; en même temps il envoya à Montmédy, à M. de Klinglin, maréchal de camp, qui y était chargé des préparatifs du camp, l'ordre de faire avancer sur Dun un bataillon de Nassau en toute diligence, et d'expédier l'ordre à un bataillon de Castella suisse, dont le régiment entier marchait à Montmédy, de se diriger avec la plus grande promptitude sur Stenay pour y recevoir des instructions ultérieures. M. de Bouillé envoya également, et dans le même instant, l'ordre aux détachements de Mouza et de Dun de se porter en toute hâte sur Varennes, les prévenant qu'il allait suivre avec le

régiment de royal-allemand, et leur enjoignant de tenter, dès leur arrivée, tous les moyens de délivrer le roi et sa famille. M. de Bouillé attendit que le régiment de royal-allemand fût prêt, pour s'assurer des dispositions de ce corps et pour se mettre à sa tête. Il lui lut l'ordre du roi, lui fit connaître l'objet de sa marche, et lui distribua l'argent qu'il avait sur lui. Le général trouva les cavaliers tels qu'il pouvait le désirer, et ils le suivirent avec toute l'ardeur et la détermination qui pouvaient promettre le succès. Il était près de cinq heures du matin quand il se mit en marche.

« (1) Cependant, M. Deslon, commandant le détachement de hussards à Dun, et qui, connaissant l'objet de sa mission, occupait avec ses hussards toutes les rues et issues de cette ville, apprit au passage de M. Rohrig, commandant des hussards de Varennes, qui allait rendre compte à M. de Bouillé, ce malheureux événement. Il s'empressa de prévenir les ordres du général, et il se mit en marche vers Varennes, laissant à Dun vingt-quatre hommes et un officier pour assurer le passage de cette ville. Le détachement de M. Deslon fit les cinq lieues de Dun à Varennes en une heure et demie, et arriva devant cette dernière ville à cinq heures du matin. Son projet était d'attaquer sur-le-champ, et de parvenir de force jusqu'au roi ; mais à vingt pas de la ville il aperçut les barricades qui le forcèrent de renoncer à ce projet. Le poste avancé de la garde nationale voulut mener M. Deslon à la municipalité pour y rendre compte des motifs qui l'amenaient à Varennes : il s'y refusa formellement, et demanda d'entrer avec son détachement pour rejoindre celui qui était dans la ville : on lui répondit que le roi le lui défendait. Certain alors de la présence du roi dans Varennes, M. Deslon demanda la liberté de lui rendre ses hommages. Cette permission lui fut accordée par le sieur Signémont, commandant de la garde nationale et chevalier de Saint-Louis. Cet homme promit toute sûreté à M. Deslon, et lui donna même sa parole d'honneur qu'il pourrait parler seul au roi et sans aucun témoin. M. Deslon exigea de plus un otage qu'il remit à ses hussards : le but de cet officier était de prévenir le roi du secours qui devait lui arriver, et de voir de plus près s'il lui était impossible

(1) Extrait du rapport de M. Deslon.

d'enlever les barricades le sabre à la main. Il les trouva trop multipliées, particulièrement sur le pont, et désespéra du succès de toute tentative, à moins qu'il ne fût secondé par les cent hussards qui étaient dans l'intérieur de la ville aux ordres de M. Boudet. Arrivé près de la maison où était le roi, M. Deslon y trouva trente hussards à cheval commandés par un garde national; et cette certitude de la défection de cette troupe lui ôta tout espoir de pénétrer dans la ville avec la sienne. Après avoir attendu une demi-heure, il entra chez le roi. Le sieur Signémont, oubliant sa parole d'honneur, y entrait avec lui. M. Deslon lui fit, en présence de Sa Majesté, des reproches qu'il méritait à ce sujet. Il crut s'excuser en ouvrant la porte et en disant : *La nation ne veut pas que vous parliez seul au roi*. Cependant, il permit à M. Deslon de s'écarter un moment pour parler à Sa Majesté : il lui expliqua alors sa position, l'obstacle insurmontable que les barricades opposaient à son zèle, mais lui annonça la prochaine arrivée de M. de Bouillé, à la tête du royal-allemand, et lui demanda ce qu'il devait dire à M. de Bouillé. Le roi lui répondit : *Vous pouvez lui dire que je suis prisonnier, que je crains bien qu'il ne puisse rien faire pour moi : mais que je lui demande de faire ce qu'il pourra*. Le même officier parla aussi à la reine; et comme elle était très-près du commandant de la garde nationale, il lui adressa la parole en allemand, et lui répéta la même chose qu'au roi. Cette malheureuse princesse se plaignit amèrement de ses persécuteurs, et lui dit, *qu'ils ne voulaient pas même lui permettre d'aller se reposer à Verdun*. Le roi étant venu dire à M. Deslon de ne pas s'entretenir plus longtemps avec la reine, il prit congé de Sa Majesté en lui demandant hautement ses ordres. Il lui répondit : *Je suis prisonnier, je n'ai plus d'ordres à donner*.

« M. Deslon fut alors rejoindre sa troupe. Arrivé à son détachement, il envoya un brigadier porter à M. Boudet, qui commandait les hussards dans Varennes, l'ordre d'attaquer en dedans tandis qu'il ferait une attaque en dehors. Après une longue recherche, ce brigadier revint sans avoir pu rejoindre M. Boudet qui était bloqué aux Cordeliers avec son détachement, et ne pouvait agir. Privé de ce secours, M. Deslon fut obligé de rester dans l'inaction pour attendre l'arrivée de royal-allemand : il n'y fut pas longtemps ; il

apprit bientôt que le roi et la reine étaient traînés vers Paris. Il fut rejoint alors par M. le chevalier de Bouillé : ils tentèrent ensemble de passer la rivière pour fondre sur la garde nationale qui escortait le roi et le délivrer. Ils passèrent un premier bras; mais un canal impossible à franchir leur opposa un obstacle insurmontable. Il fallut encore renoncer à cet espoir ; et, ne voyant plus aucun moyen d'être utile au roi, ils prirent le parti d'aller rejoindre M. de Bouillé. Ils le trouvèrent à une demi-lieue de Varennes à la tête de royal-allemand : il était neuf heures et demie. Il fut abattu de l'affreuse nouvelle qu'ils lui apprirent. Il voulait encore suivre sa route et tenter un dernier effort ; mais personne de ceux qui étaient avec lui ne connaissait de gué sur la rivière qui le séparait du roi. Les chevaux étant harassés de la longue course qu'ils venaient de faire aussi rapidement (Stenay étant à neuf grandes lieues de Varennes), le roi étant parti depuis une heure et demie, toute poursuite devenait inutile et impossible. Il fallut renoncer à l'espoir de délivrer cette malheureuse famille, et on reprit le chemin de Stenay avec le désespoir et l'abattement le plus profond. »

Note (II), *page* 261.

La pièce qui devait être, comme on l'a vu page 261, remise au roi, en 1792, si la campagne qui allait s'ouvrir lui rendait sa liberté, portait pour titre : *Exposé de la conduite du marquis de Bouillé*. Nous la donnons ici tout entière.

« Je n'avais jamais cru qu'il fût nécessaire de justifier ma conduite dans l'événement du départ secret du roi et de son arrestation. Entouré d'officiers qui en ont été témoins, dont plusieurs officiers généraux et autres très-distingués ont suivi mon sort, en quittant le royaume lors de ce fatal événement, ils ont pu et dû me juger, et ils n'ont laissé aucun nuage sur mes intentions, sur mes démarches, ni sur les causes du malheur qui m'a enveloppé avec la famille royale. Si j'ai toujours pensé avec douleur à la catastrophe de Varennes, j'ai cru nécessaire de n'en point parler, et j'ai cru surtout inutile d'accuser des personnes qui en ont fait manquer la réussite par l'inexécution des ordres que je leur avais donnés, par

leur imprudence et par leur peu de prévoyance, mais dont les intentions étaient pures, et la bonne volonté bien connue. Cependant, depuis que je sais qu'on a cherché à me donner des torts, à me calomnier, et à me rendre responsable du non-succès de cette entreprise; je crois devoir, quoiqu'à regret, éclairer les personnes pour lesquelles j'ai dû faire tous ces sacrifices, pour lesquelles j'ai tout sacrifié, tout osé, pour lesquelles enfin j'ai tout fait ce qu'un homme peut faire, dans la seule vue de remplir mes devoirs et de mériter leur estime, que je préfère à leurs bienfaits, auxquels je renonce pour jamais.

« Le roi sait que, dès le commencement de la révolution, je voulais quitter la France, et servir des puissances étrangères qui m'offraient du service. Il eut la bonté, vers le mois de février de l'année 1790, de m'engager à rester à son service et à prêter mon serment, m'assurant que je pouvais lui être utile. J'exécutai ses ordres, et j'eus l'honneur de lui écrire que je lui faisais le plus grand sacrifice qu'un homme pût faire, celui de mes principes et de mes opinions, dans la seule vue de lui prouver mon zèle. Au mois de juillet de la même année, toutes les troupes que je commandais et que j'avais jusqu'alors conservées dans l'ordre et dans la discipline, ayant suivi l'exemple du reste de l'armée, et s'étant livrées à tous les excès du désordre et de la révolte (au point que je fus mis en joue à Metz par des soldats du régiment de Salm-Salm, et livré à leur fureur pendant plus de deux heures), je jugeai que je ne pouvais plus rendre aucun service au roi ni à la chose publique; je demandai mon congé, qui me fut accordé. J'allais partir et servir en Russie, où je désirais trouver des occasions d'acquérir de la gloire, quand l'insurrection de Nancy survint, et quand le fils du ministre de la guerre, M. de Gouvernet, arriva à Metz, et m'engagea à faire exécuter les ordres du roi et le décret de l'assemblée contre la garnison et le peuple de Nancy révoltés. Quelque délicate que fût cette commission, je suspendis encore une fois mon départ de France, dans l'espoir de servir le roi et ma malheureuse patrie. Après cet événement, qui réussit mieux que je ne pouvais le présumer, il fut question du départ du roi, et Leurs Majestés savent tout ce qui s'est passé jusqu'au moment où ce projet fut

executé. Je proposai un rassemblement des meilleurs régiments campés à Montmédy, et un mouvement de troupes autrichiennes sur la frontière ; ce qui fut adopté. Il est vrai que pendant l'hiver et le printemps on m'ôta mes meilleurs régiments, tels que les carabiniers, Vigier suisse, royal-liégeois, Barwick ; qu'on en éloigna d'autres, tels que le régiment de Saxe hussard, royal-normandie cavalerie, que je comptais employer à protéger le départ du roi ; ce qui me contraignit d'en employer d'autres moins bons. Il est vrai encore que l'empereur, qui avait promis de faire marcher des troupes, ne donna aucun ordre, et qu'il n'y a jamais eu dans le pays de Luxembourg et dans cette place, plus de trois ou quatre mille hommes, la plupart recrues ou invalides. Je proposai au roi de sortir par la Flandre autrichienne, ce qui était plus court et plus facile, et de venir à Montmédy par les Ardennes ; il s'y refusa. Je proposai la route de Reims par Stenay à Montmédy, comme la plus courte, la plus facile et la plus aisée à couvrir. On m'objecta la crainte que la famille royale ne fût reconnue à Reims. Enfin, j'indiquai celle de Châlons et de Varennes, quoique sujette à des inconvénients, parce qu'il fallait passer par plusieurs villes, et parce qu'il n'y avait pas de poste établie dans cette dernière. Je proposai de ne pas placer des détachements pour protéger la marche du roi, en craignant les inconvénients. On me dit qu'on en voulait ; je n'insistai pas.

« Le lieu où le roi devait arriver, Montmédy, et la route qu'il devait suivre par Varennes, convenus, je proposai au roi de la faire reconnaître par M. de Goguelat, officier de l'état-major, que je savais lui être particulièrement attaché, et d'employer M. le duc de Choiseul, qui avait son régiment à portée, pour faire préparer les relais nécessaires. Le roi y consentit, et il me permit de les mettre dans la confidence. Les reconnaissances faites, ainsi que les dispositions projetées pour l'emplacement des troupes, et pour leur rassemblement à Montmédy, j'envoyai M. de Choiseul à Paris pour les communiquer au roi, et pour prendre ses ordres. M. de Choiseul revint, et m'apporta l'approbation de Leurs Majestés. J'envoyai encore M. de Goguelat auprès d'elles pour leur donner une explication plus détaillée de sa reconnaissance, et des disposi-

tions que j'avais faites pour assurer sa marche. Il revint peu de jours avant le départ du roi, qui avait été fixé au 19 juin, et il me joignit à Montmédy peu de jours avant leur départ.

« J'avais remis à Metz, à M. de Choiseul, les ordres du roi pour les détachements que je devais placer à Pont-de-Sommevelle et à Sainte-Ménehould, et il s'était chargé de disposer le relais à Varennes. Il avait dû, en conséquence, donner des instructions à un capitaine de son régiment. J'avais donné à M. de Damas ceux pour les deux escadrons qui devaient être placés à Clermont. M de Choiseul repartit pour Paris, dans l'intention de devancer le roi de quelques heures, de l'attendre à Pont-de-Sommevelle, de prendre le commandement des détachements jusqu'à Clermont, où M. de Damas devait se réunir à lui, et escorter la famille royale jusqu'à Stenay, où je devais être. Je donnai des ordres pour les dispositions des détachements, et pour le mouvement des troupes, qui devaient se rassembler à Montmédy, au nombre de douze bataillons et vingt-six escadrons. L'artillerie y était déjà placée, ainsi que les effets de campement, et les approvisionnements étaient faits.

« M. de Goguelat me quitte à Stenay le 16 ou le 17, le surlendemain du jour où je reçus une lettre du roi, qui m'annonçait qu'au lieu de partir le 19, il avait remis son départ au 20 juin; ce qui me contraria, et m'obligea de changer les ordres des troupes qui les avaient déjà reçus. J'avais ordonné à M. de Goguelat d'aller à Pont-de-Sommevelle avec un détachement de quarante hussards, qui devaient y attendre le roi et l'escorter. Je lui remis les ordres de Sa Majesté pour les détachements de Varennes et de Dun. M. de Choiseul, qui devait s'y joindre, avait ceux pour les autres, qui tous n'avaient pour objet dans le principe que l'escorte d'un convoi d'argent; ceux pour escorter le roi ne devant leur être donnés que par MM. de Choiseul et de Goguelat, au moment où ils seraient instruits de son arrivée par un de ses courriers. Ce dernier devait donc attendre le roi à Pont-de-Sommevelle, tenir deux relais entre cet endroit et Stenay, afin de pouvoir instruire plus promptement les commandants de détachement de l'arrivée du roi, et partir de Pont-de-Sommevelle dès que le courrier serait arrivé, laissant le roi avec M. de Choiseul. Il devait placer le relais, pour le roi qui

était à Varennes, de manière qu'il pût le trouver en arrivant dans cette ville, et, enfin, m'instruire de bonne heure, ou de son arrivée prochaine, afin de tout préparer pour le recevoir, ou m'avertir s'il n'était pas parti, devant en être instruit par un courrier qui avait dû être laissé à Boudy, et en partir à quatre heures du matin, si le roi n'avait pas passé. Je convins avec eux que je resterais toute la nuit, jusqu'à la pointe du jour, entre Stenay et Dun; qu'il y aurait un détachement de royal-allemand qui y serait placé pour escorter le roi jusqu'à Montmédy, tandis que le reste de ce régiment attendrait à Stenay, prêt à monter à cheval. Je leur commandai d'attendre le roi jusqu'à la nuit, et le plus tard qu'ils pourraient, et de me faire avertir à temps des événements. Il fut, en même temps, convenu avec eux que, si le roi ne voulait pas être reconnu, les détachements le suivraient de loin, et se rendraient à Varennes; que celui de Pont-de-Sommevelle resterait à la croisière du chemin de Clermont et de Varennes pendant dix-huit ou vingt heures, pour arrêter tous les courriers. Tels étaient les ordres donnés, les précautions prises et convenues, et que personne n'osera me nier.

« J'arrivai le 20 à Stenay; et le 21, au matin, je confiai aux officiers généraux, MM. d'Offelize, de Klinglin, Heymann, le départ du roi; je le confiai également aux chefs des corps. Je fis partir pour Mouza, village situé entre Stenay et Dun, le détachement de cinquante hommes de royal-allemand, pour escorter le roi; et j'ordonnai à ce régiment de se tenir prêt à monter à cheval, à la petite pointe du jour. J'avais fait tous les préparatifs pour tracer le camp de Montmédy; et les troupes devaient arriver successivement le 21, le 22 et le 23. J'avais, dans le plus grand secret, fait acheter la viande et préparer le pain nécessaire.

« J'eus la précaution, le soir du 21, d'envoyer deux officiers à Varennes, dont l'un était mon second fils, pour veiller sur le relais du roi et m'avertir. J'ordonnai à M. de Klinglin de retourner à Montmédy, afin de tout préparer pour recevoir le roi; et à M. Heymann d'aller sur la Sarre, pour y réunir deux régiments de hussards, et les conduire au camp de Montmédy. Quant à moi, à la nuit, je montai à cheval, et je me plaçai auprès de Dun, où je

restai jusqu'à la pointe du jour, ayant eu la précaution de me faire suivre d'un attelage de chevaux de voiture, pour servir à celle du roi. Le jour paraissant, et n'ayant pas de nouvelles, je regagnai Stenay, afin d'être à portée de donner des ordres à M. de Klinglin et au régiment de royal-allemand, s'il était arrivé un accident au roi, et auquel je pusse remédier. J'étais à la porte de Stenay, un peu avant quatre heures du matin, quand les deux officiers que j'avais envoyés à Varennes, et, ce qui m'étonna beaucoup, le commandant du détachement de hussards qui y était placé, vinrent m'avertir que la famille royale était arrêtée à Varennes. Je fus également surpris d'avoir été averti aussi tard. Je m'informai de ce qui avait donné lieu à cet événement. On me dit seulement que les troupes, soit à Varennes ou à Clermont, et dans les autres postes, n'avaient pas fait leur devoir, et qu'elles étaient gagnées. Je jugeai que je devais m'assurer du régiment de royal-allemand qui était ma principale force, et me mettre à sa tête pour délivrer le roi, et que je devais protéger sa marche à Montmédy, contre la ville de Stenay qui était mauvaise, et contre Sedan qui était plus dangereux par les dispositions du peuple très-nombreux de cette ville, et celles de la garnison, où il y avait un très-mauvais régiment. En conséquence, je donnai ordre au régiment de royal-allemand de monter promptement à cheval, à M. de Klinglin de marcher à Stenay, et d'y rester avec deux escadrons des chasseurs de Champagne, et d'envoyer un bataillon de Nassau à Dun, pour garder le passage sur la Meuse; en même temps de faire avancer, à tire-d'ailes, le régiment suisse de Castella sur Montmédy; j'ordonnai, enfin, à un détachement de hussards qui était à Dun, et à celui de royal-allemand qui était à Mouza, de se porter à l'instant sur Varennes. Le premier de ces détachements n'attendit pas mes ordres, et partit dès qu'il sut l'arrestation du roi. Ces ordres donnés, j'attendis le régiment de royal-allemand, qui fut une mortelle heure avant que de sortir de la ville, quoique j'eusse ordonné qu'il fût prêt à monter à cheval à la pointe du jour. Ce fut en vain que j'envoyai mon fils, cinq à six fois, au commandant pour le presser... Et, encore une fois, je ne pouvais rien entreprendre sans ce régiment duquel il fallait m'assurer; et j'avoue que je n'avais confiance qu'en

moi pour l'enlever. Dès qu'il fut hors de la ville, j'annonçai aux cavaliers que le roi était arrêté. Je leur lus l'ordre de Sa Majesté qui enjoignait aux troupes de l'escorter, et de tout employer pour sa sûreté et celle de sa famille. Je les trouvai dans les meilleures dispositions. Je leur distribuai trois ou quatre cents louis, et je me mis en marche à la tête de ce régiment. Il y a neuf grandes lieues de Stenay à Varennes, et un chemin de montagnes très-difficile. Je voyais avec regret qu'on m'eût averti aussi tard : je pouvais l'être deux heures plus tôt, si on n'eût pas perdu un instant à m'envoyer quelqu'un de Varennes, dès que le roi y était arrivé. J'étais également fâché de la lenteur que le régiment de royal-allemand avait mise à monter à cheval, et je regrettais d'avoir perdu deux heures et demie, non que je craignisse de ne plus trouver la famille royale à Varennes, ne pouvant m'imaginer que la municipalité de cette ville osât forcer le roi à partir pour Paris ; et supposant qu'au moins on aurait exécuté l'ordre que j'avais donné, de ne laisser passer aucun courrier sur la route après le passage du roi. Toute mon inquiétude portait sur les obstacles que la lenteur du secours que je conduisais au roi augmenterait, soit pour le délivrer, soit pour sa sûreté dans son retour ; et chaque quart d'heure de perdu les multipliait ainsi que les dangers. Je fis donc le plus de diligence possible. Je rencontrai, à quelque distance de Varennes, le détachement de royal-allemand que j'avais fait partir d'avance, arrêté dans un bois par des gardes nationales qui le fusillaient. Je les fis disperser, et je me mis à la tête de ce détachement, suivi, à peu de distance, du reste du régiment. J'arrivai à neuf heures un quart auprès de Varennes, et je reconnaissais l'endroit pour le faire attaquer dès que le régiment serait arrivé, quand je vis un détachement des hussards de Lauzun qui était en dehors de la ville, dont le commandant, M. Deslon, vint à moi, et m'annonça que le roi était parti depuis une heure et demie. Il en était alors neuf et demie. Je fus rejoindre le régiment de royal-allemand et M. d'Offelize qui était à sa tête. Je proposai de passer outre. M. d'Eslon, qui avait été dans Varennes, et qui avait parlé au roi, me dit que le pont était embarrassé, même rompu ; qu'il avait voulu passer la rivière, mais qu'il n'avait pu trouver de gué. Inutilement j'en fis chercher un

moi-même; on m'objecta, à la tête du régiment, que la garnison de Verdun marchait sur nous; que nous pouvions tout au plus faire quatre lieues encore, ce qui était insuffisant pour joindre le roi : le régiment en avait déjà fait neuf très-vite, et je ne vis aucune volonté d'aller plus loin, ce qui véritablement devenait inutile. Je ramenai donc royal-allemand à Stenay, d'où je partis pour Luxembourg avec les officiers généraux et plusieurs officiers particuliers, au moment où on délibérait pour nous arrêter : l'ordre en était même donné sur la frontière où nous passâmes, de force, en essuyant quelques coups de fusil.

« Je demande si on peut m'imputer d'aucune manière d'avoir été cause de ce malheureux événement : s'il a dépendu de moi de remédier à tous les torts qu'ont eus les personnes employées à l'exécution de ce projet, dont aucune, on peut le dire, excepté M. de Damas qui est venu de sa personne à Varennes, sa troupe ayant refusé de le suivre, n'a exécuté mes ordres. J'ignore pourquoi M. de Goguelat et M. de Choiseul, porteurs des ordres du roi, chargés de l'exécution des miens et de toutes les dispositions, n'ont pas attendu le roi à Pont-de-Sommevelle; pourquoi, ayant quitté le poste d'où dépendait le succès, ils n'ont pas suivi, ou l'un des deux au moins, la grande route que devait prendre le roi; pourquoi ils n'ont pas laissé un détachement à la croisière du chemin; pourquoi, arrivés à Varennes peu de temps après Sa Majesté, au lieu de pérorer la municipalité et la garde nationale, et de demander aux hussards s'ils étaient pour le roi ou pour la nation, ils n'ont pas dissipé ce peuple qui était alors en petit nombre; pourquoi ils ne m'ont pas fait avertir sur-le-champ, devant calculer qu'il fallait au moins trois heures à un courrier pour faire les neuf grandes lieues de Varennes à Stenay, une demi-heure pour préparer le régiment de royal-allemand et sortir de Stenay, et quatre heures et demie ou cinq heures pour le conduire à Varennes; ce qui employait huit heures et demie. Si on eût fait partir quelqu'un pour m'avertir dès onze heures et demie, j'arrivais à sept heures et demie ou huit heures, et je pouvais sauver le roi. Pourquoi encore ne pas prendre les mesures qui avaient été ordonnées pour arrêter à Sainte-Ménehould les courriers de Paris et l'aide de camp de M. de la Fayette, qui

ont décidé le départ du roi de Varennes ; pourquoi, s'ils n'ont pu le délivrer, n'ont-ils pas pris tous les moyens pour l'empêcher de partir, et il y en avait mille. Je dis toutes ces choses à regret, et uniquement parce qu'on m'a assuré qu'ils avaient rejeté sur moi les événements de cette journée, et que pour s'excuser ils avaient dit au roi que j'arriverais pour le sauver. Mais il fallait donc que je fusse averti à temps ; il fallait que j'eusse avec moi des forces suffisantes pour forcer tous les obstacles : pouvais-je laisser le régiment de royal-allemand dans Stenay, où il pouvait être enfermé par les gardes nationales et le peuple, comme les dragons l'ont été à Sainte-Ménehould et à Clermont ? Ne devais-je pas m'assurer de ce régiment, sans lequel je ne pouvais espérer de délivrer le roi, étant informé qu'il y avait un peuple immense déjà rassemblé à Varennes, que les dragons de Clermont avaient refusé de marcher, que les hussards de Varennes étaient mal disposés ? Ne devais-je pas prendre des précautions pour assurer la marche du roi, de Varennes à Montmédy, contre la ville de Stenay et celle de Sedan ? Et si on m'eût fait dire qu'il fallait arriver sur-le-champ sans perdre un moment, quelque peu de troupes que j'eusse, et moi-même seul, je serais parti à l'instant, et j'aurais négligé toutes les précautions que j'ai cru indispensable de prendre. Mais je demandai des nouvelles de M. de Goguelat et de M. de Choiseul ; à peine put-on m'en donner, et je n'en entendis plus parler.

« Je crois que si l'on veut examiner avec impartialité ma conduite, que je rougis d'être obligé de justifier, on verra que mes dispositions ont été exactement ordonnées, et que j'ai été le seul à ma place. Le retard qu'on m'accuse d'avoir mis à conduire le secours au roi, ne peut être imputé qu'à ceux qui m'ont fait avertir de sa situation. Décidé à tout tenter pour le sauver, il m'était trop important d'arriver avec des forces suffisantes pour le délivrer le plus tôt possible ; chaque instant de perdu multipliait les difficultés et les dangers.

« On a été jusqu'à me reprocher la lettre que j'ai écrite à l'assemblée, dictée, a-t-on dit, par un esprit de fanfaronnade. Dans un moment de fureur et de vengeance, je n'ai eu d'autre objet que de détourner celle du peuple, qui était dirigée contre le roi et la reine. A-t-on pu s'y méprendre ? Eussé-je été, sans cela, assez in-

conséquent pour me mettre dans le cas de faire confisquer mes biens, de me faire proscrire moi et les miens, de faire mettre ma tête à prix, de me faire poursuivre par les poignards, si je n'avais eu le dessein de sauver le roi ? »

Note (I), *page* 293.

NOTES SUR LES AFFAIRES DE FRANCE, REMISES AUX PRINCES, AU COMMENCEMENT DE JUILLET 1791.

Situation du peuple.

« Plus de la moitié de la France est contre la nouvelle constitution (j'entends dans la classe des propriétaires, dans les villes et les campagnes) ; le reste y est attaché par intérêt et par ambition. Les clubs, établis dans toutes les villes, y dirigent la populace et contiennent les gens bien intentionnés. Dans les campagnes, le peuple n'est attaché au nouvel ordre de choses que par le soulagement qu'il éprouve sur les impôts. Il se détachera de la constitution quand il verra revenir ses curés et qu'il sera sûr que l'ancien régime des impositions ne sera pas rétabli, et qu'il conservera le même soulagement dans les taxes publiques. Les petites villes sont plus mauvaises que les grandes, qui, en général, perdent davantage. J'en excepte Paris et quelques places de commerce maritime, telles que Bordeaux, Marseille, Nantes, dirigées ou influencées par des fanatiques ou des négociants qui espèrent substituer à l'aristocratie de la noblesse qui leur manque, celle de la richesse qu'ils possèdent.

« On peut assurer que la France presque entière est contre l'ancien régime. J'en excepte quelques individus intéressés à le voir renaître. On regarde comme impossible de le rétablir autrement que par la force ; et l'on croit que si l'on peut en employer une suffisante pour soumettre les peuples, elle ne le serait pas pour les contenir, et que leur obéissance ne peut être assurée que par un ordre de choses qui plaise et qui convienne à la plus grande partie des individus.

« Ainsi, l'on doit être certain que l'on ne peut opérer une contre-révolution en France sans des forces étrangères très-considérables,

qui frappent ou plutôt qui menacent sur tous les points; et que l'ordre ne sera rétabli et maintenu que par un gouvernement qui, en améliorant le sort du peuple, lui assure à jamais la destruction des anciens abus. »

État de l'armée.

« L'armée est perdue sans ressource pour le roi. Non-seulement elle ne peut le servir en totalité, et même dans sa plus petite partie, à l'exécution d'un projet de contre-révolution; mais elle ne peut être employée comme force publique, si les puissances étrangères parvenaient à mettre le roi sur le trône. La première chose à faire alors serait de la dissoudre, pour la reformer de nouveau, homme à homme, d'augmenter les troupes à cheval, de créer une maison du roi nombreuse, de prendre beaucoup de troupes étrangères à la solde du roi, en réduisant dans ce moment l'infanterie française au plus petit nombre possible; enfin de réunir tous les moyens et toutes les précautions imaginables pour recréer une armée et pour l'attacher au roi.

« Les causes de l'aliénation de l'armée et de son dévouement à la nation, sont l'opinion des soldats sur la nullité du roi et sur la puissance de l'assemblée, qui a augmenté leur paye, détruit la discipline et autorisé la licence; l'espoir fondé des bas officiers de remplir les places des officiers; et enfin cet esprit d'égalité qui s'est répandu parmi les troupes comme parmi le peuple, et qui est le plus ferme appui de la nouvelle constitution.

« Mais cette armée, désorganisée et sans discipline, est dans ce moment aussi peu redoutable que les gardes nationales, et elle ne peut pas résister plus que celles-ci à des armées disciplinées et bien conduites. »

État des frontières.

« Elles sont bien approvisionnées en subsistances de tout genre, qui serviront aux armées étrangères qui entreront en France, comme à celles de la nation. Les places de guerre sont, en général, dans le plus mauvais état; et pour mettre en défense la frontière

depuis Huningue jusqu'à Givet, il faut dix à douze millions, et au moins six mois de temps. Cependant elles sont très-bien fournies en artillerie et en munitions de guerre. Il n'y a pas suffisamment d'artillerie de campagne, et je doute que, de cette année, on puisse réunir plus de cent vingt à cent cinquante pièces de bataille pour les deux armées du Rhin et de la Moselle. L'argent est rare ; cependant l'assemblée se réserve à sa disposition une centaine de millions en espèces pour les circonstances critiques. »

Moyens de soumettre la France.

« On ne le peut que par des armées étrangères et par une coalition des grands souverains de l'Europe, uniquement et franchement dirigée contre la révolution, sans aucune vue d'intérêt, et sans aucune ambition que celle du salut de l'Europe, menacée par la révolution française. Une attaque partielle augmenterait le mal, sans porter aucun remède. Il faudrait que la France fût environnée d'armées, depuis Bayonne jusqu'à Dunkerque, dont les unes agiraient et les autres menaceraient et contiendraient. Il faudrait que celles qui entreraient fussent peu considérables, pour être plus maniables. Des armées de vingt-cinq à trente mille hommes suffisent pour agir ; et, si le développement des forces est bien fait, il ne faudra pas employer plus de deux cent mille hommes. »

Que croit-on qu'on doive faire avant et apres l'entrée des troupes étrangères?

« Avant leur entrée, on pourrait faire paraitre un manifeste de tous les princes alliés, pour demander la sortie du roi, de Paris, et la liberté qui lui est nécessaire pour traiter avec eux du redressement des griefs des princes lésés par l'assemblée. Si la nation française y consent, le roi pourrait convenir d'un congrès pour les négociations, casser l'assemblée nationale, et faire sa proclamation pour établir un nouvel ordre de choses tel que l'on croira convenable, mais qui doit être calculé sur les dispositions du peuple et sur les moyens que l'on peut employer, non-seulement pour le soumettre, en faisant concourir, autant qu'il sera possible, les lu-

mières de la raison avec la force des armées, mais pour le contenir, ce qui est beaucoup plus difficile.

« Si l'on refuse de rendre le roi, ou s'il est déposé par l'assemblée, alors il deviendrait nécessaire de faire déclarer et reconnaître, par les puissances étrangères, Monsieur comme régent, d'employer tous les moyens de rigueur, de marcher à Paris, et que Monsieur agit, en sa qualité de régent, comme pourrait faire le roi.

« Si l'on parvient à soumettre la France, on doit supposer que les armées étrangères ne peuvent y rester pour appuyer l'autorité; qu'il ne restera entre les mains du roi aucune force publique, puisqu'il ne pourra compter sur son armée. Il serait donc essentiel d'établir un nouveau gouvernement qui puisse plaire à la saine partie du peuple, et qui enchaîne les malintentionnés; car, encore une fois, si le nouveau régime a un grand nombre d'ennemis, l'ancien n'a presque plus de partisans, et il faudrait conséquemment que le roi, par une convention avec son peuple, qu'il lui sera aisé d'obtenir par la crainte des armées étrangères, que le roi, dis-je, se réservât l'autorité nécessaire pour établir la paix et l'ordre dans le royaume, par l'exercice des lois, qui doit rester entre ses mains, et qu'il laissât au peuple une liberté modérée.

« Mais si l'on croit pouvoir rétablir l'ancien ordre des choses, si la noblesse pense rentrer dans tous ses priviléges, les parlements recouvrer leur autorité, le clergé ses richesses en entier et ses prérogatives, le gouvernement son indépendance, on se trompe. Les sacrifices sont devenus nécessaires, s'ils veulent recouvrer et conserver, non-seulement leur existence particulière, mais celle du royaume.

« D'ailleurs, il existe des raisons très-fortes de croire que les intentions de certaines grandes puissances, dont le concours est nécessaire au rétablissement de la monarchie française, sont contraires au gouvernement, tel qu'il était avant la révolution.

« Telle est mon opinion, d'autant plus impartiale, que je renonce à tout sous le gouvernement français, quel qu'il soit jamais, et que mon attachement pour le roi et pour la monarchie a dicté et dicte dans ce moment mes démarches et ma conduite.

« Mayence, ce 9 juillet 1791. »

Note (J), *page* 336.

La lettre que nous avons annoncée était ainsi conçue :

« M. le marquis de Bouillé ayant marqué un grand désir d'être informé du projet de campagne des armées combinées contre la France, et surtout de quelle façon on croyait se servir du corps de troupes rassemblé par les princes, pour leur en faire son rapport, et ayant, pour cet effet, sollicité Sa Majesté prussienne de vouloir bien lui communiquer ce qui avait été stipulé à cet égard, le roi, notre très-gracieux maître, veut bien lui faire savoir qu'il a été résolu que l'on ne manquerait pas d'assigner un poste convenable aux princes pour agir de leur côté, et que comme, selon le marquis de Bouillé, il leur était impossible d'agir en corps séparé, vu qu'ils étaient dépourvus de toute artillerie, de tentes, de boulangerie de campagne, et de toute autre besogne nécessaire pour former un corps à part, on donnerait, pour leur soutien, d'autres troupes qui leur serviraient de repli; qu'il était cependant impossible de déterminer déjà actuellement au juste le projet général de la campagne, et encore moins le point le plus convenable sur lequel les princes pourraient agir le plus efficacement, conformément au projet de campagne général.

« Que ceci ne pourrait être décidé que lorsque les troupes se trouveraient sur les bords du Rhin, ou du moins peu avant, vu que mille événements et accidents pourraient mettre obstacle à la réalisation d'un projet formé actuellement; que cependant MM. les princes voudraient bien envoyer M. de Lambert chez S. A. S. monsieur le duc régnant de Brunswick, et compter sûrement qu'ils seront avertis par lui, à temps, du parti que les cours alliées prendraient, et du point d'attaque que l'on destinait au corps des princes.

« A Magdebourg, le 27 mai 1792.

« FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

FIN DES ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES.

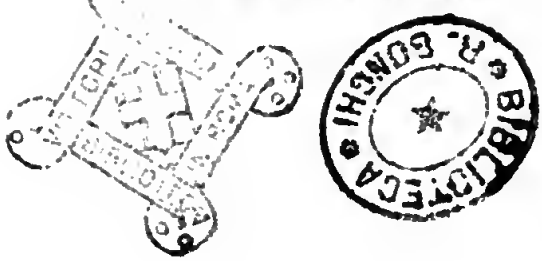
MAG 2019 600

Librairie de FIRMIN-DIDOT et Cie, rue Jacob, 56

COMPLÉMENT

DE

L'ENCYCLOPÉDIE MODERNE

DICTIONNAIRE ABRÉGÉ

des Sciences, des Lettres et des Arts.

Ce *Complément* doit être, en raison du nombre et de l'importance des articles nouveaux qu'il contient, considéré comme le couronnement nécessaire de notre première publication. Les deux ouvrages réunis constituent un ensemble vraiment complet, qui représente fidèlement l'état actuel des sciences, des lettres et des arts.

Nous n'avons rien négligé pour que le *Complément*, qui s'adresse naturellement à tous les souscripteurs de l'*Encyclopédie moderne*, fût digne du succès que celle-ci a obtenu.

L'ouvrage forme douze volumes de texte et deux volumes de planches.

Prix..... 60 fr.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

P. CICCIORICCIO
LEGATORIA DI LIBRI
ROMA VIA DELLA STELLETTA 27

Digitized by Google